Que Sçay Je ?
B^on
DU CHARMEL
EX LIBRIS
N° 530

TOMBEAUX

DE LA

CATHÉDRALE DE ROUEN.

ROUEN. — HENRY BOISSEL, IMPRIMEUR.

TOMBEAUX

DE LA

CATHÉDRALE DE ROUEN

PAR

FEU A. DEVILLE

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, ANCIEN DIRECTEUR DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DE ROUEN, ETC.

TROISIÈME ÉDITION, CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

AVEC TRENTE-SIX PLANCHES

DE MM. J. ADELINE, BOSREDON ET GUILLAUMOT

Gravées à l'eau-forte ou au trait, d'après les dessins de l'auteur

Revue et publiée, avec Notes et Additions nombreuses

PAR

F. BOUQUET

Professeur honoraire.

PARIS

A. LÉVY, ÉDITEUR, 13, RUE LAFAYETTE

1881

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/tombeauxdelacath00devi

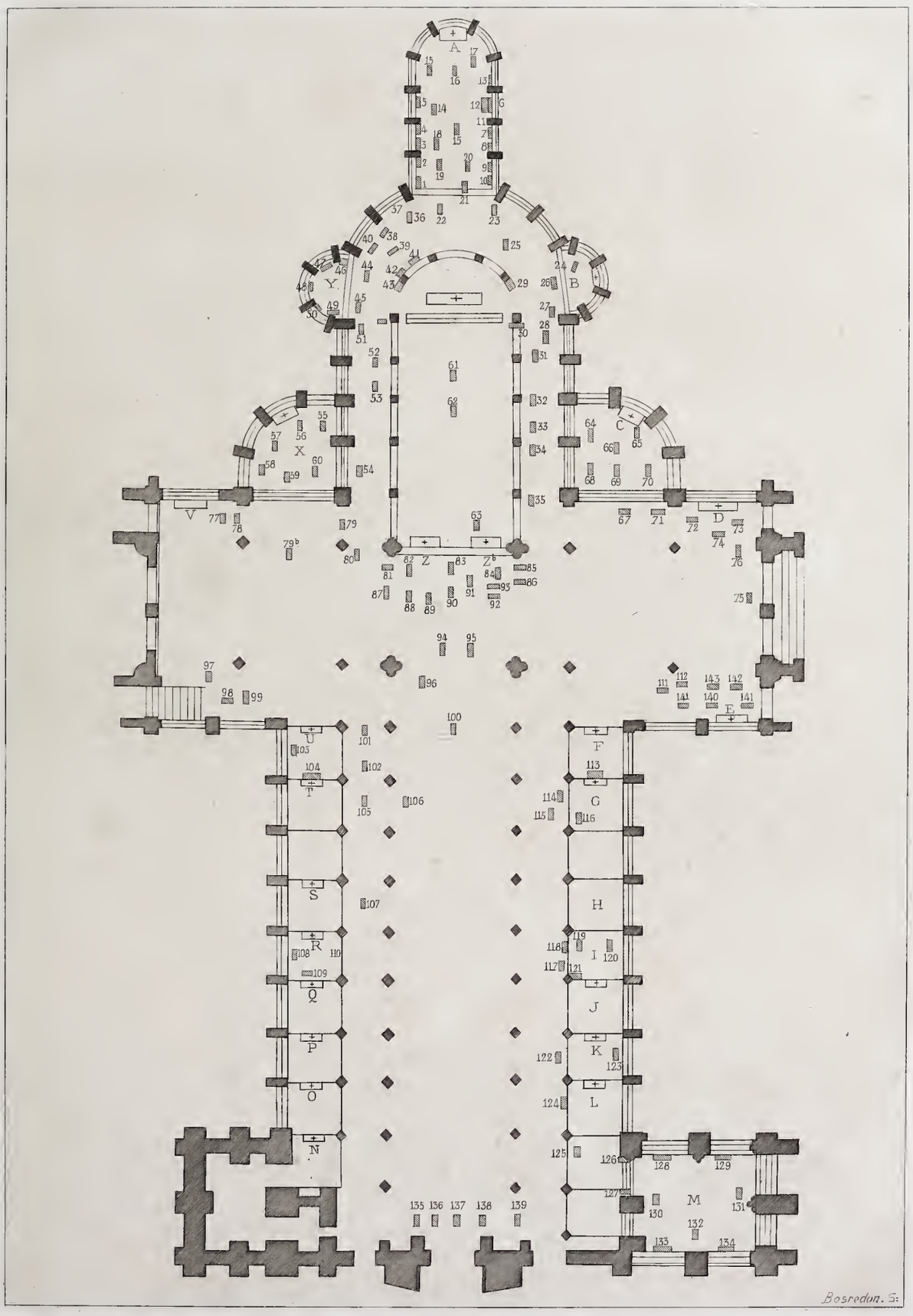

PLAN TUMULAIRE DE LA CATHÉDRALE

Avertissement.

De tous les hommes qui ont fait de la Normandie l'objet de leurs études, nul ne s'en est plus occupé que M. Achille Deville. Aussi peut-on le regarder, non moins que MM. Hyacinthe Langlois, Auguste Le Prévost et de Caumont, comme l'un des fondateurs de l'Archéologie normande.

Depuis qu'en 1821 les hasards de la vie administrative l'amenèrent à Rouen, comme receveur particulier des finances, ce Parisien ne cessa de s'occuper de Rouen et de la Normandie, et l'on peut dire qu'avec MM. André Pottier, Eustache de la Quérière, Floquet, Chéruel et l'abbé Cochet, il a contribué plus que personne, par ses sérieuses études, par ses savants ouvrages et par la fondation du Musée d'Antiquités de Rouen, à jeter une vive lumière sur notre histoire locale, et à répandre parmi nous le goût de tout ce qui s'y rapporte, de près ou de loin.

La preuve en est dans toutes ces publications, sous forme de Rapports, Notices, Essais, Lettres, Observations, Dissertations, Mémoires, Histoires et ouvrages de longue haleine, dont cet homme de vaste littérature et de saine érudition a doté notre ville et notre province. Une simple énumération exigerait plusieurs pages, tant elles sont nombreuses; car aux quatre-vingts publications indiquées dans le *Manuel du Bibliographe normand* de M. Frère, en 1858, il faudrait ajouter à peu près un pareil chiffre, si l'on voulait rappeler tous les travaux, les uns édités, les autres inédits, que M. Deville a faits depuis cette époque.

*

Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir, comme nous avons pu le faire, tous les manuscrits où M. Deville a consigné l'ensemble de ses travaux, corrigeant les anciens, et enrichissant les nouveaux de toute la science acquise pendant une carrière prolongée au-delà de quatre-vingts ans.

Dans ces six volumes, petit in-f°, de quatre à cinq cents pages chacun, qui traitent de tant de sujets divers, Rouen et la Normandie occupent la plus large et la meilleure place de beaucoup. Trois d'entre eux même portent pour titre spécial : Ville de Rouen, Normandie ; Rouen, Normandie ; Cathédrale de Rouen, et un quatrième volume renferme encore bien des articles se rapportant à notre histoire locale.

Une sagacité pénétrante, une critique judicieuse au service d'une érudition de bon aloi, une exposition toujours lumineuse, telles sont les qualités distinctives de tous les travaux de M. Deville. C'est un savant archéologue, qui recueille lentement ses matériaux, les approfondit, les compare, les juge avec maturité, avant de se prononcer, et dont on peut, pour ces motifs, accepter les décisions avec confiance, destinées qu'elles sont à rester le plus souvent sans appel.

Toutes ces précieuses qualités se retrouvent dans un septième et dernier manuscrit, objet constant de prédilection pour M. Deville, pendant la plus grande partie de sa vie. Nous voulons parler des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen.*

En 1833 parut une première édition de cet ouvrage, in-8°, de 282 pages de texte, ornée de 10 planches seulement, et, en 1837, une seconde édition, de 326 pages de texte, contenant deux planches de plus. Depuis ce temps, M. Deville a toujours poursuivi ses recherches, avec un zèle infatigable, en vue d'une troisième édition, et le plus grand succès a couronné ses efforts. On en jugera, quand on saura que le manuscrit, tout entier écrit de sa main, se compose de plus de 450 pages, format grand in-8°, avec 88 dessins et inscriptions, sans compter le supplément, le tout dû à sa plume et à son crayon, et destiné, dans sa pensée, à former autant de Planches pour illustrer l'ouvrage.

Voilà le fruit de ces nouvelles recherches, poursuivies pendant quarante années, depuis 1837 jusqu'à la mort de l'auteur, et qui n'ont pas laissé d'offrir des difficultés et des labeurs considérables.

Sans doute Taillepied, Farin, Dom Pommeraye et quelques autres écrivains avaient déjà parlé des sépultures de la Cathédrale. L'un d'eux, Farin, en avait même fait l'objet d'un chapitre spécial, dans son Histoire de Rouen, sous le titre de : *Sepultures principales de l'Eglise Cathédrale de Rouen* (tome II, pages 13-25, édition de 1668), chapitre un peu plus développé par ses continuateurs. (IIIe Partie, pages 11-23, édition de 1731.) Malgré

cela, ces derniers laissaient échapper un aveu, accusant l'insuffisance et l'imperfection de leur travail commun. « Il ne faut pas douter qu'il n'y ait eu encore, disait-on, plusieurs personnes de distinction inhumées dans cette église, mais dont le tems nous a dérobé la connoissance. On y voit en effet quantité de Tombes particulières, semées en différents endroits, avec des figures gravées sur les pierres, et des inscriptions Latines et Françoises, qui sont autant de preuves de ce que je dis ; mais comme il y a beaucoup d'apparence que la plûpart de ces anciennes Tombes ont été déplacées de leur ancien lieu, ainsi qu'il paroît incontestablement par les Autels des Chapelles ; lesquels pour la plûpart sont couverts de ces anciennes Tombes ; on ne sçauroit porter de jugement certain sur ces sortes de monumens trop arbitraires. Il en est de même de celles que l'on voit à l'entrée du Chapitre ; il est impossible d'assurer précisément si les corps sont en effet aux mêmes lieux que se trouvent les Tombes. » (IIIe Partie, page 22, édit. de 1731.)

Après s'être occupé des mêmes tombes que Farin, mais avec bien plus de détails, sous tous les rapports, M. Deville s'est attaché principalement à combler les lacunes signalées plus haut. Il l'a fait dans ses deux éditions des *Tombeaux de la Cathédrale*, et, depuis la dernière, en 1837, toutes les pierres tumulaires, toutes les inscriptions, tous les renseignements se rapportant à son sujet, et trouvés soit par lui, soit par d'autres, dans l'église métropolitaine, dans différentes archives ou ailleurs, notre auteur n'a cessé de les visiter, de les dessiner ou de les recueillir pour en enrichir son manuscrit. C'est ainsi qu'il a pu composer de nouveaux chapitres, remanier les anciens, rassembler d'autres détails historiques propres à mieux faire connaître les nombreux personnages qui figurent dans son travail de Bénédictin.

Non content d'accroître le texte de près de moitié, M. Deville, aussi bon dessinateur que savant archéologue, a reproduit, en une suite de près de cent dessins, avec le supplément, les tombeaux, les pierres tumulaires, leurs encadrements, leurs inscriptions, et même les portraits et le blason de plusieurs des personnages, que ses patientes recherches lui ont fait découvrir, en France et à l'étranger.

Voilà comment ont été préparés les nombreux matériaux de cette troisième édition. Leur mise en œuvre mérite autant d'éloges. Le manuscrit original témoigne du plus grand soin, tant pour la calligraphie que pour la disposition des matières, les tableaux récapitulatifs, les tables de noms de personnes par ordre alphabétique, celle des noms de chapelles du plan tumulaire et celle des cent quarante-quatre personnes dont la sépulture a été constatée dans la Cathédrale.

Ce manuscrit n'aurait laissé presque rien à désirer, si M. Deville avait pu le réviser et

le tenir au courant des découvertes. L'omission de certains détails prouve qu'il n'a pu le faire, et là s'est trouvée la nécessité de notre coopération dans cette édition nouvelle. Outre la révision générale du texte, le contrôle, sur place et dans les livres, des inscriptions et des citations, avec l'indication plus complète des sources, nous avons cru devoir ajouter quelques notes explicatives ou rectificatives ; combler deux lacunes du manuscrit, à l'aide des éditions précédentes ; rejeter à la fin du volume, sous forme d'Appendice ou de Pièces justificatives, les notes trop longues dont le placement au bas des pages des deux autres éditions produisait un effet disgracieux ; donner, sous le titre de supplément, le texte de plusieurs inscriptions tumulaires découvertes ou placées depuis la mort de M. Deville, avec quelques renseignements se rattachant intimement au sujet, enfin choisir parmi tous les dessins ceux qui, au nombre de plus d'une trentaine, paraissaient avoir le plus d'importance pour faciliter la complète intelligence du texte.

Un premier motif nous a guidé dans l'acceptation et puis soutenu dans l'accomplissement de cette tâche, le désir de répondre de notre mieux au vœu formé par tous les amis de nos antiquités normandes, et dont l'un d'eux, M. Floquet, non moins remarquable que M. Deville par les services rendus à notre histoire locale, se faisait dernièrement le juste interprète. « Avec combien de satisfaction j'apprendrai que M. Deville, si laborieux, si actif toujours, se serait décidé à donner une nouvelle et bien désirée édition de son beau livre sur les sépultures de la Cathédrale ! » (Lettre à M. l'abbé Cochet, 29 octobre 1873, publiée dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. III, année 1873, p. 86.)

L'existence du manuscrit de ce travail révisé était connue d'un autre ami de M. Deville. Ainsi, M. l'abbé Cochet en parle dans une intéressante *Notice sur M. Deville*, que la mort l'empêcha de lire au sein de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, mais dont il lui fut donné lecture, à la séance du 16 mars 1877. Après avoir passé en revue les publications les plus importantes de ce savant archéologue, M. l'abbé Cochet ajoute : « Enfin, et j'ai réservé pour terminer le cinquième ouvrage de M. Deville, qui eut deux éditions : nous voulons parler des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*.... L'ouvrage de M. Deville est écrit avec ordre et méthode ; mais il est un peu froid pour le sujet. Toutefois, depuis qu'il est terminé, l'auteur n'avait négligé aucune occasion de le compléter. Il en tenait, à Paris même, un exemplaire très au courant des découvertes qui se sont produites depuis quarante ans, et il en avait une édition prête à paraître, quand la mort l'a surpris. Nous ignorons si ce volume définitif verra jamais le jour ; mais nous pouvons affirmer qu'il est prêt à être imprimé. » (*Bulletin de la Commission des Antiquités de la*

Seine-Inférieure, t. IV, pages 143-144.) Ces additions diverses et de judicieux remaniements donnent à la troisième édition de ce travail une grande supériorité sur les deux éditions précédentes.

Notre deuxième motif était le regret de laisser dans l'ombre le complément d'un travail qui, depuis 1830 environ, c'est-à-dire un demi-siècle, avait occupé une si large place dans la vie de M. Deville, quand ce travail est si consciencieux, si instructif, et destiné à sauver de l'oubli des monuments et des souvenirs dont le temps efface tous les jours la trace matérielle. Ce n'est pas sans une sympathie profonde qu'on peut voir un homme tel que M. Deville poursuivre si longtemps l'exécution d'une seule et même pensée, par amour et au profit de sa patrie d'adoption.

Enfin cet ouvrage posthume avait, à nos yeux, d'autres droits encore à l'honneur d'une nouvelle édition. Les *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, en effet, sont un de ces ouvrages dont l'auteur possédait, plus que personne, toutes les qualités que M. Ch. de Beaurepaire proclamait, avec beaucoup de raison, nécessaires à l'historien de notre belle métropole. Dans tout le cours de ce long travail, M. Deville a su vraiment « joindre à l'érudition le sentiment de l'artiste et le tact de l'archéologue, et trouver le moyen d'orner son récit et ses descriptions de plans et de dessins qui parlent à l'imagination et qui charment les yeux. » (*Notes sur le Parvis de la Cathédrale de Rouen*, 1878, p. 2 de l'Extrait.) En un mot, c'est un de ces ouvrages définitifs que l'avenir complétera sans doute sur certains détails, mais que l'on ne refera jamais dans son ensemble.

Nous nous applaudissons que M. A. Lévy ait jugé à propos de publier ce travail, fruit de tant de laborieuses recherches, tombé entre ses mains, et que, dans le but de conserver à cette œuvre posthume de M. Deville un cachet bien rouennais, cet éditeur nous ait donné pour collaborateur, outre l'imprimeur, un artiste de notre ville, M. Adeline, dont le talent, si goûté des connaisseurs, ne peut qu'ajouter au mérite intrinsèque de cette œuvre essentiellement rouennaise. Neuf planches, reproduisant les dessins les plus importants, lui ont été confiées, et le talent d'habiles artistes parisiens, tels que MM. Bosredon et Guillaumot, s'exercera dans les vingt-quatre autres. Ces trente-trois planches sont l'élite des cent dessins originaux, dûs au crayon de M. Deville, et qu'il destinait, en dernier lieu, à illustrer le texte de son œuvre.

Rouen, 10 janvier 1880.

F. Bouquet.

AVANT-PROPOS.

Avant-Propos.

A Cathédrale de Rouen, ainsi que toutes les basiliques anciennes, et surtout celles qui avaient l'avantage d'appartenir à des métropoles, renfermait un grand nombre de tombeaux. Trois rois, plusieurs membres de la famille ducale normande, des cardinaux, vingt archevêques, y avaient reçu la sépulture. La vanité, la piété ou la reconnaissance s'étaient plu à leur élever de pompeux mausolées. Dans une seule de ces chapelles, on en comptait jusqu'à huit, tous chargés de sculptures et de statues, et dont quelques-uns passaient pour des chefs-d'œuvre de l'art.

De ces anciens tombeaux, six seulement sont parvenus jusqu'à nous. Ce sont, en suivant l'ordre des sépultures, ceux de notre premier duc Rollon, de Guillaume-Longue-Epée, son fils, de Maurice, archevêque de Rouen sous saint Louis, de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, de Georges d'Amboise, et de Louis de Brézé, mari de Diane de Poitiers.

Malgré les pertes qu'elle a éprouvées, sans parler des monuments funéraires dont elle a été embellie de nos jours, la Cathédrale de Rouen est peut-être encore une des églises de France les plus riches en monuments de ce genre. Plus heureuse que la plupart d'entre elles, grâce à la sagesse et au patriotisme éclairé des habitants de la ville dont elle fait l'ornement, elle put sauver, en 1793, du pic destructeur, ceux de ces tombeaux que d'autres mains non moins fanatiques ou le temps avaient laissés debout. Chose qu'on

aura peine à croire, les calvinistes, maîtres un moment de la Normandie, dans le XVIe siècle, commirent plus de ravages dans la Cathédrale de Rouen que les niveleurs de 1793. Pour arracher ses tombeaux à ces derniers, il suffit de masquer, sous quelques poignées de plâtre, les signes et les images qui blessaient leurs idées d'égalité; mais les premiers ne se contentèrent pas à si peu de frais : statues, tombeaux, s'écroulèrent de toutes parts sous les mains de leur soldatesque; rien ne fut respecté[1]. Mais une victoire plus facile encore, une plus riche proie les attendaient : leur attention, détournée par le bris et le pillage des vases sacrés de la Cathédrale, des reliquaires, des châsses d'or et d'argent, oublia quelques-uns de ces monuments tumulaires. Un zèle plus qu'exagéré, aussi funeste qu'avait été leur furie, acheva en partie ce qu'ils avaient commencé. L'ancien clergé de la Cathédrale, que celui de nos jours tient à honneur de ne point imiter, sans respect pour la mémoire et pour la cendre de ses bienfaiteurs, dans le but de dégager, ou, disait-il, d'embellir son église, renversa les plus célèbres et les plus précieux de ces mausolées. C'est ainsi que disparurent les tombeaux de l'archevêque Maurile, de Richard-Cœur-de-Lion, de Henri-le-Jeune, son frère, ceux de Charles V et du duc de Betford[2], perte à jamais déplorable et dont rien ne saurait consoler l'ami des arts et des souvenirs historiques.

Les registres capitulaires de la Cathédrale nous apprennent que ces actes si regrettables furent couronnés, en l'année 1769 : les 16 août et 13 septembre de cette année-là, il fut décidé par les chanoines qu'à l'exception des tombeaux de Georges d'Amboise et des deux Brézé, tous ceux de la chapelle de la Vierge, ainsi que les représentations ou les statues tumulaires des autres parties de l'église, « *qui ne seraient pas décentes ou en parfait état, seraient supprimées.* »

L'autorisation de l'archevêque, pour ce massacre général, ne se fit pas attendre.

C'est alors que furent impitoyablement détruits les tombeaux des archevêques Eudes Rigaut[3], Guillaume de Flavacourt, Raoul Roussel, Aimery Guenaut, Robert de Crois-

[1] « Après avoir brisé les statues des tombeaux et les tombeaux eux-mêmes, dit l'historien, ils levèrent toutes les tombes de cuivre et autres monuments qui étoient dans l'Église pour y trouver des trésors.... Ils enlevèrent jusqu'à des pièces de cuivre qui servoient d'ornements à plusieurs tombes et sépultures. »

L'historien, que ne nomme pas M. Deville, est Dom Pommeraye. Voir *Histoire de l'Eglise Cathédrale de Roüen*, p. 110. F. B. — Toutes nos notes sont signées F. B. pour les distinguer de celles de M. Deville, qui resteront sans signature.

[2] M. Deville suit l'orthographe des anciens écrivains normands. *Bedford* serait plus conforme à l'étymologie, que les Anglais font venir de l'anglo-saxon *bedician*, fortifier, et *ford*, gué. — F. B.

[3] On écrit plus généralement *Rigaud*, comme l'a mis M. Bonnin en tête du *Journal des Visites pastorales*. On lit dans l'ouvrage : « Dominus *Rigaudus*, » probablement le frère de l'archevêque. P. 224. — F. B.

mare. On trouva plus expédient de briser ces vénérables et élégants mausolées, que de consacrer quelque argent à leur restauration. *Proh pudor!*

Les tombeaux des archevêques Rotrou et Gautier de Coutances, en dehors de la chapelle de la Vierge, partagèrent le même sort.

Un grand nombre de simples pierres tumulaires, remarquables soit par les dessins dont elles étaient couvertes, soit par le nom des personnages dont elles rappelaient le souvenir, n'échappèrent pas à cette manie funeste d'*embellissement,* ou, pour être plus exact, de dévastation. Sans cesse déplacées, souvent mutilées, à peine quelques-unes laissent-elles apercevoir l'image et le nom de ceux auxquels la piété ou un sentiment filial les avait consacrées et indiquent-elles la place où fut déposée leur dépouille.

Il y a plus : l'ancien clergé de la Cathédrale ne se faisait pas scrupule d'en faire trafic. Les registres de ses délibérations sont là pour l'attester.

C'est ainsi que, le 7 avril de l'année 1508, il mettait en vente, pour la somme de 100 livres, « une certaine tombe antique en marbre pour être placée dans la grande nouvelle cour de l'échiquier[1]. »

Plus d'une fois, au milieu et à la vue de tant de cendres éteintes, occupé à contempler les tombeaux échappés à ces arrêts de proscription et de vandalisme, et me reportant, par la pensée, vers ceux qui en avaient été frappés et dont nous ne possédons pas même aujourd'hui l'image, j'avais éprouvé un saisissement involontaire, en songeant que le même sort pouvait attendre ces précieux monuments. La volonté des hommes, me disais-je, (nous mettons hors de cause le clergé moderne, si plein de zèle pour leur conservation,) le temps, mille incidents divers ne peuvent-ils pas amener, même instantanément, leur destruction[2] ?

Ces réflexions firent naître en moi la résolution de les décrire, de m'efforcer enfin, autant qu'il était en moi, d'en perpétuer le souvenir. J'hésitai quelque temps, je l'avoue, à la mettre à exécution; la pénurie de documents connus, les difficultés de la tâche appa-

[1] Cette dalle, connue sous le nom de *la Table de marbre*, existe encore, à Rouen, dans la grande salle des Pas-Perdus de l'ancien Palais-de-Justice. C'est là que le grand Corneille, le 18 juin 1624, prêta serment pour son *office d'avocat du roi aux eaux et forêts de la Table de marbre du Palais de Rouen.*

Le 18 juin 1624 est la date de la réception de Corneille comme avocat au Parlement de Normandie, où il paraît n'avoir jamais plaidé. C'est cinq ans plus tard que « Corneille prêta serment, en la double qualité d'avocat du Roi ancien aux eaux et forêts et de *premier avocat* du Roi en l'amirauté, le 16 février 1629, en l'audience de la grande chambre du Parlement. » Voir les *Particularités de la Vie judiciaire de Pierre Corneille,* par M. E. Gosselin, pages 6 et 7 de l'Extrait, 1865. — F. B.

[2] Cet événement a failli se réaliser, en l'année 1822 : l'incendie qui consuma la flèche pyramidale de la Cathédrale, à cette époque, en se propageant avec une effroyable rapidité dans les combles de l'église, fit craindre, un moment, pour les tombeaux de Pierre et de Louis de Brézé, et pour celui de Georges d'Amboise.

raissaient à mon esprit. En étudiant de près ces monuments, en reproduisant, le crayon en main, leur image, je me persuadai que j'approchais du but :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus,

a dit le législateur du Parnasse [1].

La découverte de quelques documents d'un intérêt marqué, due à l'exploration des anciennes archives de la Cathédrale, en rendant mon travail moins ingrat et moins difficile, vint encore m'encourager. Pour ne signaler ici que le plus important de ces documents, je citerai celui qui est relatif au tombeau de Georges d'Amboise. On ignorait, jusqu'à ce jour, le nom de l'architecte qui éleva ce mausolée justement célèbre et celui des artistes qui concoururent à sa décoration. Muette à cet égard, à peine si la tradition pouvait indiquer l'époque précise et les circonstances de son érection. Les comptes manuscrits des cardinaux d'Amboise, que j'ai découverts dans les archives de la Cathédrale, me révélèrent ces noms, et jusques aux détails les plus circonstanciés. Heureux de pouvoir remplir une lacune, objet de regrets si souvent répétés, j'ai consigné religieusement ces intéressants résultats. On verra, dans le cours de l'ouvrage, que c'est à un architecte rouennais qu'on doit ce beau monument, et qu'il put trouver, dans sa ville natale, des artistes en état de l'exécuter sous ses yeux. Ce fait ajouté à tant d'autres, achèverait de prouver, s'il était nécessaire, combien est erronée l'opinion de ceux qui veulent que tout ce qui parut de remarquable, en France, vers cette époque, soit dû à des mains italiennes. Sans parler de cette foule d'artistes nationaux, dont les noms ont été emportés par le temps, ou qui dorment dans la poussière de nos archives et de nos bibliothèques, que de noms, au besoin, attesteraient avec quels succès les arts étaient alors cultivés par des mains françaises! Eh! n'avons-nous pas nos Philibert Delorme, nos Pierre Lescot, nos Jean Cousin, nos Germain Pilon, Palissy, Pierre Bontems, Jean Goujon et tant d'autres, dont la liste remplirait ces pages?

Après avoir décrit les huit tombeaux, qui font l'objet principal de cet ouvrage, et que nous avons passés en revue, dans l'ordre chronologique, en commençant par celui de Rollon, mort dans le xe siècle, et en finissant par celui du cardinal de Croy, décédé en 1844, nous avons décrit les pierres tumulaires, les *tombes*, ainsi que nous les appelons, qui sont disséminées dans les différentes parties de l'église, et qui, soit par leur ancienneté, soit par leurs épitaphes, soit par le caractère de leur dessin, soit par les souvenirs

[1] Horace, *Epître aux Pisons*, dite *Art poétique*, vers 180-181. — F. B.

qu'elles rappellent, nous ont paru dignes d'attention. Cette portion de notre travail formera un chapitre séparé, sous le titre de *Tombes et Inscriptions diverses*. C'est là que nous placerons tout ce qui se rattache aux sépultures, pour ne citer que les plus illustres, de Charles V, du duc de Betford, de l'impératrice Mathilde, de Sybille de Conversane, des cardinaux d'Estouteville, Cambacérès, et de l'archevêque Blanquart de Bailleul, etc.

Désirant ne rien omettre de la nomenclature tumulaire de l'église métropolitaine de Rouen, nous avons réuni, dans un dernier chapitre, en suivant l'ordre chronologique, comme nous l'avons fait pour la première partie de l'ouvrage, les noms des principaux personnages qu'on sait avoir reçu la sépulture dans cette basilique. Chaque nom est accompagné d'une courte note biographique ou descriptive. Bien que cette liste contienne un grand nombre de noms, qui ont échappé aux annalistes rouennais, et que nous avons relevés, soit sur les obituaires et les registres capitulaires de la Cathédrale, soit d'après les testaments originaux des décédés, soit enfin sur les pierres tumulaires elles-mêmes, on sent combien elle doit être incomplète. En effet, parmi cette foule d'hommes puissants, de dignitaires, archevêques, doyens, archidiacres, chanoines, etc.[1], qui tous aspiraient à obtenir une place pour leurs restes dans le Lieu saint, que de cendres, dans l'espace de six à sept cents ans, descendues et oubliées sous le pavé de ce vaste temple !

Les trois dernières personnes qui y aient reçu, de nos jours, la sépulture, sont le cardinal Cambacérès, mort en 1818, le cardinal prince de Croy, mort en 1844, l'archevêque Blanquart de Bailleul, en 1869 ; tous trois archevêques de Rouen. On fit en leur faveur une exception à la déclaration du 19 novembre 1776 et au décret du 12 juin 1804, qui interdisaient l'inhumation dans les églises. Le premier corps, qu'on suppose avoir été placé dans la Cathédrale de Rouen, est celui de saint Evode[2], mort dans le VIe siècle. Ainsi deux archevêques ouvrent et ferment cette longue liste funéraire.

Les lois romaines défendaient d'ensevelir les morts, non-seulement dans les temples, mais même dans l'enceinte des villes : *In urbe ne sepelito*. Cette prohibition, adoptée par l'église, se maintint en vigueur en Occident jusque dans le VIe siècle[3]. Aussi voyons-nous nos premiers évêques, nommons-les, saint Mellon, saint Avitien, saint Godard et même saint Romain, qui vivait au commencement du VIIe siècle, recevoir la sépulture hors des

[1] On cite comme ayant fait partie de ces derniers, dans le XIVe siècle, un Italien portant le nom de Napoléon. Ce singulier rapprochement de nom et d'origine ne laisse pas d'avoir quelque chose de piquant.

[2] Le corps de saint Evode ne fut qu'exposé dans la Cathédrale. Il en fut de même de ceux de Rainfroy et de saint Remy, morts dans le VIIIe siècle, et tous archevêques de Rouen. Ils n'y furent point enterrés, quoiqu'en aient dit quelques annalistes.

[3] « *Firmissimum hoc privilegium usque nunc retinent civitates, ut nullo modo intra ambitum murorum cujuslibet defuncti corpus humetur,* » dit le Concile de Brague, tenu en 563.

murs de Rouen[1]. Ce ne fut que successivement, et par exception, qu'on dérogea à cette mesure. De saints personnages avaient été enterrés en dehors de l'enceinte urbaine. Pour garantir leurs cendres, ou par vénération pour leur mémoire, on éleva des chapelles au-dessus de leurs sépulcres. Les fidèles se portant en foule à ces édifices, dans lesquels on célébrait les saints mystères, on sentit la nécessité de les agrandir ; on en fit des églises. Ainsi se trouvèrent, pour ainsi dire, annulés les sacrés canons. De là à rentrer dans l'enceinte des villes il n'y avait qu'un pas ; il fut franchi. N'osant d'abord inhumer dans les temples *intra muros*, on y transporta les corps des personnages canonisés, enfermés dans des châsses ; on les déposa dans des cryptes ; plus tard, on les exposa à la vénération des fidèles, placés sur des autels, puis sur des cénotaphes, puis enfin dans les cénotaphes eux-mêmes.

Des saints personnages à ceux qui étaient appelés à le devenir, aux ecclésiastiques enfin, la transition était facile ; elle eut lieu. Mais on ne permit d'abord que l'approche des églises. Les corps des évêques, des abbés, des moines et des chanoines furent inhumés dans l'aître, *in atrio*, puis sous le portique de la basilique[2].

Les plus vénérés et les plus élevés en dignité étaient placés le plus près de la porte d'entrée. Le désir de pénétrer dans le lieu saint, favorisé par l'encombrement des abords des temples, ne tarda pas à en ouvrir les portes. Bède raconte que, à l'exemple de saint Augustin, les archevêques de Cantorbéry, ses successeurs, furent enterrés dans le portique de l'église, excepté deux d'entre eux, dit-il, qui, « n'ayant pu y trouver place, furent introduits dans l'église elle-même[3] ». Les basiliques devaient être bientôt envahies ; mais ce ne fut que comme pied à pied. De la nef on s'avança dans le chœur, du chœur dans le sanctuaire ; c'était à qui approcherait le plus près du saint des saints. Charlemagne, après avoir défendu la sépulture dans les églises, la permit pour les évêques, les abbés et les bons prêtres seulement[4]. Les puissants de la terre ne tardèrent pas à réclamer

[1] Les deux premiers, suivant l'usage antique, furent enterrés le long de la voie publique, qui était l'ancienne voie romaine. Cet usage s'était également conservé dans les Gaules. C'est ainsi que Grégoire de Tours nous apprend qu'un évêque de Clermont fut inhumé, *in cryptâ juxtà aggerem publicum*. Il dit la même chose de saint Servais, évêque de Tongres. (L. II, *cap.* 39 et 5.)

[2] « *Prohibendum, secundùm majorum instituta, ut in ecclesiâ nullatenùs sepeliantur, sed in atrio, aut in porticu, aut extrà ecclesiam.* » (Concile de Nantes.)

[3] « *Præter duorum tantum modò, quorum corpora in ipsa ecclesia posita sunt cò quod prædicta porticus plura capere nequivit.* »

[4] « *Ut mortui non sepeliantur in ecclesia, etsi episcopi, et abbates, vel fideles et boni presbyteri.* » (Capitulaires.)
En Espagne, vers la même époque, non-seulement on permit la sépulture dans les églises pour les ecclésiastiques, mais même on en fit une loi : « *Si quis in ecclesiâ conjunctus fuerit, in eâ sepelietur,* » disent les canons de 790. (*Spicilegium*, t. I, p. 495.)

et à obtenir la même faveur[1]. Rollon est le premier laïque qui ait obtenu les honneurs de la sépulture dans la Cathédrale de Rouen. Son corps fut placé non loin du maître-autel. Si l'on n'admet pas que cette faveur ait été considérée comme un acte de justice envers le conquérant qui, dans ce temple, avait abjuré la foi de ses pères pour se soumettre à la religion du pays, il faut reconnaître, dans cette dérogation aux usages anciens, un acte de profonde politique de la part du clergé rouennais. En effet, il sanctionnait ainsi, d'une manière éclatante, la conversion de Rollon, et, en même temps, il enchaînait sa race et ses compagnons à la religion qu'il avait embrassée et dans laquelle il était mort. On peut dire que c'était comme un nouveau baptême qu'il leur faisait subir dans la personne de leur chef. Guillaume-Longue-Epée, successeur de Rollon, le suivit de près au tombeau; il fut inhumé non loin de lui. Quant à son petit-fils, Richard Ier, ce prince, par piété autant que par humilité, et pour se conformer à l'ancienne coutume, ne voulut pas être enterré dans l'église de Fécamp, qu'il avait construite, mais en dehors, et sous la gouttière, disent nos vieux chroniqueurs, *ad ostium*[2], *in stillicidio*. C'est ainsi que Pepin s'était fait inhumer à Saint-Denis[3]. Dans l'origine, on ne souffrit que de simples pierres tumulaires, qui ne devaient pas dépasser le sol : *Sepulchrum reliquo pavimento ecclesiæ æquatum sit,* dit le premier concile de Milan. Peu à peu, et par intervalles, on enfreignit cette règle, mais non ouvertement[4].

C'est ainsi que la tombe de Maurile, un des archevêques les plus vénérés de Rouen, ayant été exhaussée, par le clergé de la Cathédrale, de trois pieds au-dessus de terre, il ne fallut rien moins que l'intervention d'un miracle pour légitimer cette innovation aux yeux du peuple[5]; et cependant ce fait se passait vers la fin du XIe siècle. Mais on devait bientôt s'affranchir de cette règle. La piété, la vanité, luttant avec avantage contre la simplicité des temps antiques et les défenses ecclésiastiques, entourèrent la cendre des morts, surtout celle des hommes puissants, d'un luxe qui allait toujours en augmentant. Dans les siècles reculés, point d'éclat extérieur; la richesse des tombeaux était renfermée dans leur sein;

[1] Il paraîtrait qu'ils en auraient joui, dès l'origine, en Italie. En France, il n'en était pas de même.

[2] *A la porte d'entrée* traduirait plus exactement que *en dehors* les mots *ad ostium* du texte. — F. B.

[3] « Adens fut couchié el sarquel, une crois dessous sa face et le chief tourné devers l'Orient. » (Chroniques de S. Denis.) Cette expression, *adens* pour dire tourné contre terre, est encore usitée en Basse-Normandie.

[4] De temps à autre, on appelait les fidèles à l'observation des anciens règlements. En 797, Théodulphe, évêque d'Orléans, ordonna de raser, dans les églises de son diocèse, tous les sépulcres qui s'élevaient au-dessus de terre, et de convertir en cimetières, après en avoir enlevé les autels, celles où il se trouverait un trop grand nombre de sépulcres.

[5] Corpus ejus, in ecclesiâ S. Mariæ sepultum, miraculo divino tribus pedibus altiùs super terram elevatum est. (Alberic de Trois-Fontaines.)

l'or, l'argent, les étoffes et les pierres précieuses dormaient enfouis avec les os des cadavres. Plus tard, la richesse éclate à l'extérieur; tout brille au dehors. En même temps, les statues, couchées sur les mausolées, comme marquées du sceau éternel, se redressent et s'animent; la vie semble disputer les tombeaux à la mort. Les progrès des arts favorisèrent singulièrement la tendance que nous venons de signaler; elle ne connut bientôt plus de bornes; c'est alors que, aux XVe et XVIe siècles, on vit s'élever, sur des dimensions et avec une pompe inconnues, ces mausolées aujourd'hui objets d'étonnement et d'admiration. Malgré les efforts de quelques saints prélats, le luxe, et, pour me servir de l'expression énergique de l'un d'eux, « l'insolence des tombeaux » alla croissant[1]. La Cathédrale de Rouen avait donné l'exemple en Normandie. A défaut des riches et nombreux sépulcres qu'elle a perdus, les mausolées de Georges d'Amboise et de Pierre et Louis de Brézé qu'elle possède encore, fourniraient au besoin la preuve qu'elle s'était mise, à cet égard, au premier rang.

La place la plus ambitionnée, comme nous l'avons dit plus haut, était le sanctuaire. Longtemps disputée et partagée par les hauts dignitaires ecclésiastiques et par les têtes couronnées, elle finit, presque partout, et principalement dans les métropoles, par appartenir à ces dernières. Ainsi, à Rouen, on ne voyait, dans le sanctuaire, et même dans le chœur, que des tombeaux de princes. On y en comptait cinq : c'étaient ceux de Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde; de Henri-le-Jeune, associé au trône par son père Henri II, roi d'Angleterre; de Richard-Cœur-de-Lion; de Jean, duc de Betford, fils de roi; de Charles V, roi de France. Nul autre n'avait le droit d'aborder cette enceinte privilégiée. Un des grands dignitaires de la Cathédrale de Rouen, en même temps un de ses plus signalés bienfaiteurs[2], ayant demandé, par testament, à être enterré dans le chœur, le clergé avait accordé, non sans difficulté, cette place, lorsque les officiers royaux y mirent opposition, défendant qu'on ouvrît la terre en cet endroit, *ne terra ibidem frangatur,* comme étant réservé aux sépultures royales. Les exécuteurs testamentaires ayant insisté, il ne fallut rien de moins qu'un arrêt de l'Echiquier pour obtenir que les intentions du défunt reçussent leur exécution; encore fit-on cette restriction qu'il ne serait

[1] A l'Assemblée de Melun, tenue en 1579, on agita la question suivante :

« Piorum omnium esto pastorum judicare, an ferenda sit nostri temporis insolentia sepulchrorum, in quibus putrida corpora, nisi sint regum aut principum, tanquam sanctorum relliquiæ, excelso, ornato, et splendido loco in ecclesiis collocantur, non sine armorum, vexillorum et tropæorum maximâ copiâ, etc. »

Le Concile de Reims, tenu en 1583, interdit formellement ce luxe et cette pompe. Il alla plus loin : rappelant les anciens canons, il voulut que les tombes ne fussent pas élevées au-dessus de terre : « *Non licet tumulos ipsâ humo altiores erigere.* » Cette défense resta presque partout sans effet.

[2] Jean Masselin, doyen, mort en 1500. Il avait fait, entre autres donations, à la Cathédrale, celle d'une table en argent massive du poids de 372 marcs, pour être placée sur le maître-autel.

mis ni tombe, ni statue, ni même d'épitaphe à l'endroit où le corps serait déposé, ce qui fut exécuté.

Le chapitre de la Cathédrale, consulté, en 1749, par le clergé de Grenoble, sur la faculté d'enterrer dans l'église, lui répondait : « Quant à nos usages pour les enterrements, nous n'avons jamais placé dans notre chœur que les personnes de la famille royale. Mgr notre archevêque a une chapelle particulière pour lui, nos dignitaires sont placés derrière le chœur, dans la chapelle de la Vierge et les chanoines aussi lorsqu'ils le demandent et dans les collatéraux du chœur et de la nef. Nous avons une église paroissiale enclavée et faisant partie du vaisseau de la Cathédrale, au bas de laquelle nous permettons qu'on enterre les paroissiens. »

On verra, dans le cours de l'ouvrage, que le chapitre fit plus d'une infraction à cette règle.

Nous ne terminerons pas ce court exposé, sans exprimer le vœu que notre exemple encourage les amis de nos antiquités nationales à étendre aux principales églises de Rouen, et même à celles des autres parties de la Normandie, le travail que nous avons fait pour sa basilique métropolitaine. C'est un appel que nous faisons à leurs lumières et à leur patriotisme. Les vieux chroniqueurs, presque tous habitants des cloîtres et des églises, nous ont laissé de longs récits des libéralités de leurs bienfaiteurs, de la vie et des derniers moments de leurs saints, de leurs prélats, de leurs abbés ; mais, peu soucieux de tout le reste, ils nous ont légué le soin de décrire leurs monuments et leurs tombeaux. Acceptons cette tâche ; réunissons nos efforts, pour arracher au temps et aux démolisseurs à venir le petit nombre de ceux qui sont restés debout. Que ceux qui prendront la plume, après nous, n'aient point à s'écrier avec le prophète : *Sustulerunt quod supererat !*

TOMBEAU DE ROLLON.

« Rollon, grand homme de justice et d'épée, fut chef de ce peuple qui renfermoit en lui quelque chose de vital et de créateur propre à former d'autres peuples. »

— CHATEAUBRIAND, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.* —

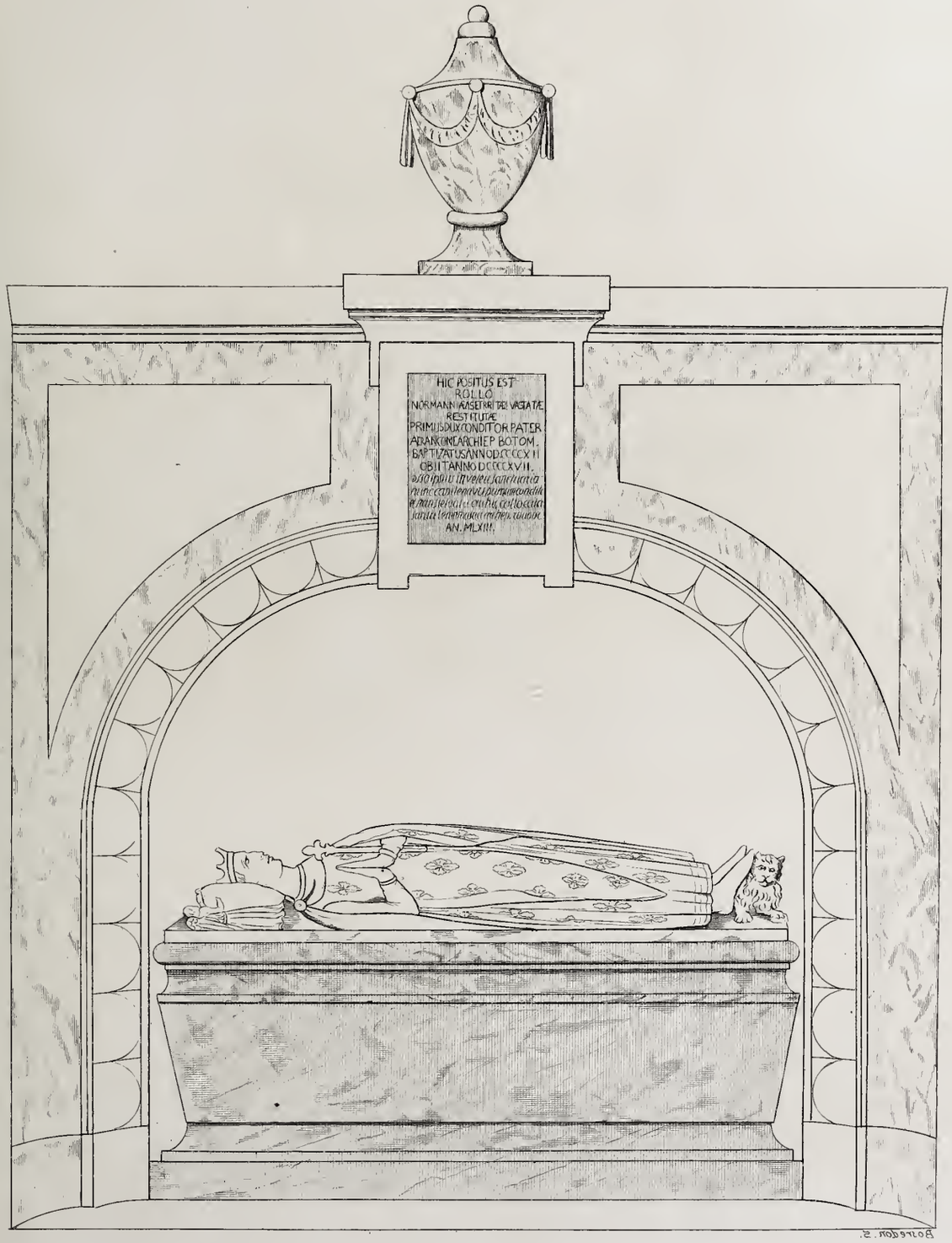

TOMBEAU DE ROLLON

Tombeau de Rollon.

ENTRONS dans l'église cathédrale de Rouen. Le long du collatéral de la nef (côté droit) règne une suite de chapelles, dont la dernière est connue, encore aujourd'hui, sous le nom du Petit-Saint-Romain [1]. C'est là que repose la cendre de Rollon. (Voir Pl. I).

Elle est renfermée dans un sarcophage en stuc noir, veiné à veines blanches et jaunes, qui est placé à même la muraille, à une profondeur de $0^m,83$ sous une arcade surbaissée.

La façade de l'entourage du tombeau est en stuc à fond gris veiné, dont les portions saillantes sont de brèche jaune plus ou moins prononcée. (Pl. II.)

Quant à la statue couchée sur le sarcophage, elle est en pierre, a 2 mètres de long et offre des traces de peinture.

On se tromperait étrangement, si l'on croyait voir l'image véritable de Rollon dans cette figure, qui, à en juger par le style et par le costume, n'a pu être exécutée que dans le XVe siècle, dans le XIVe siècle au plus. Où le sculpteur, en l'absence absolue de tout monument antérieur, aurait-il pris les traits de notre premier duc, mort depuis près de cinq cents ans, lorsqu'il exécuta son ouvrage? On voit (et cela ne doit pas avoir lieu de nous étonner) qu'il ne connaissait même pas les traditions du Nord, qui font de Rollon un homme d'une taille et d'une corpulence extraordinaires [2]; car tel il ne l'a pas représenté, à coup sûr: il a fait une figure de pure fantaisie.

[1] Voir l'Appendice I.

[2] « Rollon, dit la Saga de Harald-Harfager, était si fortement constitué qu'aucun cheval ne pouvait le porter;

L'artiste a donné à Rollon le costume et les habits royaux. La couronne, qui pose sur le sommet de la tête, est ouverte et fleuronnée. Quant au sceptre, on n'en aperçoit plus qu'un fragment; il était retenu, le long du corps, par la pression des bras, et non placé dans les mains. Celles-ci, à en juger par la position des deux avant-bras, devaient être réunies sur la poitrine et jointes; elles ont disparu. La tête est appuyée sur un coussin, que soutiennent deux petits anges placés, l'un à droite, l'autre à gauche. Sous les pieds du prince était couché un chien, symbole de fidélité; il n'en reste plus guère, aujourd'hui, que les extrémités [1].

La tunique du personnage, qui tombe à la cheville des pieds, est retenue autour du corps par une ceinture ouvragée à bout flottant; un manteau court, garni de son collet, et agrafé sur l'épaule droite, lui est superposé. La tunique est à fond couleur d'or parsemé de bouquets en noir. Le manteau est rouge et herminé en dedans. Les autres parties de la statue ont également été couvertes d'une couche de peinture, que le temps a plus ou moins altérée. Rollon est représenté la barbe rase et les cheveux demi-courts, lesquels s'arrêtent au-dessous de l'oreille en s'arrondissant.

Nous venons de dire que la statue ne datait que du XIVe ou XVe siècle. Le sarcophage qui la porte, et la décoration qui environne celui-ci, sont moins anciens encore; ils appartiennent au XVIIIe siècle. Cette restauration est postérieure à 1730, puisque Farin, qui écrivait à cette époque [2], n'a pas connu l'inscription qui fut placée alors au-dessus de la niche du tombeau, et qu'on voit encore à l'heure où j'écris. Cette inscription, gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir, est ainsi conçue :

HIC POSITUS EST

ROLLO

NORMANNIÆ A SE TERRITÆ, VASTATÆ,

RESTITUTÆ

PRIMUS DUX CONDITOR PATER

il était donc obligé d'aller à pied. Voilà pourquoi il fut appelé Rollon-le-Marcheur, *Gaungu-Rolfur.* » — (Depping *Histoire des Expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 318.)

L'indication de source a été donnée par la première édition, p. 5. — F. B.

[1] Dernièrement, en 1872, cette statue, ainsi que celle de Guillaume-Longue-Epée, ont été restaurées par les soins de M. Barthélemy, architecte diocésain. La même restauration a eu lieu pour les deux tombeaux et leur entourage, qui sont tout à fait identiques, si ce n'est que l'encadrement du tombeau de Guillaume-Longue-Epée, au lieu d'être en stuc, est en bois peint, et qu'on n'a pas cru devoir le surmonter d'une urne comme celui de Rollon.

[2] L'auteur a en vue l'*Histoire de la Ville de Rouen*, in-4°, édition de 1731. Mais Farin, mort le 8 septembre 1675, est étranger à cette réimpression : « revue par plusieurs personnes de mérite, » comme dit le titre. Celle de Farin, 1668, ne contient qu'une seule épitaphe, t. II, p. 22; celle de Du Souillet en offre deux, IIIe partie, p. 17. L'inscription citée plus loin n'y figure pas plus que dans l'autre. — F. B.

A FRANCONE ARCHIEP. ROTOM.
BAPTIZATUS ANNO DCCCCXII.
OBIIT ANNO DCCCCXVII.

Ossa ipsius in veteri sanctuario
nunc capite navis primum condita
translato altari hîc collocata
sunt a B. Maurilio archiep. Rotom.
An. MLXIII.

En voici la traduction :

« Ici est placé Rollon, premier duc, fondateur, père de la Normandie, qui fut par lui d'abord épouvantée, ravagée, puis restaurée. Il fut baptisé par Francon, archevêque de Rouen, l'an 912. Il mourut l'an 917.

« Ses os, ensevelis d'abord dans l'ancien sanctuaire, maintenant le haut de la nef, l'autel ayant été translaté [1], ont été placés ici, par le bienheureux Maurile, archevêque de Rouen, l'an 1063. »

Il est bien probable que cette dernière partie de l'épitaphe a été empruntée à une inscription plus ancienne. Dans ce cas, le renseignement qu'elle nous donne n'en serait que plus précieux. Il nous apprend que, dans l'origine, la cendre de Rollon avait été déposée dans le sanctuaire, auprès du maître-autel, et que le sanctuaire ne dépassait pas le haut de la nef actuelle [2]. Lorsque l'archevêque Maurile agrandit la Cathédrale et reporta, par suite de cet agrandissement, le maître-autel plus à l'orient, il exhuma les os de Rollon et les plaça dans la partie méridionale de l'église. Il ne faut pas croire, toutefois, que ce soit dans la chapelle même où nous les voyons aujourd'hui, puisque cette chapelle, ainsi que celles qui règnent le long des deux collatéraux de la nef, ne furent bâties que vers le commencement du XIVe siècle. Orderic Vital, ce vieil historien normand, dit, en parlant de cette translation :

[1] Ici, comme en quelques autres endroits, le trop de fidélité au mot-à-mot porte atteinte à la langue. M. Deville dira mieux, un peu plus loin : « Après la translation de l'autel. » Bien souvent les traductions auraient pu facilement être plus françaises, sans cesser d'être littérales. — F. B.

[2] Dans les temps anciens, le maître-autel s'élevait au centre de l'église, devant la croix; le chœur était exclusivement réservé au clergé. Il est à regretter que cette heureuse disposition, qui permettait aux fidèles, répandus dans la nef et dans les transepts, de voir et d'entendre le service divin, ait été abandonnée, pour reléguer l'autel au fond du chœur. J'ai remarqué avec plaisir que l'ancien usage s'était maintenu dans un assez grand nombre d'églises d'au-delà de la Loire.

« Corpora verò ducum Rollonis et Guillelmi reverenter in sacram ædem transtulit, et Rollonem propè ostium australe, et Guillelmum secùs ostium aquilonare tumulavit : et epitaphia eorum super illos litteris aureis annotavit. Rollonis autem titulus talis est :

EPITAPHIUM ROLLONIS.

DUX NORMANNORUM, TIMOR HOSTIS, ET ARMA SUORUM,
ROLLO SUB HOC TITULO CLAUDITUR IN TUMULO.
MAJORES CUJUS PROBITAS PROVEXIT, UT EJUS
SERVIERIT NEC AVUS, NEC PATER [1], NEC PROAVUS.
DUCENTEM FORTES REGEM MULTASQUE COHORTES
DEVICIT DACLE CONGREDIENS ACIE.
FRIXONAS, WALCROS, HALBACENSES, HAINAUCOS,
HOS SIMUL ADJUNCTOS ROLLO DEDIT PROFUGOS.
EGIT AD HOC FRESIOS PER PLURIMA VULNERA VICTOS,
UT SIBI JURARENT, ATQUE TRIBUTA DARENT.
BAIOCAS CEPIT, BIS PARISIOS SUPERAVIT,
NEMO FUIT FRANCIS ASPERIOR CUNEIS.
ANNIS TRIGINTA GALLORUM CÆDIBUS ARVA
IMPLEVIT, PIGRO BELLA GERENS CAROLO.
POST MULTAS STRAGES, PRÆDAS, INCENDIA, CÆDES,
UTILE CUM GALLIS FOEDUS INIT CUPIDIS.
SUPPLEX FRANCONI MERUIT BAPTISMATE TINGI :
SIC PERIIT VETERIS OMNE NEFAS HOMINIS.
UT FUIT ANTE LUPUS, SIC POST FIT MITIBUS AGNUS.
PAX ITA MUTATUM MULCEAT ANTE DEUM.

— *Scriptores Historiæ normannicæ,* p. 567. [1]

« Il (l'archevêque Maurile) transporta très révérencieusement les corps des ducs Rollon et Guillaume dans l'église et inhuma Rollon auprès de la porte méridionale et Guillaume contre la porte septentrionale et des épitaphes en lettres d'or furent mises sur leurs tombes. »

[1] Le vers ainsi construit est faux, aussi bien que dans le *Recueil des Historiens de la France* et dans l'édition de l'*Histoire de Rouen* de Farin, donnée par Du Souillet. — F. B.

[2] Ce latin avait été mis en note, après la traduction. Nous autorisant de l'exemple de M. Deville, partout ailleurs, nous l'avons placé avant la traduction, pour l'uniformité. — F. B.

Voici celle de Rollon, que nous traduisons du latin en français :

« Rollon, duc des Normands, la terreur de l'ennemi, le défenseur des siens, est enfermé dans ce tombeau sous cette épitaphe. La probité de ses ancêtres les éleva si haut que ni son aïeul, ni son père, ni son bisaïeul ne servirent sous qui que ce soit. Il défit en bataille rangée le roi des Daces et ses puissantes et nombreuses cohortes. Il mit en fuite les Frisons, les peuples de Walcheren, de Hambourg et du Hainaut réunis. Il contraignit les Frisons, souvent vaincus, à lui jurer fidélité et à lui payer tribut. Il s'empara de Bayeux, dompta deux fois les Parisiens. Personne ne fut aussi terrible aux bataillons français. Durant trente ans, il remplit la Gaule de carnage, faisant la guerre au faible roi Charles. Après de longues années de pillage, d'incendies, de massacres, il conclut un traité avantageux avec les Gaulois empressés d'y souscrire. Il mérita de recevoir en suppliant le baptême de Francon. Ainsi périt le crime du vieil homme, de loup cruel devenu agneau inoffensif. Ainsi métamorphosé, qu'il trouve grâce devant Dieu. »

C'est sans doute à cette épitaphe que Robert Wace fait allusion dans son poème du *Roman de Rou*, lorsqu'il dit :

En mostier Nostre-Dame, el costé verz midi
Ont li cler è li lai li cors ensepulcri ;
E la sépulture i est è l'épitaphani,
Ki racunte sis fez è comment il veski.
(Vers 2058.)

Si l'on s'en rapporte à l'auteur des *Chroniques de Normandie*, cette inscription aurait remplacé l'inscription suivante, écrite en partie en vers léonins, qui aurait figuré sur le tombeau primitif de Rollon : « Rou, dit le chroniqueur, fut mis en sépulture en la mere eglise de Rouan en costé devers le midi en l'an de grace IX^c XVII, ou costé du mur en la dicte chapelle, où il fut enterré sont de lui escrips ces vers :

DUX NORMANNORUM CUNCTORUM NORMA BONORUM,
. . . . . .
ROLLO FERUS, FORTIS, QUEM GENS NORMANICA MORTIS
INVOCAT ARTICULO, CLAUDITUR HOC TUMULO.
IPSI PROVIDEAT TUA SIC CLEMENTIA, CHRISTE,
TE UT SEMPER VIDEAT COETIBUS ANGELICIS.[1]

[1] Epitaphe rapportée par Taillepied, qui a bien estropié les deux derniers vers. Voir les *Antiquitez de Rouen* édit. de 1587, p. 132. — F. B.

« Le duc des Normands, le type de tout ce qu'il y a de bien..... Rollon l'intrépide, le fort, que la gent normande invoque à l'article de la mort, est enfermé dans ce tombeau. Que ta clémence s'étende sur lui, ô Christ, et qu'il te voie éternellement dans le chœur des Anges. »

Il règne une si grande obscurité sur la chronologie de nos premiers ducs, et principalement sur celle de Rollon, qu'il est difficile de déterminer, d'une manière précise, la mort de cet homme célèbre. L'auteur de l'épitaphe moderne, ainsi que la plupart des historiens, suivant en cela Orderic Vital, le font mourir cinq ans après son baptême, c'est-à-dire en 917. Flodoard, historien contemporain, et par là-même plus digne de foi, le montre vivant encore en 928. Si l'on doit admettre, ainsi que le donne à entendre le texte de Dudon de Saint-Quentin, que ce fut, non pas cinq ans après son baptême, mais cinq ans après avoir associé son fils au gouvernement, qu'il mourut, Rollon aurait prolongé sa carrière jusqu'en 931, ou même jusqu'en 932.

Nos chroniques font paraître Rollon en 876 sur les rives de la Neustrie; celles du Nord vingt ans plus tard [1]. Ce qui paraît certain, c'est que Hrolf, auquel nous avons donné le nom plus doux de Rollon [2], fut exilé à perpétuité de la Norwége, en 895, par suite de sa désobéissance au roi Harald. C'est de ce moment que, privé de l'espoir de rentrer sur sa terre natale, ce puissant pirate, comme s'expriment les Sagas du Nord, adopta nos rives occidentales, pour les ravager d'abord, pour s'en emparer et les gouverner plus tard.

Rollon était depuis longtemps maître d'une partie de la Neustrie, lorsque Charles-le-Simple, par un acte que les contemporains et la postérité ont taxé de faiblesse, mais qui fut forcé et peut-être politique, à bien examiner, la lui concéda[3], sous la réserve de foi et hommage. Il paraît faux, malgré le témoignage de nos plus anciens écrivains normands, que Charles-le-Simple ait sanctionné cette cession, en accordant à Rollon la main de sa fille Gisèle [4]. Un jeune prince, marié seulement depuis cinq années, ne pouvait avoir une fille à donner en mariage et moins encore à un homme plus que sexagénaire.

Ce qui est plus certain, c'est que Rollon embrassa la religion de ses nouveaux sujets.

[1] Snorre. — Peut-être Rollon avait-il fait antérieurement quelques excursions en France, comme simple compagnon, si ce n'est comme chef de pirates du Nord, ce qui pourrait expliquer la date de 876, sans contredire celle des historiens de son pays, qui n'auront pas tenu compte de ses premières armes. Au surplus, ce n'est là qu'une simple conjecture, que nous abandonnons au jugement des érudits.

[2] Son arrière-petit-fils, Richard II, le nomme encore, dans une de ses chartes, *Rolphus*. C'est le vrai nom norvégien latinisé.

[3] Il faut en excepter l'Avranchin, le Cotentin et le pays de Bayeux, qui ne furent incorporés que plus tard à la Normandie.

[4] Voir la Dissertation de M. Th. Licquet sur cette question. *Société des Antiquaires de Normandie*, 1827, p, 258-272. — F. B.

Il fut baptisé, en 912, par l'archevêque de Rouen Francon. Cet acte de haute politique ne contribua pas peu à affermir sa puissance et à assurer la domination normande.

La Neustrie respira sous le gouvernement sévère et éclairé de celui qui l'avait mise à feu et à sang ; cette belle province ne tarda pas à sortir de ses ruines.

Ce qui distinguera à jamais Rollon des autres chefs normands qui, non moins vaillants peut-être que lui, portèrent la terreur sur le sol français, c'est qu'il eut la gloire d'être fondateur, et que, à l'ombre de son nom, de ses lois et de son épée, ses enfants et leurs successeurs conservèrent sous leur domination, durant près de trois siècles, une des plus belles et des plus riches provinces de l'Europe.

TOMBEAU DE GUILLAUME-LONGUE-ÉPÉE.

« Statim verò corpus sacrosanctum feretro velociter impositum, et Rothomagensi urbi cum magno ejulatu delatum in ecclesiam B. Mariæ genitricis Dei honorificè sepelierunt. »

« Or, aussitôt, ils placèrent rapidement son saint corps dans un cercueil, et, l'ayant transporté dans la ville de Rouen avec de grands gémissements, ils l'ensevelirent honorablement dans l'église de la bienheureuse Marie mère de Dieu. »

— Dudon de Saint-Quentin. —

PL. III.

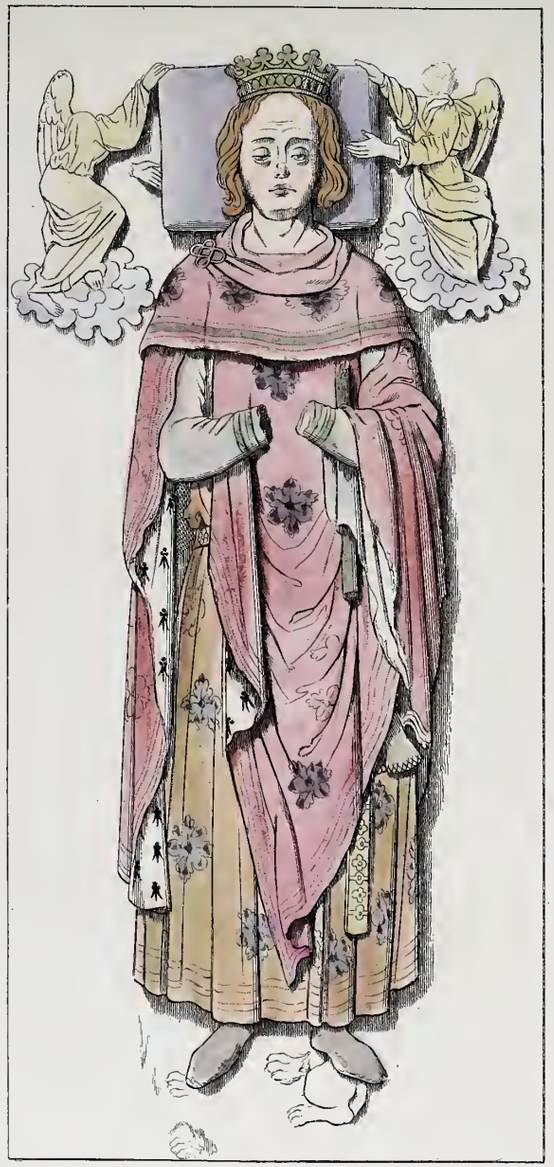

ROLLON

PL. IV.

Basredon S:

GUILLAUME-LONGUE-ÉPÉE

Tombeau de Guillaume-Longue-Epée.

ÉNÉTRONS dans la chapelle qui correspond, de l'autre côté, à celle où repose la cendre de Rollon. Nous sommes dans la chapelle de Sainte-Anne : c'est là que sont déposés les restes de Guillaume-Longue-Epée, fils et successeur de Rollon.

Au premier coup-d'œil, il est facile de se convaincre que les tombeaux du fils et du père ont été dressés à la même époque ; la forme, la décoration et les proportions en sont, à peu de chose près, identiques. Nous pourrions donc, à la rigueur, renvoyer à la description que nous avons faite du tombeau de Rollon, pour donner une idée exacte de celui de Guillaume-Longue-Epée. Il se compose, comme le premier, d'un sarcophage en stuc, placé dans une arcade surbaissée et chargé d'une statue couchée. Cette dernière est également en pierre et peinte. Elle a, comme celle de Rollon, 1m,95 de longueur. Le sarcophage porte 0m,88 de haut ; la niche qui le renferme, 2m,28 de long sur une profondeur de 0m,88 [1].

A l'exception de la main gauche, du sceptre et de quelques parties accessoires, qui ont été brisés, la statue est dans un état de conservation assez remarquable. C'est un avantage qu'elle a sur la statue du premier tombeau. Bien qu'évidemment de la même époque que celle-ci, elle est due probablement à un autre ciseau et à une main plus habile. En effet, le style est plus large et plus pur, quoique la roideur du dessin soit à peu près la même

[1] Le système métrique a été substitué, ici et ailleurs, par M. Deville, aux anciennes mesures de dimension employées dans les deux éditions précédentes. — F. B.

dans les deux figures. Dans l'une comme dans l'autre, la tête du personnage est appuyée sur un carreau que soutiennent de petits anges ; les pieds posent sur un animal couché[1]. Quant au costume et aux attributs, ils sont absolument semblables. Nous en dirons autant de la coiffure.

J'ai trouvé, dans les actes capitulaires de la Cathédrale, une précieuse indication touchant la peinture dont cette statue a été recouverte. On y lit, sous la date du 12 mai 1467 :

« Ad faciendum depingi ymaginem Guillelmi de Longue Espée requiescentis in capellâ sanctæ Annæ domini de capitulo commiserunt magistros de Deserto et ... Huireau unà cum magistris operis et eos auctorizaverunt ad capiendum aliquas peccunias de emendis per subditos capituli debitis[2]. »

« Messieurs du chapitre commirent maîtres Guillaume du Desert et .... Huireau, avec les maîtres de l'œuvre pour peindre l'image de Guillaume Longue-Epée, qui repose dans la chapelle Sainte-Anne, et les autorisèrent à prendre quelques sommes sur les amendes dues par ceux qui relèvent du chapitre[3]. »

Il paraîtrait que ce ne fut que l'année d'après que cette opération eut lieu, puisque je trouve la note suivante aux mêmes registres capitulaires :

« Martii 1468. Domini, etc[4]...., sunt deputati ad faciendum depingi statuam ducis *la Longue-Epée*, in capella Sanctæ Annæ exponendo in hoc usque ad IX scuta, aut plura si opus est. »

« Mars 1468. Messieurs etc... ont été députés pour faire peindre la statue du duc la Longue-Epée, dans la chapelle de Sainte-Anne, en y consacrant jusqu'à IX écus, et plus s'il est nécessaire. »

Si l'on admettait que la statue fut peinte immédiatement après avoir été mise en place, on ne pourrait, d'après le document que nous venons de rapporter, faire remonter son exécution plus haut qu'à la seconde moitié du xve siècle ; il en serait de même pour celle de Rollon. Mais il resterait alors à se prononcer entre cette indication et le style et le costume des deux figures, qui paraissent leur assigner une époque un peu plus reculée. Quoi qu'il en

[1] Le dessin n'est pas tellement déterminé qu'on ne puisse voir ici un chien ou un mouton, à volonté.

[2] La fin du texte donné par notre manuscrit est assez défectueuse. Elle a été rectifiée en recourant à l'original, avec l'aide de M. Ch. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. Il en sera de même en plusieurs circonstances semblables, et nous remercions notre savant confrère, une fois pour toutes, de sa constante obligeance. — F. B.

[3] La traduction a aussi été modifiée en conséquence. — F. B.

[4] Le texte complet est : « XVIII Martii 1468. Venerabiles Capituli Magistri Matheus Gaudin et P. Perchart, etc. » *Archives départementales.* — F. B.

soit, nous avons ici une date certaine pour l'enluminure de ce morceau de sculpture; elle devient précieuse pour l'histoire de l'art.

L'artiste qui fut chargé de cette opération a peint toutes les parties nues, telles que la face, le cou et les mains, en couleur de chair d'un seul ton tirant sur le rouge. Quant aux cheveux, qu'il a voulu représenter blonds, il les a coloriés en jaune. Il a donné au manteau un fond rouge à semis de bouquets dorés, et une bordure en or. La tunique, autant que l'altération de la couleur permet d'en juger, était en or bruni. (Pl. IV.)

Au-dessus de la crèche du tombeau, sur un marbre noir, se lit l'inscription suivante, qui est gravée en lettres d'or :

HIC POSITUS EST
GUILLELMUS DICTUS LONGA SPATA
ROLLONIS FILIUS
DUX NORMANNIÆ
PRODITORIE OCCISUS DCCCCXXXII.

Ossa ipsius in veteri sanctuario,
ubi nunc est caput navis, primum
condita, translato altari, hic
collocata sunt a B. Maurilio
Archiepisc. Rotom.
Anno MLXIII.

« Ici est placé Guillaume dit Longue-Epée, fils de Rollon, duc de Normandie, assassiné par trahison en 942.

« Ses os, ensevelis d'abord dans l'ancien sanctuaire, là où est maintenant le haut de la nef, après la translation de l'autel, ont été placés ici par le bienheureux Maurile, archevêque de Rouen, l'an 1063. »

Du temps d'Orderic Vital, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle, une autre épitaphe, aussi tracée en lettres d'or, se lisait sur le tombeau de Guillaume Longue-Epée.

QUOS DEFENDEBAT GUILLELMUS NEMO PREMEBAT,
AUXILIO CARUIT LÆDERE QUEM VOLUIT.
REGIBUS AC DUCIBUS METUENDA MANUS FUIT EJUS;
BELLIGER HENRICUS CÆSAR EUM TIMUIT.

REXIT NORMANNOS VIGENTI QUINQUE PER ANNOS
MILITIS ATQUE DUCIS PROMPTUS IN OFFICIIS.
COENOBIUM PULCRÈ REPARAVIT GEMMETICENSE,
ET DECREVIT IBI FERRE JUGUM MONACHI.
FERVIDUS INVICTI COLUIT NORMAM BENEDICTI,
CUI PETIIT SUBDI PLENUS AMORE DEI.
DISTULIT HOC ABBAS MARTINUS, DIVA POTESTAS;
SÆVA PER ARMA MORI PRÆTULIT OMEN EI.
NAMQUE DOLIS COMITIS ARNULFI NECTUS INERMIS
CORRUIT, ÆTHEREUM POSSIT HABERE DEUM. *Amen.*

« Ceux que défendait Guillaume, personne n'osait les attaquer; ceux qu'il voulait frapper, personne n'osait les défendre. Son bras fut redoutable aux rois et aux ducs; le belliqueux empereur Henri le craignit. Prompt à remplir les devoirs de duc et de guerrier, il gouverna les Normands durant vingt-cinq années [1]. Il répara et embellit le couvent de Jumièges, et résolut d'y porter l'habit monastique. Il cultiva avec ardeur la règle de saint Benoît, et, plein d'amour de Dieu, il voulut s'y soumettre. L'abbé Martin [2] et la volonté divine l'en dissuadèrent [3]. Son destin le porta à mourir par le fer : assassiné [4], sans armes, par les ruses du comte Arnould, il tomba. Puisse-t-il posséder le Dieu du ciel !

« Ainsi soit-il. »

Nous donnons une seconde épitaphe, également en vers, que nous empruntons au vieux nécrologe de la Cathédrale :

Epitaphium Guillelmi filii Rollonis.

ROLLONIS NATUS, GUILLELMUS LONGA VOCATUS
SPATA, DEO GRATUS JACET HIC TUMULO TUMULATUS.
PANEM CANONICIS IN HONORE DEI GENETRICIS
CONTULIT. ERGO PIA JUVET IPSUM VIRGO MARIA

[1] Il y a là une grossière erreur. Même en comptant les cinq années pendant lesquelles Guillaume aurait participé au gouvernement, du vivant de son père, il n'aurait été duc que l'espace de seize ou dix-sept ans.

[2] Abbé de Jumièges.

[3] Avec une autre ponctuation, l'édition de Farin par Du Souillet donne un sens plus plausible : c'est en mettant un point et virgule après *Martinus*. « L'abbé Martin en différa l'exécution; la puissance divine le destina à mourir sous les coups d'un assassin. » F. B.

[4] *Nectus* a été confondu avec *nexus* par M. Deville, dont la traduction a été modifiée en ce sens. — F. B.

UT QUI CUNCTA VIDET SIBI VINO PANE FRUI DET
ANNO CENTENO NOVIES DUO CUM QUADRAGENO
DEFUIT IN MEMBRIS DUODECIMA[1] LUCE DECEMBRIS.
QUI CUNCTIS ESCAS DAS CUM CHRISTO REQUIESCAS[2]
QUI PANEM CHRISTI PRO MATRIS HONORE DEDISTI
QUI DEDIT HOC MUNUS HUNC SALVET TRINUS ET UNUS.

« Guillaume, fils de Rollon, dit Longue-Epée, cher à Dieu, gît couché dans ce tombeau. Il donna le pain aux chanoines, en l'honneur de la Mère de Dieu. Que la Vierge Marie reconnaissante le protège auprès de Celui qui voit tout, pour qu'il lui soit accordé le pain et le vin[3]. L'an neuf cent quarante deux, le douzième jour de décembre[4], il quitta la vie. Toi qui donnas la nourriture aux autres[5], repose avec le Christ; toi qui donnas le pain du Christ, en l'honneur de la Mère du Christ, toi qui fis cette générosité, puisse te sauver la Sainte Trinité ! »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que ces deux dernières épitaphes sont écrites en vers léonins; ce qui prouverait qu'elles ne datent point de l'époque de la sépulture, puisqu'on sait que cette sorte de vers n'a été mise en usage que vers le commencement du XII siècle[6]. La même observation doit s'appliquer à celles de Rollon.

Guillaume-Longue-Epée mourut, lâchement assassiné par Arnould, comte de Flandre, dans une île de la Somme, où ce dernier lui avait indiqué une conférence. L'inscription du tombeau le fait périr en 942; mais le témoignage de Dudon de Saint-Quentin, et surtout celui de Flodoard, contemporain de l'évènement, ne permettent pas de douter que sa mort n'ait eu lieu en 943. On ignore l'époque de sa naissance; on sait seulement qu'il vit le jour à Rouen. Son père le fit élever, dit-on, à Bayeux, parce que l'usage de la langue des hommes du Nord y était plus répandu ou mieux conservé qu'à Rouen. Rollon, se sentant

[1] Il faudrait *duodena* pour faire le vers, et l'histoire le rejette. Taillepied donne *ter sena :* Farin, *ter dena*; ses continuateurs, *ter sena*. La quantité admet les deux leçons; mais la dernière, 18 décembre, est la plus voisine de la vérité, puisque le *Nécrologe de la Cathédrale* fait mourir Guillaume-Longue-Epée « le 16 des Calendes de janvier; » c'est-à-dire le 17 décembre. Voir plus bas, note 5. — F. B.

[2] « Cum nato cunctis escas tribuente quies cas, » dit Farin, après la *Chronique de Normandie*, et Taillepied. — F. B.

[3] M. Deville avait lu *vino* et le texte de Farin porte *vivo*. — « Pour que celui qui voit tout lui accorde de jouir du *pain vivant*. » — F. B.

[4] Traduction de *duodecima*, lecture défectueuse. Voir plus haut, note 1. — F. B.

[5] Le poète fait ici allusion à la distribution de pain qui, de temps immémorial, était faite aux chanoines, au moyen d'une fondation de Guillaume-Longue-Epée. Le Nécrologe de la Cathédrale (Ms. du XIIIe siècle) en fait mention à l'article de ce prince : « Januarii XVI Kal. obiit Willelmus filius Rollonis in cujus obitu habemus XXX solidos in ecclesia de Londinieres et unam summam frumenti in pane pauperibus. »

[6] Ducange, *Glossarium*, ad verbum : *Leonini versus*. — On trouve, chez les meilleurs poètes de l'antiquité, de ces vers dont la fin rime avec la césure du troisième pied. — F. B.

affaibli par l'âge, mais guidé principalement par le désir d'assurer à sa race la possession de la riche contrée qu'il avait arrachée à la France, associa son fils au gouvernement, vers 927. Dudon nous apprend que Rollon mourut cinq ans après. Guillaume, sans égaler son père en valeur et en talents, eut la gloire d'achever et de consolider son œuvre. Favorisé, il est vrai, par les circonstances dans lesquelles se trouvait la France, il réunit à la Normandie, sans effusion de sang, l'Avranchin et le Cotentin, et forma des alliances politiques qui prouvent que les ducs de Normandie formaient déjà un poids dans la balance. Guillaume fut même assez puissant pour replacer sur le trône le fils de l'infortuné Charles-le-Simple, Louis-d'Outre-Mer. Héritier de la politique de son père, qui s'était fait un appui du clergé, dont l'influence était si grande alors, il dota richement plusieurs établissements religieux, et releva de ses ruines celui de Jumiéges. Mais ce que n'eût pas fait Rollon, il voulut, sur la fin de sa carrière, embrasser la vie monastique dans cette dernière abbaye. Le moine qui la gouvernait eut le bon sens de l'en dissuader : « Guillaume ne devait pas mourir dans un cloître, dit son épitaphe ; sa destinée l'avait voué au fer d'un assassin :

« Sæva per arma mori prætulit omen ei. »

TOMBEAU DE RICHARD-CŒUR-DE-LION.

PL. V.

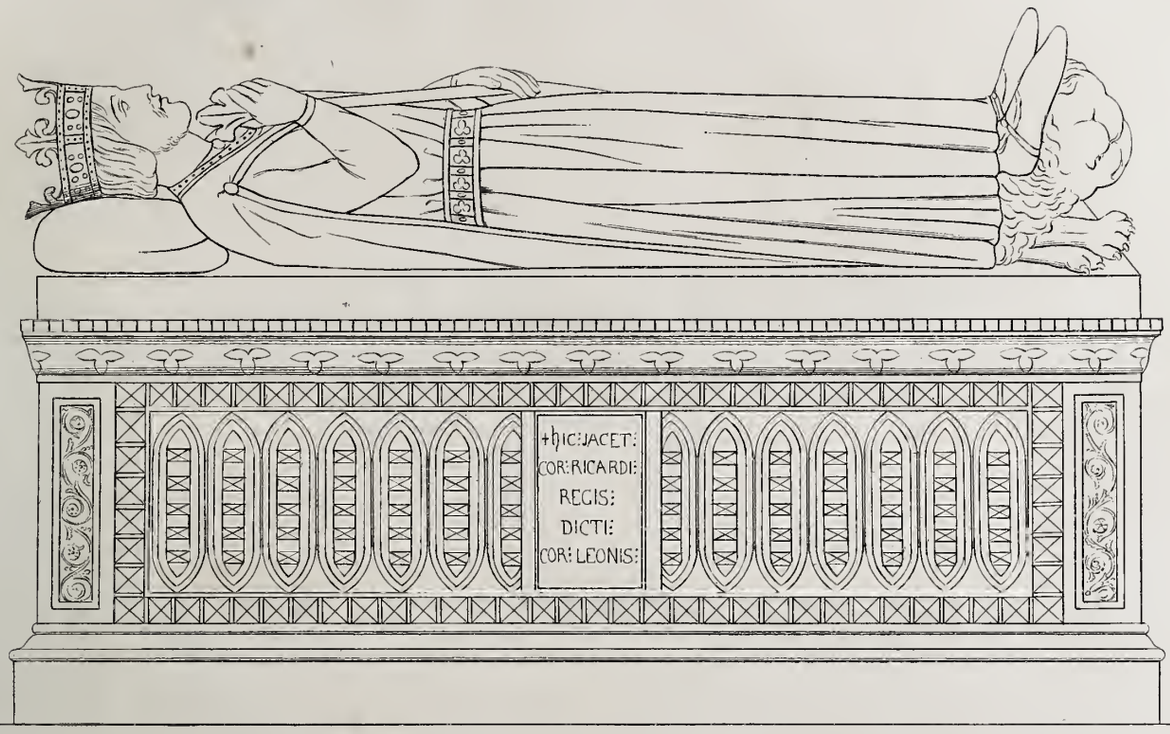

TOMBEAU MODERNE DE RICHARD CŒUR-DE-LION

PL. VI.

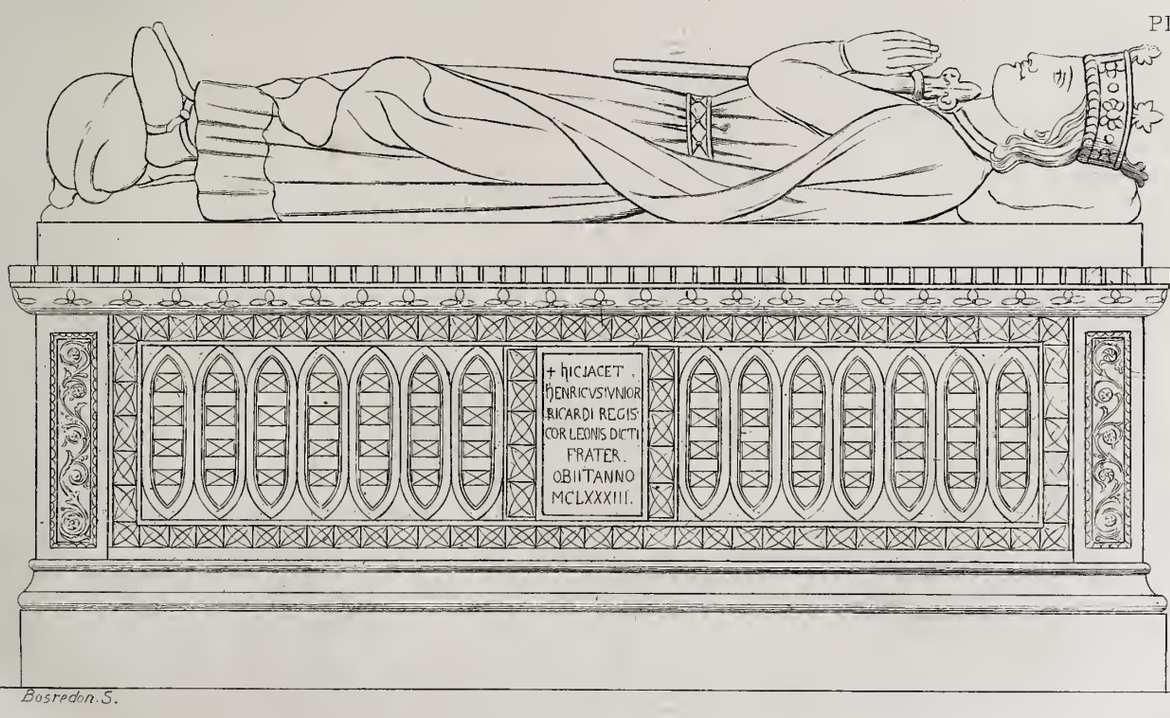

Bosredon.S.

TOMBEAU MODERNE DE HENRI-LE-JEUNE

Tombeau de Richard-Coeur-de-Lion[1].

E la nef, où nous étions, il n'y a qu'un instant, passons dans le sanctuaire.

Là s'élevaient les tombeaux de Henri-le-Jeune, fils de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie; de Richard-Cœur-de-Lion, son frère; de Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet; les tombeaux de Charles V, roi de France; de Jean, duc de Betford, oncle du roi d'Angleterre, Henri V. Que sont devenus ces mausolées? Quelques lignes gravées sur le pavé de l'église indiquaient la place qu'occupaient ces cendres illustres. Voilà tout ce qui en restait. Chose difficile à croire, c'est par les mains du clergé de la Cathédrale lui-même que ces précieux monuments ont été renversés. Ce fut, dit-on, pour embellir son église qu'il les livra à la pioche du maçon. En 1733, les chanoines, ayant conçu le dessein d'exhausser leur maître-autel, et, en même temps, pour dégager le sanctuaire, brisèrent les tombeaux : « Tout fut abattu, dit un contemporain; on remua le sol jusqu'à la profondeur de quinze pieds[2]. » Je trouve à ce sujet, dans le registre capitulaire :

« Payé au sieur Cecille, maistre maçon, pour ouvrage de son mestier par lui fait pour la démolition de l'autel et le pavage du chœur, suivant son mémoire et quittance du 28 juin 1734, cinq cents neuf livres. »

[1] Dans les deux éditions précédentes, la partie de l'ouvrage relative à ce tombeau ne formait point un chapitre spécial, mais se trouvait confondue parmi les *Tombes et les Inscriptions diverses*, à la fin du volume, sans la plupart des détails donnés ici. — F. B.

[2] Toussaint Duplessis; *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 28.

On avait commencé la démolition au mois de mai; on voiturait encore les vidanges, au mois de septembre suivant, disent les mêmes registres. Ce ne fut qu'en 1736 que tout fut terminé et que le nouveau maître-autel fut placé.

Cependant les chanoines (il faut leur rendre cette justice) voulurent perpétuer le souvenir des nobles et antiques sépultures sur lesquelles ils venaient de porter la main. A l'endroit où se voyait la statue de Richard-Cœur-de-Lion, couchée en habits royaux sur son mausolée[1], ils firent graver, sur une dalle d'un nouveau pavé, cette inscription :

COR
RICARDI REGIS ANGLIE
NORMANNIE DUCIS
COR LEONIS DICTI
OBIIT ANNO
MCXCIX.

« Cœur de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, dit Cœur-de-Lion.
« Il mourut l'an 1199. »

Le cœur de l'Achille normand était seul, en effet, déposé là. Richard avait ordonné, en mourant, que son corps fût porté à Fontevrault et enseveli aux pieds de son père, Henri II; ses entrailles, sa cervelle et son sang à Poitiers[2]. Il avait légué son cœur à Rouen, à raison de l'affection particulière qu'il portait aux Normands, dit un de ses historiens : « *Propter præcipuum dilectionem quam adversus Normannos gerebat.* » — « *En remembrance d'amour;* » comme s'exprime la *Chronique de Normandie*. La même Chronique ajoute : « Et sont intitulez ces vers de lui fais en un tabel assis devant sa représentation en la dicte église de N^e D^e de Rouan au costé devers le revestiaire et se commencent ainsi :

AD KALUS CECIDIT REX REGNI CARDO RICARDUS
HIS FERUS HIS HUMILIS HIS AGNUS ET HIS LEOPARDUS
CASUS ERAT LUCIS KALUS PER SECULA NOMEN
IGNOTUM FUERAT SED CERTUM NOMINIS OMEN
NUNC PATUIT, RES CLAUSA FUIT, SED LUCE CADENTE
PRODIIT IN LUCEM PER CASUM LUCIS ADEMPTE

[1] La dalle sur laquelle était couchée la statue s'élevait de terre portée par quatre lions. D'après D. Pommeraye il ne restait plus, en 1686, du tombeau de Richard, qu'une simple pierre noire. La statue aurait déjà disparu.
L'historien de la Cathédrale ne parle « que d'une pierre sur laquelle ces vers auroient été autrefois gravez. » « Ad Chalus cecidit, etc. » Voir p. 62. — F. B.

[2] Voir Appendice II.

ANNO MILLENO BIS CENTENO MINUS UNO
AMBROSII FESTO DECESSIT AB ORBE MOLESTO.
PICTAVIS EXTA DUCIS SEPELIS REA TERRA KALUCIS
CORPUS DAT CLAUDI SUB MARMORE FONS EBRAUDI
NEUSTRIA TUQUE TEGIS COR INEXPUGNABILE REGIS [1]
SIC LOCA PER TRINA SE SPARSIT TANTA RUINA
NEC FUIT HOC FUNUS CUI SUFFICERET LOCUS UNUS.
EJUS VITA BREVIS CUNCTIS PLANGETUR IN ÆVIS.

Voici le sens des six derniers vers, les moins mauvais, de cette longue épitaphe :

« Le Poitevin ensevelit les entrailles du duc, la terre coupable de Chaluz livre son corps à Fontevrault, qui l'enferme sous le marbre. Et toi, Normandie, tu couvres le cœur indompté du roi. C'est ainsi que cette grande ruine est partagée entre trois lieux différents : il n'était pas de ceux qu'un seul lieu peut contenir [2]. »

La boîte contenant le cœur de Richard avait été enfermée dans une châsse en argent [3], qui, depuis, disent *Les Chroniques de Normandie,* « fut prinse pour la rançon du roy Saint Loys de France, prisonnier aux Sarrasins et au mesme lieu en fut faicte une de pierre [4]. » L'ombre de Richard-Cœur-de-Lion ne dut pas s'indigner cette fois : il avait payé plus d'une fois la rançon des braves.

Montfaucon, dans ses *Monuments de la Monarchie française*, a donné le dessin de la statue de Richard et de celle de Henri-le-Jeune, qui existaient encore de son temps. Malheureusement ces dessins ne paraissent pas avoir été faits avec l'exactitude que réclament ces sortes de monuments. C'est un reproche fondé que l'on a souvent adressé à l'ouvrage du

[1] Voir Appendice III.

[2] Les historiens anglo-normands nous ont conservé plusieurs autres épitaphes de Richard-Cœur-de-Lion. (Voir Mathieu Pâris, Bromton, Henri de Knyghton.) Il n'est pas jusqu'au poète, au chantre de Philippe-Auguste, le rival, l'ennemi de Richard, qui n'ait payé son tribut à la mémoire du héros :

« ..... Cujus cor Rotomagensis
Ecclesiæ clerus argento clausit et auro,
Sanctorumque inter sacra corpora in æde sacratâ
Compositum, nimio devotus honorat honore,
Ut tantæ ecclesiæ devotio tanta patenter
Innuat in vita quantum dilexerit illum,
Cujus adhuc manes tanto dignatur honore. »
(Guillaume le Breton, *Philippidos.*)

Liber V, vers 610-616, édition des *Historiens de la Gaule et de la France*, t. XVII. — F. B.

[3] D'autres parlent d'un cercueil en argent.

[4] Page 159, édition de 1610, chez Martin Le Mesgissier. — F. B.

savant bénédictin. Le portefeuille de Gaignières, conservé à la bibliothèque d'Oxford, nous en montre une image plus fidèle.

Ce qui pouvait adoucir le regret de la perte de la statue de Richard, perte aujourd'hui réparée, c'était la conservation de celle du même prince, placée sur sa tombe, à Fontevrault, et qu'on y voit encore aujourd'hui dans une des chapelles de cet ancien monastère. J'ai pu dessiner, en 1829, cette dernière figure, un de nos plus précieux restes d'antiquités. Cette statue a 2 mètres de long; elle est en pierre et porte encore des traces de la peinture du temps. Le prince est représenté couché, la tête appuyée sur un coussin, et dans le costume royal. Sa couronne, qui est ouverte, est ornée d'émeraudes et de rubis. Son manteau, peint en rouge tirant sur le rose, et dont la bordure est dorée, est semé de taches blanches. Il agrafe sur la poitrine. En dessous se dessine, à plis serrés, une dalmatique bleu vert, à manches larges et pendantes, et que retient autour du corps une ceinture richement travaillée. La tunique est rouge. Le prince est éperonné et ganté; il porte les cheveux courts et des moustaches. Fidèle à la réputation du personnage qu'il avait à représenter, l'artiste s'est appliqué à lui donner un air farouche.

Malgré la raideur du dessin et une certaine sécheresse de travail, cette statue est extrêmement remarquable pour l'époque. Elle prouve quels progrès les arts avaient faits depuis le XIe siècle, où la statuaire, en particulier, était descendue si bas. Elle a dû être exécutée dans la dernière année du XIIe siècle, et ne peut être sortie que d'une des mains les plus habiles du temps [1].

Le 6 avril, jour anniversaire de la mort de Richard-Cœur-de-Lion, on célébrait une messe pour le repos de son âme, dans l'église de Rouen. Le souvenir de ce prince était resté cher aux chanoines de la Cathédrale, moins à cause de ses hauts faits et même de sa qualité de roi, qu'en raison de sa libéralité envers eux. Le vainqueur de Saladin devait leurs prières à trois cents muids de vin qu'il leur avait libéralement départis. Voici ce qu'on lit dans le vieil obituaire de la Cathédrale [2] :

« VIII idus aprilis obiit Richardus illustris rex Anglorum qui dedit huic ecclesiæ CCC modios vini de modiatione sua apud Rothomagum pro restauratione dampnorum eidem ecclesiæ illatorum a rege Franciæ [3].

[1] Etant à Fontevrault, j'interrogeai, à plusieurs reprises, le maçon qui avait fouillé, en 1793, la tombe de Richard, pour savoir quel avait été le résultat de cette recherche. Il persista à m'assurer qu'on n'avait absolument rien trouvé, pas même d'ossements, soit que cet homme craignît de me dire la vérité, soit plutôt, peut-être, qu'on n'eût pas creusé jusqu'à la fosse où était placé le cercueil.

[2] Cet obituaire a été écrit vers le milieu du XIIIe siècle : il est conservé aux Archives départementales.

[3] La charte de dotation, délivrée à Rouen, le 9 avril 1191, faisait le partage de ces 300 muids annuels, estimés 20 sous angevins le muid, savoir : 100 pour l'archevêque; 200 pour les chanoines; et elle avait soin d'ajouter que « les bar-

« Le 8e des ides d'avril (6 avril) mourut Richard, l'illustre roi des Anglais, qui donna à cette église 300 muids de vin sur sa *modiation* de Rouen, en réparation des dommages causés à ladite église par le roi de France. »

Les 300 muids du roi Richard étaient tellement chers aux chanoines qu'ils étaient persuadés que ce n'était pas trop des foudres de l'Eglise pour punir ceux qui cherchaient à frauder les droits d'entrée à Rouen, et qui pouvaient ainsi rogner leur part. Le pape Nicolas IV, sur leur pressante prière, lança, en 1453, un bref d'excommunication contre les fraudeurs [1].

Nous devons dire, cependant, à l'honneur et gloire des chanoines, que, depuis bien longtemps, ils ne buvaient plus du vin du roi Richard, lorsqu'ils faisaient encore des prières pour lui [2]. Il est vrai que le vainqueur de Saladin, étant à Bordeaux, avait légué, par mesure de précaution, un revenu de 30 livres angevines pour la nourriture des deux prêtres de la Cathédrale qui diront la messe pour le salut de son âme et celle de son père et de son frère Henry inhumé dans la Cathédrale. Cette rente était payable, moitié à la Saint-Michel, moitié à Pâques.

En 1838, le mardi 31 juillet, j'eus l'insigne bonheur de découvrir, sous le dallage du sanctuaire de la Cathédrale, à l'endroit où le clergé de 1736 avait fait placer une inscription commémorative, la statue et le cœur de Richard-Cœur-de-Lion. Je ne puis mieux faire que de transcrire le procès-verbal, dressé par moi, de cette découverte :

« *Procès-verbal de la découverte de la statue et du cœur de Richard-Cœur-de-Lion dans le sanctuaire de la Cathédrale de Rouen.*

« Aujourd'hui mardi, trente-et-un juillet mil huit cent trente-huit, en l'église Cathédrale de Rouen, en présence de :

« MM. l'abbé Fayet, grand-vicaire général de la Cathédrale de Rouen ;

A. Deville, conservateur du Musée des Antiquités de Rouen ;

J. Pinchon jeune, inspecteur des travaux de la Cathédrale de Rouen.

« Après avoir procédé à l'extraction de la statue en pierre de Richard-Cœur-de-Lion, qui venait d'être découverte dans le sanctuaire de la Cathédrale de Rouen, sous le pavé, à main droite, du côté du midi, près l'entrée du sanctuaire, en regard et auprès du premier entrecolonnement, à l'endroit connu de la sépulture de ce prince ;

riques seraient pleines. » Indépendamment de ces dispositions, le donateur stipulait, et ce, en première ligne, des prières pour son âme et pour celles de ses ancêtres et successeurs et pour son anniversaire.

[1] Archives de Rouen.

[2] Charles VI, qui avait confirmé la donation de ce prince, jouissait de leurs prières, au même titre.

« A huit heures du matin, en fouillant dans la maçonnerie formant la base dudit entre-colonnement, auprès et au côté droit de la statue de Richard-cœur-de-Lion, dans une petite excavation pratiquée carrément et qui se trouvait, à peu de chose près, directement sous la dalle de marbre blanc, encastrée dans le pavé du sanctuaire, on lisait cette inscription :

COR
RICARDI REGIS ANGLIÆ
NORMANNIÆ DVCIS
COR LEONIS DICTI
OBIIT ANNO
MCXCIX.

« Cœur de Richard, roi d'Angleterre, duc de Normandie, dit Cœur-de-Lion.
Il mourut l'an 1199. »

« A cinquante-sept centimètres au dessous du pavé actuel, à un mètre environ de la première colonne du sanctuaire, vers l'entrée du midi, à soixante centimètres de la grille de l'entre-colonnement, il a été découvert une boîte en plomb, qui a été, à l'instant même, transportée dans la grande sacristie de la Cathédrale. Là, en présence des personnes ci-dessus désignées, il a été procédé à l'examen de ladite boîte.

« Il a été reconnu qu'elle était de forme carrée, ayant quarante-cinq centimètres de longueur, trente centimètres de largeur et seize centimètres de hauteur ; que le plomb en avait été fortement oxydé et que le couvercle supérieur avait été tellement altéré par le temps, qu'il était défoncé et était réduit à quelques fragments pulvérisés ; que le plomb, dans les autres parties, avait environ vingt millimètres d'épaisseur ; qu'il existait, aux deux bouts de la boîte, extérieurement, deux petites douilles de plomb, dans lesquelles étaient des fragments de fer oxydé, qui avaient pu servir d'anses à la boîte.

« Cette première boîte en renfermait une seconde de même forme, également en plomb, à parois plus minces, dont le couvercle avait disparu.

« Cette seconde boîte laissait voir une troisième boîte, en plomb et de même forme, mais plus petite que les précédentes, ayant de long vingt-trois centimètres, de large seize centimètres, et de hauteur quatorze. Les panneaux de cette troisième boîte étaient en place, mais non adhérents entre eux ; les clous, en plomb, qui les liaient dans l'origine, ayant été oxydés et réduits en poussière, ainsi que l'indiquaient les trous, encore existants, lesquels étaient au nombre de huit pour le couvercle.

« Ce couvercle ayant été soulevé, nous avons remarqué, en le soulevant et en le retournant, qu'on y avait gravé, du côté regardant l'intérieur de la boîte, une inscription, en quatre lignes, dans la forme des caractères majuscules en usage en Normandie au XIIe siècle et au commencement du siècle suivant, et ainsi conçue :

† HIC : IACET :
COR : RICAR
DI : REGIS :
ANGLORVM :

« † Ici git le cœur de Richard roi des Anglais. »

« L'inscription était précédée d'une croix, ainsi que nous l'indiquons [1], et les six mots qui la composent étaient séparés entre eux par trois points superposés.

« Au fond de la boîte étaient des fragments très altérés d'une étoffe qui nous a paru être de soie tirant sur le rouge, et auxquels était mêlée une matière pulvérulente, de couleur brun jaune, dont quelques parties étaient agglutinées et adhérentes à l'étoffe, et quelques fragments brun noirs. Parmi étaient des morceaux d'une matière blanche extrêmement légère et friable, et deux ou trois petits morceaux de charbon. Le tout garnissait le fond et un des côtés de la boîte, mais sous un faible volume : c'étaient les restes du cœur [2].

« Les parois intérieures de la boîte étaient garnies d'une feuille d'étain extrêmement mince, dont quelques portions étaient oxydées. Nous avons remarqué que sur un des côtés, extérieurement, était une feuille semblable encore adhérente; ce qui doit faire supposer que cette troisième boîte avait été garnie de même extérieurement comme intérieurement.

« Après avoir replacé le couvercle de la boîte, la triple boîte, que nous avons laissée dans l'état où elle avait été découverte, a été enveloppée dans plusieurs feuilles de fort papier, ficelée et cachetée, puis placée dans une armoire de la sacristie, dont la clé a été remise à M. l'abbé Fayet, qui a bien voulu se charger de ce précieux dépôt.

« En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal, pour être remis à M. le

[1] Au lieu d'être de petite dimension et placée en tête de l'inscription, la croix se trouvait bien à gauche, mais sur toute la longueur de l'inscription. La plaque a environ 16 centimètres de large sur 14 de long. Voir *Procès-verbaux de la Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. I, 1818-1848, p. 261. On y trouvera un *fac-simile*. — F. B.

[2] Il a été reconnu, par l'analyse, qu'à ces fragments du cœur était mêlé de l'encens, qui, mis sur le feu, a répandu une odeur extrêmement suave.

baron Dupont-Delporte, préfet du département de la Seine-Inférieure, par l'autorisation duquel les présentes fouilles ont été exécutées.

« L'abbé Fayet. A. Deville.

J. Pinchon [1]. »

Le cœur et la statue de Richard-Cœur-de-Lion, après un oubli de trente années, que ne purent vaincre toutes mes instances, ont enfin trouvé un noble asile dans le temple qui les avait reçus.

C'est au côté droit du sanctuaire, côté du midi, dans l'entrecolonnement de la première travée, en regard de la sacristie, au-dessous du soubassement où a été découverte la caisse en plomb contenant le cœur de Richard, que s'élève le mausolée du héros normand. (Voir Pl. V.)

Sur un sarcophage en pierre de liais, de 2m,26 de long sur 1m,14 de large et 1m,05 de hauteur tout compris, dont l'ornementation, à oves évidés à jour sur un fond garni de denticules, a été empruntée à un motif du temps, qui brille à la porte d'entrée latérale du grand portail de l'église, on voit couchée l'ancienne statue de Richard [2], couronne en tête, sceptre en main, les pieds posés sur un lion, après avoir été habilement restaurée par le sculpteur rouennais Bonet.

Au centre du sarcophage a été réservée une petite tablette, portant l'inscription suivante :

HIC : JACET :
COR : RICARDI :
REGIS :
ANGLORVM :
COR—LEONIS : DICTI :
OBIIT : ANNO
M C : XCIX :

« Ici gît le cœur de Richard roi des Anglais, dit Cœur-de-Lion.
Il mourut l'an 1199. »

On doit au talent de M. Barthélemy, architecte diocésain, la première pensée et l'exécution de ce monument, à laquelle le ciseau de MM. Bonet et Jean n'est point resté étranger.

[1] M. Deville lut, à l'Académie de Rouen, dans la séance publique du 10 août 1838, un Rapport plus complet sur la découverte de cette statue. Il a été donné en entier par la Revue de Rouen, Année 1838, IIe semestre, pages 57-67. — F. B.

[2] Voir Appendice III bis.

La pose et le travail de la pierre sont dûs à M. Riquier, entrepreneur des restaurations de la Cathédrale.

La dépense totale s'est élevée à la somme de 3,700 fr.

C'est en 1869 qu'a eu lieu l'inauguration de ce mausolée et du dépôt du cœur de Richard. Voici le procès-verbal de cette cérémonie :

« Aujourd'hui samedi, onzième jour de décembre, les restes du cœur de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie, ont été déposés dans un tombeau préparé aux frais de l'Etat et placé auprès du sanctuaire, dans la première travée de l'épître. Ils sont renfermés dans une boîte de bois couverte de papier gris et fermée au moyen de cinq cachets, dont trois en cire noire et deux en cire rouge, ces derniers portant l'empreinte du sceau de feu monseigneur de Bailleul, archevêque de Rouen.

« La partie supérieure de cette boîte porte la suscription suivante, de la main du prélat :

« Cette boîte renferme tout ce qui reste du cœur de Richard-Cœur-de-Lion,
roi d'Angleterre.

« Rouen, le 19 décembre 1844.

Signé : † Louis, arch. de Rouen. »

. . . . . .

Ces restes sont déposés dans « une caisse de plomb, préparée par les soins de M. Barthélemy, architecte principal de la Cathédrale [1]. Cette caisse a été ensuite fermée et le couvercle soudé, puis enfin elle a été déposée dans le tombeau et recouverte d'une plaque de plomb, en tout conforme à celle qui, dans l'origine, recouvrait le cœur de Richard et portait cette inscription qui a été reproduite :

† HIC JACET COR RICARDI REGIS ANGLORUM.

« Etaient présents : M. Caumont, doyen du chapitre et vicaire général de monseigneur le cardinal de Bonnechose, de présent à Rome pour l'assemblée du Concile du Vatican ; MM. Le Bel, Sellier, Robert, Colas, Féret, Bosquier et Harley, chanoines. L'opération a été dirigée par M. Barthélemy, architecte de la Cathédrale. »

Suivent les signatures [2].

[1] Nous tenons de M. Barthélemy que la caisse en plomb, renfermant la boîte du cœur, reproduction exacte de la boîte primitive, a été placée dans une entaille pratiquée à la partie supérieure du tombeau, et qu'elle a été recouverte par la statue, qui a été bien scellée.

[2] Le souvenir de la cérémonie religieuse, qui eut lieu, le samedi 11 décembre 1869, a été conservé par un article de la *Semaine Religieuse du diocèse de Rouen*, année 1869, pages 999-1000. — F. B.

TOMBEAU DE HENRI-LE-JEUNE.

« Rogans plurimùm ut in civitate Rothomagensi in cathedrali ecclesiâ sepeliretur. »

« Priant avec instance qu'on l'inhumât dans la ville de Rouen en l'église cathédrale. »

CHARTRE DU DUC DE BOURGOGNE.

Tombeau de Henri-le-Jeune[1].

U côté du sanctuaire, côté de l'Evangile, juste à l'opposé du tombeau de Richard-Cœur-de-Lion, s'élevait celui de Henri-le-Jeune, son frère, mort avant lui, le 10 juin 1183.

Ce mausolée était orné de la statue en pierre du jeune prince. Il ne portait aucune inscription. Voici celle qui, en 1736, prit la place du mausolée lui-même :

HIC JACET
HENRICUS JUNIOR
RICARDI REGIS ANGLIÆ
COR LEONIS DICTI FRATER.
OBIIT ANNO
MCLXXXIII.

« Cy git Henri-le-Jeune, frère de Richard roi d'Angleterre, dit Cœur-de-Lion.
Il mourut l'an 1183. »

Henri-le-Jeune était mort dans le fond du Quercy. Peu de temps avant de rendre le dernier soupir, il avait demandé à être inhumé dans la Cathédrale de Rouen, ainsi que l'attestent les historiens du temps, et comme le prouvent plusieurs chartes dictées par plusieurs témoins de sa mort, que j'ai trouvées en original dans les Archives du département de la Seine-Inférieure[2], héritières des pièces manuscrites de l'ancien chapitre.

[1] Ce chapitre est une nouvelle addition de l'auteur. — F. B.
[2] Voir Appendice IV. — F. B.

D'après la volonté exprimée par Henri-le-Jeune, à son lit de mort, afin de pouvoir transporter son corps à une si grande distance, mais après avoir enlevé les entrailles et la cervelle, on le sala, puis après on l'enveloppa dans un cuir de bœuf et on l'enferma dans un cercueil de plomb[1]. A son passage au Mans, les habitants, jaloux de posséder une si précieuse dépouille, s'en emparèrent de force et l'enterrèrent dans leur église cathédrale. Mais, sur les réclamations du clergé de Rouen, et après une longue négociation, dans laquelle le pape lui-même fut forcé d'intervenir, et d'après l'ordre du roi Henri II, père du jeune prince, ils rendirent le corps[2].

La veuve de Henri-le-Jeune, Marguerite de France, voulant assurer des prières pour l'âme de son mari, s'empressa d'écrire aux chanoines de Rouen : « que sur les sommes que devait lui envoyer le roi de Hongrie, elle avait donné l'ordre qu'on mît en réserve trois cents marcs d'argent, dont le revenu serait affecté à leur usage. » C'est dans cette charte que, s'exprimant d'une façon si touchante, elle dit : « qu'elle garde dans le plus profond de son cœur la mémoire toujours présente de son époux, et que, mort aussi bien que vivant, leurs âmes ne font qu'une. *In secreto cordis nostri semper recentem servantes memoriam et unitatem mencium cum vivente habuimus mortuo, quoque observare curantes, etc.*[3] » Geoffroy de Bretagne, frère de Henri-le-Jeune, délivra, à Rennes, en 1184, une charte pour la fondation d'une chapelle, et y attachait un revenu de 20 livres pour le repos de l'âme de son frère[4]. Richard-Cœur-de-Lion, en montant sur le trône, s'associait à ce devoir pieux. Nous possédons sa charte, délivrée à Bordeaux, le 9 juin 1190, par laquelle il donnait à l'église Sainte-Marie de Rouen, pour le salut de l'âme de son frère Henri-le-Jeune, *pro salute animæ fratris nostri Henrici Junioris qui in ecclesia Rothomagensi habet sepulturam,* disait-il, un revenu de 30 livres angevines à prendre, chaque année, sur la prévôté de la ville de Rouen. Les obits de Henri-le-Jeune, fondés en vertu de cette donation, se célébraient, longtemps encore après, à la Cathédrale, où ce service était connu sous le nom des *quatre petits chanoines des quinze livres.*

[1] « Defuncto rege filio, familiares sui qui aderant, extractis visceribus et cerebro, corpus suum sale multo aspersum plumbo et coriis taurinis involverunt ut sic Rotomagum deferrent, ibidem sepeliendum sicut ipse præceperat. » Benoît de Peterbourg. (*Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 455).

Le corps de Richard-Cœur-de-Lion fut également mis dans du sel et cousu dans un cuir de bœuf. C'était l'usage de l'époque.

[2] « Jussit corpus effodi et in ecclesiam rothom. deferri, ubi ab archiepiscopo rothom. et cantuariensi et episcopis Normanniæ et abbatibus et aliis religionis personis, ad sinistram partem altaris beatæ Mariæ honorificè, sicut tantum virum decebat, tumulatus est. » (*Hist. de France*, t. XVIII, p. 335.)

[3] La fin de cette citation, dont la source n'a pu être retrouvée, semble devoir être lue ainsi : Unitatem mentium *quam viventi* habuimus, mortuo quoque, etc. — F. B.

[4] La charte originale est conservée aux Archives de Rouen.

Des fouilles heureuses exécutées, au mois d'octobre de l'année 1866, dans le sanctuaire de la Cathédrale, ont mis au jour la statue sépulcrale et les restes de Henri-le-Jeune.

Transcrivons le récit du principal auteur de cette découverte, M. l'abbé Cochet.

« On n'a point oublié, à Rouen, que le 30 juillet 1838, M. A. Deville trouva, dans le sanctuaire de notre Cathédrale, la statue sépulcrale d'un roi anglo-normand, le célèbre Richard-Cœur-de-Lion.

« Guidés par des indications analogues à celles qui avaient dirigé le savant directeur du Musée de Rouen, MM. l'abbé Cochet, inspecteur des nonuments historiques; Barthélemy, architecte diocésain; M. l'abbé Robert, chanoine, intendant de la Cathédrale, ont cherché hier (17 octobre), dans ce même sanctuaire, la statue de Henri-le-Jeune dit Court-Mantel, frère aîné de Richard, et comme lui duc-roi d'Angleterre et de Normandie.

« Son Exc. M. le Ministre des cultes avait accordé un petit crédit pour cette fouille, que Son Em. Mg. le Cardinal, archevêque de Rouen, avait bien voulu autoriser.

« L'exploration a été courte; après quelques heures de travail seulement, l'image du duc-roi est apparue au milieu d'un blocage et enveloppée dans un bain de mortier. Elle n'était ensevelie qu'à 0^{m},20 du pavage actuel, qui date de 130 ans.

« La statue de Henri ressemble beaucoup à celle de Richard; toutes deux datent de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe; toutes deux sont en pierre de liais de Créteil. L'image récemment découverte est longue de 2^{m},23 : elle est couchée sur le dos comme toutes les statues sépulcrales de cette époque. Malheureusement, elle est très mutilée, outre qu'elle est fendue dans le milieu du corps; elle a subi également des amputations considérables. C'est ainsi que la tête a disparu, de même que les deux mains; les bras sont fort mutilés, le pied gauche fait complètement défaut, ainsi que le lion qui le supportait.

« Le prince a la tunique ou robe longue fermée sous la gorge par une jolie fibule circulaire, dont la bordure est décorée de lentilles. Une élégante ceinture, bouclée à la hanche, présente sur toute sa longueur des croix de Saint-André, des traverses et des besans de l'aspect le plus gracieux. Le corps du prince est enveloppé du manteau royal, auquel il emprunte son nom de Court-Mantel. Le manteau est fermé sur les épaules à l'aide de deux agrafes en forme de quatre feuilles.

« Le duc-roi ne porte pas d'épée, pas plus que Richard. Comme lui, il soutient du bras gauche un sceptre brisé; plus que son frère il montre, suspendue à sa ceinture, une charmante aumônière.

« Les fouilles, commencées le 17 octobre, ont continué les 18 et 19 du même mois, en présence de M. Barthélemy, de M. l'abbé Lebel et de plusieurs autres ecclésiastiques. Nous

avons dit que le premier jour nous avait amené la découverte de la statue sépulcrale. En continuant la fouille, au-dessous de cette image, on a rencontré, sous le mur même qui soutient la grille de fer, mais un peu plus au nord que le mausolée, un reste de cercueil de de plomb long d'environ 50 centimètres, et dont les deux lames, supérieure et inférieure, étaient aplaties l'une sur l'autre. Ce plomb paraît fort ancien et a été coulé plutôt que laminé.

« Sous les lames et autour d'elles étaient des ossements noirs et desséchés. C'étaient des vertèbres, des cubitus, des fémurs, des tibias.

« Avec les ossements on a recueilli un fragment de cuir ou de peau de bœuf dans lequel fut enveloppé le corps[1]. »

Nous sommes tenté de regretter que l'artiste, chargé de restaurer la statue malheureusement mutilée, ait préféré en sculpter une nouvelle pour la remplacer sur le mausolée. Ce regret est devenu plus vif, depuis que nous avons vu et admiré l'ancienne au Musée des Antiquités de Rouen, où elle a été déposée. Le mausolée, érigé à Henri-le-Jeune, à l'opposé de celui de Richard-Cœur-de-Lion, contre la première travée nord du sanctuaire (pl. VI) est la répétition identique de ce dernier; ce qui nous dispense de le décrire. Il n'en diffère que par l'inscription, qui se lit ainsi :

HIC ⁝ JACET ⁝
HENRICUS ⁝ JUNIOR ⁝
RICARDI ⁝ REGIS ⁝
COR-LEONIS ⁝ DICTI ⁝
FRATER ⁝
OBIIT ⁝ ANNO ⁝
MCLXXXIII ⁝

Inscription empruntée à celle que le chapitre faisait inscrire, en 1736, sur le pavé du sanctuaire. Quant à la statue, à part le costume, qui offre une légère différence, au lieu de tenir, comme son frère, son sceptre de la main gauche, et d'appuyer les doigts de l'autre main au cordonnet de son manteau, Henri-le-Jeune a les mains jointes sur la poitrine et tient son sceptre retenu sous son bras.

[1] Le procès-verbal ne mentionne pas le barreau de fer qu'on avait placé dans le caveau, en 1433, pour supporter le cercueil : on lit au registre capitulaire, à cette date : « Pro quodam barello ferri pondere XXXIII L. posito præsente magistro Roussello in sepulturâ regis Henrici existente in choro versùs latus capellæ S^ti Pauli. »

Voir, dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. I, de 1867 à 1869, un article de M. l'abbé Cochet, plus détaillé, sous le titre de : « Découverte du tombeau de la statue de Henri-Court-Mantel, dans le chœur de la Cathédrale de Rouen. » Pages 93-102. — F. B.

On doit aux mêmes artistes, sous la direction de M. Barthélemy, l'érection des deux mausolées. Aussi a-t-il porté, à ma connaissance, dans un seul et même compte, tel que nous le mettons sous les yeux du lecteur, le chiffre de la dépense des deux monuments :

Fourniture de pierre de liais de Senlis.	2,404 fr.	32
Taille des montures, etc., pour les deux ensemble, sculptures d'ornements.	2,000	60
Gravures d'inscriptions sur pierre et sur plomb.	122	»
Statue neuve de Henri-le-Jeune, reproduction de l'ancienne statue. .	3,000	»
Restauration de la statue de Richard-Cœur-de-Lion.	400	»
Deux grilles de fer pour protéger les deux monuments, ensemble. .	400	»
Deux grandes feuilles de plomb sous les mausolées pour les préserver de l'humidité.	119	40
Dépenses diverses pour placements, raccords des socles, fournitures de dallages, pierres, etc.	1,092	54
Montant des travaux. . . . . , . . .	9,638	86
Honoraires des deux architectes, 3 1/2 0/0.	337	36
Total.	9,976 fr.	22

Les deux princes, dont nous venons de mentionner et de décrire les sépultures, étaient morts dans la seconde moitié du XIIe siècle, Henri-le-Jeune en 1183, Richard-Cœur-de-Lion en 1199. Si l'on admet qu'on leur eût élevé des tombeaux immédiatement après leur mort et leur inhumation dans la Cathédrale, ces mausolées ne pouvaient être ceux qui furent renversés en 1734.

La Cathédrale de Rouen ayant été complètement détruite par le feu, en l'année 1200, ces premiers tombeaux ne purent certainement pas échapper au commun désastre. L'église, grâce aux soins et à la libéralité de Jean-sans-Terre et de Philippe-Auguste, sortit promptement de ses ruines; six ans après le formidable incendie, elle était déjà debout [1]. Je présume que c'est dans cet intervalle que les tombeaux de Henri-le-Jeune et de Richard-Cœur-de-Lion auront été relevés, et probablement par les mains de l'arche-

[1] La *Chronique de Rouen* raconte, à la date de 1211, qu'un nouvel incendie ayant ravagé la ville, l'église cathédrale fut épargnée comme par miracle; preuve qu'à cette époque elle était déjà rebâtie : « Eodem anno, feria tertia in hebdomadâ Paschæ, prima vigilia noctis, incepit ignis in parochiâ Sti Machuti, et totam civitatem Rothomagensem combussit et domos et ædificia archiepiscopi, cathedrali ecclesia miraculose conservata per Dei gratiam. » *Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, t. XVIII, p. 360. Une note du texte donne en outre la date du 5 avril. — F. B.

vêque Gautier [1], qui avait été dans la faveur et dans la familiarité de ces princes, et qui avait présidé à l'inhumation de leurs restes dans la Cathédrale. Un long attachement aux monarques de la dynastie normande devait lui rendre ce devoir plus impérieux, plus sacré.

Le tombeau de Henri-le-Jeune ne portait, dans l'origine, aucune inscription, dit-on. Voici celle que l'on composa pour lui dans le temps comparativement très moderne [2] :

QUAM TIBI VIVENTI NEC JURA NEC ARMA DEDERUNT,
HAC HENRICE POTES MORTUUS URBE FRUI.
CLARUS AVUM TITULIS COGNOMINE PATRE BEATUS,
FRANCORUMQUE GENER PRINCIPIS, ECCE JACES.
ANGLICA TENTANTEM GENITORE SUPERSTITE SCEPTRA,
TE POPULI VOTIS FLEBILIS HORA RAPIT.
MORTE TAMEN MEDIA, NON IMMEMOR IPSE TUORUM
OPTASTI DOMINÆ MATRIS IN ÆDE TEGI.
INTULERAT FUNUS TUMULO CENOMANUS AVITO :
SEDIBUS ELECTIS REDDIDIT OSSA PATER.

« Ce que, vivant, ni le droit ni les armes ne t'avaient donné, tu peux, Henri, mort, jouir de cette ville. Illustre par les titres de tes aïeux, heureux de porter le surnom de ton père, gendre du roi des Français, voilà que tu gîs. Tu touchais le sceptre anglais, du vivant de ton père, lorsque l'heure fatale t'enlève aux vœux du peuple. Mais, demi-mourant, en souvenir des tiens, tu choisis ta sépulture dans la demeure de Notre-Dame. Le Mans t'avait mis dans le tombeau de ton aïeul ; ton père a rendu tes ossements au séjour que tu avais choisi [3]. »

[1] L'archevêque Gautier mourut le 15 novembre 1207.

[2] Page 59, Dom Pommeraye a dit, dans son *Histoire de la Cathédrale de Rouen :* « Nous ne trouvons aucun ancien Epitaphe qui ait été fait pour luy (Henri-le-Jeune), mais en ayant lû un que feu M. Le Prevost a composé, j'ay jugé qu'il méritoit bien d'être rapporté en ce lieu. » Page 65. Et il cite l'épitaphe donnée par M. Deville. C'est d'après lui que nous en avons rétabli le texte, singulièrement altéré, avec la ponctuation qui faisait complètement défaut dans notre Ms. Le Prévost était un chanoine de la Cathédrale fort érudit, qui était mort au XVIIe siècle, quand écrivait D. Pommeraye. Voir *ibid.*, p. 286. — F. B.

[3] Comme dans la plupart de ses traductions, M. Deville est loin de joindre ici l'exactitude à l'élégance. — F. B.

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE MAURICE.

Vitæ austeritate,
Liberalitate
In pauperes clarus.

(TIRÉ DE SON ÉPITAPHE.)

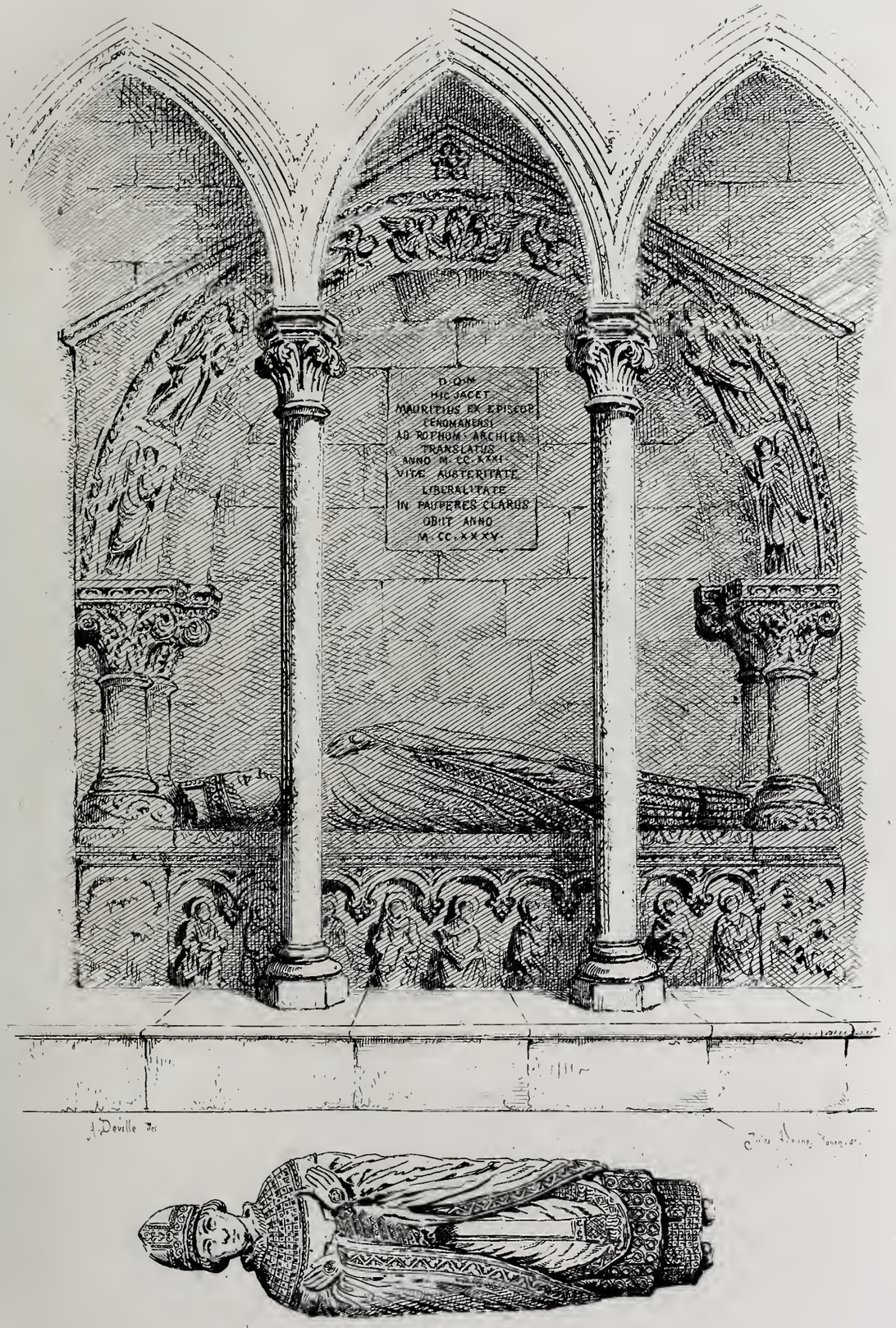

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE MAURICE

Tombeau de l'Archevêque Maurice.

Derrière le chœur, à gauche, avant d'entrer dans la chapelle de la Vierge, on aperçoit une figure en pierre, en costume ecclésiastique, qui est couchée sur un tombeau également en pierre, placé en renfoncement dans la muraille et faisant corps avec elle.

La partie supérieure du monument se compose d'une arcade semi-circulaire, soutenue par quatre petites colonnettes extrêmement écrasées, dont les chapiteaux sont ornés de feuilles. Au centre de la bande sculptée, qui forme archivolte, on voit représentée l'âme du défunt, sous la figure d'un enfant nu, que deux anges portent dans un linceul. D'autres anges, au nombre de six, tenant dans leurs mains des flambeaux et des encensoirs, complètent cette scène, que l'on trouve souvent retracée sur les monuments funéraires du même âge. Le sarcophage est orné d'un bas-relief composé d'une suite de personnages assis, parmi lesquels, malgré les mutilations de la pierre, on peut reconnaître saint Pierre, à sa clé, et les évangélistes, au livre qu'ils tiennent à leur main. Le nombre des figures ne s'élevant qu'à neuf, il est évident que l'artiste n'a pas eu l'intention de représenter le corps des apôtres; mais, dans tous les cas, l'auréole ou nimbe, qu'on remarque à toutes les têtes, est un indice certain que ce sont ici

des personnages sacrés [1]. Les auteurs du *Voyage pittoresque et romantique en Normandie* [2], qui ont donné un dessin de ce tombeau, les ont transformés en chevaliers. En supposant qu'ils n'aient pas cherché le mérite de l'exactitude, il faut convenir que du moins ils auraient pu mieux choisir.

Avant de parler de la statue, qui fait le principal ornement de ce tombeau, je dois faire remarquer que les colonnes, surmontées de leurs ogives, n'appartiennent point au tombeau lui-même, bien qu'elles y figurent en saillie, mais qu'elles font partie de la décoration générale de l'église : elles règnent dans tout le pourtour du chœur. Néanmoins, on peut se convaincre, en jetant les yeux sur la gravure (Pl. VII), qu'elles se marient très-bien avec l'ensemble du tombeau, et qu'elles produisent même un effet assez pittoresque.

Le prélat est représenté couché sur un linceul, les bras croisés sur la poitrine, et tenant sa crosse de la main droite (la partie inférieure et la tête de la crosse ont disparu.) L'anneau pastoral est passé au doigt du milieu de la même main [3] ; mais, par une disposition assez singulière, il est arrêté à la seconde phalange. Les cheveux du prélat sont courts et arrondis. La tête est revêtue d'une mitre peu élevée, telle qu'on la portait avant le XVIe siècle, et qui était ornée seulement d'espèces de galons à enroulements d'un beau style, qui rappellent l'époque de saint Louis [4]. En général, sous le rapport du dessin, la figure ne manque pas d'un certain caractère : les détails en sont traités avec soin.

Le premier objet qu'on doive remarquer dans le costume de la statue est le *pallium*. Cet ornement, signe de la dignité archiépiscopale et de l'investiture papale, se compose ici de deux bandes plates et nues, dont l'une coupe horizontalement la poitrine, et la seconde descend perpendiculairement jusque au-dessous des genoux. Le pallium est placé sur la chape de pallium, autrement la chasuble, qui se déploie et s'arrondit par-devant. C'est cette partie antérieure du vêtement que le docteur Milner, d'après la gravure insérée dans l'ouvrage

[1] En France, sous la seconde race, les rois prirent le nimbe à l'imitation des empereurs d'Orient. Postérieurement il fut invariablement réservé aux images de la Divinité, des apôtres, des saints et des personnages de l'Ancien-Testament, tels que Salomon, David. C'est faute d'avoir fait cette remarque que des savants, très-recommandables d'ailleurs, se sont trompés sur les statues qui décorent le portail des églises de Chartres, du Mans, Angers et autres, dans lesquelles ils ont voulu voir des rois de la première race. C'était l'Ecriture sainte, et non l'Histoire de France, qu'il fallait ouvrir pour appliquer à ces statues auréolées le nom qui leur appartient. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ce fait curieux d'archéologie ; il nous entraînerait ici beaucoup trop loin.

[2] *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* (Haute-Normandie, Seine-Inférieure et Eure), par Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux. Paris, Didot, 1820-1825, 2 vol. gr. in-fol. — F. B.

[3] Sur un des gants du prélat on voit dessiné l'agneau portant bannière, type armorial de la ville de Rouen.

[4] Les évêques, du moins en Normandie, n'avaient point encore, dans le cours du XIe siècle, adopté la mitre ; ils avaient la tête nue et tonsurée. L'usage des mitres ouvertes par devant et affectant la forme d'un croissant, subsista dans cette province jusque vers la fin du XIIe siècle. Ce fut alors (vers 1180) que les évêques prirent la mitre pleine par devant et ouverte des côtés, telle que la portent les prélats de nos jours ; laquelle fut basse et étroite d'abord, puis, successivement, plus large et plus élevée.

de M. Dawson Turner, a prise pour la dalmatique [1]. Si le savant docteur eût pu examiner le monument lui-même, il se fût facilement convaincu qu'elle ne fait qu'un avec la chasuble.

Il serait plus difficile de décider, à l'inspection de la statue, si l'espèce de pèlerine brodée avec le collet, qui part de la naissance du cou, fait également corps avec la chasuble, ou bien lui est superposée. Ceux qui seraient portés à adopter la dernière opinion, vers laquelle je pencherais moi-même, peuvent voir dans cette partie du vêtement la mosette, ou mieux encore le *lorum*, si nous devons admettre, ce qui paraît fort présumable, que l'ancien costume papal et archiépiscopal ait été emprunté au costume des empereurs d'Orient [2].

Au-dessous de la chasuble est l'aube, qui est enrichie d'une large et profonde broderie. Celle-ci recouvre la dalmatique, si l'on n'aime mieux reconnaître dans ce dernier vêtement la tunique.

Entre la dalmatique et l'aube pendent deux bandes brodées qui paraissent avoir une assez grande analogie avec l'étole moderne. Du bras gauche du prélat descend le manipule, qui est terminé par une frange, ainsi que le pallium.

Nous ne parlerons pas de la chaussure, les pieds de la statue ayant disparu. Cette dégradation ne doit pas être ancienne, puisque M. Dawson Turner, qui écrivait en 1820, parle des sandales du prélat.

Les historiens de la Cathédrale et de la ville de Rouen ne nous ont pas laissé le nom de l'archevêque dont ce tombeau renferme les restes ; ils ne s'entendent point à cet égard. Ils eussent été tirés d'embarras, si la lame de cuivre, incrustée dans la muraille, au-dessus de la statue, qui n'a laissé que sa trace, eût encore existé de leur temps.

Un ancien manuscrit, relatif à la Cathédrale de Rouen, dont nous avons dû la communication à notre savant confrère et ami, Auguste Leprévost, nous met à même de remplir cette lacune. On y lit :

« Autre épitaphe, qui est derrière le chœur, près de la chapelle de la Vierge, du côté gauche, au-dessus du tombeau, dans la muraille [3]. »

[1] Letters from Normandy ; t. I, p. 155. London, 1820.

Turner (Dawson). Account of a Tour in Normandy ; undertaken chiefly for the purpose of investigating the architectural antiquities of the duchy; with observations on its history, on the country, and on its inhabitants. London, 1820, 2 vol. gr. in-8° avec 50 planches. — F. B.

[2] Le pape Léon IX, dans une de ses lettres, mentionne le *lorum* entre autres marques de la dignité impériale conférées aux pontifes de l'Eglise par Constantin : « *Nec non et superhumerale videlicet lorum, quod imperiale circumdare solet collum.* »

Une médaille de l'empereur Léon IV le représente orné de cet insigne, qui offre la plus grande ressemblance avec celui de la statue que nous décrivons.

[3] Il serait très facile et bien désirable de restituer, à cette place, cette intéressante inscription tumulaire. Nous en exprimons ici le vœu.

La Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure appuyait le même vœu exprimé, le 18 décembre 1869, par M. l'abbé Collas — Voir *Bulletins*, t. I, p. 410. — F. B.

D. O. M.
HIC JACET
MAURITIUS EX EPISCOP.
CENOMANENSI
AD ROTHOM. ARCHIEP.
TRANSLATUS
ANNO M. CC. XXXI.
VITÆ AUSTERITATE,
LIBERALITATE
IN PAUPERES CLARUS
OBIIT ANNO
M. CC. XXXV.

DEO OMNIPOTENTI.

« Cy-gît Maurice, de l'évêché du Mans transféré à l'archevêché de Rouen l'an 1231, brillant par l'austérité de sa vie et sa libéralité envers les pauvres. Il mourut l'an 1235. »

Maurice était né en Champagne de parents pauvres; enfant, il vécut d'aumônes. La carrière ecclésiastique ne devait pas tarder à lui être ouverte et sur une large échelle. Appelé à remplir les fonctions d'archidiacre dans l'église de Troyes, sa réputation méritée le fit monter, en 1219, au siége épiscopal du Mans. Il s'y distingua, durant douze années, par l'exercice d'une piété sévère et par une véritable simplicité apostolique. La chaire métropolitaine de Rouen étant venue à vaquer par la mort de Thibaut, le pape Grégoire IX, devant qui avaient été portés les différends qui s'étaient élevés dans le chapitre pour l'élection de son successeur, s'empressa de confirmer le choix qui avait été fait de Maurice.

Maurice ne tarda pas à déployer, dans son nouveau diocèse, le zèle qui l'animait pour la discipline ecclésiastique et les droits de l'église. Le jour même de son intronisation (en 1231), il tint un concile provincial à Rouen, où il s'occupa avec ardeur de la réforme des mœurs et de plusieurs mesures de discipline et de juridiction [1]. Il y fut assisté de ses suffragants, les évêques de Bayeux, d'Avranches, d'Evreux, de Séez, Lisieux et Coutances. J'avais d'abord pensé que le bas-relief du tombeau pouvait être une représentation de cette assemblée, qui dut faire époque dans l'épiscopat de Maurice; mais l'examen du costume et des attributs des figures m'a fait depuis abandonner cette opinion.

[1] Voir l'Appendice V.

L'église de Rouen avait eu d'assez fréquents démêlés avec la puissance temporelle. D'anciens griefs, auxquels s'étaient joints quelques nouveaux sujets de plaintes, réveillèrent, sous notre archevêque, une querelle qui s'était élevée entre son prédécesseur [1] et la reine Blanche de Castille, en sa qualité de régente. Les biens de l'église furent saisis au nom du jeune roi Louis (Saint-Louis) [2]. Maurice, après avoir inutilement adressé des réclamations au roi, lança une mise en interdit sur les domaines royaux de son diocèse. Il l'étendit bientôt au diocèse tout entier.

On a conservé les lettres écrites par Maurice, à cette occasion, à tous les doyens des églises de Normandie. Il n'est point sans intérêt, pour l'histoire du temps, et pour mettre le lecteur à même d'apprécier l'énergie et l'adresse du digne archevêque, d'en faire connaître quelques passages. Ces lettres sont écrites en latin; nous traduirons littéralement :

« *Maurice à tous les Doyens.*

. . . . . .

« Nous interdisons tous les baillis et sous-baillis du seigneur le roi, qui tiennent dans le diocèse de Rouen, les bailliages et sous-bailliages, ainsi que leurs clercs, leurs épouses et toute leur famille.

« Nous interdisons également tous les cimetières dans tout le diocèse, défendant, sous peine d'excommunication, que qui que ce soit prétende y ensevelir des corps soit dans du plâtre, soit dans un tronc, soit dans la pierre, soit de toute autre manière, fût-ce même dans les arbres du cimetière.

« Nous interdisons de même dans toutes les églises et dans tous les monastères de notre juridiction et du dit domaine, le son des cloches, dût-on seulement les tinter. »

Dans une autre lettre, cherchant à mettre de son bord la sainte Vierge elle-même, le maître archevêque s'exprime ainsi :

« L'excellence royale, de sa propre volonté, ayant injustement dépouillé l'église de Rouen et manqué de respect à la sainte Vierge en l'honneur de laquelle cette église a été fondée, nous vous ordonnons, attendu que ladite violence est un outrage envers la sainte Vierge, lequel a son retentissement dans les cieux, que toute image de la Vierge qui sera placée sur un autel, dans notre église, en soit descendue, pour être mise non pas sur la terre, mais sur quelque siége, et qu'elle soit entourée d'épines, afin que personne ne puisse s'en approcher, ni la toucher.

[1] Thibault d'Amiens (1222-1219). — F. B.
[2] En 1233, dans le mois de juillet.

« Vous en ferez autant, ajoute l'archevêque, pour les images du Christ. »

Une dernière lettre, également adressée par Maurice à ses doyens, était ainsi conçue :

« Nous avons, plusieurs fois, fait savoir au seigneur roi qu'il eût à nous restituer ce qu'il nous avait pris, sans qu'il nous ait écouté..... Nous avions, d'abord, mis en interdit le domaine royal, puis, après, tout le diocèse, sans que pour cela ledit roi se soit préoccupé de mettre un terme à ses outrages, *injuriis*, les portant ainsi au comble. Compatissant d'un cœur plein d'amertume et d'angoisse à la liberté de l'église de Rouen, nous nous voyons forcé d'appesantir notre main. C'est pourquoi nous vous mandons de faire cesser complètement, dans toutes vos églises, tout service divin, à l'exception des baptêmes des petits enfants et des pénitences des morts. »

Maurice ne devait pas céder [1]. Une année entière s'écoula ainsi, lorsqu'enfin le jeune roi, ou plutôt la reine, sa mère, se rendit et restitua à l'église de Rouen tout ce qui lui avait été enlevé [2].

L'archevêque Maurice ne jouit pas longtemps de son triomphe. A peu de temps de là, le 10 janvier [3] 1235, il expirait à Sauceuse [4]. Son corps fut apporté à Rouen et inhumé avec pompe dans la Cathédrale, disent les chroniques. Nous ne parlerons pas des miracles qui s'opérèrent sur la cendre du prélat; mais nous nous ferons un devoir, en terminant cette courte notice, de rapporter, d'après un contemporain, un trait qui peint la simplicité de ses mœurs. Un jour que les principaux officiers de son église lui rendaient compte des douze mille livres qui formaient, à cette époque, le revenu de l'archevêché : « Mettez de côté, leur dit Maurice, deux ou trois mille livres pour l'entretien de ma maison. Je n'ai aucun droit sur le reste; c'est le bien des pauvres. Quant à ce que je conserve, j'en userai, non comme propriétaire, mais comme dispensateur [5]. »

Tel était Maurice : charitable, simple, sévère, mais, en même temps, défenseur opiniâtre des intérêts de l'église. On peut voir en lui le type et le modèle des prélats de son siècle.

[1] Ce n'est pas à tort qu'un chroniqueur du temps disait de lui : « Brûlant de zèle Maurice ne faisait acception de personne; roi, prince, riche, peu lui importait. »

[2] C'est sans doute à la suite de cette querelle, et pour faire sa paix avec Maurice, que la reine Blanche faisait don à son église cathédrale d'une vitre peinte, qu'on y voit encore dans la chapelle de Saint-Julien, portant les armes de France et de Castille.

[3] *III idus januarii obiit venerabilis pater Mauricius*, dit le Nécrologe de la Cathédrale, qui nous a servi de guide. La Chronique de Mortemer le fait mourir le 12.

[4] Saucemare, à 8 kilomètres sud de Fécamp.

Cette note, que n'ont point les deux éditions précédentes, est fautive. Il faut entendre Sauceuse ou Sausseuse, prieuré de l'ordre Saint-Augustin, « située dans l'étendue de la paroisse de Tillé » (Vexin normand). Voir Toussaint-Duplessis, *Descript. de la Haute-Normandie*, t. II, p. 779. — F. B.

[5] « Duo aut tria millia ad victum familiæ nostræ conservate. In reliquis omnibus nihil habeo; pauperum enim sunt, in pauperes dispensate. Illis autem quæ mihi manent dispensatoris utar loco, non domini. »

On lit, dans l'ouvrage intitulé : *Rouen, précis de son histoire et de son commerce, etc.*[1], au sujet de ce tombeau :

« Je ne dois pas laisser ignorer, quelque ridicule qu'elle puisse être, la tradition populaire qui s'attache à ce monument. Elle veut, cette tradition, que le corps du personnage, inhumé dans cette voûte, soit celui d'un évêque qui, dans un moment de colère, avait tué son domestique d'un coup de cuiller-à-pot. Le peuple ajoute que l'évêque repentant ne voulut pas être enterré dans l'église, mais qu'il défendit en même temps qu'on l'enterrât dehors, et ce fut pour obéir à cette volonté ambiguë qu'on lui creusa un tombeau dans l'épaisseur du mur. »

Je crois inutile de fortifier l'opinion de l'auteur, en traitant, à son exemple, ce conte de ridicule ; mais je dois ajouter que cette tradition, qui ne serait pas, d'ailleurs, particulière à Rouen, y a tout à fait péri.

S'il fallait entrer dans la pensée de ceux qui veulent que toute tradition populaire repose sur un fait vrai, bien qu'altéré, nous dirions que le peuple de Rouen, s'emparant de quelque vivacité échappée au prélat envers un de ses serviteurs, et commentée à sa manière, a attribué au besoin d'un acte de repentir ce qui n'aura été, de la part de notre archevêque, qu'un acte de pure humilité et de soumission à la règle. En se faisant inhumer dans la muraille de l'église, Maurice aura voulu concilier le désir qu'il éprouvait de reposer dans le lieu saint, et la crainte d'enfreindre les anciens règlements ecclésiastiques, qui défendaient d'ensevelir dans les temples. Telle est la seule explication qu'il nous soit permis d'admettre.

[1] L'auteur était M. Théodore Licquet, et, dans la première édition, 1826, l'historiette se trouve à la page 53. — F. B

LEGENDE DU PLAN

A _ *Chapelle de la Vierge*

B _ *Clôture de la Chapelle primitive*

C _ *L'Autel*

1 _ *l'Archevêque Guillaume de Flavacourt*

2 _ *l'Archevêque Raoul Roussel*

3 _ *Pierre de Brézé*

4 _ *Louis de Brézé*

5 _ *le Cardinal prince de Croy*

6 _ *l'Archevêque Blanquart de Bailleul*

7 _ *les Cardinaux d'Amboise*

8 _ *le Cardinal Cambacérès*

9 _ *les Chanoines Nagerel et Lepigny*

10 _ *l'Archevêque Robert de Croismare*

11 _ *l'Archevêque Aymery Genaut*

12 _ *l'Archevêque Gilles Deschamps*

13 _ *l'Archevêque Eudes Rigaut*

14 _ *Caveau de Brancas de Villars*

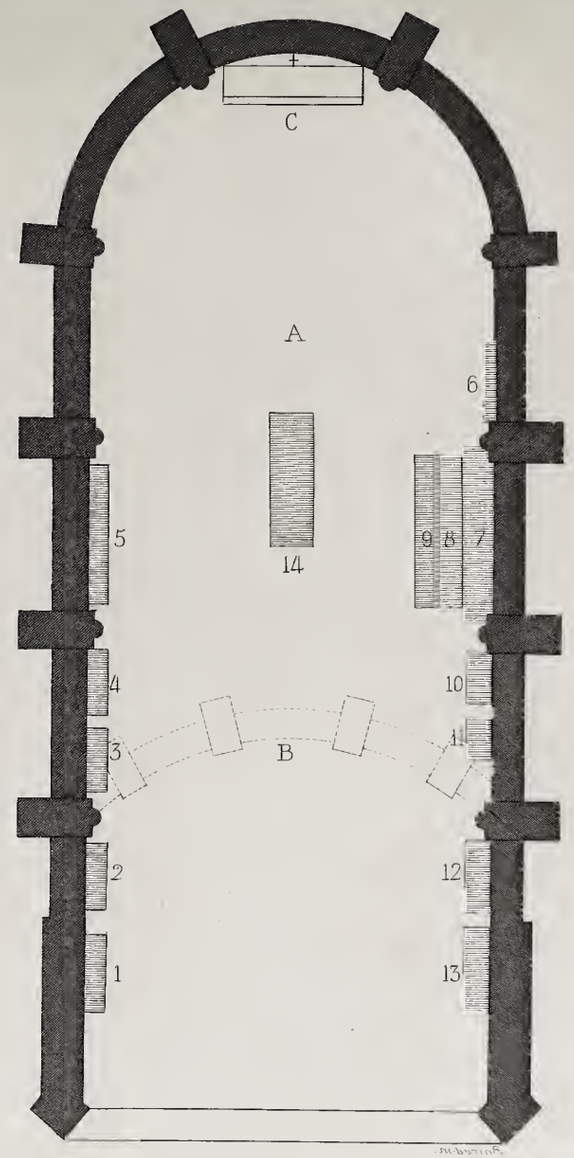

PLAN TUMULAIRE DE LA CHAPELLE DE LA VIERGE

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Nous touchons à la chapelle de la Vierge : pénétrons dans ce splendide ossuaire. Un coup-d'œil jeté par le lecteur sur le plan donné à la fin de l'ouvrage le mettra à même d'en apprécier la richesse sépulcrale. (Pl. VII bis.)

Aux quatorze noms qu'elle comprend, ajoutons ceux des archevêques François de Harlay, et Claude-Maur d'Aubigné, qui semblaient s'être donné rendez-vous, en compagnie de Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, dans le caveau de Georges d'Amboise, où leurs corps furent déposés, et où ils conviaient plus tard le cardinal Cambacérès et l'archevêque Blanquart de Bailleul.

Le nombre des sépultures connues de la chapelle de la Vierge, qu'on peut relever sur notre *Liste générale des principaux personnages inhumés dans la Cathédrale,* ne s'élève pas à moins de *soixante*. Il se décompose ainsi :

Archevêques dont 6 cardinaux.	15
Evêques.	1
Chanoines.	35
Prêtres.	1
Laïcs, dont 4 officiers généraux.	5
Femmes (voir années 1449, 1488, 1607).	3
Total.	60

Nous allons passer en revue et décrire le petit nombre de mausolées de la chapelle encore en place et debout; ce sont ceux de Pierre et Louis de Brézé, des cardinaux d'Amboise et du cardinal prince de Croy.

Les autres sépultures auront leur tour.

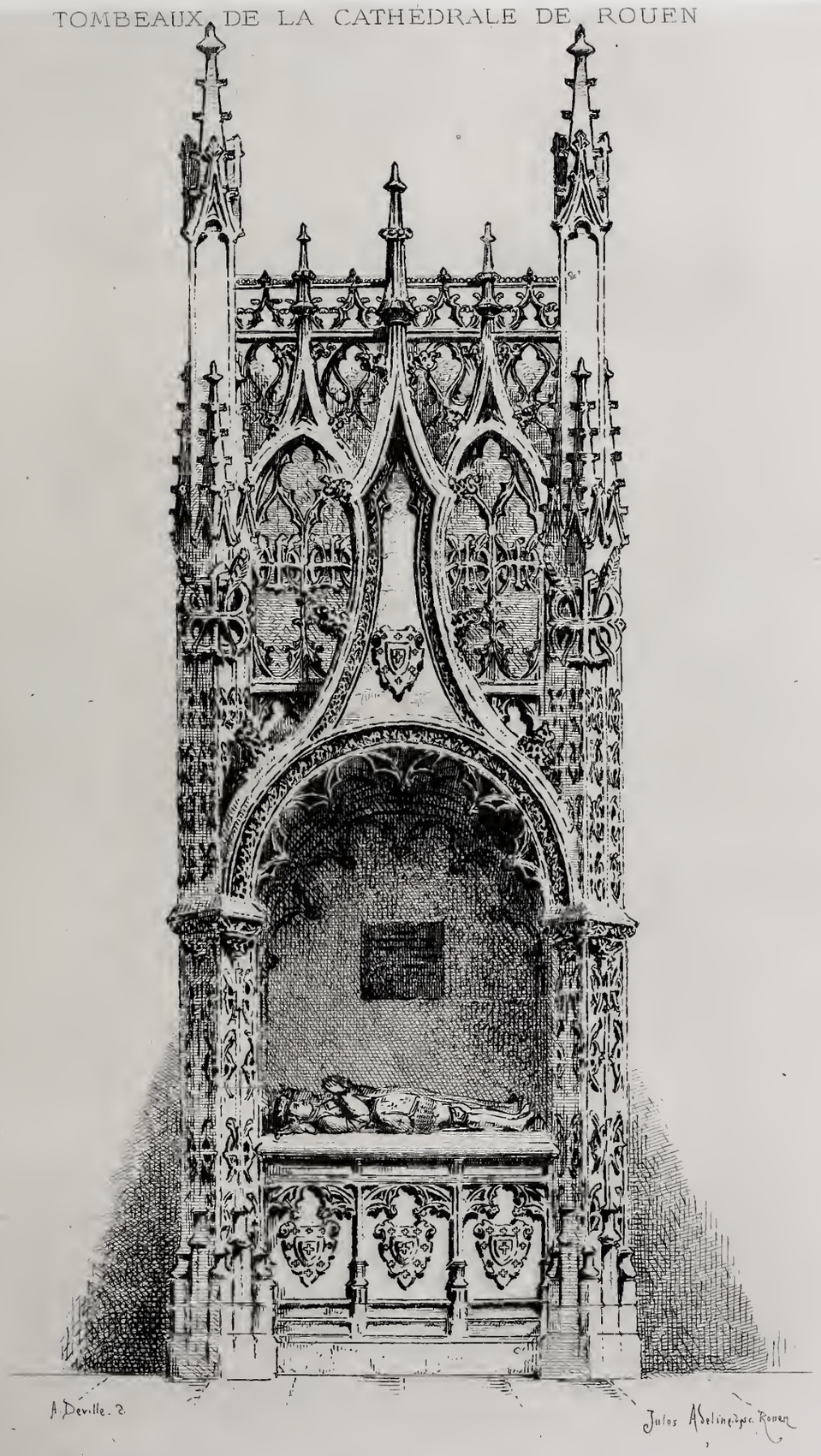

TOMBEAU DE PIERRE DE BRÉZÉ

Tombeau de Pierre de Brézé.

« Pierre de Brézé tomba au premier rang, de la mort des braves.
« Le premier homme qui y mourut, ce fut luy. »
(Philippe de Comines.)

ierre de Brézé, grand sénéchal d'Anjou et de Normandie, naquit en Anjou, vers le commencement du xve siècle. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire. Contemporain et compagnon d'armes des Dunois et des Saintrailles, il se fit remarquer, même à côté de ces preux capitaines. Leur égal en vaillance, il les surpassa par l'étendue et par l'agrément de son esprit : tous les historiens s'accordent à vanter son mérite.

Usant du privilége qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles, Pierre de Brézé gouverna l'esprit de Charles VII. Il passait pour son favori et son premier ministre, à l'époque où le dauphin, depuis Louis XI, à la suite d'une vive discussion avec son père, se retira de la cour, et se réfugia en pays étranger. Furieux contre Pierre de Brézé, du fond de sa retraite, il le dénonça, mais en vain, à son père et au conseil, comme trahissant le roi et la France ; lui reprochant en même temps ses richesses et les nombreuses charges dont il jouissait. L'accusateur, qui savait à quoi s'en tenir, devenu roi, oublia l'accusation, mais ne devait pas oublier sa haine.

Charles VII, peu de temps avant de mourir, avait marié sa fille naturelle, Jeanne Du Bec Crespin, avec Pierre de Brézé. Il lui avait assigné en dot 90,000 écus. Louis XI se fit prier longtemps pour tenir l'engagement de son père : le 26 mai 1464, Pierre de Brézé touchait un premier à-compte de 45,000 livres (Archives nation.).

Le nom de Pierre de Brézé est cité avec honneur dans nos annales, lors de la conquête de la Normandie sur les Anglais par Charles VII. Sans parler de ses autres faits d'armes, ce

fut lui qui reçut à composition le château d'Harcourt, Gisors, le château Gaillard. Aussi, lorsque la ville de Rouen ouvrit ses portes au vainqueur des Anglais, en 1449, l'honneur d'y entrer le premier lui fut-il réservé. Charles VII l'en nomma gouverneur : « Sire de la Varenne, lui dit le roi, en lui remettant les clés de la ville, nous reconnaissons que toujours vous nous avez servi loyalement, et, pour ce, nous vous baillons les clés de notre château et cité de Rouen et faisons capitaine ; si en faites bonne garde. »

C'est à Pierre de Brézé que l'on doit attribuer, en grande partie, le succès de la bataille de Formigny [1]. Au moment où il paraissait incertain, le sénéchal de Poitou, rapporte l'Histoire chronologique de Charles VII, « fit descendre ses gens à pied et frappa si asprement lesdits Anglois qu'il les repoussa d'un des bouts de leur bataille de la longueur de quatre lances, et ainsi rescouvra deux couleuvrines ; et furent tués deux cents Anglois à cette rencontre par le moyen dudit sénéchal, messire Pierre de Brézé, qui y acquit un grand honneur. »

Les Anglais avaient enfin disparu du sol de la Normandie. Brézé, accoutumé à se mesurer avec eux, rassemble quelques braves, s'embarque à Honfleur, descend à l'improviste sur la côte d'Angleterre, s'empare de Sandwich, rançonne la ville et se rembarque. Ce trait hardi est de 1457.

Louis XI était monté sur le trône. Il n'aimait pas de Brézé. En 1463, il l'envoya en Angleterre, à la tête de deux mille hommes, pour soutenir le parti de la reine Marguerite d'Anjou. Peut-être serait-il permis de croire, avec Monstrelet, que *c'étoit pour le mettre à l'adventure*. Quoi qu'il en soit, de Brézé se comporta vaillamment ; il s'empara même de plusieurs places. Mais le secours qu'il conduisait était trop faible pour que cette expédition pût avoir des résultats importants ; il ne tarda pas à repasser la mer.

L'humeur sombre et difficile de Louis XI, qui glaçait tout d'effroi, n'avait point éteint la gaîté naturelle de Pierre de Brézé. Un jour que ce monarque, si jaloux de son autorité, passait monté sur un mauvais petit bidet : « Voilà le plus fort cheval que j'aie jamais vu ! », s'écria de Brézé. — « Et comment cela ? reprit le prince. » — « C'est qu'il porte le Roi et tout son conseil. » Ce mot était connu, mais peu de personnes savent de quelle bouche il était sorti.

Cependant les grands du royaume, que notre antique histoire nous montre, presque à chaque nouveau règne, s'efforçant de secouer le joug de l'autorité souveraine, ayant mis les princes du sang à leur tête, et forts de l'appui du duc de Bourgogne, avaient levé l'éten-

[1] En Basse-Normandie, entre Carentan et Bayeux, le 15 avril 1450. — F. B.

dard de la révolte. Ils s'intitulaient la Ligue du bien public [1]. Brézé resta fidèle à la bannière royale. Les princes voulaient fermer au roi l'entrée de Paris ; les deux armées en vinrent aux mains, le 16 juillet 1465, à quelques lieues de la capitale, près du château de Montlhéry, qui donna son nom à cette bataille. Pierre de Brézé y tomba au premier rang, de la mort des braves. C'était lui qui avait engagé le combat, ainsi que le rapporte Philippe de Comines, dont nous transcrivons ici le curieux récit, sans rien changer à son vieux style si naïf :

« Cependant le Roy eust conseil avec le comte du Maine et le grand séneschal de Normandie, qui s'appeloit de Brézey, l'admiral de France qui estoit de la maison de Montauban, et autres : et en conclusion (quelque chose qui luy fut dite et opinée) il delibera de ne combattre point : mais seulement de se mettre dedans Paris, sans soy approcher de là où les Bourguignons estoient logez. Et à mon advis que son opinion étoit bonne. Il se soupçonnoit de ce grand séneschal de Normandie : et luy demanda, et pria qu'il luy dist s'il avoit baillé son sellé aux princes qui estoient contre luy, ou non. A quoy ledit grand séneschal respondit que ouy : mais qu'il leur demeureroit, et que le corps seroit sien : et le dit en gaudissant ; car ainsi estoit-il accoutumé de parler. Le Roy s'en contenta : il luy bailla la charge de conduire son avant-garde, et aussi les Guides : pour ce qu'il vouloit éviter cette bataille, comme dit est. Ledit grand séneschal, usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privez : « Je les mettray aujourd'huy si prés l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra desmesler. » Et ainsi le fit-il : et le premier homme qui y mourut, ce fut luy et ses gens : et ces paroles m'a contées le Roy : car pour lors j'estoye avec le conte de Charolois [2]. »

Il est impossible de douter de la véracité de ce récit ; mais comment croire à la trahison reprochée à Pierre de Brézé par le soupçonneux Louis XI ? Est-ce bien là le langage et l'action d'un traître ? Pour tromper, on peut quelquefois mentir, mais on ne meurt pas. Repoussons donc un soupçon injurieux que rien ne justifie ; ne craignons pas de jeter quelques fleurs sur la cendre d'un brave ; et recommandons le tombeau, que lui a élevé la piété conjugale, au respect de la génération présente et à celui des âges à venir [3].

C'est à la Cathédrale de Rouen, dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, qu'il faut pénétrer, pour admirer ce joli monument. C'est le premier qu'on aperçoit, en entrant, à main gauche.

[1] J'ai découvert, dans les archives du département de la Seine-Inférieure, un des originaux de ce pacte politique. C'est une des pièces les plus curieuses que possède ce riche dépôt public.

[2] Le texte a été rétabli d'après l'édition des *Mémoires de Messire Philippe de Comines*, donnée à Bruxelles en 1706. 3 vol. in-8°. T. I, p. 18. — F. B.

[3] Ces détails historiques étaient moins bien placés à la fin de la notice, dans les deux éditions précédentes. — F. B.

Il est difficile de se placer devant ce mausolée, sans être frappé de la grâce et de l'élégance de ses proportions, sans être étonné de la hardiesse et de la légèreté de la main qui découpa, dans la pierre, ces chiffres, ces ornements si multipliés, et qui semblent suspendus comme par enchantement.

Ce tombeau se compose d'un sarcophage carré, accompagné, de chaque côté, de deux pilastres qui soutiennent une arcade semi-circulaire surmontée d'un fronton en entre-lacs, le tout travaillé à jour et des lettres P B sculptées en caractères du genre dit gothique.

En l'examinant attentivement, on aperçoit encore la trace des dorures qui l'embellissaient. Malheureusement, ce ne sont pas les seules atteintes que le temps ou la main des hommes lui ait fait éprouver : nul doute que ce ne soit à cette dernière qu'il faille attribuer la disparition des statues de Pierre de Brézé et de sa femme, qui décoraient ce charmant tombeau, et qui rappelaient les traits et le riche costume de ceux dont il renferme la cendre. On ne sait pas à quelle époque elles furent enlevées : silence absolu. Bien que la tradition elle-même soit muette à cet égard, il est très présumable qu'elles auront disparu lors de la décision prise par le clergé de la Cathédrale en 1769, dont nous avons parlé dans l'Avant-propos [1]. Nous avions d'abord pensé qu'on devait attribuer ce méfait religieux et artistique aux calvinistes de 1562 ; mais ils ont trop de péchés de ce genre à se reprocher pour qu'au moins nous ne les déchargions pas de celui-là. En effet, nous voyons, dans un ouvrage imprimé en 1668 [2], que les statues de Pierre de Brézé et de Jeanne Crespin, sa femme, étaient encore en place, à cette époque. Voici de quelle manière s'exprime l'auteur des *Eloges de la ville de Rouen :*

Petrus avus, Brœzœe, tuus, Crispinaque conjux
Nonne tuo tumulo proximiore jacent ? [3]

La niche où étaient placées ces statues a 1m,63 de large sur 1m,30 de profondeur ; sa hauteur est de 2m,05, jusqu'à la clé de voûte, qui est décorée d'un cartouche portant le monogramme du mort. Sur les panneaux du sarcophage étaient sculptées les armoiries des de Brézé, d'azur à huit croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson aussi d'or comblé d'azur et l'azur rempli d'argent. (Pl. VIII et IX.) [4]

[1] Voir le deuxième paragraphe de la page 2.

[2] Les *Eloges de la ville de Roven et conioinlement de la Normandie*, en vers latins et françois. Roven, Laurens Mavrry, M.DC.LXVIII. In-8°. C'est la seconde édition. La première, in-4°, était de 1667. L'auteur est Antoine De Lamare de Chesnevarin. — F. B.

[3] Ces vers se trouvent à la page 10 de la nouvelle édition des *Eloges de la ville de Rouen*, donnée par M. Frère, pour la Société des Bibliophiles Normands, en 1872. — F. B.

[4] Les statues ont été rétablies, dans la Planche VIII, d'après un dessin de M. Deville, qui a eu raison de ne pas placer une croisette au centre de l'écusson, comme on le voit aujourd'hui. On a donc ainsi l'état ancien, pour les statues, Planche IX ; l'état actuel, pour l'ensemble du monument et les armoiries, Planche VIII. — F. B.

La hauteur du mausolée jusqu'au cordon supérieur est de 5m,53. Les clochetons ou pointes des deux pilastres, qui sont en partie brisées, devaient s'élever encore de 0m,83 ; ce qui donne une hauteur totale de 6m,36 pour le monument. On ignore le nom de l'artiste qui l'a exécuté. Farin, dans son *Histoire de la ville de Rouen*, et Dom Pommeraye, dans celle de la Cathédrale, n'ont laissé aucune description de ce monument. Ils ne le mentionnent même pas, et ce n'est qu'indirectement qu'ils donnent à penser qu'ils en ont connu l'existence. Leur silence a servi à propager une erreur, qui nous paraît avoir pris sa source dans un ouvrage moderne, recommandable du reste, la *Description historique de Notre-Dame de Rouen* [1]. L'auteur dit, en parlant du monument dont nous nous occupons : « Dans la seconde travée de la chapelle de la Vierge, à gauche, se voit le tombeau de Guillaume Ier de Flavacourt, archevêque de Rouen, mort en 1306, et inhumé dans cette chapelle [2]. »

Guillaume de Flavacourt a bien été inhumé dans la chapelle de la Vierge [3], mais le monument qu'on lui a élevé, et qu'ont décrit Farin et Dom Pommeraye [4], a malheureusement été détruit. Sans parler du monogramme PB, répété de tous côtés sur le mausolée, et qui ne saurait appartenir à Guillaume de Flavacourt, il suffit d'examiner le style de ce tombeau, pour se convaincre, au premier coup-d'œil, qu'il ne peut remonter aux premières années du XIVe siècle, époque de la mort de l'archevêque de Flavacourt. En effet, il offre évidemment les premières traces du passage de l'architecture gothique à celle qu'on est convenu d'appeler de la Renaissance, et qui signala les XVe et XVIe siècles ; ce qui suffirait presque pour en déterminer la date.

Si l'inspection du tombeau pouvait laisser planer encore quelques doutes, les documents historiques achèveraient bientôt de les lever. Ils concourent tous à prouver qu'il renferme la cendre de Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie, mort à la bataille de Montlhéry, en 1465, et grand-père de Louis de Brézé, mari de la fameuse Diane de Poitiers.

En parlant de ce dernier, on lit, en effet, dans un ancien manuscrit sur la Normandie : « Ses entrailles furent enterrées à Anet, son cœur à l'abbaye de Coulombs, auprès de son

[1] *Description historique de l'Eglise métropolitaine Notre-Dame de Rouen*, par M. P.-M. Gilbert, avec le plan et la vue du grand portail ; Rouen, J. Frère, 1816, in-8° de 86 pages.

[2] Page 80 de la première édition. La seconde (1837) rectifie ce passage dans le sens indiqué par M. Deville. Voir p. 127. — F. B.

[3] Le tombeau de Guillaume de Flavacourt occupait la première travée, à main gauche, en entrant dans la chapelle ; celui de l'archevêque Raoul Roussel, la deuxième ; puis, venait, à la troisième, le tombeau de Pierre de Brézé ; à la quatrième, celui de Louis de Brézé. La cinquième travée vient de recevoir les restes du cardinal prince de Croy.

[4] Voir l'*Histoire de Rouen*, édition de 1668, t. 2, p. 21, et l'*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 60. Cette dernière se borne à une simple mention. — F. B.

père; son corps fut apporté à Notre-Dame de Rouen, *auprès de son grand-père.* » Or, on sait que le tombeau contigu à celui-ci est incontestablement le tombeau de Louis de Brézé.

« L'an de Notre-Seigneur 1465, » disent les registres capitulaires de la Cathédrale, « le mardi 23 juillet, Messieurs du chapitre délibérèrent touchant l'endroit où serait inhumé le corps de noble et puissant homme messire de Brézé, chevalier, en son vivant sénéchal de Normandie, seigneur de Maulévrier, baron du Bec-Crespin. En considération de notre seigneur le Roi, du seigneur sénéchal lui-même et de ses nobles parents, il fut décidé que le corps dudit seigneur sénéchal serait inhumé dans la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie, derrière le chœur, au côté gauche. »

Cette délibération reçut son exécution, trois jours après : « Le vendredi 26 juillet, disent les mêmes registres, fut inhumé dans la chapelle de la bienheureuse Marie, du côté gauche, à la cinquième heure de relevée, le corps de noble et puissant homme messire Pierre de Brézé, chevalier, en son vivant grand sénéchal de Normandie, capitaine de Rouen, baron du Bec-Crespin, seigneur de Maulévrier. Lequel corps avait été apporté, par la Seine, du château de Montlhéry, au-delà de Paris. Après qu'il eut été déposé sur le quai, Messieurs du chapitre l'allèrent chercher avec la croix et accompagnés d'une énorme quantité de peuple de l'un et de l'autre sexe [1]. »

L'érection du tombeau ne suivit pas immédiatement la sépulture. Vingt-trois années s'écoulèrent, avant que Jacques de Brézé l'élevât sur la cendre de son père, à laquelle venait d'être réunie celle de Jeanne du Bec-Crespin, veuve de ce dernier. Le 5 juillet 1488, Jacques de Brézé priait le chapitre de prendre une décision touchant la place et la forme à donner au tombeau, qu'il se proposait d'élever à son père [2]. Les registres capitulaires, qui me fournissent cette indication, ajoutent : « Il a été accordé, pour que la sépulture du sieur sénéchal et de son épouse soit complétée d'une façon honnête et convenable, que l'artiste chargé de l'exécuter prenne jusqu'à un pied du pilier contre lequel ladite sépulture sera placée ; mais il lui est expressément défendu de s'étendre au-delà [3]. »

Si le tombeau fut érigé, à cette époque, comme tout porte à le croire, et que l'exécution en ait été confiée au *maître maçon* en charge de la Cathédrale, il serait sorti des mains de maître Guillaume Pontifz, qui remplit ces fonctions de l'an 1462 à l'an 1496.

[1] Voir le texte latin aux Pièces justificatives, VI.

[2] Conférence « super sepulturâ quondam domini senescalli et loco et forma ejusdem, pro qua facienda et erigenda dñs senescallus modernus per suos officiarios allocutus est capitulum. »

[3] « Accordaverunt pro sepultura domini Senescalli et suæ uxoris honeste, ut decet, complenda, artifex illius capiat usque ad pedem piliarii juxtà quod ipsa sepultura situabitur, sub expressâ prohibitione de non ampliando concessionem. »

+
HIC JACENT
D·PETRUS·DEBREZE DOM·DELAVARENNE
DE BRISSAC COMES DE MAULEVRIER
MAGNUS NORMANNIÆ SENESCALLUS
OCCISUS IN PUGNA MONTIS LETHERICI
ANNO·M·CCCC LXV
ET EJUS UXOR JOHANNA DUBEC CRESPIN
FILIA GUILLELMI DUBEC CRESPIN DOM·
DE MAUNY DANGERVILLE.

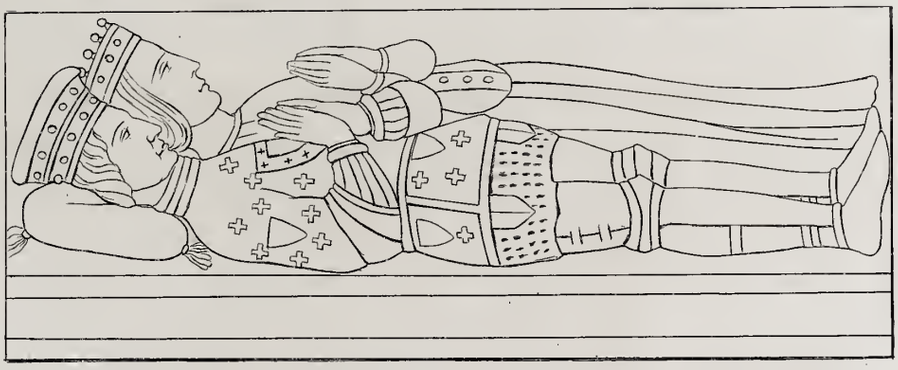

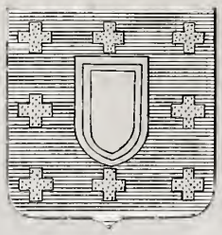

ARMOIRIES DE PIERRE DE BRÉZÉ

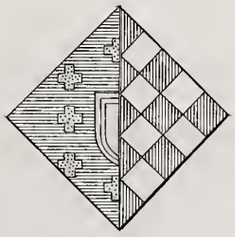

ARMOIRIES DE JEANNE DU BEC CRESPIN

Bosredon.

TOMBEAUX DE PIERRE DE BREZÉ ET DE JEANNE DU BEC CRESPIN SA FEMME

Jacques de Brézé n'avait pas attendu si longtemps pour payer un premier tribut à la mémoire de son père, en fondant pour lui, dans la Cathédrale, un service solennel qui devait être célébré le 16 juillet [1], jour commémoratif de la bataille de Montlhéry, dans laquelle Pierre de Brézé avait perdu la vie. Mais, soit qu'il n'eût point assuré une somme assez considérable, soit que le chapitre en eût dénaturé l'emploi, toujours est-il certain qu'en 1547 on ne trouvait plus personne, parmi le nombreux clergé de la Cathédrale, qui voulût dire les messes de Pierre de Brézé, attendu qu'elles n'étaient payées que vingt deniers. Le chapitre se vit forcé d'en porter le prix à deux sous. Il n'avait pas osé, sans doute, pousser les choses à l'extrême et supprimer complètement l'obit, en présence des lettres du pape parvenues « à Rouen, le 20 août 1472, pour la fondation de l'obit pour le salut des âmes de mess^e^ Pierre de Brézé, de Jeanne Crespin, de Jacques de Brézé, » qui étaient déposées dans les archives du chapitre (reg. capit.). Précédemment le chapitre avait fait mieux pour la mémoire de Pierre de Brézé, en ordonnant qu'on replaçât, à l'entrée de la chapelle de la Vierge, *in altum erecta,* sa cotte d'armes qui en avait été enlevée, sans qu'on dise à quelle époque et par quel motif [2].

Beaucoup plus tard, ainsi que nous l'apprend le même manuscrit, qui m'a fourni l'inscription du tombeau de l'archevêque Maurice, ils firent mettre l'épitaphe suivante sur le mausolée de Pierre de Brézé :

HIC JACENT
D. PETRUS DE BREZE DOM· DE LAVARENNE
DE BRISSAC COMES DE MAULEVRIER
MAGNUS NORMANNIÆ SENESCALLUS
OCCISUS IN PUGNA MONTIS LETHERICI
ANNO M· CCCC· LXV·
ET EJUS UXOR JOHANNA DU BEC CRESPIN
FILIA GUILLELMI DU BEC CRESPIN DOM·
DE MAUNY D'ANGERVILLE.

« Ici gisent messire Pierre de Brézé, seigneur de Lavarenne, de Brissac, comte de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie, tué à la bataille de Montlhéry, l'an 1465, et son épouse, Jeanne du Bec-Crespin, fille de Guillaume sire du Bec-Crespin, de Mauny, d'Angerville. »

[1] Ce service continua à être célébré jusque dans le dernier siècle. Les obituaires de la Cathédrale en font foi.
[2] Registres capitulaires, année 1467.

Cette épitaphe, qui était placée, dit le manuscrit, au-dessus de l'ancien tombeau de Brézé, a disparu. Elle devait être placée dans la muraille [1]. Faisons des vœux pour qu'elle y soit rétablie [2], et pour qu'un ciseau habile et consciencieux rende à ce charmant mausolée, d'après les indications de notre dessin, les statues de Pierre de Brézé et de sa compagne [3].

[1] Telle était bien la place qu'elle devait occuper, d'après Vauquelin de La Fresnaye, dans la partie de son *Art poetique*, où il traite des Epitaphes.

L'Epicede se chante auant que l'on enterre
Le corps du trespassé. Quand la voute l'enserre,
L'Epitaphe se met sur le Tombeau graué,
Ou bien dans vn Tableau dignement eleué.

Quand en vers l'Epitaphe on fait en Epigramme,
Mis contre une coulonne en cuyure en quelque lame,
Celuy pour le meilleur on doit tousiours tenir,
Qu'on peut mesme en courant et lire et retenir.

Livre III, pages 114-115 de l'édition de M. H. Genty (1862). — F. B.

[2] En 1846, M. Hilaire de Néville, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, y fit la proposition de rétablir cette inscription, et sa demande à M. le Préfet fut appuyée par la Commission, qui s'occupa de cette affaire à plusieurs reprises. — Voir les *Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. I, de 1818 à 1848 pages 355, 363, 365, 367. Ce vœu a été exaucé; l'inscription est placée sur la muraille qui fait face au visiteur. — F. B.

[3] C'est ce qui a été fait en partie, dans la Planche VIII, reproduction d'un premier dessin de M. Deville, où les statues ont été ajoutées par le graveur. Un second dessin, Planche IX, reproduit plus en grand les statues de Pierre de Brézé et de Jeanne du Bec-Crespin, sa femme, avec leurs épitaphe et armoiries, d'après M. Deville. (Voir plus haut, p. 64.) — F. B.

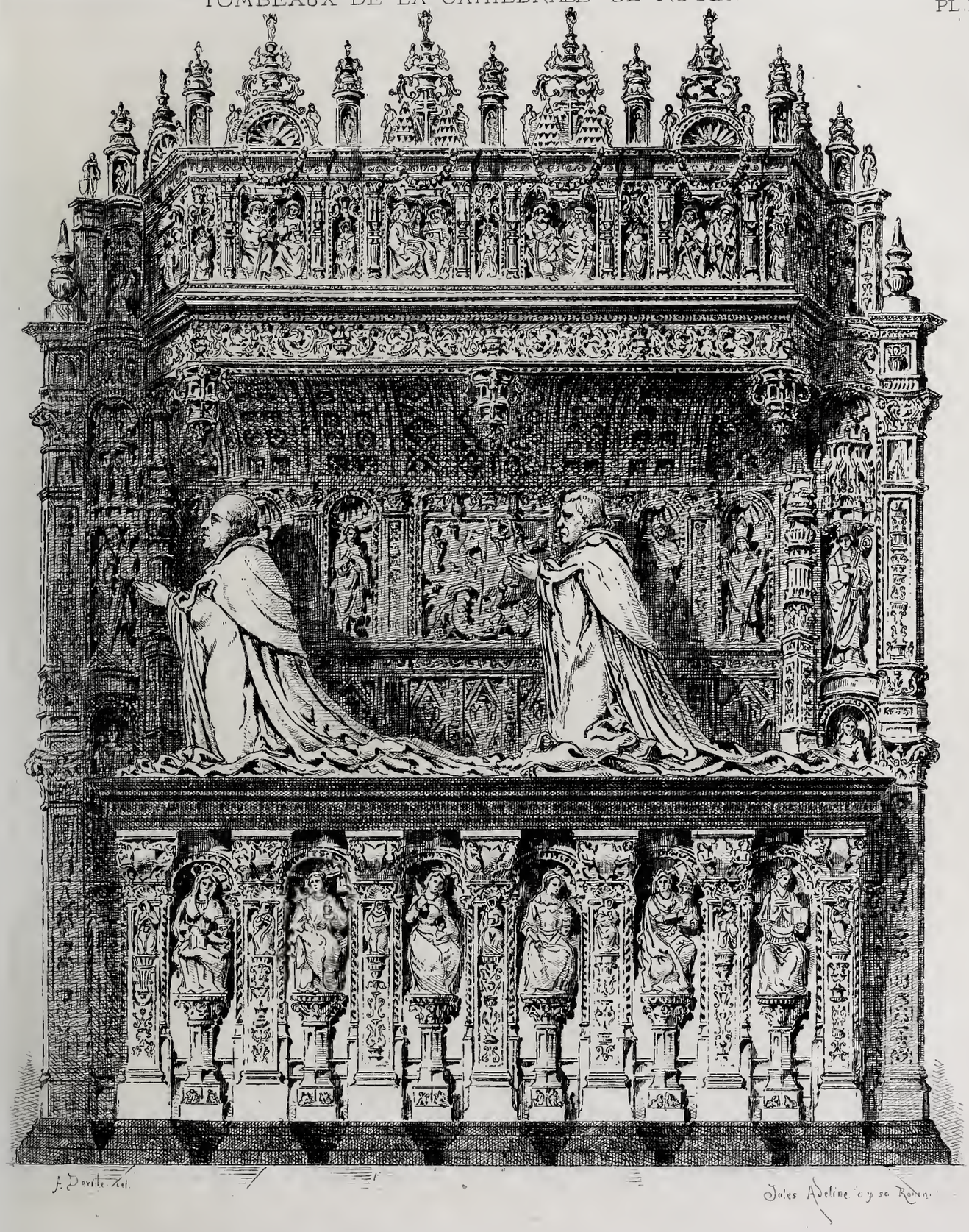

TOMBEAU DE GEORGES D'AMBOISE

Tombeau de Georges d'Amboise.

« S'il plaît à Messieurs du chapitre, ils feront mettre mon corps devant Nostre-Dame, en la grande chapelle, où sont enterrés mes prédécesseurs ; et, pour faire ma tombe, je ordonne deux mille écus au soleil, et je entends qu'elle soit de marbre. »
(Testament de Georges d'Amboise).

« Memento Georgii de Ambasiâ archiepiscopi. »
(Testament de Georges d'Amboise II).

Dans le tombeau que nous venons de décrire se fait remarquer le premier passage du style gothique [1] au style dit de la Renaissance ; c'est un mélange des deux architectures. Ici, il a presque entièrement disparu ; l'ancienne architecture a fait place à la nouvelle ; mais, comme dans les temps d'essai et de transition, la main de l'artiste s'est montrée timide et embarrassée. On sent que les souvenirs de l'ancienne école le poursuivaient encore. Aussi, malgré la richesse extraordinaire de ce mausolée, malgré le fini de son exécution, le cède-t-il, peut-être, sous le rapport du style, aux deux tombeaux placés en regard et qui décorent avec lui la chapelle de la Vierge. Qu'on ne croie pas toutefois que nous cherchions à affaiblir le mérite de ce morceau d'architecture, un des plus remarquables de ceux que nous ait légués cette époque du XVIe siècle, où les arts se réveillèrent avec tant d'éclat. Son admirable conservation, la rareté de monuments du même genre, lui donnent encore un nouveau prix aux yeux des amis des arts. Il n'existe certainement pas en France un tombeau de la même époque qui, sous le rapport de la richesse et du travail, puisse rivaliser avec lui. Je passe à sa description.

[1] Nous nous servons du mot *gothique*, pour nous conformer à l'usage reçu, mais sans y attacher, bien entendu, l'importance qu'on voudrait lui donner.

Entre deux piliers latéraux, s'étend un vaste soubassement orné de pilastres et de niches avec statuettes. Il supporte une table de marbre noir, sur laquelle les deux figures principales sont représentées à genoux, de grandeur un peu au-dessus de nature. Ces figures se détachent sur un fond richement décoré de caissons et de sculptures. Une espèce de dais en voussure s'élève au-dessus de la tête des deux prélats. Il est couronné par un entablement que surmonte un attique chargé de tourelles et de corbeilles en clochetons ; le tout accompagné de figurines. (Pl. X).

Tel est l'ensemble de la composition de ce tombeau, qui présente un développement de 6 mètres en largeur sur 8 mètres de hauteur environ. Toutes les richesses de la sculpture ont été prodiguées pour l'embellir. On dirait qu'elle a pris à tâche de ne point laisser une place où le ciseau ne se soit arrêté. Elle y a jeté, comme à plaisir, toutes ses profusions, tous ses caprices.

Soubassement.

Cette partie, qui forme le sarcophage du tombeau, repose sur une première assise de pierre, de 19 centimètres de hauteur. Au-dessus règne une assise de marbre noir; tout le reste est de marbre blanc. Sept pilastres, couverts d'arabesques et couronnés d'une console en forme de chapiteau, divisent l'entablement par portions égales. Entre les sept pilastres s'arrondissent six niches, où sont assises, sur autant de fûts, six charmantes statuettes, représentant, par allusion à l'hôte du tombeau, les vertus théologales, ainsi que l'indiquent les inscriptions latines, gravées en lettres d'or, qui sont superposées : ce sont, en commençant par la gauche, la Foi, la Charité, la Prudence, la Tempérance, la Force d'âme, la Justice. Il manque l'Espérance, à laquelle la place a fait défaut, pour compléter les sept vertus théologales.

1re Statue. — Fides, la Foi.

Elle tient un livre dans la main droite, un calice dans la main gauche. Cette délicieuse figure porte le riche costume du commencement du XVIe siècle : sa tête est couverte de la mante.

2e Statue. — Caritas, la Charité.

Les attributs de cette figure ont été brisés, mais on voit, par ce qui en reste, qu'elle portait une croix, d'une main, et un cœur, de l'autre. Il faut remarquer sa coiffure à réseau, ses boucles d'oreilles à roue, avec une grosse perle pendante au milieu, et sa ceinture ornée de perles enchaînées.

Le style de cette figure est un peu maniéré.

3e Statue. — Prudentia, la Prudence.

Charmante statue. Le moelleux de la chevelure est surtout remarquable. Manches à crevés, manteau retenu par un cordon sur la poitrine, robe coupée carrément par devant. Attributs : flambeau dans la main droite, compas dans la main gauche.

4e Statue. — Temperencia, la Tempérance.

Elle tient une horloge de la main gauche [1], dans la droite, par allégorie, un frein. Son front est ceint d'un riche bandeau orné de perles. La tête et la poitrine sont couvertes. Il faut admirer le travail de la tunique.

5e Statue. — Fortitudo, la Force d'ame.

Elle est représentée sous la figure d'un guerrier casqué et cuirassé, qui saisit par le cou un dragon, qu'il arrache du fort où il s'est réfugié [2]. C'est l'image du triomphe de la vertu sur le vice.

6e Statue. — Justicia, la Justice.

Cette jolie statue rappelle, pour le faire et pour le costume, la troisième, celle de la Prudence. Elle soutient, d'une main, le livre de la loi, sur lequel est tracée une balance ; elle porte le glaive nu de l'autre main.

Toutes ces figures se font remarquer par le fini et l'élégance, la délicatesse du travail ; quelques-unes, par la grâce et la pureté du dessin. Elles sont en beau marbre blanc.

Epitaphes.

Au-dessus de l'entablement, et portée par les consoles de ses pilastres, s'étend la tablette du tombeau. Elle est en marbre noir et de deux morceaux, qui ont chacun $1^m,60$ de long sur $1^m,14$ de large, et $0^m,19$ environ d'épaisseur. Sur la tranche est gravée, en lettres d'or, une inscription de quatre vers latins, formant une seule ligne, dont les mots sont séparés entre eux par un point.

[1] Le cadran de cette horloge est divisé en vingt-quatre heures, suivant l'usage de l'époque.

[2] On retrouve cette figure allégorique sur le tombeau de François II, duc de Bretagne, à l'église des Carmes de Nantes. On y voit également la Tempérance avec l'horloge et le frein ; la Justice portant l'épée et le livre avec les balances, et la Prudence armée du compas. Ces quatre figures occupent, debout, les quatre coins du mausolée. Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne* (t. I, p. 831), nous apprend qu'on travaillait à ce tombeau en 1507.

PASTOR · ERAM · CLERI · POPVLI · PATER · AVREA · SESE ·
LILIA · SVBDEBANT · QVERCVS · ET · IPSA · MICHI ·
MORTVVS · EN · JACEO · MORTE EXTINGVVNTVR · HONORES ·
AT · VIRTVS · MORTIS · NESCIA · MORTE · VIRET ·

« J'étais le pasteur du clergé, le père du peuple. Les lys d'or, le chêne lui-même m'étaient soumis [1]. Voici que je suis étendu mort. Les honneurs s'éteignent avec la mort, mais la vertu ne connaît pas la mort et fleurit avec elle. »

Du temps des historiographes, Dom Pommeraye et Farin, on voyait deux autres inscriptions sur le tombeau, sans qu'il soit trop possible d'assigner aujourd'hui la place qu'elles y occupaient [2].

La première, également en vers latins, qui ne manque pas d'une certaine originalité, est sous forme de dialogue entre un voyageur et la France [3] :

VIATOR.

QUID TUMULUS? QUID PULLA VOLUNT ALTARIA? QUIDVE,
GALLIA, FUNEBRES INDUIS ALMA TOGAS?

GALLIA.

SPES MEA DISPERIIT! CECIDIT MEA SOLA VOLUPTAS,
CARDINEI COETUS FIRMA COLUMNA RUIT!

VIATOR.

QUIS, PRECOR?

GALLIA.

AN NESCIS? PROLES AMBASIA, PRÆSUL

[1] Le poète, par la bouche du prélat, fait allusion à l'influence que Georges d'Amboise exerçait à la cour de France et sur celle de Rome. Le *lys* représente la première; le *chêne*, le pape Jules II, dont le nom de famille *Rovere* signifie *chêne*.

[2] La place est ainsi désignée par l'abbé Bertin, qui visitait la Cathédrale en 1718. Il vient de parler de l'épitaphe ci-dessus. « Outre cet épitaphe, dit-il, il y en a un autre de chaque côté de celui-là, sur du marbre noir; celui du coin le moins éloigné de l'autel porte : *Georgio Ambasio*, etc.... A l'autre épitaphe du coin opposé on lit : *Tumulus R. D. Georgii*, etc. » *Voyages archéologiques*, etc., pages 18 et 19 de l'Extrait. Nous donnons ci-après la suite du titre des deux inscriptions, laissée de côté par M. Deville. — F. B.

[3] En tête de cette épitaphe on lisait : « *Georgio Ambasio S. R. E. Cardinali et in Francia Legato ac in Neustria Prælato, Rothomagensique Præsuli Reverendissimo*. Humbertus Vellietus Aquensis Allobrox dicavit. Gallia et Viator interlocutores. » *Histoire de la Cathédrale* par D. Pommeraye, p. 53. L'auteur de ces vers serait donc un nommé Humbert (Velliet?) d'Aix en Savoie. — F. B.

ROTOMAGI, SPLENDOR, PALMA, TRIUMPHUS, HONOR!
LEGATUS GALLIS; DIADEMA GEORGIUS ORBIS
SPREVIT, SANCTA PUTANS SCEPTRA NEFAS EMERE!
LILIGER, HOC DUCE, REX AQUILAS COLUBROSQUE SUBEGIT,
FULVAQUE DE VENETO TERGA LEONE TULIT.
EJUS ET AUSPICIIS STATUENS HAC URBE SENATUM,
REX PIUS, ET LEGES ET NOVA JURA DEDIT.
QUID REMOROR? PERIERE FIDES, PAX, GLORIA, VIRTUS,
JUSTITIÆ COLUMEN, VEL PIETATIS AMOR!

VIATOR.

PONE TUOS LUCTUS, NAM SIDERA SPIRITUS IMPLET,
FAMA VIROS, CINERES (PIGNUS AMORIS) HABES.
SPIRITUS È CŒLIS POPULI PIA VOTA SECUNDAT,
EXCOLITO CINERES, GALLIA LÆTA, PIOS!

GALLIA.

THURA DABO, ET LÆTO REDOLENTIA BALSAMA VULTU,
INQUE SUAS LAUDES NOSTRA MINERVA CANET.
JAMQUE VALE, ET TUMULUM, ROGITO, REVERENTER ADORA,
JAMQUE VALE, ET CŒPTUM PERGE, VIATOR, ITER[1].

En voici la traduction :

« LE VOYAGEUR.

« Quel est ce tombeau ? pourquoi ces autels en deuil ? Et toi, France, d'où vient que tu as revêtu tes habits funèbres ?

LA FRANCE.

« Elle n'est plus mon espérance ! elle est tombée ma seule félicité ! la colonne du cardinalat s'est écroulée !

LE VOYAGEUR.

« Et qui est-ce, je te prie ?

[1] Ce dernier distique, donné par Farin en entier, et par Dom Pommeraye à moitié seulement, avait été supprimé par M. A. Deville. — F. B.

LA FRANCE.

« Quoi! tu l'ignores? c'est d'Amboise, l'archevêque, la lumière, la palme, le triomphe, l'honneur de Rouen. Légat dans les Gaules, Georges dédaigna le diadème du monde, persuadé que c'est un crime d'acheter le sceptre pontifical. Par lui, le roi des lys a mis sous ses pieds l'aigle et la couleuvre; il a fait tourner le dos au lion de Venise. Sous ses auspices, un roi pieux a doté cette ville d'un Sénat et lui a donné des droits et des lois nouvelles. Mais pourquoi continuer[1]? la foi, la paix, la gloire, la vertu, l'appui de la justice, le bien-aimé de la piété ne sont plus!

LE VOYAGEUR.

« Suspends tes pleurs. Son âme est dans les cieux, son nom dans toutes les bouches, et tu possèdes sa cendre, vrai gage d'amour. Du haut du ciel, son âme seconde les vœux ardents du peuple. Heureuse France, veille sur ses restes sacrés!

LA FRANCE.

« La joie sur le front, je donnerai de l'encens, des parfums odoriférants, notre Minerve entonnera ses louanges. Adieu donc, et ce tombeau, je t'en prie, adore-le avec respect; adieu donc, et poursuis ton chemin, voyageur[2]. »

Voici la seconde inscription, toujours en vers latins, laquelle a dû être placée longtemps après celle que nous venons de rapporter, car elle s'applique également à Georges d'Amboise II, qui ne fut enseveli dans le tombeau de son oncle que quarante ans après lui[3] :

AMBASIUS GALLI LAUS PRIMA GEORGIUS ORBIS,
MORTUUS, HOC PARIO MARMORE SUBTEGITUR.
GALLIA EUM COLUIT VIVENTEM, ET NEUSTRIA FUNCTUM,
GALLIA ET EFFUNCTUM NEUSTRIA MŒSTA GEMUNT!
GALLIA LEGATUM, RECTOREM NEUSTRIA LUGET,
PRIMATEMQUE OMNES, PUBLICA DAMNA, DOLENT.
CARDINEA HEU VULTU REVERENTIA PRODIT AMOREM!
POMPA ABIIT; CECIDIT PONTIFICALIS HONOS.

[1] *Quid remoror*, « pourquoi tarder à le dire. » — F. B.
[2] Nous ajoutons la traduction des deux vers latins omis par M. Deville. — F. B.
[3] Farin donne en outre le préambule de l'épitaphe que voici : *Tumulus D. Georgij de Ambasia Cardinalis, Franciæ Legati, Neustriæ Moderatoris, atque Rothom. Præsulis dignissimi.* T. II, p. 18. — F. B.

ROTHOMAGI ILLE GRAVIS, DEFUNCTO AUCTORE, SENATUS
CONQUERITUR, COMITEM, REX LODOICE, GEMIS!
GALLIO MARMOREUS, CAMPANA, AURATAQUE TECTA
EXPRESSI QUÆDAM SIGNA DOLORIS HABENT.
RELLIGIO, PIETAS, MISERATIO, FŒDERA PACIS,
QUÆ SITIIT VIVENS, INTERIERE SIMUL [1].
IS COLLEGIT OPES ET AMICOS, LIQUIT AMICOS,
LIQUIT OPES, TUMULO DAT PIA THURA NEPOS.
QUI VIVENS [2] PATRUO VIRTUTE ET HONORE PARENTANS
CUM PATRUO FUNCTUS SAXA SUB ISTA JACET.
DIC, HOSPES, PIA VERBA, ET, SI TIBI CONSULIS, AMPLUM
HIC PROPRIÆ EXEMPLAR CONDITIONIS HABE.

« Georges d'Amboise, l'honneur de la France, est étendu sans vie sous ce marbre de Paros. La France le vénéra vivant, la Normandie dans l'exercice de ses fonctions; la France et la Normandie en deuil le regrettent mort. La France pleure son légat, la Normandie, son pasteur, tous, deuil public! pleurent leur primat. Ses traits vénérables expriment encore son amour, mais la pompe a disparu, les honneurs pontificaux sont tombés. Le sénat de Rouen verse des pleurs sur son fondateur, le roi Louis sur son compagnon. Gaillon tout de marbre, la cloche [3], les lambris dorés [4], expriment leur douleur. Religion, piété, charité, saints nœuds de la paix, vous qu'il portait vivant dans son cœur, vous avez péri avec lui. Il avait amassé des richesses, des amis; amis, richesses, il a tout laissé; voilà que son neveu brûle un pieux encens sur sa tombe. Uni avec lui d'honneur, de vertu, par les liens du sang [5], son neveu repose avec lui sous la même pierre. Passant, prie pour eux, et, si tu fais un retour sur toi-même, pèse en ton esprit cet exemple éclatant de ta propre destinée. »

Figures principales.

La première statue, à la gauche du spectateur, représente le célèbre Georges d'Amboise I, archevêque de Rouen et ministre de Louis XII, mort à Lyon, le 25 mai 1510,

[1] Ce distique n'est pas reproduit par Dom Pommeraye. — F. B.
[2] *Vivus*, chez Dom Pommeraye. *Vixit* vaudrait mieux pour la construction grammaticale. — F. B.
[3] L'ancienne cloche de la Cathédrale de Rouen, appelée *Georges d'Amboise*, du nom du donataire.
[4] Au Palais-de-Justice, à Rouen.
[5] *Parentans* n'indique pas « des liens du sang », mais « les devoirs rendus à un mort. » Le sens de ce distique, en admettant la correction de *vixit*, serait donc : « Celui qui vécut, rendant à son oncle par la vertu et par l'honneur un continuel hommage, gît avec son oncle, après sa mort, sous ce monument. » — F. B.

auquel ce tombeau fut élevé. Le prélat, en costume de cardinal, est à genoux et en prières, les mains jointes, le visage tourné à l'Orient, vers l'autel. La tête, pleine de dignité et d'expression, est d'une exécution admirable. La statue ainsi que le coussin sur lequel elle pose sont en albâtre.

Il paraît que, dans l'origine, cette statue était seule et occupait le centre de la tablette du sarcophage[1]. Aussi la première inscription, que nous venons de rapporter[2], est-elle uniquement relative au personnage qu'elle représente, à Georges d'Amboise I, et ne parle-t-elle point de Georges d'Amboise II, son neveu, dont la statue, dans le même costume et dans la même pose que celle de son oncle, se voit derrière celle-ci. Ce ne fut que plus tard que Georges d'Amboise II, à la piété duquel nous devons ce beau monument, y fit placer sa propre image, voulant que la tombe de son oncle et prédécesseur devînt aussi la sienne, son cœur excepté, qui fut porté aux Cordeliers de Pontoise. Cette figure était en costume d'archevêque; mais Georges d'Amboise II, ayant depuis été promu au cardinalat (en 1545), voulut qu'on en substituât une autre avec les insignes de sa nouvelle dignité. (C'est cette seconde statue que nous voyons encore aujourd'hui; elle est en marbre blanc.)

Niche et Voussure.

Le fond sur lequel se détachent les figures des deux cardinaux, oncle et neveu, est chargé d'ornements et de sculptures. Il n'est pas une place qui ne soit travaillée. La partie inférieure est symétriquement divisée par de courts pilastres, qui rappellent ceux du soubassement. Les panneaux intermédiaires étaient ornés d'écussons aux armes d'Amboise; ils ont disparu en 1793[3]. Au-dessus, et à la partie centrale, on voit un bas-relief d'un mètre environ en carré, représentant le patron du cardinal d'Amboise, saint Georges, armé et à cheval, terrassant et perçant de sa lance le dragon. Une femme en prières et un berger gardant ses brebis complètent le tableau. Ce joli bas-relief est en albâtre. A droite et à gauche sont rangées, dans autant de niches, six statuettes, qui sont couronnées de larges coquilles dorées. Elles représentent, en commençant par la gauche :

1° Un évêque ou archevêque.

2° La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Jolie tête de femme; cheveux et ornements dorés.

[1] On aperçoit encore la trace des crampons qui l'y retenaient.
[2] Voir plus haut : « *Pastor eram*, etc., » p. 72.
[3] Leurs armoiries ont été rétablies depuis, comme on les voit aujourd'hui. — F. B.

3° Saint Jean-Baptiste, ou Jésus portant l'agneau. Pose heureuse et belles draperies.

4° Saint Romain conduisant le dragon en laisse.

5° Personnage saint revêtu d'un cilice.

6° Archevêque donnant sa bénédiction.

L'or était prodigué sur toutes ces figures.

Sur la même ligne, aux deux extrémités opposées, contre les piliers formant arcs-boutants, sont deux statuettes d'archevêques, surmontées de dais artistement travaillés à jour. Au-dessous de celle de gauche était une figure d'Espérance, comme l'indique l'inscription qui existe encore; au-dessous de celle de droite se voit une charmante figure de la Virginité, tenant un lys d'une main, un livre d'heures de l'autre. Ces deux figurines sont comme coupées en deux par la tablette du sarcophage, qui aura été placée après coup.

Au-dessus du bas-relief et des six premières statues s'élève et s'arrondit une riche voussure à caissons, qui se termine par trois pendentifs à jour. Toute cette partie est couverte de dorures, qui brillent sur un fond bleu dans l'origine, mais qui a passé au vert avec le temps. Elle est surmontée d'une jolie frise à rinceaux entremêlés d'oiseaux et de génies.

Attique et Couronnement.

L'attique est divisé par des pilastres en six niches qui sont entrecoupées de cinq plus petites, et de sept, si l'on veut compter celles des deux pilastres latéraux. Dans les six niches principales sont assis, deux à deux, les apôtres, reconnaissables à leurs attributs. Des figures de prophètes occupent les petites niches intermédiaires. Voici dans quel ordre sont rangées, en commençant par la gauche, les dix-neuf figures, qui portent leur nom :

DANIEL.
S. PETRE (S. PIERRE). S. PAVL.
S. SIMERIE.
S. JACOB. S. JOHANNES.
OSEE.
S. ANDREE. S. THOMAS.
S. EUROPE.
S. SIMON. S. THADEE.
ROBOAM.
S. JACOBE. S. PHILIPPE.
S. AGRIPE.
S. MATHEE. S. BARTHOLOMEE.
MOISE.

Les trois sybilles, Simerie, Europe, Agripe, que l'artiste a placées là en compagnie des apôtres et des prophètes, ont été canonisées de son chef, et il ne pouvait faire mieux pour elles, dans cette circonstance, à moins qu'on ne veuille expliquer l'*S* qui précède leur nom par *Sybille* au lieu de *Sainte*.

D'élégantes tourelles à jour, au centre desquelles sont placées des figurines, couronnent l'attique. Ces tourelles sont entremêlées de petits pinacles également à jour, et travaillés avec non moins d'élégance. Ils sont accompagnés de petits anges qui tiennent à leur main une guirlande suspendue, à laquelle est attaché un cartouche. Ces cartouches sont au nombre de six et portent le nom de Georges d'Amboise.

Nous ne terminerons pas la description de ce magnifique mausolée, sans faire remarquer que toute sa partie inférieure, celle qui forme le sarcophage, est en marbre, et que tout le reste, à partir de la tablette sur laquelle sont agenouillés les deux cardinaux, est en albâtre [1].

Par une fatalité qu'on ne saurait trop déplorer, le nom des auteurs de la presque totalité des monuments en tout genre, que nous a légués l'antiquité ou le moyen âge, est resté inconnu. Nous ne nous chargerons pas d'en expliquer les causes; c'est un fait malheureux que nous nous contentons de signaler. Pour ne parler que de la Cathédrale de Rouen, cet édifice possède six anciens tombeaux, dont quelques-uns, et celui de Georges d'Amboise particulièrement, n'ont jamais dû cesser de fixer l'attention et n'appartiennent pas à une époque bien reculée. Cependant il serait impossible de demander, à la tradition ou aux nombreux ouvrages qui ont paru dans la ville de Rouen, le nom d'un seul des artistes qui ont travaillé à ces précieux monuments. Jusqu'à ce jour tout était muet. D'heureuses investigations, dans les anciennes archives de la Cathédrale, m'ont mis enfin à même de pouvoir réparer, pour le mausolée qui nous occupe en ce moment, le silence de nos devanciers; mais c'est une bonne fortune qu'il ne m'a pas été permis d'étendre aux autres tombeaux. Tout ce qu'on savait sur celui de Georges d'Amboise se bornait à la simple indication suivante : « que ce mausolée avait été posé l'an 1522, et que l'on avait été sept ans à y travailler sans discontinuation [2]. » Encore n'est-elle pas parfaitement exacte.

Le cardinal d'Amboise était mort à Lyon, le 25 mai 1510, âgé de cinquante ans; son cœur et ses entrailles furent inhumés à Lyon; son corps fut transporté à Rouen, et inhumé le 29 juin, dans la chapelle de la Vierge de la Cathédrale, suivant le désir qu'il avait exprimé dans son testament :

[1] Il faut en excepter la voussure, qui est en pierre de Vernon.
[2] Voir l'Appendice VII.

« S'il plaist à Messieurs du chapitre, y est-il dit, ils feront mettre mon corps devant Nostre-Dame, en la grande chapelle, où sont enterrés mes prédécesseurs; et pour faire ma tombe, je ordonne deux mille écus au soleil [1], et je entends qu'elle soit de marbre. »

Les héritiers du cardinal ne mirent pas, à ce qu'il paraît, un grand empressement à exécuter la volonté du testateur; car, trois ans après, en 1513, les membres du chapitre se plaignaient qu'un mausolée n'eût pas encore été élevé à leur ancien archevêque [2]. De son côté, le neveu du cardinal d'Amboise, Georges d'Amboise II, pressait, au mois de mai 1514, le chapitre de se prononcer sur la manière dont il entendait que fût fait le mausolée de son oncle. En 1516, le chapitre ne s'était pas encore prononcé. Trois années s'étaient encore écoulées, avant qu'on y mît la première main. Dans l'intervalle, le plan du tombeau avait été soumis au chapitre, qui, après plusieurs délibérations et un long examen, en adopta la disposition. Je vois, par les registres capitulaires et par les comptes de la maison d'Amboise, auxquels j'emprunte les détails qui vont suivre, que la famille avait eu l'intention de dresser le tombeau dans une chapelle particulière, qui eût été liée à celle de la Vierge, du côté du nord. Cette chapelle se fût étendue sur le terrain du manoir archiépiscopal; mais le chapitre s'opposa à ce projet, comme devant nuire à la beauté et à la régularité de l'édifice principal.

Le cardinal d'Amboise avait employé, en 1508, aux constructions du château de Gaillon, un nommé Pierre Valence, architecte, ou, pour me servir de l'expression du temps, *maître maçon* de la ville de Tours. Le talent dont il avait fait preuve avait fait jeter les yeux sur lui pour l'érection du tombeau du prélat. On envoya à Tours un exprès, *pour avoir son oppinion sur le faict de la d. sépulture et pour sçavoir s'il voudroit entreprendre l'ouvrage d'icelle avec ses compagnons*. On ne dit point ce qui l'empêcha d'accepter. A son défaut, le maître maçon de la Cathédrale, dont nous avons le premier révélé le nom, Roullant Le Roux, en fut chargé. C'est à cet artiste que nous devons la composition du magnifique mausolée que nous venons de décrire; ce fut lui qui en dressa le plan et qui en suivit l'exécution [3]. Il reçut, pour ses honoraires, en deux paiements, quarante écus d'or au soleil, soit quatre-vingts livres du temps.

Bien qu'on eût commencé, dès l'année 1516 [4], à rassembler et à préparer, dans les

[1] L'écu dit *au soleil* valait 2 livres à cette époque.

[2] Registres capitulaires, *passim*.

[3] On doit au même Roullant Le Roux le porche principal de la Cathédrale de Rouen et le dernier étage de la tour qui portait la flèche du même édifice. Les registres manuscrits de la Cathédrale en font foi.

[4] Tout l'albâtre nécessaire à la confection du mausolée fut acheté, cette année-là, d'un marchand de Dieppe nommé Duvanrosay. Il lui fut payé au taux de 4 livres tournois le pied carré. La fourniture s'éleva à 847 livres 10 sous.

ateliers, les matériaux qui devaient entrer dans la composition du tombeau, la première pierre n'en fut posée que quatre ans après. Voici ce qu'on lit dans les comptes du trésorier du cardinal d'Amboise II :

Juin 1520. « Par le commandement de monseigneur faict à moy verbalement, pour l'assiette de la première pierre de la sépulture de feu monsieur le légat que Dieu absolve fut donné auxdits machons.... L³. »

Dès le milieu de l'année 1521, la masse du tombeau et des sculptures était en place ; mais ce ne fut que le 3 janvier 1525 que les statuaires y mirent la dernière main.

De 1520 à 1521, il y eut jusqu'à dix-huit maçons ou tailleurs de pierre employés. Ce nombre descendit successivement à quatre. Ils étaient payés à raison de cinq sous par jour. Les sculpteurs, autrement dit *ymaginiers*, dont le nombre varia de huit à deux, recevaient entre six sous et demi et sept sous et demi. Un seul d'entre eux, sans doute comme leur chef, si ce n'est comme le plus habile, avait vingt sous par jour pour lui et son serviteur. Il s'appelait Pierre Desaubeaulx et était né à Rouen. On nomme après lui Regnaud Therouyn, Jean Chaillou, André Le Flament, Mathieu Laignel, et Jehan (Jean) de Rouen. Ce dernier n'est cité qu'une seule fois et comme ayant ébauché une statue.

Pierre Desaubeaulx [1], Regnaud Therouyn et André Le Flament reparaissent dans tous les comptes jusqu'à la fin du travail. Mathieu Laignel et Jean Chaillou avaient été remerciés antérieurement. Les ouvriers étant tous payés, d'après les registres, à la journée et non à la pièce, on ne trouve malheureusement pas dans les comptes la désignation des morceaux de sculpture sortis de leur ciseau respectif. Cependant, d'après quelques indications et la comparaison que j'ai pu faire avec d'autres sculptures connues, il paraît certain qu'on doit attribuer à Pierre Desaubeaulx les figures d'apôtres de la partie supérieure. Regnault Therouyn et André Le Flament ont dû travailler conjointement avec lui au couronnement du mausolée.

Deux peintres de Rouen, qui avaient déployé leur talent dans la décoration du château de Gaillon, en 1508 et 1509, Richard Duhay et Léonard Feschal, furent chargés de la peinture du tombeau, moyennant cent quatre-vingts livres tournois. Le 8 juin 1521, ils donnaient quittance finale pour le marché qui avait été passé entre eux [2].

En examinant ce mausolée, tout entier recouvert de sculptures sur un si vaste dévelop-

[1] *Aliàs* Desobeaulx. Cet artiste fut employé à la décoration du porche de la Cathédrale. On doit à son ciseau une assez grande partie des figures qui l'embellissent et particulièrement le bas-relief généalogique de l'arbre de Jessé, qui occupe le fronton de la porte principale. Ce morceau de sculpture lui fut payé 500 livres, somme considérable pour le temps.

[2] Voir l'Appendice VIII pour la traduction de cette quittance.

pement, et où le luxe de l'art le dispute à la richesse de la matière, on est naturellement porté à croire qu'il a dû coûter des sommes énormes. Le fait est (ce qui ne laissera pas d'étonner même en calculant la différence comparative de l'argent) qu'elle n'atteignit pas 17,000 livres, tout compris.

Voici le relevé de la dépense, année par année, fait d'après les comptes originaux ; ils ne laissent aucun doute à cet égard :

1515—1516	69 l.	2 s.	2 d.
1516—1517	1397	17	3
1517—1518	577	4	»
1518—1519	1087	18	1
1519—1520	1824	3	1
1520—1521	1287	2	»
1521—1522	402	18	5
1522—1523	»	»	»
1523—1524	99	12	10
1524—1525	26	18	6
	6772 l.	16 s.	4 d.
Pour peinture et dorure	180	»	»
Total	6952 l.	16 s.	4 d.[1]

Dans ce compte sont compris, non-seulement la paye des ouvriers, mais encore l'achat des matériaux et les autres menues dépenses ; il embrasse les plus petits détails.

Dans l'origine, ainsi que je l'ai indiqué plus haut, le cénotaphe ne portait que la statue de Georges d'Amboise I. Elle était accompagnée d'anges pleurants. Georges d'Amboise II, de 1541 à 1542, les fit enlever, afin de pouvoir placer sa statue à côté de celle de son oncle. Il avait confié l'exécution de ce morceau de sculpture au fameux Jean Goujon, qui reçut trente livres pour son travail. C'est ce que l'on voit dans le compte de 1541-1542, qui s'exprime ainsi :

[1] La livre, à cette époque, étant de 24 sous, il faut à l'addition 6956 l. 4 d. Cette somme de 6956 l., à raison de 12 livres pour le marc d'argent, valeur de l'époque, représenterait environ 30,000 fr. de notre monnaie. La différence serait décuple, si l'on prenait, comme terme de comparaison, la valeur des objets de première nécessité, alimentaires et autres.

« A Jean Goujon tailleur de pierre et masson [1] pour faire la teste du prians et (ez) sepulture de monseigr et pour parfaire et asseoir icelle en sa place ou elle doibt demourer par le marché de vie april (1542) et par ses quittances, xxx ls [2]. »

Le cardinal d'Amboise II était représenté en costume d'archevêque. Trois ans après, ayant été promu au cardinalat, il ordonna, par son testament, fait au château de Vrigny, le 24 août 1550, veille de sa mort [3], que l'on substituât à sa statue une autre figure en costume de cardinal; désir, volonté, qui reçut son exécution. C'est à ce sentiment de vanité, si peu excusable, surtout au moment où il fut inspiré, que nous devons la perte de la précieuse sculpture due au ciseau de Jean Goujon : une statue lourde et maussade remplaça l'œuvre du Phidias français [4].

En condamnant l'œuvre de Jean Goujon, la vanité du prélat l'avait emporté sur son amour des objets d'art, dont il avait donné une preuve, quelques années auparavant, dans une circonstance toute particulière.

Il existait, dans le trésor du chapitre, une magnifique coupe ciselée, que Georges d'Amboise II avait souvent admirée. François I, toujours à court d'argent, venait de taxer le chapitre de Rouen à 1500 écus d'or. Georges d'Amboise dit au chapitre, qui se trouvait dans le plus grand embarras : « Vendez-moi votre coupe ciselée; je vous en donnerai les 1500 écus d'or dont vous avez besoin. » Le marché fut à l'instant conclu ; Georges d'Amboise eut sa coupe et François I ses 1500 écus d'or [5].

Les restes des deux cardinaux d'Amboise n'avaient pas été renfermés dans le corps même du tombeau [6], mais dans un petit caveau creusé au pied du monument et qui était recouvert d'une grande dalle en marbre noir incrustée de marbre blanc. Ils y reposaient dans des cercueils de plomb assis sur quatre barreaux de fer; mais, en 1793, sans respect pour la mémoire de ces deux bienfaiteurs de la ville de Rouen, leur dernière demeure fut violée et les cercueils enlevés. Le même sort fut réservé aux cendres de deux autres archevêques de Rouen, François de Harlay [7] et Claude d'Aubigné, ainsi qu'à celle de Charles de La Rochefoucault, comte de Randan, qui avaient été déposées dans le même caveau, la première

[1] On se tromperait, si l'on regardait comme une injure faite à la mémoire de ce célèbre statuaire la désignation de « tailleur de pierre » et celle de « maçon, » qui lui sont appliquées. Elles équivalaient à celles de sculpteur et d'architecte.

[2] Comptes mmss. de 1541-1542.

[3] Voir l'Appendice IX.

[4] Que devint la statue de Jean Goujon? *La portreture* archiépiscopale du neveu de Georges d'Amboise, condamnée par lui-même à mort, fut probablement brisée et jetée aux vieux morceaux de pierres! *Vanitas vanitatum!*

[5] Ces détails, et plusieurs autres, ne figurent pas dans les deux éditions précédentes. — F. B.

[6] Le cœur de Georges d'Amboise II fut porté et « mis en sépulture aux Cordeliers de Pontoize, devant le grand hostel (le grand autel) soubz une lame de cuivre insculpée, » ainsi qu'il l'avait prescrit par son testament.

[7] Il était petit-neveu des cardinaux d'Amboise. — F. B.

en 1653, la seconde en 1719, la dernière, plus anciennement, en 1598. De nos jours, on y a placé le corps du cardinal Cambacérès, frère de l'archichancelier de l'Empire, et celui de l'archevêque Blanquart de Bailleul, décédé en 1868.

La place de Georges d'Amboise est marquée depuis longtemps dans l'histoire. Il y joue un rôle trop important et trop connu pour que nous énumérions ici les titres qui recommandent sa mémoire à l'attention de la postérité. Bornons-nous à rappeler succinctement ceux qu'il s'est acquis, ainsi que son neveu, à la reconnaissance des Normands.

Tous les deux, amis des arts et attachés de cœur à la Normandie, se plurent à la doter de monuments et à l'enrichir de leurs dons. La ville de Rouen, et plus particulièrement sa Cathédrale, eurent part à leurs bienfaits. Sans parler des ornements et des meubles sacerdotaux en tout genre, que Georges d'Amboise I plaça dans le trésor de son église métropolitaine, et dont quelques-uns étaient de la plus rare magnificence[1], ce fut lui qui fit fondre la fameuse cloche, appelée, de son nom, *Georges d'Amboise*, qui fut descendue de la *Tour de Beurre* et brisée en 1793; ce fut lui qui fit achever cette même Tour de Beurre, commencée par son prédécesseur, Robert de Croismare, et qui embellit la façade de la Cathédrale de son portail si riche, si élégant. La ville de Rouen lui doit encore une partie de ses fontaines, son Palais-de-Justice, monument inachevé[2], mais qui, malgré son imperfection, fait l'admiration des connaisseurs, et l'hôtel dit *Bureau des Finances*, dont la riche décoration ne le cède en rien à celle de ce dernier palais. Mais ces monuments furent laissés loin derrière eux par le château de Gaillon[3]. Là fut déployé tout ce que les arts avaient, à cette époque, de plus riche, de plus merveilleux. La renommée de cet admirable palais lui a survécu et est appelée à lui survivre longtemps encore.

Georges d'Amboise II se montra non moins libéral que son oncle et protecteur aussi éclairé des talents. Sans parler du mausolée élevé par ses soins et à ses dépens à la mémoire et sur la cendre de ce dernier, la belle flèche en bois de la Cathédrale, due au génie de Robert Becquet, l'ancienne balustrade en cuivre du chœur, le couronnement de la chapelle de la Vierge, et tant d'autres ouvrages, déposeraient, au besoin, de sa sollicitude pour l'embellissement de son église et de son amour pour les arts.

Il donnait à l'église de Rouen, par son testament, il léguait au chapitre 2590 livres tour-

[1] Inventaire ms. de 1555.

[2] Vrai en 1837, quand M. Deville donnait la deuxième édition des *Tombeaux de la Cathédrale*, ce passage ne l'est plus aujourd'hui. L'achèvement du Palais-de-Justice, poursuivi en 1844, est un fait accompli, depuis une vingtaine d'années. — F. B.

[3] J'ai retrouvé, dans les anciens registres manuscrits des Cardinaux d'Amboise, tous les comptes de la dépense de ce magnifique château. Ils ont été publiés par moi, en 1850, sous les auspices du gouvernement, dans la grande *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*.

nois pour « fonder et admortir une commémoration perpétuelle de nostre ame en la dicte eglise pour chascun jour. Le soubz-diacre dira au prestre célébrant la grand-messe ces motz *Memento Georgii de Ambasia archiepiscopi*, et pour ce sera paié aux ditz diacre et soubz-diacre chascun douze deniers et au prestre deux solz tournois. »

En 1793, la pierre qui recouvrait le caveau des d'Amboise, au pied du mausolée, fut mise en pièces; on enleva et on brisa les cercueils de plomb qui renfermaient leurs restes, ainsi que ceux de François de Harlay et de Charles de La Rochefoucault. Leurs cendres furent jetées aux ordures ; *proh pudor !*

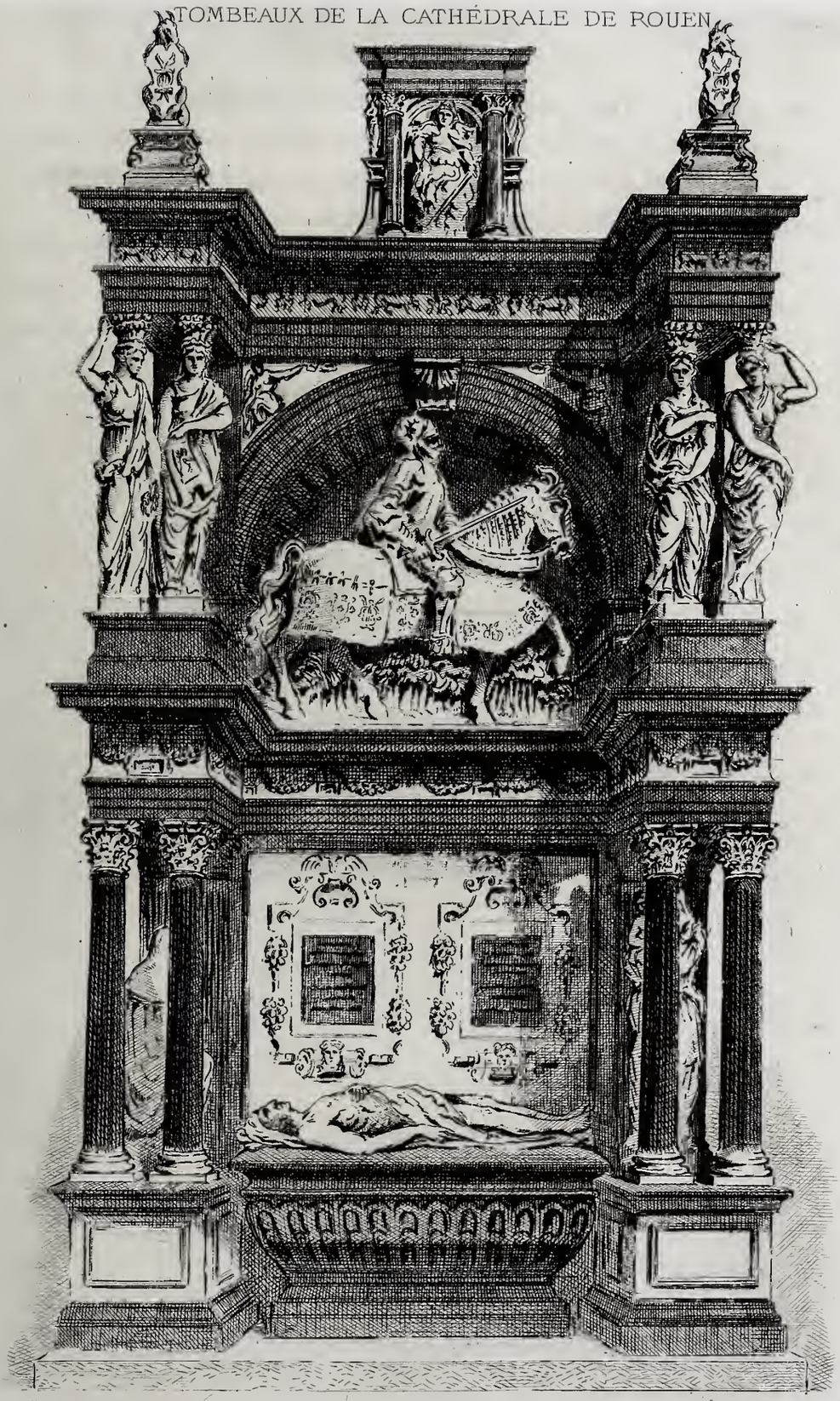

TOMBEAU DE LOUIS DE BRÉZÉ

Tombeau de Louis de Brézé.

. . . . . .
Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.
— MALHERBE —

Tant grate chèvre que mal giste.
— DEVISE DE LOUIS DE BRÉZÉ. —

LORSQUE Roullant Le Roux traçait le plan du tombeau de Georges d'Amboise I, l'architecture, dite gothique, avait déjà fait place à l'architecture moderne, baptisée du nom de la Renaissance, qui, bien qu'elle eût cédé le pas à sa rivale, se faisait encore sentir sous le crayon et sous le ciseau novateur de l'artiste, tant cette architecture gothique, si hardie, si élégante, si féconde, et consacrée par tant de siècles, conservait encore d'empire ! Mais c'était là son dernier soupir. Quinze ans s'étaient à peine écoulés qu'elle avait disparu pour toujours. Nous en trouvons la preuve dans le mausolée que nous avons sous les yeux. Là, déjà, plus de mélange ; l'imitation du style grec antique brille pure et entière : une nouvelle ère avait commencé pour les arts.

Ce mausolée appartient à Louis de Brézé, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, petit-fils de Pierre de Brézé, et mari de la célèbre Diane de Poitiers, mort au château d'Anet, le 23 juillet 1531. Sa veuve le lui fit ériger.

Ce monument (Pl. XI), un des plus beaux ouvrages du XVIe siècle, de cette époque où les arts brillèrent d'un si vif éclat, est tout entier en albâtre et en marbre noir, et rehaussé

d'or[1]. Il présente un développement de plus de 7m,50 en hauteur, sur 3m25 de large environ[2]. Au premier coup-d'œil, on est frappé de la richesse et de l'élégance de cette belle composition; un examen approfondi ne fait qu'ajouter à cette première impression.

Sur une plinthe, qui lui sert comme de première assise, pose un sarcophage en marbre noir, dont le coffre, à larges cannelures, s'évase vers le pied[3]. La tablette qui le recouvre, et dont la tranche offre ces mots gravés en lettres d'or :

Misericordes oculos ad nos converte.

« Tourne vers nous tes yeux miséricordieux, »

porte une statue en albâtre représentant Louis de Brézé mort. Le personnage est nu et étendu sur un linceul, les pieds tournés à l'orient. Le bras droit pend le long du corps; le gauche est ramené sur la poitrine. La tête, légèrement inclinée en arrière, comme pour trouver un point d'appui, est à demi coiffée du linceul. La mort est peinte sur la face, mais la mort déjà vieille : le renfoncement des yeux, la dépression des muscles, l'affaissement de la chair, tout annonce un état voisin de la putréfaction. Il serait difficile de voir rien de plus vrai et de plus expressif. Il règne, dans toute cette admirable figure, une science si profonde de l'anatomie, un sentiment si naïf, une telle morbidesse enfin, qu'on serait tenté de croire, si l'on ne savait à quel degré de perfection s'était élevé l'art du statuaire, à cette époque, qu'elle a été exécutée d'après un moule pris sur nature[4]. Comment ne s'est-on pas senti arrêté, en osant porter la main sur ce chef-d'œuvre de l'art? Il n'est presque pas une de ses parties qui ne porte la trace du couteau. Honte aux sots et aux barbares qui l'ont stigmatisé de leur nom!

En se penchant un peu sur le sarcophage, derrière la statue même, on aperçoit un dé en pierre qui servait autrefois de piédestal à une seconde statue de Louis de Brézé, mais qui le représentait vivant et debout, avec ses insignes, le collier de l'ordre au cou, la cou-

[1] Le marbre blanc, malgré l'assertion de tous ceux qui l'ont décrit jusqu'à ce jour, n'entre pour rien dans sa composition. La plinthe, le sarcophage, le fût des colonnes, les entablements, les corniches sont en marbre noir; tout le reste, y compris les statues, est en albâtre.

[2]

Du pavé à l'architrave des colonnes, on compte.	2m,65
De l'architrave des colonnes à l'attique ou chef.	3, 60
Pour le chef	1, 13
Total de la hauteur.	7m,38

[3] La grille qu'on voit en avant du cénotaphe n'a été placée qu'en 1765. (Registres capitulaires.)

[4] La petitesse des proportions de la statue achèverait de faire repousser cette idée, s'il était nécessaire. En effet sa longueur ne dépasse pas 1m,54.

ronne de comte sur la tête. Cette statue a été enlevée, après avoir été brisée probablement en 1793, à cause des attributs nobiliaires qui la décoraient. A côté de la tête du personnage étaient écrits, en lettres d'or, dans un tillet, ces mots adressés à la Vierge :

Suscipe preces
Virgo benigna.

« Reçois mes prières, Vierge bénigne. »

On peut les lire encore aujourd'hui.

Aux deux côtés du cercueil s'élèvent, en avant-corps, sur un socle en albâtre, deux colonnes accouplées, d'ordre corinthien [1], auxquelles correspondent, en arrière, deux pilastres semblables. Dans l'intervalle qui les sépare, on voit (côté gauche) la statue de Diane de Poitiers, en habit de veuve, agenouillée et en prière, les mains croisées sur la poitrine. Cette figure, d'un dessin médiocre et lourd, est loin d'approcher, pour le style et pour l'exécution, de la statue couchée du cercueil ; elle ne peut appartenir au même ciseau. Je serais plus porté à croire qu'on doit attribuer à la main qui a figuré Diane de Poitiers la statue qui lui fait face, dans l'entrecolonnement de droite, bien que cette dernière figure soit supérieure à celle-là sous le rapport du dessin. Cette statue, également en albâtre, comme toutes celles, au surplus, qui décorent ce beau mausolée, représente une femme richement vêtue, qui porte un petit enfant nu dans ses bras. On s'est longtemps demandé quelle avait été l'intention du statuaire, en plaçant là ce groupe, et qui il avait voulu figurer. Les uns, poursuivis de l'idée plus ingénieuse que vraisemblable que l'artiste avait eu l'intention de montrer, sur son monument, Louis de Brézé aux différents âges de sa vie, ont voulu le voir là enfant, dans les bras de sa nourrice. Les autres ont prétendu que c'était Diane de Poitiers, qui présentait au mort son fils ; (le sculpteur a, en effet, figuré un enfant du sexe masculin). Mais ils n'ont oublié qu'une chose, c'est que Louis de Brézé n'avait eu que des filles [2], et point de fils.

Un historien de la Cathédrale [3], en nous révélant une circonstance particulière, qui devait prendre sa source dans un fait contemporain, a tranché, ce nous semble, la question. Il

[1] Le fût des colonnes, en marbre noir, est cannelé ; les chapiteaux et la base sont en albâtre. Ce fût à 1m,46 de long sur 0m,162 de diamètre ; les chapiteaux ont 0m,216 ; la base, 0m,108.

[2] Elles étaient deux. L'une épousa Claude de Lorraine, duc d'Aumale ; l'autre, Robert de la Marck, seigneur de Sedan et de Bouillon.

[3] Dom Pommeraye.

raconte que, de son temps, le peuple de Rouen avait une grande vénération pour cette statue ; qu'on lui offrait des cierges, des chapelets, des images, etc., et lui adressait des prières *comme à la reine du Ciel*[1]. Ainsi, ce serait la Vierge portant l'enfant Jésus que nous verrions ici. Qu'on remarque, en effet, avec nous, que la figure de Brézé mort et celle qui était en habit de comte, étaient tournées vers elle, et que cette double prière semblait sortir de leur bouche :

Suscipe preces, Virgo benigna.

« Reçois mes prières, Vierge bénigne. »

Misericordes oculos ad nos converte.

« Tourne vers nous tes yeux miséricordieux. »

Cette remarque se trouve, au surplus, confirmée par les vers suivants de l'auteur des *Eloges de la ville de Rouen*, qui écrivait en 1668, et qui dit, en parlant de Louis de Brézé :

« Sur un grand marbre noir d'vn beau vase arresté
Se voit le corps d'un mort estendu sans armure,
Que l'on prend pour Brézé, quand on voit sa figure
Viuante près de là, couuerte d'un manteau
Ducal, sur lequel pend un collier d'or tres beau
De l'Ordre, il montre au doigt cette figure nuë
A la Vierge debout, dont proche est la statuë,
Laquelle tient l'Enfant Jesus entre ses bras,
Qu'il paraît supplier de ne le punir pas,
Mais de lui pardonner chaque faute commise [2]. »

Pour achever de lever tous les doutes, nous ferons remarquer l'analogie complète qui existe entre cette statue et la figure en plomb de la Vierge[3], qui est placée sur le faîte de la chapelle même de la Vierge, tant sous le rapport de la composition du groupe que sous

[1] Dom Pommeraye a dit : « Aux pieds de la figure gisante il y a une image de la Vierge tenant son fils entre ses bras, laquelle depuis quelques années est devenuë, d'une façon assez extraordinaire, le lieu de la dévotion du peuple de Roüen.... » Il parle ensuite des « marques de la piété des personnes qui s'addressent à cette Reyne du ciel dans leurs besoins. » *Hist. de la Cathédrale*, p. 57. Ce seul passage dispensait des autres preuves. — F. B.

[2] Nous avons ajouté les deux premiers vers et la fin du dernier de cette citation empruntée à Antoine de Lamare de Chesnevarin, en nous servant de l'édition des *Eloges de la ville de Rouen* donnée par M. E. Frère, p. 26. — F. B.

[3] Les Registres capitulaires nous apprennent que cette figure de plomb fut faite en 1540, par un *ymaginier* de Rouen nommé Nicolas Quesnel. On lui paya vingt livres pour la façon. Tout porte à croire que l'architecte du tombeau aura employé cet artiste et lui aura confié l'exécution de la statue de la Vierge et de celle de Diane de Poitiers en regard, qui paraissent toutes les deux sortir de la même main.

celui du caractère et du costume de la figure principale; la ressemblance est frappante. Il y a plus; le faire et le dessin en sont tellement identiques, que nous n'hésitons pas à attribuer l'exécution de ces deux morceaux au même artiste.

Derrière le groupe de la Vierge, entre les pilastres du fond, est une charmante statuette d'ange, malheureusement mutilée, qui tient un écusson à la main. Il en existe une semblable, au côté opposé, derrière la statue de Diane de Poitiers. Ces deux figures sont du dessin le plus gracieux et le plus pur.

La portion du tombeau que nous venons de décrire est couronnée par un entablement, sur lequel se dessine une jolie frise ornée de têtes ou masques, d'où partent des festons en fruitages, sur lesquels posent des oiseaux délicieusement travaillés : de chaque masque pend un tillet, dont la suite offre cette devise tracée en lettres d'or :

Tant grate chevre que mal giste.

Elle rappellerait, dit-on, un vieux proverbe emblématique de la mort et du tombeau. Il est certain, dans tous les cas, que cette devise était celle de Louis de Brézé, comme on le verra plus bas, dans la description de la cérémonie de ses funérailles. Elle aura dû naissance à quelque circonstance particulière de famille, qui n'est pas arrivée jusqu'à nous.

L'étage supérieur, ou second ordre du mausolée, se compose d'une arcade semi-circulaire, sous laquelle est placée la statue équestre de Louis de Brézé. De chaque côté règne un avant-corps, soutenu par des cariatides, qui font répétition avec les colonnes inférieures. Ces cariatides, au nombre de quatre, groupées deux-à-deux, supportent l'entablement, au moyen de corbeilles chargées de fruits, qui sont placées sur leur tête. Elles représentent des personnages allégoriques, comme l'indiquent les devises. Ce sont, en commençant par la gauche :

La Victoire, avec l'inscription:

Cum triumpho
vivit.

La Foi [1] :

Fidelis
semper.

[1] Cette figure est la seule portant un emblème qui la rende reconnaissable, les mains entrelacées.

La Prudence :

Prudens
omni tempore.

Et la Gloire, avec cette devise :

Mortuus
cum gloria.

Ces cariatides ont 1m,625 de haut, y compris les corbeilles. Le ton extrêmement prononcé de l'albâtre pourrait faire croire qu'elles ont été peintes. Il est certain, du moins, qu'elles ont été rehaussées de dorure dans plusieurs de leurs parties. Ces statues, bien qu'offrant quelque chose d'un peu sec et d'anguleux, surtout dans les extrémités, n'en sont pas moins des morceaux très remarquables de sculpture. Elles ne le cèdent, pour la grâce et pour la fierté du dessin, à aucune de celles qui embellissent cet admirable tombeau.

Revenons à la statue équestre.

Après l'avoir représenté mort et nu, puis vivant, orné des marques de ses dignités, l'artiste a voulu montrer Brézé en guerrier; car il avait servi et combattu sous quatre rois, comme le dit son épitaphe. Aussi l'a-t-il figuré armé de toutes pièces, l'épée à la main, et monté sur son cheval de bataille. Les accessoires du fond semblent indiquer qu'il est en pleine campagne et qu'il va marcher à l'ennemi. La tête est couverte du heaume garni de plumes. La visière, à demi relevée, laisse apercevoir une partie du visage; tout le reste du corps est enfermé sous le fer : cuirasse, brassards, gantelets, cuissots, grèves, soulerets, rien ne manque à l'accoutrement militaire. Sur la cuirasse flotte la cotte d'armes ornée de l'écusson du guerrier. Le cheval est armé du chanfrein à tasseaux de fer et de son garde-cou. Des bardes et des flancois de cuir, sur lesquels étaient tracés en or l'écu et le chiffre de Brézé, garnissent le corps de l'animal; des plumes voltigent sur sa tête. Le cheval, malgré quelques imperfections de dessin, marche et est bien dans le mouvement. L'homme est parfaitement assis dessus.

La voussure de l'arcade, sous laquelle ils sont placés, est ornée de caissons portant le monogramme du mort enlacé de palmes. En dehors, dans les angles de l'archivolte, sont deux jolies figures de renommées, tenant une palme d'une main, une couronne de l'autre. Au-dessus règne, sur toute la ligne du tombeau, une frise composée de vases, entre lesquels sont des renommées couronnant des griffons, le tout d'un goût exquis, d'un dessin délicieux.

Le couronnement du mausolée, ou, pour nous servir de l'expression ancienne, le chef-

de-l'œuvre se compose, au centre, d'une espèce de tabernacle à ailerons flanqué de colonnes doriques, qui sont accompagnées de figures de chérubins. Dans la niche du tabernacle est assise une femme aîlée. L'entablement porte cette inscription :

In virtute tabernaculum ejus.

« Dans la vertu est son tabernacle. »

Cette figure est évidemment allégorique, à ne regarder que le serpent qui est roulé autour de son bras, le glaive nu sur lequel elle s'appuie, le buisson d'épines qui lui sert de siége et surtout le frein qu'elle a dans la bouche. A-t-on voulu, par allusion aux vertus du mort, représenter, sous un quadruple emblème, la Prudence, la Justice, la Patience, la Tempérance, ou, peut-être encore, sous une allégorie collective, la Force d'âme? C'est ce que je laisse à décider à ceux qui seraient tentés d'étudier cette singulière figure.

Aux deux extrémités du chef s'élèvent des acrotères sur lesquels sont placées des chèvres debout[1], qui soutiennent des écussons ornés du chiffre L B enlacé de palmes. On y reconnaît la chèvre de la devise.

Nous ne nous arrêterons point à faire ressortir, dans ses détails, l'élégance et la richesse de cette composition; nous ferons remarquer seulement (parce que cette observation n'a point été faite, ce nous semble), avec quelle adresse l'artiste a su placer et réunir, dans un cadre aussi étroit, neuf figures presque aussi fortes que nature, et dont une équestre, sans qu'il en résulte la moindre confusion, le moindre embarras, et même sans qu'aucune des lignes d'architecture se trouve brisée ou interrompue. C'était une difficulté dont il s'est tiré avec autant d'habileté que de bonheur.

Il ne nous reste plus qu'à parler des deux épitaphes, que nous n'avons fait que mentionner plus haut[2]. Elles compléteront la description de ce tombeau.

Au-dessus de la statue couchée du cénotaphe on voyait, encastrées dans le panneau du fond, deux tablettes en marbre noir, qu'encadrent des cartouches en fruitage. Ces tablettes, qui portaient des inscriptions, avaient été enlevées en 1793. Celle de gauche, qui fut conservée et remise en place par feu M. Riaux, membre de la Commission des Antiquités du département[3], contient ce qui suit, gravé en lettres d'or :

[1] Et non des lions, comme l'ont dit Dom Pommeraye (page 57, et ses copistes.

[2] Voir p. 86.

[3] Secrétaire archiviste du Tribunal de Commerce, et l'un des premiers membres de cette Commission, puisque sa nomination remonte au mois de décembre 1821. Voir les *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, t. I, de 1818 à 1848, p. 31. Il était mort en 1830.—F. B.

Loys de Bresze en son vivant chevalier
de lordre premier chambellan du roy
Grand seneschal lieutenant general
et gouverneur por led. sr. en ses pays et
duche de normendie [1] Capitaine de cent
gentilz hommes de la maison dudt. sr. et de
cent hommes darmes de ses ordonnances
Capitaine de Rouen et de Caen. Conte
de maulevrier Baron de Maunny et du
Bec crespin Seignr. chastellain de Vogent
le roy, Ennet [2], Breval et Monchauvet.
Après avoir vescu par le cours de la natu
re en ce monde en vertu jusques a laa
ge de LXXII ans la mort la faict mectre
en ce tombeau pour retourner vivre
perpetuellement. Lequel deceda le dy
mence XXe jour de juillet mil Vcc. XXXI [3].

On voit qu'on a cherché à ne passer sous silence aucun des titres de Louis de Brézé. Il en est un pourtant qu'on a omis dans cette longue nomenclature, et c'est probablement le seul qui ait sauvé son nom de l'oubli ; le voici : « Mari de Diane de Poitiers. »

La seconde tablette, qui était placée dans le panneau de droite, a disparu pour toujours. On y lisait les vers suivants :

Dedens le corps que ce blanc marbre serre,
jadis le ciel pour embellir la terre
transmyst le choys des illustres espritz,
lequel au corps feist tant d'honnr acquerre,

[1] Il touchait, à ce titre, 1000 livres tournois par an, ainsi qu'on le voit par le reçu de Diane de Poitiers, qui s'en faisait payer les arrérages à sa mort.

[2] Pour *Anet*. Voir plus loin le mot écrit de même, p. 94. — F. B.

[3] Diane, dans l'acte de fondation des obits de son mari, dit qu'il était décédé le 21 juillet. Dans le reçu dont nous venons de parler, elle le fait mourir le 23 « *au XXIIIe jour de juillet*, die XXIIIa, *jour du trépas dudict seigneur.* » Le dimanche tombait bien ce jour-là : le 21 juillet était un vendredi.

L'épitaphe ci-dessus n'a point été relevée exactement par les divers historiens de la Cathédrale; nous l'avons rétablie dans toute son intégrité.

qu'en temps de pair et furieuse guerre,
soubs quatre Roys[1] il emporta le prix.
le souverain pour son partage a pris
ceste noble ame, et la terre a repris
le corps ja vieux : mais quant a sa gloire ample,
pour ce quelle est de vertu decorce :
aux bons Françoys est ici demouree,
pour leur servir de memorable exemple[2].

Un peu au-dessus de la première de ces inscriptions, dans l'angle gauche du panneau, et comme sortant de la bouche de la statue qui représente Diane de Poitiers, sont gravés, en lettres d'or, ces quatre vers latins :

HOC LODOICE TIBI POSUIT BREZÆE SEPULCHRUM
PICTONIS AMISSO MOESTA DIANA VIRO.
INDIVULSA TIBI QUONDAM ET FIDISSIMA CONJUX
UT FUIT IN THALAMO SIC ERIT IN TUMULO.

« Louis de Brézé, Diane de Poitiers, désolée de la mort de son mari, t'a élevé ce sépulcre. Jadis ton inséparable et très fidèle épouse, ce qu'elle te fut au lit, elle te le sera au tombeau. »

« La duchesse de Valentinois disait vrai ; elle fut aussi fidèle dans un cas que dans l'autre, » dit le spirituel auteur du *Précis de l'Histoire de Rouen*[3]. Il n'est pas le seul qui, à l'occasion de cette déclaration poétique, ait décoché son épigramme contre la pauvre Diane de Poitiers. Il n'est pas jusqu'au père Pommeraye, si toutefois on doit entendre malice dans la naïve réflexion de ce bon religieux, qui ne se soit mis de la partie : « *Cela se trouva véritable,* dit-il, *mais dans un sens opposé*[4] ». Toutefois, pour tempérer un peu l'ardeur de nos malins esprits, qu'il nous soit permis de rompre une lance en faveur de la

[1] Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII.
[2] Il serait facile de restituer cette inscription. Nous croyons être l'interprète de tous les amis des arts et de nos antiquités normandes en exprimant ici le vœu formé de la voir rétablir.
Suivant le vœu de M. Deville, l'inscription a été rétablie dans le style et dans la forme de la précédente. — F. B.
[3] Théodore Licquet. Page 47, édition de 1827.
Diane ne fut point enterrée dans la Cathédrale de Rouen, mais à Anet.
[4] *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 58. — F. B.

belle Diane. Nous ferons observer que ce ne fut que cinq ou six années après la mort de son mari qu'elle devint la maîtresse de Henri II [1] ; il y a, à coup sûr, bien des femmes qui n'attendent pas si longtemps. Nous irons plus loin. Si, en effet, Diane de Poitiers ne persista pas dans l'intention qu'elle manifesta d'être inhumée à la Cathédrale de Rouen ; si elle voulut l'être au château d'Anet, dans l'église qu'elle y avait fait construire, elle exigea en même temps qu'on y réunît à son cœur celui de son mari, qu'elle avait gardé devers elle [2]. Voici ce qu'on lit dans son testament, écrit deux ans avant sa mort, en 1564 :

« Je veux et ordonne que quelque lieu qu'il plaise à Dieu m'appeler que mon corps soit emporté cinq jours après mon décez au lieu où j'ai esleu estre enterrée, que je pense que ce sera au lieu d'Ennet ou je faictz faire une esglise.... Dedans icelle ferez faire ung tombeau, sepulture de marbre, faict à mes armes et devises bien faictes ou dedans j'entends y estre mise, ou mon cœur sera mis et amené apres avecques celluy de feu monsieur le grand seneschal mon mari. »

Si l'on songe qu'à cette époque, comme de tout temps, le cœur était regardé comme la portion la plus noble, la plus précieuse, la plus chère du décédé ; que c'est à ce titre que Richard-Cœur-de-Lion, que Charles V, que le cardinal d'Estouteville avaient légué leur cœur à la Cathédrale, ne pourrait-on pas, à la lecture de son testament, accorder à Diane de Poitiers qu'elle a pu dire :

« Indivulsa tibi. . . . . .
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo ? »

Revenons à la Cathédrale de Rouen, au tombeau du corps de Louis de Brézé.

On ne sait sur ce mausolée, que nous venons de décrire, que ce que nous apprennent les inscriptions qu'on y avait gravées. A part le nom de celui dont il renferme les restes et le nom de la femme célèbre qui l'éleva à sa mémoire, tout le reste, à peu près, était tombé dans l'oubli. L'examen des registres capitulaires nous a révélé des circonstances et des détails inconnus jusqu'à ce jour, que nous nous empressons de faire connaître. Le 3 août 1531, l'évêque de Lisieux [3], l'un des exécuteurs testamentaires de Louis de Brézé, exposait au chapitre de la Cathédrale, que « le grand sénéchal de Normandie, Louis de Brézé, était décédé les jours précédents, *hiis diebus* (le 23 juillet) dans sa maison d'Anet et qu'il avait

[1] Lors de la mort de Louis de Brézé, en 1531, Henri II n'était âgé que de treize ans.
Les deux éditions précédentes portaient « huit ou neuf années. » Ce changement s'explique par une autre autorité qui permet de placer en 1536 ou 1537, et non plus en 1539 ou 1540 le commencement de l'intimité du Dauphin et de Diane de Poitiers. — F. B.

[2] C'est à tort qu'un ancien manuscrit, que nous avons cité plus haut (p. 65) le fait déposer à l'abbaye de Coulombs.

[3] Jean IV Le Veneur, cardinal de Tillières. — F. B.

fait choix pour sa sépulture de l'église de Rouen et de la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, proche de la sépulture de jadis noble homme Pierre de Brézé, son aïeul. » L'évêque de Lisieux priait le chapitre d'accorder cette autorisation et de procéder à l'inhumation avec la solennité et la pompe dues à un si haut dignitaire, allié du sang royal.

Le chapitre ayant donné son consentement, après plusieurs séances et de longs pourparlers touchant le jour et l'ordre de la cérémonie, elle fut fixée au vendredi 18 août ; ce qui eut lieu [1].

On est naturellement porté à croire que l'érection du mausolée dut suivre de près la sépulture. Il n'en fut pas ainsi. Un assez grand nombre d'années devait s'écouler avant que Louis de Brézé eût ce pieux hommage.

Bien qu'il fût mort le 23 juillet 1531 et eût été inhumé dans le mois suivant, le 19 août [2], le mausolée que nous admirons aujourd'hui n'était point encore commencé, cinq ans après, le 27 mars 1536 [3]. Diane de Poitiers faisait savoir au chapitre, « qu'elle voulait fonder un obit et une messe pour l'âme de son mari, et qu'elle avait résolu de lui ériger un tombeau dans la Cathédrale, ce qu'elle n'avait pu effectuer, ajoutait-elle, jusqu'à ce jour en ayant été empêchée par un grand nombre d'autres affaires, *quod huc usque complere nequivit multis aliis perpedita negotiis.* » (Regist. capit.)

Pour ceux qui seraient disposés à commenter la dernière phrase de la missive de Diane, et qui voudraient trouver dans ses royales amours ces grandes affaires qui l'avaient empêchée de penser à son mari, disons qu'à l'époque où elle écrivait ces mots, elle n'avait point encore livré son cœur et ses charmes à Henri II.

Il est certain que Diane de Poitiers n'avait point dissimulé le désir qu'elle avait d'être inhumée, à Rouen, auprès de son mari ; elle l'avait formellement exprimé dans l'acte de fondation des obits pour lui. Le chapitre de la Cathédrale, sous les yeux duquel il avait été mis, consignait dans ses registres : « et aussi que si le vouloir de la dicte dame estoit d'estre inhumée à la dicte eglise, messieurs du chapitre seront tenus souffrir la dicte inhumation estre refaicte jouxte son deffunct mary sans nouvelle sepulture et sans ce que pour ce en puisse aucune chose estre demandé par les dicts du chapitre. »

[1] « Le convoy parti d'Anet le mercredy 16. jour d'Aoust, arriva au couvent des Religieuses Emmurées du Fauxbourg (Saint-Sever à Rouen) le vendredy 18. jour d'Aoust à dix heures du matin, et à quatre heures après midy on alla le querir en l'ordre qui sensuit. » Farin, *Hist. de Rouen*, t. II, p. 46. On peut y lire le récit de ses funérailles. — F. B.

[2] « Le lendemain 19. d'Aoust, on chanta dans la Nef de l'Eglise, le service.... et après la Messe, le corps fut porté à la chapelle de la Vierge. » Farin, *ibid.*, t. II, p. 51. C'est par erreur que son texte porte 29. — F. B.

[3] 1535 dans les deux éditions précédentes où le vieux style n'avait pas fait place au nouveau. En 1526, Pâques tombait le 16 avril. — F. B.

La résolution exprimée, en 1536, par Diane de Poitiers, doit porter à croire qu'elle ne tarda pas à la mettre à exécution. On peut donc, sans craindre de s'éloigner de la vérité, assigner à l'année 1536, ou à celles qui la suivirent immédiatement, le commencement de la construction du tombeau. Le nom de l'artiste auquel Diane en confia l'exécution n'est point parvenu jusqu'à nous.

Feu Alexandre Lenoir, ancien conservateur des monuments français, dont l'opinion en pareille matière ne laisse pas que d'avoir quelque autorité, voulait reconnaître la main de Jean Cousin dans les sculptures qui embellissent le mausolée de Louis de Brézé; mais aucun document, aucune indication particulière ne vient à l'appui de cette opinion. Quant à ceux qui, avec plus de vraisemblance, selon nous, seraient portés à l'attribuer à un artiste non moins célèbre, Jean Goujon, nous leur fournirons une arme, en rappelant que nous avons constaté, d'après des actes authentiques, la présence de ce grand artiste à Rouen, à une époque qui coïncide avec celle que nous assignons à l'érection du tombeau de Louis de Brézé. Nous avons même donné la preuve qu'il avait travaillé pour la Cathédrale de Rouen[1]. Entre autres ouvrages exécutés dans cette ville, Jean Goujon avait fait, pour la fabrique de Saint-Maclou, deux colonnes en marbre noir et en albâtre, qui soutiennent le buffet d'orgue de cette église[2].

Lorsque je fis la découverte de ce document dans les anciens comptes de la fabrique de Saint-Maclou, et que mon attention se fût reportée sur ces deux colonnes, que j'avais souvent remarquées, je fus frappé de la ressemblance, de l'air de famille, si je puis m'exprimer ainsi, qu'elles avaient avec celles du tombeau de Louis de Brézé : proportions, chapiteaux, profils de la base et du socle, choix et mélange des matières, tout était semblable. Il n'est pas jusqu'à la distribution des dorures qui ne fût identique. Il était impossible de ne pas reconnaître la même main. Je fis part de ma réflexion à mon éminent confrère Hyacinthe Langlois, qui, de son côté, sans nous être communiqués, avait été conduit à faire la même observation. Aurions-nous donc, par l'effet d'un simple hasard, levé le voile qui dérobait, depuis si longtemps, à l'admiration des amis des arts le nom de l'artiste qui créa ce chef-d'œuvre, et qui, dédaignant d'y graver son nom, n'y laissa que le sceau de son génie? Si l'on admet ma conjecture, Jean Goujon aurait été chargé par Diane de Poitiers, comme il le fut plus tard pour son tombeau à elle-même, de faire le tombeau de son mari. Cet artiste en aurait tracé le plan architectural et l'aurait exécuté lui-même, ainsi qu'il le fit pour les

[1] Je lis dans les comptes ms. de la fabrique, sous les années 1540-1541 : « A maistre Jean Goujon pour les portraits du portail et de la fontaine paie pour ce 6 L. 15 S., par mand^t de mons. Romé jouxte quittance. »
Voir aussi, p. 81, à l'article du Tombeau de Georges d'Amboise.

[2] Voir l'Appendice X.

colonnes de Saint-Maclou. Non moins habile statuaire que savant architecte, il aura terminé quelques-unes des sculptures, et notamment, sans doute, la belle figure couchée du cénotaphe, qui, par la science et la beauté du dessin, n'est point indigne de ce grand maître[1].

Les historiens de la Cathédrale nous ont conservé le récit des cérémonies observées aux obsèques de Louis de Brézé[2]. Cette relation est trop étendue pour que nous la transcrivions ici en entier; mais nous ne pouvons résister au désir d'en extraire les passages suivants, qui nous ont paru aussi pittoresques que curieux; nous les empruntons à un manuscrit de l'époque[3].

« . . . . . Après venoient les coursiers et dextriers de l'escurie du d. feu sr dont il y en avoit sept tous couvertz de drap noir a une croix de drap blanc sur les quelz estoient sept gentilz hōmes vestus en deul. Le premier portoit ung estendart de tafetas aux couleurs du d. feu sr qui sont jaune, noir et rouge. Ou estoit figuree une saincte barbe et une chèvre avec des *e e e* qui signifie Breze et avoit en escript : Tant grate chèvre que mal gist[4].

« Le second portoit un aultre estendart semblable au premier.

« Le tiers portoit ung aultre estendart aux couleurs du Roy qui est jaune, rouge, et violet ou estoit figure ung St Michel avec sallemandre et ung soleil. Et estoit lestendart des cent gentilz hōmes de chez le Roy.

« Le quart portoit ung carreau de velours noir sur lequel estoit son espee dharmes dont la croix et pōmeau estoient dorees et le fourreau et scainture estoient de satin pers semes de croix dor faicte de brouderie. Et la bouterolle du fourreau et blouge de la scainture estoient dargent.

« Le quint portoit au bout d'un baston son heaulme dore et garni de plumes aux couleurs dud. defft et au timbre estoit ung leon dore a deux aisles auxquelles estoit painct les armes dud. sr.

« Le VIe portoit ung guidon aux coulleurs dud. sr ou estoit painct les armes dud. sr defft.

« Le VIIe portoit la cotte darmes dud. sr defft laquelle estoit de velours pers ou estoient en brouderie les armes dud. sr tant devant que derriere que sur les avant bras.

[1] On sait que Jean Goujon fut employé au château d'Anet par Diane de Poitiers et que ce fut lui qui construisit le mausolée où elle y fut déposée, ce qui peut ajouter un nouveau poids à l'opinion que nous émettons ici.

[2] Nous n'en voyons pas trace dans l'*Histoire de la Cathédrale* de D. Pommeraye, mais seulement dans l'*Histoire de Rouen* de Farin, t. II, pages 45-51. — F. B.

[3] Nous devons à la complaisance de feu M. Edouard Frère, ancien libraire distingué de Rouen, la communication de ce manuscrit, qui s'arrête à l'année 1544.

Il provenait de l'ancien fonds Bigot, comme M. Frère nous l'apprend dans la Notice placée en tête des *Funérailles de Georges d'Amboise*, publiée par lui, en 1864, pour la Société des Bibliophiles normands, p. XI. — F. B.

[4] La chèvre et la devise se retrouvent sur le tombeau, ainsi que nous l'avons dit en le décrivant.

. . . . . .

« Apres venoient quatre desd. coursiers.... Le quatriesme estoit le coursier darmes dud. s^r couvert comme les trois aultres mene et conduit par deux enfans dhonneur..., dont l'un portoit les esperons dorees dud. s^r et l'aultre les ganteletz. Et estoient les estriefz dud. cheval dorees.

. . . . . .

« Apres venoit le corps dud. defft dedens ung coffre lequel coffre estoit couvert dun drap de satin cramoisi broude et sur led. drap estoit l'effigie dud. s^r pourtraicte au plus pres du viff que faire on peult laquelle effigie estoit vestue de une robe de drap dargent de brouderie ung soulier de velours noir ungs gandz broudees une tocque de velours noir sur la quelle estoit le chappeau de conte qui estoit faict de grosses perles orientalles et autour de son col estoit le collier de coquilles que on dict le collier de l'ordre [1], et estoit porte le coffre et effigie par douze hōmes quatre chevaliers quatre prevotz et quatre barons. Et portoient les quatre cornets du drap etc. . . . . .

« Les vigilles dictes pour prendre le congé les gentilz hōmes qui portoient les estandartz guydon cotte d'armes heaulme et esperons les meirent devant luy sur la sépulture du Roy [2] et vindrent baiser l'effigie. Apres lescuier trenchant le vint baiser et mettre ses cousteaulx auprès de luy. Apres son barbier luy vint manier les cheveulx et mettre son peigne aupres de luy et le baiser. . . . . .

. . . . . .

« Le lendemain sabmedy xixe [3] jour daoust en d. an 1531..... après la messe célébrée on porta le corps en la fosse qui est à la chapelle de la Vierge Marie à la main senestre aux piedz de son grand pere. Et après que le corps fut a la fosse [4] et que l'archevesque [5] eust faict les ceremonies qu'on a accoustumé de faire et que il fut parti, le maistre dhostel dud. seigneur rompit son baston sur la fosse en disant mon maistre est mort.

« Puis furent gettees dedens la fosse les estendartz, guydon, cotte darmes, heaulme et esperons par les gentilz hōmes qui les portoient. Mais apres furent levees et mises sur lautel, et fut mys sur la fosse une tombe [6] ou est figure les armes dud. seigneur dessus.

[1] Voir l'appendice XI.

[2] Le tombeau de Charles V.

[3] Voilà la preuve que la date du 29, donnée par Farin (voir plus haut, p. 95, note 2), est bien une faute d'impression. — F. B.

[4] Il est à remarquer que, dans le cours du récit, il n'est parlé que du corps.

[5] Georges d'Amboise II.

[6] Une pierre plate. C'est peut-être celle qui existe encore, en avant du tombeau, et qui aurait été sculptée à l'avance.

Chacun se retira a son logis et les seigneurs se retirerent au logis archiepiscopal au quel fut faict ung somptueux banquet[1] ».

Ce que le manuscrit duquel j'ai extrait cette relation, et les historiens de la Cathédrale ne nous apprennent pas, c'est que les chanoines, arguant d'un ancien usage, *et ritu et observantiis,* voulurent s'emparer de tout ce qui composait la dépouille du corps, ainsi que la *représentation.* Voici en quoi elle consistait; je copie les termes mêmes du registre capitulaire, qui en donne l'inventaire et qui m'a fourni ce document :

« En suyvent les ornemens qui estoient sur le corps et la representation de feu monseigneur le grant seneschal premierement le collier de l'ordre du Roy le manteau et le chapperon de lordre une couverture de satin cramoisy semée de broderie pardessus et deux sarreaux semblables ung bonnet de velours noir ou il y a une enseigne dor et certain nombre de fers dor autour plus ung petit bonnet de vellours noir ou il y avoit certain nombre de fers dor item ung petit scercle de conte garny de plusieurs diamans rubis et perles item ung pourpoinct de satin cramoisy pourfillé de fil dor plus ung paire de chausser noires et ungs soulliers de vellours. »

Les exécuteurs testamentaires de Louis de Brézé, Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, et M. de Mathan, s'étant opposés à la réclamation des chanoines, ceux-ci consentirent à laisser à la famille le collier et le chaperon de comte; mais, cette concession ne l'ayant pas satisfaite, le clergé fut obligé de se désister de ses prétentions, non toutefois sans obtenir une indemnité en argent. Elle s'éleva, disent les registres capitulaires, à trois cents écus d'or au soleil, du prix de 44 s. 6 d. tournois : *summam centum scutorum auri ad solem de precio XLIIII s. 6 d.*[2] Une nouvelle dispute s'éleva bientôt dans le sein même du clergé, pour savoir qui se partagera cette somme; une décision capitulaire intervint, qui l'attribua, par égales portions, au chapitre et à la fabrique.

Dès l'année 1534 (le 29 août), Diane de Poitiers avait assigné une rente de quarante livres pour une messe solennelle, et une autre de trente-cinq livres pour une messe basse à dire, tous les jours, pour l'âme de Louis de Brézé. Elle ne cessa de veiller à l'exécution de ce pieux devoir. Et qu'on ne pense pas que le souvenir de son mari l'eût abandonnée, après les premiers moments de douleur et dans les pompes de la cour; dix ans s'étaient écoulés[3] depuis la mort de son époux, et elle écrivait aux chanoines de la Cathédrale (les

[1] Les mêmes passages, avec quelques modifications de style, se retrouvent dans le récit de Farin, mentionné plus haut, p. 97, à la note 2. — F. B.

[2] Ce passage se trouve dans les registres capitulaires, à la date du 22 août 1531. — Il ne s'agit pas de « *trois* cents écus, » mais seulement de « cent écus, » *centum scutorum*, qui pouvaient faire à peu près « trois cents livres. » M. Deville avait lu aussi : 1 d., au lieu de : 6 d., que porte le texte original — F. B.

[3] 1541, puisqu'il mourut en 1531. — F. B.

regist. capitulaires en font foi) pour leur rappeler les prières qu'ils avaient à dire sur sa cendre. De temps à autre, elle réveillait leur zèle par quelque don : tantôt c'était un devant d'autel de velours noir à croix de satin aux armes de Brézé ; tantôt une tunique à broderies, une chappe de drap d'or ; plus tard, une chasuble de velours rouge semée de larmes d'argent ; une autre fois, « une grande chappe d'or frisé à champ d'argent blanc aux orfraiz de velloux rouge obscur cramoisi avec les signes des moys en or fin et au chapperon, force perles [1] ».

Le 15 décembre de l'année 1558, Diane apprend qu'un service solennel a été fait dans la Cathédrale pour M. de Bouillon ; elle envoie tout de suite son secrétaire pour supplier le chapitre d'en faire un tout semblable pour son mari. Cette prière est accompagnée du don de cinq écus à partager entre les chapelains et les choristes. Qu'on songe que, à cette époque, depuis près de dix-huit années, elle occupait la couche du monarque [2], et qu'on dise si la mémoire de Louis de Brézé n'avait pas, à travers les royales amours, laissé quelque trace dans cette âme extraordinaire [3]. Malgré la générosité de Diane de Poitiers, le clergé de la Cathédrale se lassait encore moins qu'elle. La grande sénéchale (c'est le titre qu'elle portait concurremment avec celui de duchesse de Valentinois) languissait au lit de la maladie qui devait l'entraîner au tombeau ; le chapitre, par délibération du 1er mars 1566, députa vers elle deux de ses membres, leur enjoignant, disent les Registres capitulaires, « de faire visite à madame de Valentinois, de la saluer de la part du chapitre, pour luy remettre en mémoire ce qu'elle avoit il y a jà longtemps promis de donner à leur eglise. » Ils la trouvèrent mourante (le 8 avril 1566), entourée de ses filles, les duchesses d'Aumale et de Bouillon. Diane fit entrer les deux envoyés ; elle leur promit de faire encore quelque don à la Cathédrale et se recommanda à leurs prières. Peu de jours après, elle avait cessé de vivre.

Le chapitre, au retour de ses envoyés, médiocrement satisfait, sans doute, se contenta

[1] Inventaire ms. de la Cathédrale.

[2] Diane n'avait pas quitté le deuil de son mari, qu'elle continua à porter toute sa vie.

D'après cela, les rapports de Diane de Poitiers et du Dauphin seraient de l'année 1540 environ. C'est par oubli de la correction qui les plaçait trois ou quatre ans plus tôt. (Voir p. 94.) Son mariage avec Catherine de Médicis avait été traité, à Marseille, le 27 octobre 1533, quand il avait quinze ans. — F. B.

[3] Sous les yeux mêmes de celui que son esprit non moins que ses charmes avaient captivé, elle ne craignit pas de placer un souvenir adressé à l'objet de ses premières affections. On sait qu'elle fit graver, au château d'Anet, sur un marbre, les deux vers suivants, qui étaient tracés en lettres d'or :

BREZÆO HÆC STATUIT PERGRATA DIANA MARITO
UT DIUTURNA SUI SINT MONUMENTA VIRI.

« Diane reconnaissante a élevé ce monument à Brézé son époux, afin qu'il restât un souvenir durable de lui. »

En supposant que ce marbre eût été placé à Anet, avant que Henri II y eût remplacé Louis de Brézé, du moins est-il certain que Diane ne permit point qu'on le fît disparaître.

d'inscrire sur ses registres : « Il a été ordonné que chaque jour festal, l'on dira une oraison à la messe pour icelle dame à ce qu'il plaise à Dieu *lui avoir ce qui lui est nécessaire.* »

Il existe deux portraits de cette femme célèbre.

L'un la représente encore dans l'éclat de sa beauté, peu de temps après la mort de son mari, devant le tombeau duquel (sous le symbole de Diane, *la flèche*), elle lui exprime sa tendresse :

SOLA VIVIT IN ILLO.

« Seule elle vit en lui. »

L'autre portrait offre les traits d'une femme d'un âge mûr, bien que belle encore. Diane y est qualifiée de duchesse de Valentinois,

DIANA DUX. [1] VALENTINIORVM CLARISSIMA.

« Diane l'illustre duchesse de Valentinois. »

Elle ne reçut ce titre qu'en 1548, alors qu'elle entrait dans sa quarante-neuvième année.

Sur le revers du médaillon est représentée, en souvenir du triomphe amoureux de la maîtresse de Henri II, la déesse Diane, terrassant sous ses pieds l'Amour et s'écriant : OMNIUM VICI VICTOREM. « J'ai vaincu le vainqueur de tous [2]. »

[1] Il semble qu'il faudrait DUC., abréviation de DUCISSA, mot donné par Ducange, pour signifier *duchesse*. La présence d'un point après *Dux* dans le Ms. autorise cette lecture. — F. B.

[2] Ce médaillon, en argent, est conservé au Cabinet des Médailles à Paris.

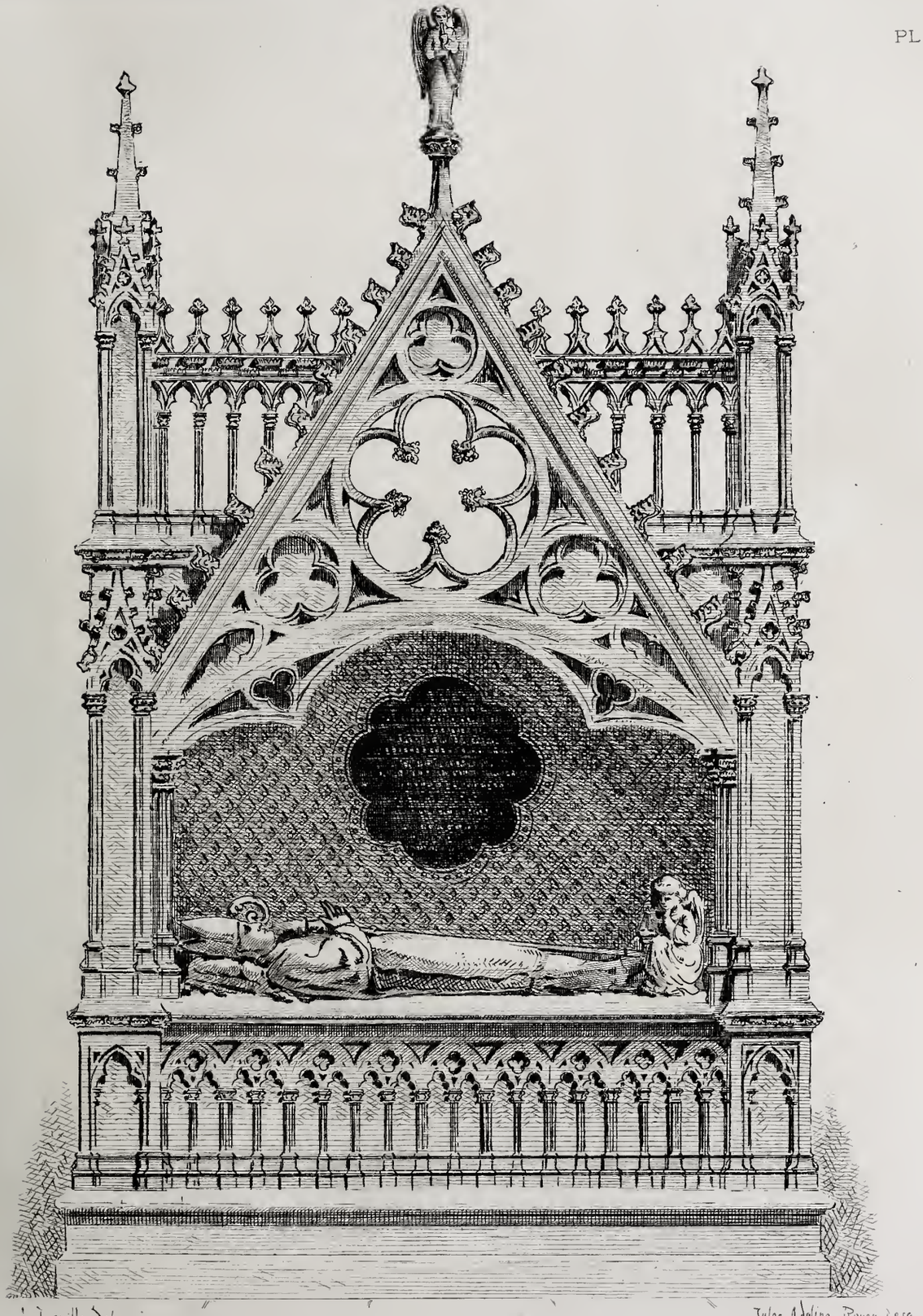

TOMBEAU DU CARDINAL PRINCE DE CROY, ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Tombeau du cardinal prince de Croy,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Genere et honoribus magnus sed virtute major.
« Grand par sa naissance et ses honneurs, mais plus grand par ses vertus. »
(ÉPITAPHE DU CARDINAL DE CROY.)

FIN de se conformer à la déclaration royale de 1778, qui interdisait l'inhumation dans les églises, le chapitre de la Cathédrale de Rouen, qui l'avait accueillie avec déplaisir dans l'intérêt de ses dignitaires, qui, depuis un laps de six ou sept cents ans, recevaient la sépulture dans l'église métropolitaine, voulant éloigner le moins possible leurs restes du lieu saint, après une assez longue hésitation, appropria à cet effet, disent les registres capitulaires, « une grande cave au-dessous du bâtiment de Cirerie, à droite du chœur, laquelle a une issue commode par dehors et un escalier au dedans, outre qu'on peut y pratiquer une ouverture correspondante à la sous aile du chœur. » La bénédiction de ce caveau eut lieu le 20 novembre 1779. Il était destiné aux dignités et chanoines. Un caveau ménagé, à l'opposé, près du transept nord, sous le bâtiment de la bibliothèque, fut réservé aux chapelains et autres ecclésiastiques. La bénédiction n'en eut lieu qu'au mois de janvier 1783.

Un décret impérial, du 12 juin 1804, reproduisit et étendit les dispositions de la déclaration de 1778. A quatorze années de là, il devait y être dérogé, dans l'église cathédrale

de Rouen, en faveur du cardinal Cambacérès, archevêque de cette métropole, frère du chancelier de l'Empire, qui y fut inhumé, en 1818, sous la tombe des cardinaux d'Amboise.

Une seconde dérogation au décret de 1804, non moins méritée, mais plus heureuse au point de vue de l'art et de l'embellissement de l'église cathédrale [1], y a été faite en 1844, en faveur d'un des successeurs de l'archevêque Cambacérès, cardinal comme lui, Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy [2], primat de Normandie, né le 12 septembre 1773, au château de l'Hermitage près Condé, décédé à Rouen, le 1er janvier 1844.

C'est au zèle pieux de Mgr Blanquart de Bailleul, successeur du cardinal de Croy à l'archevêché de Rouen, qu'est due l'initiative de l'hommage rendu à la mémoire de ce prélat. Ce fut en 1855, le 21 mai, que Mgr Blanquart de Bailleul fit un appel au clergé du diocèse, pour élever, au moyen d'une souscription, en tête de laquelle il inscrivit son nom, un monument à son vénérable prédécesseur. Cet appel fut entendu.

A la mort du cardinal, son corps, après avoir été embaumé par les soins de sa famille, et scellé dans un cercueil de plomb, fut renfermé dans un énorme sarcophage, de trois mètres de long, en pierre de Caumont et descendu dans une fosse creusée près de la muraille, au nord de la chapelle de la Vierge, à la suite du tombeau de Louis de Brézé, vis-à-vis de celui des cardinaux d'Amboise.

Le cardinal de Croy avait demandé, par son testament du 8 janvier 1835, que là fussent ensevelis ses restes, fidèle au rendez-vous que lui avaient donné, dans cette même chapelle, ses prédécesseurs, Eudes Rigaut, les Guillaume de Flavacourt, Aimery Guenaut, Gilles Deschamps, Raoul Roussel, Robert de Croismare, les deux cardinaux d'Amboise, François de Harlay, Claude-Maur d'Aubigné, Cambacérès, qui y dorment du sommeil du juste.

Là, à la place où avaient été déposés les restes du cardinal prince de Croy, devait s'élever le mausolée consacré à sa mémoire.

Pourquoi, des élégants tombeaux, orgueil de cette belle chapelle de la Vierge, qui avaient été érigés sur la cendre de sept de ses prédécesseurs, un seul, un seul! celui des cardinaux d'Amboise a-t-il survécu? Puisse, du moins, puisse ce magnifique mausolée vivre encore de longs siècles, et porter, avec celui du prince de Croy, aux générations à venir, la mémoire de ceux auxquels ils ont été dressés, et le nom des artistes qui y ont imprimé le cachet de leur talent!

L'architecte chargé de l'érection du mausolée du cardinal prince de Croy, M. Barthé-

[1] On s'était contenté de placer, à l'endroit de la sépulture du cardinal Cambacérès, une grande dalle de pierre portant une inscription.

[2] Le duc de Saint-Simon a donné la généalogie de cette famille dans ses *Mémoires* (année 1713, chap. XXXI).

lemy, architecte diocésain de Rouen, s'est inspiré des tombeaux, aujourd'hui détruits, de Guillaume de Flavacourt et de Raoul Roussel, dont nous avons pu lui communiquer les dessins.

Il a pensé, avec raison, qu'ayant à ériger un monument sépulcral, dans une chapelle construite dans les premières années du XIVe siècle, il ne devait pas s'éloigner du style architectural de cette époque, du moins sensiblement, anachronisme qui témoigne du goût de cet artiste distingué. Un coup-d'œil jeté sur le dessin [1], que nous devons au crayon de M. Barthélemy, mettra le lecteur à même d'apprécier s'il a été bien inspiré. (Pl. XII.)

Sur un socle nu, qui emprunte, de cette simplicité même, plus de force et fait ressortir d'autant mieux l'ornementation du reste du monument, s'étend, dans une longueur de $2^m,20$, le coffre du tombeau, dont le parement est entièrement couvert d'une suite de petites arcades ogivales portées par des colonnettes.

Des extrémités du socle s'élance, de chaque côté, un élégant pilastre, à trois sections, superposées, répondant, l'une au coffre, l'autre à la niche du tombeau, la troisième, à la galerie supérieure et se terminant par un pinacle, sous forme de clocheton.

Ces pilastres, mesurés à partir du sol jusqu'à la pointe de leur clocheton, s'élèvent à $4^m,90$.

Un peu en arrière de la deuxième section des pilastres, à l'entrée de la niche du tombeau, deux petits piliers supportent un arc surbaissé, surmonté d'une grande rosace tréflée, à jour, flanquée de trois plus petites, le tout encadré dans deux montants latéraux, ornés de feuillages rampants, qui se rejoignent, sous forme d'angle aigu, à l'extrémité centrale du monument. Là, ils sont couronnés par une figure d'ange, sonnant de la trompette, symbole du jugement dernier. Du pavé à la tête de l'ange, point culminant du mausolée, on compte $5^m,33$.

En arrière du pignon que nous venons de décrire, dans la partie supérieure du tombeau, *au chef-de-l'œuvre,* pour nous servir du langage des anciens maîtres-maçons rouennais, s'étend une petite galerie, à claire-voie, qui s'appuie aux grands pilastres latéraux, décoration du plus heureux effet.

Il ne nous reste plus à décrire que la pièce principale du mausolée, la statue de celui dont il recouvre les restes.

Le cardinal prince de Croy est représenté de grandeur naturelle, et étendu mort sur la tablette, sur la *tombe,* comme on eût dit jadis, du coffre du monument, le visage tourné

[1] C'est d'après ce dessin qu'a été faite, en partie, la planche de M. Adeline. — F. B.

vers l'orient. Il est revêtu du costume archiépiscopal, la mitre en tête, la crosse en main. Sa tête pose sur un coussin. A ses pieds est un petit ange assis tenant un encensoir.

L'artiste qui a sculpté cette figure, tout en conservant la ressemblance des traits du visage, a cru pouvoir, suivant en cela l'inspiration de l'architecte du mausolée, dont nous ne pouvons que louer le tact et le goût, modifier légèrement le costume du prélat, pour ne pas le laisser trop en désharmonie avec celui des anciens archevêques dont le style du monument rappelle l'époque : c'est ainsi, par exemple, qu'il a corrigé les proportions si exagérées, si disgracieuses des mitres et des crosses modernes de nos évêques.

Cette figure, due au talent de M. Fulconis, statuaire, est en pierre de liais, tirée des carrières d'Aubigny, près la ville de Falaise, ainsi que tout le reste du monument. Elle fait honneur au talent de l'artiste.

Au-dessus de la figure couchée du prélat, une tablette de marbre noir, affectant la forme de l'écusson des monnaies royales du XIVe siècle, se voit incrustée au fond du mausolée, dans la muraille, dont la nudité a été dissimulée, avec goût, par une espèce de mosaïque formée de petites rosaces encastrées dans des biseaux.

Sur cette tablette, on a gravé l'inscription composée par feu le vénérable abbé Langlois, savant aussi distingué que modeste.

HIC JACET
CELSISS'. ET EMINENT'. D. D. GVSTAV'. MAXIMIL'. JVSTVS
PRINCEPS A CROY,
S. R. E. CARDINALIS PRESBYTER SVB TITVLO S. SABINÆ
ARCHIEPISCOPVS ROTOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS.
GENERE ET HONORIBVS MAGNVS, SED VIRTVTE MAJOR,
IN QVAVIS FORTVNA SEMPER SIBI PAR, PRIMÆVA PIETATE
SEMPER ORNATVS, EGENORVM ET SEMINARII PATER MVNIFICENTISS'.
GREGE IN FIDE ET LENITATE XXI ANNOS PASTO,
PLENVS BONORVM OPERVM OBDORMIVIT IN DOMINO
KAL'. JANVARII MDCCCXLIV.
MONVMENTVM HOC SVCCESSOR EJVS
OMNIBVS PLAVDENTIBVS ERIGEBAT
ANNO DN̄I. MDCCCLVI.

TRADUCTION.

« Ci-gît
très haut et très éminent monseigneur Gustave-Maximilien-Juste
prince de Croy,
cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine sous le titre de Sainte Sabine,
archevêque de Rouen, primat de Normandie.

« Grand par sa race et par ses honneurs, mais plus grand par sa vertu, dans quelque fortune que ce fût, toujours égal à lui-même, toujours orné de la primitive piété, père plein de munificence des pauvres et de son séminaire, après avoir gouverné son troupeau durant 21 années[1] avec foi et bonté, plein de bonnes œuvres, il s'endormit dans le Seigneur aux calendes (le 1er) de janvier 1844.

« Son successeur lui érigeait ce monument, à l'applaudissement de tous, l'an du Seigneur 1856. »

En énonçant que le successeur du cardinal prince de Croy lui avait érigé ce monument, ce successeur, l'archevêque Blanquart de Bailleul, n'a pas voulu que son nom y fût inscrit; rare exemple de modestie que l'historien du tombeau s'est fait un devoir de relever !

Il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire des Tombeaux de la Cathédrale de Rouen et pour l'édification de ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple de Mgr Blanquart de Bailleul, de connaître le chiffre de la dépense du monument que nous venons de décrire. Le voici, tel qu'il nous a été donné par l'architecte lui-même.

La dépense totale s'est élevée à la somme de 18,344 francs, qui se divise ainsi :

Maçonnerie et travail de la pierre, taille, moulures, etc.	10,215 fr.
Sculptures d'ornementation.	5,639
Statue et figures d'anges.	2,160
Fourniture et gravure du marbre de l'inscription.	330
Somme égale.	18,344 fr.

Au montant de la dépense ne figurent point les émoluments de l'architecte, M. Barthélemy en ayant fait généreusement l'abandon, pour sa part contributive dans la souscription

[1] Il y avait *22* ans, tandis que l'épitaphe dit *21* ans, chiffre contestable lui-même, puisque Mgr le cardinal de Croy, nommé archevêque de Rouen, le 4 juillet 1823, prit possession de son siége, par procureur, le 21 février 1824, et fit son entrée, le 7 juin suivant. Le chiffre de vingt ans et quelques mois serait donc plus exact.—F.B.

due à l'initiative de Mgr Blanquart de Bailleul; ce généreux enfant de la Normandie l'a habituée à ce noble désintéressement.

Au nom de M. Barthélemy, architecte du monument, qui en a dressé le plan, fait tous les dessins et surveillé lui-même l'exécution dans toutes ses parties, au nom de M. Fulconis, auteur de la statue et des figures d'anges, nous nous faisons un devoir de joindre les noms plus modestes des artistes et principaux ouvriers qui ont coopéré à l'érection du tombeau, ainsi que nous l'avons fait pour celui du cardinal d'Amboise, *ne fama pereat*.

C'est à M. Armand Riquier, entrepreneur à Rouen, chargé de la restauration de l'église cathédrale, que sont dûs tous les travaux de maçonnerie et de pierre du tombeau.

Les sculptures d'ornements ont été exécutées par M. Bonet, sculpteur de Rouen.

Un artiste de la même ville, M. Capelle, marbrier, a fait l'écusson et gravé les armoiries et la lettre de l'inscription sépulcrale.

Toutes les pièces du tombeau, travaillées et préparées dans l'atelier, prêtes à être mises en place, ont été apportées et montées dans la chapelle de la Vierge, et le monument inauguré en 1856.

Dix ans plus tard, une grille en fer forgé, dans le style du XIVe siècle, a été placée, par les soins de M. Barthélemy, devant le monument, afin de le protéger. Espérons qu'elle ne partagera pas le sort de celle du tombeau de l'archevêque Guillaume de Flavacourt, qui s'élevait dans la même chapelle.

Félicitons la ville de Rouen d'avoir trouvé, dans son sein, des artistes capables d'embellir d'un nouveau monument l'église métropolitaine de la Normandie.

La chapelle de la Vierge n'a pu donner asile à deux tombeaux, dignes d'y figurer, mais qu'il ne nous est pas permis d'oublier et de ne pas comprendre dans la revue que nous nous sommes proposé de passer des monuments tumulaires existants dans la Cathédrale de Rouen. Ce sont ceux de Claude Groulart, premier président du Parlement de Normandie, sous Henri III et Henri IV, et de Barbe Guiffart, sa femme.

C'est dans la grande chapelle Saint-Etienne, au bas de la Tour-de-Beurre, vers l'entrée de l'église, qu'ils vont s'offrir à notre vue. Que le lecteur nous y suive.

TOMBEAU DE CLAUDE GROULART

Tombeaux de Claude Groulart et de Barbe Guiffart.

Juris et æqui severus et acer vindex...
regis et patriæ certus et fidelis...
(ÉPITAPHE DE CLAUDE GROULART.)

Avete, animæ dulcissimæ, et sic habete
me, ut viverem mortua.
(ÉPITAPHE DE BARBE GUIFFART.)

LAUDE Groulart, premier président au Parlement de Normandie, et Barbe Guiffart, sa femme, n'avaient point été inhumés dans la Cathédrale de Rouen. Les deux tombeaux qui ont contenu leurs restes et qui portent encore leur image, n'y ont été transportés que de nos jours[1]. Placés, par une heureuse inspiration, dans l'église métropolitaine de la Normandie, l'historien des Tombeaux ne pouvait les passer sous silence.

Pénétrons dans la chapelle Saint-Etienne, au bas de la Tour-de-Beurre, à main droite, en entrant dans l'église : là vont nous apparaître[2], placés en regard, le long de la muraille, l'un, à gauche, l'autre, à droite, et tournés vers l'autel, les deux mausolées portant les statues sépulcrales, de grandeur naturelle, en marbre blanc, de Groulart et de sa femme, morts, le premier en 1607, la seconde en 1599.

[1] On verra plus loin les périgrinations multiples de ces deux tombeaux. C'est du Palais-de-Justice de Rouen qu'ils vinrent, en dernier lieu, dans la Cathédrale. La Commission des Antiquités fut informée par M. l'abbé Cochet, dans sa séance du 28 mars 1865, « de la translation heureusement accomplie de ces tombes. » Voir *Procès-Verbaux*, t. II, p. 335. — F. B.

[2] Claude Groulart est à gauche de l'autel, et Barbe Guiffart à droite. — F. B.

Claude Groulart a laissé un nom dans les fastes normands, aux temps de Henri III et de Henri IV. Consacrons quelques lignes à ce digne enfant de la Normandie.

Claude Groulart, sieur de la Court, serait né, dit-on, à Dieppe, ou plutôt, peut-être, auprès de Dieppe, à Saint-Aubin-le-Cauf, manoir de ses pères. Son épitaphe sépulcrale le fait mourir âgé de cinquante-six ans, en 1607, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1551, sous le règne de Henri II.

Enfant, il se livra avec ardeur à l'étude des langues anciennes. Condisciple de quelques-uns des savants les plus distingués de son temps, il marcha sur leurs traces et translata du grec en latin trois discours de Lysias. Entré jeune dans la carrière de la magistrature, il ne tarda pas à s'y signaler. En 1578, il était nommé membre du Grand-Conseil. Sept ans après, en 1585, à peine âgé de trente-quatre ans, il était promu au grade éminent de premier président du Parlement de Normandie, fonction qu'il remplit avec éclat jusqu'à sa mort, durant vingt-deux années.

Au milieu des troubles civils, des déchirements politiques qu'il eut à traverser, Claude Groulart déploya un zèle, une énergie, un dévouement à son roi et à son pays qui ne se démentirent jamais. Ne voulant pas plier devant les factieux, maîtres de Rouen, il se retira à Caen, avec les membres du Parlement restés fidèles et y siégea durant quatre années consécutives[1]. Rentré à Rouen, où le clergé de la Cathédrale avait fait brûler devant le parvis de l'église, par l'exécuteur des arrêts et causes criminelles, un arrêt du Parlement de Caen, rendu sous sa présidence, après que Rouen eut ouvert ses portes à Henri IV, il contribua puissamment à ramener la Normandie à son roi.

Dès l'année suivante, en 1595, Claude Groulart, fidèle aux études de sa jeunesse et à ses goûts littéraires, relevait de ses ruines la Confrérie des Palinods, qui n'avait pu résister aux convulsions politiques qui agitèrent la moitié du XVIe siècle. Il parvint à ranimer le zèle des anciens membres de la Confrérie, et leur donna l'exemple, en fondant un prix pour une pièce de vers, dite *Stances*, qui devait se composer de six quatrains de vers alexandrins. Le prix reçut le nom de *La Tour*, qui consistait en une bague d'or portant l'empreinte d'une double tour, emblème des armoiries du fondateur[2]. Cette bague était estimée six livres.

[1] De février 1589 au 16 avril 1594. — F. B.

[2] Le frère du grand Corneille, Antoine Corneille, chanoine du Mont-aux-Malades de Rouen, remporta le prix de *La Tour*, en 1639. Bernard de Fontenelle devait, plus tard, en 1671, obtenir le prix de *l'anneau d'or*, pour une stance sur l'œil.

Le fils du président Groulart, à l'exemple de son père, fonda un prix dit *Le Soleil*, à échanger contre une bague d'or, de 60 sous.

Nous ferons remarquer qu'au lieu de *Stances*, ce fut un *Sonnet* sur *l'œil* qui valut à Fontenelle L'ANNEAU D'OR. — LE SOLEIL, deuxième prix des Stances, fut fondé en 1611. Voir la *Notice historique sur l'Académie des Palinods de Rouen*, par M. Ballin, p. 53 et 40. Il y est question d'autres prix obtenus par Fontenelle. — F. B.

La Confrérie, qui avait perdu ses anciens titres, fut obligée d'obtenir du pape Léon X l'approbation des nouveaux statuts et de ses privilèges.

Claude Groulart ne fut point étranger à l'obtention de la bulle pontificale [1].

On y lisait :

« A declare (le Saint Pere) qu'il veult, entend et ordonne de lauctorite que dessus icelle confraternite comme la plus noble estre auancee exaltee et preferee a toutes les autres confraternitez de la dicte ville et cite de Rouen et mesmes de toute la province de Normendie [2]. »

Claude Groulart dut être satisfait.

Malgré les distractions de ses travaux littéraires, fatigué, épuisé par les soucis, par les luttes politiques qu'il avait eues à soutenir et auxquelles il n'avait jamais cherché à se soustraire, il devait succomber, avant l'âge. Le premier jour de décembre 1607, il rendit son âme à Dieu.

L'épitaphe, en latin, tracée sur une tablette de marbre noir, richement encadrée, qu'on avait placée à l'église des Célestins de Rouen, va achever de faire connaître au lecteur cet illustre personnage.

D. O. M.

HIC SITI SUNT CINERES ET OSSA RELIQVLÆ VIRI CLARISSIMI
CLAVDII GROVLART QVONDAM IN ROTH. CVRIA SENATVS
PRINCIPIS QVI JVRIS ET ÆQVI SEVERVS ET ACER VINDEX
NVSQVAM JVSTITIÆ CANDOREM IMPIARI AVT ÆQVITATIS
AMVSSIM INQVINARI PASSVS EST; QVI REGIS ET PATRIÆ CERTVS
ET FIDELIS ADSCITA PER INTESTINI ET INTERNECIVI DVELLI
INCENDIA NEVSTRIÆ MVLTAS VRBES A MALA FACTIONE
REVOCAVIT. HVNC ATTRITVM ET CONFECTVM CVRIS MATV
RIVS SVIS ET PATRIÆ SVRDA MORS APPELLAVIT, ÆTATISQVE
ANNO LVI DEBITVM FLAGITANTI PARCÆ LVIT, CHARISSI

[1] M. Deville a confondu les faits. Né en 1551, Groulart ne pouvait pas obtenir une bulle du pape Léon X, mort en 1521. Mais il put fort bien appuyer la requête de la confrérie des Palinods, présentée au Parlement en 1597, afin d'en obtenir la permission de réimprimer la Bulle de Léon X, donnée le 9 avril 1520, pour remplacer les anciens titres perdus. Un arrêt favorable fut rendu le 18 janvier 1597. Voir la *Notice sur l'Académie des Palinods de Rouen*, par M. Frère, pages XI-XVI, en tête de l'*Approbation et Confirmation par le pape Léon X des statuts et priviléges de la confrérie de l'Immaculée Conception dite Académie des Palinods instituée à Rouen*, dont il fut l'éditeur pour la Société des Bibliophiles normands. — F. B.

[2] Le texte a été complété et rétabli d'après celui de M. Frère. — F. B.

MAM CONJVGEM BARBARAM GVIFFART NONO POST ANNO AD TVMVLVM CONSECVTVS, QVOS AMOR ET INDIVIDVATVS HYMEN COPVLAVERAT HORVM CINERES MORS ET LIBITINA SOCIAVIT. HANC ABEVNTI SALTEM PATRIA GRATIAM GRATIFICETVR, CVI PARI INGENIO ATQVE STVDIO LIBEROS MANCIPAVIT. AGE VIATOR ET INGENTIBVS ILLVSTRIS VIRI MANIBVS PERENNEM QVIETEM ADPRECARE. OBIIT CAL. DECEMBRIS ANN. M. DC. VII.

Clavdivs Grovlart senator ex Elisabetha Bovchard
1ª vxore et Henricvs Grovlart ex Barbara
2ª filii mœrentes posvere[1].

« Au Dieu très bon et très grand.

« Ici sont les cendres et les ossements restes de l'illustre homme Claude Groulart, jadis premier président en la Cour du Parlement de Rouen, qui sévère et acharné vengeur du droit et du juste, ne souffrit que nulle part la candeur de la justice fût entachée ou que l'équité reçût une atteinte ; qui, dévoué et fidèle au roi et à la patrie, au milieu de l'incendie soulevé en Normandie par une lutte intestine et homicide, arracha un grand nombre de villes à la mauvaise faction. Affaibli, abattu par les soucis, la sourde mort l'enleva, avant le temps, aux siens et à la patrie, dans sa cinquante-sixième année. Il paya le tribut à la parque impatiente. Il suivit après neuf années au tombeau son épouse chérie Barbe Guiffart ; un amour, un hymen inséparable les avaient unis, la mort et Libitine unissent leurs cendres. Que la patrie du moins, à sa sortie de la vie, gratifie de sa faveur celui qui se consacra à ses enfants avec un égal esprit, un égal soin[2]. Passant, prie et implore pour les mânes si grands de cet homme illustre un repos éternel. Il mourut le jour des calendes de décembre l'an 1607.

« Claude Groulart, membre du Parlement, son fils de sa première femme Elisabeth

[1] Cette épitaphe se trouve dans l'*Histoire de Roven* de Farin, t. III, p. 366. C'est d'après lui que notre auteur l'avait transcrite sur son manuscrit. Nous en avons rétabli le texte et la disposition en recourant à la Planche XXIV, que M. Deville a dessinée et annexée aux trente-quatre autres planches, dont la reproduction n'a pas été jugée nécessaire. Il est plus exact que le texte de Farin, qui mérite, entre autres reproches, celui d'avoir écrit GROULARD et non GROULART, et substitué partout des *U* aux *V* de l'original. — La qualification de *mala factio*, donnée à la Ligue par des contemporains, a été critiquée de nos jours, comme on le verra plus loin, lors des tentatives faites pour remplacer l'inscription originale par des inscriptions modernes. — F. B.

[2] Le sens de la fin de la phrase est plutôt : « que la patrie lui témoigne sa reconnaissance, la patrie *à laquelle il laissa des enfants animés du même esprit et du même dévoûment.* » — F. B.

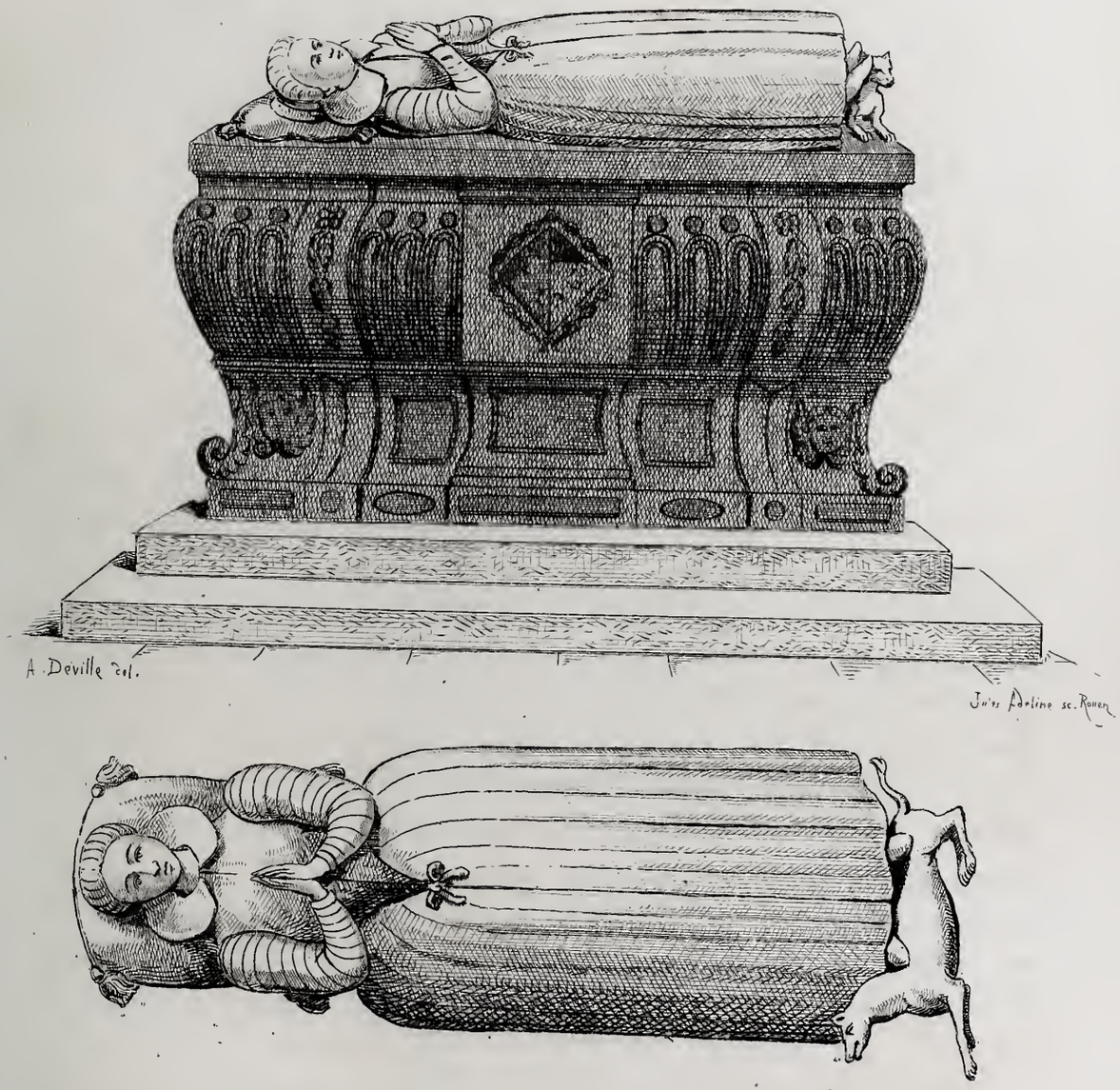

TOMBEAU ET STATUE

DE BARBE GUIFFART, FEMME DE CLAUDE GROULART

Bouchard, et Henri Groulart, de Barbe Guiffart, sa seconde femme, éplorés, lui ont érigé ce monument. »

On voit, par cette épitaphe, que Claude Groulart s'était marié deux fois et avait un fils de chacune de ses femmes. Il avait épousé la première, Elisabeth Bouchard, vers l'an 1580, qu'il perdit le 15 février 1584. Il n'attendit pas la fin de l'année pour convoler en secondes noces; le 20 octobre, il épousait Barbe Guiffart, veuve elle-même d'un membre du Parlement de Normandie, Robert Leroux de Tilly, mort le 17 novembre 1583, avec laquelle il était resté étroitement uni durant quinze années. Le 15 janvier 1599, Claude Groulart perdait sa seconde femme. A neuf années de là, le 1er décembre 1607, ainsi que nous venons de le dire, il la suivait au tombeau.

Ce fut à Rouen, dans la chapelle Sainte-Anne des Célestins, que les deux fils du président Groulart déposèrent les restes de leur père et lui dressèrent le mausolée dont nous reproduisons le dessin. (Pl. XIII.)

Ce monument tumulaire, si remarquable, devait subir de singulières destinées. Le couvent des Célestins ayant été supprimé en 1783 et enlevé au culte, on ignorait ce qu'était devenu le tombeau de Claude Groulart et celui de sa femme Barbe Guiffart, copie du premier (Pl. XIII et XIV), qui en faisaient le principal ornement.

On les croyait à jamais perdus, lorsque le savant historien du Parlement de Normandie, M. Floquet, mis sur la voie par la découverte d'une ordonnance de l'archevêque de Rouen, du 19 août 1785, qui autorisait la translation des restes de Groulart et de sa femme du couvent des Célestins à Saint-Aubin-le-Cauf, près Dieppe, se rendit, en 1849, à Saint-Aubin et se mit à la recherche des deux tombeaux. Il apprit, par un vieillard du pays, que les mausolées de Groulart et de sa femme avaient été placés dans l'église, mais qu'en 1793 on les avait détruits, et que les ossements avaient été jetés dans la fosse commune du cimetière. Quant aux débris des tombeaux, on les avait portés au château, mais il ne savait pas ce qu'ils étaient devenus.

Aucune trace, aucun souvenir, au château même, l'ancien manoir des Groulart, n'était resté de ces précieux débris. Enfin, M. Floquet, par une heureuse inspiration, ayant fait fouiller des décombres entassés dans une des anciennes écuries du château, vit apparaître le marbre des statues sépulcrales de Claude Groulart et de sa femme Barbe Guiffart, dans un état de conservation remarquable [1]. Madame la duchesse de Fitzjames, propriétaire alors de l'ancien manoir des Groulart, ayant fait don de ces statues au département, elles

[1] Voir la *Notice* de M. Floquet sur leurs deux tombeaux, *Revue de Rouen*, 1841, 1er semestre, pages 292-302. — F. B.

furent transportées à Rouen et placées dans la grande salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice, où l'on a pu les admirer durant vingt-quatre années.

En 1865, rendues à leur destination religieuse, à défaut de l'église des Célestins, qui a disparu, elles ont trouvé un asile digne d'elles dans la Cathédrale de Rouen.

Il est regrettable que l'architecte chargé de ce travail, soit qu'il n'ait point été à même de consulter les dessins que nous reproduisons, soit que les fonds nécessaires n'aient pas été mis à sa disposition, n'ait pu restituer entièrement, dans leur forme primitive, avec leur riche décoration, les sarcophages de la chapelle des Célestins.

Le coffre du sarcophage, dont la forme rappelle celle du sarcophage de Louis de Brézé, est orné de cannelures simulées, en marbre noir, trois par trois, séparées entre elles par une bande avec guirlande en cuivre. La base du coffre est garnie de plaques symétriques de marbres noir et rouge accompagnées de deux têtes d'anges en cuivre. Elles posent sur deux marches en marbre blanc.

Le tombeau, placé contre la muraille, à l'est, celui de Claude Groulart (Pl. XIII), est surmonté d'une vaste dalle horizontale, en marbre noir, sur laquelle est la figure agenouillée, de grandeur naturelle, en marbre blanc, de Claude Groulart, dans son costume de premier président, les mains jointes, ayant devant lui un prie-Dieu, avec un livre ouvert, en aval duquel est, par terre, le bonnet de président.

Au centre du sarcophage, sont les armoiries de Groulart : trois châteaux d'or, deux et un, sur champ d'azur. L'écusson est supporté par deux lévriers debout.

Il existe un portrait de Claude Groulart, gravé de son temps. L'artiste lui a donné un regard perçant ; aussi a-t-il pu tracer au bas du portrait les quatre vers suivants :

Ce portrait qui partout regarde[1]
D'un œil qui contemple et discourt
Monstre qu'à tout Groulart regarde
Et qu'il est l'Argus de la Court[2].

Le sarcophage de Barbe Guiffart est absolument identique à celui de son mari : dimensions, forme, marbres, ornementation. L'un est la copie de l'autre. La seule différence à signaler est celle de l'écusson armorial tracé sur le sarcophage. Il est mi-partie de Groulart, mi-partie de Guiffart : annelets d'or sur champ d'azur et de griffes de gueule sur champ d'argent.

[1] Au lieu de *regarde* du manuscrit, c'est *prend garde* qu'on lit dans le quatrain de son portrait. — F. B.

[2] Sous le couvert du nom de Groulart, sieur de *La Court*, le poète a-t-il voulu faire lancer l'*argus* sur *la cour* du Parlement ?

Au lieu d'être agenouillée, comme celle de son mari, la figure, également en marbre blanc, de Barbe Guiffart, est représentée couchée, dans son costume du temps, les mains jointes, la tête appuyée sur un coussin, les pieds sur un lévrier. (Pl. XIV).

Sauf ces deux différences, des armoiries et de la pose des figures, ces deux tombeaux, ainsi que nous l'avons dit, sont parfaitement semblables et n'ont pu être exécutés que par la même main et à la même époque.

Une épitaphe, gravée sur une plaque de marbre richement encadrée, pareille à celle de Claude Groulart, était appliquée, à l'église des Célestins, contre la muraille, à côté du tombeau de la femme :

D. O. M.

« BARBARA GVIFFARD PATRIS PROLES POSTVMA A
PIENTISSIMA [1] MATRE RELIGIOSISSIME EDVCATA PRIMAS
CONTRAXI NVPTIAS CVM CLARISSIMO SENATORE ROBERTO RVFO
TILIO [3] QVEM, QVOD SEMPER EXHORRESCEBAM, DVXI. DEIN FLORENTI
ÆTATE AMICORVM HORTATV SECVNDAS FELICIBVS AVS
PICIIS INII CVM ILLVSTRISSIMO SENATVS ROTOM.
PRÆSIDE CLAVDIO GROVLART. O ME TANDEM VOTI
COMPOTEM ! QVÆ MARITVM CHARISSIMVM QVÆ LI
BEROS QVINQVE JVCVNDISSIMA VTRIVSQVE MA
TRIMONII PIGNORA BONÆ SPEI ET INDOLIS SV
PERSTITES RELINQVO. AVETE ANIMÆ DVLCISSI
MÆ ET SIC HABETE ME VT VIVEREM MORTVA
ET MORITVRAM VIXISSE [3]. MORTVA EST ANNO CHR.
M. D. LXXXXIX [4]. »

En voici la traduction ; c'est Barbe Guiffart qui parle :

« Barbe Guiffart, enfant postume de père [5], élevée très religieusement par la mère la

[1] Est latin, chez Ducange, qui donne *Pientus* comme synonyme de *Pius*. Voir son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*. — F. B.

[2] Il y a ici, comme dans Farin, le mot *qvem*, qui n'est pas donné dans l'Epitaphe copiée et dessinée par M. Deville (Planche XXIV non publiée). Voir sur ce passage la note 2 de la page suivante. — F . B.

[3] Tel est le texte donné également par Farin, mais il est impossible de le construire grammaticalement. Nous pensons qu'il faut : « *Et moritura vixissem,* » par un simple déplacement de la lettre *m*. — F. B.

[4] Voir, à l'Appendice XI bis, les projets d'épitaphes modernes destinées à ces deux tombeaux, dont il a été plusieurs fois question dans la *Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. — F. B.

[5] Ces mots n'ont guère de sens. Comme dans Virgile : « Postuma proles » (Enéide, VI, v· 763), signifie : « Le dernier né de son père. » C'est à tort qu'on avait écrit : *Posthuma*, comme si ce mot venait de *Post humum* *Postumus* est le superlatif de *Post*. — F. B.

plus pieuse, je contractai un premier mariage avec très illustre sénateur (membre du Parlement) Robert Leroux de Tilly, lequel j'épousai, ce que j'avais toujours redouté. Ensuite, dans la fleur de l'âge, par les conseils de mes amis, sous d'heureux auspices, je convolai en secondes noces avec illustrissime président du Parlement de Rouen Claude Groulart. Oh ! pour moi union sympathique. Je laisse survivants, le mari le plus chéri, cinq enfants gages les plus doux de ma double union, d'un heureux naturel et d'un bon espoir. Adieu, âmes si tendres. Soyez pour moi morte, comme si j'étais vivante, et comme si je vivais devant mourir [1]. Elle mourut l'an du Christ 1599. »

L'expression plus qu'extraordinaire, qu'on met dans la bouche de Barbe Guiffart en la faisant parler de son premier mari : *quem, quod semper exhorrescebam, duxi* [2], ne permet pas de supposer que les enfants de son premier lit aient dicté cette épitaphe. Claude Groulart, son second mari, ne l'eût pas fait par délicatesse. Ses fils seuls, ceux qui avaient fait graver l'épitaphe de Claude Groulart, ont pu se le permettre ; encore est-il à remarquer qu'ils se sont abstenus d'inscrire, sur le marbre de Barbe Guiffart, leur nom, comme ils l'ont fait sur celui de leur père.

[1] « Traitez-moi comme si je vivais étant morte, et comme si j'avais vécu en vue de la mort. » La traduction de M. Deville justifie la correction proposée plus haut. — F. B.

[2] Le mot *ducere* se disant, en latin, dans le sens de *se marier*, pour un homme, et non pour une femme, nous pensons que l'épitaphe aurait dû être ainsi rédigée : « Tilio, *qui me*, quod semper exhorrescebam, *duxit*. — Leroux de Tilly qui, malgré mon constant éloignement pour le mariage, m'épousa. » Cet éloignement, lors de son premier mariage, a pu provenir de son jeune âge, puisqu'elle dit aussitôt : « Ensuite, *à la fleur de l'âge*, sur l'instance de mes amis, j'épousai en secondes noces le président Groulart, etc. » Mais, qu'il y ait eu *quem duxi* ou *qui me duxit*, dans le texte original, avec ou sans la faute de latin, le sens reste bien le même. Toutefois, cette explication serait une circonstance légèrement atténuante pour ce que le texte latin a « d'extraordinaire », tout d'abord, puisque l'éloignement porterait sur le mariage et non sur la personne. — F. B.

Tombes et Inscriptions diverses.

Aperiam tumulos vestros.
(Ezéchiel.)
« J'ouvrirai vos tombeaux. »

IL nous reste à parler des tombes plates et de ces inscriptions diverses qui sont disséminées dans les différentes parties de l'église. Le plus grand nombre de ces pierres tumulaires, foulées depuis tant de siècles sous les pieds des fidèles, ne laisse apercevoir aujourd'hui que des traces à peu près indéchiffrables; presque toutes, d'ailleurs, ont été déplacées, à plusieurs reprises, et ne rappellent qu'un souvenir incertain et confus des sépultures qu'elles indiquaient dans l'origine. « On a déplacé tant de tombes dans cette église, dit un des historiens de la Cathédrale, on en a enlevé un si grand nombre pour en faire des tables d'autel et d'autres ouvrages, qu'au milieu de cette confusion il n'est pas possible de porter un jugement certain [1]. » Nous ne nous arrêterons donc qu'à celles qui, soit par la certitude des indications, soit par la célébrité des noms auxquels elles appartiennent, soit enfin par leur antiquité et le caractère de leurs dessins, nous ont paru dignes d'intérêt.

[1] Toussaint Duplessis, *Description de la H^te Normandie*, t. II, p. 28.
L'auteur de la *Description historique et géographique de la Haute-Normandie* n'aborde qu'incidemment l'Histoire de la Cathédrale. Son ouvrage devait servir d'Introduction à l'Histoire de l'Eglise de Rouen, dont Toussaint Duplessis brûla le manuscrit, en 1737, comme nous l'apprend une des lettres adressées par lui à l'archevêque de Rouen, de Saulx-Tavannes. Il semble toutefois qu'il refit cette histoire, sans pouvoir l'achever. Voir *Nouvelles Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, par l'abbé P. Langlois, pages 14, 15 et 23. — F. B.

Nous étions placés, il n'y a qu'un instant, dans la chapelle de la Vierge. Nous partirons de ce point pour examiner les tombes et les inscriptions, en descendant successivement de cette chapelle vers les bas-côtés du chœur, puis dans le chœur lui-même, ensuite dans les transepts. Nous terminerons par la nef et ses bas-côtés.

CHAPELLE DE LA VIERGE.

Nous avons dit, à l'article du tombeau de Georges d'Amboise, que le corps du cardinal Cambacérès, décédé archevêque de Rouen, en 1818, avait été mis dans l'ancienne fosse de ce tombeau. La dalle tumulaire, en marbre, des deux cardinaux d'Amboise fut remplacée, à la même époque, par une vaste dalle en pierre, richement ornée, encadrée dans une bande de marbre noir, mesurant $2^m,85$ de haut sur $1^m,65$ de large.

Une longue inscription, en langue latine, se dessine entre deux pilastres ornés de deux vases en forme de torches, entremêlés de larmes, trois par trois; lesquels supportent un arceau, également orné de larmes, au nombre de cinq, sous lequel apparaît le chapeau de cardinal, d'où pendent ses insignes. Au centre est une croix; puis se détache l'écusson armoirié de Cambacérès, le tout entouré de deux branches d'arbrisseau.

Vient ensuite l'inscription :

HIC JACET
EMINENTISSIMUS CARDINALIS
STEPHANUS HUBERTUS CAMBACERES
SUCCESSOR
EM. CARD. DE LA ROCHEFOUCAULD
EVECTUS AD SEDEM ARCHIEPISC. ROTOMAG.
VIX SEDATIS
ECCLESIÆ GALLICANÆ PROCELLIS
HANC TENUIT
ANNOS XVI ET MENSES V.
MUNIFICUS IN HANC BASILICAM
ALTARIA DONIS CUMULAVIT
PLENUS MERITIS

CLERO, CUJUS FORMA,
JUNIORIBUS LEVITIS, QUORUM PATER,
EGENIS SUPER QUOS INTELLIGEBAT,
TOTI[1] DIOECESI
OMNIBUS
MEMORIAM VIRTUTUM SUARUM
DERELINQUENS,
SEMINARIO HÆREDE INSTITUTO,
VITA DECESSIT
ANNO MDCCCXVIII
DIE OCTOBRIS XXV
QUO FIEBAT
FESTUM SS. PONTIF. ROTOMAG.
ÆTATIS SUÆ LXII.
REQUIESCAT IN PACE.

Hoc animi grati monumentum mœrens capitulum posuit.

TRADUCTION.

« Ci-gît éminentissime cardinal Etienne-Hubert Cambacérès, successeur d'éminentissime cardinal de la Rochefoucauld[2]. Elevé au siége archiépiscopal de Rouen à peine après l'apaisement des tourmentes de l'Eglise gallicane, il l'occupa seize années et cinq mois. Plein de munificence pour cette basilique, il combla les autels de présents. Plein de mérites, il laissa au clergé, dont il était le modèle, aux jeunes lévites, dont il était le père, aux indigents, dont il savait s'occuper, à son diocèse entier, à tous enfin, la mémoire de ses vertus ; constituant le séminaire son héritier, il quitta la vie l'an 1818, le 25 octobre, jour de la fête des Saints Pontifes de Rouen, à l'âge de soixante-deux ans. Qu'il repose en paix.

« Le chapitre désolé, dans sa gratitude, lui a élevé ce monument. »

[1] Le Manuscrit donnait TOTO, qui se lit encore imprimé ailleurs, par une faute de grammaire, que ne porte point la pierre sépulcrale. — F. B.

[2] Le cardinal de La Rochefoucauld, après avoir occupé, durant 31 ans (1759-1790), le siége archiépiscopal de Rouen, lors de la Révolution, à l'époque de la terreur, se réfugia en Westphalie, où il mourut en 1800, le 23 septembre, âgé de 87 ans.

Il était né le 26 septembre 1713. — F. B.

Le peuple de Rouen s'est chargé d'acquitter cette dette du chapitre, en gardant le souvenir du cardinal Cambacérès. Il a sanctionné, par ses regrets, les éloges qui sont donnés à ce prélat par son épitaphe.

Le 5 janvier 1869, en faisant l'ouverture du caveau où avaient été déposés les restes du cardinal Cambacérès [1], afin d'y placer ceux de l'archevêque Blanquart de Bailleul, suivant le désir que ce dernier avait exprimé en mourant, on trouva parfaitement sain et entier le cercueil de plomb du cardinal. Nous en mettons sous les yeux du lecteur le dessin, que nous devons au crayon de l'architecte diocésain, M. Barthélemy. (Pl. XV.)

A quelques jours de là, le 12 janvier, avait lieu la cérémonie des funérailles de l'archevêque Blanquart de Bailleul. L'inscription suivante avait été gravée sur son cercueil :

REVERENDISSIMVS ARCHIEPISCOPVS
LVDOVICVS-MARIA-EDMVNDVS
BLANQVART DE BAILLEVL
OBIIT XXX DECEMB. MDCCCLXVIII.

« Révérendissime archevêque Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul.
Il mourut le 30 décembre 1868. »

Deux années ne devaient pas s'écouler, avant qu'un nouvel hommage, visible à tous les yeux, ne fût rendu à ce digne prélat [2].

Près et au-dessus de l'endroit où il repose, on vient de placer [3], dans la première travée de l'arcade, touchant, à droite, à celle du tombeau de Georges d'Amboise, contre la muraille, une pierre sépulcrale, dans le style ogival de la chapelle choisie par Mgr Blanquart de Bailleul pour recevoir sa sépulture, portant ses insignes et ses armoiries, et surmontée de deux anges armés d'encensoirs, le tout délicatement sculpté en relief.

L'inscription tumulaire est ainsi conçue :

HIC IN CRYPTA JACET
BEATAM RESVRRECTIONEM EXSPECTANS

[1] « Ce n'est pas sans une grande surprise, dit M. l'abbé Cochet, que nous avons remarqué sur ce sarcophage moderne une boîte circulaire pour la tête, telle qu'on le pratiquait au XVIe et au XVIIe siècle. Nous avons vu dans ce fait une permanence des traditions archéologiques plus grande à Rouen que partout ailleurs. » *Bulletin de la Commission des Antiq. de la Seine-Inférieure*, t. I, 1867-1869, p. 428. Le dessin s'y trouve également. — F. B.

[2] Les funérailles furent célébrées le mardi 12 janvier 1869 dans la Cathédrale de Rouen. — F. B.

[3] Au commencement de l'année 1871, où M. Deville écrivait ce passage. — F. B.

ILLVS. ET REVEREND. IN XPO PATER D. D.
LVDOVICVS MARIA EDMVNDVS
BLANQVART DE BAILLEVL
EPISCOP : VERSALIEN : CONSECRATVS
XXVII JANVARII MDCCCXXXIII
PROMOTVS AD SEDEM METROPOLIT.
ROTHOMAGENSEM
III MARTII MDCCCXLIV
QVAM VIRIBUS EX MORBO FRACTIS
ABDICAVIT
XI JANVARII MDCCCLVIII.

CLARVS VIRTVTIBVS, ZELO DOMVS DEI
SVCCENSVS, SVAVIS ET BENIGNVS OMNIBVS,
PASTORALI VIGILANTIA
ET PATIENTIA IN DOLORIBVS INVICTA
CONSPICVVS
SANCTE OBIIT VERSALIIS
XXX DECEMB : MDCCCLXVIII
ÆTATIS SVÆ LXXIV
CVJVS ANIMÆ PROPITIETVR
DEVS[1].

†

« Ici gît dans la crypte, attendant la bienheureuse résurrection, l'illustrissime et révérendissime père en Dieu notre Seigneur, monseigneur Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, consacré évêque de Versailles, le 27 janvier 1833, promu au siége archiépiscopal de Rouen, le 3 mars 1844, qu'il abdiqua, ses forces éteintes par la maladie, le 11 janvier 1858.

[1] On lit dans les *Procès-verbaux de la Commission des Antiquités*, séance du 23 février 1871 : « A propos d'épigraphie, M. l'abbé Cochet croit devoir faire remarquer que l'inscription de la pierre commémorative récemment élevée, dans la chapelle de la Sainte-Vierge de la Cathédrale, à la mémoire de Mgr Blanquart de Bailleul, présente cette singulière anomalie que les caractères employés sont modernes et l'orthographe des mots ancienne. Il faudrait, selon lui, être conséquent, et ne pas se servir d'une orthographe vieillie, quand on emploie le style et les lettres du XIXe siècle. Il signale particulièrement l'emploi des V pour des U, qui ne lui paraît pas justifié dans le cas présent. » Bulletin de 1870-1872, t. II, p. 130. F. B.

« Brillant par ses vertus, enflammé du zèle de la maison de Dieu, doux et bienveillant pour tous, remarquable par sa vigilance pastorale et par son invincible patience dans les douleurs, il mourut saintement, à Versailles, le 30 décembre 1863, à l'âge de soixante-quatorze ans. Que Dieu soit propice à son âme. »

La pierre sépulcrale, que nous venons de décrire, a été exécutée sur le dessin de M. Barthélemy, qui en a confié la sculpture à M. Bonet, de Rouen. Voici le relevé de la dépense :

Pierre de liais de Senlis. . . . . :	330 fr.
Main-d'œuvre pour la taille.	380
Sculptures et inscriptions.	1,885
Pose et raccords.	185
	2,780 fr.
Honoraires 5 0/0.	139
Total.	2,919 fr.

Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen et primat de Normandie, assistant pontifical, chanoine de premier ordre de Saint-Denis, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, naquit à Calais, le 1er janvier 1795[1].

Destiné à la magistrature par les traditions et par le vœu de sa famille, il ne tarda pas à quitter la carrière du barreau pour embrasser la carrière ecclésiastique : il devait en atteindre les sommités.

Attaché à la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin de Paris, puis, comme vicaire général, à l'évêché de Versailles, il était nommé, en 1830[2], évêque de Beauvais ; en 1832, le 10 septembre, à l'évêché de Versailles, où il fut sacré le 27 janvier 1833. Onze années après, en 1844, il succédait, comme archevêque de Rouen, au cardinal prince de Croy, auquel il dressait un mausolée (voir ci-dessus, p. 107), dans la chapelle de la Vierge, où il devait reposer lui-même à son tour. Après avoir rempli ces hautes fonctions durant treize années avec un zèle, une assiduité, une piété qui n'eurent d'égales que sa modestie, se sentant affaibli par les infirmités, craignant de ne pouvoir plus être à la hauteur de son saint mandat, il résigna ses fonctions d'archevêque de Rouen, en 1858. Nommé au canonicat de

[1] M. Thieury, dans son *Armorial des Archevêques de Rouen*, donne la date du « 22 fructidor an III » (8 septembre 1795) ; date répétée par M. Mainières dans une biographie de ce prélat. Voir la *Revue de la Normandie*, 1869, p. 9. C'est la vraie date. — F. B.

[2] Le 5 juillet. — F. B.

Saint-Denis, sans qu'il eût sollicité cette faveur, il mourut, à Versailles, le 30 décembre 1868. On peut dire de lui : *Flebilis occidit.*

Ses dernières volontés achèveront de le faire connaître. Il léguait, par testament, 6,000 francs à la fabrique de la métropole de Rouen, à la charge de quatre messes basses par an à perpétuité ; 25,000 fr. au grand séminaire de la même ville, à la charge de célébrer une messe par mois à perpétuité pour le repos de son âme. Le reste de sa fortune était distribué au clergé de Versailles et à celui de sa ville natale.

La pierre tumulaire qui avoisine et longe celle du cardinal Cambacérès, laquelle s'étend près du mausolée des cardinaux d'Amboise, pierre qui n'a de remarquable, comme ornementation, que ses quelques incrustations en cuivre, têtes de mort et armoiries alternées, est commune à cinq membres d'une même famille, oncles et neveux, tous anciens dignitaires de la Cathédrale, MM. Nagerel et Lepigny, décédés : le premier d'entre eux, Robert Nagerel, en 1553 ; le dernier, Bernard Lepigny II, à cent cinquante-deux années de là, en 1705.

Cette pierre tombale n'a pas moins de $2^{m},94$ de long sur $1^{m},55$ de large. Elle était couverte d'une quintuple inscription funéraire consacrée aux cinq membres de la famille. Cette inscription a été malheureusement effacée en partie. En voici la teneur, dans son état actuel :

CY GISENT

M. ROBERT NAGEREL DOCTEUR EN MEDECINE
CHANOINE ET ARCHIDIACRE DU VEXIN NORMAND
IL A FONDÉ EN CETTE EGLISE ES FESTES DES S. MICHEL
SS. CÔME ET DAMIEN ET S. SEBASTIEN XII OBITS
ET V MESSES A PERPETUITÉ EN LA CHAPELLE
DES CLÉMENTINS. . . . PRIME IL EST DÉCÉDÉ
. . . . . XXIIIe D'OCTOBRE MDLIII.
M. JEAN NAGEREL SON NEVEU AUSSI CHANOINE
ARCHIDIACRE DU VEXIN NORMAND QUI
DECEDA LE II DE JUIN MDLXX.
M. MARIN LEPIGNY NEVEU DU DIT NAGEREL
. . . . . DOCTEUR EN MEDECINE CONS. .
. . . . . .
. . . . . .

ET M. BERNARD LEPIGNY SON NEVEU
AUSSI ARCHIDIACRE DU GRAND CAUX
ET CHANOINE EN CETTE EGLISE COMME SON .....
AGE DE. . . . . .
M. BERNARD LEPIGNY, SON NEVEU
SUCCESSEUR EN SES DIGNITÉS ADMIRÉ PAR LA
FACILITÉ DE SON GENIE LA DOCILITÉ DE SES
MŒURS JOINTS A UNE SUBLIME ELOQUENCE
DÉCÉDÉ LE XIIIe JOUR DE DECEMBRE MDCCV AGÉ DE
LXXVII ANS IX MOIS.

La bordure de la pierre, qui sert comme de cadre à cette tombe funéraire, est ornée de plaques de cuivre gravées, placées en regard, dont six représentent une tête de mort accompagnée de deux os en croix. Les quatre autres plaques occupaient les quatre angles de la pierre et étaient destinées à recevoir les écussons armoriés des Nagerel et Lepigny. Ces écussons furent enlevés et brisés en 1793. Les révolutionnaires ne firent pas même grâce à ceux de Lepigny, dont les armes parlantes, un peigne plus que bourgeois, n'étaient pas de nature à les émotionner, à les effaroucher.

En 1817, un descendant de cette famille, obéissant à un pieux sentiment, restaurait l'antique tombe de ses aïeux. Il inscrivait, sur les deux lames de cuivre rétablies, en tête de la pierre :

A CE COIN ET EN
CELUI OPPOSÉ EN
FACE ÉTAIENT LES
ARMES DES NAGEREL
QU'ON N'A PU SE
PROCURER.

CETTE TOMBE
DÉGRADÉE PENDANT LA
RÉVOLUTION A ÉTÉ RÉPARÉE
PAR LES SOINS DE M. ROBERT
M^e ANT. DE PIGNY CHEV. DE S^t.
LOUIS LEUR TRÈS ARRIÈRE
PETIT NEVEU EN L'AN 1817.

Quant aux armes des Lepigny, aux trois peignes d'ivoire, elles étaient restituées aux deux angles inférieurs de la tombe.

A l'aide de documents empruntés à des sources contemporaines, il nous serait possible de combler les lacunes de l'inscription. Nous irons plus loin, les détails dans lesquels nous

allons entrer mettront le lecteur à même de faire plus ample connaissance avec nos personnages.

Le plus ancien d'entre eux, Robert Nagerel, qui ouvre la liste, était attaché à la maison des cardinaux d'Amboise, ce qui justifie et peut expliquer l'honneur qu'il reçut d'être inhumé près du mausolée des deux illustres cardinaux.

Marin Lepigny, dans un acte de l'année 1602, qualifie son oncle, Robert Nagerel, de docteur en médecine, chanoine et archidiacre du Vexin normand, ainsi que le porte l'inscription tumulaire. Il lui attribue la fondation de la fête de saint Sébastien dans la Cathédrale de Rouen, où il avait déposé une grande image de ce saint en argent.

Robert Nagerel avait fait don, en outre, à cette église, d'une grande chappe de velours violet cramoisy, toute semée de fleurs de lis d'or, garnie d'orfrois faits en broderie de soye rouge cramoisye et d'or de Chypre [1].

Jean Nagerel, neveu de Robert, était un homme érudit et un écrivain de mérite. Il est l'auteur de la chronique dite, de son nom, Chronique de Nagerel, dont, malheureusement, quelques extraits seulement ont été publiés dans la *Chronique de Normandie*, imprimée à Rouen, en 1578, chez Martin Le Mesgissier. Jean Nagerel était très amateur de livres. Sa bibliothèque se composait de plus de 300 volumes, nombre considérable pour le temps.

En 1562, il eut la douleur de voir l'église cathédrale de Rouen saccagée, pillée par les calvinistes. Ce fut lui qui fut chargé de faire réparer et orner la châsse de saint Romain, dite *la Fierte*, qu'ils avaient brisée et dépouillée : *Feretrum per inimicos fidei nostræ discoopertum* [2]. Jean Nagerel trouva-t-il des Jean Lelieur, des Etienne Burnel, pour remplacer les bagues d'or, garnies de diamants, de rubis, de saphirs, de turquoises, que ces généreux chanoines avaient données, plusieurs années auparavant, et fait *afficher à la Fierte ?*

MARIN LEPIGNY.

Marin Lepigny, le troisième sur la liste tumulaire, dont le nom y est accompagné de ces seuls mots (tout le reste étant complètement effacé) : « .... *neveu du dit Nagerel* (Robert)....

[1] Inventaire ms. de 1555.

[2] Ces mots se trouvent placés en note dans une *Notice sur la Châsse de saint Romain*, par M. A. Deville, jointe à l'*Histoire du Privilége de saint Romain*, par M. Floquet, t. II, p. 594. Ils font partie d'une délibération du chapitre, 22 avril 1563, que voici plus complète :

« Ordinatum fuit vetus feretrum beati Romani per inimicos nostræ fidei derelictum discopertum (discoopertum), in meliore forma quam fieri poterit mediante quodam panno aureo et aliis minutis rebus, ornari et decorari. In quo faciendo dominus Joh. Nagerel et superintendentes fabricæ fuerunt deputati. » *Registres capitulaires.*

Ce texte ne dit pas que « la Fierte avait été brisée », mais qu'elle avait été « laissée découverte » C'est ce que redira, plus exactement, l'*Histoire de la Cathédrale*, par Dom Pommeraye, p. 112. — F. B.

docteur en medecine, cons... », était né à Rouen, en 1554, et y mourut le 4 septembre 1633 (Registre des Palinods). On lit, à cette dernière date, dans les registres capitulaires :

« Marin Lepigny chanoine archidiacre conseiller aumonier et prédicateur du roi. Inhumé dans la chapelle de la Vierge soubz la tombe de feu sr Nagerel, son oncle, suivant son testament et volonté. »

Henri IV, le 26 octobre 1596, ayant fait son entrée à Rouen, était venu s'agenouiller dans la Cathédrale. Le lendemain, l'archidiacre Lepigny, escorté de trois chanoines, alla présenter au Roi, au nom du chapitre, selon l'usage, le pain et le vin. A son retour, Marin Lepigny, rendant compte de sa mission aux chanoines, leur dit que « le roy avoit reçu le pain et le vin fort agréablement avec demonstration d'aymer et de favoriser le chapitre. » Henri IV ne gardait pas rancune à messieurs du chapitre, qui, en 1591, avaient applaudi à la lecture des bulles d'excommunication lancées contre lui.

Dans l'acte de 1602, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 125), acte émané de Marin Lepigny, en sa qualité de doyen du collége des médecins, pour la fête et messe des médecins, il prend les titres « de prestre, docteur en medecine, ausmonier ecclesiaste (prédicateur) ordinaire du Roy, chanoine et archidiacre du Grand Caux et vicaire général temporel et spirituel de l'illustrissime archeveque de Rouen, Charles de Bourbon[1]. »

Marin Lepigny aurait pu ajouter à ces titres celui de *Prince des Palinods,* en faveur desquels il constituait, plus tard (en 1614), une rente de 4 livres pour fondation d'un prix annuel, dit *Le Rosier,* consistant en une bague d'or, portant l'empreinte d'une rose, aux armoiries émaillées du donateur, d'une valeur de 50 sous, le reste des 4 livres pour la façon du bijou[2].

Amateur de musique, il faisait don, en 1624, au chapitre de la Cathédrale, « d'une grande sacquebutte d'airain étant dans un petit etui couvert de cuir et fermant à clef, qu'il avoit fait venir de Reins en Champagne, afin de servir à la musique d'église. » Un enfant de chœur se mit à l'essayer et à en jouer.

Il existe, au Musée des Antiquités de Rouen, une grande médaille en bronze, au nom et à l'effigie de Marin Lepigny, qu'avait fait frapper en son honneur, de son vivant, un médecin du nom de Robinet, un de ses admirateurs et probablement son élève. Autour du médaillon on lit :

[1] Charles de Bourbon Vendôme, nommé archevêque de Rouen, en 1594, par Henri IV, décédé en 1610.

[2] Il fut plutôt le fondateur de l'*Anneau d'or*, en 1612, pour remplacer le *Rosier*. — « 1612. L'*Anneau*, prix du sonnet, une bague d'or portant les armes de M. *Marin* Le Pigny, fondateur. Valeur, quatre livres. » Première *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, par M. Ballin, p. 40 et 68. — F. B.

MARINVS · LE · PIGNY · REG · CONS ·
ELEM · ECCLE · ORD · CANON ·
ARCHID · ET · MEDIC · ROTH · DECANUS ·
1621 * ÆT. 67.

Plus bas, en plus petits caractères :

P. ROBINET MEDICVS FACIEBAT.

« Marin Lepigny, conseiller, aumônier ecclésiaste ordinaire du roi, chanoine, archidiacre et doyen des médecins de Rouen, 1621, âgé de soixante-sept ans.... P. Robinet médecin faisait. »

Bernard LEPIGNY I.

Nous n'avons rien de particulier à dire de Bernard Lepigny I, chanoine et archidiacre du Grand-Caux, comme son oncle Marin Lepigny, ainsi que le rapporte la pierre tumulaire, si ce n'est qu'il fut prince de la confrérie de Sainte-Cécile et de celle de l'Immaculée-Conception ; qu'il obtenait, en 1644, le prix des Palinods, la cruche d'argent, pour une ode latine sur Moïse sauvé des eaux, et qu'il mourut, le 7 mars 1655, à l'âge de soixante-six ans, emportant l'estime de tous les gens de bien. Il laissa, en mourant, 100 livres de rente pour augmenter la fondation des matines de l'Assomption de la Vierge.

Bernard LEPIGNY II.

Bernard Lepigny II avait succédé, à son tour, à son oncle, comme archidiacre du Grand-Caux, dès l'année 1652, et, plusieurs années après, comme prince du Puy de Sainte-Cécile en 1664, dont il fut lauréat. « Il avait sçu conquérir, dit un de ses contemporains, une grande estime par ses doctes et éloquentes prédications. » Le rédacteur de son épitaphe est allé plus loin. La postérité ne s'est point chargée de sanctionner le pompeux éloge qu'il en a tracé ; elle n'a point gardé le souvenir de *la facilité du génie et de la sublimité de l'éloquence de Bernard Lepigny.*

* Quelques personnes, au lieu du millésime 1621, ont lu 1521, erreur que la grossièreté du tracé des chiffres de l'inscription peut, jusqu'à un certain point, justifier. Si l'on admettait ce millésime de 1521, Lepigny, né en 1554, aurait vu le jour cent ans plus tôt, en 1454, et seroit mort (en 1633, ainsi que l'indique le registre capitulaire de la Cathédrale) âgé de cent soixante-dix-neuf ans. Il n'y a donc pas à hésiter, un seul instant, à adopter le millésime de 1621, pour notre médaillon.

Le clergé de la Cathédrale avait fait faire plusieurs démarches, mais sans succès, auprès de la cour de Rome, pour obtenir, à quelque prix que ce fût, la ratification du don que l'archevêque François II de Harlay lui avait fait de sa bibliothèque. Confiant, sans doute, dans l'éloquence de Bernard Lepigny II, le chapitre l'envoya à Rome auprès du pape Alexandre VII. Notre archidiacre, qui s'était mis en route le 15 mai 1656, revint comme il était parti, les mains vides : il en fut pour ses frais d'éloquence et de voyage.

La pierre tumulaire qui fait suite, sur le même rang, à celle des Nagerel et Lepigny, ne porte, malheureusement, aucune inscription. Tout ce qu'il est possible de savoir, c'est qu'elle appartient à l'époque de la Renaissance : les figures d'anges, qui sont gravées dans la partie supérieure, ainsi que le caractère du dessin, rappellent le goût et la grâce de l'époque.

Peut-être serait-il permis de supposer qu'elle recouvrait les restes de l'évêque d'Angoulême, Antoine, mort en 1510, dont le chapitre de la Cathédrale avait autorisé l'inhumation dans la chapelle de la Vierge ; mais à la condition qu'il n'y aurait qu'une simple pierre *absque aliquâ elevatione è terrâ,* et sans aucune inscription.

Un peu plus bas, en face du tombeau de Pierre de Brézé, est une autre tombe plate, par malheur entièrement effacée, ayant 1m,62 de long sur 0m,80 de large, que nous signalerons comme étant la seule en marbre blanc que l'on retrouve dans toute l'église. Elle fut placée, au commencement du XVIIIe siècle, sur la cendre d'un grand archidiacre, de Y de Séraucourt, ainsi que nous l'apprend l'épitaphe que les historiographes, à défaut du marbre, nous ont conservée.

En voici le texte latin :

HIC
RESURRECTIONEM EXPECTAT
VENERABILIS VIR JOSEPHUS NICOLAUS DE Y DE
SERAUCOURT
REMUS,
SACRÆ FACULTATIS PARISIENSIS DOCTOR,
HUJUS ROTHOMAGENSIS ECCLESIÆ CANONICUS
ET MAJOR
ARCHIDIACONUS
ILLUSTRISSIMI ET REVERENDISSIMI
ARCHIEPISCOPI ROTHOMAGENSIS

VICARIUS GENERALIS ET OFFICIALIS;
NOBILIS GENERE, SED VIRTUTE CLARIOR,
MODESTIA SINGULARI, NEC FUCATA PRÆDITUS,
CLERICORUM PATRONUS, DIGNOS
AUT ORNAVIT, AUT ORNARI SEDULO CURAVIT.
DISCIPLINÆ SANCTIORIS RELIGIOSUS IM
PRIMIS CULTOR:
ALIOS EXEMPLO ET FACTIS DOCUIT,
PAUPERES VIVUS[1] PAVIT, MORIENS
HEREDES RELIQUIT,
LIBRIS SUIS BIBLIOTHECAM HUJUS ECCLESIÆ AUXIT;
DEMUM REPENTINA, SED NON IMPROVISA
MORTE
IMMATURE EXTINCTUS
AD CŒLESTE PRÆMIUM REVOCATUS EST
ROTHOMAGI
ANNO R. S. M. DCC.III. KALEND. XV. APRILIS
ÆTATIS 49. MENS. VIII.

« Ici attend la résurrection vénérable homme, Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, Rémois, docteur de la sacrée faculté de Paris, chanoine et archidiacre de cette église de Rouen, vicaire général et official de très illustre et très révérend archevêque de Rouen; noble de race, plus illustre par sa vertu, doué d'une modestie singulière et non affectée; patron des clercs, il distingua lui-même ou s'appliqua constamment à faire distinguer les plus dignes. Religieux observateur, avant tout, de la plus sainte discipline, il instruisit les autres par son exemple et par ses actions. Vivant, il avait nourri les pauvres, il les institua, en mourant, ses héritiers. Il légua ses livres à la bibliothèque de cette église. Enfin, frappé, avant l'âge, par une mort soudaine, mais non inattendue, il fut rappelé à la récompense éternelle, à Rouen, l'an de la résurrection 1703, le 15 des calendes d'avril[2], âgé de quarante-neuf ans et huit mois. »

[1] Au lieu de ce mot, *vivus*, dont le seul mérite est d'être l'antithèse inutile de *moriens*, les continuateurs de Farin donnent seulement : « Pauperes *quos* pavit. » *Histoire de Rouen*, édit. de 1731, IIIe partie. p. 21. — F. B.
[2] Le 18 mars. — F. B.

On voit, au musée des tableaux de Rouen, un portrait de Y de Séraucourt, peint par Jouvenet, provenant de l'ancienne bibliothèque du chapitre de la Cathédrale [1].

Au bas du portrait on lit :

D D JOSEPHVS NICOLAVS DE Y DE SERAVCOVRT
PRESB. REMENSIS, DOCTOR SORB. CANONICVS ECCLESIÆ
ROTH. ET MAJOR ARCHID. VICARIVS GENERALIS ET
OFFICIALIS BIBLIOTHECAM HANC LIBRIS SVIS OMNIBVS
AVXIT AN^NO 1703 [2]. Jouvenet pinxit.

« Dom Joseph-Nicolas de Y de Séraucourt, prêtre, Rémois, docteur en Sorbonne, chanoine de l'église de Rouen, grand archidiacre, vicaire général et official, a accru cette bibliothèque de tous ses livres l'an 1703. Peint par Jouvenet. »

En sortant de la chapelle de la Vierge, auprès de l'entrée de la sacristie, se voit une pierre tumulaire, portant une inscription surmontée d'un écusson armoirié avec mitre et crosse abbatiale.

Là repose Guillaume de Boyvin de Valroy, chanoine de la Cathédrale de Rouen, décédé le 26 janvier 1665, âgé de cinquante-six ans, comme le dit l'inscription, laquelle ne manque pas de rapporter tous ses titres [3].

GVILLELMVS DE BOYVIN DV VAL-
ROY ABBAS MONASTERIORVM BEA-
TE MARIE DE MONTMORELLI
ET SAN^TI STEPHANI DE FONTANETO.
PRIOR DE RVPEMORETONI. DE
DONEZE. DE CHAILLAC ET DVSSY.
IN SVPREMA NEVSTRIÆ CVRIA
SENATOR NEC NON INSIGNIS

[1] Ce portrait, pour le faire, sort de la manière habituelle de Jouvenet ; il est d'un pinceau moins chaud et moins heurté que ses autres ouvrages.

[2] M. Deville avait laissé en blanc les deux derniers chiffres. Nous les ajoutons d'après la *Notice des Manuscrits de la Bibliothèque de l'église métropolitaine de Rouen*, où l'abbé Saas donne la date de 1703, en disant que « son portrait était dans la bibliothèque (du chapitre) avec cette inscription. » Page 111. — F. B.

[3] M. Deville avait ici supprimé le texte latin qu'il donnait ailleurs ; nous l'avons rétabli, en conservant scrupuleusement la disposition, comme partout ailleurs. — F. B.

ECCLESIÆ ROTHOMAGENSIS
CANONICVS
HIC EXPECTO RESVRECTIONEM
ET MISERICORDIAM
NATVS DIE 31 OCTOBRIS. 1609.
OBIIT DIE 26 JANVARII. 1665.

Voici la traduction littérale :

« Guillaume de Boyvin du Valroy, abbé des monastères de la bienheureuse Marie du Montmorel et de Saint-Etienne-de-Fontenay, prieur de la Roche-Mortain, de Doneze, de Chaillac et Dussy, sénateur de la haute Cour de Normandie et de plus chanoine de l'illustre église de Rouen [1]. Ici j'attends résurrection et miséricorde.

« Né le 31e jour d'octobre 1609, il mourut le 26e jour de janvier 1665. »

Passons au collatéral opposé du chœur ; pénétrons dans la chapelle Saint-Pierre Saint-Paul.

Il y a sept cents ans que mourait, à Rouen, au couvent de Bonne-Nouvelle, une femme du sang royal, Mathilde, dite l'Impératrice, fille de Henri Ier et mère de Henri II, rois d'Angleterre et ducs de Normandie, femme en premières noces de l'empereur Henri V, à l'âge de quatorze ans, et en secondes noces, en 1127, de Geoffroy Plantagenet, décédée le 10 septembre 1167, âgée de soixante ans.

Elle avait exigé, à ses derniers moments, que ses restes fussent transportés à l'abbaye du Bec, pour laquelle elle avait une affection particulière. Son père s'y était vainement opposé, objectant que la place d'une si noble personne était l'église métropolitaine de la Normandie. A six cent quatre-vingts ans de là, ils rentraient à Rouen, pour chercher, après de longues vicissitudes, conformément au désir de son père, Henri Ier, un asile dans la Cathédrale de Rouen.

Un magnifique tombeau avait été dressé à Mathilde dans l'église du Bec-Hellouin, au milieu du chœur, devant le maître-autel. En 1282, un terrible incendie envahit l'église et détruit le mausolée. Les ossements, trouvés enfouis sous le sol, dans un cuir de bœuf, selon l'usage du temps, *in quodam corio bovino*, sont pieusement recouverts d'une vaste dalle, ornée de plaques d'argent. Les Anglais, en 1449, au moment de quitter la Normandie, arrachèrent les plaques d'argent et brisèrent la pierre.

[1] Il aurait pu ajouter Prince des Palinods.

Deux siècles plus tard, en 1684, on place les ossements, après les avoir enfermés dans une boîte de bois, recouverte de plomb, dans une grande tombe de cuivre, enrichie de dorures. Vient la révolution de 1793; la tombe de cuivre est enlevée et passe au creuset du fondeur. Par un bonheur inespéré, la caisse qui contenait les ossements échappa à la main des spoliateurs.

Le souvenir en était perdu au Bec-Hellouin, qui avait été transformé en dépôt de remonte: il n'était plus question de l'impératrice Mathilde, lorsqu'un coup de pioche, donné au hasard, au mois de décembre 1846, fit apparaître le plomb de la caisse [1] contenant les restes de la petite-fille de Guillaume-le-Conquérant, de la grand'mère de Richard-Cœur-de-Lion, de cette noble femme si digne de l'épitaphe composée par l'évêque de Lisieux, Arnulphe, et gravée sur son tombeau :

REGIA PROGENIES STIRPS REGIA CÆSARIS UXOR
HIC EST MAGNA BREVI CLAUSA MATHILDE LOCO
VIRTUTUM TITULIS HUMANI CULMEN HONORIS
EXCESSIT MULIER NIL MULIERIS HABENS.

« Issue de rois, tige de rois, femme de César, ici repose, enfermée dans un petit espace, la grande Mathilde. Au faîte des honneurs humains, elle les surpassa par sa vertu, cette femme n'ayant rien d'une femme [2]. »

Averti de cette précieuse découverte, je m'empressai de faire auprès des autorités compétentes, dans le but d'obtenir la remise de ces précieux restes et de les transporter dans l'église cathédrale de Rouen, des démarches qui furent couronnées d'un plein succès.

Accompagné de M. l'abbé Langlois, délégué par monseigneur l'archevêque Blanquart de Bailleul, je me rendis, le 19 octobre 1847, au dépôt de remonte du Bec-Hellouin, et là je reçus des mains de l'officier commandant le dépôt, M. le capitaine Germain, la caisse en plomb, que nous transportâmes à Rouen, après avoir dressé, en double, un procès-verbal de cette remise, dont je me bornerai à donner ici au lecteur quelques extraits [3].

[1] Le bois avait disparu, rongé par l'humidité du sol; le plomb était resté, conservant sa forme de caisse carrée, ayant 0m,53 de longueur sur 0m,44 de largeur, et 0m18 environ de hauteur.

[2] L'historien Mathieu Pâris nous a conservé le distique suivant, qui a été adopté pour l'inscription moderne :

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

Voir plus loin, p. 134.

[3] C'est plutôt un résumé qu'une suite d'extraits du procès-verbal. — F. B.

« Le couvercle de la caisse de plomb ayant été enlevé, nous avons trouvé d'abord dans la caisse une plaque de plomb corrodée, de 0m,26 de long sur 0m,20 de large et 5 millimètres d'épaisseur, sur laquelle était gravée en creux l'inscription suivante en latin :

OSSA ILLVSTRISSIMÆ
D. D. MATHILDIS IM
PERATRICIS INFRA MAJ.
ALTARE REPERTA 2
MART. 1684 IN EODĒ
LOCO COLLOCATA
EODĒ. MENSE ET
ANNO.

« Les ossements de l'illustrissime dame l'impératrice Mathilde découverts au pied du maître-autel, le 2 mars 1684, ont été replacés dans le même endroit, les mêmes mois et an, etc.

« Nous aperçûmes ensuite quelques fragments de l'étoffe en soie verte et de son galon, qui avaient servi, en 1684, à envelopper les ossements. Au fond de la caisse, étaient des ossements, dont quelques-uns seulement étaient encore entiers, le tout au nombre de trente-quatre morceaux. Il était évident, d'après leurs proportions et leur délicatesse, qu'ils avaient appartenu à un sujet d'un âge avancé, à une femme, de petite taille. Nous ne pûmes distinguer aucun os ayant fait partie de la tête. »

Le même jour, à cinq heures et demie du soir, nous sommes descendus, à Rouen, au palais archiépiscopal, et là nous avons déposé la double caisse, dans la chapelle de monseigneur l'archevêque, qui a bien voulu en rester dépositaire [1].

Ces précieux restes devaient, hélas! y languir, comme oubliés, durant vingt-quatre années, lorsqu'en 1871 ils furent transportés dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul de la Cathédrale, où la cendre de Mathilde devait retrouver celle de l'archevêque Rotrou, son contemporain, et de Gautier-le-Magnifique, le conseiller, l'ami de son petit-fils, Richard-Cœur-de-Lion : c'est là qu'ils reposent. Nous donnons ici, *in extenso,* la copie du procès-verbal de cette cérémonie, que nous devons à la bienveillance et à la plume de M. Barthélemy, le principal acteur dans cet hommage funéraire. Nous l'accompagnons du texte de l'inscription tumulaire.

[1] Le *Procès-verbal de reconnaissance au Bec-Hellouin, et du Transport à Rouen des restes de l'impératrice Mathilde,* est en entier dans la Revue de Rouen, 1847, p. 604-609. — F. B.

« *Procès-verbal du dépôt des restes de l'impératrice Mathilde dans la sépulture préparée pour les recevoir dans l'église métropolitaine de Rouen.*

« L'an mil huit cent soixante-et-onze, l'onzième jour de novembre, nous Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, cardinal, prêtre de la sainte Eglise romaine du titre de Saint-Clément, archevêque de Rouen, primat de Normandie, etc., assisté de MM. Robert, chanoine, intendant de la Cathédrale, Périer, prêtre, notre secrétaire particulier, et Barthélemy, architecte de la Cathédrale ;

« Nous sommes transportés dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul de l'église métropolitaine, où nous a été présenté le coffre de bois, dans lequel ont été déposés les restes de l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier et mère de Henri II, ducs de Normandie et rois d'Angleterre, épouse de Henri V, empereur d'Allemagne, décédée à Rouen, le 10 septembre 1167, et dont le corps avait été inhumé dans l'église de l'abbaye du Bec; ces restes ont été recueillis et transportés à Rouen, pour y être déposés dans l'église métropolitaine. Le coffre nous a été représenté, lié par un ruban de fil blanc, dont les extrémités ont été fixées par des cachets de cire, dont nous avons reconnu l'intégrité.

« Le coffre a été, sous nos yeux, renfermé et scellé dans une boîte de plomb, portant l'inscription : « *Ossa Mathildis filia Henrici I regis Anglorum et Normanniæ ducis.* » Puis, le tout a été déposé dans une ouverture pratiquée dans la muraille, non loin de l'autel des saints apôtres Pierre et Paul, du côté de l'Evangile ; ouverture qui a été fermée par une première pierre. Nous nous sommes alors retirés, pendant que M. Barthélemy, architecte de la Cathédrale, faisait poser par les maçons la pierre qui forme la clôture extérieure, et sur laquelle est gravée l'inscription qu'on va lire :

†
ORTU : MAGNA : VIRO : MAJOR : SED : MAXIMA : PARTV :
HIC : JACET : HENRICI : FILIA : SPONSA : PARENS :
MATHILDIS : FILIA : HENRICI : REGIS
ANGLORVM : ET : NORMANNIÆ DUCIS
VXOR : HENRICI : V : CÆSARIS : MATER : HENRIC. II
PATRIS : RICARDI : COR : LEONIS : DICTI :
OSSA : EJVS : IN : SANCTVARIO : VETERIS : ECCLESIÆ
MONASTERII : BECCENSIS : A : D : MDCCCXLVII : REPERTA :
ROTHOMAGVM : TRANSLATA : HIC : REPOSITA SVNT
ANNO : DM̄ : MDCCCLXXI :
R. I. P.

TOMBE D'INGERRAN D'ESTREPAGNI

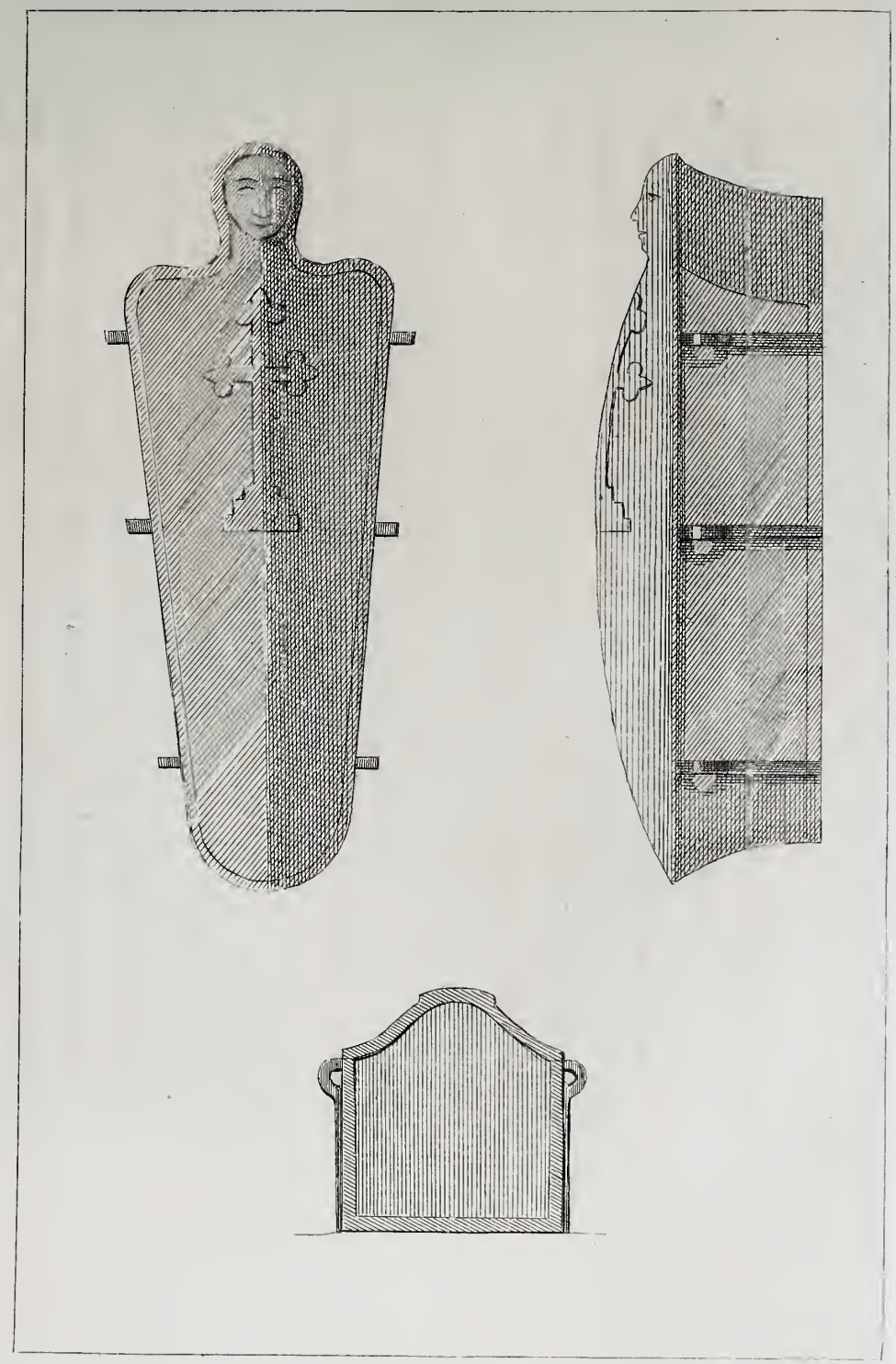

CERCUEIL EN PLOMB DU CARDINAL CAMBACÉRÈS

« En foi de quoi nous avons fait dresser le présent procès-verbal les jour, mois et an ci-dessus.

« Signé : † Henri cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen.
Robert, prêtre.
Fallet, prêtre.
E. Périer, prêtre, secrétaire particulier.
Barthélemy, architecte diocésain.

« Pour copie conforme à l'original :

« Rouen, le 11 novembre 1871.

« Signé : Barthélemy, architecte diocésain. »

L'impératrice Mathilde avait apporté à Rouen d'immenses richesses [1], dont elle sut faire un noble usage. Les pauvres eurent part à ses libéralités. La ville de Rouen vit se dresser, par ses soins et à ses frais, vers l'an 1155, un pont en pierre [2], qui depuis a disparu. Longtemps après, il était remplacé par un misérable pont de bois.

Sortons de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. Là, un peu à main droite, dans la direction du nord, se voit une pierre tumulaire, à demi effacée, mais remarquable par son antiquité (Pl. XVI). Elle remonte au XIIIe siècle. On peut, heureusement, lire encore sur la pierre les premiers mots de l'inscription, qui est tracée en caractères du temps. La voici :

Hic· jacet· magister· Ingerran· de· Estrepagniaco· quondam· ar.....
(*chidiaconus de Augo*).....

« Ici git maître Ingerran d'Estrepagni, jadis *archidiacre d'Eu,* »

car c'est ainsi qu'on doit interpréter le mot latin incomplet. On sait, en effet, qu'Ingerran d'Estrepagni était à la tête de l'archidiaconé d'Eu, dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Son nom se trouve cité dans les titres de la Cathédrale, et particulièrement au *Livre d'ivoire* [3] ainsi qu'au *Chronicon triplex et unum;* en 1278, le 31 décembre [4], jour de la fête

[1] « Gazas imperatorias, quas secum de Italiâ incomparabiles attulerat. »
(Continuateur de Guillaume de Jumièges.)

[2] « Multam pecuniam ad pontem lapideum super sequanam dimisit. »
(Robert Dumont.)

[3] On appelle ainsi un ancien manuscrit de la Cathédrale, qui a passé dans la bibliothèque de la ville de Rouen. Il doit son nom aux tablettes sculptées en ivoire formant sa couverture.

[4] Il faudrait le 21 décembre, date inexacte encore, le texte portant : « Hoc anno, die lunæ, ante festum Beati Thomæ

de saint Thomas, apôtre, il y prend le titre d'archidiacre d'Eu : *Ingerranno de Estrepeniaco, archidiacono de Augo* [1].

Bien que la sculpture de cette tombe soit assez fortement accusée, elle n'a pas entièrement résisté au piétinement des fidèles. La tête est bien conservée; il n'en est pas de même des pieds qui ont disparu [2].

A gauche, contre la tombe d'Ingerran d'Estrepagni, mais dans une direction transversale, s'étend la pierre tumulaire d'un autre archidiacre, dont elle porte l'image, aujourd'hui presque entièrement effacée; c'est celle de Nicole Sarrazin, mort en 1505, comme l'indique l'épitaphe en français qui court le long de cette vaste dalle [3] :

> « Cy gist venerable et discrete personne maistre Nicole Sarrazin en son vivant archidiacre du Vengnesin le Francheis chanoine en l'eglise de Rouen tresorier et chanoine de Baieux familier de deffunt mons. le cardinal d'Estouteville archevesque de Rouen lequel trespassa le XII de octobre mil cinq cens et cinq. Priez Dieu pour son ame. »

Il légua *vingt écus d'or* à la Cathédrale de Rouen pour son inhumation et sa sépulture ; à l'église Sainte-Croix-de-Saint-Ouen, dont il avait été curé, *son missel en parchemin escript à la main;* à l'église de Bernières, au diocèse de Bayeux, *son chasuble bleu avec le mit, aube et fanon, estolle, corporalier et autres ornements*. Nicole Sarrazin, qui avait été attaché à la personne du cardinal d'Estouteville, *familier du cardinal d'Estouteville*, comme le dit son épitaphe, avait été envoyé à Rome, à la mort de ce prélat, pour en rapporter le cœur, qu'il avait légué à son église métropolitaine. Le 12 avril 1483, Nicole Sarrazin, accompagné de trois autres ecclésiastiques, débarqua à Rouen avec ce précieux dépôt, qui fut transporté solennellement à la Cathédrale et placé dans le tombeau que le cardinal d'Estouteville avait fait ériger, de son vivant, longtemps à l'avance.

apostoli..... » C'était donc « le lundi qui avait précédé la fête de saint Thomas », et non le jour même de la fête. — Ces trois chroniques ont été publiées par M. Chéruel, sous le titre de *Normanniæ Nova Chronica* 1850). Le nom d'Ingerran d'Estrepagni se trouve à la page 28, parmi les noms de ceux qui assistaient, en 1278, à la remise des clefs de la Fontaine Gaalor au chapitre de Rouen, qui en était propriétaire alors : « Præsentibus his.... Ingerranno, etc. » — F. B.

[1] Il avait fondé trois messes par semaine, dans la chapelle où devait être déposée sa cendre, probablement celle de Saint-Pierre-Saint-Paul.

[2] Il est à remarquer que la pierre est un peu moins large du côté des pieds que du côté de la tête. La différence est de 15 centimètres.

[3] Elle n'a pas moins de $3^{m},20$ de long sur $1^{m},55$ de large. La face et les mains de cet archidiacre du Vexin français sont incrustées en marbre blanc dans la pierre.

LE SANCTUAIRE.

Avant d'y entrer, arrêtons-nous, un instant, en face de la chapelle de la Vierge, du côté du sud, vers le chœur. Là brille une pierre tombale, qui mérite de fixer notre attention. Sous une arcade, supportée par deux pilastres latéraux, ornés de bandes de fruits, apparaît, représenté debout, la tête nue, les mains jointes, un jeune ecclésiastique, l'aumusse au bras, personnage noble, ainsi que l'indique l'écusson armorié qui se répète aux quatre angles de la pierre sépulcrale (Pl. XVII).

Nous avons devant nous le portrait en pied du chanoine Philippe de Mondor, décédé le 3 décembre 1548 ; mais laissons parler l'inscription tracée au bas de la pierre tumulaire :

« Cy gist noble et discrete personne maistre Philippe de Mondor, de la maison de Chamben en Lionnois en son vivant chanoine chancellier de ceste eglise de Dendely familier et domestique de feu messieurs le légat d'Amboise et cardinal moderne archevesque de cette esglise de Rouen, lequel deceda le IIIe jour de décembre en l'an de grace mil v^c^.xl.viii. Priez Dieu pour son ame. »

Philippe de Mondor avait demandé, par son testament, à être inhumé dans la chapelle de la Vierge, *près du tronc des pauvres*.

Sa pierre sépulcrale, si ce vœu fut accueilli, aurait été transportée, plus tard, à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, ou bien sa demande serait-elle restée à l'état de lettre-morte ?

Le sanctuaire, place d'honneur et privilégiée, avait reçu, nous l'avons vu, les restes mortels de Richard-Cœur-de-Lion et de son frère Henri-le-Jeune, et nous connaissons l'endroit même où ils avaient été inhumés.

Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet, leur oncle, décédé le 29 janvier 1164, y avait reçu également la sépulture; mais rien n'indique aujourd'hui la place où son corps avait été déposé.

Les chartes, que nous avons citées à l'occasion de la mort de Henri-le-Jeune et du choix de sa sépulture [1], vont nous en instruire. Elles nous apprennent que les corps de

[1] Voir plus haut, pages 43 et 44, et l'Appendice IV.

l'oncle et du neveu devaient, pour ainsi dire, se toucher. On lit, dans l'une de ces chartes, en parlant de Henri-le-Jeune : « *In ecclesia Rothomagensi juxta sepulturam avunculi sui sibi sepulchrum collocari precatur.* »

Cette prière ayant reçu son exécution, nous savons maintenant où a dû être enseveli le fils de Geoffroy Plantagenet : à la gauche du maître-autel actuel, côté du nord[1].

Que le lecteur nous suive derrière ce maître-autel, nous allons lui montrer un souvenir d'une autre illustration, de sang royal, Jean de Lancastre, duc de Betford, troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre. Là, sur un simple carreau de pierre, l'inscription suivante va nous apparaître :

AD
DEXTRUM ALTARIS LATUS
JACET
JOHANNES DUX BETFORDI[2]
NORMANNIE PROREX
OBIIT ANNO
M.CCCC.XXXV[3].

« Au côté droit de l'autel gît Jean, duc de Betford, vice-roi de Normandie.
Il mourut l'an 1435. »

On voit que cette inscription, qui devra être reportée à sa véritable place, n'est point en rapport avec l'endroit qu'elle occupe, puisqu'elle se trouve placée juste derrière le maître-autel[4]. Le fait est que le tombeau du duc de Betford, ainsi que le dit l'inscription elle-même, s'élevait au côté droit de l'autel, qui devient le côté gauche pour celui qui entre dans l'église, ainsi que nous nous sommes nous-même placé en décrivant les divers tombeaux que nous avons passés en revue. Les registres capitulaires de la Cathédrale ne permettent aucun doute à cet égard. On y trouve, sous la date de 1436, l'annotation suivante, en langue latine, selon l'habitude :

[1] Ce jeune prince portait le surnom de Longue-Epée, ce qui l'a fait quelquefois confondre avec son homonyme, le fils de Rollon : l'obituaire du XIIIe siècle de la Cathédrale et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Wandrille lui donnent ce surnom.

[2] Un peu plus loin, on lit BETFORDIE pour BETFORDIÆ, dans une délibération du chapitre. Voir p. 139. — F. B.

[3] Cette inscription, faite et placée au XVIIIe siècle, est de l'archidiacre Térisse. — F. B.

[4] L'explication du fait est donnée par une délibération du chapitre, en date du 28 décembre 1736. « Il a été dit que l'inscription du duc de Bedford serait mise, pour l'uniformité, derrière l'autel du chœur de cette église, quoique son corps soit du costé de l'Evangile. » — F. B.

« Anno Domini millesimo cccc. xxxv^to^, die ultima mensis septembris, in hac Rothomagensi ecclesia, in choro in sinistra parte subtus feretrum sancti Synerii, prope pedes regis Henrici, fuit inhumatus deffunctus, inclite memorie, dominus Johannes dux Betfordie, regens et gubernans regnum Francie [1]. »

« L'an du Seigneur 1435, le dernier jour du mois de septembre, en cette église de Rouen, dans le chœur, au côté gauche, sous la châsse de Saint-Senier [2], près des pieds du roi Henri, fut inhumé défunt de glorieuse mémoire messire Jean duc de Betford, régent et gouverneur du royaume de France. »

Les membres du chapitre, en accordant au duc de Betford le sanctuaire pour sa sépulture, ne pouvaient faire moins pour celui auquel ils avaient octroyé les insignes de chanoine de leur église. Transcrivons la relation de cette curieuse cérémonie :

« *Donation de l'habit de chanoine au seigneur duc de Betford dans l'église de Rouen avec distribution du pain et du vin.*

« Ce jour (21 octobre 1430 [3]), jour solennel, où devait remplir ses promesses, sous la conduite du Saint-Esprit, vint très dévotement à cette église, lequel avec joie fut reçu par révérend Pierre [4] évêque de Beauvais et pair de France revêtu de ses ornements pontificaux, avec lui assistant M.M. évêques d'Avranches et d'Evreux, avec M^rs^ chantre, trésorier, archidiacres d'Eu, du Vexin-Français, et du Petit-Caux, avec lesdits messieurs le chancelier et plusieurs chanoines et chappelains et en même temps une copieuse multitude d'abbés, de prieurs et autres personnages ecclésiastiques, militaires, écuyers, dames et de damoiselles et autres, tant citoyens que d'autres Etats de l'un et l'autre sexe, et lui, avec son

[1] Nous avons rétabli le texte d'après celui que M. de Beaurepaire a donné dans ses *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, page 34 de l'Extrait. — F. B.

[2] Saint Senery ?

C'est bien *saint Senier*. L'hésitation de M. Deville n'a pas sa raison d'être. Saint Senery (Serenicus), solitaire, était honoré à Château-Thierry, le 7 mai, et saint Senier, ou plutôt saint Sinier (Senator), évêque d'Avranches, était honoré le 26 septembre. *Martyrologe universel.* — F. B.

Cette grande châsse, qui a disparu depuis, renfermait des os de saint Senier, ancien évêque d'Avranches, mort, dit-on, vers le milieu du vi^e^ siècle. Lorsqu'on les transporta dans la Cathédrale de Rouen, on traça cette inscription à la place qu'ils occupaient :

Clare *Senator*, habes claram super æthera sedem :
Rothomagi interea tua molliter ossa quiescant.

[3] Cette date est celle du jour où Bedford prévint le chapitre de la date qu'il assignait pour la cérémonie. « Le 21 octobre de l'an 1430. (Bedford) fit dire aux chanoines qu'il vouloit que cela se fît le lundy suivant 23 du mois d'octobre, jour et Feste de S. Romain, dite du Pardon. » Histoire de la Cathédrale. (Dom Pommeraye), p. 204. Le chapitre ix du livre II a pour titre : *Le duc de Bedford prend l'habit de chanoine à la Cathédrale de Rouen.* Pages 203-205. — F. B.

[4] Pierre Cauchon, qui était venu s'établir à Rouen, en l'absence de l'archevêque, et l'homme des Anglais.

illustre conjointe [1], ainsi reçus à la grande porte de l'église baisèrent aux mains dudit pontife, après l'aspersion de l'eau bénite, la sainte croix, le texte des saints Evangiles. Entré processionnellement dans l'église, ledit seigneur se prosterna avec dévotion, priant le crucifix et la bienheureuse Marie et saluant les reliques, puis il reçut humblement le surplis et l'aumusse de la main dudit chantre en signe de fraternité.

« Les choses faites, arrivent les enfants (de chœur) en aubes, avec de grands candelabres et des cierges ardents, portant le texte des Evangiles en même temps le pain; sur lequel texte il jura, la main levée, de conserver fidèlement et en paix les droits et libertés de l'Eglise, et lui fut acquise, selon la tradition, la donation du pain et du vin. La procession reprise, du chœur ils vinrent à la sortie de l'église par la nef, tous se tenant dans leur chappe de soie. Ayant ôté la sienne ledit seigneur qui, affaibli par la maladie dont il s'était relevé tout dernièrement, ne voulait pas la porter, quelqu'un, cependant, la portant devant lui au vu de tous [2]. »

Il n'était pas difficile de démêler, à travers la dissimulation calculée du procès-verbal de la cérémonie, que le duc de Betford, que le clergé voulait montrer, dans la Cathédrale de Rouen et aux yeux du peuple, revêtu des insignes de chanoine, ne s'était point laissé prendre au piége qu'on lui avait tendu : il n'était pas homme à troquer son armure de chevalier pour l'habit de chanoine.

Au moment de déclarer le duc chanoine, la présence de sa femme à ses côtés dut et parut gêner singulièrement l'official et le clergé. La duchesse s'en aperçut et parut le comprendre ; car elle quitta son prie-Dieu et alla, plus loin, s'asseoir avec humilité sur ses talons.

Le duc de Betford était décédé, dans le château de Rouen, le jour de l'Exaltation de la Croix (le 14 septembre), disent les registres capitulaires, et il choisit l'église de Rouen pour sa sépulture [3]. Quatre jours avant de mourir, le 10 septembre, il avait fait son testament, qui existe en original, à Rouen, dans les archives du département. Nous avons relevé la copie de ce précieux acte. On y lit :

« Item. Il choisit, pour sa sepulture, à savoir dans le cas où il mourrait en Normandie, l'église de la bienheureuse Marie de Rouen.

[1] Sa seconde femme, Jacqueline de Luxembourg, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol. — F. B.

[2] Ce passage est une traduction fort sommaire et peu élégante d'un passage des registres capitulaires où cette donation est relatée dans tous ses détails. M. de Beaurepaire en a cité le texte latin en entier dans ses *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, pages 21-24. — F. B.

[3] Obiit in castro Rothomagensi die Exaltacionis Sancte Crucis novissime lapso et elegit in hac Rothomagensi ecclesia suam sepulturam. » Registres capitulaires, 27 septembre 1435.—Nous avons rétabli et complété le texte, en le remettant ici à sa place, d'après celui de M. de Beaurepaire. *Ibid.*, p. 34. — F. B.

PL. XVIIBIS

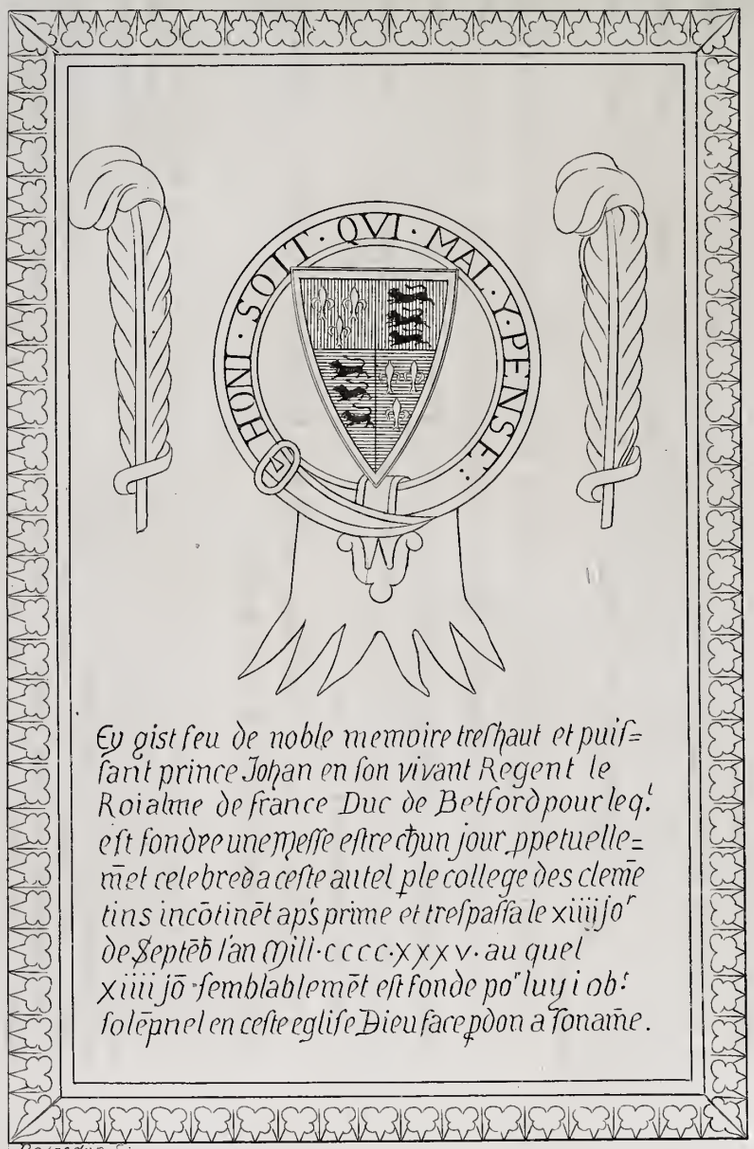

ARMOIRIES ET EPITAPHE DU DUC DE BEDFORD

PL. XXIV

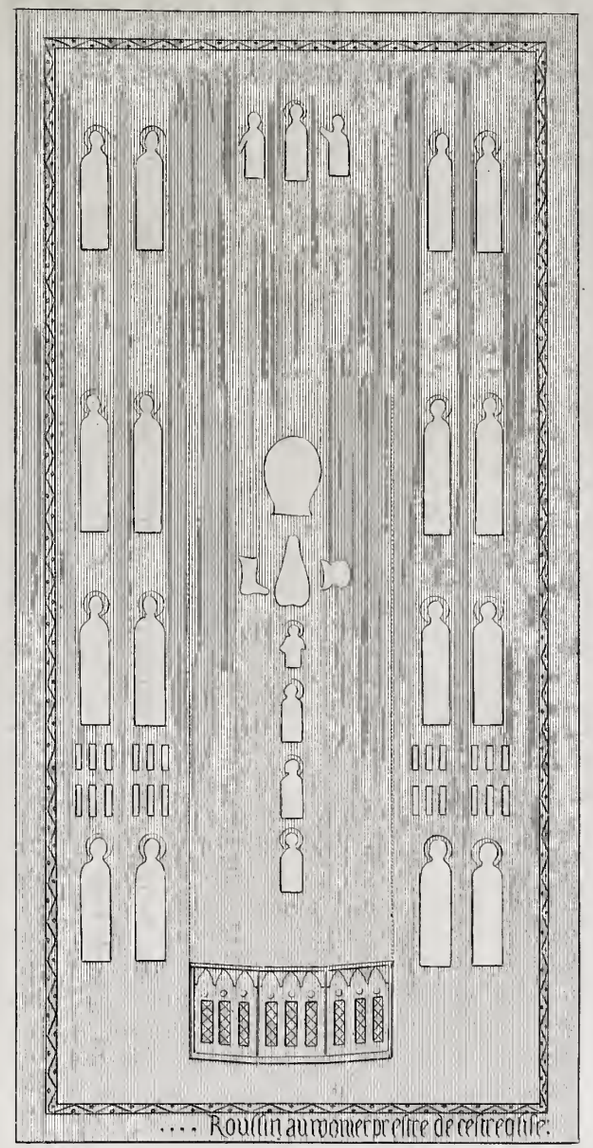

TOMBE DE ROUSSIN PRÊTRE

« Item. Il donne et lègue à celle des églises dans laquelle il sera inhumé, tous les ornements et vestiaires, intégralement, de la chapelle, tant en capes qu'en autres *tàm in capis quàm aliis* ayant broderies de racines d'or sur velours bleu, et un calice d'or garni de pierreries, qu'il avait fait fabriquer dernièrement à Paris, et une croix d'argent dorée, avec des burettes, qu'il eut de la rançon de Jean d'Alençon [1]. »

Le clergé de la Cathédrale ne se fit pas faute de réclamer le legs qui lui avait été fait. Les exécuteurs testamentaires de l'illustrissime prince-régent se montrèrent moins empressés. Le 28 février 1436, ils recevaient sommation du clergé « de lui livrer tous les objets légués : ornements, joyaux, etc., soit restés en France, soit transportés en Angleterre [3]. » On ne dit pas s'il fut fait droit à sa demande.

Le tombeau du duc de Betford occupait, parallèlement au maître-autel, l'entrecolonnement, *intrà pillaria chori*, en regard de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul du collatéral du chœur [3]. Il était en marbre noir. Au bas, était attachée, à l'une des colonnes, contre lesquelles il s'appuyait, une lame de cuivre, sur laquelle était gravée l'épitaphe du duc.

« Il reste au pied de la même tombe, dit l'auteur de l'Histoire généalogique des rois d'Angleterre, Sandford, une lame de cuivre attachée au pilier et contenant son épitaphe. Au-dessus de cette dernière, était l'écusson de ses armes en argent (il a été enlevé), placé dans la jarretière, entre deux plumes d'autruche. Au-dessous, est représentée une racine que les prêtres appellent *la racine de Betford* [4]. »

La lame de cuivre a suivi le sort de l'écusson en argent ; elle a été enlevée à son tour. La teneur de l'inscription a échappé à ce naufrage ; la voici :

Cy gist feu de noble memoire tres haut et puis-
sant prince Johan en son vivant Regent le
Roialme de France Duc de Betford pour leq[l].
est fonde une messe estre chacun jour perpetuelle-
ment celebre a ceste autel p. le college des Clem-

[1] Jean, duc d'Alençon, fait prisonnier par les Anglais, en 1424, à la bataille de Verneuil, resta dans leurs mains durant trois années. Il se racheta en 1427.

M. de Beaurepaire a publié *in extenso* le testament de Bedford, dont M. Deville traduit ici deux passages. Voir les *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, pages 28-33. — F. B.

[2] Registres capitulaires.

Voir les Extraits des délibérations, dans les *Fondations*, etc., de M. de Beaurepaire, pages 38-41. — F. B.

[3] Voir l'Appendice XII.

[4] Voir le dessin et l'explication des « Racines symboliques du duc de Bedford extraites du Pontifical de Poitiers, » dans la *Notice sur la découverte et la visite du tombeau de Bedford, en* 1866, par M. l'abbé Cochet. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1867-1869, pages 103-113. — F. B.

entins incontinent apres prime et trespassa le XIIIe jor
de septemb. l'an mil CCCC.XXXV. au quel
XIIIe jor semblablement est fonde por luy I obit
solempnel en ceste eglise Dieu face pardon a son ame [1].

Il est à croire que ce n'est point le clergé rouennais qui dressa cette épitaphe, car il n'aurait probablement pas manqué d'ajouter aux qualités du duc celle de chanoine de la Cathédrale, titre qui lui avait été, en effet, conféré : à moins qu'on ne veuille voir, ainsi qu'on l'a fait, la frange d'une aumusse, insigne du canonicat, dans l'étoffe à pointes qui pend au-dessous du cordon de l'ordre de la Jarretière ; ce qui nous paraît bien hasardé. Les prêtres, au temps de Sandford, donnaient à cet objet, ainsi que nous l'avons rappelé, le nom de Racine de Betford, sans qu'on sache le sens qu'ils y attachaient. Les Anglais lui donnaient celui de *rote, rot* : « *la racine est morte, the rote is did* (*died*) », disaient-ils en parlant de Betford.

La fin de la domination anglaise en Normandie [2] n'avait pas refroidi entièrement le zèle du clergé de la Cathédrale de Rouen pour la mémoire du régent, duc de Betford, qui s'était toujours montré si généreux pour lui.

En 1463, vingt-huit ans après sa mort, les chanoines commettaient un homme de peine, « ung homme de bras pour nestoyer la sépulture du régent du cœur de l'eglise au pris de II s. VI d. par jour. » La dépense ne dut pas s'élever bien haut, mais l'intention était bonne. C'était le moins qu'ils pussent faire pour celui qui ne manquait jamais, conjointement avec sa femme, la duchesse de Bourgogne [3], lorsqu'ils assistaient à l'office de la Cathédrale, de déposer à l'offertoire deux pièces d'or ; pour celui qui avait si généreusement légué à leurs prédécesseurs tant et de si riches ornements, calices, encensoirs, vases d'or et d'argent, pierreries, croix, ornements d'église, que les chanoines n'avaient pas manqué de réclamer des exécuteurs testamentaires de l'illustrissime prince « régent le royaume de France [4]. »

Aussi célébraient-ils, chaque année, pour le repos de son âme, un obit, « lequel, dit le registre capitulaire de 1626, sera à l'avenir célébré la veille de l'Exaltation de la Croix [5]. »

[1] Taillepied, dans son *Recueil des Antiqvitez et singvlaritez de la ville de Roven* (1587), p. 210, rapporte la même épitaphe avec quelques variantes, ainsi que M. de Beaurepaire, qui a conservé la disposition de M. Ducarel, reproduite ici. Voir *ibid.*, p. 14. — F. B.

[2] Par la victoire de Formigny, 15 avril 1450. F. B.

[3] Anne de Bourgogne, sa première femme, qu'il perdit le 14 novembre 1432. Il dut en être de même pour sa seconde femme. Voir plus haut, p. 140. — F. B.

[4] Ces derniers mots figurent dans le texte latin cité plus haut, p. 139. — F. B.

[5] On a vu que le duc de Betford était décédé le jour de l'Exaltation de la Croix, le 14 septembre, p. 140.

Le tombeau du duc de Betford fut un de ceux sur lequel les calvinistes portèrent les mains avec le plus de fureur ; mais ils ne le détruisirent pas entièrement, comme on le croit aujourd'hui, sans plus d'examen, d'après l'assertion de Farin et de Dom Pommeraye [1]. Il ne fut renversé qu'en 1732, « vers la fin du mois d'avril, dit le *Flambeau astronomique* [2], pour commencer à placer la troisième balustrade du côté de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul [3]. »

A la suite de la fouille, faite au mois d'octobre 1866, dans le sanctuaire, pour retrouver les restes de Henri-le-Jeune, M. l'abbé Cochet eut l'heureuse inspiration de chercher ceux du duc de Betford. Cette nouvelle fouille fut couronnée du même succès. Nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler l'auteur de la découverte :

« Aux pieds de Henri et des lames de plomb que nous supposons les restes de son cercueil, est apparu un sarcophage de plomb laminé ayant la tête à l'ouest et les pieds à l'est. La tête est un peu plus élevée que les pieds. Ce cercueil est contigu au mur qui soutient encore la grille du chœur. Cette grille en est actuellement éloignée de 70 centimètres. La tête touche à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le reste du corps s'avance dans la travée qui fait face à la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. Cette situation est parfaitement conforme aux données de l'histoire, et en devient ainsi une nouvelle confirmation.

« Ce cercueil, nous n'en saurions douter un seul instant, est celui de Jean de Lancastre, duc de Betford, fils du roi Henri IV, frère de Henri V, oncle de Henri VI et régent pour son neveu du royaume de France. Ce sarcophage est à 95 centimètres du pavage actuel. Sa longueur était de 2 mètres 05 centimètres. Sa largeur aux pieds ne dépassait pas 20 centimètres, mais à la tête elle en atteignait 25. L'épaisseur était à peu près celle de la largeur.

« Il était clair que ce sarcophage avait été enfermé dans un cercueil de bois vraisemblablement de chêne. La planche, épaisse de 3 à 4 centimètres, s'était consumée autour de l'enveloppe métallique et indiquait encore l'intégrité du dépôt.

« Le poids des décombres entassées, à l'époque du pavage (1736), avait défoncé et effondré le milieu du cercueil, mais le corps était resté parfaitement intact.

[1] M. de Beaurepaire a réfuté cette rectification en ces termes : « C'est à tort que l'on a supposé que Pommeraye et Farin s'étaient trompés. Ils ont eu raison de dire qu'il ne restait rien du monument primitif. Il avait été remplacé par une simple tombe en marbre noir, posée suivant toute vraisemblance aux moindres frais possibles, en 1563 ou 1564. » *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, p. 14. — F. B.

[2] Année 1735.

[3] On lit, dans un arrêt du Conseil d'Etat, 30 décembre 1732 : « Le chapitre a commencé à faire travailler à l'ornement du chœur et a fait environner de balustrades de cuivre le sanctuaire, qui n'étoit cy-devant fermé que par une masse informe de pierres. » M. de Beaurepaire, *ibid.*, note 3 de la page 14. — F. B.

« L'inspection des ossements, faite avec tout le respect possible, a démontré que le prince avait été embaumé avec des substances aromatiques, dont nous ne pouvons donner la matière, mais où le mercure a dû entrer comme agent de conservation. Les gouttes de mercure distillaient encore et même formaient un petit ruisseau. La couche balsamique, qui enveloppait la tête, en avait gardé parfaitement les cheveux.

« Les mains du duc étaient précieusement croisées sur le ventre, suivant un usage chrétien très commun à cette époque. Sur la poitrine du défunt avait été placée une croisière d'une étoffe blanche et légère, qui ressemblait à de la soie ou plutôt à du linon. Cette étoffe n'était guère qu'une bandelette large de 5 centimètres, d'une conservation parfaite. C'est le seul objet d'art que nous ait fourni ce cercueil. Il est évident que ni l'anneau royal ni l'épée du duc de Betford ne sont restés en France.

« C'est chose bien frappante que de retrouver, dans le même sanctuaire et presque à la même heure, les deux points extrêmes de notre histoire, Henri et Richard représentant le plus grand épanouissement de la puissance normande. Betford, au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France et notre ville notamment aient eu à subir de la part de l'étranger. La même église a été appelée par la Providence à recueillir ces deux grandes pages, les plus émouvantes de notre passé [1]. »

« Le duc de Betford, dit un chronologiste anglais [2], mérita d'être compté au nombre des meilleurs généraux qui soient sortis de la tige royale de Plantagenet. Si l'ennemi redouta sa valeur, la postérité révéra sa mémoire; aussi le roi Louis XI, conseillé par quelques envieux de faire disparaître un tombeau où le duc, disait-on, avait emporté tout l'espoir des Anglais en France, répondit par ces paroles : « Quel honneur résulterait-il pour moi ou pour vous, de détruire ce monument et d'arracher à la terre les restes de celui que, pendant sa vie, ni mon père ni vos ancêtres, avec toute leur puissance, n'ont jamais pu faire reculer d'un seul pas; de celui qui, par sa force, sa politique et sa prudence, sut se maintenir contre les Français dans les principales provinces de France et dans le noble duché de Normandie? Ainsi donc, Dieu fasse paix à son âme; et nous, laissons dormir la dépouille d'un homme qui, de son vivant, eût troublé le plus brave de nous tous. Quant à ce tombeau, croyez-moi, les actions glorieuses de celui qu'il renferme mériteraient encore davantage. »

[1] Cette note a dû être adressée à M. Deville par M. l'abbé Cochet. Elle résume le récit de la découverte du tombeau, qu'il avait faite, et tous les détails en sont conformes à nos souvenirs personnels, d'après la visite du tombeau, à laquelle M. l'abbé Cochet avait bien voulu nous convier, lorsqu'il l'eut découvert. Voir la *Notice* complète dans la Revue de la Normandie, 1867, pages 847-858, et dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, comme il a été dit plus haut, p. 141, note 4. — F. B.

[2] Sandford, p. 314, édition de 1707.

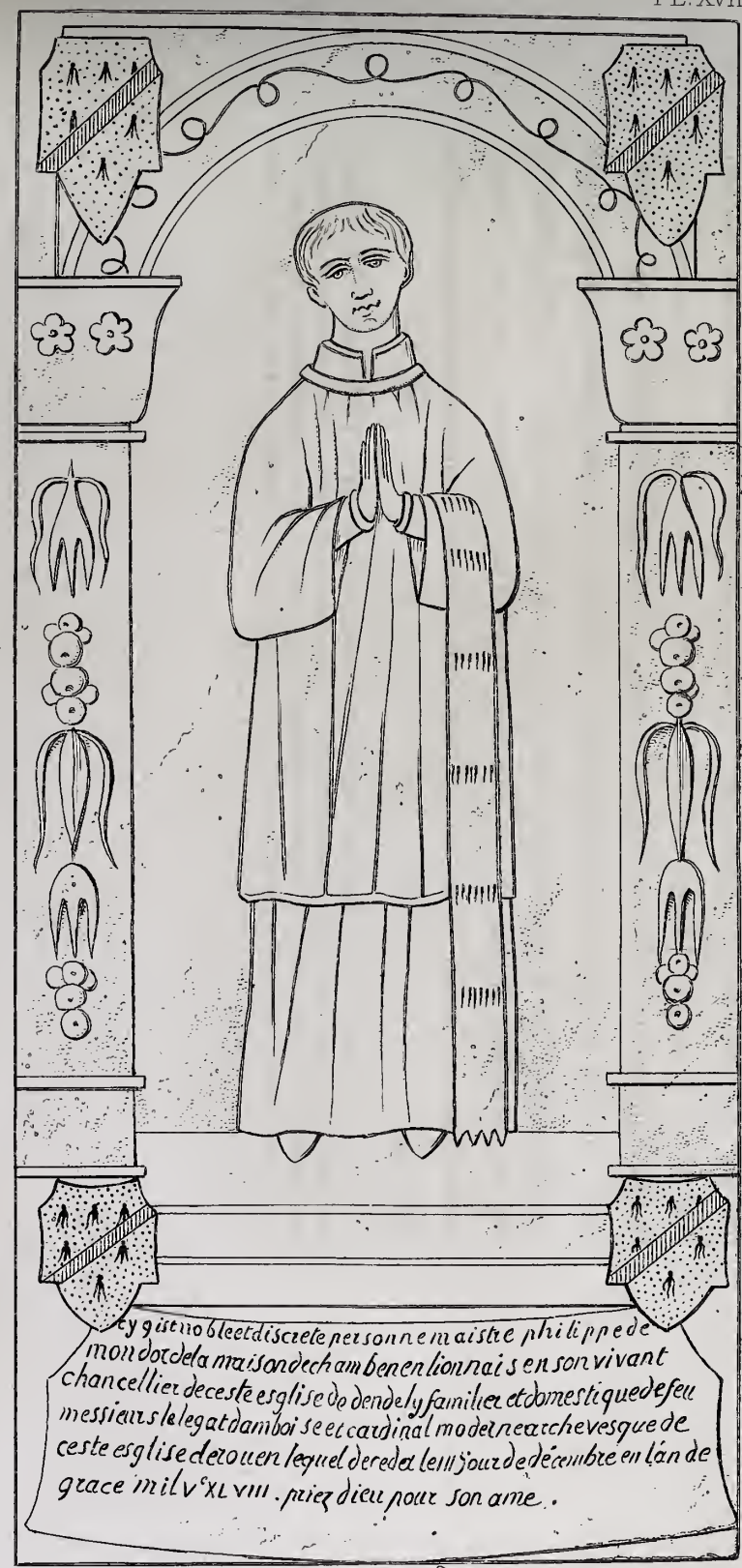

TOMBEAU DE PHILIPPE DE MONDOR

TOMBEAU DE CHARLES V

Les chanoines de Rouen ne firent pas tant de réflexions en 1732. Quoi qu'il en soit, au surplus, du fond de cette anecdote, il est bien certain que le narrateur a mis dans la bouche de Louis XI une véritable amplification de collège. Louis XI a pu respecter le tombeau du duc de Betford, mais, à coup sûr, il ne s'est pas exprimé comme on vient de le faire parler ici.

En descendant maintenant dans le chœur, nous trouverons la place qu'occupait le tombeau de Charles V. « La pièce la plus apparente du chœur, dit Dom Pommeraye dans son *Histoire de la Cathédrale,* est le tombeau de marbre noir qui est au milieu, sur lequel est représenté, couché de son long, Charles V tenant son cœur en sa main; la figure est de marbre blanc de grandeur naturelle et revetuë à la royale [1]. »

C'est en vain qu'on chercherait, à l'heure qu'il est, ce tombeau.

Ce fut au mois de février 1737 que le clergé de la Cathédrale, par suite du remaniement du pavage du chœur, pour la démolition duquel on allouait au maître-maçon Cécille une somme de 509 livres, détruisit le tombeau de Charles V! A qui voudrait en douter nous dirons: Lisez le procès-verbal suivant:

« *Procès-verbal*
de la démolition du tombeau du cœur
de Charles V.

« Le lundi 25 février 1737, en conséquence de l'ordonnance de vendredi dernier, aujourd'hui sur les quatre heures après midi, messieurs de la Belloniere, Leclercq et de Charcouville commissaires nommés pour veiller sur les ouvrages qui se font dans le chœur de cette eglise, présence de monsieur le doyen et plusieurs de messieurs *ont fait démolir et détruire le tombeau de Charles V* roy de France; dont a été dressé par le secrétaire du chapitre, par ordre de messieurs, le présent procès-verbal.

« Le tombeau de Charles V etoit de forme carrée portant trois pieds de haut sur quatre pieds de large et sept de longueur surmonté d'une grande table de marbre noir sur laquelle etoit représentée en marbre blanc et de grandeur naturelle la figure de Charles V, tenant de la main droite un cœur de même matière. Les pourtours du tombeau avec son socle cannelé etoient d'ardoise et mutilés en plusieurs endroits. Au pied de ce tombeau qui finissoit dans la ligne du milieu des deux colonnes qui terminent les stalles s'est trouvé un puits de vingt-six pieds de profondeur prenant six pieds d'eau très claire. A la tête de ce

[1] Page 61.

tombeau, en fouillant environ deux pieds, il s'est trouvé une pierre d'environ vingt-cinq pouces sur sa longueur et un pied et demi sur sa largeur qui couvre la superficie d'un petit caveau d'environ quinze pouces en carré et un pied de profondeur au fond duquel est le cœur de Charles V soutenu sur une petite grille de fer faite en forme d'étoile sur la superficie de ce petit caveau. Sous la premiere pierre s'est trouvée une plaque de plomb sans inscription, posée sur une grille de fer qui sert de couvercle au cœur du Roy. Ce cœur est renfermé dans une boëte d'etain en forme de cœur, qui s'est trouvée ouverte en plusieurs endroits, et sur le champ on a fait refermer et sceller à mortier ledit caveau. Sa table de marbre noir, dont il a été parlé ci-dessus, a été destinée, conformement aux ordres du Roy, en date du douze février dernier, pour servir de tombe, sur laquelle on gravera, en lettres d'or, l'inscription suivante :

D. O. M.

ET

AETERNAE MEMORIAE

SAPIENTISSIMI PRINCIPIS

CAROLI V,

GALLIARVM REGIS,

NORMANNIAE ANTEA DVCIS,

QVI HANC ECCLESIAM

AMORE SINGVLARI COMPLEXVS

BENEFICIISQVE IMMENSIS PROSECVTVS

EANDEM AVGVSTISSIMI CORDIS SVI

RELIQVIT HEREDEM,

VBI IN OMNIVM ANIMIS VIVERE

NVNQVAM DESINET.

OBIIT ANNO SALVTIS HVMANAE

MCCCLXXX[1].

« Au Dieu très haut et très grand

et

à l'éternelle mémoire

[1] Registre capitulaire.

L'inscription était de l'abbé Térisse, chanoine et archidiacre. Nous la donnons telle que M. l'abbé Cochet l'a reproduite (*Découverte du cœur de Charles V*, p. 14), d'après Ducarel, c'est-à-dire avec des V. à la place des U et avec quelques mots rectifiés pour le sens. — F. B.

du très sage prince,
CHARLES V,
roi de France,
ci-devant duc de Normandie,
qui épris d'un singulier amour
pour cette église
et après l'avoir comblée de ses bienfaits
la fit héritière de son auguste cœur,
là où sa mémoire vivra dans l'âme de tous[1].
Il mourut l'an de la rédemption humaine
1380. »

Par suite de la disposition relative à cette inscription et de l'emploi d'une portion de la grande table de marbre noir du tombeau pour la recevoir, le clergé passa le marché suivant :

« 1737. Marché fait avec Thomas Mette maitre fondeur de faire une plate bande de cuivre d'un seul morceau avec 8 ou 10 petits cœurs formés dans la dite bande..., les polir et placer la d. bande autour de la tombe en marbre plat noir de Charles V de sorte que la d. bande qui n'aura que deux pouces et demy de largeur et deux lignes d'epaisseur, n'excedera point la superficie de la tombe carrement reduite comme elle est maintenant ni le pavé de liais qui sera aussi carrement réduit comme la tombe de marbre..., attendu que la d. plate bande sera attachée et scellée avec clous à tête perdue et crampons de platre[2]. »

L'inscription a disparu elle-même à son tour, et est allée rejoindre, avec sa bande de cuivre et ses petits cœurs, la tombe et la statue du sage et bon roi Charles V.

Quelques poignées de plâtre, cachées sous le pied du pupitre des chantres (nous l'avons vu de nos yeux), restèrent seules pour marquer la place où fut déposé le cœur de Charles V. En léguant ce précieux dépôt à sa chère église de Rouen, ce bon roi ne s'attendait pas à un si cruel outrage. Les calvinistes, à la funeste époque de 1562, avaient, il est vrai, insulté

[1] Plus exactement : « Là où il ne cessera de vivre dans les souvenirs de tous, » pour traduire les mots *vivere nunquam desinet*, que M. Deville avait lus : *vivens nunquam deseruit*. — F. B.

[2] Nous n'avons pu retrouver trace de ce marché dans les registres capitulaires faisant partie de la bibliothèque du chapitre. On y voit seulement le désir de refaire la tombe avec la plus grande simplicité. « Lundi 15 avril 1737. — M. Le Clercq (chanoine, commissaire du chapitre) a été prié et autorisé de faire mettre sans aucun ornement et toute nue la lame de cuivre qui doit estre autour de la tombe qui est sur le cœur de Charles V, roy de France. » — F. B.

sa tombe et son image; mais ils s'étaient contentés de les mutiler. Le clergé métropolitain les fit disparaître [1].

Charles V, qui avait été duc de Normandie et qui portait une affection particulière à cette province et à la ville de Rouen, avait formellement exprimé le désir qu'elle possédât son cœur après sa mort. Pour être certain que sa volonté ne fût point éludée, il avait fait faire, de son vivant, le tombeau qui devait recevoir cette plus noble partie de lui-même. Ce fut, en 1367, treize ans avant sa mort, qu'on en posa la première pierre. En même temps, par acte du mois de juillet de la même année, il fonda une rente pour des messes à célébrer dans la Cathédrale, à des époques déterminées, qu'il voulut qu'on appelât : « Les messes du roi Charles, » et qui devaient être dites sur un autel placé à la gauche du maître-autel, et auquel il imposa le nom royal. J'ai retrouvé, dans les anciennes archives de la Cathédrale, une copie de cet acte, qui n'a pas moins de vingt-cinq pages d'écriture [2]. Le prince, après avoir adressé à l'église cathédrale de Rouen, dans un vrai style d'écolier de rhétorique, l'éloge le plus pompeux : « *Lucerna super montem porta major et metropolitanis ac primitiva præcipua que totius ducatûs nostri Normanniæ clavis* [3]; fanal sur la montagne, porte majeure et métrepolitaine, primitive et principale clé de tout notre duché de Normandie, » entre dans les détails les plus minutieux, tant sur la fondation elle-même que sur les dispositions accessoires, et sur le cérémonial à observer lors de la célébration des messes. Le nombre des chapelains, des enfants de chœur et autres, qui doivent y assister, leur costume, les ornements sacerdotaux et les vases sacrés à employer, le nombre et jusqu'au poids des cierges et des torches à allumer tant sur l'autel qu'autour du tombeau, le nom de la cloche qui doit être mise en branle (*la Rigault*), etc., etc.; rien n'y est omis. On voit clairement que le bon roi Charles faisait de tout ceci une affaire importante, et qu'il s'entendait au cérémonial.

On travaillait encore au tombeau de Charles V en 1368. La pièce suivante, que j'emprunte au tome IIe des *Archives de la Normandie* [4], en fait foi :

[1] Voir l'Appendice XIII.

[2] On lit au dos :
« Fundatio regis Karoli facta anno millesimo trecentesimo sexagesimo septimo mense julii. »

[3] La critique serait assez méritée, si le texte était celui que donne M. Deville. Mais ce passage a été très mal lu. Il y a : « Lucerna super montem *posita*, *tanquam* major et *metropolis*.... *clarius* elucescat. » Voir l'Appendice XIV. — F. B.

[4] Cette pièce y fut mise par M. A. Le Prevost. Elle figure parmi les *Titres inédits tirés des combles de la Bibliothèque du Roy*. — Archives de la Normandie, IIe année, p. 328-330. — F. B.

1368.

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à nostre bien amé Jehan Dorlienz[1], receveur général en nostre pays de Normendie des aides ordenées sur le fait de la rédempcion de nostre tres chier seigneur et pere, que Dieu absoille, salut.

« Nous vous mandons et enjoignons estroitement que, tantost et senz délay, ces lettres vues, vous bailliez et délivriez des deniers de vostre recepte la somme de quatre cenz franz d'or, c'est assavoir à Hennequin de Liege[2], ymaginer, la somme de trois cenz franz, en rabat de la somme de mil franz d'or[3], en laquelle nous sommes tenuz à lui à cause d'une tumbe d'albastre et de mabre (*sic*), que nous li faisons faire nous, laquelle nous avons ordené estre mise en cueur de l'Eglise de Rouen où nous voulons que nostre cueur soit enterré, quant il plaira à Dieu que nous yrons de la vie à trespassement; — *item* à Jehan Perier, maçon et maistre de l'œuvre de la dicte église de Rouen, la somme de cenz franz en rabat de la somme de deux cenz franz (2,600 francs environ de notre monnaie moderne), en laquelle nous sommes aussi tenuz à lui pour cause de certaine œuvre et maçonnerie de pierre[4], qu'il a fait pour nous en la dite eglise. Et nous donnons en mandement à noz amés et féaux les gens de noz comptes à Paris, que, par rapportant lettres de quittance des diz Hennequin et Jehan et ces présentes, ilz alloent en voz comptes ycelle somme de quatre cenz franz dor et rabatent de vostre recepte sanz contredit et difficulté aucune, non contr'estant ordenance, mandement ou deffense contraire.

« Donné à Paris le 5e jour de décembre, l'an de grace mil troiz cenz soixante et huit, et de nostre regne le quint.

« Par le Roy, BLANCHET. »

Charles V survécut au legs anticipé qu'il avait fait de son cœur à la Cathédrale de Rouen. Treize années[5] devaient s'écouler avant qu'elle reçût ce précieux dépôt.

On lit, à la date du 24 septembre 1380, sur ses registres capitulaires, l'annotation suivante, accompagnée de la figure d'un cœur :

[1] Le nom de ce personnage figure sur la liste des maires de la commune de Rouen, en l'année 1359.

[2] Les membres de cette famille, laquelle existe à Liége, ainsi que j'ai pu m'en assurer sur les lieux, n'ont pas cessé d'y exercer, de père en fils, l'art de la sculpture et de la ciselure. Le dernier d'entre eux s'y occupe, en ce moment, de la fabrication des armes.

[3] On frappait 63 francs d'or dans le marc; 1,000 francs équivaudraient à 13,000 francs de nos jours.

[4] Il s'agit, sans doute, du caveau dans lequel fut déposé le cœur de Charles V, au-dessus duquel fut élevé le tombeau portant la statue, et de quelques autres travaux de maçonnerie accessoires.

[5] Parce qu'on suppose que le travail est antérieur d'un an à la pièce de 1368, qui en fait mention. — F. B.

ROTHOM[1] *COR REGIS KAROLI QUINTI*
SEPELLITUR IN ECCLESIA ROTHOM[2].

« A Rouen le cœur du roi Charles V
est enseveli dans la Cathédrale de Rouen. »

Le tombeau de Charles V était dans une telle vénération, que des meurtriers, qui avaient cherché un asile dans la Cathédrale, ne crurent pas trouver, dans toute l'église, un refuge plus sacré : à l'approche du bailli, qui les poursuivait, ils montèrent sur le tombeau de Charles V[3].

Ce sentiment ne servit pas toujours de sauve-garde au sépulcre du prince. En 1567, un vol fut commis dans le tombeau. Les registres capitulaires, auxquels nous empruntons ce fait singulier, ne disent point en quoi consistait ce larcin.

C'est devant l'image et le cœur de Charles V que les rois et les princes, lors de leur joyeuse entrée à Rouen, venaient s'agenouiller. Ils avaient là, sous les yeux, un grand enseignement : heureux ceux qui savaient interroger le cœur de celui qui avait reçu le nom de Sage !

Henri IV, faisant son entrée dans la Cathédrale de Rouen, le 16 octobre 1596, vint « s'agenouiller devant le grand autel au pied de la tombe ou sepulchre du roy Charles cinquiesme. »

Avant lui y avaient ployé le genou :

Louis XII, le 28 septembre 1508 ;

François Ier, le 2 août 1517 ;

Henri II, le 1er octobre 1550 ;

Charles IX, le 12 août 1563.

Ils pouvaient tous trouver là des inspirations et un modèle.

Louis XIV enfant, au mois de février 1650[4], y venait à son tour.

De tout temps, l'ancien clergé de la Cathédrale, plein de vénération pour la mémoire de

[1] Ici se trouvait dessinée la figure d'un cœur, comme il vient d'être dit. L'impression n'a pu la reproduire.— F. B.

[2] Ce passage est de la plus haute importance ; car il paraît qu'une lacération postérieure l'a fait disparaître des registres capitulaires, comme M. l'abbé Cochet s'en plaint vivement dans une note de sa *Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V*, etc., p. 6.— Il sert en effet à déterminer le jour où le cœur fut apporté et enseveli à Rouen. C'est le 24 septembre. La date du 9 octobre, que nous avions indiquée à M. l'abbé Cochet, en lui fournissant la citation de la *Chronique des quatre premiers Valois*, est celle du « SERVICE dudit cueur du Roy à Rouen ; » quinze jours après avoir été « enseveli dans l'église. » — F. B.

[3] *Histoire du privilége de saint Romain*, t. Ier, p. 110.

[4] Le 5 février. — F. B.

Charles V, son bienfaiteur, veillait sur le tombeau qui portait son image et qui recouvrait le cœur de ce sage et bon roi. Il en a laissé la preuve dans ses registres manuscrits parvenus jusqu'à nous. Nous y lisons, à la date de 1406 :

« Paié à Jehan Le Courtois orfeure pour avoir nétoié et esclarci les capiteaulx et piliers de laton (de cuivre) qui sont sur la tombe du roy par marchié fait. . . . . XII S. »

Un demi-siècle après, nous lisons :

« 1460.... Par les mains de messe Richard Tierry presbytere distributeur des deniers du chœur de l'eglise pour les cierges et torches des services de deffunct prince Charles quint roy de Franche et pour les netoyemens de l'image de nostre Dame qui est dessus le tronq, avec la sépulture du Roy qui est en ceur de lad. esglise au terme Saint-Michel et Pasques par egal. . . . . XX livres. »

L'année suivante, on inscrivait au registre :

« 1461. Maistre Guiffroy Richier maistre machon de l'eglise[1], pour avoir rassis en leur deu plusieurs petits ymages d'entour la sépulture du Roy (elles devaient être en cuivre) estante au ceur de l'eglise et y avoir vasqué par demy jour et plus payé à luy pour sa paine le 11e jour du moys de juillet. . . . . III S. IX d.
« Pour demy boissel de plastre employé aux d. ymages. . . . . III d. ob. »

Quinze jours après, on se préoccupait de nouvelles réparations à y faire :

« La tombe était brisée en plusieurs endroits, dit le registre capitulaire de 1476 : *in multis locis fracta.* » On se mit à la réparer.

Deux siècles plus tard, les choses avaient bien changé : on payait des ouvriers...., mais pour l'abattre et la détruire !

Lorsque des mains impies brisèrent la tablette de marbre commémorative, que le clergé avait fait placer en 1737, le cœur de Charles V, qu'elle recouvrait, avait-il été respecté ? Il était permis d'en douter.

Une heureuse inspiration de M. Barthélemy, architecte diocésain, a permis de constater que la Cathédrale de Rouen possédait encore cette précieuse relique.

[1] Le registre capitulaire porte, à l'année 1462, dans le courant du mois de mars, la mort de Guiffroy Richier, maître-maçon de la Cathédrale. On ne mentionne pas l'endroit de sa sépulture.

Voici la copie de la lettre que M. Barthélemy nous écrivait, le 26 mai 1862 :

« Je m'empresse de vous annoncer une nouvelle qui, j'en suis sûr, vous intéressera vivement. *Nous avons retrouvé le cœur de Charles V !* Voici ce qui a donné lieu à cette découverte. Depuis quelque temps, je me proposais de rétablir, dans le chœur de la Cathédrale, sous le pupitre, l'inscription commémorative du legs que ce grand roi avait fait de son cœur à la Cathédrale de Rouen, et, après avoir tracé cette inscription, je me disposais à la faire graver, lorsque, y réfléchissant avec l'abbé Cochet et deux chanoines de la Cathédrale, les abbés Robert et Colas, je leur proposai, avec l'approbation de Mgr l'archevêque [1], de faire lever les dalles qui devaient couvrir ce précieux dépôt et de nous assurer de sa présence.

« C'est aujourd'hui que nous avons fait, tous les quatre ensemble, cette recherche, et, à 1m,12 au-dessous du dallage du chœur [2], sous deux assises de pierre fortement scellées, nous avons trouvé un petit caveau de 0m,64 de longueur sur 0m50 de largeur, et 0m,56 de profondeur, fermé, à sa partie supérieure, par une grille de fer recouverte d'une plaque de plomb, et au fond de ce caveau, sur une plaque de plomb posée sur une grille semblable à la précédente et à 8 centimètres du fond, se trouvait le cœur du grand roi. Il était dans un état pulvérulent et recouvert de la partie supérieure de la boîte d'étain qui le contenait (la partie inférieure touchant au plomb était entièrement oxydée). Ce qui reste de la boîte ne porte aucune trace d'inscription. (Pl. XIX).

« Nous avons déposé en lieu sûr, pour quelques jours, jusqu'au retour de Monseigneur, cette précieuse relique, que nous réintégrerons ensuite en place, en la mettant dans une nouvelle et convenable enveloppe ; puis, nous ferons une nouvelle inscription commémorative de cette découverte.

« J'ai pensé que le savant historien des *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen* devait être le premier à apprendre cette intéressante découverte, et, comme elle a eu lieu ce soir, à six heures un quart, je ne veux pas attendre, même à demain, pour la lui annoncer. »

A quelques jours de là, nous recevions la lettre suivante de M. Barthélemy :

« Le vendredi 6 juin, à quatre heures après midi, après avoir fait exécuter avec soin par un plombier (M. Bécaille) une boîte en étain, en forme de cœur, formée de deux pièces, nous avons, en présence de Mgr l'archevêque, de l'abbé Cochet [3] et des chanoines qui avaient

[1] Mgr de Bonnechose.
[2] Au milieu du chœur, devant l'aigle, et en face de la chaire archiépiscopale.
[3] Inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure.

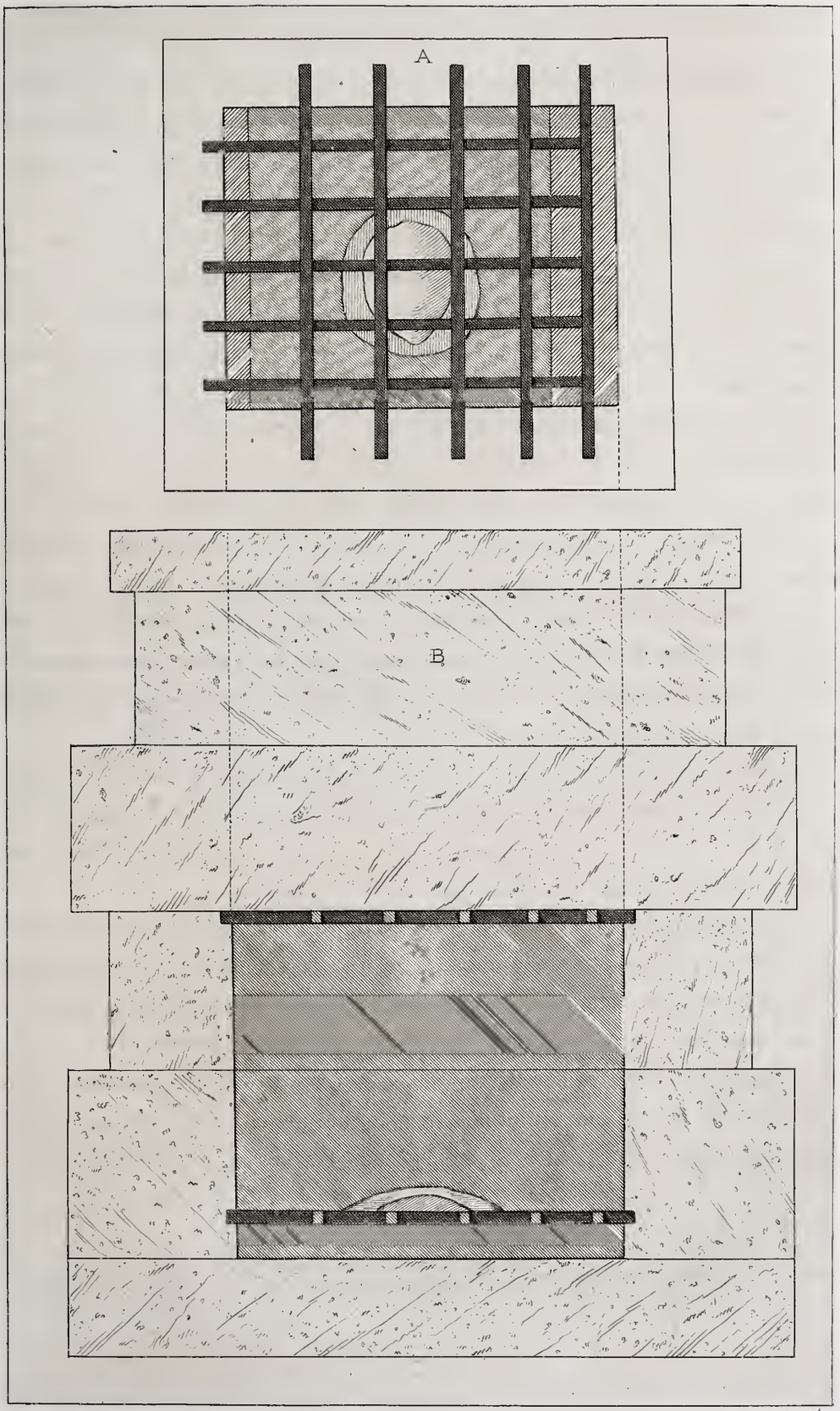

Echelle 1/10

CAVEAU DU CŒUR DE CHARLES V

A. Vue du Caveau et du Cœur — B. Coupe Verticale du Dallage

assisté à la découverte du cœur de Charles V, replacé les précieux restes de ce cœur dans la nouvelle boîte, en y conservant même les fragments brisés de l'ancienne, et le tout a été bien soudé, entouré d'un ruban de soie violet posé en croix et scellé de deux sceaux en cire rouge, aux armes de Monseigneur. Nous avons ensuite placé le cœur d'étain (enveloppé de papier) dans une boîte de plomb bourrée oblongue, laissant autour dudit cœur un espace d'environ 6 centimètres, qui fut entièrement rempli de charbon de bois pulvérisé. Cette boîte a été hermétiquement fermée et soudée, et ensuite réintégrée à la place primitive qu'occupait le cœur, dans le petit caveau dont je vous ai parlé.

« J'oubliais d'ajouter que j'ai fait graver profondément au repoussé, sur la partie supérieure de la boîte de plomb :

COR
CAROLI V
FRANC. REGIS
RECOGNITVM
ANNO DNI. MDCCCLXII.

Plus tard, on plaça solennellement, dans le pavage, à l'endroit du dépôt du cœur, cette inscription gravée sur une plaque de marbre blanc :

SVBTVS CONDITVR
COR
CAROLI V
FRANCORVM REGIS SAPIENTISSIMI
ANTEA DVCIS NORMANNIÆ
QVI ECCLESIAM HANC METROPOLITANAM
VT PRÆ CÆTERIS VIVVS AMAVERAT
ITA MORIENS MELIORIS PARTIS SVI
HAEREDEM FECIT.
DEPOSITVM
ANNO REPARATÆ SALVTIS MCCCLXXX.
RECOGNITVM AC DENVO RECONDITVM
ANNO MDCCCLXII [1].

[1] Cette inscription, dont la fin avait été mal transcrite, diffère de celle qui avait été primitivement proposée. — Voir la *Notice* de M. l'abbé Cochet *sur la Découverte du cœur de Charles cinq*, p. 22. — On y trouvera quelques détails historiques qui ne figurent point ici. — F. B.

« Ci-dessous est renfermé le cœur de Charles V le très sage roi des Français ci-devant duc de Normandie qui vivant avait tellement aimé par dessus toutes cette église métropolitaine, qu'en mourant[1] il lui légua la plus noble partie de lui-même. Déposé l'an de notre salut 1380. Retrouvé et de nouveau renfermé l'an 1862. »

Le corps du roi Charles V avait été conduit, le 4 octobre 1380, à Saint-Denis. Là, dans la chapelle qui portait son nom, se voyait son mausolée, sur lequel on avait gravé cette épitaphe :

Ci gist le roy Charles quint
sage et eloquent fils du roy Jehan
qui regna XVI ans V mois et VII jours
et trespassa l'an de grace M.CCC.LXXX
le XVI° jour de septembre.

Charles V était représenté, sur son mausolée de Saint-Denis, couché à côté de Jeanne de Bourbon, sa femme. A ses pieds et auprès de lui gisaient Bertrand Duguesclin, Barbazan et Bureau de La Rivière, qui tous l'avaient si bien servi vivant, digne cortège de ce bon et grand roi, ses fidèles compagnons à la vie et à la mort. Ils le furent, en effet, et au-delà.

Le corps de Charles V à Saint-Denis, moins heureux que son cœur à Rouen, était arraché, le 15 octobre 1793, de son cercueil, par des mains révolutionnaires et jeté dans la fosse remplie de chaux, où devaient s'engloutir les restes de tant de rois. Ceux de ses fidèles compagnons, Bertrand Duguesclin, Barbazan, Bureau de la Rivière, y furent lancés à leur tour. Le corps de la femme de Charles V, Jeanne de Bourbon, partagea le même sort.

On avait trouvé, dans le cercueil de Charles V, une couronne en vermeil, une main de justice en argent et un sceptre en vermeil de cinq pieds de long, surmonté d'une fleur épanouie[2].

[1] Charles V avait légué son cœur à la Cathédrale de Rouen longtemps avant de mourir : le rédacteur de l'inscription aurait dû s'en souvenir, au lieu de faire son antithèse de *vivus* et de *moriens*, aux dépens de la vérité historique.

Le sens des mots *ut* et *ita* de l'inscription serait mieux rendu par une comparaison : De même que ..... ainsi il, etc. — F. B.

[2] Alexandre Lenoir : *Exhumations de St-Denis.*

BRAS DE LA CROIX, OU TRANSEPTS[1].

[Le transept du nord est beaucoup plus riche en pierres tumulaires que celui du midi; après la chapelle de la Vierge, c'est dans cette partie de l'église qu'on en remarque la plus grande quantité. Malheureusement, presque aucunes n'indiquent la véritable place des sépultures auxquelles elles furent consacrées, tout le transept ayant été dépavé, lors de l'incendie de la flèche, en 1822, après l'avoir été déjà probablement une ou deux premières fois. Ces tombes, d'après l'examen que j'en ai pu faire, ne rappellent, dans tous les cas, aucun souvenir historique, ne se rattachent à aucun fait intéressant. Beaucoup d'entre elles, d'ailleurs, ont été coupées ou mutilées, et sont incomplètes. Je me contenterai donc d'en signaler deux ou trois parmi les mieux conservées.

La première, qui porte cinq pieds dix pouces de long sur deux pieds quatre pouces de large, est placée dans l'alignement des sous-ailes de la nef et du chœur. On y voit représenté un personnage revêtu de l'habit ecclésiastique, mais qu'on prendrait, au premier coup-d'œil, pour un vêtement féminin, si l'inscription suivante, tracée autour de la pierre, ne levait tous les doutes à cet égard :

> **Cy gist venerable et discrette persōne messire Guillaume Leuuain prestre en son viuant chappellain de la chapelle Saint Blaise fondée en ceste eglise lequel trespassa l'an mil** CCCC LXX VII **le** XXVIIe **jour de septembre pries Dieu pour lui**[2].
>
> (Pl. XX).

[1] Il y a ici, dans le manuscrit, une lacune de cinq pages, de 245 à 249 inclusivement. Nous la complétons en reproduisant le texte de l'édition de 1837, pages 187-190, certain que M. Deville y parlait des mêmes personnages, et d'aucun autre, comme le prouve la Table du Manuscrit, où l'on trouve, pour ces cinq pages, les quatre mêmes noms dont il est question dans la deuxième édition. On aura donc à regretter seulement quelques détails complémentaires. La partie empruntée est mise entre crochets [ ]. — F. B.

[2] La planche XLII du manuscrit, la XXe dans cette édition, qui reproduit le dessin de cette tombe, offre plusieurs variantes de lecture, rétablies ici, entre autres la chapelle « Saint-Blaise, » au lieu de « Saint-Nicaise. » — Ni l'une ni l'autre ne sont mentionnées parmi les « Noms des chapelles du Plan tumulaire de la Cathédrale » annexé au Recueil de planches du ms. Mais la chapelle appelée quelquefois Saint-Sever, dans la croisée (aujourd'hui Notre-Dame-de-Pitié), pour la distinguer de Saint-Sever-dans-la-Nef, comprenait deux titres, l'un de Saint-Sever, l'autre de Saint-Blaise. Ce dernier devait donc être adopté. — F. B.

Sur la même ligne, à quelques pas en marchant dans le transept vers le nord, est une pierre plus large à sa partie supérieure qu'à sa base, qui ne porte point de figure[1], mais dont l'inscription est fort bien conservée. Cette inscription, qui est gravée en tête de la pierre, est ainsi conçue :

Cy gist uenerable et discrete
persōne maistre Alain Olinier
maistre es ars et docteur en
theologie excellent en son uiuant
chanoine de ceste eglise et cure
de Sainct Martin aux buineaux
qui trespassa l'an mil CCCC
LXVI le XIe jour de may
priez Dieu pō^r^ luy[2].

Au-dessous, en forme de légende, sont gravés ces mots (sur un phylactère) :

Miserere mei Deus.

A côté et vers la droite de cette tombe, on en remarque une beaucoup plus grande, qui est chargée d'un riche dais gothique, sous lequel se dessine la figure d'un ecclésiastique. L'épitaphe court le long de la pierre :

Cy gist venerable et discrete personne maistre Denis Gastinel prestre maistre es ars licencie es drois canon et en[3]. . . . . chanoine de Rouen et conseiller du roy nostre sire[4]. lequel trespassa lan de grace mil CCCC. XL. le XIIIe jour de decembre. priez dieu pour lame de lui. amen.

Cette dernière pierre tumulaire a huit pieds trois pouces de long sur quatre pieds de large[5]. (Pl. XXI).

Denis Gastinel fut un des juges de la Pucelle. Il s'opposa, quelques jours avant son sup-

[1] Il y a une sorte de squelette de petite dimension dont la partie inférieure est plus accusée. — F. B.

[2] Le texte de la Planche XLIII du ms. offrait de simples différences d'orthographe qui ont été rétablies ici.— F. B.

[3] « Civil. » — De plus « chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde et de la Cathédrale de Rouen. » — M. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 39. — F. B.

[4] Charles VII.

[5] Dans les deux premières éditions, qui ont servi à remplacer les feuillets égarés du manuscrit, M. Deville n'employait pas le système décimal. — F. B.

PL. XXI.

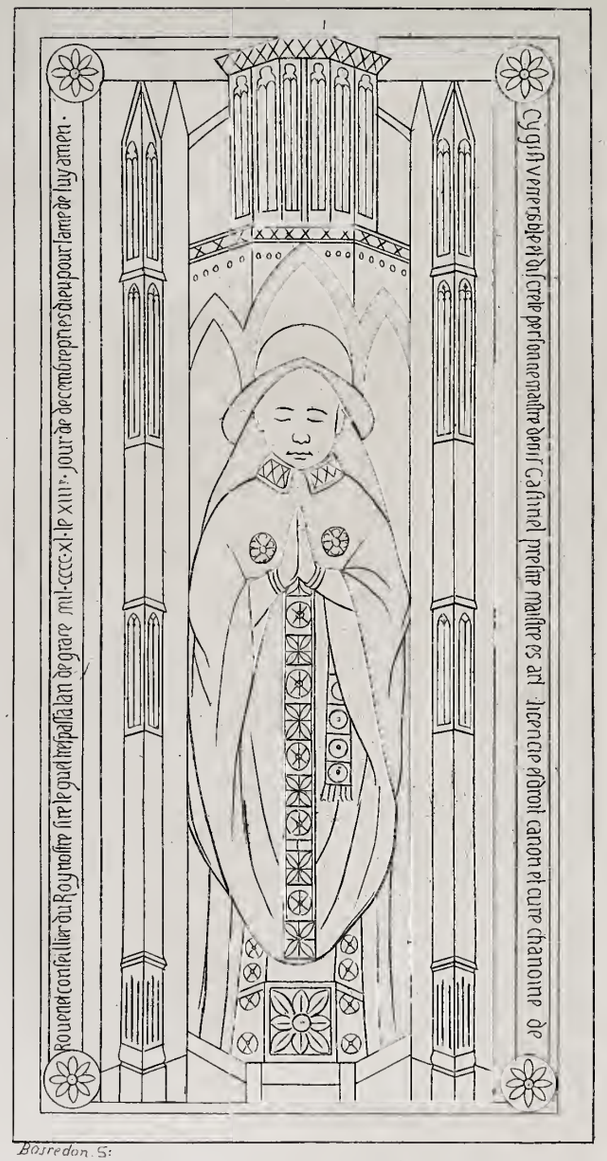

Bosredon. S:

TOMBE DE DENIS GASTINEL

PL XXII

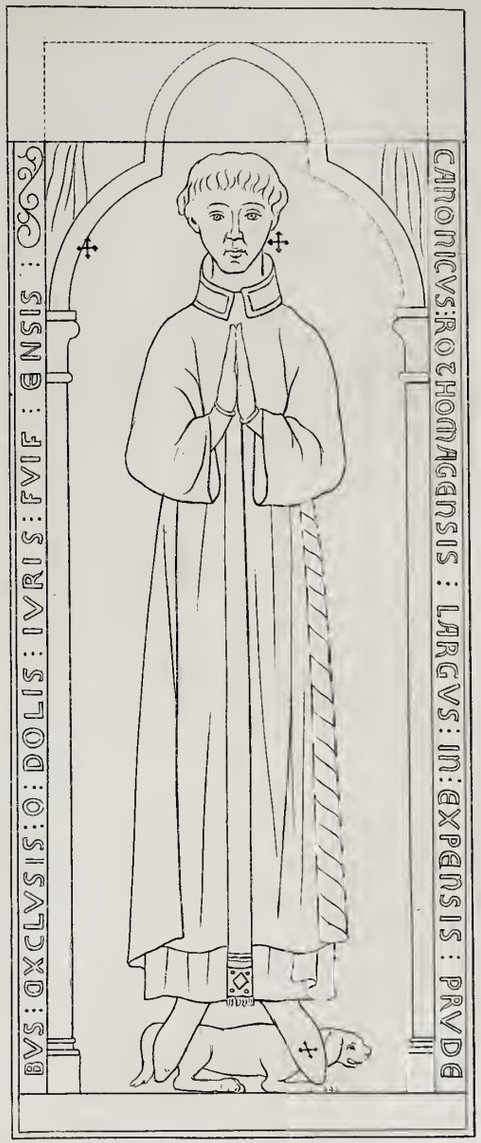

TOMBE D'UN CHANOINE INNOMMÉ

plice, à ce qu'on l'appliquât à la torture, ainsi que le proposait le délégué de l'inquisition [1]. Paix à l'âme du bon chanoine! Son vœu sera entendu; nous prierons Dieu pour l'âme de lui.

En s'avançant vers le nord-est, derrière le dernier pilier de droite du transept, on trouve des tombes sculptées, fort anciennes, mais qui sont malheureusement incomplètes. Les inscriptions, comme toutes celles d'une époque reculée, sont en latin et en vers. L'une porte la date de 1270 :

Anno : milleno : bis : cento : septuageno [2].]

. . . . . .

Il fallait qu'il eût une certaine importance aux yeux des chanoines de Rouen, pour qu'ils aient permis ou demandé qu'il fût consigné sur la tombe d'un des leurs. La veille de sa mort, le 7 novembre, ne se rapportant à aucune fête religieuse, à aucun saint ou patron en vogue à Rouen, nous ne serions pas éloigné de croire, après y avoir longtemps réfléchi, que cette annotation ne se rattachât au retour dans sa cathédrale de l'archevêque Eudes Rigaud, qui avait accompagné saint Louis à Tunis, où ce grand roi mourut le 25 août de cette même année 1270. Eudes Rigaud a dû escorter ses restes, son cœur et ses os, qui furent apportés en France, deux mois après. La rentrée de l'archevêque à son église cathédrale, dans ces circonstances, aura vivement impressionné son clergé, et il n'est pas étonnant qu'il se soit empressé d'en retracer, aux yeux de tous, un témoignage.

Nous proposerions donc de lire, à la suite des mots PRECEDENTE DIE, en complétant le mot PON..... ceux-ci : PON*TIFICE ODONE ROTOM*. REDU*CE* [3], « le jour précédent, le pontife Eudes étant de retour à Rouen. »

La seconde pierre tombale, qui touche presque à l'autel de saint Sever, représente, sous

[1] Son nom figure dix-sept fois dans ce procès, et voici comment y est rapporté son avis sur la torture : « *Magister Dionysius Gastinel dixit quod non expedit eam ponere in torturis.* » M. Quicherat, *Ibid.*, p. 403. — F. B.

[2] Il est vraisemblable que le ms. donnait ici le texte plus complet de l'inscription, qu'il est difficile de lire et surtout de comprendre tel qu'il figure autour de la Planche XLV du manuscrit. La discussion qui va suivre, sur les derniers mots, qui ne se retrouvent point ici, en est la preuve. — F. B.]

[3] Nous appliquons les trois dernières lettres *PON*, au mot PONTIFEX, ainsi qu'on va le voir. Cette addition cadre parfaitement, ainsi que nous l'avons indiqué sur le dessin de la planche, avec l'espace resté libre sur le listel. La terminaison du premier et du dernier mot PONTIFI*CE*-REDU*CE*, rentre dans la catégorie du vers léonin. (M. Deville.)

Il nous a été impossible de retrouver des vers dans le texte donné par le dessin, où nous n'avons lu que ces mots détachés : HUIC... QVI. FVIT... SEDENS OPTIMO FVIT... ANNO. MILLENO. BIS CĒNTŇ. SEPTUAGESIMO. DECESSIT.... PRECEDENTE DIE PON..... C'est là que M. Deville a placé les mots PONTIFICE . ODONE . ROTOM . REDUCE ., pour terminer l'inscription. — A cause du mauvais état de l'inscription, cette Planche XLV du manuscrit n'a pas été reproduite. — F. B.

un arceau ogival, supporté, comme la première, par des colonnettes, un jeune chanoine, la tête nue et tonsurée, les mains jointes, les pieds appuyés sur un chien couché.

La disparition de la partie supérieure de la pierre, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, nous a privés du nom de cet ecclésiastique. Voici ce qui reste de l'inscription tumulaire, également en vers latins, dit léonins, sur les deux grands côtés latéraux de la pierre :

. . . . . canonicus : Rothomagensis : largus :
in : expensis : prudens. . . . . .
bus : exclusis : q̄ : dolis : juris : fuit : ensis :[1]

. . . . . « chanoine de Rouen large
en libéralités, prudent. . . . . .
et toutes ruses écartées fut l'épée du droit. »

On remarque, sans pouvoir se l'expliquer, et en comprendre le sens mystique, ces trois petites croix, placées, l'une, près de l'oreille gauche du défunt, l'autre, sur son pied, la troisième, sous les pieds d'un des deux anges qui tiennent l'encensoir. (Pl. XXII).

Les deux tombes tronquées, que nous venons de décrire, ne sont, malheureusement, pas les seules, dans cette partie de l'église, que les mêmes mains, qu'on nous permettra de qualifier d'impies, aient mutilées.

Il en est une troisième, dont nous donnons le dessin (Pl. XXIII), sur laquelle ils ont porté le marteau destructeur, comme si ce n'était pas assez du temps et des pas des fidèles pour altérer ces pieux monuments.

Cette pierre tombale, qui n'a pas moins de $2^m,98$ de longueur sur $1^m,45$ de largeur, est entièrement couverte d'éblouissantes ciselures. Elle nous montre l'image d'un ecclésiastique, dans un costume de chanoine de la richesse la plus recherchée, les yeux baissés, les mains jointes sur la poitrine. A ses côtés sont seize figurines de saints et de saintes, encadrées, comme le prélat, sous un dais élégant.

Sur la frange de la pierre est tracée cette inscription, en français :

Cy gist maistre Milon Antie natif. . . .
. . . pter chanoyne de ceste eglise et cure

[1] Voici les vers rétablis, autant que le permet le texte ;

Largus in expensis, prudens.....
Omnibus exclusisque dolis juris fuit ensis.

F. B.

E. Charpentier del. Jules Adeline Rouen sc

TOMBEAU DE MILON ANTIÉ, CHANOINE

du Vivier lequel trespassa le XIXe. . . .
. . . . . cinq cents vingt et ung.
Dieu luy face pardon a lame. . . . . .

La première lacune, après le mot *natif*, tient à l'effacement des caractères; la seconde, après le chiffre *XIXe*, à l'enlèvement, au moyen d'une scie, d'une portion de la pierre à son angle inférieur, enlèvement qui se répète, à l'angle supérieur du même côté, ainsi que l'indique le dessin; la luxuriante décoration de cette pierre n'a point arrêté les auteurs de cette barbarie.

Passons dans la nef.

LA NEF[1].

En entrant dans la nef, par son bas-côté septentrional, la vue est tout d'abord attirée par une immense pierre sépulcrale, de 3m,30 de long sur 1m,65 de large, toute semée de petites plaques de marbre blanc, au nombre de 27 (voir Pl. XXIV).

Au centre, apparaît la silhouette de la tête du défunt et de ses deux mains[2], près desquelles sont incrustés, également en marbre blanc, deux petits morceaux, simulant, l'un, un bas de jambe, l'autre, une espèce de flacon renversé. Toutes les autres plaques de marbre, rangées symétriquement, offraient l'image de saints et de saintes, sous le patronage desquels s'était mis le défunt : il n'avait pas craint, on le voit, de frapper, à coups redoublés, à la porte du Paradis.

Cette vaste pierre, qui appartient, au plus tôt, aux premières années du XVIe siècle, avait été ciselée avec une si grande légèreté que tous les traits des figures et des ornements ont disparu sous les pas des fidèles.

Quant au listel de la pierre, place ordinaire de l'inscription tumulaire, ses deux grands côtés latéraux, ainsi que le petit côté supérieur, qui présentaient réunis une étendue de plus de neuf mètres, sont parfaitement unis et n'offrent pas la trace d'une seule lettre. Aussi sommes-nous porté à croire qu'ils n'en ont point reçu, dans l'origine.

[1] C'est dans cette partie de son ouvrage que M. Deville a fait les additions les plus considérables. — F. B.
[2] On ne retrouve guère « deux mains jointes » dans le dessin du ms. Voir Planche XXIV. — F. B.

Sur le petit côté inférieur du listel apparaissent quelques mots, peu lisibles, il est vrai, mais où, cependant, nous avons cru pouvoir constater ceux-ci :

. . . . Roussin aumonier prestre de ceste esglise.

lesquels étaient, peut-être, précédés de ceux-ci :

Ici gist maistre, etc.

On aurait placé là, contrairement à l'usage, une simple annotation.

Approchons-nous du dernier pilier formant un des appuis de la tour centrale de l'église, à main gauche.

En regard de ce pilier, au milieu de la nef, dans la fosse creusée, au XIe siècle, pour l'archevêque Maurile, « in loco qui vulgariter *la tumbe Saint Moril*[1] appellatur, » avait été déposé, en 1483, le cœur du cardinal d'Estouteville, un des successeurs de Maurile à la chaire archiépiscopale de Rouen[2].

Un mausolée, en marbre blanc, sur lequel était placée la figure du cardinal en relief, avait été dressé en son honneur[3]. Un treillis en fer en défendait l'approche aux mains sacriléges. Ce faible obstacle n'arrêta pas celles des calvinistes en 1562 : le treillis, le mausolée furent brisés. Deux plats d'argent, dans lesquels était renfermé le cœur, furent enlevés et vendus au poids.

Le mausolée avait subi successivement de nombreuses vicissitudes. Dès l'année 1470, le cardinal d'Estouteville, étant à Rome[4], avait demandé au chapitre de la Cathédrale de Rouen, par l'entremise du chanoine Guillaume Auber : « Au cas qu'il finiroit ses jours en France que son corps soit inhumé en la nef de l'eglise là où est une tombe vulgairement nommée *la tombe Saint Moril,* et au cas qu'il mourroit hors le royaume que son cœur au dit lieu fût posé. »

[1] Cette orthographe et la traduction latine de ce nom, *Maurilius,* donnent à penser que M. Deville a raison de l'écrire *Maurile* et non *Maurille,* reconnu par l'Eglise non pas *Saint,* mais *Bienheureux.* — F. B.

[2] Maurile occupa le siége de septembre 1055 au 9 août 1067, et Guillaume VII d'Estouteville, du 9 juillet 1453 au 23 janvier 1483. — F. B.

[3] Dans l'édition de 1837, M. Deville avait mis en note une pièce curieuse, supprimée ici, mais qu'on pourra lire à l'Appendice XV. — F. B.

[4] Le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* contient deux inscriptions relatives à des consécrations faites au XVe siècle, à Florence et à Rome, par le cardinal d'Estouteville. La communication en avait été faite à M. l'abbé Cochet par un Normand, M. l'abbé Barbier de Montault. Voir t. I, 1867-1869, pages 405-406 — F. B.

Le cardinal donnait, en même temps, au chapitre sa mitre et sa crosse, et fondait 2,500 écus pour douze obits en douze mois. On devait s'occuper immédiatement des détails de sa sépulture.

A quatre années de là seulement, en 1474, le chapitre fut consulté sur un simulacre, *compositum de carlates* [1], qu'on avait fait placer à l'endroit désigné, afin de le mettre à même de se prononcer sur les dimensions et la forme du futur mausolée. On ne s'occupa de sa construction qu'en 1480.

Le cardinal d'Estouteville étant mort, à Rome, en 1482 [2], le 22 janvier, son cœur fut transporté à Rouen, et déposé, le 12 avril 1483, dans le tombeau.

L'inscription suivante, tracée en lettres d'or sur une table de marbre noir, fut placée, et se lit encore de nos jours, sur le pilier qui prêta son ombre séculaire à la cendre du vénérable prélat :

PERENNI MEMORIÆ
D. D. GUILLELMI D'ESTOUTEVILLE
S. R. ECC. CARDINALIS,
ARCH. ROTOM. AN. MCCCCLIII,
A SUM. PONT. NICOLAO V
AD CAROLUM VII GALLIARUM REGEM
LEGATI A LATERE
QUI ROTOM. ECCLESIAM
AMANTISSIMI CORDIS HEREDEM
ROMÆ MORIENS INSTITUIT
ANNO MCCCCLXXXII.
RECONDITUM EST IN TUMULO
R. MAURILII ARCHIEP.

[1] Probablement *canlates*, comme on prononçait alors le mot *chanlates*, terme de couvreur détourné ici de sa signification ordinaire. — F. B.

[2] Il paraît qu'un monument ou tout au moins une pierre tumulaire avait été consacrée à la mémoire du cardinal d'Estouteville, dans l'église de l'abbaye de Valmont, lieu de la sépulture des membres de la famille. Il y a plusieurs années, j'ai découvert, dans les ruines de cette église, plusieurs fragments d'une pierre sculptée, sur lesquels j'ai pu lire ces mots :

Guillaume. . . . . cardinal archevesque de Rouen
lequel trespassa l'an mil CCCCLXXIII. . . . . .
lhonneur du quel. . . . . .

Dans l'inscription qui termine cette note de M. Deville, la date de 1473 n'est pas exacte. Il faudrait 1483, comme on le verra, ci-après, p. 162, note 1. — F. B.

« A l'éternelle mémoire de monseigneur Guillaume d'Estouteville, cardinal de la sainte Eglise romaine, archevêque de Rouen, l'an 1453, légat du souverain pontife Nicolas V auprès de Charles VII, roi de France, qui, en mourant à Rome, institua, en 1482, l'église de Rouen héritière de son cœur bien aimant. Il fut enfermé dans le tombeau du bienheureux archevêque Maurile[1]. »

L'inhumation du cœur du cardinal d'Estouteville eut lieu, à Rouen, avec une pompe égale à celle qui présida à l'inhumation de son corps, à Rome, mais avec une plus grande dignité. Le corps du prélat était revêtu de riches ornements en drap d'or; à ses doigts brillaient des bagues du plus grand prix. « L'éclat de ces pierreries, raconte Dom Pommeraye[2], donna dans la vue des chanoines de Sainte-Marie-Majeure de Rome, où se passait la cérémonie, et leur fist naître un si violent désir de s'en rendre possesseurs, qu'ils se jeterent dessus et commencerent à luy arracher des doigts, ce que voyant les ermites de Saint-Augustin, conçurent de l'indignation de l'attentat des chanoines, et pour en empêcher l'effet (peut-être pour avoir part au butin) tascherent, de leur coté, de se saisir des bagues; tellement que dans cette contestation, les uns tirant d'un coté, les autres de l'autre, peu s'en fallut que le corps du cardinal ne demeurast nud, au grand scandale de tous les gens de bien. »

Le clergé rouennais témoigna plus de respect pour les restes de son vénérable et illustre prélat.

La Cathédrale de Rouen montre encore aujourd'hui avec orgueil le nom de d'Estouteville gravé sur la belle cloche qui, du haut de la tour Saint-Romain, appelle les fidèles à la prière, et qui reçut, à son baptême, le nom de

MARIE DESTOUTEVILLE.

On y grava l'inscription suivante :

LAN 1467 REVERENT PERE EN DIEU MESSIRE GUILLAUME
DESTOUTEVILLE CARDINAL DOCTEUR ET ARCHEVESQUE DE
ROUEN ME FIT FAIRE ET AY ESTE NOMMEE MARIE DESTOUTEVILLE.

[1] Il ne faut pas croire que le cœur du cardinal d'Estouteville ne fut rapporté, dans la Cathédrale, que plus d'un an après sa mort. Le 22 janvier *1482*, ancien style, est la même année que *1483*, nouveau style, Pâques tombant, cette dernière année, le 30 mars. Il aurait donc mieux valu mettre 1483 partout; « la bonne date, » comme le disait une note de M. Deville, édit. de 1837, p. 194. — F. B.

[2] *Histoire des Archevesques de Rouen*, page 576.

Au-dessous, on mit l'écusson armoirié des d'Estouteville, qui y fut appliqué au moyen d'une pierre gravée par un maçon, qui reçut 30 sous tournois pour sa peine.

Le fondeur Pierre Chapuzot, en outre de son marché de 600 livres, reçut une gratification de 12 écus d'or. Il avait pour associé un nommé Jean Girard. Tous sont qualifiés de maîtres fondeurs de cloches. La Marie-d'Estouteville coûta, tout compris, 1,280 écus d'or, soit 1,920 livres tournois, les 15 livres comptées pour 10 écus.

Le cardinal d'Estouteville ne borna pas là sa générosité. Trois ans après, il faisait don à la Cathédrale d'une seconde cloche, plus petite, fondue par le même Chapuzot, et qui fut appelée *la Guillaume*. On lit, au registre capitulaire, à la date du 11 septembre 1470 : « Ordonné que pendant la procession qui se fera dans la chapelle de la Vierge, on chante *Veni Creator* pour implorer le secours de Dieu pour la fonte de la seconde cloche que fait faire le s^r^ cardinal d'Estouteville. »

Vers ce même temps, le clergé de la Cathédrale avait entrepris de garnir le chœur d'un double rang de stalles avec leur dais, en bois sculpté, auxquelles on travailla avec ardeur. On s'occupait aussi de la chaire archiépiscopale. On adjoignit à l'artiste, chargé particulièrement de la construire (désigné sous le nom de *maistre de l'œuvre de la chaire de monseigneur de Rouen*[1]), quatre *ymagiers* (sculpteurs).

« Cette chaire, dit-on dans le chapitre, sera faite aussi riche, aussi complète, aussi parfaite que possible, *fiat ditior, plenior et excellentior quam fieri posset*, d'autant plus, ajoutait-on, que le seigneur cardinal donne pour la facture de la dite chaire de fortes allocations, *plura de bonis suis largitus est.* » La dépense s'éleva, en totalité, à 712 livres tournois, somme considérable pour le temps, si l'on prend pour terme de comparaison la paye du maître de l'œuvre et des ymagiers : le premiers recevait 5 s. 6 d. par jour ; les autres employés à la journée, 4 s. 6 d.

On ne dit pas si l'ymagier de la chaire archiépiscopale, de son propre mouvement, se permit d'y sculpter une de ces figures lubriques, dont les sellettes des stalles des chanoines étaient semées. Dans tous les cas, le cardinal d'Estouteville, de sa chaire, en pouvait voir, à deux pas de lui, une dont il aurait pu s'indigner.

Outre les monuments dont le généreux prélat avait enrichi son église métropolitaine, il lui avait fait don encore de sa crosse et de sa mitre, qu'il lui légua par testament, et d'une foule d'ornements sacerdotaux de la plus grande richesse, dont nous avons pu relever l'énumération sur les registres capitulaires. Ces détails ne sont point sans intérêt, au point de vue historique et artistique :

[1] Il se nommait Laurens Adam. On l'avait fait venir d'Auxerre.

« *Parements d'eglise.*

« Une chappe de drap d'or velut cramoisy, avec orfraiz a perles.

Ung chasuble de semblable drap d'or cramoisy.

Une estolle et trois fanons de semblable drap d'or.

Item, une piece de drap d'or contenant deux aulnes et 3 quarts.

Item, une chappe et ung chasuble de drap d'or blanc.

Item, sept chappes de une raison de drap d'or blanc.

Deux estolles et trois fanons de semblable drap d'or blanc.

Trois amitz garniz de drap d'or blanc à cordons soie violette.

Deux aubes garniz de drap d'or où il y a l'histoire *Genuit adoravit.*

Item, une chappe, ung chasuble de drap d'or noir.

Quatre chappes de satin noir figure aux orfrais de *Angelis cum cruce.*

Une piece de drap d'or noir contenant 2 aulnes 5 quarts à bonne mesure.

Ung bel corporalier fourni de perles, les corporeauls dedens.

Item, troiz chaintures de soye noire faicte à fil d'or. »

Ce fut le cardinal d'Estouteville qui jeta les fondements du château de Gaillon ; mais le mérite revint à un de ses successeurs, dont nous venons de décrire, il n'y a qu'un instant, le tombeau [1], d'en créer les merveilles. Le cardinal d'Estouteville était digne, par sa munificence et son goût pour les arts, d'ouvrir la route au cardinal d'Amboise. Aussi son nom est-il resté cher aux amis de la gloire et des antiquités normandes.

Outre le cœur du cardinal d'Estouteville, sa tombe renfermait celui d'un membre de sa famille, Jean d'Estouteville, sire de Villebon, capitaine des cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, mort à Rouen en 1552 [2]. En janvier 1570, la veuve du sire de Villebon, Denise de Labarre, faisait faire un service *là où est le cœur de son mari.*

En 1576, elle donnait au chapitre, pour la célébration d'un obit « pour le salut des âmes de son mari, d'elle et de leurs amys vivants et trespassés, une chapelle d'ornements :

« Deux grandes chappes toille dor et dargent damascee noire a orfraiz de toile dargent damascee.

Trois chappes de damas caffart grix a parementz de damas blanc.

Un grand drap de corps de la mesme toille dor et dargent damascee a grande croix de toille dargent damascee garny de velours noir tout a lentour.

[1] Georges d'Amboise. — Voir plus haut, pages 69-84.

[2] Le 29 avril. Ces indications sont celles du P. Anselme, *Histoire généalogique*, etc., t. VIII, p. 101.

Et quinze pieces pour servir a parer trois aulbes et amictz de mesme toille dor et dargent, dont la dicte dame a esté remerciee. »

Le chapitre, pour ne pas être en reste de générosité avec la dame de Villebon, lui envoya deux gallons de vin et deux pains. Il ne se ruinait pas; 26 sous tournois étaient alloués au receveur du chapitre pour cette dépense. (Registres capitulaires).

Tournons-nous vers le pilier opposé à celui qui porte l'inscription consacrée au cardinal d'Estouteville; nous verrons attachée, en regard de celle-ci, l'inscription suivante, qui est également tracée en lettres d'or :

IN MEDIA NAVI
E REGIONE HUJUS COLUMNÆ
JACET
BEATÆ MEM. MAURILIUS
ARCHIEP. ROTOM. AN. MLV
HANC BASILICAM PERFECIT
CONSECRAVITQUE ANNO MLXIII.
VIX ENATOS BERENGARII ERRORES
IN PROVIN. CONCIL. PRÆFOCAVIT
PLENUS MERITIS OBIIT AN. MLXVII.
HOC PONTIF. NORMANNI
GUILLEL. DUCE ANGLIA POTITI SUNT
ANNO. MLXVI.

En voici la traduction :

« Au milieu de la nef, dans la direction de cette colonne, gît Maurile de bienheureuse mémoire, archevêque de Rouen, en l'an 1055. Il acheva cette basilique et en fit la consécration l'an 1063. Il étouffa, dans un concile provincial, les erreurs naissantes de Bérenger. Il mourut plein de mérites en 1067. Sous son pontificat, les Normands, conduits par le duc Guillaume, s'emparèrent de l'Angleterre, en l'an 1066. »

Au mois d'avril 1480, le maître maçon, chargé de construire le tombeau destiné au cardinal d'Estouteville, à la place qui avait été accordée par le chapitre, dite *la tumbe Saint Mauril*, demanda et obtint la permission de procéder à son travail. Le 11 avril, on constatait ce qui suit sur le registre capitulaire :

« Lorsque, en vertu de la permission concédée (le 13 juin 1470) et dernièrement accordée

de nouveau pour l'érection de la sépulture de révérendissime seigneur (domini) le cardinal archevêque de Rouen, à l'endroit vulgairement appelé *la tumbe Saint Mauril*, le jour d'hier (10 avril), après midi, les ouvriers requis pour enlever les pierres de ladite tombe et de l'ancien pavage, après avoir arraché les pierres, en creusant le sol, trouvèrent un sépulcre en pierre clos et couvert. Après qu'il eut été ouvert, en présence de plusieurs de messieurs, qui avaient été avertis, on découvrit dans ledit sépulcre plusieurs ossements avec un morceau d'une croix de bois et quelques fragments d'une chasuble qui dénotaient que le corps d'un archevêque avait été enseveli là. C'est pourquoi la sépulture ayant été refermée, l'ouvrage fut interrompu, pour ne pas être repris, jusqu'à ce que le chapitre en ordonnât. Celui-ci consulté, jugeant que l'ouverture de ce sépulcre et rien de ce qu'on y avait découvert et vu, n'était de nature à faire retirer la concession accordée, a décidé, à une grande majorité, que le travail commencé pouvait être achevé ; mais attendu que cette place est vulgairement appelée *la tombe Saint Moril*, ce qui encore aujourd'hui est cru pieusement, pour que la renommée et la mémoire n'en périssent pas, vu que celui-ci, de son vivant, bien que n'étant point chanoine, fut d'une très sainte vie, et a fait de grands dons à cette église, disons qu'il soit placé quelque signe, *signum*, soit épitaphe, soit tombeau, qui puisse conserver, à perpétuité, sa mémoire et son inhumation, et que, nonobstant, il soit donné connaissance, par le prochain envoyé, à mons^r^ l'archevêque, des choses dont l'ouverture des dits lieu et sépulture a amené la découverte[1]. »

Dans l'origine, la tombe de Maurile s'élevait de trois pieds au-dessus de terre. L'inscription moderne, que nous avons relatée ci-dessus (p. 165) avait été substituée à celle-ci, qui avait été composée par un certain Richard, fils d'Herluin[2], chanoine de Rouen ; elle était gravée sur une lame de cuivre :

HUMANI CIVES LACRYMAM NOLITE NEGARE
VESTRO PONTIFICI MAURILIO MONACHO.
HUNC REMIS GENUIT, STUDIORUM LEGIA NUTRIX
POTAVIT TRIFIDO FONTE PHILOSOPHICO.
NOBIS HANC ÆDEM CŒPTAM PERDUXIT AD UNGUEM.
LÆTITIA MAGNA FECIT ET ENCENIA.

[1] M. Deville citait ici en note le début de la délibération qu'il vient de traduire et dont nous avons donné le texte dans l'Appendice XV. — F. B.

[2] Dans ses *Voyages liturgiques de France*, le sieur de Moléon (Le Brun des Marettes) dit que « son épitaphe fut composée par un chanoine nommé Herluin. » P. 273. — F. B.

CUM TIBI, LAURENTI, VIGILAT PLEBS SOBRIA CHRISTI,
TRANSIT, ET IN COELIS LAUREA FESTA COLIT.

« Généreux citoyens, donnez une larme à votre pontife, le moine Maurile. Reims lui donna le jour, Liège nourrice des études, le désaltéra à la triple fontaine philosophique [1]. Il acheva complètement pour vous cet édifice et en fit la dédicace avec une vive joie. Il trépassa le jour où le peuple chrétien fait jeûne et veille en ton honneur, ô Laurent [2]. Maintenant il assiste dans le ciel aux fêtes des martyrs célestes. »

Cette épitaphe nous apprend que Maurile était né à Reims et qu'il avait fait ses études à Liège. Nous savons, par les chroniqueurs anglo-normands, qu'il vint en Normandie, et entra comme moine à l'abbaye de Fécamp. Plusieurs années après, il en sortit, pour aller en Italie. De Florence, où il avait porté la crosse abbatiale, il revint en France et retourna à sa chère abbaye de Fécamp.

C'est là que Guillaume, qui connaissait sa piété et son haut mérite, fort de l'assentiment du pape Victor, alla le choisir, en 1035, pour le faire monter sur le siège archiépiscopal de Rouen, en remplacement de Mauger, qu'il en avait fait honteusement chasser. Maurile l'occupa durant douze années et s'en montra digne, *XII annos floruit.*

Il agrandit et termina complètement son église métropolitaine, *cœptam perduxit ad unguem,* dont l'archevêque Robert, un de ses prédécesseurs, avait entrepris la construction. Maurile, dans le courant du mois d'octobre de l'année 1063, en fit la dédicace, en présence du duc Guillaume.

A trois années de là, en 1066, il allait s'asseoir, à côté de ce prince, dans la salle du conseil, tenu à Lillebonne, pour l'expédition d'Angleterre.

A son retour en Normandie, en 1067, Guillaume-le-Conquérant s'arrêta à Jumièges, et voulut qu'on fît, en sa présence, avec pompe, *magno honore,* la dédicace de l'église abbatiale. Ce fut l'archevêque Maurile qui, le 1er juillet de cette même année, présida à la cérémonie [3].

Le vénérable prélat ne devait pas y survivre longtemps. A quarante jours de là, le 10

[1] Le *Trivium*, nom d'un cours d'études au moyen-âge, comprenant la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique. — F. B.

[2] Le 9 août, veille de la Saint-Laurent.

[3] Anno MLXVII Kalendas julii ecclesia gemmeticensis dedicata est in honorem sanctæ genetricis mariæ a Maurilio archiepiscopo et quatuor episcopis præsente Guillelmo rege Anglorum.

(Ex chronico gemmeticensi.)

août 1067[1], il rendait le dernier soupir. On raconte un fait assez curieux, à cette occasion. Il était étendu, sans connaissance, sur son lit de mort, et l'on allait porter son corps à l'église, lorsque, tout-à-coup, il se ranima et se prit à dire à ceux qui l'entouraient : « Le démon m'a terrifié, parce que je n'étais pas lavé de tous mes péchés ! » Puis, il poussa un soupir, ferma les yeux, pour ne plus les rouvrir.

La tombe de Maurile était en grande vénération à Rouen. « Le diacre, à certains jours, va, après l'offertoire, encenser le tombeau de ce saint prélat, » dit l'auteur des *Voyages liturgiques en France*, qui écrivait vers l'an 1718[2].

Il existait, à cet endroit, une lame de cuivre portant cette inscription, en lettres dorées : « *Pietate et sanctitate insignis in pontificali dignitate monachi modestiam et exercitia retinuit.* » — « Remarquable par sa piété et sa sainteté, il conserva, dans la dignité pontificale, la modestie d'un moine et ses exercices. »

Les deux vers latins suivants se lisaient à la même place :

PRÆSUL MAURILIUS DOCTRINÆ LUCE REFECTUS
MORIBUS EXIMIIS PRÆFULSIT ET ACTIBUS ALMIS.

« Le prélat Maurile, fort de la lumière de la doctrine,
brilla par d'excellentes mœurs et de belles actions. »

Une charte, émanée de Maurile et portant sa signature (sa croix ✝), que nous avons sous les yeux, va nous mettre à même de le montrer sous un jour nouveau : comme originalité et comme peinture de mœurs, elle mérite d'être citée.

Il s'agit d'un accord passé entre Maurile et l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, Nicolas. L'archevêque, par cet acte, s'engage à assister, dans l'église de Saint-Ouen, à la solennité du saint patron, en compagnie de ses clercs, et à y chanter la messe, sous la condition que l'abbé, ce acceptant, lui donnera sept sous, *septem solidos*, et à ses clercs quatre faisannes, un cochon, et une vache avec son cuir, *cum corio*, 40 poules et 100 œufs, 120 pains et un muid et demi de vin.

Décidément le bon archevêque était moins exigeant pour lui-même que pour ses clercs, traités en vrais chanoines. Aussi sera-t-on moins étonné de voir les historiens anglo-normands vanter la sobriété de l'archevêque Maurile : « Maximâ abstinentiâ laudatus, » disait

[1] L'épitaphe dit : « la veille de la Saint-Laurent, » c'est-à-dire le 9 août, comme on l'a vu plus haut, et cette date est répétée par plusieurs historiens. — F. B.

[2] Le Brun des Marettes, *ibid.*, p. 274. — F. B.

Guillaume de Malmesbury ; « Maximâ abstinentiâ, » répétait, après lui, Alberic de Trois-Fontaines.

A quelques pas du pilier sur lequel nous venons de lire l'inscription moderne de notre archevêque (p. 165), dans la ligne médiale de la nef, entre les deux derniers piliers, près du transept, on voit, à l'endroit où l'archevêque Guillaume Bonne-Ame avait inhumé la comtesse Sibylle de Conversane, une vaste dalle, de 3m,13 de long sur 2 mètres de large, bien qu'étrangère à cette sépulture. Par un heureux hasard, en soulevant cette dalle par suite de réparations à faire, on découvrit les restes de la comtesse Sibylle, ses ossements et son cœur, renfermés séparément dans deux petits caveaux superposés ; le premier, celui des ossements, ayant 1m,30 de longueur sur 0m,80 de largeur et 0m,50 de profondeur; le second, en dessous, celui où se trouve le cœur, n'ayant que 0m,40 en carré.

Sibylle, fille de Geoffroy, comte de Conversane, neveu de Roger Guiscard, duc de la Pouille, mariée, en 1100, à Robert II, duc de Normandie, qu'elle avait séduit, dit-on, à son passage en Italie, par ses charmes, ne jouit pas longtemps de son bonheur. Deux années s'étaient à peine écoulées qu'elle mourait à Rouen.

Deux historiens contemporains, Orderic Vital et Guillaume de Jumièges, s'accordent à vanter la beauté, l'amabilité, la vertu, le mérite, la haute intelligence de Sibylle, que l'un d'eux fait mourir empoisonnée [1], et que l'autre nous montre exposée à la jalousie des grandes dames de son temps : « Quarumdam nobilium feminarum. »

L'archevêque Guillaume Bonne-Ame, qui venait de baptiser le fils de Sibylle, auquel il donna son nom de Guillaume, présida aux funérailles de la mère, dont les restes furent inhumés au milieu de la nef de l'église cathédrale, sous une dalle de pierre blanche polie, *in navi ecclesiæ de albo lapide lamina tumulum operit*, raconte Orderic Vital, sur laquelle, ajoute-t-il, on peut voir gravée cette épitaphe, *in quâ sculptum hoc modo epitaphium solerter intuentibus patescit* [2] :

†

NOBILITAS, SPECIES, LAUS, GLORIA, MAGNA POTESTAS,
VIVERE PERPETUO NON FACIUNT HOMINEM.
NAM GENEROSA, POTENS, DIVES COMITISSA SIBYLLA
HOC JACET IN TUMULO CONDITA, FACTA CINIS.

[1] Veneno infecta obiit; *elle mourut empoisonnée.*
[2] Ducarel, qui écrivait à cette époque, en parle comme l'ayant vue.

CUJUS LARGA MANUS, MENS PROVIDA, VITA PUDICA
PRODESSET PATRIÆ, SI DIUTURNA FORET.
NORMANNI DOMINAM, GENS APULA DEFLET ALUMNAM;
CUJUS IN OCCASU GLORIA MAGNA RUIT.
VELLERIS AVRATI CUM TITAN SIDUS INIBAT,
MORTEM PASSA RUIT. SIT SIBI VITA DEUS.

« Noblesse, beauté, louange, gloire, grande puissance ne font pas vivre l'homme éternellement; car la généreuse, la puissante, la riche comtesse Sibylle gît dans ce tombeau, devenue cendre. Sa main bienfaisante, son esprit prévoyant, sa vie pudique feraient le bonheur de son pays, si elle eût longtemps vécu. Les Normands pleurent leur maîtresse, la Pouille son élève; avec elle croule une grande gloire. Lorsque Titan entrait dans le signe du bélier doré [1], elle tomba morte. Qu'elle vive en Dieu. »

Cette précieuse dalle, qui se voyait encore en place à six cent soixante-quatre ans de là, en 1767, a disparu, brisée, en 1793, sous les mains révolutionnaires, lesquelles, par bonheur, ne pénétrèrent pas dans le caveau du cœur, dont l'enveloppe de plomb n'eût point échappé à leur rapacité. Le cœur étant retrouvé, pourquoi ne rétablirait-on pas l'inscription?

Non loin de la tombe de Sibylle, dans la nef, on rencontre une dalle tumulaire, sur laquelle est figuré un ecclésiastique, dans le costume du XIIIe au XIVe siècle. Le caractère du dessin, ainsi que la forme des lettres gravées sur la bordure de la dalle, achèvent de démontrer que cette tombe ne peut pas être postérieure à l'époque que nous venons d'indiquer. On y voit gravé ce qui suit :

HIC : JACET : MAGISTER : PETRUS : DE : ALBA : MARIA : QUONDAM :
CANONICUS : ROTHOMAGENSIS : CUJUS : ANIMA : REQUIESCAT : IN :
PACE : AMEN :

« Cy gît maître Pierre d'Aumale, jadis chanoine de Rouen. Que son âme repose en paix. Amen. »

[1] La date de sa mort serait donc le 1er mars (1102). — F. B.

Nous n'hésitons pas à remplir la lacune du nom, resté en blanc, par celui de *Alba Marlâ*, nom que nous donne l'obituaire manuscrit de la Cathédrale, vers ce temps; on y lit: *Magister Petrus de Alba Marla canonicus Rothomagensis.*

Il est à remarquer que cette épitaphe n'est point écrite en vers, contrairement à l'usage assez général de l'époque.

On ignore l'année de la mort de ce chanoine. Il est certain qu'il n'existait plus en 1320. On parle, à cette date, de la maison qu'il avait habitée : « *Juxtà domum quæ fuit magistri Petri de Alba Marla canonici Rothom.* » — « Contre la maison qui fut celle de Pierre d'Aumale, chanoine de Rouen. »

Descendons un peu plus bas : là, vis-à-vis de la chaire, avaient été déposés et dorment encore les restes d'un ancien dignitaire de la Cathédrale, Etienne de Sens, mort au XIIIe siècle. L'immense dalle sculptée[1] qui les recouvrait, foulée sous les pieds des fidèles, durant tant d'années, et fendue en deux, a été transportée, en 1865, dans un but de conservation, à la chapelle portant le nom du défunt, la chapelle Saint-Etienne, où on l'a encastrée dans la muraille, à main droite en entrant. Conduisons-y le lecteur.

Sur cette vaste pierre (Pl. XXV), se voit représenté un ecclésiastique, dans l'ancien costume d'archidiacre, avec l'étole et le manipule, qui porte un calice dans ses mains. La tête, en partie effacée, est couronnée par une arcade ogivale que surmontent deux anges aux ailes déployées, qui font jouer des encensoirs[2] [ouverts. Deux anges plus petits, armés de cierges allumés, accompagnent la tête du principal personnage[3]. Plus bas, dans le champ de la pierre, sont assis, deux à droite, deux à gauche, les quatre évangélistes, reconnaissables au livre qu'ils tiennent à la main. Les pieds du prélat posent sur des chiens couchés. Le dessin de cette pierre, comme cela se remarque sur toutes celles du même âge, est fortement accusé.

Une inscription latine, en beaux caractères du XIIIe siècle, court le long de la frange de la pierre. Elle est une suite de six vers léonins. La voici, à l'exception de trois ou quatre mots effacés, qu'on pourrait restituer de la manière que j'indique, en s'aidant, comme je l'ai fait, de la ponctuation qui subsiste encore et du sens des vers[4] :

[1] « Elle a près de dix pieds de long sur quatre de large. » Note de l'édition de 1837, omise dans le ms. — F. B.

[2] Il manque ici deux feuillets du manuscrit, formant les quatre pages 267, 268, 269 et 270. Nous les rétablissons d'après l'édition de 1837. — Comme précédemment, la partie empruntée sera mise entre crochets [ ]. — F. B.

[3] La Planche XXV montre sa tête nue, comme il convenait à un archidiacre. Il paraît qu'on y mit une mitre d'évêque; car « M. l'abbé Cochet fit quelques observations relatives à la mitre indûment placée sur la tête d'Etienne de Sens, à la Cathédrale. » *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1870-1872, t, II, p. 140. — F. B.

[4] Chaque mot est séparé par deux points. Les fins de vers sont marquées par trois points, ainsi que nous l'avons figuré. — F. B.

De : senonis : natus : stephanus : jacet : hic : tumulatus :
qui : ruit : ut : cogites : et : agas : qui : tartara : vites :
judicii : memorare : tui : nam : qualibet : hora :
mors : venit : absque : mora : peccans : tibi : retrahe : lora :
praeteritam : plora : christo : servire : labora :
et : vivens : ora : quasi : semper : mortis : in : hora : Amen : [1]

« Etienne, né à Sens, est ici enseveli. Il tombe pour que tu réfléchisses et agisses. Toi qui veux éviter l'enfer [2], souviens-toi de ton dernier jugement ; car à toute heure la mort vient. Sans plus tarder, pécheur, retiens-toi la bride, pleure ta vie passée, travaille à servir le Christ, et vivant prie comme si tu étais à l'heure de la mort. Amen. »

L'année et le jour de la mort étaient inscrits sur la pierre; mais on ne lit plus que ces mots qui courent le long du listel de l'ogive qui sert de couronnement à la tête du prélat :

M : CC : duo. . . . . obiit.

L'examen de la liste des archidiacres de la Cathédrale nous permet de suppléer en partie à ce que cette date laisse d'incomplet. Le nom d'Etienne de Sens y figure de 1261 à 1282 [3]. Ainsi cette tombe appartient aux vingt dernières années du XIIIe siècle.

Le nom d'Etienne de Sens se rattache à une querelle que le chapitre de la Cathédrale eut à soutenir, en 1261, contre le maire et le bailli de Rouen ; il en fut le principal acteur. Un particulier, ayant commis un meurtre, se réfugia dans une des échoppes adossées à la Cathédrale, qui appartenait à Etienne de Sens. Le malheureux en fut arraché par les officiers du maire, et conduit dans les prisons de la ville. On le condamna à être pendu. Comme on le conduisait au supplice, notre archidiacre fit sommer le vicomte de restituer le criminel et de le livrer à la justice du chapitre. Le vicomte, n'osant rien prendre sur lui, en référa au maire; ce magistrat fit reconduire le patient dans l'échoppe d'où on l'avait enlevé, et l'abandonna à Etienne de Sens. Celui-ci tint longtemps, dit-on, son

[1] Dans le dernier vers les mots : *ora quasi semper*, et la première syllabe *mor*, sont de M. Deville. — F. B.

[2] Le sens serait plutôt : « Il tombe pour que tu réfléchisses et agisses *de façon à* éviter l'enfer. » *Qui* est mis pour *ut qui*, en homme qui. — F. B.

[3] L'Eglise de Rouen était divisée en six archidiaconés; savoir : l'archidiaconé de Rouen proprement dit, les archidiaconés d'Eu, du Grand-Caux, du Vexin français, du Vexin normand et du Petit-Caux. Il paraîtrait qu'Etienne de Sens avait été successivement archidiacre du Vexin français et du Grand-Caux. Son nom est cité en 1270 et 1272, au Livre d'ivoire, accompagné de la dernière qualification.

STATUE ET SCEAU
DE GAUTIER DE COUTANCES ARCHEVÉQUE DE ROUEN

TOMBE D'ÉTIENNE DE SENS

homme en prison; enfin notre bon archidiacre l'envoya finir ses jours en Terre Sainte, en expiation de son crime.

Nous avons à signaler une autre tombe, moins ancienne et moins intéressante sous le rapport du dessin, il est vrai, que celle que nous venons de décrire, mais à laquelle le douloureux souvenir qu'elle réveille prête un intérêt tout particulier. Passons dans l'aile méridionale de la nef. Vis-à-vis la chapelle des Saints Innocents (cette place ne fut pas choisie sans dessein), arrêtons-nous devant cette vaste pierre couverte d'une longue inscription et lisons :

PAR PERMISSION DE MESSIEVRS
DE CHAPPITRE
CY GISENT LES CORPS DE JACQVES TVRGIS
ROBERT TALLEBOT ET CHARLES LEBRASSEVR
NATIFZ DE ROVEN EXECVTEZ A MORT
PAR JVGEMENT PRESIDIAL DANDELY LE
XXV JOVR DOCTOBRE MIL DCXXV
POVR VN PRETENDV ASSASSINAT DONT
ILZ FVRENT FAVSSEMENT ACCVSEZ ET
DEPVYS DECLAREZ INNOCENS DV
DICT CRIME PAR ARREST DV GRAND
CONSEIL DONNE A POITIERS LE DERNIER
JOVR DE DECEMBRE MIL DCXXVII
SVYVANT LEQVEL LES CORPS DETERREZ
DVDICT LIEV DANDELY ONT ESTE
APPORTEZ EN CE LIEV PROCHE
CESTE CHAPPELLE DES MARTIRS IN
NOCENS LE IIII JOVR DAPVRIL MIL
DCXXVIII EN LAQVELLE SE DIRA
TOVS LES SAMEDIS A PERPETVITÉ
VNE MESSE POVR LE REPOS DE LEVRS
AMES AVECQ VNG OBIT TOVS LES
ANS LE XXV JOVR DOCTOBRE
JOVXTE LA FONDATION QVI EN A
ESTÉ FAICTE CEANS SVYVANT LE

DICT ARREST DV CONSEIL
PRIES DIEV POVR LEVRS
AMES [1].

« Le 4 d'apvril 1628, dit un manuscrit de l'époque, trois jeunes hommes de ceste ville, « l'un desquels s'appelloit Turgis, l'autre Tallebot, l'autre Le Brasseur, furent inhumés « en l'esglise de Nostre-Dame de Rouen, devant la chapelle des Innocents, sur lesquels « inhumés a esté posée une grande tombe, avec grande affluence de peuple; et furent « défouis dedans le cimetière d'Andely; en laquelle ville ils avoient esté innocemment « pendus le 25 d'octobre 1626[2], comme le rapporte le procès, comme de la justice qu'on « a faicte des juges et des amendes imposées aux conseillers du dit Andely, privés de leurs « estats par arrest qui fut donné à Poitiers le dernier de décembre 1627. Furent ces trois « innocents défouis aussi vermeils et beaux comme s'il n'i eust que peu de temps. Furent « conduits avec plusieurs gens de remarque et de moiens, de la ville d'Andely à Rouen. « Le 2me jour d'apvril, un d'iceux corps morts fut conduit aux Pères de la mort, les deux « autres aux Augustins; de là, transportés à Nostre-Dame, sur une requeste presentée « par les parents des ditz deffunctz à Messieurs du Chappitre. »

C'est tout ce qu'on sait sur cette funeste aventure [3].

Quant à la pierre tumulaire consacrée à la mémoire de ces trois infortunés, elle avait été placée, en 1631, sur l'autorisation du chapitre, par Jean Turgis, père de Jacques Turgis, par Pierre Tallebot, père de Robert Tallebot, et par Florence Linant, veuve de Charles Le Brasseur. Le frère d'une des victimes, Tallebot, prêtre de la Cathédrale, avait devancé ce pieux hommage en offrant au chapitre, en 1629, une somme de *mille pistolles reales et autres especes pour fonder une messe basse par semaine et quelque obit pour les défunts* : cette offre fut acceptée [4].

[1] On vient de rendre cette inscription lisible en creusant les lettres; mais les trois cavaliers placés en tête, légèrement gravés au trait, sont déjà à demi effacés. Le texte de la Planche LIII, dans le manuscrit de M. Deville, diffère, pour certaines lettres, de celui qu'on lit ici. — F. B.

[2] La sentence de condamnation est de 1625, comme le dit l'inscription. — F. B.

[3] Dans les *Histoires tragiques de nostre temps*, par Malingre de Saint-Lazare, Rouen, 1651, on lisait, entre autres, l'Histoire « de trois innocents de la ville de Rouen, exécutez à Andely. » — M. de Brossard de Ruville l'a reproduite dans son *Histoire des Andelys*, 1864, t. II, pages 170-174, sous le nom de François de Rosset. M. Léon de Duranville en a fait l'objet d'un travail spécial, lu à l'Académie de Rouen, sous ce titre : *Une pierre tombale de la Cathédrale de Rouen*, 1871, 23 pages. L'extrait contient plusieurs pièces authentiques se rapportant à la condamnation et à la réhabilitation. Enfin, ce travail a été complété par le *Supplément à une notice intitulée* : UNE PIERRE TOMBALE, etc., du même auteur, 1874, 13 pages. — F. B.

[4] Registres capitulaires. — M. de Duranville a cité cette pièce en entier. Elle est du lundi 22 mars 1629; mais il n'y est pas question « *de dix mille pistoles.* » M. Pigny, l'un des intendants de la fabrique, représente « que M. Talbot

Longtemps auparavant, trois autres condamnés avaient obtenu, au même titre, mais sans l'avoir aussi bien mérité, les honneurs de la sépulture dans la chapelle même des Innocents [1].] C'étaient Jean Mallet, sire de Graville, le sire de Maubué et Doublet. Ces trois seigneurs, avec Jean, comte de Harcourt, leur complice, tous quatre partisans de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, ayant été surpris dans Rouen par le roi Jean, furent décapités, en 1356, dans le *Champ du Pardon*, et pendus au gibet de la ville. Le roi de Navarre, qui avait été pris avec eux, étant rentré dans Rouen, l'année suivante, après s'être évadé de prison, les fit inhumer avec pompe dans la chapelle des Innocents. Cette cérémonie est ainsi décrite dans un ancien manuscrit conservé à Rouen [2] :

« 1357, janvier. Le mercredy ensuivant que il fut arrivé (le roi de Navarre) il envoia despendre les corps de quatre qui avoient esté decapitez au Champ du Pardon par le commandement du roy Jehan 2e. Mais on ne trouva rien du conte Jehan de Harecourt, car ses parentz l'avoient osté secretement. Et furent lesd. corps ensevelys par trois béguines et et mitz en trois coffres et amenez en trois chariotz couvertz de noir. Et alla led. roy de Navarre jusques au gibet avec grand nombre de gens. Et y avoit cent hommes habillez de noir qui portoient cent grandes torches. Et furent les corpz arrestez au lieu ou ilz avoient este decappitez et illec chanteez vigilles. Et aprez furent portez en leglise cathedralle de Nostre-Dame de Rouen. Et furent mys en une chappelle de bois painte de noir toute couverte de cierges de cire. Et estoit en lung des chariotz les corps des seigneurs de Maubué et colonet [3] Doublet. Aprez ledict chariot marchoient sur deux chevaulx deux escuiers armez de leur armes, et leurs amys aprez. Au second chariot estoit le corps de messire Jehan Mallet seigneur de Graville. Et aprez marchoient deux hommes à cheval qui portoient deux banieres de ses armes. Et deux autres sur deux chevaulx armez, lung pour la guerre et l'autre pour le tournoy. Au tiers chariot ne avoit point de corps. Mais il faisoit representation du conte de Harecourt, et aprez avoit deux banieres et deux hommes armez, led. roy de Navarre et les amys aprez.

« Le lendemain led. roy de Navarre feist assembler le peuple de la ville de Rouen devant

lui avoit demandé si la Compagnie lui auroit agréable qu'il baillast *en pistoles reales et autres espéces aïans cours à présent la somme de mille livres* à ladite fabrique, etc. » *Ibid.*, p. 16. — F. B.

[1] Voir les *Tombeaux de la Cathédrale*, édition de 1837, pages 200-207. — F. B.

[2] M. Ch. de Beaurepaire a donné le récit complet de cet événement en Appendice, dans la *Chronique normande de Pierre Cochon*, publiée par LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, pages 257-259. Le ms. est indiqué comme se trouvant aussi dans la Bibliothèque nationale. — L'orthographe diffère un peu. On y lit comme date : « Et fu le vje jour d'avril en karesme, l'an de grace mil CCC.LV. » Page 86. 1355, ancien style, et 1356 nouveau style, comme il est dit plus haut. — F. B.

[3] Taillepied dit : « Colenet, » *Antiqvitez*, etc., p. 204. Le vrai nom est *Colinet*. — F. B.

l'abbaye de Saint-Ouen. Et illec leur prescha et dit moult de choses voulant desmontrer qu'il avoit este prins sans cause et détenu prisonnier l'espace de dix-neuf mois[1] Et puis parla des quatre decapitez et les appeloit vrais martirs[2]. Puis alla à lad. eglise de Nostre-Dame ou il feist mettre leurs quatre heaulmes en la chapelle des Innocens. Voulant dire quilz estoient innocens des cas pour lesquels on les feist mourir. »

Ces heaulmes étaient encore suspendus dans la chapelle, en 1587, époque à laquelle écrivait Taillepied[3]. On ne voit aujourd'hui ni heaulmes ni trace de sépulture.

Le récit que nous venons de transcrire ne nous apprend pas si l'on doit au roi de Navarre la statue en argent de Jean de Harcourt, qui fut placée dans le chœur de l'église et que le chapitre ne se fit pas scrupule de vendre, quelques années après. Voici ce que disent les historiens[4] au sujet de cette statue : « Le 25 août 1367, il fut délibéré ce jour que l'image en argent du sire comte de Harcourt qui étoit dernièrement dans le chœur de cette eglise, contre le pilier à côté du maître-autel, sera vendue et pesée, et que son poids sera consigné dans le registre, dans la crainte que peut-être les amis dudit comte ne viennent plus tard en demander davantage. »

Il ne nous reste plus qu'à parler d'une pierre tumulaire, qu'on remarquait autrefois dans le bas de la nef, et qui couvrait les restes de Jean Le Maçon[5], artiste de Chartres, qui avait fondu la fameuse cloche dite Georges-d'Amboise. L'image de ce grand corps sonore avait été gravée sur la pierre, autour de laquelle on lisait cette inscription :

Cy-dessoubz gist jehan le machon
de chartres homme de fachon
lequel fondit georges damboise
qui trente sir mil livres poyse

[1] Il y avait *dix* seulement : le mot *neuf* ayant été oublié dans le ms., où un trait d'union figure après *dix*, pour montrer qu'un chiffre devrait suivre. Mais les deux éditions de 1833 et de 1837 donnent « dix-neuf, » aussi bien que dans la publication de M. de Beaurepaire. Pour expliquer ce chiffre, il faut se souvenir qu'il est question ici de « janvier 1357 », ancien style, et que l'arrestation est du 14 avril 1355, ancien style, qui devint 1356, nouveau style, Pâques tombant le 24 avril. — F. B.

[2] Il prit pour thème de son discours, dit le continuateur de la Chronique de Nangis : *Innocentes et recti adhæserunt mihi.*

Charles-le-Mauvais était éloquent et se plaisait à parler en public. C'est ainsi que, quelques jours auparavant, du haut de la muraille de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il avait harangué, pendant plusieurs heures, au sujet de sa captivité, la populace de Paris, qui l'écoutait avec avidité.

[3] *Antiqvitez*, etc., p. 204. — F. B.

[4] « Les registres capitulaires. » Edition de 1837, p. 210. — F. B.

[5] *Le Machon* serait préférable à la nouvelle orthographe de son nom donnée ici par M. Deville. — F. B.

mil v^cc ung jo^r daoust deuriesme
puis mourut le viugt et uniesme [1].

Le chapitre de la Cathédrale, craignant de ne pas trouver, à Rouen, un artiste à la hauteur de l'œuvre, avait appelé de Chartres Jehan Le Maçon.

Celui-ci proposa de faire une cloche du poids de 42,000 livres, pour répondre au désir du donateur, le cardinal d'Amboise. Cette proposition fut acceptée et marché passé en conséquence. Jehan Le Maçon se mit à l'œuvre. Au mois d'avril 1501, le moule était prêt à recevoir le métal en fusion, lorsque le chapitre, auquel on avait fait concevoir des craintes sur la solidité de la tour qui allait recevoir la cloche, en raison de l'énormité du poids, fit suspendre l'opération.

Appelé dans la salle du chapitre, l'artiste chartrain repoussa vigoureusement ces objections. Les chanoines ébranlés finirent par lui dire qu'ils s'en rapportaient à lui ; « qu'ils laissaient à sa discrétion (ce sont leurs propres paroles) le soin de concilier l'utilité de l'église et son honneur, *utilitatem ecclesiæ cum suo honore.* »

Le dernier mot n'était pas dit.

Les charpentiers de la Cathédrale, qui avaient signalé le danger, revinrent à la charge ; ils élevèrent de nouveau la voix et demandèrent qu'on fît descendre le poids de la cloche de 42,000 livres à 32,000 ; qu'autrement ils ne répondaient de rien. Le chapitre intimidé se rendit à leur observation : nouveau temps d'arrêt.

Le chapitre crut devoir provoquer une grande consultation des *ouvriers en bois experts* de la ville de Rouen, et leur soumit la question de savoir si l'on devait adopter le poids de 32,000 livres, sans danger.

Après une discussion approfondie, les experts, présidés par le maître charpentier de la Cathédrale, Dumouchel, se prononcèrent pour l'affirmative.

Jehan Le Maçon, qui s'était vu forcé de briser son premier moule, demanda au chapitre une indemnité de 20 ou 25 livres tournois, *pro ipso priori caractere campanæ,* « pour le premier moule de la cloche. » On ne dit pas si elle lui fut accordée. Il dut se mettre à l'œuvre dans les nouvelles dispositions arrêtées.

Très affecté de la décision qui venait de lui être signifiée, l'artiste chartrain, devenu

[1] Il y avait : « Puis il mourut le vingt et huitiesme, » comme dans la première édition, p. 198, d'après Taillepied, *Antiqvitez*, p. 234. Mais la deuxième édition donnait : « vingt et *uniesme* », p. 211, comme Farin et Dom Pommeraye. Nous avons rétabli ce dernier chiffre, en supprimant aussi le mot *il*, qui faisait neuf syllabes pour cette ligne rimée, tandis que les autres n'en ont que huit. — F. B.

mi-normand, s'y soumit, mais en apparence, et se promit, à défaut de son poids de 42,000 livres, de s'accrocher à celui de 37,000 livres au moins; ce qu'il fit[1].

Aussi, après la fonte de la cloche, qui eut lieu, le lundi 2 août 1501, et réussit parfaitement, aux acclamations générales, Jehan Le Maçon ne craignit-il point d'y graver ce quatrain :

JE SUIS NOMMÉE GEORGES D'AMBOISE
QUI PLUS DE TRENTE SIX MIL POYSE
ET CIL QUI BIEN ME POYSERA
QUARANTE MIL Y TROUVERA.

Jehan Le Maçon mourait, à vingt-six jours de là, le 28 août[2].

Au-dessous de l'inscription du fondeur, le chapitre en fit graver deux autres, l'une de huit vers latins, en l'honneur du donateur, Georges d'Amboise, l'autre, commémorative de la fonte.

Voici la première :

IPSA EGO SUM QUAMVIS SONITU VENERANDA TONANTI,
PRIMA EST AUCTORI GLORIA DANDA MEO.
NAMQUE TER ET DENIS CUM TERNIS MILLIBUS ÆRIS
OBTULIT HEC VERO DONA DICATA DEO,
SCILICET AMBASIUS, QUI SANCTA GEORGIUS ARMA
CUNCTAQUE FRANCIGENIS TRACTAT HABENDA VIRIS.
ROTOMAGUS TANTO FELIX ANTISTITE GAUDET :
CUM SIT CARDINEI GLORIA SUMMA CHORI.

Nous avons essayé de rendre en vers français, pour ainsi dire mot pour mot, dans toute leur naïveté, les huit vers latins de cette inscription :

Moi : vénérez, malgré mon son, bruit de tonnerre ;
Oui, mais à mon auteur la gloire la première ;
Car d'airain avec six trente mille pesant

[1] Lors du bris de la cloche, en 1793, le procès-verbal de la pesée des morceaux qu'on put réunir constata que le poids s'élevait à 34,391 livres poids de marc. En ajoutant le poids du battant de la cloche, auquel Jn Le Maçon fait sans doute allusion, dans son quatrain, on arrive au poids de 37,400 livres en nombre rond.

[2] Si l'on admet la date du 28 ; et 19 jours seulement, si l'on adopte le 21 août, date exacte de sa mort, ce que fera M. Deville, plus loin, p. 180. — F. B.

Il donna, c'est à Dieu qu'il faisait le présent,
C'est à savoir d'Amboise, oui, Georges, plus de craintes,
Dans la main des Français qui met ses armes saintes.
D'avoir si grand prélat Rouen est dans le bonheur,
Du chœur des cardinaux la gloire et la splendeur[1].

Voici l'autre inscription :

ANNO A NATALI CHRISTI MILLESIMO QVINGENTESIMO PRIMO,
REGNANTE LVDOVICO DVODECIMO FRANC. REGE
JEHAN LE MACHON DEMOVRANT A CHARTRES
M'A FAICTE[2].

« De l'an de la nativité du Christ 1501, sous le règne de Louis XII, roi des Français, Jehan Le Maçon, demeurant à Chartres, m'a faite. »

A la révolution, en 1793, lorsque la cloche fut brisée et mise en morceaux[3], on fit frapper, avec des parcelles du métal, quatre médailles commémoratives, dont nous donnons le dessin, face et revers, de grandeur de nature, d'après celle que possède le Musée des Antiquités de Rouen :

[1] La prétendue « naïveté » du latin a bien peu inspiré le traducteur français. Que ne prenait-il les vers donnés par Farin (*Hist. de Rouen*, t. II, p. 7) ? Ils sont intelligibles et moins remplis de chevilles. Le traducteur des *Bucoliques de Virgile* a souvent été mieux inspiré. — F. B.

[2] Le ms. donnait : « Christi anno *1521*, au lieu de *1501*. » Nous avons rétabli le texte d'après les *Antiqvitez* de Taillepied, p. 233. — F. B.

[3] On se servait du métal des cloches des églises pour faire des canons.

La cloche Georges d'Amboise n'avait pas moins de 9m,75 de circonférence à sa base sur 3m,35 de hauteur; son épaisseur variait de 0m,08 à 0m,10.

La tradition veut que Jean Le Maçon, décédé dix-neuf jours [1] après l'opération de la fonte de la cloche, soit mort de la joie que lui causa sa réussite. Il serait peut-être aussi naturel de penser que le travail, la fatigue, sans parler des insomnies que lui causa le chapitre, auront mis cet artiste au tombeau. Au surplus, rien n'empêche qu'on ne croie que toutes ces causes réunies l'y aient fait descendre.

La cloche *Georges d'Amboise* sonnait, pour ainsi dire, au-dessus de la cendre de celui qui l'avait fondue ; leur destinée devait être commune : en 1793, la cloche fut brisée ; à la même époque, la tombe de Jean Le Maçon disparut.

Non loin de Jean Le Maçon, reposaient deux artistes de la Cathédrale : le premier, Jacques Leroux, qui avait eu la gloire de terminer la Tour de Beurre du grand portail, inhumé le 27 mars 1510, à l'entrée de la nef, au-dessous de l'orgue, *circà situationem novorum organorum* [2] ; le second, Robert Becquet, qui avait construit la flèche en bois incendiée le 15 septembre 1822, inhumé en 1554, dans le parvis.

Cette place à l'entrée et dans le bas de l'église, qui était assignée aux artistes attachés à la Cathédrale, comme à gens peu considérables, est devenue par eux une véritable place d'honneur. Il ne manquera au rendez-vous, pour lui donner un nouveau lustre, que la dépouille mortelle de ce grand artiste, qui sympathisa si bien avec ces hommes habiles : Jean-Antoine Alavoine, décédé le 15 novembre 1834, heureux successeur de Robert Becquet, qui remplaça la flèche en bois de ce dernier par cette pyramide en fonte de fer, destinée à surpasser en hauteur tous les monuments de l'Europe, comme elle les surpasse par la hardiesse et la nouveauté du travail. Pourquoi faut-il que la mort ait ravi à cet artiste la gloire de compléter et de conduire à fin son œuvre [3] !

Non loin de l'endroit où avait été inhumé, dans le bas de la nef, Jehan Le Maçon, le fondeur de la cloche Georges d'Amboise, à main droite, en entrant dans la chapelle Saint-Etienne [4], en regard de la pierre tombale d'Etienne de Sens, que nous avons décrite ci-dessus (p. 171), se voit, encastrée dans la muraille, celle d'un simple clerc de la ville de Rouen, Nichole Gibouin, décédé l'an 1321 (Pl. XXVI).

[1] Ce chiffre paraît plus exact que « les 26 jours » de la page 178. — F. B.

[2] Plus exactement « Vers l'emplacement des nouvelles orgues. » — F. B.

[3] Il y a quatre ans, en 1876, son œuvre a été reprise et la flèche montée en entier, le 29 septembre 1879. Il ne reste plus que quatre clochetons à placer à la base pour compléter l'œuvre de M. Alavoine. Sa hauteur est de 151 mètres 12 centimètres, depuis le sol jusqu'à la pointe du paratonnerre. Elle n'est plus actuellement le plus haut monument du monde. Les Allemands viennent, en août 1880, de lui ravir ce privilège, en élevant les tours de la cathédrale de Cologne jusqu'à 160 mètres. — F. B.

[4] On l'appelait autrefois « Saint-Etienne-la-Grande-Eglise. » — F. B.

TOMBE DE NICHOLE GIBOUIN

Cette belle pierre, qui mesure 3m,28 de hauteur sur 1m,60 de largeur, et qui est couverte du plus élégant dessin, fut exhumée, en 1865, dans le transept méridional de l'église, où des mains ineptes et barbares l'avaient fait servir de dallage, après l'avoir retournée. L'architecte diocésain, M. Barthélemy, qui l'avait rendue à la lumière, l'a dressée, au grand jour, contre la muraille de la chapelle Saint-Etienne, en compagnie de celle d'Etienne de Sens, si bien placée en cet endroit.

Sur la lisière de la pierre, on lit l'inscription suivante, tracée en caractères du temps :

ICH [I]· GIST· MESTRE· NICHOLE· GIBOVIN· JADIS· CLERC· DE·
LA· VILLE· DE· ROVAN· QVI· TRESPASSA· LAN· DE· GRACE· M·
CCC· ET· XX· V MOIS· DAVRIL· LE· JEVDI· DEVANT· PASQUES·
FLORIES [1]· PRIES· QVE· DEX· BONNE· MERCHI· LI· FACHE· AMEN·

Nichole Gibouin, dans son costume de clerc, la tête nue, les mains jointes, les pieds avec chaussure à long bec, appuyés sur un chien couché, est représenté debout, sous une arcade ogivale, richement ornée, s'appuyant à deux pilastres surmontés de clochetons, le tout d'une élégance achevée. A la partie supérieure, entre les deux clochetons, sont deux anges placés en regard, l'un, portant un encensoir, l'autre, tenant dans ses bras l'image symbolique de l'âme du défunt, sous la figure d'un enfant, autant que peut permettre d'en juger la silhouette de l'espace qu'occupait cette figure, laquelle devait être tracée sur cuivre, qui a disparu.

On a également arraché, dans un but cupide, les lames de cuivre sur lesquelles étaient figurées la tête et les mains du personnage, ainsi que les six écussons placés dans le champ de la pierre tombale, trois d'un côté, trois de l'autre, lesquels devaient porter les armoiries du défunt.

Cet acte de vandalisme n'étonnera point de la part de ceux qui avaient mis la pierre la face contre terre.

Nichole Gibouin, nonobstant son simple titre de clerc, à en juger par le luxe et la beauté de la décoration de sa pierre tombale, sans parler de sa dimension, devait être un personnage riche [2]. Son nom ne nous est apparu nulle part ailleurs [3].

[1] On désigne sous le nom de *Pâques* fleuries, le dimanche des Rameaux précédant la semaine de Pâques. L'année, à cette époque, commençant à Pâques, il s'ensuit que la date de la mort de Nichole Gibouin, décédé le 15 avril avant le dimanche des Rameaux, doit être reportée au 5 avril 1321.

Voir l'Appendice XVI sur le contenu de cette note de M. Deville. — F. B.

[2] Il est à remarquer que c'est la plus ancienne pierre tombale, la seule du XIVe siècle, de la Cathédrale de Rouen qui porte une inscription du temps en français. On en compte quatre dans le siècle suivant: ce sont celles de Denis Gastinel, du duc de Betford, d'Alain Olivier et de Guillaume Leuvain, de 1440 à 1477.

[3] La Commission des Antiquités s'est occupée de cette tombe et du sens précis de ces mots : « Clerc de la Ville. » Nous voyions dans Gibouin : « le greffier ou secrétaire de la mairie, » et M. Ch. de Beaurepaire : « le receveur des

Puisse-t-on, ainsi qu'on l'a fait pour cette dernière tombe et pour celle d'Etienne de Sens, dans le même esprit de conservation, relever de terre, et placer, à côté d'eux, contre une des murailles de l'église, cette curieuse pierre tumulaire, reléguée dans le cloître vers l'entrée de l'ancienne salle capitulaire, sur laquelle est figuré un cadavre rongé par les vers !

Sur la frange de cette petite tombe plate[1] court cette inscription, dont malheureusement quelques mots, que nous avons cherché à restituer, sont en partie effacés :

HIC JACET : ROBERTUS· TOUSE· NŪCIUS·
ECCLESIE QUI OBIIT AN̄O DOMINI
MILLESIMO QUINGENTESIMO VICESIMO
SEC̄D (SECUNDO) IX DIE MENSIS JUNII
P̄CAT (PARCAT) SIBI DEUS.

« Ci gist Robert Tousé, nonce[2] de cette église, qui mourut l'an du Seigneur mil cinq cent vingt-deux, le IXe jour du mois de juin. Que Dieu l'épargne. »

Robert Tousé est représenté sous forme de cadavre nu, rongé, de tous côtés, par les vers. De sa bouche sort une longue banderolle enroulée sur laquelle sont inscrits ces mots :

Expecto resurrectionem mortuorum.

« J'attends la résurrection des morts. »

(Voir Pl. XXVII.)

En attendant cet heureux moment, que l'image décharnée du pauvre nonce trouve du moins un asile au sein de l'église sa patronne !

On conserve, aux archives départementales, deux testaments de Robert Tousé, de 1513 et 1520. Dans l'un et dans l'autre il émit le vœu que son corps fût porté en l'église Notre-Dame de Rouen, *pour estre mis en sepulture devant l'uys du chapitre auprès du petit pillier, ce il plaist à MM. du chapitre.* Il veut que tous les chapelains de l'église assistent à ses

revenus du chapitre dans la ville de Rouen. » La conclusion a été « qu'il y avait autant de raison dans un sens que dans l'autre, pour le personnage en question.» *Procès-verbaux*, t. II, 1849-1866, p. 318, 324 et 325. — F. B.

[1] Elle a 0m,89 de long sur 0m,57 de large.

[2] « Messager du chapitre » était le vrai nom de sa fonction. — F. B.

[3] Le 23 septembre 1874, M. l'abbé Cochet, après avoir constaté que le relèvement de cette pierre avait été unanimement réclamé pour l'encastrer dans la Cathédrale, ajoutait : « Mais un membre du chapitre a fait revivre pour notre dalle les prisons de l'officialité, et la retient impitoyablement sous les verrous. » *Bulletin de la Commission des Antiquités*, tome III, p. 240. Elle y est encore. — F. B.

obsèques; qu'ils reçoivent douze deniers pour leur peine; qu'on donne aux pauvres assis dans l'église pour trente deniers de pain pendant trente jours. Il rappelle qu'il est franc des *frairies* des prêtres et des clercs du Saint-Sacrement et de Saint-Denis, et conjure ses confrères de *faire leur devoir, ce il leur plaist.*

Dans une addition à son second testament, il lègue à frère Robert, « son fils, un de ses hanaps, en lui recommandant de prier Dieu pour lui et pour sa mère. Il lègue encore à mons. Fortin sa Bible; à mons. maistre Richart du Fay, chanoine, son tableau de la Passion [1]. »

Robert Tousé exerça ses fonctions de nonce durant trente-neuf années, de 1483 à 1522, aux gages de 30 livres par an. Il avait été élu, comme d'usage, au scrutin, *per scrutinium,* par le chapitre.

Le nonce, quoique homme d'église, n'était point astreint au célibat; on vient de le voir. Il était le messager, le serviteur du chapitre pour tout ce qui tenait à son service, tant intérieur qu'extérieur. Il portait, dans l'exercice de ses fonctions, une *verge d'argent* et avait une espèce de livrée, une tunique de deux couleurs, *tunicam duorum colorum* [2].

[1] Nous empruntons ces curieux détails au savant archiviste de la Seine-Inférieure, M. de Beaurepaire : *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, 1870 1872, pages 280-282.

[2] « Ordinaverunt quod nuncius capituli habeat tunicam duorum colorum, ut est moris, in proximo festo pasche, que sibi expediatur per receptorem vacantium. » Cité par M. de Beaurepaire, *ibid.*, p. 282. Son successeur fut nommé le 25 juin 1522. — F. B.

Liste des principaux Personnages

INHUMÉS DANS LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Apparent rari nantes in gurgite vasto.
(VIRGILE.)
On en voit peu surnager sur ce vaste abîme.

931[1]. ROLLON, 1er duc de Normandie. (Voir pages 11-19).

942. GUILLAUME-LONGUE-ÉPÉE, fils de Rollon. (Voir p. 21-28).

986. HUGUES II, archevêque de Rouen.

Hugues II, qu'on a souvent confondu avec son homonyme Hugues Ier, qu'il était loin d'égaler sous le rapport des mœurs et du mérite, avait été moine à Saint-Denis. Il fut appelé, par le duc Guillaume-Longue-Epée, au siége archiépiscopal de Rouen, qu'il occupa durant quarante-sept années, et où il se déshonora par son inconduite et son immoralité. Pour le peindre en peu de mots, écoutons Orderic Vital : « Il perdit son église, dont il dissipa les biens, et il eut plusieurs enfants : *Ecclesiam et res ecclesiæ destruxit, filios quàm plures procreavit*[2]. »

1067. MAURILE, 45e[3] archevêque de Rouen.

Elu en 1055, décédé en 1067, le 10 août (p. 168) ; inhumé dans le haut de la nef, en face du Crucifix.

[1] Cette date et toutes celles qui vont suivre, en tête des articles, marquent l'année de l'inhumation. — F. B.
[2] Voir l'Appendice XVII.
[3] N'est pas d'accord avec Farin, ni le Rituel de Rouen, qui en font le 44e, ni avec M. Thieury, qui en fait le 47e. Il en sera de même encore ailleurs. Bornons-nous à signaler ces variétés de classement, sans chercher à les expliquer. — F. B.

1078. Jean de Bayeux[1], 46e archevêque.

A la mort de l'archevêque Maurile, Guillaume-le-Conquérant fit choix, pour le remplacer, de Jean de Bayeux, évêque d'Avranches. Le pape Alexandre II sanctionna cette nomination. « Ton prince, mon bien-aimé, fils de Guillaume, roi des Anglais, écrivait le pape au nouvel élu, t'a choisi pour la pureté de tes mœurs. De par notre autorité apostolique, nous t'ordonnons d'accepter. »

Jean de Bayeux ne se fit pas prier.

Il ne devait pas tarder à se montrer fier de sa haute position, comme il l'était de sa naissance.

« Il était d'une noble race, dit un chroniqueur du temps, ami de la discipline, décidé et d'un caractère violent. » Il en donna des preuves.

Devant présider à une cérémonie religieuse, à l'église de Saint-Ouen de Rouen, il s'était fait longtemps attendre. On commença sans lui. Il arriva furieux, les yeux enflammés ; il court arracher l'abbé de sa stalle, ordonne qu'on cesse le service, lance à tous sa malédiction : une clameur s'élève ; tumulte général. Des hommes du peuple, aux cris du clergé, se précipitent dans l'église, armés de bâtons et de haches. C'est à grand' peine qu'on peut dérober l'archevêque à leur fureur.

Trois ans après, une autre scène, d'un caractère moins tragique, il est vrai, attendait l'archevêque Jean de Bayeux, dans cette même église de Saint-Ouen, où il n'avait pas craint de reparaître en habits pontificaux. Au moment de la lecture de l'Evangile, pris d'un mal dont il n'était pas maître, « chose horrible à dire, *horribile dictu,* s'écrie le même chroniqueur, il laisse échapper un flot d'urine, qui perce son vêtement et forme, aux yeux de tous, une mare à la place qu'il occupait. L'archevêque, confus, honteux, se retire la tête basse. »

Le mal dont il était atteint faisant de nouveaux progrès, l'archevêque Jean, cédant à de nombreux conseils et à l'intervention de l'autorité royale, résigna ses fonctions, et passa le reste de ses jours dans une maison de campagne aux environs de Rouen, au village de Saint-Philebert[2]. Il avait occupé le siége archiépiscopal durant douze années. Il fut inhumé avec honneur, *honorificè*, dit Orderic Vital, dans le baptistère de la basi-

[1] « Appelé plus communément Jean d'Avranches, parce qu'il en fut évêque. » Farin, *Histoire de Rouen*, édition de Du Souillet, IIIe partie, p. 19. — F. B.

[2] Saint-Philbert-sur-Risle, où les évêques d'Avranches avaient une maison de campagne. Eure, arr. de Pont-Audemer, canton de Montfort-sur-Risle. — F. B.

lique, au nord, *in baptisterio basilicæ ad aquilonem*[1]. Le même historien nous apprend qu'on lui dressa une tombe de pierre blanche, *ex albo lapide,* sur laquelle on lisait :

METROPOLITA TUUS JACET HIC, URBS ROTHOMAGENSIS,
CULMINE DE SUMMO QUO MORIENTE RUIS :
ECCLESIÆ MINUUNTUR OPES, SACER ORDO TEPESCIT,
PROVIDA RELLIGIO QUEM SUA CONSTITUIT.
HIC NEGLECTA DIU CANONUM DECRETA REFORMANS
INSTITUIT CASTE VIVERE PRESBYTEROS.
DONA DEI SUB EO VENALIA MILLE FUERE[2],
HINC ET OPES LARGAS CONTULIT ECCLESIÆ.
LINGUA DISERTA, GENUS, SAPIENTIA, SOBRIA VITA
HUIC FUIT, EXIGUUS QUEM TEGIT ISTE LAPIS.
NONA DIES SEPTEMBRIS ERAT, CUM CARNE JOHANNES
EXPOLIATUS ABIT[3]. SIT SIBI VERA QUIES.
AMEN.

« Ton métropolitain gît ici, ô ville de Rouen. En mourant il t'entraîne du faîte où tu étais placée. Les richesses de l'église diminuent, l'ordre sacré, que sa piété prévoyante avait institué, s'affaiblit. Réformateur des réglements canonicaux tombés en désuétude, il apprit aux prêtres à vivre chastement. Sous lui on vendit un millier d'indulgences, ce qui enfla le trésor de l'église[4]. Eloquence, race, sagesse, vie sobre, il eut tout, celui que couvre cette pierre exiguë. On était au neuvième jour de septembre, lorsque Jean dépouilla la chair et s'en alla. Qu'il jouisse du repos éternel. Ainsi soit-il. »

1111. Guillaume Bonne-Ame, 47e archevêque.

Elu en 1079, mort le 8 février 1111[5].

[1] Entre la chapelle du Saint-Sacrement et celle de Saint-Sever, dit un ancien manuscrit. On y chercherait aujourd'hui vainement cette tombe. Il n'en existe aucune trace.

La chapelle de Saint-Jean-des-Fonts était, dans le transept nord, près de l'*autel Saint-Sever*, dans la croisée, qu'il ne faut pas confondre avec la *chapelle Saint-Sever*, dans la nef, la quatrième du collatéral de gauche, à partir du portail, d'après le plan de M. Deville. — F. B.

[2] Nous ne savons où M. Deville a pris ce texte, mais Farin donne *nulla* au lieu de *mille*, et *huic* au lieu de *hinc;* c'est donc tout le contraire. Voir son *Histoire de Rouen*, t. II, p. 24, édition de 1668, et la IIIe partie, p. 19 de l'édition de 1731. Cette accusation de simonie n'est pas admissible dans une épitaphe toute à la louange du prélat. — F. B.

[3] Farin donne OBIT.

[4] Le sens du texte de Farin serait donc : « Les dons de Dieu sous lui ne furent jamais mis en vente, et il donna de grands biens à cette église. » — F. B.

[5] Farin dit : « Il mourut en 1110, le 26 février. » *Histoire de Rouen*, t. II, p. 25. — 1110, ancien style, 1111, nou-

Avant l'incendie de l'année 1200, la salle du chapitre et une partie du cloître de la Cathédrale occupaient l'emplacement du bas-côté de la nef septentrionale. Guillaume Bonne-Ame fut inhumé dans cette salle qu'il avait bâtie.

Son épitaphe, qui fut transportée plus tard dans la dernière salle capitulaire encore existante, pour y être encastrée dans la muraille, du côté du levant, et qu'on y voyait encore en 1731, au dire de l'historiographe normand Farin[1], était ainsi conçue :

RELLIGIO TVA LARGA MANVS MEDITATIO SANCTA
NOS GVILLELME TVVM FLERE MONENT OBITVM.
QVOD PIVS ANTISTES FVERIS CLERIQVE BENIGNVS
INTERIORA DOCENT EXTERIORA PROBANT.
ECCLESIÆ LVMEN DECVS ET DEFENSIO CLERI
CIRCVMSPECTVS ERAS PROMPTVS AD OMNE BONVM.
FRATRIBVS HANC ÆDEM CVM CLAVSTRO COMPOSVISTI
NEC TVA PAVPERIBVS JANVA CLAVSA FVIT.
CONTVLIT AD VICTVM TVA MVNIFICENTIA FRATRVM
ECCLESIAS DECIMAS RVRA TRIBVTA DOMOS;
EXEMPLOQVE TVO SVBJECTOS DEDOCVISTI
VERBA PVDENDA LOQVI TVRPIA FACTA SEQVI[2].
FINE BONO FELIX BIDVO TER SOLVERIS ANTE
QVAM PISCES SOLIS CONSEQVERETVR ITER.

« Ta piété, ta bienfaisance, tes saintes pensées, ô Guillaume, nous font verser des larmes sur toi. Combien tu fus prélat pieux et bon pour ton clergé, tout à l'intérieur nous l'apprend, tout à l'extérieur nous le prouve. Lumière de l'Eglise, décor et défenseur du clergé, tu étais circonspect et prompt à faire le bien. Tu élevas pour les frères cette demeure avec le cloître ; ta porte ne fut jamais fermée aux pauvres. Ta munificence procura pour l'entretien des frères, églises, dîmes, champs, tributs, maisons. Tu appris, par ton exemple, à ceux qui étaient sous toi à ne se servir que de paroles pudiques,

veau style. Mais la date du 26 janvier doit être plus exacte que celle du 8 février, puisqu'elle est conforme aux vers de la fin de l'épitaphe. Le soleil entre dans le signe des poissons le 1er février, et six jours avant (*ter biduo*) donnent bien « le 26 janvier. » M. Thieury, *Armorial des Archevêques*, etc., dit : « le 9 février. » — F. B.

[1] Farin le dit en 1668, *Hist. de Rouen*, t. II, p. 25, et, après sa mort, son continuateur le répète, IIIe partie, p. 20.—F.B.

[2] Farin, *ibid.*, p. 25, n'a point donné ces deux vers, qui se trouvent dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital, où M. Deville a dû les prendre, et dans les *Voyages liturgiques* de Le Brun des Marettes. Il est permis de voir chez Farin une omission plus bienveillante qu'involontaire. — F. B.

à poursuivre les actions honteuses [1]. Heureux tu expiras d'une sainte fin six jours avant que le soleil entrât dans le signe des Poissons. »

Les louanges qu'on adresse aux défunts sont quelquefois suspectes. Il n'en est point ainsi de notre archevêque Guillaume, que sa douceur, sa bonté, son affabilité avaient fait surnommer Bonne-Ame.

L'historien normand, Orderic Vital, s'associait à ces éloges, en disant de lui : « Il fut bon, aimable, bienveillant ; moines, clercs, tous ceux qui l'approchaient, trouvaient en lui un père. » Non content de parler de ses vertus, d'énumérer ses bienfaits pour son église, de rappeler le don qu'il lui fit d'une châsse en or et en argent, couverte de pierreries, pour les reliques de saint Romain, l'historien se plaît à nous apprendre que l'archevêque Guillaume était un très habile chanteur et avait la plus belle voix : *Cantor peritissimus erat aptissimamque ad canendum vocem habebat* [2].

1128. Geoffroy, 48e archevêque de Rouen.

Né en Bretagne, doyen de l'église du Mans, appelé au trône archiépiscopal de Rouen, en 1111, par le roi d'Angleterre, Henri Ier. On ignore dans quelle partie de l'église il fut inhumé.

Orderic Vital lui a consacré ce distique rimé :

FLORVIT EJVSDEM GAVFREDVS [3] SEDIS HONORE
QVAM MVLTIS DITANS MVLTO DILEXIT AMORE.

« Geoffroy brilla avec honneur sur ce siége qu'il enrichit de ses dons et combla de son amour. »

Au temps de l'archevêque Geoffroy, la bibliothèque de la Cathédrale se composait de soixante volumes, dont plusieurs étaient dûs à la générosité de ce prélat. On cite, en première ligne, le beau Bénédictionnaire de Robert, archevêque de Cantorbéry [4], et

[1] Cette traduction n'est guère fidèle. Le latin dit : « Et par ton exemple tu désappris à ceux qui t'étaient soumis à dire des paroles déshonnêtes et à faire des actions honteuses. » On comprend que Farin ait supprimé ces deux vers peu flatteurs pour le clergé normand de cette époque, mais que le Registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, un siècle et demi plus tard, ne démentira pas. — F. B.

[2] *Histoire ecclésiastique*, t. II, liv. 5, ch. 4., édit. de M. Auguste Le Prevost. — F. B.

[3] Nous avons rétabli ce mot d'après le texte de D. Pommeraye, *Histoire des Archevêques de Rouen*. Le ms. portait *Gavfrido*. — F. B.

[4] Ce précieux manuscrit est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque publique de Rouen.

en classiques latins, Virgile, Horace, Juvénal, Térence, les Métamorphoses, et l'Art d'aimer d'Ovide. Ovide n'était point décidément à l'index des vieux archevêques; il existait, dans la bibliothèque, trois autres Ovide entiers, donnés par l'un d'eux.

1164. Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde, femme en secondes noces de Geoffroy.

Né à Argentan, en 1136, mort, à Rouen, à l'âge de vingt-huit ans, en 1164 [1].

Il fut inhumé dans le sanctuaire, à gauche de l'autel, vers le nord, côté de l'Evangile.

1164. Hugues, dit Hugues d'Amiens, 49e archevêque.

Elu en 1129, décédé, à Rouen, en 1164, le 12 novembre [2].

On présume qu'il fut inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, à gauche du chœur, où furent ensevelis ses successeurs, les archevêques Rotrou et Gautier de Coutances.

Cette inscription, en vers latins hexamètres et pentamètres, avait été placée sur sa tombe :

† INTER PONTIFICES SPECIALI DICTUS HONORE
HIC NOSTRÆ CARNIS HUGO RESIGNAT ONUS.
CONSIGNATA BREVI CLAUDUNTUR MEMBRA SEPULCRO
NON TAMEN ACTA VIRI CLAUDIT UTERQUE POLUS.
QUIDQUID DISPENSAT ET COMPARTITUR IN OMNES
GRATIA CONTULERAT PRÆSTITERATQUE VIRO.
FŒCUNDOS IGITUR VIRTUTUM COPIA FRUCTUS
FECIT ET ULTRA HOMINEM [3] EST MAGNIFICATUS HOMO.
TANDEM POST CELEBRIS FELICIA TEMPORA VITÆ
SUSTULIT EMERITUM FLEBILIS HORA VIRUM.
PAR MARTINE TIBI CONSORSQUE FUTURUS EAMDEM
SORTITUS TECUM EST COMMORIENDO DIEM.

[1] La deuxième édition : « Mort le 29 janvier 1165, à l'âge de vingt-neuf ans. » — F. B.

[2] Le 10, d'après Farin, le 11, d'après M. Thieury. Cette dernière date est seule exacte, puisqu'il mourut « à la Saint-Martin, » suivant son épitaphe. — F. B.

[3] Le texte portait *Hominum*, qui ne pouvait être le régime de *ultrà*. — F. B.

TRADUCTION.

« Spécialement honoré entre tous les pontifes, ici Hugues a résigné le fardeau de la chair. Ses membres, introduits dans un petit tombeau, y sont renfermés, mais ses actions ne sauraient être enfermées d'un pôle à l'autre. Tout ce que la grâce divise et répartit sur tous, elle l'avait donné tout entier à lui. Aussi l'abondance des vertus portait-elle tous ses fruits et l'homme éclata de magnificence au-dessus de tous les hommes [1]. Enfin, après les heureux temps d'une vie célèbre, l'heure inflexible enleva l'homme émérite. Semblable à toi, Martin, et ton consors futur [2], il partagea avec toi, en mourant, le même jour [3]. »

Le rédacteur de l'épitaphe, quelque chanoine de la Cathédrale, sans doute, en disant de son archevêque que, « si son corps avait été enfermé dans un petit espace, ses *actions n'avaient pu l'être d'un pôle à l'autre,* » avait cru faire un trait d'esprit; il n'a été que ridicule. Notre bon archevêque se fût révolté à ces mots, lui qui, en écrivant à l'un de ses amis, se disait : « Hugues, pécheur, prêtre de Rouen, *peccator Hugo Rothomagensis utcumque* [4] *sacerdos.* »

Hugues d'Amiens assista, successivement, aux conciles de Pise, en 1135, de Reims, en 1148, de Pontoise, en 1153, et, en 1154, au couronnement de Henri II, à Westminster.

Il est cité comme témoin sur la charte octroyée par ce dernier prince pour les franchises de la ville de Rouen. Cette charte était adressée à Hugues en première ligne : « *Henricus dux Normanniæ Hugoni archiepiscopo Rothomagensi,* etc. [5] »

Hugues prit sous sa protection les pauvres lépreux du Mont-aux-Malades de Rouen [6]. Il vit apparaître, avec plaisir, dans cette ville, les Templiers, en 1160.

1183. HENRI-LE-JEUNE, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Aliénor d'Aquitaine.

Né en 1155, associé au trône par son père, en 1170, mort le 10 juin 1183. Il fut inhumé dans le sanctuaire de la Cathédrale, à main gauche. (Voir p. 43).

[1] « Et l'homme a conquis une grandeur supérieure à celle de l'homme, » serait une traduction plus exacte. — F. B.

[2] Encore trop voisin du latin pour être intelligible. « Ton égal, ô Martin, et devant partager ta destinée, il obtint du sort de mourir le même jour que toi. » — F. B.

[3] La Saint-Martin tombe au 11 novembre.

[4] *Utcumque* n'est pas rendu : « Prêtre tel quel. » C'est encore plus d'humilité. — F. B.

[5] Henri Plantagenet ne devint roi d'Angleterre que le 19 décembre 1154. La charte accordée vers 1150, a été donnée par M. Chéruel, HISTOIRE DE ROUEN PENDANT L'ÉPOQUE COMMUNALE, *Pièces justificatives*, t. 1, pages 240-246. Hugues y est cité comme le premier des témoins, p. 246. — F. B.

[6] Il leur confirmait, entre autres, la donation qui leur avait été faite d'une terre dans leur voisinage, à la condition de servir annuellement une livre de poivre, *unam libram piperis,* au donateur et à ses héritiers, à titre féodal.

1183. Rotrou, 30e [1] archevêque.

Fils de Henri, comte de Warwick, et de Marguerite, sœur de Rotrou, comte du Perche; appelé à l'évêché d'Evreux, puis au trône archiépiscopal de Rouen, en l'année 1164. Il mourut en novembre 1183. On sait qu'il fut inhumé dans l'église cathédrale de Rouen. (Voir Pl. XXVIII).

Un manuscrit des premières années du XVIIIe siècle [2] nous donne l'indication suivante: « Autre épitaphe qui est dans la sous-aile gauche du chœur, du côté de la chapelle des saints ordres (chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul):

IN INTROITV SACELLI AD DEXTRAM
JACET ROTRODVS
HENRICI COMITIS WARVIC. FIL.
ARCHIDIACONVS ROTOM.
DEINDE EPISCOP. EBROIC.
DEMVM ROTOM. ARCHIEPIS.
IN CAVSA STI THOMÆ CANTVAR. LEGATVS
HENRIC. II ANGLIÆ REGEM
ABSOLVIT
SEDIT AB ANNO M. C. LXIV
AD ANNVM M. C. LXXXIII.

Traduction.

« A l'entrée de la chapelle, à droite, gît Rotrou, fils de Henri, comte de Warwick, archidiacre de Rouen, ensuite évêque d'Evreux, enfin archevêque de Rouen. Délégué dans l'affaire de Saint-Thomas de Cantorbéry, il gracia Henri II, roi d'Angleterre [3]. Il siégea de l'an 1164 à l'an 1183. »

La statue et le tombeau de l'archevêque Rotrou n'échappèrent pas à l'arrêt de destruction rendu par le clergé en 1769 [4]. La mémoire de son illustre archevêque, de son vénérable bienfaiteur, ne trouva pas grâce devant lui.

[1] Ce 30e a été mis pour 50e; mais ailleurs Rotrou figure comme le 49e archevêque de Rouen. — F. B.

[2] La deuxième édition ajoutait : « dont je dois la communication à l'obligeance de mon confrère, M. Auguste Le Prevost, » p. 225. — F. B.

[3] Voir cette affaire dans l'*Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen*, par M. l'abbé Langlois, pages 38 et suivantes. — F. B.

[4] Voir plus haut, p. 2-3.

PL. XXVII

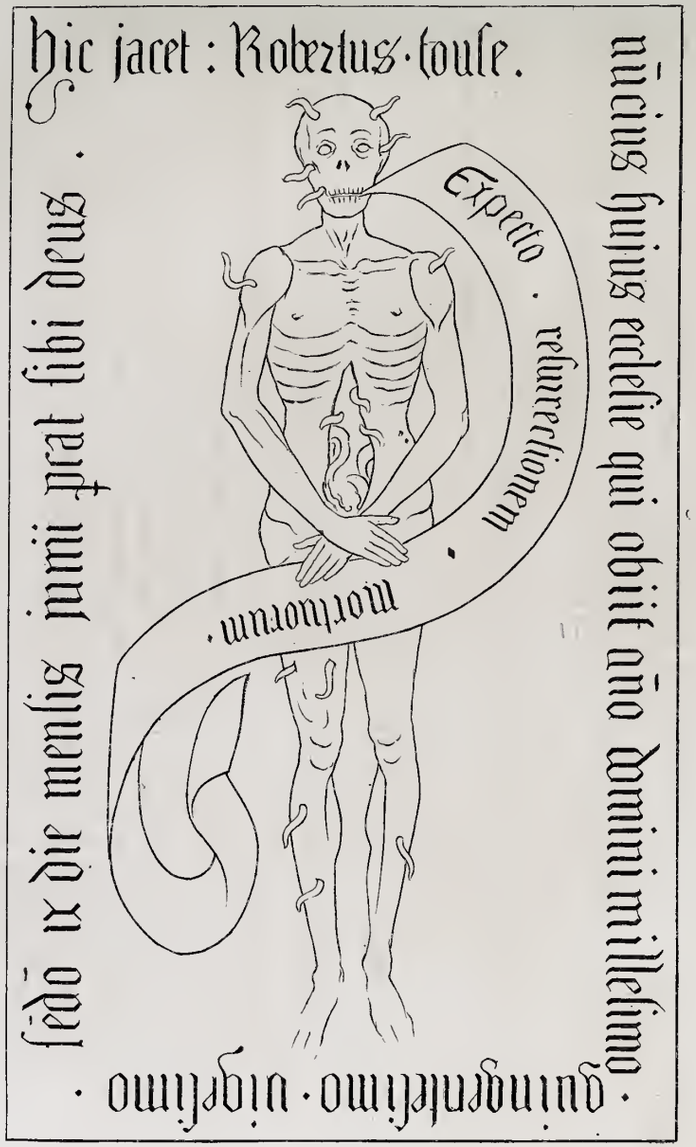

TOMBE DE ROBERT TOUSÉ

PL. XXVIII

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE ROTROU

C'est en vain que Rotrou, pour protéger son nom et sa mémoire, indépendamment de dix-huit superbes manuscrits, parmi lesquels figuraient un Pline l'ancien et un Vitruve, Stace, Ovide, Juvénal, avait légué au chapitre sa chapelle, dont l'inventaire, « CAPELLA FELICIS MEMORIÆ ROTRODI ARCHIEPISCOPI, *Chapelle de l'archevêque Rotrou d'heureuse mémoire,* » donne une haute idée de sa richesse. Nous nous contenterons d'en citer quelques objets, d'après la copie que nous avons relevée.

« Des vases de crystal et d'ivoire, deux autres en argent doré avec figures, deux grands anneaux d'or ornés de pierres précieuses, un petit autel en agate, une table en argent doré, un calice et sa patène en or, une superbe mitre chargée de perles, une croix d'or avec diamants, avec une petite croix contenant du bois de la vraie croix. »

Nous ne parlerons pas des riches et somptueux vêtements faisant partie du mobilier de la chapelle.

Nous ne quitterons pas notre archevêque, sans mentionner, comme peinture du temps et pour mettre le lecteur à même de l'apprécier, au point de vue moral, la charte par laquelle il accordait aux religieux, *aux frères* du Mont-aux-Malades de Rouen, qui soignaient les pauvres lépreux, et à ceux qui y venaient en pèlerinage, la rémission du tiers de leurs péchés de l'année, et, s'ils venaient à mourir, dans l'année, une entière absolution et la libre admission au cimetière, en même temps qu'il menaçait d'excommunication tous ceux qui voudraient troubler ces bienfaiteurs des malades dans leur pèlerinage [1].

1183. HENRI-LE-JEUNE, fils de Henri II, roi d'Angleterre.

Né en 1155. Associé au trône par son père en 1170, mort le 10 juin 1183, inhumé dans le sanctuaire. (Voir p. 43).

1199. RICHARD-COEUR-DE-LION, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Né à Oxford, en 1157, fils de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine, mort le 6 avril 1199, inhumé dans le sanctuaire. (Voir p. 31).

1207. GAUTIER DE COUTANCES, archevêque de Rouen.

Il avait été élu, en 1183, à l'évêché de Lincoln, en Angleterre. Son passage de cet évêché à l'archevêché de Rouen ne s'effectua pas sans une lutte animée et de curieux incidents.

[1] M. l'abbé Langlois n'a pas parlé de ces faits dans son *Histoire du Prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen.* — F. B.

1235. Maurice, 54e archevêque.

Décédé au mois de janvier 1235, après avoir occupé le siége de Rouen durant quatre années. (Voir p. 51).

1247. Eudes Clément, 56e archevêque.

Eudes Clément était abbé de Saint-Denis, depuis dix-huit années, lorsqu'il fut appelé, en 1245, par un bref du pape Innocent IV, en date du 30 mars, à l'archevêché de Rouen, où il fut intronisé, le quatrième dimanche après Pâques, le 14 mai.

Deux ans s'étaient à peine écoulés, qu'il mourut subitement, à Déville, auprès de Rouen, le 6 mai 1247. Il avait laissé, par testament, aux chanoines de la Cathédrale, pour son anniversaire, 7 livres, à prendre sur le moulin de Déville, et, aux clercs, 30 sous.

Son corps fut porté, selon l'usage, à l'église de l'abbaye de Saint-Ouen. Un moine de cette abbaye, acteur et témoin dans cette cérémonie, en a laissé la description suivante :

« L'abbé et le couvent, avec la croix, l'eau bénite, l'encensoir et les cierges, allèrent au devant du corps, dans l'aître, auprès de la croix. Alors le doyen des chanoines nous livra le corps en disant à notre abbé : « Je vous remets mort le seigneur archevêque pour que vous nous le rendiez le lendemain. » Introduit dans l'église, le corps fut mis là où se lit l'évangile à la grande messe; et le sacristain mit auprès autant de cierges qu'Eudes avait régi d'années l'archevêché de Rouen [1]. »

Après avoir minutieusement décrit, une à une, toutes les cérémonies, entrecoupées des allées et venues du réfectoire au dortoir, qui se succédèrent, le moine termine en disant : « La messe achevée, nous reportâmes le corps dans l'aître [2], et nous retournâmes tous, aussitôt, dans l'église. »

Là s'arrête la narration.

Nul doute que les chanoines ne soient venus reprendre le corps de leur archevêque, pour le porter à la Cathédrale et procéder solennellement à son inhumation. Silence absolu sur l'endroit où il y fut enseveli. On présume, toutefois, sans qu'on ait aucune

[1] Il ne dut placer que deux cierges, Eudes Clément n'ayant occupé le siége que deux années : évidemment les moines de Saint-Ouen n'entendaient pas se ruiner en luminaire.

Cette remarque de M. Deville nous rappelle une autre coutume encore en usage au XVIIe siècle. Du Fossé dit avoir vu, dans le chœur de l'église Saint-Maurice, cathédrale d'Angers, autour de l'autel, « autant de grands cierges de cire jaune que l'évêque a d'années d'épiscopat et un par dessus. » *Mémoires*, t. IV, p. 51. — F. B.

[2] Le narrateur passe sous silence les paroles sacramentelles des abbés de Saint-Ouen en rendant le corps : « Vous nous l'avez donné mort; nous vous le rendons vivant (de la vie éternelle). »

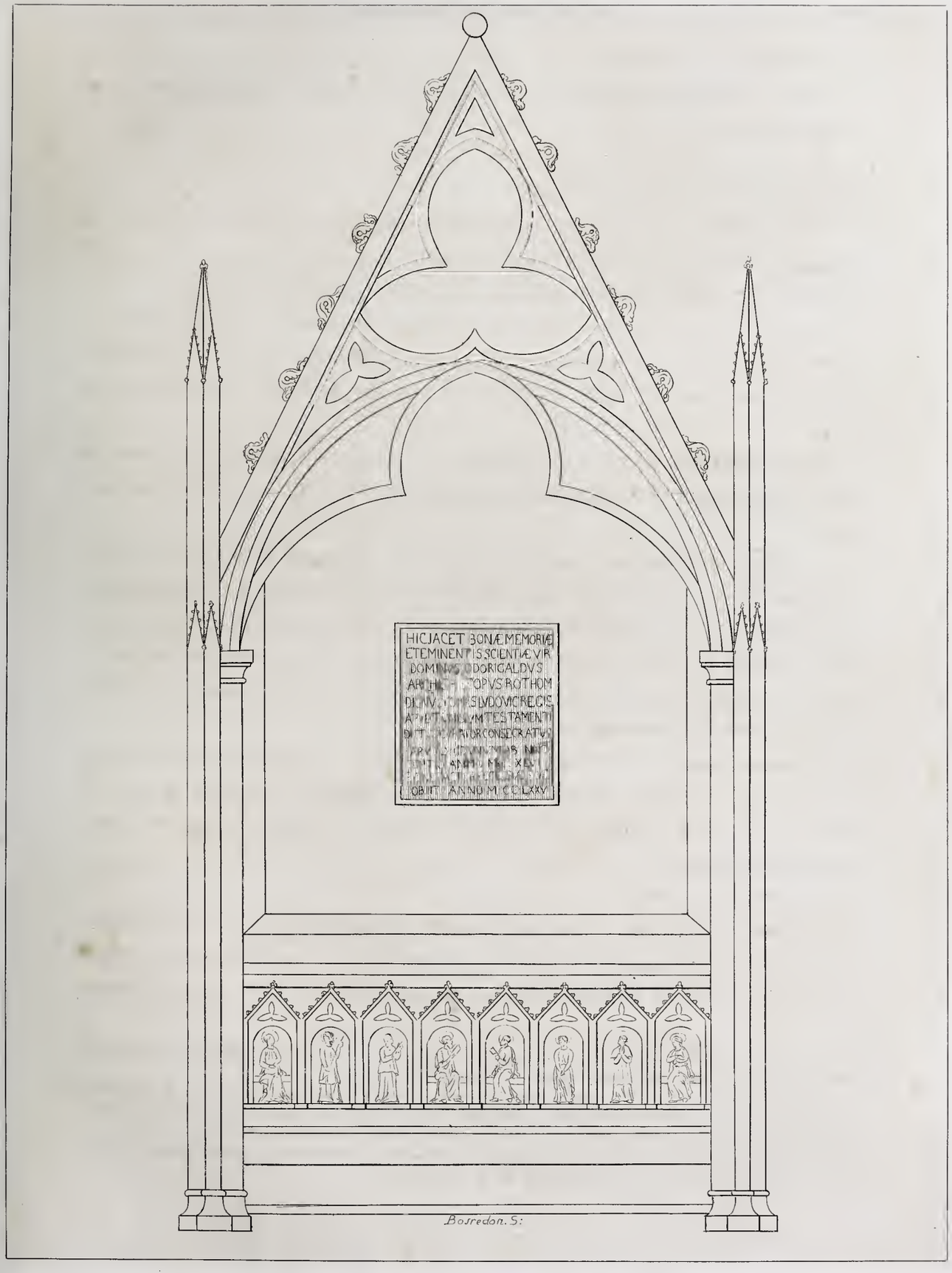

TOMBEAU D'EUDES RIGAUT

certitude à cet égard, que ce fut dans l'ancienne chapelle de la Vierge [1], contre la muraille, à main gauche en entrant, dit-on. Aucune trace aujourd'hui de cette sépulture.

1270. Chanoine de la Cathédrale, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous. (Voir Pl. XXII).

Vers le même temps, sans qu'on puisse fixer la date précise, était inhumé, dans le cloître de la Cathédrale de Rouen, un chanoine de cette métropole, Jean de Saint-Lô, ainsi qu'on le lit sur la dalle tumulaire :

ROTHOMAGENSIS CANONICUS FUIT ISTE JOHANNES DE SANCTO LUG.....

Le personnage y est représenté dans son costume de chanoine, la tête nue et tonsurée, les mains croisées sur la poitrine, les pieds appuyés sur un chien. Cette tombe est, malheureusement, très mutilée et en partie effacée. L'inscription, qui avait été gravée sur les quatre côtés du listel, est, pour ainsi dire, illisible. Elle paraît avoir été écrite en vers latins, selon l'usage assez fréquent au XIIIe siècle. Tout nous porte à croire que cette pierre sépulcrale appartient à cette époque.

1275. Eudes Rigaud, 57e archevêque.

Il fut enseveli dans l'ancienne chapelle de la Vierge, vers l'entrée du côté sud, « auquel est un sépulchre magnifique [2], » dit un ancien manuscrit. On y grava :

HIC JACET BONÆ MEMORIÆ
ET EMINENTIS SCIENTIÆ VIR
DOMINVS ODO RIGALDVS
ARCHIEPISCOPVS ROTHOMAG.
DIGNVS COMES LVDOVICI REGIS
APVD TVNISIUM TESTAMENTI
DICTVS CVRATOR CONSECRATVS

[1] Cette chapelle, dans l'origine, affectait la forme de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul du collatéral nord du sanctuaire, et datait de la même époque. Ce fut vers l'an 1300 que l'archevêque Guillaume de Flavacourt l'agrandit et l'exhaussa considérablement, telle qu'on la voit de nos jours.

[2] Il était de marbre, à en juger par le dessin de cette tombe, qui est conservé à la bibliothèque d'Oxford, moins celui de la statue du prélat (pl. XXX). Tout en repoussant l'épithète de *magnifique*, comme empreinte d'exagération, on ne peut dénier à ce mausolée une certaine élégance, sans qu'elle égale, toutefois, celle du tombeau de Guillaume de Flavacourt, successeur immédiat d'Eudes Rigaud.

Jean d'Andely était doyen de la Cathédrale de Rouen en 1192. Il joua un rôle important dans une querelle soulevée, cette année-là, entre les chanoines et les bourgeois de Rouen, au sujet des échoppes de l'aître de l'église, querelle qui devint sanglante et qui ne fut apaisée que par l'intervention du roi Richard-Cœur-de-Lion. Jean d'Andely, pour se dérober à la fureur des bourgeois, avait été obligé de s'enfuir avec les chanoines et de se réfugier à Andely, son pays, propriété des archevêques de Rouen.

Le doyen Jean d'Andely put y croire ses jours en sûreté; mais avait-il subi le sort des chanoines, dont les bourgeois avaient assailli la demeure, et qu'ils avaient mutilés de la manière la plus infâme, ainsi que le dit la bulle que le pape Célestin III lança à cette occasion? « Quosdam membris genitalibus turpiter et nefarie detruncaverunt [1]. »

127.. Ingerran d'Estrepagny, archidiacre. (Voir p. 135).

On ignore l'époque précise de sa mort. Il dut être inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul du collatéral nord du chœur.

128.. Etienne de Sens, archidiacre.

Inhumé dans la nef. (Voir la description de sa tombe, p. 172).

1306. Guillaume II de Flavacourt, 58e archevêque.

Elu en 1275, décédé le 6 avril 1306. On voyait son tombeau, dans la chapelle de la Vierge, à main gauche, en entrant. Un treillis de fer fermait l'arcade du tombeau, dont la dalle était en marbre noir, et le coffre orné de sculptures. Les calvinistes arrachèrent, en 1562, la lame de cuivre sur laquelle était gravée l'épitaphe qu'on va lire:

Cy gist homme de bonne memoire
mons^r guillaume de Flavacourt, jadis archevesque de Rouen,
qui trespassa l'an de grace mil CCC et VI, le VIe jour d'avril.
pries Dieu pour l'ame de luy.

Ce mausolée n'existe plus. Le clergé de la Cathédrale le fit disparaître, avec tant d'autres, en 1769. Nous sommes assez heureux pour pouvoir en reproduire le dessin, d'après le portefeuille de Gaignières. (Pl. XXXI).

[1] Cette bulle existe en original dans les archives du département de la Seine-Inférieure.

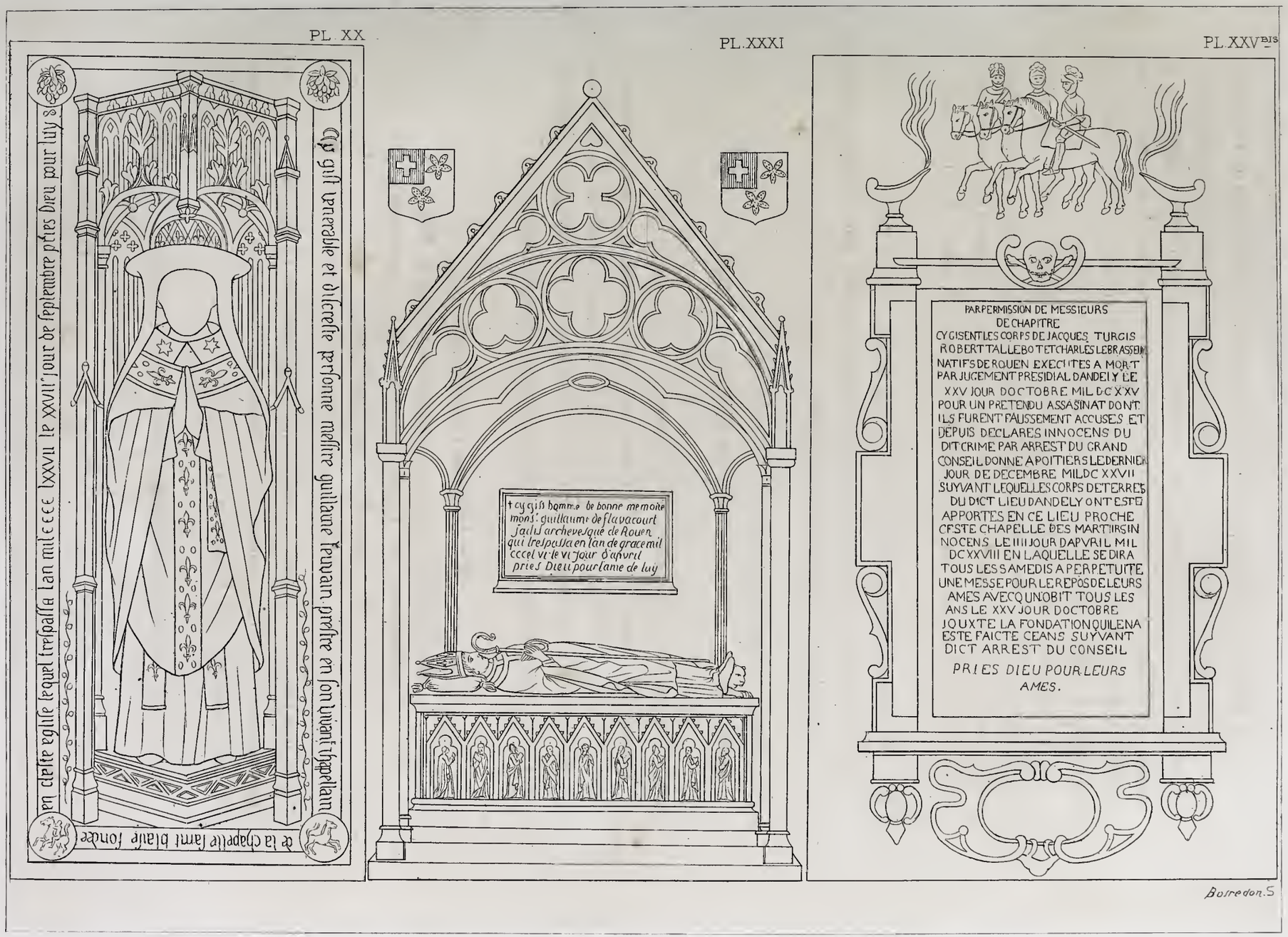

TOMBE DE GUILLAUME LEUVAIN — TOMBEAU DE GUILLAUME DE FLAVACOURT — TOMBE DES TROIS INNOCENTS

L'écusson armorié de Guillaume de Flavacourt, placé en tête de ce dessin, se trouve répété sur les vitraux de la Chapelle de la Vierge édifiée par lui [1].

Le clergé de la Cathédrale, en portant la main sur le tombeau de Guillaume de Flavacourt, avait-il donc oublié que ce généreux archevêque avait fait gratuitement l'abandon au chapitre, pour la construction de l'avant-portail septentrional de la Cathédrale, d'une partie de sa maison : « *Ad faciendam et construendam portam seu introitum ad prædictam ecclesiam ex parte septentrionali?* » Que n'ouvrait-il ses registres ! Il aurait vu que c'était à lui qu'il devait cette magnifique chapelle de la Vierge, d'où l'on expulsait son image mise en pièces.

1320. Nichole Gibouin, maître clerc. (Voir p. 181).

1328. Guillaume de Nangis, chanoine.

Décédé le 30 juin. On lit, dans l'obituaire de la Cathédrale : « II kal. julii obiit Guillelmus de Nangis sacerdos et canonicus pro quo habemus XVII s. in domo quæ fuit Goscelini le Blasonier, juxta domum quæ fuit magistri de Albamarla canonici Rothom. »

Guillaume de Nangis, pendant qu'il était moine de Saint-Denis, *frater Guillelmus de Nangis ecclesiæ Sancti Dionysii in Franciâ indignus monachus,* comme il le disait lui-même, avait écrit l'histoire de saint Louis et de Philippe-le-Hardi [2]. Plus tard, il quitta l'église de Saint-Denis, pour entrer dans celle de Rouen comme chanoine. C'est dans cette ville qu'il dut composer sa chronique, que la mort l'empêcha de poursuivre au-delà de l'année 1328 [3].

Nous eussions été heureux de retrouver la tombe de cet historien, de lire le nom de Nangis sur une de ces dalles effacées, dont la Cathédrale est semée ; toutes nos recherches sont restées sans succès.

1328. Hugues Chalançon, chanoine.

Il avait été chantre de l'église de Clermont, avant d'être chanoine de la Cathédrale de Rouen. On ignore dans quelle partie de l'église il repose.

[1] « Capella beatæ Mariæ quam de novo ædificare cœpit et *decenti opere* consummavit » (Chronicon triplex et unum). A coup sûr, le chroniqueur qui s'exprimait ainsi, *decenti opere, ouvrage convenable,* sur cette élégante chapelle, n'était pas un homme d'art; il aurait pu dire *insigni opere.*

Voici le texte même de la Chronique : « Postquam vero idem pastor in cœlo sic thesaurizavit, viam universæ carnis ingressus, in ecclesia Rothomagensi, in capella Beatæ Mariæ, quæ a suo tempore de novo ædificari cœpit et decenti opere consummata est, sepulturam habuit ut in ipsius tumba decentissime composita intuentibus patet. Page 30 de l'édition de M. Chéruel. — F. B.

[2] *Gesta Sancti Ludovici IX, Francorum regis. — Gesta Philippi III, Audacis dicti.* — Font partie du Recueil des Historiens de France, par Duchesne. — F. B.

[3] Son *Chronicon* va de la création du monde jusqu'à 1301. Il a été continué jusqu'en 1368 par d'autres moines de Saint-Denis. — F. B.

1330. Guillaume de Durefort[1], 61e archevêque.

Elu en 1319, décédé le 24 novembre 1330.

On croit et l'on s'accorde à dire qu'il fut inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, auprès de Gautier de Coutances, un de ses prédécesseurs. On lui consacra, dans le siècle suivant, l'épitaphe qu'on va lire :

HIC JACET
GUILLELMUS DE DUREFORT
S. SEDIS APOST.
IN TOTA GALLIA VICARIUS
A SEDE LINGONENSI
AD ROTOM. TRANSLATUS AN.M.CCC.XIX
OBIIT AN.M.CCC.XXX.

« Cy gît Guillaume de Durefort, vicaire du Saint-Siége apostolique dans toute la France. Du siège de Langres il fut transféré à celui de Rouen, l'an 1319. Il mourut l'an 1330. »

Pas un mot d'éloge pour le défunt ! Ne faudrait-il pas en tirer la conséquence qu'il était sans mérite et sans vertu? Ses contemporains n'eussent pas été, sans doute, aussi laconiques.

13.. Vigand, chanoine.

On ignore dans quelle partie de l'église ce chanoine reçut la sépulture. Nous n'en avons trouvé aucune trace. Sa pierre tombale, comme tant d'autres, a-t-elle été brisée, retournée, ou vendue ? Faisait-elle partie de ces anciennes dalles tumulaires, disséminées sur tous les points de l'église, que le chapitre, en 1430, avait fait lever, et vendues pour subvenir aux frais de la vitrerie des nouvelles fenêtres du chœur[2], qui venaient d'être agrandies, *occasione clarificationis vitrearum chori ?* C'est fort possible.

Après la mort du chanoine Vigand, on fit l'ouverture d'un sien coffre et on y trouva les objets suivants, « dont furent faits inventaire et estimacion. »

Ces objets, au nombre d'une vingtaine, consistaient principalement en meubles et

[1] *Durfort*, dans d'autres publications. — F. B.

[2] D'après le texte latin, on peut penser qu'il s'agit d'un simple « nettoyage des vitraux; *clarificatio vitrearum.* » — F. B.

ornements d'église : « Crucifix en ivoire, candelabres en cuivre avec pied en crystal, divers petits coffrets en étain et en ivoire. Au premier rang figuraient deux petits tableaux d'images, peints par une main italienne, *duæ tabulæ depictæ de opere romano,* ornés de pierres précieuses et de perles, estimés x livres. »

La plupart de ces objets passèrent au service de l'église, qui mit la main sur les deux petits tableaux.

1343. Aymery Guenent (Guenaut [1]), originaire de la Touraine, 63e archevêque, ancien évêque d'Auxerre.

Elu en 1339, décédé le 17 janvier 1343 [2], à Pinterville.

Quatre jours après sa mort, son corps était apporté à Rouen. On le déposa d'abord dans l'église de Saint-Paul, à l'entrée de la ville ; puis, suivant l'usage, dans l'église du couvent de Saint-Ouen, avec soixante torches ; d'où il fut transporté à la Cathédrale, où on lui fit des obsèques solennelles.

Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, à droite, vers l'entrée, à côté de l'archevêque Robert de Croismare.

On plaça, en 1769, au-dessus de ce tombeau, lequel portait sa statue couchée, cette inscription gravée sur une tablette de marbre noir :

HIC JACET
AYMERICUS GUENENT
EX ANTISSIODOR. EPISCOPO
ARCHIEPISCOPUS ROTOMAG.
CLEMENTIS VI. SUM. PONT.
PROXIMUS IN SEDE ROTOMAG. SUCCESSOR.
QUAM TENUIT ANNIS FERME IV.
MORA QUIDEM BREVI,
MANSURAM DIU BENEFICENTIÆ LAUDEM
CONSECUTUS
OBIIT XVI KAL. FEBR. M. CCC. XLII.

[1] Les historiographes normands s'accordent tous pour écrire *Guenaut.*
Excepté cependant Farin et le Tableau du *Rituel de Rouen* de 1739. — F. B.

[2] Le 16 des calendes de Février (voir l'inscription), correspond au 17, et non au 6 janvier, comme le portait le manuscrit. — F. B.

« Cy-gît Emery Guenent, d'évêque d'Auxerre devenu archevêque de Rouen. Il succéda immédiatement dans ce siége au souverain-pontife Clément VI. Il l'occupa près de quatre années. Dans ce bref délai, il acquit une louange durable par sa bienfaisance. Il mourut le 16 des calendes de février 1342. » (1343).

Cette dalle tumulaire, retrouvée par nous, à Rouen, chez un marbrier, en 1834, a été offerte au clergé de la Cathédrale, en exprimant le désir qu'elle fût replacée à l'endroit qu'elle occupait dans l'origine. En attendant ce moment, je la déposai au Musée des Antiquités de Rouen confié à mes soins[1].

1357. Jean Mallet, sire de Graville;
Doublet;
Maubué.
Inhumés dans la chapelle des Innocents. (Voir p. 175).

1367. Vincent Buffet, chanoine prébendier.
Décédé le 27 juin, inhumé devant l'autel Saint-Pierre.
On ne dit pas si c'est lui, ou l'un de ses confrères, qu'en 1362 le chapitre invitait, avec réprimande, à porter un habit et une chaussure honnêtes, *vestem et calciaturam honestas,* et à renoncer à toujours aux souliers à long bec, *sotulares ad longum beccum*[2].

1368. Barthélemy Regnault, chanoine.
Inhumé dans la chapelle de la Vierge : « *Voto et ordino,* disait-il dans son testament, *quam bonum et sufficientem tumulum seu tumbam suprà me habeam secundùm loci decentiam et.... respectu ad tumulos vicinos tumulo meo.* » — « Je veux et j'ordonne qu'il y ait sur moi un tombeau bon et suffisant, ou une tombe suivant la convenance du lieu.... et eu égard aux tombeaux voisins du mien. »
La tombe de ce chanoine, dite de monsieur Barthélemy Regnault, *domini Regnault,* devait être lavée, une fois tous les ans, au premier dimanche de carême, *ad quadragesimam.* Nous en retrouvons encore un souvenir, à cent ans de là, en 1476 (registre capitulaire). Il fallait que maître Barthélemy Regnault eût constitué une belle et bonne rente perpétuelle à cet effet.

[1] Elle y est encore, depuis 46 ans, dans le vestibule, sous le n° 23, et l'inscription est donnée par le Catalogue. — F. B.
[2] Des souliers à la poulaine. — F. B.

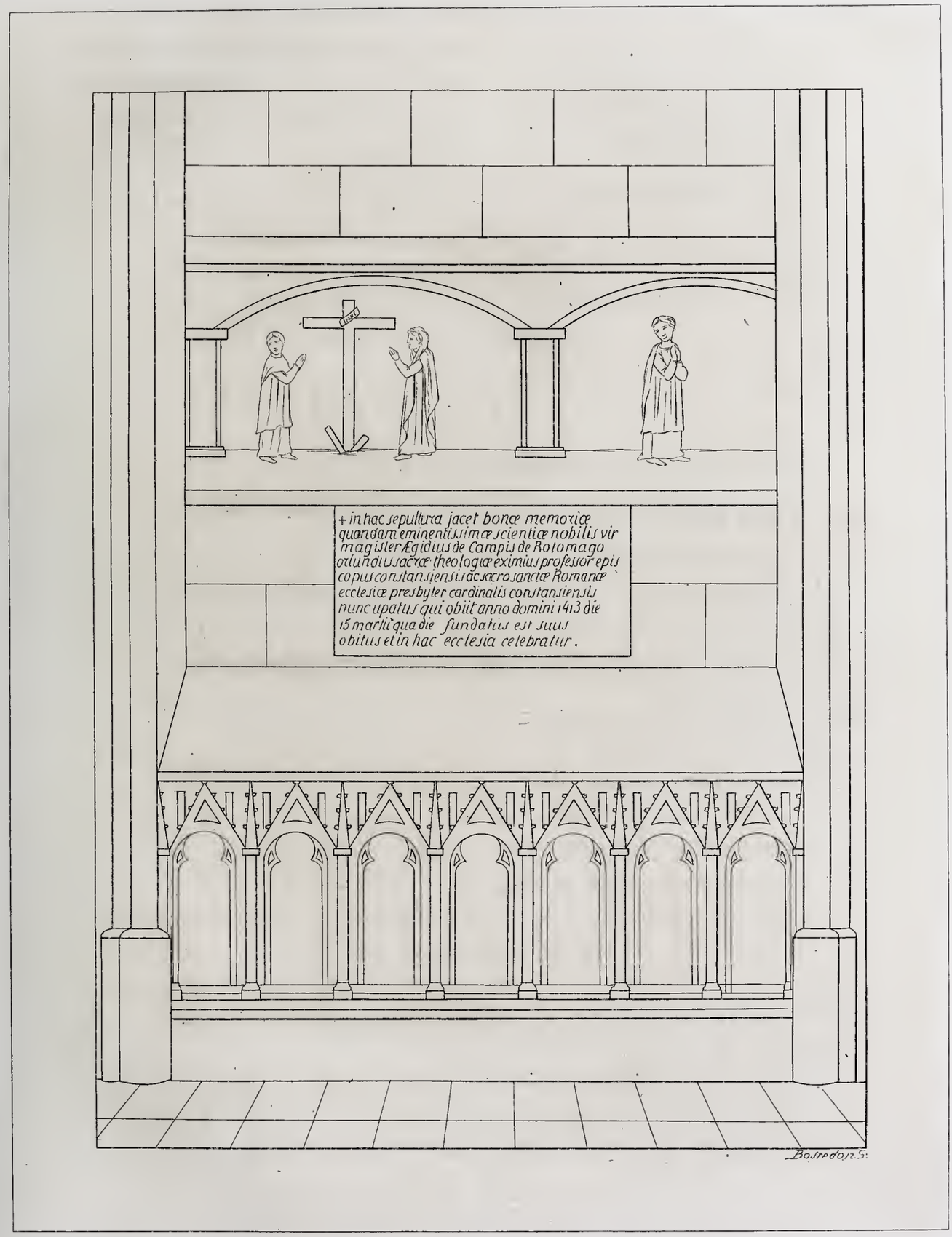

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE GISLES DESCHAMPS

1380. Charles V, roi de France.

Né à Vincennes, le 21 janvier 1337, mort le 16 septembre 1380.

Son corps fut porté à Saint-Denis, son cœur à Rouen, le 24 septembre. (Voir p. 149).

Il avait été duc de Normandie, du vivant de son père, auquel il succéda en 1364.

1414. Guillaume Carrel, chanoine.

Il demanda, par son testament, à être inhumé dans la chapelle de la Sainte-Trinité, qu'on nommait aussi, de son temps, la chapelle des Brienchons, soit que les membres de cette famille y fussent d'ordinaire inhumés, ce que nous n'avons pas été à même de constater, soit qu'ils y eussent fait quelque fondation.

Cette chapelle était dans le transept du midi, à l'opposé de la chapelle Saint-Romain[1].

Guillaume Carrel, en 1387, avait été élu, conjointement avec le chanoine Raoul Fremy, maître des travaux de la Cathédrale ou de la fabrique, *magister operis sive fabricæ* (plumitif du chapitre).

1414. Gilles Deschamps, cardinal, évêque de Coutances.

Né à Rouen, nommé chanoine en 1380[2], confesseur du roi Charles VI, évêque de Coutances, puis cardinal en 1414. Il mourut au mois de mars de cette même année[3].

Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge (à main droite en entrant, après le tombeau de l'archevêque Eudes Rigaud), où il s'était souvent agenouillé comme chanoine. (Pl. XXXII).

Les calvinistes, en 1562, brisèrent la statue en marbre blanc de son tombeau ; le chapitre, en 1769, brisa le tombeau lui-même.

Voici quelle était son épitaphe[4] :

† In hac sepultura jacet bonae memoriae,
quondam eminentissimae scientiae nobilis vir
magister Aegidius de Campis, de Rotomago

[1] Le ms. ne contient pas cette phrase donnée dans les deux éditions précédentes. — F. B.

[2] En 1390, le chapitre lui prêtait un *Livre des Conciles, gros volume couvert en parchemin.*

[3] « Il fut créé cardinal en 1411, et il ne survécut que deux ans à sa promotion, et mourut le 15 mars 1413. » *Histoire de la Cathédrale*, par D. Pommeraye, p. 219. — F. B.

[4] Nous avons rétabli la disposition d'après une note manuscrite jointe aux Planches. Le texte est celui de Dom Pommeraye, *ibid.*, p. 60, sauf pour l'orthographe de *Constantiensis* et pour l'addition du mot *mensis* devant *martii.* — F. B.

oriundus, sacrae theologiae eximius professor, episcopus Constantiensis, ac sacrosanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis Constantiensis nuncupatus, qui obiit anno domini 1413 die 15 mensis martii, qua die fundatus est suus obitus et in hac ecclesia celebratur.

« Dans ce tombeau gît noble homme de bonne mémoire jadis de science éminente, maître Gilles Deschamps, né à Rouen, excellent professeur de la sainte théologie, évêque de Coutances et prêtre de la sainte Eglise romaine, dit le cardinal de Coutances. Il mourut l'an de notre Seigneur 1413 [1], le 15 de mars, auquel jour fut fondé et se célèbre son obit dans cette église. »

1416. Jean Ros.

Inhumé dans la chapelle Saint-Etienne de la Tour-de-Beurre. Il avait fait don à cette paroisse *d'une maison pour l'agrément* [2] *du curé.*

Une lame de cuivre, placée contre la muraille, rappelait, en souvenir du bienfait, et la donation et *la messe à notes* célébrée, chaque année, pour l'âme du défunt.

1425. Guillaume Pellipart [3], chanoine et chantre.

Il demandait, en 1425, pressentant, sans doute, sa fin, à être inhumé dans la nef, au bout de la tombe de Saint-Maurile, vers la fontaine de l'aître de cette église :

« In buto tumbæ Sancti Maurilii versùs fontem atrii hujus ecclesiæ. »

(Registres capitulaires).

On a souvent reproché aux chanoines de dormir la grasse matinée. J'ignore si maître Guillaume Pellipart s'était mis à ce régime. Il aurait pu, toutefois, répondre aux détracteurs que, quant à lui, il lui était permis, lorsqu'il n'avait pas à déployer son talent devant messieurs du chapitre, d'aller dormir tout à son aise. On lit, en effet, dans le registre capitulaire de l'époque, « que, conformément aux anciens statuts, les chanoines,

[1] 1414. L'année ne commençait qu'à Pâques, qui tombait le 23 mars 1414.
En cette année, Pâques tombait le 8 avril, ce qui ne fait rien ici pour la différence de l'ancien et du nouveau style. — F. B.

[2] La deuxième édition porte : « *le logement.* » P. 234. — F. B.

[3] La seconde édition portait, à tort, Pelicart, p. 234. — F. B.

deux fois la semaine, les jours fériés, *per ferias,* dans lesquels ils ne seront pas tenus de chanter, pourront dormir ou s'occuper de toute autre chose. [1] »

1426. Robert de Livet, chanoine.

Décédé à Rouen, le samedi 27 mars 1426. On ignore la place où il fut inhumé ; il n'en reste plus de trace dans l'église cathédrale.

Ce chanoine, investi des pouvoirs de l'archevêque retenu auprès de la personne du Dauphin, Charles VII, joua un rôle important, durant les troubles civils, dans la ville de Rouen. En 1408, il assistait, comme délégué du prélat, aux délibérations du Conseil de ville et dans celles du chapitre. Il s'efforça d'inspirer à ses confrères ses sentiments de patriotisme. Il y resta fidèle.

A dix ans de là, en 1418, lors du siége de Rouen par les Anglais, exerçant les fonctions de secrétaire général de l'archevêque, toujours absent, il excitait le zèle et le courage des assiégés, la croix en main, et lançait une excommunication contre le roi des Anglais, Henri V.

Le siége durait depuis cinq mois. On manquait de tout dans Rouen. Robert de Livet engagea le chapitre, à bout de ressources, à vendre, pour s'en procurer, les lames d'argent de la châsse de la Vierge. On constata qu'elles pesaient 11 marcs 2 onces. Robert de Livet se chargea « de les porter lui-même à la monnoie, » et revint avec 98 livres 8 sous 9 deniers tournois, qui servirent à donner du pain aux chanoines et à compter à chacun d'eux *2 sous 6 deniers pour célébrer matines.*

Lors de la reddition de la ville, les Anglais se firent livrer Robert de Livet, qui parvint à se dérober au supplice qui l'attendait. Honneur au digne et brave chanoine !

1428. Guillaume Fabre.

Guillaume Fabre avait fait placer, dans la chapelle des Innocents, une tombe de pierre, « sous laquelle il entend être enseveli. »

« Le chapitre le lui accorde lorsqu'il s'agit..... » (le reste manque). Il s'agit, sans doute, d'une somme à payer.

1433. Robert Fabre, chanoine.

Le chapitre vendait, cette année-là, à ce bienfaiteur de l'église, le droit de placer, à

[1] « Guillaume Pelliparius dit Mégissier, eut par échange la Prébende et dignité de Chantre de son Prédécesseur, et il en prit possession par Procureur le 13 décembre, et en Personne le 22 avril de l'an 1404. » *Histoire de la Cathédrale.* (Dom Pommeraye, p. 338. — F. B.

ses frais, « dans la chapelle des Innocents, une tombe de pierre, et ce, moyennant cent sous une fois payés. » (Registres capitulaires).

N'y aurait-il pas erreur de noms et confusion entre *Guillaume* et *Robert* Fabre? Ne s'agirait-il que d'un seul et même personnage? Nous ne serions pas éloigné de le penser.

1433. Etienne Dutot, bourgeois de Rouen.

Inhumé dans la chapelle Saint-Etienne, entre les quatre piliers où l'on célébrait le service de Saint-Etienne.

Il avait payé, par avance, pour obtenir cette faveur, 20 livres tournois, savoir 10 à la fabrique, et 10 au chapitre. Le procureur de la fabrique et les maçons demandent, en outre, pour lever et replacer le pavé sur la sépulture, cent sous.

1435. Jean duc de Betford, fils de Henri IV et frère de Henri V, rois d'Angleterre.

Mort à Rouen le 14 septembre 1435, inhumé dans le sanctuaire de la Cathédrale. (Voir p. 139).

1436. Jean Gibout et sa Femme.

En 1436, ils demandaient de faire placer pour eux, dans la chapelle Saint-Léonard, ou une tombe, ou une épitaphe, s'engageant à faire mettre, dans la chapelle, une très belle image, *notabilem imaginem*, de saint Léonard, et donnant immédiatement 20 salus d'or. Cette demande était trop bien accompagnée pour ne pas être accueillie. On ignore l'époque où elle reçut son exécution.

1436. Guillaume de Baudribosc, prêtre, chanoine.

On sait qu'il fut inhumé dans la Cathédrale ; mais on ignore à quel endroit de l'église. Il avait fait don au chapitre de plusieurs livres manuscrits.

1437. Jean de Laroche-Taillée, archevêque de Rouen le 22 octobre 1423 [1].

Nommé cardinal en 1425, au mois de juin de cette dernière année, il obtenait du chapitre la faculté d'être inhumé dans le chœur de l'église, entre le tombeau de Charles V et le grand candélabre, mais à la condition que sa sépulture ne dépasserait point le pavé

[1] « Son élection se fit le 3 de Fevrier de l'année 1423, et fut reçû solennellement en personne dans son Eglise, le 22 octobre de la même année 1423. » Farin, *Histoire de Roven* (1731), IIIe partie, p. 168. — F. B.

du chœur, *inter candelabrum magnum ipsius chori quod est ante majus altare et sepulturam regis Karoli quinti, sine tamen sepulchri elevatione.*

Jean de Laroche-Taillée ne profita pas de la faveur qui lui avait été accordée. A onze années de là, il mourut à Bologne, en Italie, où il s'était retiré. Il reçut la sépulture dans l'église cathédrale de cette ville, le 23 mars 1437. Plus tard, on lui consacra cette inscription, qui fut gravée sur un marbre blanc et qu'on y lit encore aujourd'hui :

JOHANNI DE RVPE SCISSA GALLO
CARDINALI ROTOMAGENSI
S. R. E. VICE CANCELLARIO BONONIÆ LEG.
VII. KAL. APRILIS
CIↃ. CCCC. XXXVII
EX HVMANIS REBVS EREPTO [1].

1437. Jean [2] Lefèvre, chanoine.

Sépulture incertaine.

Maître Nicolas Galopin, qualifié d'orateur, ayant composé une épitaphe à la louange du défunt, fut autorisé à la faire inscrire sur la tombe. (Registres capitulaires).

Jean Lefèvre faisait partie des chanoines qui, le 20 octobre 1430, reçurent solennellement le duc de Betford à la Cathédrale de Rouen, où on lui décerna les insignes de chanoine [3]. Voyez-vous le duc de Betford et Jean Lefèvre confrères !

Maître Galopin n'aura pas manqué d'en couler un mot dans l'épitaphe de ce dernier, et le chapitre lui en aura su gré.

1438. Douville, dame de....

Nous avons relevé, sur le registre capitulaire, l'indication suivante :

« 23 Juillet 1438. Défuncte dame de Douville a légué 5 patenotre d'or et un petit fermaillet d'or dans lequel est enchassée une image de la Vierge pour placer à la châsse de la Vierge. »

[1] On doit le texte de cette inscription à Mgr Barbier de Montault, camérier du Pape, qui l'avait envoyée à M. l'abbé Cochet. — *Bulletin de la Commission des Antiquités*, t. II, 1870-1872, p. 166. Les abréviations sont : *Sanctæ romanæ ecclesiæ.* — *Legato.* — *Kalendas.* — F. B.

[2] Dans le texte latin on lit *G. Fabri ;* ce serait donc plutôt *Guillaume.* — F. B.

[3] « Donation de l'habit de chanoine au seigneur duc de Betford dans l'Eglise de Rouen avec distribution du pain et du vin. »

(Registre capitulaire.)

C'est la traduction du texte latin, relatant toute la cérémonie, que M. C. de Beaurepaire a publiée en entier dans ses *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, pages 21-24. — F. B.

La dame de Douville tenait évidemment à l'image de la Vierge, qui avait été adoptée comme type armorial sur le cachet de la famille. Nous avons relevé le dessin de ce cachet, de grandeur naturelle, lequel ne donne pas une haute idée du talent de l'artiste dont la dame de Douville, ou l'un des siens, avait fait choix.

La dame de Douville, par le legs fait à la Cathédrale, avait-elle espéré obtenir la faveur d'y être inhumée, et surtout, sans doute, dans la chapelle de la Vierge? Le registre capitulaire est muet à cet égard; il se contente de mentionner la donation, et rien de plus.

1438. Philippe[1] Audouet, sire de Courchan, mort à Rouen, le 21 octobre 1438.

Il fut inhumé, à cette date, dans la chapelle du Saint-Esprit, au côté droit, proche l'autel (transept du midi).

1440. Denis Gastinel, chanoine.

Dans le transept du nord. (Voir p. 156).

1442. Gautier de Bouquelout.

Permission de l'inhumer dans l'église cathédrale, en la nef, devant la chapelle Saint-Nicolas (l'avant-dernière, à main gauche, près du chœur).

1446. Guillaume Lefevre, chanoine.

Inhumé dans la chapelle des Innocents de la basse-nef méridionale. Il avait été curé de Saint-Denis de Rouen.

1449. Pierre Cochon, chanoine, notaire apostolique à Rouen.

On lit au registre capitulaire, à la date du 28 avril 1449 :

« Messieurs (domini) en conseil de chapitre accordèrent à maître Jacques Cochon (chanoine, curé de Grainville-la-Teinturière) qu'il pût faire apposer sur le mur de l'église, à l'extérieur, une épitaphe proche des lieux où furent inhumés son père et sa mère et maître Pierre Cochon, son frère, dans la paroisse Saint-Etienne. « Domini capitulantes concesserunt domino Jacobo Cochon quod posset apponi facere in muro ecclesiæ extrà unum epitaphium[2] prope loca in quibus fuerunt inhumati pater et mater et dominus Petrus Cochon, frater ipsius in parrochiâ Sancti Stephani. »

[1] Les deux éditions précédentes portaient *Philibert*. — F. B.
[2] Le texte donnait, par mégarde, nous le pensons, *epitophiam*. — F. B.

Pour se rendre compte de la position, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails. La chapelle actuelle de Saint-Etienne, dite *Saint-Etienne-la-Grande-Eglise,* au rez-de-chaussée de la Tour-de-Beurre, à l'angle sud-ouest du grand portail de la Cathédrale de Rouen, qui fut bénite en 1496, avait remplacé, au même lieu, la chapelle primitive, siége de la paroisse Saint-Etienne.

Contre le mur de la chapelle, côté sud, et en longeant, dans la même direction, le mur de la nef de la Cathédrale, était le cimetière de la paroisse [1]. C'est là qu'avaient été inhumés Pierre Cochon, son père et sa mère, Jean et Jeanne, et qu'on avait placé, sur la muraille extérieure de la nef, l'inscription mentionnée ci-dessus, laquelle on y chercherait en vain aujourd'hui [2].

Pierre Cochon, qu'il ne faudrait pas confondre avec son homonyme Pierre Cauchon, l'évêque de Beauvais, qui, après avoir acheté la Pucelle, la conduisit à Rouen [3] et la livra aux Anglais, était né en Normandie, à Fontaine-le-Dun, près Dieppe, dont il obtint la cure, vers la fin de sa carrière. Les honneurs et les titres, sans parler de sa qualité de chanoine, ne lui firent pas défaut. En voici la nomenclature, telle qu'il l'apposait, comme signataire, sur le testament du duc de Betford, en 1435 : « Et ego Petrus Cochon, presbyter, Rothomagensis diocæsis publicus, apostolica et imperiali auctoritatibus, curiæque archiepiscopalis juratus notarius. » — « Et moi Pierre Cochon, prêtre, notaire public du diocèse de Rouen, par autorité apostolique et impériale, et notaire juré de la cour archiépiscopale [4]. »

Pierre Cochon avait occupé ses loisirs à composer une Chronique, imprimée de nos jours, sous le titre de *Chronique normande* [5], s'étendant du XIIe siècle à l'année 1433 inclusivement. Chose remarquable, il y passe complètement sous silence les événements des années 1430-1431, qui avaient eu, sous ses yeux, un immense retentissement : la

[1] On lit dans le registre capitulaire, à la date du 7 décembre 1674, au sujet de ce cimetière : « que le chapitre accorde l'autorisation de faire le cimetière de la paroisse de St Etienne à la place de la Calende, à la charge de la faire clore, à cet effet, de petits murs de pierre..., sans y pouvoir faire aucune boutique et à la charge de faire paver le long du mur. »

[2] M. Ch. de Beaurepaire, parlant d'un cimetière placé dans l'aître Saint-Etienne, distinct de l'aître de Notre-Dame, a donné, en note, l'épitaphe des parents de Pierre Cochon : « Cy-devant gisent Jean Cochon et Jeanne, sa femme, natifs de Fontaine en Caux qui furent en mariage pendant l'espace de cinquante-trois ans et plus. La dicte trespassa la veille de Saint-André de l'an 1444, et le dit Jean trespassa le 28 d'avril 1452 après Pasques. Priés Dieu pour l'âme d'iceulx. » *Notes sur le Parvis de la Cathédrale*, p. 16 de l'Extrait. La même note se termine par le texte latin cité plus haut. — F. B.

[3] C'est bien assez que d'avoir présidé à son jugement. — F. B.

[4] Nous avons rétabli le texte latin, d'après celui de l'Introduction de M. de Beaurepaire, dans son édition de la *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. VI, et modifié, en un endroit, la traduction de M. Deville. — F. B.

[5] Deux fois. — En 1859, M. Vallet de Viriville en a donné quelques fragments, et, en 1870, M. C. de Beaurepaire l'a publiée en entier, pour la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE. — F. B.

captivité de Jeanne d'Arc, son arrivée à Rouen, les fers aux mains, son incarcération dans le château de cette ville, son jugement, son supplice. Comment expliquer le mutisme de celui qui avait dit d'elle qu'elle était l'envoyée de Dieu[1] ? Le chroniqueur, n'osant pas se hasarder à raconter cette horrible tragédie, à la face des bourreaux de la Pucelle, maîtres encore de Rouen à l'époque où il écrivait[2], aurait-il préféré se taire, silence prudent et digne à la fois ?

On ignore la date de la naissance de Pierre Cochon ; on sait qu'il mourut en 1449, le 22 février[3]. Son frère Jacques, qui lui survécut et ne mourut qu'en 1473, plus heureux que lui, put assister à la révision du procès de Jeanne d'Arc et à sa réhabilitation, qui eut lieu, en 1455, à Rouen[4].

1452. Raoul Roussel, 76e archevêque, élu en 1444.

Né à Vernon, mort à Rouen, le 31 décembre 1452. Inhumé dans la chapelle de la Vierge, au côté gauche, le second en entrant, après celui de Guillaume de Flavacourt. Cette place avait été accordée par le chapitre aux exécuteurs testamentaires, le 1er janvier 1452.

Moins d'une année leur suffit pour l'érection du riche et élégant mausolée consacré au digne archevêque ; mausolée qui devait disparaître, hélas ! comme tant d'autres. Au mois de novembre, ils étaient en mesure d'y placer cette inscription tumulaire. (Pl. XXXIII) :

Hic jacet bonae memoriae
et eminentis scientiae
vir dominus Radulfus
Roussel ut iusque juris
doctor quondam reve
rendissimus hujus ec
clesiae antistes qui
obiit anno Domini

[1] *Chronique normande*, p. 299, édit. de M. C. de Beaurepaire.

[2] Les Anglais s'étaient emparés de Rouen en 1419. Ils n'en furent expulsés qu'à trente années de là, en 1449.

[3] M. Deville avait mis ici une note, assez inexactement empruntée à M. de Beaurepaire. Nous la rétablissons en entier, d'après l'éditeur de la *Chronique de Pierre Cochon*. « Dans l'*Obituaire de la chapelle Saint-Marc*, le titre de chapelain est donné à Pierre Cochon, f° 7. » *Februarius* 22. *Cathedra S. Petri. Obitus Domini Petri Cochon, presbyteri, capellani confratrie in quo celebrabuntur tres misse, una solemnis de feste, alia bassa de Beata Maria, alia de Requiem.* Introduction, p. viii. — F. B.

[4] Le 7 nov. 1455 est la date du Procès de réhabilitation, et la réhabilitation elle-même est du 7 juillet 1456. — F. B.

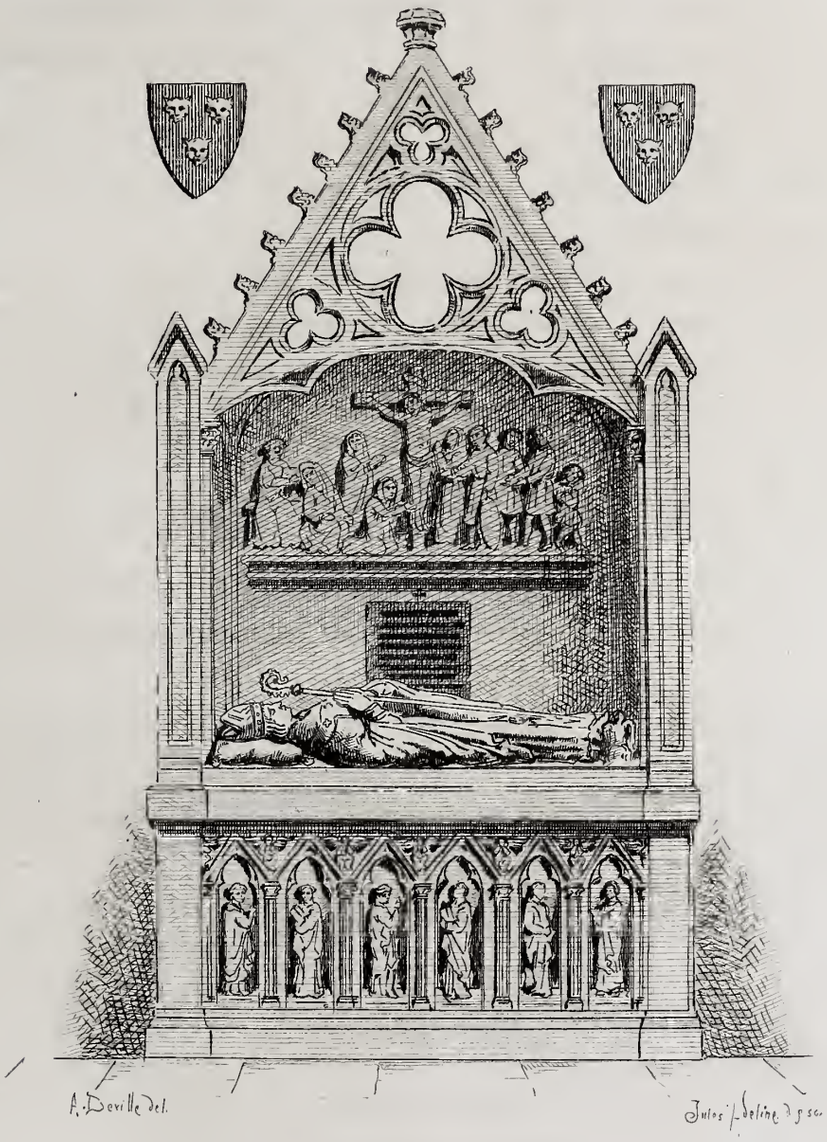

✝

HIC JACET BONÆ MEMORIÆ ET EMINENTIS
SCIENTIÆ VIR DOMINVS RADVLPHVS ROVSSEL
VTRIVSQVE JVRIS DOCTOR EXIMIVS QVONDAM
REVERENDISSIMVS HVJVS ECCLESIÆ ROTHOMAGENSIS
ANTISTES, QVI OBIIT ANNO. D. 1452 VLTIMA DIE
DECEMBRIS

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE RAOUL ROUSSEL

M° CCCC° LII° ultima
die decembris [1].

En voici la traduction :

« Cy-gît homme de bonne mémoire, d'éminente science, seigneur Raoul Roussel, excellent docteur en chaque droit, jadis révérendissime prélat de cette église de Rouen, qui mourut l'an du Seigneur 1452, le dernier jour de décembre. »

Raoul Roussel, en 1433, assistait, sous la qualification de maître Roussel, *magistro Rousselle prœsente,* à la réparation du tombeau de Henri-le-Jeune. (P. 43).

Les exécuteurs testamentaires s'étaient vus dans l'obligation, tant était grande l'omnipotence du chapitre, de lui demander l'autorisation de placer sur le tombeau de leur archevêque cette épitaphe : il fallut une délibération du chapitre pour la leur accorder.

Pour donner une idée du cérémonial observé aux obsèques des archevêques de Rouen, transcrivons le registre capitulaire, où se trouve décrit celui qui eut lieu pour Raoul Roussel :

« 1er Janvier 1453. Le dit jour de sa mort il fut placé le matin dans la chapelle archiépiscopale honorifiquement comme il convient à la dignité archiépiscopale, avec 36 flambeaux ou torches ardentes et autre luminaire, savoir 8 en airain, et après la grand messe de l'église il fut apporté par messieurs du chapitre et autres nobles et bourgeois de la ville et conduit en chantant, dans l'église, comme il est coutume de chanter pour les défunts et placé devant le crucifix, puis, passer dans le chœur de l'église et là fut dit un psalterium. Ensuite, lors de la troisième heure, après midi, le corps, autrement le cadavre, revêtu de l'habit pontifical avec la mitre fut porté jusqu'à la croix du cimetière de Saint-Ouen de Rouen, et là fut livré au seigneur Jean abbé du dit monastère et couvent. Les quels religieux, précédés de la croix et de cierges, et du dit abbé revêtu pontificalement, le reçurent honorablement et le conduisirent jusque dans le chœur du dit monastère en chantant ; puis après Vigiles, le lendemain ils célébrèrent une messe solennelle et firent un pompeux service, le corps présent [2]. »

[1] Le ms. ne donnait pas le texte latin, que contenaient les deux éditions précédentes, pages 221 et 237. Nous le rétablissons d'après celui du dessin de la Planche XXXIII. Les seules différences sont : les mots *eximius* placé après *doctor*, *Rothomagensis* après *ecclesiæ*, et la date en chiffres arabes. — F. B.

[2] Cette translation du corps de l'archevêque, lors de son décès, à l'église de l'abbaye de Saint-Ouen, remontait à des temps très anciens. Les moines de cette abbaye y tenaient essentiellement. Cet usage était en vigueur au XVIIIe siècle. Le clergé de la Cathédrale ayant cherché à s'y soustraire, en 1719, à la mort de l'archevêque d'Aubigné, le Parlement de Rouen, sur la plainte de l'abbé de Saint Ouen, rendit deux arrêts pour forcer le chapitre de la Cathédrale à déterrer le corps de l'archevêque et à le porter à l'église de Saint-Ouen.

Après cette cérémonie, le clergé de la Cathédrale venait en pompe à l'église de Saint-Ouen pour redemander le corps de son archevêque, que l'abbé de Saint-Ouen lui livrait en disant, ainsi que nous l'avons rappelé, en parlant de Georges d'Amboise : « Vous nous avez donné votre archevêque mort, nous vous le rendons vivant » (de la vie éternelle)[1].

Raoul Roussel était représenté sur son tombeau couché, en costume d'archevêque, les pieds tournés à l'Orient.

Dans la niche du tombeau, on voyait le Christ en croix, les Saintes Femmes. L'élégance de ce monument en rend la perte d'autant plus sensible.

Lors de la destruction du mausolée, en 1769, on trouva au doigt du cadavre un gros grenat violet avec monture en or, de forme singulière.

Le testament de Raoul Roussel, qui porte la date du 25 octobre 1452, existe en original aux anciennes archives de la Cathédrale. On y lit, entre autres dispositions, qu'il lègue à son barbier « cent livres tournois et un lit garni savoir : le matelas, le traversin pareil, les draps et la couverture ; et à son sénéchal, ses chemises, ses bottines et ses habits de soie, *camisias meas caligas et bombicinia.* » Il donne à un autre officier de sa maison sa vaisselle d'étain et de cuivre.

Avant d'être appelé à la chaire archiépiscopale de Rouen, Raoul Roussel avait été chanoine et trésorier de la Cathédrale.

Ce fut en cette qualité qu'il siégea comme juge de la Pucelle, en 1431. « Consulté le premier sur la question de savoir s'il fallait la mettre à la torture, il répondit : Non ; afin, ajouta-t-il, que le procès qui avait été fait ne pût être calomnié[2]. »

Raoul Roussel avait puissamment contribué à faire ouvrir les portes de la ville de Rouen à Charles VII. Honneur au digne archevêque !

En 1445, il avait tenu, avec ses suffragants, un concile à Rouen, dans lequel on condamna la superstition de ceux qui, dans un intérêt quelconque, donnent des noms particuliers aux images de la Vierge, comme, par exemple : « *Notre-Dame de Grâce, Notre-Dame de Consolation, Notre-Dame de Bonsecours,* etc., voulant faire croire ainsi qu'ils ont une vertu singulière et toute exceptionnelle[3]. »

[1] L'auteur a déjà rappelé ce cérémonial et donné cette même explication, mais dans une note, sur les funérailles de l'archevêque Eudes Clément. Voir plus haut, p. 196. — F. B.

[2] Il y a un peu plus dans le texte latin. « Primo dictus magister Radulphus Rousselle dixit quod sibi videtur quod (non), ne processus *ita bene factus, prout fuerit,* valeat calumniari. *Procès de Jeanne d'Arc,* M. Quicherat, t. I, p. 403. — F. B.

[3] L'article 7 est ainsi conçu : [Synodus] Item damnat modos illos qui videntur introducti gratiâ quæstûs denominando imagines, utpote : *Notre-Dame de Recouvrance, Notre-Dame de Pitié, de Consolation et de Grâce,* etc. Nam talia sunt occasio superstitionis in multis, quasi sit plus aut minus in una imagine quam in alia ; abusores pœnâ arbitrariâ compescantur... » — *Les Conciles de l'Eglise de Rouen,* par Godin, 1677, p. 306. — F. B.

1454. Jean Basset, chanoine et chantre.

Il demandait, par son testament, à être inhumé à l'entrée du chœur, auprès de l'autel de Saint-Patrice.

Le nom de Jean Basset figure parmi ceux des juges de la Pucelle qui l'interrogeaient pour la première fois, le 21 février 1431, dans la chapelle du château de Rouen. Il est qualifié, à ce moment, d'official et de chanoine[1].

1459. Jean Gouchard, chapelain.

Inhumé dans la chapelle Saint-Jean des fonts. On lui avait permis, par délibération du 7 août 1459, de placer, près de l'entrée, de son vivant, une tablette[2], *tabulare*, contenant son nom et son image, mais sans additions, ni croix ou autres images de saints, pour qu'elles ne soient pas foulées aux pieds : *Sine expensis et sine cruce aut aliis ymaginibus sanctorum ne pedibus conculcentur.*

1459. Jean Pajot, chanoine.

Inhumé, au mois d'août, dans la chapelle des Innocents.

Il avait donné une somme de 100 livres au chapitre pour obtenir cette place.

1460. Gérard Folie, chanoine.

Son testament porte qu'il sera enterré près ou dans la chapelle de Saint-Sever, *juxtà vel intrà capellam beati Severi.* Cette chapelle est située dans la basse-nef septentrionale.

1465. Pierre de Brézé, grand sénéchal de Normandie.

(Voir la description de son tombeau, p. 64).

1466. Alain Olivier, chanoine. (Voir p. 156).

1468? Pierre Picart, chanoine.

En 1468, il demandait comme une faveur d'être inhumé dans la nef, à droite, à l'entrée du chœur, devant l'image de la Vierge Marie, autrement dite de Notre-Dame-du-Vœu. On ignore si cette faveur lui fut accordée et l'époque à laquelle il mourut.

[1] Par M. Quicherat, mais non dans la traduction du Procès. Voir le Procès, etc., t. I, p. 39. — F. B.

[2] M. C. de Beaurepaire, qui cite le même passage, traduit mieux en disant : *pierre plate.* Voir Bulletin de la Commission des Antiquités, t. II, 1870-1872, p. 425. — F. B.

1468. Jean Dubuc, de la paroisse de Saint-Etienne.

Inhumé dans la nef, devant la chapelle Saint-Eustache.

Ses exécuteurs testamentaires donnent six écus pour l'obtenir.

1469. Michel Moncandon.

Inhumé proche la chapelle Saint-Eustache. Le chapitre accorda à ses exécuteurs testamentaires qu'ils fissent faire, sur sa sépulture, proche la chapelle Saint-Eustache, une petite tombe, savoir : un *carrellum satis honestum*, sur lequel on écrirait son nom. Dix ans après, sa veuve (Jacqueline Turmel) était réunie à lui. (Voir plus loin, p. 220).

14 . . . Guillaume de Vernon, chanoine.

Sa pierre tumulaire se voit à l'extrémité de la basse-nef du nord, entre les deux derniers piliers, près de la chapelle Sainte-Anne. Une épitaphe en vers latins en décorait la frange ; ces mots seuls sont encore visibles :

OLIM GVILLELMVS QVI DE VERNONE VOCATVR.
QVADRA QVI SILICE [1]. . . . .

Le nom de ce chanoine figure aux registres capitulaires, dans les années 1465-1467. On ignore l'époque précise de son décès.

1468. Guillaume du Désert, chanoine.

On fixe à cette époque la mort de ce chanoine.

Au mois de février 1467, sentant, sans doute, sa fin prochaine, il avait fait porter à la librairie du chapitre, devançant ainsi les dispositions de son testament, cinq beaux volumes, parmi lesquels figuraient des traités de saint Jérôme et de saint Augustin. Il demandait, afin d'assurer leur conservation, que ces livres fussent enchaînés.

Est-ce lui qui, en sa qualité d'amateur de livres, s'était fait adjuger, quelques années avant sa mort, pour 30 écus d'or, une Bible que le chapitre vendait au chanoine le plus offrant ? Elle ne faisait point partie des cinq volumes qu'il abandonnait.

Guillaume du Désert avait été chargé, avec le chanoine Jean Mauger, le 7 mai 1431, de choisir, dans les prisons, une personne condamnée à mort, pour la délivrer, en vertu du privilège de Saint-Romain. Ils n'eurent pas l'heureuse inspiration de désigner Jeanne

[1] Ce doit être plutôt : « Quadram qui silicem » pour commencer le vers suivant. — F. B.

d'Arc, ou bien ils ne l'osèrent pas[1]. A quelques jours de là, le 30 mai, elle montait sur le bûcher.

En 1452, le chapitre, adhérant aux demandes adressées par les Etats de Normandie à Charles VII, à la suite de l'expulsion des Anglais, désigna Guillaume du Désert et le chanoine Jehan de Gouys[2], pour faire choix de deux ou trois clercs *notables*, qui seraient chargés de les soutenir auprès du roi.

En 1467, l'année qui précéda sa mort, Guillaume du Désert avait reçu la mission de faire peindre la statue de Guillaume-Longue-Epée. (Voir p. 24).

1470. Antoine Crespin, archevêque de Narbonne, frère de la veuve de Brézé.

Un chanoine de la Cathédrale, Jean Rouxel, le 16 octobre 1470, demandait et obtenait la permission de faire inhumer Antoine Crespin dans l'église cathédrale. La cérémonie des funérailles eut lieu, en 1472, seulement. Il est présumable que les restes du prélat furent déposés dans la Chapelle de la Vierge, auprès de ceux de son beau-frère, Pierre de Brézé. On ignore, tout en le supposant, si le chanoine Jean Rouxel l'y rejoignit plus tard.

1474. Jean Blondel, chanoine.

On possède son testament, dans lequel il exprime la volonté d'être inhumé dans la Cathédrale de Rouen, sans désigner la place. Il rédigea cet acte de sa main, étant malade dans sa maison, devant le portail des *Libraires*. Cette maison existe encore de nos jours[3].

1474. Robert Lesueur, chantre et chanoine.

Il demanda à être enterré dans l'allée devant la « chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. »

1477. Guillaume Leuvain, inhumé dans le transept, côté du nord. (Voir p. 155).

1478. Gilles Deschamps, chanoine et doyen.

Il était neveu du cardinal Gilles Deschamps, aux pieds duquel il fut enterré dans la chapelle de la Vierge, ainsi qu'il en avait exprimé le vœu par son testament.

[1] Ils choisirent un nommé Souplis Lemire, coupable de viol. *Histoire du Privilége de saint Romain*, par M. A. Floquet, t. I, p. 142. — F. B,

[2] M. l'abbé Langlois l'appelle « de Gouves. » Voir *Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, p. 22. Nous croyons que c'est le même que Jean de Gouys, dont il sera parlé plus loin, p. 222. — F. B.

[3] Dans la rue Saint-Romain. C'était une des maisons canoniales, comme il y en avait un certain nombre à l'usage des chanoines. — F. B.

Voici l'épitaphe qui était gravée sur la pierre :

> Hic jacet nobilis vir quondam magnae prudentiae et circumspectionis ac scientiae magister Aegidius de Campis de Rotomago oriundus, licentiatus in legibus, ac hujus ecclesiae decanus et canonicus, nepos praescripti domini cardinalis, qui obiit anno domini 1478, die ultima mensis octobris.

« Ici gît noble homme jadis d'une grande prudence, circonspection et science, maître Gilles Deschamps, né à Rouen, licencié en droit, doyen et chanoine de cette église, neveu du susdit cardinal. Il mourut l'an de notre Seigneur 1478[1], le dernier jour du mois d'octobre. »

Les deux frères Mathieu et Simon *de Campis* (Deschamps), ses exécuteurs testamentaires, remirent à l'église de Rouen trois cents livres, et à la fabrique, trente livres, qu'il leur avait léguées.

Gilles Deschamps, en sa qualité de doyen, fut mis souvent en avant.

En 1476, ce fut lui qui recevait la lettre suivante de Louis XI et qui en donnait lecture au chapitre :

> « A nos chiers et bien amés les Doyen et chapitre de l'eglise Nostre-Dame de Rouen.

« Chiers et bien amez, pour la singuliere devocion que nous avons à la benoiste Vierge Marie mere de Dieu nostre créateur à ce que par sa grace elle nous soit secourable en tous les fais et affaires de nous et de nostre royaume nous avons voué la somme de XII^cc^ escus d'or pour icelle estre employée en rente pour la fondation de vostre eglise laquelle somme de XII^cc^ escus nous vous envoyons présentement pour vous bailler par le porteur et vous prions que en suivant nostre veu et volunté vous employez icelle somme de XII^cc^ escus en rente pour l'augmentation de la fondation de la d. eglise en

[1] L'imprimé d'où j'ai extrait cette épitaphe, ainsi que le *Gallia Christiana*, porte 1438. C'est évidemment une erreur, puisqu'on possède le testament olographe de Gilles Deschamps, qui est daté du 2 septembre 1477. Cette pièce existe aux anciennes archives de la Cathédrale.

Cet Imprimé est l'*Histoire de la Cathédrale*, de Dom Pommeraye, qui a mis, après l'épitaphe du cardinal, Gilles Deschamps, et avant celle du chanoine de ce nom : « Et juxtà præsentem sepulturam immediate sub tumba ; *Jacet nobilis*, etc., p. 60. — F. B.

nous ayant toujours nous et nostre filz le Daulphin en vos prieres envers Dieu et la d. Dame pour recommander. Donné à Paris le premier avril. Loys. »

Louis XI n'était pas donnant : le chapitre dut remarquer, en souriant, qu'il répétait trois fois, dans sa lettre, XII^cc^ écus [1].

Lors de l'entrée de Charles VIII, alors duc de Normandie, à la Cathédrale de Rouen, le 18 novembre 1475, ce fut Gilles Deschamps qui, en sa qualité de doyen, lui présenta, à la porte de l'église, le livre des Evangiles et le lui donna à baiser.

1478. Jean Dumesnil.

Sépulture incertaine.

Ses héritiers achètent au chapitre, pour sa sépulture, une pierre tombale, qui leur est vendue dix écus d'or. Le chapitre avait en magasin un assez grand nombre de ces pierres, en vertu de la décision qu'il avait prise, en l'année 1432, d'enlever, pour les vendre, les anciennes tombes, *ab antiquo existentium,* et principalement celles qui n'offraient point d'écriture ou d'annotations. Seulement il mettait la restriction qu'elles ne seraient employées que pour les sépultures dans la Cathédrale. C'est une de ces pierres que les héritiers de Jean Dumesnil placèrent sur sa sépulture.

1479. Laurent Surreau, chanoine.

Né à Sens, décédé le 6 novembre 1479, inhumé dans la nef, devant le Crucifix.

Il donna, par testament, une partie de ses livres à l'église de Rouen :

« Et veuil, disait-il, que ceulx livres soient mis, appliquez et enchaynez en la librairie dicelle esglise pour y estre tant quilz pourront durer au prouffit et utilité des bons estudians sauf à les changer a meilleurs plus prouffitables quant on les pourra trouver et soient escript en grosses lettres au commencement et en la fin *Ex dono Laurentii Sureau in utroque jure licentiati canonici hujus ecclesiæ Rothom. Orate pro eo.* »

Ces livres étaient au nombre de dix-sept, dont les registres capitulaires nous ont conservé le détail [2]. Il n'attendit pas sa fin pour en faire jouir ses confrères et *les bons*

[1] Quelques années auparavant, en 1467, Louis XI avait fait une première fondation de 80 livres pour une basse messe perpétuelle à dire à l'autel St Pierre en la nef, « pour la prospérité de nous et de nos successeurs et ferons escripre en un tableau de pierre contre le prochain pilier dud^t^ autel St Pierre la fondacion. » Le chapitre décida qu'elle le serait sur pierre de liais ou sur cuivre, mais avec peu de dépense le mieux qu'il se pourrait *cum modicâ expensâ prout meliùs poterit.* Le soin de cette affaire dut incomber au doyen, notre maître Gilles Deschamps.

[2] On y lit, à la suite de l'inventaire des livres : « *De quo quidem tam magnifico dono Domini præfati eidem Surreau debitas impenderunt gratiarum actiones.*— Duquel don si magnifique messieurs susdits rendirent au même Surreau des actions de grâces bien méritées. »

Le nom de Laurent Surreau figure dans les *Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de*

estudians. Il eut à cœur de les déposer de son vivant dans la librairie de la Cathédrale. Le chapitre s'empressa d'exprimer sa reconnaissance à Laurent Surreau pour ce *don magnifique*.

Laurent Surreau fit également don à l'église Saint-Etienne de plusieurs autres livres, toujours sous la même condition. « Les quels livres j'ai donnés à la d. esglise par telles conditions, qui seront mis et enchaisnez à chaynes de fer avecques les autres livres d'estude d'icelle esglise et ne pourront estre vendus, alienez, prestez ou mis hors de leurs lieux, excepté en eminent péril et pour plus grand seurté. » Laurent Surreau tenait tellement à cette précaution, qu'il s'était chargé de lui-même, antérieurement, de faire faire, pour deux des grands volumes de la librairie du chapitre, « deux longues chaynes de deux aulnes et plus. »

Laurent Surreau devait être riche. En 1459, le chapitre lui empruntait cent écus d'or pour la réparation de la Tour Saint-Romain. Précédemment, il avait fait placer, à ses frais, dans la chapelle des Innocents, une grande image, *magna imago*, de son patron. En 1462, il contribuait à la réparation de la verrière de cette chapelle, qui avait été brisée par la grêle : elle dut passer par les mains de Guillaume Barbe, le maître verrier.

Le 19 décembre 1455, lors de la révision du procès de la Pucelle, Laurent Surreau fut désigné pour y prendre part[1].

1480. Jean Lévesque, bénéficier de la Cathédrale, décédé le 16 février 1480.

Le chapitre réprimanda vivement un chanoine qui avait laissé enterrer, nuitamment, clandestinement, le bénéficier Jean Lévesque, dans le cloître, proche de l'entrée de la salle capitulaire, avec cierges et ornements de l'église : « On ne peut passer, dit le registre capitulaire, une pareille chose sous silence. »

1479. Jacqueline Turmel, inhumée dans la chapelle Saint-Etienne.

Les chanoines, touchés « de la singuliere dévotion que portoit à ceste esglise honeste femme Jacqueline veuve de defunct Michel Moncandon et remariée à Martin Turmel, accordent que son corps soit enseveli dans la chapelle Saint-Etienne sous la tombe de

Rouen, par M. l'abbé P. Langlois, comme acquéreur de deux bibles vendues par le chapitre le 8 mars 1450 et le 26 avril 1454, et non comme donateur (p. 21). Il doit être ajouté sur la liste de ceux qui firent des legs à la bibliothèque du chapitre de Rouen. — F. B.

[1] Il fut élu pour seconder le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. Voir le *Procès*, édité par M. Quicherat, t. V, p. 218. Il fut aussi le procureur de la famille Darc, assista à la sentence de réhabilitation, *ibid.*, t. II, p. 109, et t. III, 362. — F. B.

son premier mari, *ubi quondam parva tumba jàm fuit* (là où jadis une petite tombe a déjà été placée). »

On ne dit pas si le second mari fut flatté de ce choix. (Voir, à la date de 1469, l'article Michel Moncandon, p. 216). Messieurs du chapitre ne s'en préoccupèrent pas autrement; cela ne les inquiétait guère.

1479. Philippe de Larose, chanoine.

Né à Paris, il fut trésorier de la Cathédrale de Rouen [1], puis archidiacre du Petit-Caux. Il demanda à être inhumé dans la nef, devant le Crucifix, sous une tombe neuve, convenablement sculptée, « *suprà quam sepulturam apponi volo unam tumbam novam sculptam decenter et honeste quàm citius* », dit son testament.

Par le même acte, Philippe de Larose donnait 40 écus d'or pour deux obits à dire au maître-autel de la Cathédrale; 5 sous pour réparer les verrières de la chapelle Saint-Léonard, de Saint-Amand [2]; 1 marc d'argent à chacun de ses exécuteurs testamentaires; 1 marc d'argent à Pierre, archidiacre de Rouen, et son Pétrarque en deux volumes, sur papier, « *duos libellos meos papireos de operibus Laureati Petrarchæ;* » à la librairie du chapitre un magnifique volume *Decreti perpulcher*. Sa chasuble et son calice furent légués à l'autel de la Vierge.

Ce fut Philippe de Larose que le cardinal d'Estouteville, alors à Rome, déléguait, en 1456, en son nom, pour informer touchant la révision du procès de Jeanne d'Arc, dont il avait été un des juges [3].

Il s'en était peu fallu que Philippe ne se fût assis sur le siége archiépiscopal de Rouen, au lieu du cardinal d'Estouteville. Voici dans quelle circonstance. Charles VII, ayant accordé aux chanoines le droit de désigner leur archevêque, en remplacement de Raoul Roussel, décédé en 1452, leur choix se porta sur Philippe de Larose et sur le chanoine Alain Olivier. N'ayant pu s'entendre entre eux, le pape se vit dans la nécessité d'intervenir. Pour couper court au débat, il nomma Guillaume d'Estouteville.

La Cathédrale de Rouen doit à Philippe de Larose la charmante clôture en pierre sculptée de la sacristie, avec sa porte en fer ouvragé.

[1] Le trésorier, en entrant en charge, était tenu de promettre et jurer, la main placée sur la poitrine, de s'acquitter avec zèle et fidélité de son office, sous peine d'une amende de 1,000 florins d'or, pour lesquels il donnait caution. (Reg. cap.)

[2] La première porte le nom de *Saint-Liénard*, dans l'*Histoire de la Cathédrale*, de D. Pommeraye; l'autre n'y figure point. Voir pages 525-533. — F. B.

[3] Voir les *Procès de condamnation et de réhabilitation*, t. V, p. 218, et t. II, p. 157, 309, 310, et III, p. 50. — F. B.

Il avait également enrichi le chœur de grilles, dites Caroles, qui, moins heureuses que la clôture en pierre de la sacristie, ne sont point parvenues jusqu'à nous. C'est un plaisir, un devoir pour nous de transcrire ici le feuillet du registre qui a trait à cette double donation :

« 1er Mars 1481. Ce jour dit et affirma le seigr chancelier maître G. Auber qu'il voulait et entendait des biens et argent de l'exécution (*executionis*) de défunt vénérable homme maître Philippe de La Rose, de son vivant archidiacre du Petit-Caux, et chanoine de cette église, dont icelui chancelier est exécuteur, faire faire somptueusement et honorifiquement, *sumptuosè et honorificè*, suivant le modèle dressé à cet effet, qu'il exhiba, les caroles, *carolas*, de cette église, si comme est clos le tour du chœur de chaque côté, celles actuelles étant trop antiques[1] et très en difformité avec les stalles du chœur lui-même, en même temps de faire remplacer le mur en plâtre de la clôture du revestiaire (la sacristie) laquelle exige une bonne et honnête maçonnerie (*lathomiam bonam et honestam*) d'un grand prix et d'un grand décor conformément au patron qu'il avait ordonné de faire[2]. »

1480. Guillaume Roussel, chanoine.

Sépulture incertaine.

Il était neveu de l'archevêque Roussel. Il figurait, en 1455, à la révision du procès de la Pucelle[3].

Nous venons de nommer deux des membres du clergé de la Cathédrale qui participèrent à cet acte de réhabilitation, Laurent Surreau et Philippe de La Rose. On nous saura gré de les nommer tous. Voici ce que consignait le chapitre sur son registre, à la date du 19 décembre 1455 :

« Ordonné que Nicolas Dubose, doyen, Philippe de La Rose, trésorier, Hector de Coquerel, Guillaume Roussel, Laurent Surreau, Jean Dubec, Jean de Gouys[4], signeront avec messieurs les juges ordonnés, *cum dominis judicibus ordinatis*, pour le procès de la Pucelle. »

[1] Les caroles de Philippe de Larose, qui remplacèrent la magnifique clôture en fer ouvragé du chœur, regardée comme trop antique, furent trouvées, plus tard, à leur tour, trop antiques, et firent place à cette triste grille de grosses barres de fer, à laquelle on peut reprocher de n'être pas assez antique, et qui mériterait d'être renvoyée aux vieilles ferrailles,

[2] Encore une traduction du latin, visant à reproduire le français du moyen-âge, suivant la mode de ce temps-là, à l'exemple de M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*. — F. B.

[3] Voir les *Procès*, etc., t. V. 218; II, 270; III, 39, 335, 362. — F. B.

[4] C'est celui que M. Quicherat appelle successivement *de Gonnys* ou *de Gonys*, après l'avoir bien appelé *de Gouis*. Voir le *Procès*, t. V. p. 218, 522, et t. II, p. 310. — F. B.

Honneur à ces dignes ecclésiastiques, qui coopérèrent à la réhabilitation de l'héroïne Jeanne d'Arc !

1480. Pierre Lefrançois, chanoine.

On a son testament, où il dit qu'il veut être inhumé dans le côté gauche du chœur, vers l'angle de l'autel Saint-Pierre l'apôtre, *in sinistrâ parte chori ad extra, versùs angulum altaris beati Petri apostoli*[1]. « Je veux, ajoute-t-il, qu'à l'endroit de ma sépulture, sur le pavé, ou sur le mur, ou sur le pilier qui est devant le lieu de l'inhumation, on inscrive mon nom ou mon épitaphe, afin que les fidèles en Jésus-Christ adressent des prières au Dieu de miséricorde pour le salut de mon âme. »

1482. Guillaume Auber, chancelier de la Cathédrale.

« Dans la chapelle de la Trinité, aujourd'hui la petite sacristie, dit Farin, est une tombe, autour de laquelle on lit ces mots :

> « Cy gist venerable homme Guillaume Auber, Chancelier, Chanoine et Curé de Saint-Michel de cette ville, lequel trespassa le dimanche vint et chinquième d'aoust l'an mil quatre ceus quatre vint deux : priez Dieu povr l'ame de lui[2]. »

Guillaume Auber était signalé, en l'année 1477, le 15 août, comme grand vicaire et trésorier de la maison du cardinal d'Estouteville, qui l'honorait de son amitié, dont il s'était rendu digne.

En 1480, le 11 septembre, il faisait don au chapitre d'une cloche pour le service du chœur et d'une horloge nommée *le Cadran :* Guillaume Auber était un homme d'exactitude et tenait à ce que l'on fût à l'heure.

Ce fut lui qui, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de Philippe de La Rose, fit faire la clôture de la sacristie, ainsi que les caroles du chœur, au nom et avec les deniers de son ami. (Voir p. 222).

14... René Godefroy, chanoine, docteur en médecine.

A côté de la tombe de Guillaume Auber, dit Farin[3], on lit sur une pierre tombale :

[1] M. C. de Beaurepaire, qui a cité le même passage, le fait précéder de ces mots : « Circa locum in quo benedictarium antiquitus esse solebat, etc. » *Notes sur le Parvis de la Cathédrale de Rouen*, p. 48 de l'Extrait. — F. B.

[2] C'est dans l'édition de son *Histoire de Rouen* de 1731, IIIe partie, p. 23, que cette épitaphe a été ajoutée par ses continuateurs. — F. B.

[3] *Histoire de Rouen*, ibid., p. 23. — F. B.

..... Renatus..... Godefroy de Cadomo oriundus, artium et medicinae Doctor hujus Ecclesiae canonicus, et curatus Talluendae [1]. Obiit die 24 januarii 1....

« René..... Godefroy, originaire de Caen, docteur ès-arts et médecine, chanoine de cette église et curé de Tallevende. Il mourut le 24e jour de janvier 1.... »

Malheureusement, la date de l'année manque. Il ne nous a pas été possible d'y suppléer.

1483. Robert Le Goupil, chantre et chanoine.

Sépulture incertaine. Il demeurait à Rouen, sur la paroisse de Saint-Pierre-du-Châtel, *in vico anserum*, dans la rue aux Oies, en vieux langage, la *rue aux Ouës*, depuis, par corruption, la *rue aux Ours*, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

1483. Guillaume d'Estouteville, 77e archevêque.

Fils de Jean II, seigneur d'Estouteville et de Valmont, allié, par sa mère, Catherine de Bourbon, à la famille royale. (Voir p. 161).

1486. Nicolas Dubosc, chanoine, doyen.

Il était aussi doyen de l'église de Bayeux. Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, devers l'autel, *versùs altare;* il n'en existe plus de trace. Il mourut âgé. En 1435, on lui prêtait, sur gage, un manuscrit de la bibliothèque du chapitre. Lui-même eût pu lui faire don du rituel manuscrit, sur lequel il avait fait inscrire : « *Hunc librum fieri fecit Nicholaus de Bosco.* — Nicolas Dubosc a fait faire ce livre. »

Nicolas Dubosc figure en tête de la liste des délégués chargés de la révision du procès de la Pucelle et de sa réhabilitation. Si nous avions été assez heureux pour découvrir sa tombe, dans la chapelle de la Vierge, nous n'eussions pas manqué d'y déposer une fleur.

1488. Jean Jouglet, chanoine.

Il était licencié en droit. Jean Jouglet exprima, dans son testament, le désir d'être inhumé « contre l'huis du revestiaire et le petit huys du cuer (du chœur) le plus droit que

[1] Il y avait *Laluendæ* sur le ms., et M. Deville l'avait traduit par *Lalonde*. L'Imprimé donnait *Taluendo* qui est *Tallevende*, dans le Calvados. — F. B.

on porra parmy le lieu ou le prestre diacre et sous diacre passent en allant dire la grant messe » ; afin, sans doute, d'attirer sur lui leur attention et de provoquer leurs prières.

1488. Jeanne du Bec-Crespin, femme de Pierre de Brézé.

Inhumée dans le tombeau de son mari. (Chapelle de la Vierge, p. 66).

1489. Pierre Escoulanc, chanoine.

Inhumé dans la chapelle du Jardin. Ce chanoine, dans son testament, fit un jeu de mots pour indiquer la place où il voulait que son corps fût déposé : « Ad caput tumbæ de *Carrel* sub primo *carello* », dit-il ; « à la tête de la tombe de M. Carrel, sous le premier *carrel* (carreau). » Il fallait que le bon chanoine eût bien envie de faire de l'esprit, pour en faire dans cette occasion.

En 1467, Pierre Escoulanc était maître de la musique et des enfants de chœur de la Cathédrale [1].

1490. Robert Duquesney, chanoine.

Né à Rouen. Il demanda à être enterré au milieu de la chapelle de Saint-Barthélemy, autrement dite, du Revestiaire ou de la Sacristie.

1493. Jean Sebire, chanoine.

Inhumé à l'entrée de la chapelle de la Vierge. Il laissa, par testament, cent écus d'or pour faire ses divers services dans la Cathédrale, demandant qu'ils fussent faits *bien et notablement*. Il voulut que, le jour de son premier service, il fût dit « cinquante petites messes, à célébrer par gens de l'église notables non suspes (suspects) de incontinence et de lubricité, lesquels, ajoute le testateur, qui prenait ses précautions, seront pris et choisis par mes exécuteurs testamentaires. » Jean Sebire n'y allait pas de main morte : *cinquante petites messes,* le premier jour de ses services !

1493. Robert de Croismare, 78e archevêque.

Elu en 1483, décédé en son palais archiépiscopal, le jeudi 18 juillet 1493. Il demanda, par son testament, fait au prieuré de Grammont, le 29 mars 1493 [2], à être enterré dans

[1] La « Liste des Maîtres de la Musique et des Enfants de chœur dans l'église cathédrale de Rouen, » dressée par M. Langlois, dans la *Revue des Maîtres de chapelle et Musiciens de la Métropole de Rouen*, porte : « 21e Pierre *Escoulant*, chanoine, maître-ès-arts, 1456. » P. 26. On trouve aussi « Escoulans. » M. Ch. de Beaurepaire, *Notice sur Maître Jean Masselin*, p. 7 de l'Extrait. — F. B.

[2] Les deux éditions précédentes donnent « 1492. » Voir pages 230 et 240. Son testament fut fait « en 1492, le 9 mars avant Pâques. » Voir Dom Pommeraye, *Histoire des Archevêques*. 1492 (vieux style) est 1493 (nouveau style). — F. B.

la Cathédrale, « à l'endroit trouvé plus commode, honnête et pour le mieux par Messieurs de chapitre et par mes exécuteurs testamentaires. » Par le même testament, il dispose d'une somme de mille livres tournois pour son enterrement [1].

Son corps, après avoir été porté, suivant l'usage, à l'église de Saint-Ouen, fut rapporté à la Cathédrale, où on l'inhuma, dans la chapelle de la Vierge, au côté droit. Le treillis de fer, qu'on avait autorisé ses exécuteurs testamentaires à placer devant le tombeau, *ferrariæ pro clausurâ*, ne put le défendre contre les mains qui le renversèrent : plus de trace aujourd'hui de ce monument.

L'inscription suivante, qu'on avait placée, dans le dernier siècle, à l'endroit qu'occupait le mausolée, a disparu elle-même à son tour :

HIC JACET
ROBERTUS DE CROISMARE
EX CANONICO ET ARCHID. MAJ. CAL.
ARCHIEPISCOPUS ROTOMAGENSIS
ELECTUS DIE XX MART. M. CCCC. LXXXIII.
E CALETENSI PAGO ROTOM. DIOECESIS
ORIUNDUS,
PACIS COLENDÆ STUDIO,
EXIMIA BENIGNITATE,
TEMPLO DONIS INSIGNIBUS ORNATO
PATRIÆ ET ECCLESIÆ SUÆ COMMENDATUS
OBIIT DIE XVIII. JUL. M. CCCC. XCIII.

« Ici gist Robert de Croismare, du canonicat et de l'archidiaconé du Grand-Caux, élu à l'archevêché de Rouen le 20 mars 1483. Originaire du pays de Caux, du diocèse de Rouen, par son culte de la paix, son extrême bienveillance, ses insignes dons, ornement de son temple, cher à sa patrie et à son église, il mourut le 18 juillet 1493. »

[1] Immédiatement après, suit cette curieuse disposition :

« Item. Je lègue à Mrs mon grand vicaire et à mon official deux ponçons de vin de Paris et à mes autres officiers un ponçon de ce même vin, s'il y en a suffisamment, car à défaut on prendra de mes autres vins. »

Robert de Croismare avait choisi, pour exécuteurs testamentaires et pour héritiers, « ses uniques et parfaits amis Me Jean Masselin, doyen de ma susdite église et aussi messire Chuffes, archidiacre d'Eu, tous deux chanoines de la même église. » Ils durent être extrêmement flattés, tous les deux, de cette haute marque de confiance et d'amitié de leur archevêque.

Robert de Croismare s'était montré très grand et très généreux envers son église.

Il lui avait fait don de nombreuses tapisseries de haute lisse de la plus grande richesse, *tapisseriæ ditissimæ miræ magnificentiæ,* pour garnir les stalles du chœur, aux fêtes solennelles.

Il voulut la doter d'un orgue de toute beauté. « Il donna l'ordre, dit un de ses exécuteurs testamentaires et ami, Jean Masselin, de composer, à ses frais, avec une immense dépense, des orgues pour l'église, les plus précieuses et les plus belles du monde. » Le 28 janvier 1492, il en présentait le plan au chapitre, tracé sur parchemin.

Tandis que le chapitre agitait cette question et consultait les maîtres maçons, charpentiers et autres, sur le lieu où on pourrait placer les orgues, Robert de Croismare avait transformé son manoir archiépiscopal en un véritable atelier pour la confection des orgues. Elles ne furent achevées et mises en place qu'à deux ans de là [1]. Vingt-quatre années plus tard, soit que les orgues, si précieuses, si belles, « *totius orbis pretiosiora et pulchriora, les plus précieuses, les plus belles du monde* », fussent jugées en trop mauvais état pour se prêter à des réparations, soit qu'elles fussent regardées comme *trop antiques* et peu en rapport avec le nouveau style architectural et décoratif, qui faisait irruption de toutes parts, toujours est-il qu'elles furent remplacées par de nouvelles orgues, exécutées aux frais du chapitre. L'ombre de Robert de Croismare dut frémir dans sa tombe [2].

Ce fut l'archevêque Robert de Croismare qui, le 11 novembre de l'année 1487, posa la première pierre de la tour méridionale du grand portail de la Cathédrale de Rouen, connue sous le nom de la *Tour de Beurre.*

Qu'on ne croie pas qu'elle ait emprunté ce nom populaire à la faiblesse de ses matériaux et à son peu de solidité ; car elle fut construite en belles et bonnes pierres de taille, et elle est encore debout, saine et entière, après une existence de plus de quatre siècles.

Voici d'où lui est venu ce nom sorti de la bouche du peuple rouennais.

[1] « L'orgue, d'une petite dimension et relégué dans une chapelle du bas-côté nord (la chapelle Saint-Sever), ne répondait pas à la grandeur du vaisseau. L'archevêque Robert de Croixmare, transformant pour plusieurs années son palais en atelier, y fit construire un nouveau jeu d'orgue, d'une admirable magnificence (*miræ magnificentiæ*), *qu'on plaça au fond de la grande nef.* » Reg. capitulaires, 25 juin 1488, 28 janv. 1490, 6 déc. 1491, 20 déc. 1492, et 23 nov. 1493. — *Revue des Maîtres de Chapelle et Musiciens de la Métropole de Rouen*, par M. l'abbé Langlois, p. 11, de l'Extrait. — F. B.

[2] Il y eut force majeure ; car, détruite par l'ouragan de 1683, le chapitre en commença la restauration en 1686. Voir une pièce latine sur *le Rétablissement de l'orgue*, et une autre de Linant *sur les Désastres de la Cathédrale après l'ouragan de* 1683, que nous avons publiées dans les *Miscellanées* de la Société des Bibliophiles normands, 1877 et 1879. — F. B.

L'argent manquait pour l'érection de la tour projetée, qui devait s'élever à une immense hauteur. Le clergé de la Cathédrale fit un appel à la charité publique, et, pour en assurer le succès, il s'y prit ainsi. Il obtint du pape, en faveur des fidèles des diocèses de Rouen et d'Evreux, qui voudraient concourir aux frais de la tour, des dispenses (dispenses renouvelées, depuis, par Innocent VIII, à la prière de Robert de Croismare), pour faire usage de beurre, durant le carême. Le moyen réussit et l'archevêque put poser triomphalement la première pierre de la tour.

Il n'eut pas le bonheur de la voir achever et de la bénir. Cet honneur était réservé à l'un de ses successeurs[1].

Robert de Croismare, si large et si généreux pour son église, nous en avons donné la preuve, était pour lui-même d'une simplicité et d'une économie remarquables. L'inventaire de son mobilier, qui figure dans les registres capitulaires, en fournirait au besoin la preuve. Ses habits furent trouvés, à sa mort, dans *un coffre de baheur*[2], qui fut vendu 30 sous. *Son lit de camp assez vieil dedans deux pouches de cuyr, viel couverture rouge et custodes de taffetas,* fut adjugé, tout compris, pour seize livres. *Ung vieil chapperon de drap noir sans dobleure* ne trouva acheteur que pour dix sous.

Parmi les douze volumes faisant partie de sa bibliothèque, que le chapitre, en 1505[3], douze ans après sa mort, faisait mettre en vente, dix étaient manuscrits, *écrits à la main en lettres courantes,* sur parchemin; les deux autres étaient imprimés sur papier, *en papier moullé.* Le chapitre ne livra pas aux enchères, et garda devers lui, *d'une façon honnête,* comme on disait de son temps, deux autres volumes manuscrits, *sur parchemin à deux fermans d'argent doré, aux armes du deffunct.*

Outre son manoir archiépiscopal de la ville de Rouen, Robert de Croismare en possédait un autre, aux Andelys, qui se composait : d'une chambre à coucher, d'un *réfectoire,* « *salle en laquelle feu Monsr de Rouen prenoit ordinairement sa refection* », et d'une chapelle.

A sa mort, on fit l'inventaire et l'estimation du mobilier de ce manoir, ce qui ne dut pas demander beaucoup de temps. L'estimation s'éleva, en totalité, à 23 livres 6 sous (la livre de 24 sous), savoir :

[1] Celui qui la bénit n'était pas « un des successeurs, » mais le suffragant de son successeur immédiat. « Ce fut le 14 mars 1496 que Messire Henry Potin, évêque de Philadelphe (Philadelphie) et suffragant de Georges d'Amboise, premier du nom, bénit cette Tour, quoyqu'elle ne fust pas achevée. » *Histoire de la Cathédrale,* par D. Pommeraye, p. 36. — F. B.

[2] La deuxième édition donne *bahur* pour *bahut* sans doute. — F. B.

[3] Le ms. portait *1515;* erreur évidente, puisqu'il mourut en 1493. « Douze ans après, » on était en 1505. — F. B.

Chambre à coucher.	19 liv.	4 s.
Salle de réfectoire.	2	13
Chapelle.	1	13
Total.	23 liv.	6 s.[1]

Nous sommes loin du somptueux manoir des successeurs de Robert de Croismare au château de Gaillon !

1494. Guillaume Galland, chanoine.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

1494. Roger Vituli ou Veel, chanoine.

Sépulture incertaine.

J'ai retrouvé, dans les archives de la Cathédrale, le compte détaillé de ses funérailles. On y remarque que les hommes qui portèrent le corps à l'église reçurent chacun un sol. Les pauvres, qui l'accompagnèrent, la torche en main, furent payés le même prix. Quant au chapitre, il reçut 20 liv. 8 s. 4 d.

1495. Jean Dubuc ou Dubec, chanoine et trésorier.

Enterré dans la chapelle de la Vierge.

En 1455, il faisait partie des chanoines chargés de la révision du procès de la Pucelle[2].

En 1484, Jean Dubec faisait don au chapitre, pour sa librairie, de deux beaux volumes en parchemin, *en langue maternelle,* Bocace et le livre des Politiques, et d'un Térence, en grand format[3]. On sera moins étonné de voir cet amateur de beaux livres prendre en main la défense des vendeurs de livres imprimés, lesquels venaient de faire leur apparition à Rouen. Les vendeurs de livres manuscrits, qui exerçaient leur commerce au portail dit, de leur nom, *Portail des Libraires,* les en expulsèrent. Ceux-ci se réfugièrent au portail Saint-Romain, près de l'entrée de la Cathédrale. On était au mois de novembre

[1] La pièce du mobilier la plus chère était le lit de l'archevêque : « *Ung grant lit fourni de traversain plain de plume app(recie) VI livres.* »

[2] C'est sous le nom de du Bec que M. Quicherat l'y fait figurer : « Bec (Jean du), présent aux actes de la réhabilitation, etc.. » Voir la table analytique des *Procès*, t. V, p. 492. — F. B.

[3] « Jean du Bec, un Térence en latin et deux très grands et très beaux manuscrits sur vélin et en français; l'un intitulé : *Proprietates rerum*, l'autre : *Traduction des Politiques d'Aristote*, sans doute du doyen Nicole Oresme. » M. l'abbé Langlois; *Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, p. 22 de l'Extrait. — F. B.

1487. Les chanoines, appelés à en délibérer, décidèrent, à l'unanimité moins une voix, qu'ils en seraient chassés. Cette voix, disons-le, à son honneur, était celle de Jean Dubec.

Ce digne chanoine était député, en l'année 1484, conjointement avec Jean Masselin, aux Etats-Généraux de Tours [1].

1499. Blanche Lommet, veuve Rollin.

Inhumée dans la chapelle de la Vierge. Une lame de cuivre, qui a disparu, indiquait la place de sa sépulture.

1499. Robert Godefroy, chanoine.

Il était curé de Saint-Gervais, au diocèse de Coutances. Son testament porte qu'il sera enterré dans la chapelle de Notre-Dame-du-Jardin, autrement dite de la Trinité [2], auprès de la sépulture de Guillaume Auber : « In capellâ beatæ Mariæ de Gardino, juxta sepulturam magistri Guillelmi Auber. » (Voir p. 223).

1500. Jean Masselin, chanoine, official de l'archevêque de Rouen.

Né à Rouen, mort en 1500, le 27 mai. Il était nommé doyen en 1488.

Jean Masselin fut inhumé dans le chœur, proche du tombeau de Charles V, d'après le vœu exprimé dans son testament; mais ce ne fut pas sans une vive opposition. (Voir Avant-propos, p. 8). Aucune image, aucune inscription ne devaient figurer à l'endroit de sa sépulture. Le chanoine Jean Masselin, son neveu, y fit placer une simple lame de bronze, *æneam laminam*.

Outre la table d'argent ciselée et plus tard dorée, pesant 372 marcs, que Jean Masselin donna pour le maître-autel de la Cathédrale [3], nous lisons, dans les registres capitulaires, qu'il avait fait don, en 1494, d'un chapeau en or, *capellum aureum*, du poids d'un marc deux onces, pour la châsse de la Vierge.

Il légua, pour quatre obits pour lui, 800 écus d'or *au soleil*, représentant, à cette époque, 1,400 livres tournois, l'écu d'or étant compté pour 35 sous.

[1] Il fut nommé le 30 novembre 1483. Voir la *Notice sur Maître Jean Masselin*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 8 de l'Extrait. — F. B.

[2] Dans le transept sud, à l'angle de droite, quand on regarde la place de la Calende. — F. B.

[3] En 1562, lors de l'irruption dans la ville de Rouen, les Calvinistes brisèrent cette table et en vendirent les morceaux.

Jean Masselin fut député aux Etats-Généraux de Tours, tenus en 1484. Il en a laissé le journal manuscrit [1].

Il dut y jouer un rôle important, puisqu'il fut choisi pour porter la parole au roi, au nom de cette assemblée. Il s'y fit remarquer par son éloquence autant que par son esprit ferme et indépendant.

Blessé de la façon dont le chancelier, auquel il présentait, en compagnie d'une députation, quelques observations, l'avait reçu, il ne craignit pas de lui dire : « Si on ne nous écoute pas, si on nous défend de parler, pourquoi sommes-nous ici ? pourquoi nous y avez-vous appelés ? » Ce langage ferme et digne porta ses fruits. Le chancelier baissa pavillon [2].

Tel était Jean Masselin, l'honneur du corps qui l'avait choisi pour le représenter et faire entendre la vérité.

1501. Jean Le Machon (Le Maçon), artiste fondeur de cloches de Chartres.

Mort à Rouen, le 28 août 1501, il fut inhumé dans le bas de la nef, auprès de la Tour de Beurre, où se trouvait placée la cloche Georges d'Amboise, qu'il avait fondue. (Voir p. 176).

La veuve de Jean Le Maçon, qui l'avait accompagné à Rouen, retournait, au mois de septembre de la même année, à Chartres, sa ville natale.

1502. François Picard, archidiacre du Grand-Caux.

Enterré dans la chapelle de la Vierge, proche du tombeau de Robert de Croismare, disent les annalistes de la Cathédrale.

1505. Richard Le Maçon, chanoine.

Il paraît que ce chanoine affectionnait particulièrement la chapelle Sainte-Anne ; car il demanda, par testament, à être inhumé *dedens ou près ou joignant cette chapelle.*

1505. Jean Delatre (*De Atrio*), chanoine.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

[1] Ce journal a été publié, par les ordres du Ministre de l'Instruction publique, M. Guizot, aux frais du gouvernement.

Masselin écrivit en latin le journal de cette assemblée des Etats-Généraux, et il a été traduit et publié dans la *Collection des Documents inédits de l'Histoire de France*, par M. A. Bernier, 1835, in-4°. — F. B.

[2] Le rôle courageux autant qu'honorable de Jean Masselin a été retracé, dans tous ses intéressants détails, par M. Ch. de Beaurepaire. Voir sa *Notice sur Maître Jean Masselin*, pages 8-19 de l'Extrait. — F. B.

1505. Nicole Sarrazin, chanoine.

Inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. (Voir p. 136).

1505. Renaud Chuffes, chanoine, archidiacre d'Eu.

Inhumé dans la même chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, ainsi qu'il l'avait exigé par son testament, fait le 21 juillet 1505. Il fut un des exécuteurs testamentaires et héritiers de l'archevêque Robert de Croismare [1].

1506. Richard Perchart, chanoine.

Enterré dans la chapelle de la Vierge. Ce chanoine avait fait don à la Cathédrale d'un superbe missel manuscrit, couvert de soie, à fermoirs d'argent et orné de figures et vignettes, qui, de la bibliothèque du chapitre, a passé dans celle de la ville où il est conservé sous le n° 268. On lit au dernier feuillet : « *Hunc librum dedit ecclesiæ Rothomagensi, ad usum majoris altaris in festis solennibus venerabilis vir magister Ricardus Perchart, in decretis licentiatus, canonicus hujus ecclesiæ, et rector ecclesiæ, sanctorum Gervasii et Prothasi Parisiensis.* » — « Vénérable homme, maître Richard Perchart, licencié en droit canon, chanoine de cette église, recteur de l'église des saints Gervais et Protais de Paris, a donné ce livre à l'église de Rouen, à l'usage du grand autel aux fêtes solennelles. »

1510. Antoine, évêque d'Angoulême, de la famille d'Estaing, dont il portait le nom.

Inhumé le 17 septembre 1510. Il avait reçu la sépulture dans la chapelle de la Vierge, en deçà du chœur : *scilicet in capella beatæ Mariæ retrò chorum ubi extitit inhumatus;* mais le chapitre, par une décision prise le 27 juillet 1510, avait refusé qu'on lui élevât un tombeau. Il ne lui fut accordé qu'une simple pierre plate, *absque aliquâ elevatione è terrâ,* sans inscription, ni image, attendu, sans doute, que le défunt n'appartenait pas, à l'époque de son décès, au clergé de la Cathédrale, bien qu'il eût été chanoine dans l'origine et attaché à la personne du cardinal Georges d'Amboise, dont il avait signé le testament.

Le chapitre se serait-il donc compromis ou déshonoré, pour laisser figurer, sur le

[1] Cette série de chanoines, de Jn Masselin à Renaud Chuffes, devait faire partie de ceux auxquels le chapitre, le 9 octobre 1495, avait intimé l'injonction « de ne pas laisser dorénavant nourrir leur chevelure et la porter prolixe ou trop longue, mais d'avoir les cheveux coupés d'une façon honnête et décente, qu'autrement ils ne seraient point admis dans le chœur et seraient punis : *non nutriant comam et habeant prolixam seu nimis longam, sed cum decenti et honesta capillorum brevitate.*

pavé de l'église, le nom et l'écusson armoirié des d'Estaing, avec couronne et aucunes fleurs de lys d'or ?

1510. Georges d'Amboise I, cardinal, légat, archevêque de Rouen. (Voir p. 69).

1511. Jacques Leroux, maître-maçon de la Cathédrale.

Inhumé le 27 mars 1511, dans le bas de la nef, au-dessous de l'orgue [1], *circà situationem novorum organorum,* suivant la demande qu'il en avait faite. Il n'existe aucune trace de cette sépulture.

Jacques Leroux conduisit, durant quatorze ans, les travaux de la Cathédrale. Ce fut lui qui acheva la Tour de Beurre, commencée par son prédécesseur, Guillaume Pontifz.

Il jouissait d'une juste réputation. En 1502, il était mandé au château de Gaillon, « pour visiter et voyr l'asiete de la grant maison et aultres edifices. »

En 1495, il était en procès avec les moines de Fécamp, au sujet d'une chapelle dont ils lui avaient confié la construction, par marché fait. On ne dit pas ce qui en advint.

Malgré son talent et ses nombreux travaux, Jacques Leroux vécut et mourut pauvre. Dès l'année 1499, disent les registres capitulaires, « il estoit tombé dans la nécessité et dans l'indigence. »

1511. Jean Barbier.

Enterré auprès de l'orgue. Ce personnage est qualifié *horoscopus ecclesiæ*. L'*horoscope* était chargé d'indiquer les heures de service aux divers desservants de la Cathédrale.

1512. Roussin, aumônier et prêtre. (Voir p. 160 et Pl. XXIV).

1512. Guillaume Cappel, prêtre.

Il était conseiller du roi à l'Echiquier et chanoine.

Inhumé à l'entrée de la chapelle de la Vierge, *près ung ymage de monsieur sainct Michel, près le petit bénesquier*. Guillaume avait donné, par testament, à la Cathédrale, sa maison dite des *Trois-Mores,* qui était située auprès du portail des Libraires ; plus un chandelier à treize branches et une petite croix d'or, qu'il portait d'habitude, *pesante environ quatre escus*. Précédemment (en 1509), il avait fait don d'un calice en argent

[1] « Vers l'emplacement des nouvelles orgues, » celles qu'avait fait construire l'archevêque Robert de Croismare. Voir plus haut, note 1 de la page 227. — F. B.

doré pesant deux marcs et demi, ainsi que de cinq grandes chappes de damas violet à orfrois en broderie.

Je lis, dans une note manuscrite du temps, relative à ce personnage : « Il a fait metre et asseoir de neuf les ymages de monsieur saint Michiel d'ung costé et de la Magdeleine de l'autre, à l'entrée de la chapelle Nostre-Dame derriere le cueur. » C'est l'endroit qu'il avait choisi pour sa sépulture, comme on vient de le voir ci-dessus [1].

1517. Etienne Haro, pénitencier.

Né à Rouen. Il demanda à être inhumé dans la Cathédrale, à l'endroit que désigneraient ses confrères, mais sans pompe ni armoiries, *sine pompâ et armis*.

1517. Jean II [2], sire d'Estouteville.

Mort à Rouen, le 11 septembre 1517, dans la maison d'un des chanoines de la Cathédrale. Ses entrailles furent inhumées dans la nef, de nuit et sans pompe, auprès de la sépulture du cardinal d'Estouteville, son grand-oncle ; son corps fut porté, au mois d'octobre, à l'abbaye de Valmont (reg. cap.). On demandait au chapitre, qui y consentit, de prêter, pour la cérémonie des funérailles, dans l'église de cette abbaye, les belles étoffes de la Cathédrale aux armes des d'Estouteville.

L'inhumation eut lieu dans le chœur de l'église réservé aux seigneurs d'Estouteville ; aussi la veuve de Jean II, qui avait nom Jacqueline, maîtresse femme, forçait-elle, en 1520, les moines de Valmont, à déterrer deux religieux qu'on y avait placés.

Jean d'Estouteville avait été capitaine, gouverneur du château d'Arques, aux gages ordinaires de 5 sous parisis par jour. Il recevait, en outre, chaque année, *300 frans d'or*, pour la garnison, et pour lui-même *cent solz parisis* pour sa robe.

Les d'Estouteville étaient habitués à un luxe royal. En 1555, la fille de Jean d'Estouteville, devenue duchesse, faisait une apparition au château de Valmont, avec toute sa suite, *tout son train*, qui se composait de 55 chevaux, de 131 personnes. On consomma, dans une journée, 43 pièces et aloyaux de bœuf, 6 moutons, 4 cochons, 150 pièces de volailles, gibier, etc. [3].

[1] Voir une notre très instructive de M. Ch. de Beaurepaire sur les *Fondations de G. Cappel, chanoine à la Cathédrale*, et à l'Appendice XVIII la longue inscription, écrite de sa main, qui devait être gravée sur une plaque, pour être mise près de sa sépulture. Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, année 1875. — Pages 350-355. — F. B.

[2] Les deux éditions précédentes portent Jean III. — F. B.

[3] Comptes ms. du château de Valmont.

Le nom de ce Jean d'Estouteville figure, sans aucun détail, dans l'intéressante *Excursion archéologique à Valmont et Cany* par M. R. d'Estaintot (1879), p. 20 de l'Extrait. — F. B.

1517. Thomas de la Chesnaye.

Inhumé devant la chapelle Saint-Romain. Il avait légué à la fabrique un cachet d'or pour la châsse de saint Romain, et un anneau garni d'une pierre précieuse pour celle de la Vierge.

1521. Jean Foubert fils.

En cette année-là, le père du jeune Foubert obtenait, moyennant six livres tournois, la faculté de placer une tombe de marbre sur la sépulture de son fils. On ne dit pas la place.

1521. Jean Aubert, chanoine.

Inhumé dans la chapelle Saint-Jean-des-Fonts.

1521. Robert de Bapeaumes, chanoine.

En 1520, il obtenait du chapitre la permission d'avoir sa tombe dans la chapelle de la Vierge, auprès de celle d'Antoine, évêque d'Angoulême, après avoir offert, pour y être placé, trois statues, trois images en albâtre, qu'il avait fait faire; lesquelles restèrent délaissées dans le trésor de la Cathédrale. Ce ne fut que dix ans après sa mort qu'on pensa à les mettre en vue, dans un lieu convenable, *in aliquo loco honesto*.

1521. Guillaume Le Charpentier, chanoine.

Inhumé devant la chapelle Saint-Romain.

1522. Fane.

Le sieur Fane avait demandé, dès l'année 1520, la faveur de faire placer sa tombe dans la nouvelle chapelle de Saint-Romain, ainsi qu'une image de sainte Barbe. Ce n'était qu'à deux années de là, au mois de février 1522, que cette image était apportée par lui dans la chapelle et mise en vue, *in loco honesto et eminentiori*.

Peut-être un sieur de Brametot aspirait-il pour ses restes à la même faveur que le sieur Fane; car nous le voyons offrir, à la même époque, pour cette chapelle, une verrière représentant l'image de saint Laurent, que le chapitre acceptait avec force compliments sur la dévotion du donateur.

1522. Robert Tousé, nonce[1], *nuntius*, de l'église.

Inhumé dans le cloître, près de la salle capitulaire. (Voir Pl. XXVII).

[1] Le mot « messager » était consacré par l'usage, comme il a été déjà dit plus haut, p. 182. — F. B.

1524. Guillaume Le Conte, chanoine.

Ce chanoine, que le chapitre, en apprenant son décès, traitait de *vir venerabilis,* et qui venait d'être inhumé dans la Cathédrale, s'était donné la mort. Le chapitre, à la suite d'une enquête, ayant acquis la certitude qu'il s'était pendu par une corde dedans sa chambre, désolé, le déclara indigne de la sépulture ecclésiastique et décréta qu'il serait exhumé et porté *dans un lieu profane:* on l'exhuma. On enleva la pierre tumulaire. Ordre d'effacer ses armoiries, tant dans la maison canoniale que sur les chapes à son usage, « *ut pereat memoria illius,* pour que sa mémoire périsse. » On sut que ce chanoine avait des dettes; ce qui le porta, sans doute, à se suicider. On n'a aucune certitude à cet égard.

1527. Pierre de Mellicourt, chanoine.

Décédé l'an 1527. Inhumé dans l'aile méridionale du chœur, auprès de la sacristie. Il était de règle que les chanoines, par mesure hygiénique, fussent saignés une fois par mois. Ils s'y soumettaient d'autant plus volontiers qu'ils avaient, ce jour-là, vacance et récréation. En 1523, la peste ayant fait invasion à Rouen, maître Pierre de Mellicourt, par mesure de précaution, fut soumis, dans le mois, à deux saignées au lieu d'une. On lui accorda deux jours pleins de récréation, dont il sut profiter.

La pierre tumulaire de Pierre de Mellicourt, laquelle n'a pas moins de $2^m,88$ de long sur $1^m,47$ de large, se voit encore en place, à l'endroit de sa sépulture, que nous avons indiquée. Malheureusement, l'épitaphe, aujourd'hui presque entièrement effacée, ne laisse lisibles que les mots suivants :

« Ici gist Pierre de Mellicourt, en son vivant licencié en loix chanoine de ceste eglise..... il trespassa l'an mil cinq cens XXVII..... »

Cette pierre ne fut placée qu'assez longtemps après le décès du chanoine, le chapitre ayant répondu à l'exécuteur testamentaire, qui en faisait la demande, en 1528 : « qu'il serait différé jusqu'à ce que le frère de Pierre de Mellicourt, en même temps son héritier, eût fait quelque don à l'église. » Il paraît que celui-ci finit par s'exécuter.

1528. Le Défublé, *horoscope* de l'église.

Déjà malade, sans doute, il avait reçu l'ordre de passer les nuits dans l'horloge de l'église; ce qui ne put qu'aggraver son mal. Il expira, la même année. Il fut inhumé auprès du grand portail. Sa veuve obtenait, quelques années après, l'autorisation d'avoir

une petite table au portail de Saint-Mellon, auprès de la fontaine, *juxta fontem,* pour vendre des cierges.

1528. Guillaume de Sandouville, chanoine.

Inhumé dans la chapelle de Saint-Sever, « où, dit son testament, ay faict asseoir ma tombe. » Il avait été conseiller de Charles VIII.

1530. Jean de Betancourt, chanoine.

Inhumé près la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

1531. Louis de Brézé, gouverneur et sénéchal de Normandie. (Voir p. 85).

1535. Guillaume de Chalenges, chanoine et grand archidiacre, grand chantre, fils d'un président à *la Court du Parlement de Normandie* [1].

Mort le 4 août 1535, il fut inhumé dans l'aile droite du chœur. On lisait les vers latins suivants sur sa tombe, qui ne fut mise en place qu'en l'année 1537 :

EN GUILLELMUS ADEST CHALIENGEUS, NOBILIS ORTU,
CONSULE ROTOMAGI PRÆSIDE PATRE SATUS,
PRINCEPS EBROICIS DIACONUS ET ÆDE SONORUS
HAC PRÆCENTOR, HABENS HIC ET IBI CANONA,
ARTE POTENS CANTUS, FIDIUMQUE PERITUS, HONESTO
MAGNIFICUS SUMPTU, PAUPERIBUSQUE PIUS.
QUARTO HUNC SEXAGENUM AUGUSTI SOLE TULERUNT
TER SEPTEM APPOSITIS LUSTRA DECEM DECIES [2].

« Là est Guillaume de Chalenges, noble d'origine, né d'un père président à Rouen, archidiacre d'Evreux, chantre brillant [3] de cette église, chanoine de l'une et de l'autre. Il fut fameux dans l'art du chant et habile musicien. Magnifique sans faste et pieux envers les pauvres. La mort l'enleva sexagénaire le quatre août mil cinq cent trente-cinq [4]. »

[1] Il était « fils de Messire Guillaume Chalenge, quatrième président en l'Eschiquier perpétuel ou Parlement de Normandie, lors de son institution en 1499. » Dom Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, p. 339. D'autres l'ont appelé *Jacques Calenges*. — F. B.

[2] Dom Pommeraye a rapporté cette épitaphe, *ibidem*, p. 70. — F. B.

[3] *Sonorus præcentor*, grand-chantre, et non *chantre brillant*. — F. B.

[4] Pour retrouver la date de 1535, dans le texte latin, il faut se livrer au calcul suivant. Un lustre se compose de 5 ans;

1536. Guillaume Legras, chanoine et doyen le 10 septembre 1520, originaire de Caudebec, ainsi que l'indique l'inscription obituaire qu'il avait fait placer, pour son père, dans une des chapelles septentrionales de l'église de cette ville, où on la voit encore [1]. Guillaume Legras mourut, le 9 mars 1536, « dans sa maison hors ville au hameau d'*Eauepleut*, » d'où son corps fut transporté, en bateau, à Rouen, où il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, auprès de la sépulture de feu de Bapeaumes. (Voir p. 235). Il avait fait don à la Cathédrale « d'une chappe de veloux pers, les orfrois de brouderies [2]. » Il lui laissa, en mourant, une grande pièce d'or pesant 60 écus nommée *Désirée* et une chaîne de même métal, du poids de 45 écus, pour mettre à la châsse de la Vierge.

Guillaume Legras, qui présidait les séances du chapitre, en sa qualité de doyen, se trouva, un jour, dans un grand embarras. On agitait la question de savoir si on conserverait, oui ou non, à la procession de l'Epiphanie, qui avait lieu dans la Cathédrale, la représentation des trois rois, avec leur costume royal, le sceptre, la couronne. Plusieurs chanoines disaient que le peuple s'y portait en foule et s'en moquait. D'autres répliquèrent que c'était un ancien usage inhérent à cette cérémonie, qu'il fallait le conserver. Guillaume Legras se vit dans l'obligation de mettre la décision aux voix : 14 se prononcèrent pour, 14 contre. Restait la voix du doyen qui devait tout trancher. Guillaume Legras n'osa pas le prendre sur lui, et renvoya l'affaire à un autre jour. On ne dit pas comment elle fut terminée.

1530. Jean Lelieur, chanoine, et doyen en 1522, conseiller au Parlement de Rouen.

Il dut être enterré dans la chapelle de la Vierge, ayant demandé, par son testament, d'être inhumé *où les doyens et les chanoines ont coustume destre inhumés*, « et sur le tombeau, ajoute-t-il, soit escript mon nom sans ce qu'il y ait riens qui face mension des biens de mondaine fortune. »

Je crois devoir transcrire le legs suivant du même testament :

« Je laisse à la châsse N. De. quattre verges (bagues) où il y a en une, une petite esmeraude, en l'autre une petite turquoise, en l'autre ung petit saphir et en l'autre un petit rubi. Et pour estre affiché à la châsse Sainct-Romain une croix dor de vielle fachon où

3 fois 10 lustres (*ter decem lustra*) ou 30 lustres font 150 ans ; 10 fois 150 (*decies*) font 1500; 7 lustres en plus (*septem adpositis* (lustris) donnent 35 ans. Total 1535. La place du mot *ter* devant *septem* ajoute encore à l'obscurité de cette chronologie plus ou moins poétique. — F. B.

[1] Guillaume Legras, à cette occasion, avait donné « en aulmone au tresor et fabrique de lad. eglise cent trois L^s de rente avecques IIIIccXXV en argent comptant ; un calice d'argent pesant dix onces, » et plusieurs ornements et vêtements d'église.

[2] Inventaire ms. de 1555.

il y a quattre rubis de petite valleur. Et oultre pour la décoration du Sainct Sacrement de l'autel je laisse à la dite fabrique de Nostre-Dame de Rouen une boette d'or pour servir à mestre le pain à chanter pour le grand autel. »

Le dernier don est ainsi désigné dans un inventaire manuscrit de la Cathédrale, de 1555 :

« Une boette dor à demye bosse qu'a donnée deffunct monss^r^. le doyen Le Lyeur, poyse deulx onces cinq gros et demy dor, estant ung estuy de cuir. »

Le même inventaire relate encore un autre don de notre chanoine. Il est ainsi désigné :

« Item deulx chappes de velloux violet toutes faictes de brouderye ayans fleurons dor. Les orfroiz et chapperon faictz dor de brouderye a chacunne de satin rouge cramoysi et franges dor doublées de toille rouge les quelles a donnez monss^r^ le Doyen Le Lieur. »

La Cathédrale lui fut encore redevable d'une somme de 700 liv., versée par lui en 1522, pour la construction d'un somptueux pupître en cuivre.

L'année suivante, François Ier ayant écrit « à ses chers et bien amez les Doyen et chapitre de l'eglise cathédrale de Rouen, » pour les engager à lui venir en aide, *les affaires pressant de toutes parts,* Jean Lelieur, en sa qualité de doyen, libella la réponse suivante à la requête du roi : « Nous sommes tres humbles subjectz et obeissans serviteurs et chappelains, mais les biens de l'Eglise sont les biens de Jesus-Christ et pour ce craignans Dieu et les censures de l'Eglise nous ne pouvons lui accorder ce qu'il demande. »

François Ier, outré, fit savoir au chapitre que, d'après son refus, il allait mettre la main sur le temporel de l'église, et qu'il venait d'en donner l'ordre.

Le chapitre, après mûre délibération, afin de se soustraire à cette menace, et pour éviter la colère du roi, *ad vitandum furorem regis,* finit par s'exécuter. Le doyen Lelieur en fut quitte pour sa malencontreuse missive et pour sa portion de temporel.

Le chapitre et lui n'étaient pas au bout de leurs tribulations. La même année, quelques mois plus tard (en novembre 1523), grande réunion à l'Hôtel-de-Ville de Rouen. « L'ennemi a franchi la frontière ; il a passé la Somme, il est à la porte d'Amiens. La Normandie est menacée ; qu'on répare les murs et les fossés de Rouen ; il faut des hommes et de l'argent ! » Le lendemain, le chapitre est mis officiellement en demeure de contribuer à la dépense et de faire connaître la somme qu'il donnera.

Le doyen, maître Lelieur, est chargé de répondre : « que l'année précédente, le chapitre, prenant en considération la pénurie des subsistances, avait prêté mille livres tournois à la commune, qui devait les rendre dans les deux ou trois mois ; ce qu'elle n'a

point fait; qu'il vient, en conséquence, au nom du chapitre, réclamer ces mille livres. » Là se borne le message.

Maître Jean Lelieur n'en était point à son coup d'essai. Cette fois, il avait affaire à moins forte partie; il dut en rire.

Mais un nouvel assaut l'attendait; il se fâcha presque cette fois.

François Ier, le 3 janvier, en 1531, fait demander les vases d'argent pour la rançon de ses fils captifs aux mains de l'empereur[1]; « on en constatera le poids et on les rendra. » Jean Lelieur, au nom du chapitre, après force protestations et génuflexions pour le roi, et avoir énuméré les sacrifices qui lui avaient été imposés, termina en disant au commissaire du roi : « Que quant au dict article faisant mencion de bailler et prester au roy de la vesselle d'argent, n'est demouré aucune à luy doyen et aux chanoines aucune vesselle d'argent; que de si petite vesselle d'argent qu'ils ont on ne doit faire cas, mais les laisser en paix. »

Ce n'était pas le dernier mot de François Ier.

1542. Thomas Lestmondoys, chapelain du collége du Saint-Esprit.

Cet ecclésiastique se plaisait à élever des tourterelles. Un beau jour (au mois de juillet 1538), le chapitre fit faire une descente chez lui. On trouva qu'il en avait un nombre effréné, *in numero effrenato*, au-delà de ce qui était permis à qui que ce soit d'en avoir. Injonction lui fut faite de n'en conserver au plus que trois paires. Le bon chapelain, désolé de se séparer de ses chères tourterelles, supplia le chapitre assemblé de lui accorder un délai d'un mois. Ce ne fut pas sans peine qu'il l'obtint.

Le pauvre Lestmondoys eut encore un autre assaut à soutenir. Un certain Nicolas Testart se prit à l'injurier, à le traiter de *maquerel* et de *pendart*. Le chapitre, cette fois, prit fait et cause pour le bon chapelain et fit condamner l'insulteur à la prison.

Deux années auparavant, un chapelain, qu'on ne nomme pas, s'étant refusé à porter la châsse de saint Romain aux processions, fut condamné par le chapitre à une amende de 2 sous 6 deniers. Il avait donné pour excuse qu'*il était occupé ailleurs*. S'agirait-il de notre chapelain, Thomas Lestmondoys, occupé auprès de ses tourterelles?

1542. Pierre Delaplace, chanoine.

On ignore l'époque précise de sa mort. Il vivait encore, en 1542, et assistait, au mois

[1] François et Henri, livrés à Charles-Quint, le 18 mars 1526, comme garants de la liberté et de la parole de leur père, avaient été rendus, le 1er juillet 1530. — F. B.

d'octobre de cette année-là, à une conférence au sujet de la nouvelle flèche en bois de la Cathédrale.

Antérieurement, en 1539, il faisait partie d'une commission chargée de faire un rapport sur l'érection de la statue de saint Georges au haut du chœur.

Il avait demandé, par testament, dès l'année 1524, à recevoir la sépulture dans l'église cathédrale, sans désigner la place. « Il recommandoit son ame à Dieu son créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à monsieur saint Michel, à monsieur saint Romain et à toute la cour céleste du paradis. »

1542. Guillaume Dombreville, chanoine.

Guillaume Dombreville avait demandé à être inhumé auprès des fonts : « *ubi mea tumba jam posita est,* là où est déjà posée ma tombe, » disait-il dans son testament.

Nous avons été assez heureux pour retrouver, à l'endroit indiqué par le bon chanoine, auprès de la chapelle Saint-Jean-des-Fonts (voir Plan de la Cathédrale, X), sa tombe encore en place ; mais malheureusement presque entièrement effacée, à part l'entourage de la pierre et la majeure partie de l'inscription, que nous avons pu relever. On n'aperçoit plus que la silhouette de la tête et des deux mains jointes du personnage, en marbre blanc. Pas un trait du reste qui ait survécu.

L'inscription, qui est en français, tracée en caractères du temps, est ainsi conçue :

« Cy giste maistre Guillaume Dombreville
prestre curé de Crainville la Taincturiere
chanoine de ceste eglise qui trespassa.....
cinq cens XLII. jour de mars. pries Dieu pour lui [1]. »

En faisant mettre en place, de son vivant, sa pierre sépulcrale, Guillaume Dombreville n'a pu manquer, pour s'en assurer la jouissance, d'y faire graver son épitaphe, à l'exception de la date de sa mort, bien entendu ; pour laquelle on laissa en blanc une marge trop grande, ainsi qu'on peut le voir.

Les registres capitulaires nous apprennent que maître Dombreville, en l'année 1509,

[1] Les artistes chargés de la décoration des pierres tombales, dans le courant du XVIe siècle, sans parler du style, du dessin, et de l'ornementation, abandonnèrent l'usage de tracer l'inscription sépulcrale le long des bords de la pierre qui lui servait comme d'encadrement. La dernière pierre tombale de notre Cathédrale, qui fasse exception à cette innovation, est celle du chanoine Guillaume Dombreville, décédé en l'année 1542.

avait enrichi la châsse de la Vierge d'un joyau orné de trois pierres précieuses, *dyaman, ruby et perle,* qu'il y fit *afficher* [1].

Un autre de ces joyaux, plus tard, devait aller embellir la châsse de saint Romain, déjà si éblouissante, en passant de ses mains dans celles de son neveu, Eustache Grossier, son successeur à la cure de Grainville-la-Teinturière.

1543. Jean Conseil, chanoine.

Sépulture incertaine. Dans son testament, il donne à Richard Mauger, son serviteur, « vingt ecus d'or sol pour luy aider à le faire passer maistre du mestier de cuysynyer. »

1544. Etienne Burnel, chanoine.

Cet ecclésiastique était curé de Roncherolles. Il voulut être enterré « *entre la porte du chœur et l'huys à la maison archiépiscopale.* »

Il légua, par testament, « à la fierte (la châsse) Nostre Dame une bague d'or ou il y a ung ruby enchassé et une perle pendante, et à la fierte sainct Romain une verge d'or ou il y a ung dyamant enchassé en facon de poincte. »

1544. Jean Ramboult, chanoine et professeur de médecine.

Inhumé devant la représentation de l'*Ecce homo* (dans le transept du midi).

1544. Guillaume Tulles, chanoine.

Le testament de ce chanoine porte : « Je eslys la sepulture de mon poure (pauvre) corps a estre mys et inhumé en l'allée estante ez le cœur (sic) ez le revestiaire au lieu et place ou j'ay faict mettre et asseoir en mon vivant une tombe de pierre gravée en mon nom et réputation soubz le bon plaisir auctorité et permission de mes seigneurs messieurs de chapitre de la d. eglise. »

Je n'ai pu, à mon grand regret, retrouver cette tombe.

Guillaume Tulles avait pris ses précautions à l'avance. Il avait fait mettre sa tombe en place, dès l'année 1528, seize ans avant sa mort. Il ne s'était pas pressé d'y descendre.

1545. Jean Busquet, chanoine.

« Je veulx estre enterré, dit-il dans son testament, auprez du coffre ou jay accous-

[1] Dans le sens du latin *affigere* , attacher, enchâsser, fixer, — F. B.

tumé prendre mon habit. » Ce vœu bizarre reçut son exécution, mais on ne sait pas où était placé ledit coffre.

1548. Jean de Labarate.

Il était chanoine de la Cathédrale et archidiacre du Petit-Caux. Inhumé devant l'image de l'*Ecce homo*, transept du côté sud.

1548. Nicole Restout, chanoine.

Inhumé aux *carolles* (aux balustrades du chœur) *devant le cadran*.

Il paraît qu'on tenait à rendre des honneurs à ce chanoine; on demandait de pouvoir porter à ses obsèques *le drap de noble homme de Brezay*.

1548. Philippe de Mondor, chanoine.

Inhumé sous une tombe de marbre « en la chapelle Nostre Dame, *près du tronc des pauvres*, » dit son testament. (Voir p. 137).

1548. Mathurin Sedille, archidiacre du Vexin français.

Inhumé, au mois d'octobre, au côté droit du chœur.

Le 13 mars 1539, Mathurin Sedille, en compagnie de son confrère, Pierre Delaplace, en sa qualité de chanoine de la Cathédrale et de *commissaire des réparations et edifices d'icelle*, prenait part à une conférence pour *une figure de ung sainct Georges à mestre sur le hault du cueur*.

1549. Michel Tardivel, chanoine et curé de Saint-Laurent.

Inhumé devant l'image de l'*Ecce homo*[1].

1549. Guillaume Leparmentier, chanoine trésorier.

Inhumé dans la chapelle de Saint-Sever, près de la tombe de M. de Sandouville, son oncle, décédé en 1528. (Voir p. 237).

En 1538, François Ier avait fait savoir au chapitre de la Cathédrale que, par suite des nécessités de la guerre, il l'avait taxé à 2,000 écus d'or. Maître Leparmentier, qui, en sa qualité de trésorier, avait la garde du coffre du chapitre, après en avoir fait l'ouverture, déclara qu'il n'y avait rien au coffre.

[1] Dans le transept sud, comme il vient d'être dit plus haut. Cet *Ecce homo* s'y voit encore, tout près de l'autel du Grand-Saint-Romain. — F. B.

L'envoyé du roi ne se tint pas pour satisfait. Maître Leparmentier obtint enfin de lui, non sans peine, qu'il se contenterait de 1,500 écus. Le chapitre trouva le moyen de se les procurer, grâce à l'archevêque Georges d'Amboise II. (Voir p. 82).

Guillaume Leparmentier avait été reçu membre de la confrérie des Palinods, en 1548, un an avant sa mort. Il s'y était pris un peu tard.

1549. Guy de Bec-de-Lièvre, chanoine.

Inhumé devant l'image du Crucifix.

En 1542, il prenait part à la conférence pour l'érection de la nouvelle flèche de la Cathédrale.

1550. Georges d'Amboise II, cardinal, archevêque.

Elu à l'archevêché de Rouen, à l'âge de vingt-trois ans, le 30 juillet 1510, nommé cardinal en 1545, décédé au château de Vigny[1], le 25 août 1550, inhumé dans la chapelle de la Vierge, sous le mausolée qu'il avait élevé à son oncle, le fameux cardinal d'Amboise, le ministre et l'ami de Louis XII.

1553. Robert Nagerel, chanoine, archidiacre du Vexin normand, docteur en médecine.

Il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, sous une tombe plate, qui fut embellie, plus tard, d'incrustations en cuivre.

Cette tombe se voit encore auprès du mausolée des cardinaux d'Amboise, dont Robert Nagerel était l'allié. La pierre tumulaire porte une longue inscription qui est commune à cinq membres de la même famille.

Robert Nagerel avait fait don à la Cathédrale « d'une grande chappe de velours violet cramoisy, toute semée de fleurs de lys d'or, garnie d'orfrois faits en broderie et de franges de soie rouge cramoysie et d'or de Chypre. »

(Inventaire manuscrit de 1555).

1554. Pierre de Croismare, chanoine.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge. Par testament olographe, du 7 juillet 1554, il demanda à être inhumé à côté de son oncle, Robert de Croismare. Le chapitre, bien antérieurement, dès l'année 1521, lui avait déjà accordé la permission de faire placer à côté de lui une tombe pour lui-même, lorsqu'il le voudrait. Pierre de Croismare, qui se

[1] Près Pontoise. — F. B.

sentait, à ce qu'il paraît, de la vie devant lui, n'aurait pas profité immédiatement de la permission.

1554. Eustache Grossier, chanoine.

Inhumé sous la tombe de son oncle, Guillaume Dombreville, disent les registres capitulaires, auquel il aurait succédé comme curé de Grainville-la-Teinturière. On lit, dans son testament : « Je laisse mon signet (mon cachet) lequel fut à monsieur mon oncle, à mectre à la fierte monsieur sainct Romain et cinq solz, pour le faire attacher à la fierte. » Il avait laissé, pour ses funérailles, une somme de trois cents livres, qu'on trouva à sa mort et dont on put disposer. (Reg. capit.).

1554. Robert Becquet, maître charpentier de la Cathédrale.

On doit à cet habile artiste la célèbre flèche en bois de la Cathédrale, qu'il éleva en 1544, et qui fut incendiée par la foudre, le 15 septembre 1822. Robert Becquet vécut et mourut pauvre. Au moment où il venait de mettre la dernière main à la flèche, en 1545, le chapitre lui accordait, attendu sa misère, *attentâ ejus necessitate,* une année de ses gages de maître charpentier de la Cathédrale, qui se montaient à cent écus.

L'année précédente, en 1544, il avait sollicité et obtenu du chapitre la faveur d'être inhumé dans l'aître de la Cathédrale et qu'on gravât ses nom et prénom sur sa pierre sépulcrale[1]. La cendre de cet artiste avait droit à une autre place : c'est dans le sein même de la Cathédrale, au-dessous de la flèche dont il l'avait dotée, que la cendre de Robert Becquet devait reposer[2].

L'aître de la Cathédrale n'a pas su, lui-même, conserver l'humble pierre sépulcrale. Le nom de Robert Becquet ne l'a pas défendue d'être jetée aux décombres ; mais il a lui-même survécu.

1556. Jean Pennyer.

Ce personnage est qualifié, dans les registres capitulaires, de *sigillifer curiæ archiepiscopalis,* porte-sceel de la cour archiépiscopale. Ce titre équivalait à celui de chancelier.

Jean Pennyer fut inhumé dans la chapelle du Jardin, ou de la Sainte-Trinité (transept sud)[3].

[1] Registres capitulaires.

[2] Voir sur Robert Becquet mon *Histoire des Architectes de la Cathédrale de Rouen.*

Le vrai titre est : *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen jusqu'à la fin du XVIe siècle.* 1848, gr. in-8° de 95 pages. Il en est question en trois endroits et sa signature figure à la suite d'un Mémoire, *Pièces justificatives,* p. 92. — F. B.

[3] Au mois de juillet 1598, « ung nommé Pennyer, parent sans doute de Jean Pennyer le porte-sceel, » demandait

1556. Jean Masselin, chanoine.

Il était neveu de Jean Masselin, doyen de la Cathédrale, décédé en 1500. (Voir p. 230). Ce dernier avait voulu être inhumé dans le chœur, au milieu des sépultures royales. Son neveu, moins ambitieux, demanda, par son testament, encore existant dans les archives, à être mis dans l'endroit le plus humble de toute l'église, *in loco humiliori totius ecclesiæ*. Le registre capitulaire de l'année 1555 donnerait à entendre que le neveu du chanoine Jean Masselin, Robert Masselin, procureur du roi, ne se serait pas prêté à cet acte de pieuse humilité, et qu'il aurait cherché à rapprocher le neveu de son oncle, l'illustre doyen, si ce n'est même à les confondre[1]. En effet, il demandait, le 4 juillet 1555, au chapitre, qui lui en accorda la permission, de faire graver, sur la *lame d'airain* qui recouvrait les restes de son grand-oncle, le doyen, l'inscription suivante :

« *Johanni Masselino, patruo charissimo, viro integerrimo in fani penetralibus proxime majus candelabrum sepulto, æneam hanc laminam decreverat, ejusque cineri aptabat Johannes Masselinus ex fratre nepos piissimus in hoc collegio cooptatus. Tandem et ipse octogenarius quinquagintaque annos post mortem patrui naturæ satisfecit illiusque sepulcro laminam hanc ad ejus patruique magni sempiternam memoriam, collegii permissu, Robertus Masselinus nepos mœstissimus instauravit.* »

« Jean Masselin, neveu plein de piété, membre du chapitre, avait disposé, pour Jean Masselin, son oncle chéri, homme si intègre, inhumé dans le chœur, près du grand candélabre, cette lame d'airain, et l'avait appliquée sur sa cendre. Enfin, octogénaire lui-même, cinquante ans après la mort de son oncle, il paya son tribut à la nature. Son neveu Robert, l'âme atteinte, plaça, avec la permission du chapitre, cette lame à sa mémoire éternelle et à celle de son grand-oncle. »

L'inscription et la lame sépulcrale d'airain ont complètement disparu.

Nous n'hésitons pas à attribuer à Jean Masselin, le chanoine, la relation manuscrite d'un voyage à la Terre-Sainte, qui est conservé à la Bibliothèque de la ville de Rouen, sous le n° 6, et qui porte à tort le nom de Charles De la Riviere, lequel était simplement du voyage.

au chapitre « à faire apposer ung ymage en la chapelle Sainte-Anne : on verra si elle est en pierre de taille, dit le Registre capitulaire, sinon led. Pennyer sera esconduit de sa requeste. »

[1] Il y a ici une erreur de fait, qui a été bien expliquée par M. Ch. de Beaurepaire, auquel M. Deville doit ce renseignement. Voir l'Appendice XIX. — F. B.

1559. Michel Le Bret, chanoine, archidiacre du Vexin français.

Cet ecclésiastique, vicaire-général et trésorier du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, surnommé le Roi de la Ligue, fut enterré dans la chapelle de la Vierge.

Ce chanoine avait reçu l'ordre, ainsi que ses collègues, de raccourcir sa barbe, aux quatre grandes fêtes de l'année. Le cardinal de Bourbon était tenu à 250 livres par année, pour la barbe et la tonsure des chanoines. Ces paiements durent passer par les mains de Michel Le Bret.

1550. Jean Thorel, chanoine de la Cathédrale, et conseiller au Parlement de Rouen.

On lit, dans son testament : « Je veulx que douze povres assistent à mon enterrement vestuz d'estoffes à pourpoinctz, chausses, bonnetz et chaperon, le tout à deul de drap noir du pris de soixente solz pour le moins l'aulne. » Jean Thorel tenait au cérémonial. Il avait été chargé, à la mort de Georges d'Amboise II, de dresser l'inventaire des meubles du château de Gaillon. Nous avons donné le détail de cet acte, qui porte la date du 31 août 1550, dans les *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon* (p. 529-559). Jean Thorel y prend le titre de *conseiller du Roy en sa court de Parlement.*

1562. Charles de La Rochefoucault, comte de Randan, colonel général de l'infanterie de France.

Son cœur fut déposé, le lendemain de sa mort, dans la chapelle de la Vierge, « en une fosse à ce préparée, soubz la tombe du légat d'Amboise du quel il était descendu et fut mis ung epitaphe près du dict lieu, » dit un manuscrit du temps.

Cette épitaphe était ainsi conçue :

Ci git le cœur de noble, puissant, tres
vaillant, tres vertueux seigneur messire
Charles de La Rochefoucault chevalier de
l'ordre du Roy, capitaine de cinquante
hommes d'armes de ses ordonnances et
colonel general de toutes les bandes
et infanterie de France, baron de Celfrein
et du Luguet, seigneur de Randan, de
Sigoignes, des Pins et de Bezard, le quel
en son vivant, eut l'heur de traiter de la paix

entre les royaumes de France et d'Angleterre
et d'Ecosse, au temps du roy François II.
Et fut blessé à l'assaut et prise du mont
Sainte Catherine de Rouen, dont il mourut
le 4e jour de novembre 1562, agé de trente sept ans.

On lisait, sur une tablette de marbre noir, qui était attachée à la muraille, une seconde inscription, en latin, dont celle que nous venons de transcrire n'était, à vrai dire, en quelque sorte que la répétition. Nous la reproduisons ici en son entier :

Caroli Rupefucaldi comitis Randani
equitis torquati quinquagenariæ
Cataphractorum equitum turmæ
Gallicique peditatus præfecti, qui bellis
Civilibus in Gallia excitatis, in hujus
urbis obsidione ignito fictili[1] *percussus*
præclaris egregiæ virtutis ac fortitudi-
nis facinoribus editis exstinctus est.
Cor hic positum est an M. D. LXII. æt.
XXXVII.
Fulv. con. posuit.

En voici la traduction.

« Le cœur de Charles de La Rochefoucault, comte de Randan, chevalier du Collier, capitaine des cinquante hommes d'armes, colonel de la bande et de l'infanterie de France, au milieu des guerres civiles soulevées en France, frappé d'un coup de feu au siége de cette ville, qui, après avoir déployé un courage et une vigueur éclatante, s'éteignit. Ici son cœur fut placé, l'an 1562, à son âge de 37 ans.

« Fulvie, son épouse, l'y a déposé[2]. »

Sa veuve sollicita du chapitre de la Cathédrale, qui se rendit à ses désirs, la faveur d'inhumer son cœur dans la chapelle de la Vierge et de le couvrir d'une lame de cuivre portant ses armoiries[3].

[1] Ces mots « *ignitum fictile*, » que M. Deville a traduits par « coup de feu, » donnent à penser qu'il s'agit plutôt « d'une grenade ; » car il y avait « des grenades *de terre cuite*. » Voir le DICTIONNAIRE DE TRÉVOUX. — F. B.

[2] « Il avait épousé Fulvie de la Mirande. » Deuxième édition, p. 274. — F. B.

[3] L'abbé Bertin, dans sa visite en 1710, ajoute ces détails sur la place occupée par ce monument. « Du côté épître,

Un manuscrit du temps raconte ainsi ses obsèques :

« Le convoi du dit cœur fut des relligieux mendiants et prebtres des paroisses de Rouen ; aprez lesquels venoient deux tabours couvertz de drap noir avec ung phiphre sonnans du deuil et deux hommes revestuz en deuil portans deux enseignes treynans outre bas. Messieurs les chanoines et chappitre de l'esglise de Nostre Dame estans au bas de la nef de l'esglise prez de la porte receurent le dict appareil et convoierent le dict cœur du décédé que portoit un gentilhomme sur ung coussinet couvert d'ung taffetas blanc et noir en forme de croix jusques à la fosse qui estoit préparée, puis fust dicte la messe au chœur. »

1563. Gombault (Guillaume), trésorier de la Cathédrale.

Ses héritiers demandaient qu'on leur permît de lever une tombe qui était près de la porte du grand portail pour la placer sur sa sépulture, s'engageant à la remplacer par d'autres pierres et à payer cette tombe 10 écus d'or au soleil.

On ne dit point où maître Gombault avait été inhumé.

Le 11 octobre 1542, il assistait à une conférence pour l'examen du *modelle plan et pourtraict* de la tour centrale et du clocher en bois qu'on allait y déposer.

1564. Jacques de Castignolles, seigneur de Sauveterre, chanoine et chancelier, décédé au mois de janvier 1564.

Son testament, ainsi que les registres de la Cathédrale, indiquent sa sépulture dans la chapelle de la Vierge, proche de la tombe du cardinal Georges d'Amboise, qui l'avait honoré de sa confiance et de son amitié. C'est lui qu'on avait commis à la direction des travaux du château de Gaillon, de l'an 1502 à l'an 1509.

Malgré ces souvenirs, le chapitre, s'il ne les exigea pas, se laissa du moins compter, à l'occasion de cette commission, 50 écus d'or.

1566. Jean Hays, chanoine.

Inhumé devant l'image de l'*Ecce homo*[1].

Ce chanoine était pauvre ou avait peu d'ordre. Un de ses confrères fut obligé d'avancer

au pilier d'entrée, la 1re et 2e arcade de vitres, il y a sur une pierre blanche cet épitaphe. » Il cite l'épitaphe française, puis il ajoute à la fin : « Son écusson est au-dessous fascé de gueules et de sable avec trois chevrons sur le tout et est orné du cordon de Saint-Michel. » Voir *Voyage archéologique et liturgique en Normandie*, par l'abbé Bertin, publié par M. de Bouis, 1863, pages 20 et 21 de l'Extrait. — F. B.

[1] Dans le transept sud, ainsi qu'on l'a déjà dit plus haut, p. 242 et 243. — F. B.

60 livres pour ses funérailles et prit en gage quatre coupes d'argent ; mais il se trouva qu'elles n'étaient pas payées. L'orfèvre qui les avait fournies, Robert Allant, vint les réclamer. La chambrière du défunt réclama, de son côté, 9 livres qui lui étaient dues sur ses gages.

1566. Jean d'Estouteville, sire de Villebon, dernier mâle de sa branche, mort à Rouen, dont il était bailli et capitaine. Il était aussi prevôt de Paris. Son cœur fut placé dans le tombeau du cardinal d'Estouteville, son parent.

1570. Jean Nagerel, chanoine et archidiacre.

Inhumé, dans la chapelle de la Vierge, sous la tombe de Robert Nagerel, son oncle.

1578. Charles Becquet, chanoine et archidiacre.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

Ce chanoine était tant soit peu mondain. Au mois de juin 1566, le chapitre lui enjoignait de se mettre en habit de chanoine, *savoir qu'il mettra bas ses grosses chausses et qu'il fera faire sa tonsure et barbe.*

1579. Jean Dizy, boulanger du chapitre.

Il fut enterré devant la chapelle Saint-Fiacre.

Le 10 mai 1564, il fournissait le pain du *dîner de l'Ascension*, pour le chapitre, qui lui fut payé XXII sous[1].

1580. Denis de La Fontaine.

Il demanda à être enterré *au long ou autour des fonts*. Il assigna, pour ses funérailles et son inhumation, 534 liv. 8 s., « en especes qui ensuyvent, dit son testament, assavoir cinquante et huit escus sol, deux cens quarante et quatre testons, quarante et

[1] Les chanoines de la Cathédrale se réunissaient, tous les ans, le jour de l'Ascension, dans un banquet, qui avait reçu le nom de *Dîner de l'Ascension*.

La dépense du dîner de l'année 1564, dont il est fait ici mention, s'était élevée, tout compris, à la somme de 66 livres 7 sous du temps, dans laquelle figuraient :

La viande de boucherie, pour	9 l.	12 s.
La volaille et gibier	25	4
Les épices	4	16
La pâtisserie	6	16
Le vin	7	1
Le pain (on l'a vu)	1	2, etc.

Le maître cuisinier reçut pour lui et ses aides, 3 livres.

quatre francz, deux quarts d'escu, trente et six pistolles, sept chignolles d'or et trois marionnettes d'or. »

1581. Romain Daniel.

Il était coutre de l'église [1].

« Il a été ordonné, disent les registres capitulaires, que le corps du dit coutre sera inhumé près les orgues, où on a coutume d'inhumer les coutres. » Cette place était réservée aux coutres de la Cathédrale, comme étant voisine du cadran, qu'ils étaient chargés de gouverner.

Ils recevaient, pour cet emploi, dans les xve et xvie siècles, vingt sous par an. (Regist. capitulaires).

Des femmes de mauvaise vie, *scandaleuses et maquerelles,* s'étant entendues avec des soldats pour leur livrer, dans l'église cathédrale, de pauvres jeunes filles, le *coutre* Romain Daniel, indigné, s'arme d'un fouet pour leur donner la chasse. On ne dit point s'il avait mis à la piste deux chiens, ainsi que le faisait un de ses prédécesseurs, mais qu'on expulsa comme étant malpropres et trop aboyants, *inhonesti et nimium clamorosi.*

1581. Daniel de Piscard, chanoine.

Inhumé *devant la représentation de Ecce homo devers la chapelle du Saint Esprit,* dit son testament. Ainsi l'image de l'*Ecce homo* était placée dans le transept du midi [2]. Cette place était très ambitionnée. Celle devant le Crucifix partageait la même faveur.

1584. Merille, chanoine.

On ignore l'endroit de sa sépulture.

Le chapitre, le 12 décembre 1584, donnait l'ordre d'arracher les armoiries qu'on avait placées près de son cercueil, comme chose inusitée et inconvenante pour un chanoine.

1586. Jean Lebrun, prêtre.

Jean Lebrun demanda, par testament, à être enterré « en la nef devant l'image de la benoiste Vierge Marie. »

Nulle trace de cette sépulture.

[1] Coutre, du mot latin *custos.*

[2] M. Deville l'avait déjà dit ailleurs. Mais l'*Ecce homo* est plus voisin de la chapelle du Grand-Saint-Romain, comme le dit la note de la page 243, que de celle du Saint-Esprit, qui vient à la suite. — F. B.

1590. Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen, dit Roi de la Ligue.

Le cardinal de Bourbon, décédé le 9 mai 1590, à Fontenay-le-Comte, où il était détenu par Henri IV, après avoir été incarcéré par Henri III, en 1588, n'ayant point fait de testament, avait légué, de vive voix, au moment de sa mort, son corps à la chartreuse de Gaillon, son cœur à son église cathédrale de Rouen. Un chanoine de cette ville, ami du cardinal, Marian de Martinbos (voir p. 257), qui avait recueilli le cœur, le garda devers lui, durant un laps de vingt-trois années. A sa mort, arrivée en 1614, le cœur fut trouvé enfermé dans une boîte de plomb parmi les livres du chanoine. Il fut porté et déposé dans la sacristie de la Cathédrale [1].

Nous n'avons trouvé nulle part, malgré les recherches auxquelles nous nous sommes livré, la trace de ce que ce cœur devint depuis lors. Il est bien présumable que le clergé, qui avait conservé un pieux souvenir pour le cardinal de Bourbon, aura inhumé son cœur dans l'église cathédrale, suivant le désir qu'il avait exprimé en mourant, et ce, nuitamment, sans pompe aucune, sous une pierre, dépourvue d'inscription.

Le cardinal de Bourbon, même avant d'être roi de la Ligue, et livré aux intrigues politiques, fréquentait peu sa chaire archiépiscopale; elle en porta, dit-on, la peine. Elle recevait d'autres visites. « Un méchant et malheureux garçon, âgé de treize ou quatorze ans, alla faire ses immondices dedans la chaire archiépiscopale estant dedens le cœur de l'eglise, vu aussi que chaque jour des femmes se vont mectre dans la d. chaire pendant qu'on fait et célèbre le divin office, il a esté ordonné pour eviter que telles choses adviennent plus, que la d. chaire sera close aux despens de monseigneur le cardinal, pour que, ajoute, en terminant, le registre, la fabrique est bien pauvre. » Le cardinal de Bourbon en fut pour ses frais [2].

1594. Jean Bigues de Saindisier [3], chanoine, grand archidiacre, chapelain de la Belle-Verrière.

[1] M. Deville nous paraît avoir puisé la connaissance de ce fait dans un travail de M. l'abbé Langlois, où il a été consigné, en 1854. Voir l'Appendice XXI, 4°. — F. B.

[2] La chaire archiépiscopale ne jouait pas de bonheur; 1793 lui porta le dernier coup. « Il ne doit pas exister de trône, s'écria, un jour, un membre de la Commune révolutionnaire de Rouen; tout ce qui peut en rappeler l'image doit être proscrit. Le croiriez-vous, citoyens, il existe encore un throne surmonté d'un dais ou baldaquin dans le lieu le plus apparent de cette vile, la Cathédrale! » La Commune, faisant chorus avec le dénonciateur, vota la destruction de la chaire archiépiscopale.

Quoique souvent absent, le cardinal de Bourbon n'oubliait pas son église. Au mois de décembre 1571, « il lui faisait don d'une croix ayant deux branches sur lesquelles sont deux ymages avec deux candélabres, le tout en argent doré et muny de plusieurs perles et pierres précieuses, affin qu'il soit perpétuellement mémoire de lui. »

[3] « Surnommé Saint-Desir, » 2e edition, p. 277. *Disier* ou *Didier* sont synonymes. Voir le *Martyrologe universel.* — F. B.

Il avait occupé, dans l'origine, la cure de Saint-Disier, d'où lui était venu son nom de *Sandesirius* de son épitaphe.

Il avait été conseiller et aumônier de Henri III, et attaché à la personne des deux cardinaux de Bourbon, le roi de la Ligue, et l'archevêque de Rouen, Bourbon-Vendôme. En 1550, lors de l'inventaire des meubles du château de Gaillon, auquel il assistait, Jean Bigues y prenait le titre de secrétaire du cardinal de Bourbon-Vendôme, « soy disant secretaire de monseigneur reverendissime cardinal de Vendôme. »

Jean Bigues demanda, par son testament, fait en 1590, à être enterré dans la chapelle de la Vierge, « soubz une tombe devant le tableau qu'ont faict mettre Ms de la confrairie Nostre-Dame; » ce qui lui fut accordé. On consentit même à ce qu'il fît placer, de son vivant et sous ses yeux, *vivusque videnque,* cette tombe. Jean Bigues put la contempler, à son aise, durant quatre années, avant qu'elle s'ouvrît et se refermât sur lui.

Voici l'épitaphe, en vers latins, qu'on y traça :

HUNC SIBI CONSTRUXIT TUMULUM VIVUSQUE VIDENSQUE
SANDESIDERIUS [1], QUI DUM DESIDERAT ESSE
CUM CHRISTO, CUPIT ET DISSOLVI, SOLVIT HONORES
IPSE SIBI EXTREMOS, SACRÆ DECUS ÆDIS, IN URBE
ROTHOMAGI, SUB BORBONIO, SUB VINDOCINOQUE
CARDINIBUS MAGNIS, TEMPLI TIBI, CHRISTE, DICATI.

« Saint-Désir s'est fait construire ce tombeau de son vivant et sous ses yeux, désirant être avec le Christ, il le souhaita et s'éteignit; il se rendit lui-même les derniers honneurs, lui la gloire de l'édifice sacré, dans la ville de Rouen, sous les deux grands cardinaux de Bourbon et de Vendôme, du temple, ô Christ, à toi dédié. »

En 1569, le chapitre prenait la délibération suivante :

« Il a été conclud que Mr le grand archidiacre (Jean Bigues l'était depuis l'année 1561) sera faict venir pour sçavoir qu'il a faict des bagues et pierreries qui estoient a l'entour de la chasse de Ne De, les quelles lui furent baillez par la royne mere incontinent après que ceste ville de Rouen fust reduite a l'obéissance du roy. »

[1] Le texte, emprunté à Farin (IIIe Partie, p. 22), donnait *scandesiderius*; la correction a paru motivée par le *Martyrologe* qui traduit *Didier* et *Désir* par *Desiderius*. Il donnait aussi *dissolvit*, qui a été remplacé par *dissolvi*, qu'on lit dans D. Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale*, p. 368. — F. B.

On ne dit pas quelle suite fut donnée à cette affaire.

Une autre réclamation, moins importante, il est vrai, et moins compromettante, surgit peu de temps après sa mort. Un sculpteur de Rouen, un *ymaginier*, du nom de Desplanches, demanda à être payé de la somme de trois écus d'or, qui lui était due « pour avoir faict l'ymage Notre Dame assise en la chapelle de la Belle Verriere et ce par le commandement de feu sieur Saint Désir, lors de son vivant chaplain d'icelle. » Il fut fait droit à sa requête.

1595. André Brancas de Villars, amiral de France.

Brancas de Villars, s'étant jeté dans le parti de la Ligue, soutint le siége de Rouen contre Henri IV, en 1591-1592. Rallié à ce prince, il le servit avec la même ardeur qu'il avait mise à le combattre. Fait prisonnier, à la bataille de Doulens, en 1595, il fut lâchement assassiné par la populace de cette ville.

Henri IV estimait son courage et son caractère. Sully disait de lui « qu'il était la droiture et la bravoure même. » Ses obsèques furent célébrées avec pompe dans la Cathédrale de Rouen, le 5 septembre 1595. On regretta de ne pouvoir mettre en branle la maîtresse cloche Georges d'Amboise *pour le racoustrement* du marteau de laquelle le défunt laissait, par testament, *cent escus d'or*.

On lit, entre autres détails, dans une relation manuscrite de la cérémonie des funérailles :

« Aprez marchoit ung homme de cheval vestu de vellours noir avec une grande croix de satin blanc le quel homme portoit une ensaigne en la quelle y avoit paint ung homme de cheval tout armé le quel se jettoit dans ung feu et y avoit escript en la dite ensaigne vernie *amor patriæ*.

« Aprez marchoient sept pages vestus de vellours noir, le premier portant la lance du d. deffunct s^r admiral, le second sa cuirasse, le troysieme ses ganteletz, le quatrieme son heaulme, le cinquiesme ses esperons, le sixiesme son espée et le septiesme lecusson de ses armes, chacun sur ung coiessin de vellours noir couvert de crespe noir [1]. »

Le sire de Villars, auquel sa famille avait émis l'intention « de faire faire en bref

[1] L'épée et la pertuisane de l'amiral Brancas de Villars sont conservées au Musée des Antiquités de Rouen. Il n'est pas sûr que les chanoines de la Cathédrale aient mis un grand empressement à célébrer les funérailles de Villars, qui, lors du siége de Rouen, en 1591, les avait forcés d'aller travailler, comme de simples manœuvres, aux fortifications.

Nous ajouterons que le *Catalogue du Musée d'Antiquités de Rouen* (1868) donne quelques détails sur ces armes, pages 121-122. — F. B.

une belle et superbe sépulture, » sans y donner suite, fut simplement inhumé, dans la chapelle de la Vierge, dans un petit caveau qui en occupe le centre. En faisant quelques fouilles, en 1737, dans cette chapelle, on découvrit le caveau et le corps du personnage. Cette sépulture, comme tant d'autres, était tombée dans l'oubli.

1596. On rapporte à cette date la mort de J. Tolet, jésuite, nommé cardinal par l'intervention de Henri IV, auquel ce prince, en reconnaissance des services qu'il en avait reçus, fit faire, dit-on, de magnifiques obsèques dans les églises de Notre-Dame de Paris et de Rouen.

Nous n'avons trouvé, dans la Cathédrale de Rouen, aucune trace, aucun souvenir qui s'y rattache. Aussi nous ne citons ce document historique que pour mémoire.

1597. Hector de Dampierre, chanoine.

Inhumé devant le Crucifix.

1599. Adrien Ballue, chanoine, curé de Sotteville.

Il fut prince de la confrérie des Palinods, en 1578. On lit, dans son testament : « Quand à mon miserable corps et charongne qui couvre cette pauvre ame pecheresse à cause d'inneumérables maux a asservir et obliger au diable viande aux corbeaux et aux bêtes, chose qui vaut le parler ny moins descrire, je veil qu'il soit mis à Nostre Dame devant l'autel Saincte-Cécille. » Cet autel était placé sous le jubé, à main gauche [1].

Adrien Ballue avait été prince des Palinods : c'est là qu'il avait pu se former à ce style excentrique, à effet, de son testament.

Il fut inhumé devant le Crucifix, disent les registres du chapitre.

En 1591, le chapitre allouait deux écus d'or « au s^r Ballue pour les fraiz qu'il a faicts des lettres de monseigneur le duc de Mayenne portant exemption de loyer aux maisons de messieurs de chapitre. »

Le duc de Mayenne n'était pas maladroit. Aussi, le chapitre, en parlant de lui, disait-il : *Monseigneur le duc de Mayenne*, et, en parlant de Henri IV, l'*érétique*.

Est-ce Adrien Ballue, qui, la même année, dans le même mois, avait donné lecture au chapitre des lettres d'excommunication, lancées « tant à l'encontre de Henry de Bourbon jadis roy de Navarre tenant le party des hérétiques que contre toutes les personnes qui

[1] Son nom primitif était *Saint-Pierre-sous-le-Crucifix*, remplacé, au xvie siècle, par celui de Sainte-Cécile, conservé jusqu'à nos jours.

suivent le d. Henry tenant party et fauteurs d'hérésie ? » S'il n'en donna pas lecture, il est certain qu'il y applaudit.

1601. Martin, chanoine.

Inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

1606. Antoine Marc, chantre.

Né à Rouen, décédé le 28 février 1606. Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

En 1605, il était prince de la confrérie des Palinods. L'année précédente, en compagnie de Jean Delaplace, il assistait, au nom du chapitre, à la séance du Parlement à Rouen, pour le rétablissement des jésuites.

Il s'était montré très chaud pour le parti de la Ligue, lors du siége de Rouen, en 1591 ; ce qui ne l'empêcha pas de déployer son talent de chantre, devant Henri IV, lors de l'entrée solennelle de ce prince à la Cathédrale de Rouen, le 16 octobre 1596.

1607. Demoiselle Daubeuf, femme Caveron.

Inhumée dans la chapelle de la Vierge, près du tombeau des de Brézé.

1608. Henry Le Prieur.

Inhumé à quatre ou cinq pieds « tirant vers la Kalende. » Il est désigné comme un des petits chanoines des *quinze marcs et garde des reliques et angelots* de la Cathédrale.

Avait-il pris sa part des *deux patez de veneson* qu'un pâtissier de la ville, avait faits lors du festin de l'Ascension, en 1607, et pour la livraison desquels il réclamait du chapitre 100 sous[1] ?

1610. Demoiselle Baudry, femme Gueroult. (Voir ci-après Charles Gueroult, p. 257).

1614. Marian de Martinbos, chancelier de la Cathédrale, prince du Puy de Sainte-Cécile.

Décédé le 28 avril. Le chapitre de la Cathédrale, sur l'observation d'un de ses membres, qu'il serait décent d'inhumer les corps dans l'église avec leur coffre, décida, dans sa séance du 21 août 1612, « qu'à l'avenir les corps qui seront inhumés dans l'église cathédrale seront inhumés avec leur coffre. » Le corps de Marian de Martinbos, décédé à huit mois de là, dut être déposé, dans ces conditions, sous le sol de la chapelle de la Vierge,

[1] Ces 100 sous, à raison de 24 sous la livre, manière de compter du temps, représentaient 4 livres 4 sous tournois ; 2 livres 2 sous par pâté. Ces prix n'avaient pas ou peu augmenté depuis une trentaine d'années : au festin de l'Ascension de 1564, le pâtissier faisait payer, *pour pâtisserie et dessert*, 6 livres 16 sous. -- Voir la note de la page 250.

où il fut inhumé. Il est le premier ecclésiastique auquel cette mesure ait été appliquée.

Marian de Martinbos avait été abbé de Jumièges et conseiller au Parlement de Normandie[1]. Une visite ayant été ordonnée, après son décès, dans la maison canoniale qu'il occupait, on n'y trouva plus, disent les registres capitulaires, « un oratoire ou chapelle en la quelle estoit dépeint le serpent d'airain. » On voulut en rendre les héritiers responsables.

Marian de Martinbos était un homme aussi studieux que savant[2]. Le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue, se plaisait à travailler avec lui. Leurs doctes entretiens se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit.

A la mort du cardinal, il recueillit son cœur, et, dans la crainte, sans doute, d'exposer à quelque outrage le cœur du roi de la Ligue, il le garda devers lui, soigneusement caché.

1615. Charles Gueroult, sieur Dumanoir.

Inhumé dans la chapelle Saint-Etienne de la *Tour de Beurre*, sous une tombe de marbre. On y avait gravé :

« *Cy gist Charles Gueroult, ecuyer, sieur Dumanoir, en son vivant conseiller, secretaire du Roy, maison et couronne de France, qui décéda le 10 février 1615, et demoiselle Baudry, son épouse, qui décéda le 8 décembre 1610.*
Priez Dieu pour leurs ames. »

1617. Jacques de Bourdigal[3], chanoine, prince du Puy de Sainte-Cécile.

Inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

1620. Lenfranc Bigot, sieur de Tibermesnil, chanoine.

Dans la nef, « devant le Crucifix, dit Farin[4], sur une table de marbre noir, on lit :

[1] Marian de Martinbosc, sieur du Busc, clerc, chancelier de l'Eglise de Rouen, avait été nommé conseiller en 1568. — F. B.

[2] On voyait, dans la librairie du chapitre, un martyrologe in-folio, relié en veau, dont Marian de Martinbos lui avait fait don en 1597.

[3] C'est-à-dire « de Bordeaux, » *Burdigalensis*, du latin *Burdigala*. — F. B.

[4] M. Deville avait suivi l'édition de Du Souillet. Nous avons rétabli l'inscription d'après celle de Farin lui-même, *Histoire de Rouen* (1668), t. II, p. 24. — F. B.

« *Cy gist noble et discrette personne maistre Lanfranc Bigot prestre, sievr de Thibermesnil, le qvel ayant esté chanoine en l'eglise de ceans, soixante cinq années, deceda le XXVI mars MDCXX agé de LXXXVII ans. Priez Dieu povr son ame.* »

La tombe et l'inscription ont disparu.

La sœur de ce chanoine, veuve du sieur de Préaux, conseiller du roi, donnait, en 1597, pour la châsse de Notre-Dame, « *pour la décoration d'icelle,* une chaine d'or estimée quarante sept ecus sol et contenant trente chaynettes [1], compris la croche. » Lui-même fit don à la Cathédrale « d'une chappe de velours violet plain à orfrois, de thoille dargent blanc, à ses armes. » (Registres capitulaires).

1622. Gaspard Duclos, chapelain du collége d'Albane.

Inhumé dans la chapelle Saint-Etienne-la-Grande-Eglise.

Ce chapelain faisait-il partie de ceux auxquels on défendait, quelques années auparavant, *de se promener dans l'église en manteau court,* et auxquels on enjoignait de *porter habitz honnestes et décends de dignité sacerdotale?* Cela est bien possible.

1622. Barthélemy Laligney, chanoine.

Sépulture dans la chapelle du Saint-Esprit. C'est inutilement qu'on chercherait à s'en assurer sur place.

1623. Louis de Boujou, chanoine.

Sépulture incertaine.

Trois religieux de Saint-Ouen de Rouen, qui avaient assisté à son inhumation, s'étant plaints de ce que « l'on ne leur avait point envoyé l'honnesteté accoutumée, » le chapitre leur fit passer trois gallons de vin, au compte des héritiers.

1624. Jean de la Place, chanoine.

Inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

Jean de la Place était délégué, en 1604, avec un de ses confrères, Antoine Marc (voir p. 256), pour assister, au Parlement de Rouen, à la cérémonie du rétablissement des jésuites. C'est Jean de la Place qui, au nom de la veuve du sieur de Préaux, avait

[1] La seconde édition porte : « quarante veruelles et cent trente chaynettes. » P. 282. — F. B.

déposé, sur le bureau du chapitre, en 1597, *la chaine d'or destinée à la châsse Notre-Dame*. (Voir Lenfranc Bigot, p. 258).

1625. Jacques Desmay, pénitencier.

Inhumé près de son confessionnal, entre la chapelle Notre-Dame et celle de Saint-Pierre-Saint-Paul. Il était docteur en théologie, vicaire général et pénitencier de la Cathédrale.

1625. Jacques Cavelier, sieur Dauberville, chanoine.

Au milieu de la nef, devant le Crucifix. Une tombe (une dalle) de marbre noir fut apposée sur sa sépulture.

1625. Jean Lagrue, chapelain du Saint-Esprit et musicien.

Inhumé aux abords de la chapelle du Saint-Esprit, bien qu'il eût demandé à l'être dans l'intérieur même de la chapelle.

1625. Jacques Turgis;
Robert Tallebot;
Charles Lebrasseur. (Voir p. 173-174).

1627. Fernando Dorta, Portugais.

Le 17 juin de cette année-là, cet étranger demandait à mettre une inscription sur la tombe de sa femme. On ne dit pas si cette faveur lui fut accordée, ni à quel endroit de l'église sa femme avait été inhumée.

1631. Colette Levif, sœur d'un chapelain.

« Proche la chapelle Saint-Fiacre où sa mère et son frère ont été inhumés. »

1632. Pierre Hallier, chanoine et pénitencier.

« Proche la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, vis-à-vis de son confessionnal, *suivant sa dernière volonté et désyr*. »

1632. François Garnier, chanoine honoraire.

Il avait fait placer, du consentement du chapitre, sa tombe, de son vivant, devant l'image de Notre-Dame-de-Pitié [1]. C'est là qu'il fut enterré.

[1] L'ancien autel de Saint-Sever, aujourd'hui de la Compassion. Comme le dit si bien Hercule Grisel :

Fons hìc expressaque Virgo
Quæ natum in gremio sustinet exanimem,
On voit là, près des Fonts, le groupe de la Vierge
Portant sur ses genoux son fils inanimé. — F. B.

1633. Marin Le Pigny, chanoine et archidiacre (nous transcrivons le registre capitulaire), « conseillier aumônier prédicateur du roy, inhumé dans la chapelle Notre Dame soubz la tombe de feu s^r Nagerel son oncle, suivant son testament et volonté. » (Voir p. 126).

1636. Louis Dever, chanoine et conseiller-clerc au Parlement de Normandie.

Louis Dever reçut la sépulture auprès de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, non loin de son grand-oncle, qui avait été également chanoine. Louis Dever avait fondé quinze cents livres pour son obit.

1636. Jean Titelouze, prêtre, chanoine organiste.

Jean Titelouze fut inhumé proche de la sépulture de Jacques Demay, entre la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul et celle de la Vierge.

Ses héritiers demandaient à mettre une inscription sur sa tombe ; ce qu'on leur accorda, « après qu'elle aura été soumise au chapitre. »

En 1631, Jean Titelouze proposait au chapitre et dirigeait l'exécution de quatre théâtres, « dans la nef pour le jour et feste de Sainte-Cécile, afin de rendre la musique plus harmonieuse et les voix et instruments plus intelligibles, ensemble les accens. »

Jean Titelouze avait été nommé organiste de la Cathédrale, en 1588. C'était un musicien d'un rare talent. Un poète du temps, du nom de Bardin, lui adressa ces vers :

Vraiment je ne m'étonne pas
Que dedans l'infernal empire
Orphée ait charmé le trepas
Avec les accens de sa lyre.
Si vos chants se faisoient ouyr
Dedans ces demeures funestes
Les damnés penseroient jouir
Des voluptés des lieux célestes.

Feu M. l'abbé Langlois, dans son discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, en 1850, a donné la liste des organistes de la Cathédrale, de l'année 1383 à l'année 1777. Jean Titelouze y tient le premier rang[1].

1637. Pierre Acarie, chanoine, archidiacre, décédé le 2 mars.

Acarie, qualifié de pénitencier et théologal de la Cathédrale, avait été official et grand-

[1] *Revue des Maîtres de Chapelle et Musiciens de la Métropole de Rouen*, pages 16-18. Il cite aussi les vers ci-dessus. — F. B.

vicaire de François II de Harlay, archevêque de Rouen, qui le mit à la tête de la bibliothèque de la Cathédrale, qu'il avait dotée de celle qu'il possédait, à son château de Gaillon, et qui n'avait pu être transportée que dans six grands tonneaux [1].

Pierre Acarie avait donné l'exemple à son archevêque. Le premier, en 1632, il offrait au chapitre « tous et chacun ses livres au nom et faveur de Nostre Dame pour en disposer à commencer une bibliothèque. »

Aussi, chaque année, après le festin de l'Ascension, qui avait lieu dans la salle de la Bibliothèque, le chanoine qui disait les grâces ajoutait-il : « Prions Dieu pour le repos de l'âme de Pierre Acarie, qui a donné commencement à cette bibliothèque. »

Pierre Acarie, à son lit de mort, avait demandé, comme une faveur, d'être inhumé au pied de la montée de la bibliothèque, l'objet de ses plus chères affections.

Ses héritiers, à sa mort, s'empressèrent de prier le chapitre « de luy accorder le dit lieu, comme de permettre y faire placer une tombe avec une inscription portant titre de sa donation et comme ayant esté le premier bibliothécaire; pour par ce moyen induire les personnes doctes et devotes à prier Dieu pour son ame. »

Le chapitre consentit. La tombe et l'inscription ont disparu depuis longtemps.

On voyait, dans le siècle dernier, suspendu aux murs de la bibliothèque, le portrait de son premier donateur, avec cette inscription :

D. PETRUS ACARIE DOCTOR
THEOLOGUS ARCH. AUGI
CANONICUS ECCLESIASTES
ET OFFICIALIS ECCLES. ME-
TROPOL. ROTHOMAG. HUJUS
BIBLIOTHECÆ INSTAURATOR
OBIIT ANNO D^NI 1637.
ÆTAT. 51.

En voici la traduction, en langue française :

« Maître Pierre Acarie, docteur en théologie, archidiacre d'Eu, chanoine, ecclésiaste et official de l'église métropolitaine de Rouen, organisateur de cette bibliothèque. Il mourut l'an du Seigneur 1637, à l'âge de 51 ans. »

[1] Registres capitul., 23 mars 1631. Voir les *Recherches sur les Bibliothèques des archives et du chapitre de Rouen*, par M. l'abbé P. Langlois, p. 82. — F. B.

On aurait pu ajouter à ces titres ceux de *conseiller aumonier et prédicateur ordinaire de la royne-mere du roy, de pénitencier et grand vicaire,* qu'il avait portés.

En 1630, Pierre Acarie, le 2 janvier, bénissait solennellement le pont de bateaux de la ville de Rouen, qui venait d'être achevé.

1640. Nicolas Brice, chanoine.

« Mr Brice l'ancien, dit Pommeraye, choisit sa sépulture sous une grande tombe de marbre noir, brute, où il fut mis le 4 août 1640, au bas du Crucifix, près du jubé. »

MM. Brice, oncle et neveu, avaient fait don, en 1630, à la Cathédrale, de ce même Crucifix, qui se dressait sur le jubé [1].

1640. Madame de Bourtheroude [2] exprimait au chapitre le désir d'avoir sa sépulture avec fondation, dans la chapelle de la Vierge, proche du tombeau de M. de Brézé, son allié. « Le chapitre, vu que toute la chapelle de la Vierge sembloit estre destinée tant pour la sépulture de MM. les archeveques que personnes illustres signalées par leur grandeur et prouesse, comme nous en remarquons les épitaphes et trophées, et bien que la dame fust d'illustre maison, ne peut consentir à sa demande, mais lui accorde une place dans le reste de l'eglise, le chœur bien entendu excepté. » MM. les chanoines n'étaient pas de très bonne foi. Mme de Bourtheroude aurait pu leur répondre qu'ils avaient laissé inhumer, en 1607, dans cette même chapelle, proche de ce même tombeau de Brézé, Mlle Daubeuf, femme Caveron; plus anciennement encore, en 1499, Blanche Lommet, veuve Rollin; lesquelles ne la valaient pas à coup sûr; sans parler des sieurs de Martinbos, Lepigny, en 1614 et 1633, qui n'étaient ni « archevêques, ni personnes illustres, signalées par leur grandeur et prouesse, ni trophées. » On ne dit point si la dame de Bourtheroude accepta la place secondaire qui lui était offerte.

1642. Nicolas Le Royer, chanoine et chantre, décédé le 7 septembre 1642.

Inhumé vers le haut de la nef, auprès du tombeau du cardinal d'Estouteville. Il avait été aumônier de Louis XIII.

Nicolas Le Royer assista deux fois aux Etats de la province, comme député, où il avait été délégué par l'ordre ecclésiastique.

[1] M. Ch. de Beaurepaire a parlé longuement des Brice dans une *Notice sur la Chapelle Sainte-Catherine,* à la Cathédrale. L'intendance en fut confiée à cette famille, représentée au chapitre de Rouen, pendant 130 ans, de 1585 à 1715. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* t. V, p. 146-150. — F. B.

[2] Plus ordinairement *Bourgtheroulde.* Ici, et ailleurs, nous laissons l'orthographe des noms propres adoptée par M. Deville. — F. B.

1647. Marette, chanoine.

Inhumé devant la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul. Il avait légué à la bibliothèque du chapitre les livres suivants : *L'Alcoran; Opera Abelardi; Ortodoxigraphia totius theologiæ*[1].

1648. Jean Le Prévost, chanoine, décédé le 24 décembre.

On voyait, dans l'ancienne bibliothèque de la Cathédrale, qu'il avait dirigée, de l'année 1637 jusqu'à sa mort, son portrait, au bas duquel était cette inscription :

JOANNES LE PREVOST ECC. ROTOMAG.
CANONICVS, BIBLIOTHECARIVS, VIR
ERVDITVS ET FRVGI. OBIIT
ANNO D^NI 1648, ÆTAT. 47.

« Jean Le Prévost, chanoine de l'église de Rouen, bibliothécaire, homme érudit et de ressource[2]. Il mourut l'an du Seigneur 1648, âgé de 47 ans. »

Jean Le Prévost demanda à être enterré au bas de l'escalier de la bibliothèque, côté nord.

Ce chanoine était fort instruit et a laissé de nombreuses preuves de son érudition.

Le savant abbé Langlois, de regrettable mémoire, qui lui a consacré un long article dans son écrit sur les *Bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen,* le regardait comme le plus érudit des chanoines de son temps[3]. On cite, parmi ses ouvrages : une *Histoire ecclésiastique de Normandie,* ses *Recherches de la Normandie* et une *Suite des archevêques de Rouen,* laissées en manuscrit.

Au mois de juin 1637, Jean Le Prévost, qui venait de présider à l'ouverture de l'ancienne châsse de saint Romain, proposa au chapitre de faire des copies de la vie de saint Romain et des translations de son corps, manuscrits antiques qu'on y avait trouvés, et de les déposer aux archives, afin d'en conserver mémoire. Ce qui fut écouté.

1652. Louis Samson, sous-chantre.

Cité, en 1631, comme prêtre et chanoine. Inhumé près de la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

[1] Ce nom doit être ajouté à ceux des autres bienfaiteurs, cités par M. l'abbé Langlois, dans ses *Recherches sur les Bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen.* — F. B.

[2] *Frugi,* vertueux, homme de bien. — F. B.

[3] Pages 51-53 de l'Extrait (1853). — F. B.

C'est lui qui fut chargé, sous la direction de Jean Le Prévost, de faire la copie des manuscrits trouvés dans la châsse de saint Romain. (Voir ci-dessus, p. 263).

En 1626, ce sous-chantre était réprimandé, pour s'être permis, sans y avoir été autorisé, de faire faire le bas-relief de l'arbre de Jessé du grand portail de la Cathédrale. Il avait traité à forfait pour ce travail, moyennant 75 livres tournois. On lui en enleva la direction.

1654. François de Harlay, cardinal, 85e archevêque.

Né à Paris en 1586, nommé coadjuteur en 1614, puis archevêque en 1615, mort au château de Gaillon en 1654. Son cœur et ses entrailles furent inhumés dans la Chartreuse de cette ville, son corps apporté à Rouen, pour être déposé dans le tombeau de Georges d'Amboise, suivant le désir de son frère [1] et successeur, François III de Harlay, en faveur duquel il avait abdiqué [2].

La cérémonie des obsèques, qui lui avaient été préparées à la Cathédrale avec une grande pompe, fut scandaleusement troublée par une querelle de préséance entre les membres de la Chambre des Comptes et ceux du Parlement, laquelle dégénéra en gourmades et en coups d'épée.

Le corps de François de Harlay avait été temporairement placé dans le tombeau des d'Amboise, en attendant, disent les registres capitulaires, qu'on lui eût érigé un tombeau particulier, que sa cendre attend encore. Les morts sont comme les absents : ils ont souvent tort.

On finit par se contenter de placer, en regard du lieu de la sépulture, une simple tablette, sur laquelle on avait fait graver l'inscription suivante :

IN
AMBASIORUM TUMULO
JACET
FRANCISCUS DE HARLAY
DNI CARD. LEG. DE AMBASIA
EX SORORE PRONEPOS
ARCHIEP. ROTH. ANN. M. DC. XV.

[1] Ils n'étaient pas frères, mais oncle et neveu. François II de Harlay était fils de Jacques de Harlay et de Catherine de la Mark, et François III de Harlay était fils d'Achille de Harlay et d'Oudette de Vaudetar. Voir Farin, *Histoire de Rouen* (1731), IIIe partie, pages 179 et 180. — F. B.

[2] En 1651, et il prit possession en février 1652, *Id.*, *ibid.*, p. 181. — F. B.

DOCTRINA POTENS AC SERMONE
FIDEM SCRIPTIS
DISCIPLINAM LEGIBUS OPTIMIS
COMMUNIVIT.
ABDICATIS INFULIS OBIIT ANNO
M. DC. LIV.[1]

TRADUCTION.

« Dans le tombeau des d'Amboise gît François de Harlay, arrière petit-neveu, par sa sœur, de monseigneur le cardinal légat d'Amboise, archevêque de Rouen, l'an 1615. Puissant par sa doctrine et son éloquence, il soutint la foi par ses écrits, la discipline par d'excellentes lois. Après avoir abdiqué les saints bandeaux, il mourut l'an 1654. »

Ce prélat, ami des lettres, en avait donné une preuve éclatante, en faisant don, à la bibliothèque à peine naissante de la Cathédrale, de treize volumes, et en assurant, en même temps, six cents livres de rente pour acheter des livres et pensionner un bibliothécaire ; car « il entendait que la bibliothèque fût ouverte aux chanoines du lever jusqu'au coucher du soleil, ainsi qu'aux personnes doctes et studieuses, et aux étrangers[2]. » C'est ainsi que le digne et savant archevêque s'exprimait. C'est le premier exemple d'une bibliothèque publique. Honneur à François de Harlay !

Quoique privé de ses livres, le savant archevêque avait conservé le goût des études classiques. Aussi, le 16 avril de l'année 1637, priait-il le chapitre de lui prêter, sur un reçu de sa main, une quinzaine de volumes, parmi lesquels figuraient, en première ligne, un Pindare, un Homère, un Horace, Perse et Juvénal. Il était difficile que le chapitre n'obtempérât pas à cette demande. Le cardinal, qui connaissait ces messieurs, avait pris ses précautions, en donnant la garantie de sa signature[3].

Ce prélat, ami des poètes, avait fondé, pour l'Académie des Palinods, un prix annuel, dit *la Ruche d'argent,* en faveur de *la meilleure ode latine pindarique.*

Il n'est pas sûr qu'il eût accordé le prix au rimeur qui s'était permis de faire inscrire, sur l'un des portraits de l'archevêque, gravé de son vivant, le quatrain suivant, qui sent l'élève de rhétorique :

[1] Voyez l'Appendice XXI, 5°.
[2] M. l'abbé Langlois, qui a déjà cité, dans ses *Recherches sur la Bibl. du chap.*, ce même passage du contrat de donation, dit qu'il se trouve aux archives de la Seine-Inf. P. 32. — F. B.
[3] Voir M. l'abbé Langlois, *ibid.*, p. 38. Le récépissé y est donné. — F. B.

Tes discours relevés en la théologie,
Renflez et renflamez de l'esprit tout divin,
Tes secrets jugements où le feu souverain
De justice reluit contre la tyrannie[1].

François de Harlay, ayant quitté volontairement son siège archiépiscopal, y fit monter, à sa place, son frère[2] François III, en 1651.

Celui-ci, digne du nom qu'il portait, après l'avoir occupé vingt années, fut appelé, en 1671, à l'archevêché de Paris. Il dut facilement trouver, dans sa nouvelle résidence, un chapitre moins exigeant, moins omnipotent que celui qu'il quittait; il ne pouvait oublier qu'ayant exprimé le désir d'avoir devant lui à l'église un prie-Dieu, il s'était vu dans l'obligation d'en demander la permission à messieurs du chapitre. A ceux qui en douteraient, nous dirions: Ouvrez le registre capitulaire de l'année 1655, vous y lirez: « L'archevêque demande qu'on luy accorde un prie-Dieu pour mectre devant luy, lorsqu'il va au sermon affin d'avoir plus de commodité de se mectre à genoux. » Le chapitre accorda la demande, mais il ne le fit qu'après une mûre délibération.

François III de Harlay, accablé par l'âge et les infirmités[3], mourut en 1695. Il fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Paris.

1655. Bernard Lepigny Ier, chanoine, archidiacre du Grand-Caux, prince du Puy de Sainte-Cécile de l'Immaculée-Conception.

Décédé à l'âge de soixante-six ans. Inhumé dans la chapelle de la Vierge, sous la tombe des Nagerel.

1657. Robert Fleury, chapelain.

Inhumé près de la chapelle Saint-Fiacre.

1662. Barbey, chanoine.

Sépulture incertaine.

Ce chanoine avait transcrit un grand nombre de pièces concernant l'histoire, le cérémonial et la discipline de l'église de Rouen. Ce registre portait son nom.

1662. Pavyot, chanoine.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

[1] Il manque un ou plusieurs mots pour compléter le sens. — F. B.

[2] Neveu. Voir plus haut la note 1 de la page 261.

[3] Il faut peut-être rapporter à une autre cause la mort subite de l'archevêque Harlay de Chanvalon, dans la maison de campagne de Conflans, le 6 août 1695. Voir les *Mémoires de Saint-Simon*.

1663. De Bretteville, chapelain.

Inhumé dans la chapelle des Innocents. Aurait-on, à tort ou à raison, qualifié cet ecclésiastique de chapelain? Ne serait-il autre que le chanoine chancelier de Bretteville, qui, en 1623, étalait, devant le chapitre, des tapisseries de haute-lisse relevées de soie, représentant les mystères de la Passion, qu'il avait fait faire « par les meilleurs et plus estimez ouvriers du royaulme pour la décoration parure et ornement du haut des chaires de l'eglise, offrant de très bon cœur ce petit présent à Jésus-Christ crucifié, et à la glorieuse Vierge Marie soubz la permission de messieurs de chapitre? » Ceux-ci ne manquèrent pas de l'accorder.

1668. Delamare, chanoine.

Inhumé auprès de l'*Ecce homo,* vers la chapelle du Saint-Esprit.

1668. Romé de Fresquiennes, chanoine et grand-chantre.

Sépulture incertaine.

1672. Charles Brasdefer, chanoine et bibliothécaire.

Décédé le 24 février 1672. Deux ans après sa mort[1], le chapitre faisait faire son portrait pour être placé dans la bibliothèque, « en recongnoissance de ses bienfaits à l'église. » Brasdefer, élu bibliothécaire le 21 janvier 1649, en remplit les fonctions durant vingt-trois années.

Ce ne fut que longtemps après sa mort qu'on se mettait en quête d'une tombe de marbre noir pour sa sépulture, qui se trouvait devant l'escalier de la bibliothèque. Le croirait-on? Douze années s'écoulèrent avant que ce marbre sépulcral reçût sa destination : en 1703, seulement, il était mis en place et recevait une inscription.

Louis XIII ayant témoigné au chapitre le désir d'avoir des reliques de saint Sever, le chanoine Brasdefer avait été délégué, avec quelques-uns de ses confrères, pour aller les présenter au roi[2].

Envoyé à Rome, en 1649, auprès du pape Innocent X, afin d'obtenir la permission d'accepter la donation faite au chapitre par l'archevêque de Harlay de sa bibliothèque, il échoua dans cette mission et ne fut pas le seul.

[1] 21 août 1674. Registres capitulaires. — F. B.

[2] Jean Le Prévost et Godard. Voir les *Recherches sur les Bibliothèques des archevêques et du chapitre de Rouen,* par M. l'abbé Langlois, p. 52. — F. B.

1675. Antoine Gaulde, chanoine et grand-archidiacre.

Inhumé, le 24 avril 1675, dans la chapelle de la Vierge. On y voit encore sa pierre tumulaire. Elle est la troisième à partir du tombeau de Georges d'Amboise.

Cet archidiacre, lors de l'entrée de Mazarin à Rouen, fut chargé par le chapitre de le complimenter et de lui offrir quatre grands pains et huit bouteilles de vin. Le chapitre s'était montré large envers Mazarin : huit bouteilles de vin ! cela ne s'était point encore vu. Il est vrai de dire que le chapitre avait obtenu, depuis peu (en 1673 [1]), de recevoir son vin, à Rouen, sans frais, sans payer des droits.

1675. Delaplace de Fumechon, chanoine honoraire et *conseiller à la Cour de Parlement*, notaire et secrétaire du roi.

Il fut inhumé, le 30 avril 1675, proche le tombeau de feu M. Titelouze, entre la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul et la chapelle de la Vierge. (Voir plus haut, p. 260).

Ce chanoine pouvait passer pour généreux : il avait légué, par testament, une somme de neuf mille livres pour une fondation. Précédemment, il avait commandé et payé par avance au peintre Letellier, pour en faire don à la Cathédrale, un tableau, dont on n'indique pas le sujet [2]. Deux ans après sa mort, le chapitre réclamait vainement le tableau au peintre, qui, pour s'en dessaisir, finit par se faire donner six louis d'or, dit le registre capitulaire.

1687. Dom Pommeraye.

Le chapitre faisait célébrer, cette année-là, dans l'église de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, où il fut probablement inhumé, un service pour le repos de son âme. Le chapitre n'avait point oublié que, l'année précédente, Dom Pommeraye avait gratifié chacun de messieurs les chanoines d'un exemplaire de son *Histoire de la Cathédrale*. Ils s'en montrèrent reconnaissants. (Reg. capit.)

1686. Bretel de Grémonville (Raoul), doyen d'une famille noble et parlementaire.

Décédé le 12 novembre 1686. On croit qu'il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge.

[1] Cette date ne peut avoir rien de commun avec Mazarin qui, venu à Rouen, avec la cour le 5 février 1650, était mort, au château de Vincennes, le 9 mars 1661. Ne serait-ce pas plutôt 1643 ? — F. B.

[2] Peut-être était-ce le tableau de l'Annonciation, signé par ce peintre, qu'on voyait dans la chapelle du Saint-Esprit de la Cathédrale en 1816 ? Il aura sans doute été déposé, tout d'abord, dans la bibliothèque du chapitre.

1691. François Rouxel de Médavy, 87e archevêque, né en 1604, mort à Macon, le 2 janvier 1691.

Il passa, du siége de Séez, auquel il avait été nommé en 1651, à celui de Rouen, où il fut appelé en 1671.

Affaissé par l'âge et les infirmités, Rouxel de Médavy se retira, en 1689, dans sa terre de Grancey, auprès de Macon. C'est dans cette ville qu'il mourut, à deux ans de là, âgé de quatre-vingt-sept ans.

Ce prélat, plein d'une pieuse modestie, voulut être inhumé dans le bas de son église, sous une simple pierre [1]. Il avait exigé également que ses obsèques eussent lieu sans aucune espèce de pompe.

1693. Barthélemy Brice, chanoine honoraire.

Décédé en 1693, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans [2]. Il était le doyen des conseillers du Parlement.

Sépulture incertaine. Peut-être fut-il réuni à son oncle Nicolas Brice, sous sa tombe de marbre noir, près du jubé. (Voir p. 262).

1694. Estienne de Fieux, chanoine et grand-archidiacre, *prince* du Puy de Sainte-Cécile.

Décédé le 22 novembre 1694, inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

1696. Alphonse de Chalon, chanoine.

Inhumé dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul.

Il avait légué une forte somme pour la décoration de cette même chapelle.

1703. Joseph de Y de Seraucourt, grand-archidiacre.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge, près du tombeau des de Brézé. (Voir p. 128).

1705. Bernard Lepigny II, chanoine. Né en 1628, décédé en 1705, le 13 décembre.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge, sous la tombe des Nagerel.

Fidèle au rendez-vous, il y rejoignait son oncle et homonyme Bernard Lepigny, mort un demi-siècle avant lui, en 1655. (Voir p. 127).

[1] Si ce vœu reçut son exécution, il est certain, du moins, qu'il n'existe plus, à la Cathédrale de Rouen, dans le bas de l'église, ni ailleurs, aucune trace de cette sépulture.

[2] L'honorariat du clergé s'appelait *jubilation*, et la date de sa mort est le 29 mai, d'après le document signalé plus haut, note 1, p. 262. — F. B.

1713. François Varin.

Son fils, qui était chanoine de la Cathédrale, fit donner la sépulture à son père dans la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts.

1713. Henri de Laisement, chanoine.

Inhumé dans la chapelle du Saint-Esprit.

1715. Barthélemy Brice, chanoine honoraire, conseiller au Parlement [1]. (Voir plus haut, p. 269).

L'abbé Langlois fixe sa mort à l'année 1715.

1715. Gilles Dufour, trésorier, bibliothécaire.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge. Il était haut doyen de la Cathédrale et *conseiller en grant chambre à Parlement de Normandie.*

Gilles Dufour remplit les fonctions de bibliothécaire du chapitre, de l'an 1679 à l'an 1710, et s'acquitta, durant trente-une années, avec zèle de la fonction qui lui avait été confiée. Il avait été installé, selon l'usage, par l'attouchement des clés de la bibliothèque et en prêtant serment.

1719. Claude-Maur d'Aubigné, 89e archevêque.

Elu en 1708, décédé en avril 1719. Son corps fut placé dans la fosse des cardinaux d'Amboise.

IN
SEPULCRO AMBASIANO
JACET
CLAUDIUS MAURUS DAUBIGNÉ
PRIMUM EPISC. NOVIOM.
PAR FRANCIE
ARCHIEP. ROTH. ANNO M. DCC. VII
ZELO FERVENTI
LABORE INDEFESSO
BONORUM MEMORIA DIGNUS
OBIIT DIE XXI. APRILIS
ANNO M. DCC. XIX.

[1] Il était entré au Parlement, en 1694, un an après la mort de l'autre Barthélemy Brice. Voir p. 269. — F. B.

TRADUCTION.

« Dans le tombeau des d'Amboise gît Claude-Maur d'Aubigné, d'abord évêque de Noyon, pair de France, archevêque de Rouen en 1707. Digne du souvenir des gens de bien par son zèle fervent et par son labeur infatigable, il mourut le 21 avril l'an 1719. »

Les chanoines de la Cathédrale, lors du décès, s'étant refusés à porter le corps de leur archevêque à l'église de Saint-Ouen, il intervint deux arrêts du Parlement de Rouen, pour les forcer à déterrer le prélat et à le présenter, selon l'usage ; ce qui fut exécuté[1].

Les moines de l'abbaye de Saint-Ouen tenaient tellement à ce singulier privilège qu'à la mort de l'archevêque Guillaume de Lestranges, en 1389, le corps se trouva dans un tel état de putréfaction qu'il était impossible de pouvoir le transporter à leur église. Ils exigèrent qu'on leur apportât à sa place une espèce de mannequin simulant le pauvre archevêque, *pro vero corpore quamdam corporis representationem;* ce qui fut fait.

1723. ANTOINE DUBOS DE MONBRISSON, chanoine.

Par testament olographe du 1er juin 1723, il demanda à être enterré dans la chapelle du Saint-Esprit et qu'on y plaçât une pierre portant la donation qu'il faisait à la Cathédrale de tous ses biens.

1730. DAME GABRIELLE-ANGÉLIQUE DUMONT.

Inhumée dans la chapelle Saint-Etienne de la Tour-de-Beurre, devant l'autel. Son épitaphe était ainsi conçue :

« Ces autels elevez par ses soins, les
aumones qu'elle a repandues
pendant sa vie avec libéralité
dans le sein des pauvres, sont un
garand fidele que sa justice sub-
sistera dans les siècles.
Obiit die 25 janv. 1730. æt. 86.
Hæc erat plena operibus bonis et
elemosinis quas faciebat.
Requiescat in pace. »

[1] Le récit de cette affaire et des funérailles figure dans les *Funérailles* de M. d'Aubigné, archevêque de Rouen, en 1719, publiées par M. Pottier, REVUE RÉTROSPECTIVE NORMANDE, n° XI. — F. B.

En voici la traduction :

« Elle mourut le 25e jour de janvier 1730, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Elle était pleine de bonnes œuvres et d'aumônes qu'elle faisait. Qu'elle repose en paix. »

1743. Denis-Claude Lyart, chanoine.

Par testament olographe du 17 février 1743, ce chanoine demanda à être enterré dans la Cathédrale, devant son confessionnal. Il légua ses livres à la bibliothèque de l'église.

1747. François-Antoine Le Viconte de Saint-Hilaire, noté comme chanoine et chancelier de la Cathédrale de Rouen.

On ignore l'endroit de sa sépulture.

Il est probable qu'il fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, auprès de Brancas de Villars et des Berville.

1747. Louis-François Petit de Captot, chanoine.

1748. François de Bouis, chanoine.

Ces deux dernières sépultures sont également ignorées.

1741. Fontenelle (Joseph-Alexis Le Bovyer de), chanoine.

Le 14 août 1749, le chapitre s'occupait des dispositions à prendre pour se mettre en possession de sa maison canoniale.

Il devait être oncle[1] de Fontenelle (Bernard Le Bovyer) l'écrivain, né à Rouen en 1657, mort centenaire[2], à Paris, en 1757.

Le chanoine Joseph-Alexis avait été reçu en cette qualité, le 17 avril 1716. L'importance du nom nous autorise à mettre sous les yeux du lecteur la copie de l'acte capitulaire relatif à cette nomination :

« 17 Avril 1716. S'est présenté à la barre du chapitre mons^r Joseph Alexis prestre de ce diocese et chanoine d'Andeli, lequel a dit que monseigneur l'archeveque[3] en conséquence des lettres du Roy par lesquelles Sa Majesté le nomme à la premiere prébende vacante en cette eglize à cause de son joyeux avenement à la couronne[4], lui avoit conféré

[1] Il était *frère* du savant écrivain qui, dans une lettre adressée à Mme de Forgeville, le 30 novembre 1741, disait : « Vous savez peut-être déjà, Madame, la mort de mon frère, arrivée il y a précisément huit jours. Elle fut très imprévue et très douce; vraie mort de prédestiné. » Voir la *Biographie de Fontenelle*, par M. Charma, pages 4 et 54. Ce passage nous a fait rectifier la date de la mort que M. Deville plaçait en 1749. Il mourut donc le 23 novembre 1741. — F. B.

[2] Moins un mois et deux jours. Né le 11 février 1657, il mourut le 9 janvier 1757. — F. B.

[3] Maur d'Aubigné.

[4] Louis XV, succédant à l'âge de cinq ans à Louis XIV, en 1715. Les lettres dont il est ici question durent être le fait du régent.

les canonicat et prébende de Bayolet vacants par la démission pure et simple qu'en a fait entre les mains de mon dit seigneur l'archeveque mons^r de Montalembert dernier pourvu et qu'il supplioit le vénérable chapitre de l'en mettre en possession. Lecture faite des lettres de provision, de l'extrait baptistaire et de ses lettres de tonsure ouy M^r le promoteur et sur tout délibéré le chapitre a reçu mon d. s^r Le Bouyier de Fontenelle aux d. canonicat et prébende qu'il a présentement mis en possession diceux avec les formalités ordinaires. »

Lebovyer de Fontenelle, en sa qualité de chanoine, dut être inhumé dans l'église cathédrale. Il n'y existe aucune trace de cette sépulture, sur laquelle se tait également l'obituaire du chapitre.

1750. Barthélemy Lecordier de Bigars de Lalonde, chanoine, et haut-doyen en 1729.

Il était membre du Parlement de Normandie. Sépulture incertaine.

1750. Jean-Baptiste Davoult, ancien grand-chantre.

Sépulture incertaine. Quelques années avant sa mort, il avait offert au chapitre 1,500 livres « pour élargir l'arcade du jubé et faire une nouvelle et riche cloture. » Il ne fut pas donné suite à cette offre généreuse[1].

1753. Vincent Levavasseur, chanoine honoraire.

1753. Jean-Baptiste Carrey de Saint-Gervais, chanoine honoraire.

Décédé le 30 juillet. Il était docteur en Sorbonne et official métropolitain. Il fit réparer à ses frais la châsse de saint Romain, qui servait à la cérémonie de la Fierte. (Voir *Histoire du Privilège de saint Romain,* par M. Floquet, t. II, p. 582-594).

1754. Noel Dubosc.

Inhumé dans une des sous-ailes du chœur.

1755. Jean-Baptiste Landry, docteur en théologie, chanoine.

Inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

1755. Charles d'Alleaume de Tresforest.

Inhumé dans la tombe de MM. Brice. (Voir p. 269, 270).

[1] Son portrait est conservé à l'archevêché de Rouen.

1762. Henry Bruno de Lezeau, archidiacre-chanoine.

Attaché au Parlement comme conseiller-clerc. Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

1762. Le marquis de Berville, lieutenant-général commandant dans la Haute-Normandie.

Décédé dans sa maison rue d'Ecosse. Sa famille ayant demandé la permission de l'inhumer dans la Cathédrale, le chapitre répondit « qu'il accordoit bien volontiers cette distinction à un officier général aussi distingué par les vertus du citoyen que par les talents militaires et spécialement par la bravoure et l'habileté avec lesquelles il a défendu l'importante ville du Havre-de-Grâce contre les entreprises des Anglois en l'année 1759; qu'en lui donnant la sépulture dans cette église, ses cendres se trouveroient mêlées avec celles d'une infinité de grands hommes, qui, comme lui, avoient servi glorieusement la patrie. » (Regist. capit.)

Cette réponse honore et ceux qui l'ont faite et celui qui en est l'objet.

Le marquis de Berville fut enterré dans la chapelle de la Vierge, dans le même caveau que Brancas de Villars.

1762. Marc-Antoine Bertaut, chanoine.

Inhumé dans la sous-aile du chœur, près de la porte du chœur.

1762. Dulys, chanoine honoraire de Lisieux.

Dans la chapelle Saint-Jean-des-Fonts.

1762. Claude-Louis Rose, archidiacre du Grand-Caux.

Dans la chapelle de la Vierge.

1764. Pierre Terrier, chapelain.

Dans la sous-aile de l'église, près la chapelle Saint-Léonard.

1764. Patrice Jannin, chanoine.

Dans la chapelle du Saint-Esprit.

1765. Louis-Dominique Lechevallier, chanoine.

Dans la sous-aile du chœur, près la chapelle de la Vierge.

1766. Sehier, chanoine.

Dans la chapelle de la Vierge.

1768. Charles Leclercq, docteur en Sorbonne.

Dans la sous-aile du chœur. Il fut un des commissaires chargés de surveiller la destruction du tombeau du cœur de Charles V. (Voir p. 145).

1769. Adam-Charles Esmangard, chanoine.

Dans la chapelle de la Vierge.

1770. Pierre-Jacques Papavoine de Canappeville, archidiacre.

Inhumé dans la chapelle de la Vierge.

1771. Jacques Lebaillif Mesnager, chanoine.

Inhumé dans la sous-aile gauche du chœur. En 1769, il eut la triste mission, en compagnie de ses confrères de Sozai et d'Angerval, de faire démolir tous les tombeaux de la chapelle de la Vierge, à l'exception de ceux des cardinaux d'Amboise et des deux de Brézé.

Il n'est point étonnant qu'il n'eût point demandé à être inhumé dans cette chapelle; son ombre n'y eût pas été à son aise.

1773. Jean-Baptiste Caumont.

Inhumé près de la porte de la Calende.

Il est qualifié, dans les registres capitulaires, de clerc-musicien et d'ancien serpent de la Cathédrale.

1774. Jean Saas, chanoine.

On signale son inhumation dans la sous-aile du chœur

Jean Saas était né à Franqueville, près Rouen, le 3 février 1774. Savant et littérateur, on lui doit, entre autres ouvrages, *Le nouveau Pouillé du diocèse de Rouen,* publié en 1738, et la *Notice des Manuscrits de la Bibliothèque de l'eglise metropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie* [1], qui parut en 1746.

Il avait été chargé de composer une inscription pour l'ancien monument érigé à Jeanne d'Arc par la ville de Rouen.

Un de ses amis lui avait consacré à lui-même celle-ci, où il est fait allusion à sa riche bibliothèque et à son savoir :

[1] In-12 de 116 pages avec 4 pages de table. On sait que Dom Tassin en fit une critique assez vive. — F. B.

Undique prometur gazâ pretiosior omni
Copia librorum, sapientis sola supellex,
Qui quondam meruit liber ipse animatus haberi.

« Qu'on produise partout[1] cette collection de livres plus précieuse qu'aucun trésor, seul mobilier du sage qui, jadis, lui-même, mérita de passer pour un livre vivant. »

1777. Guillaume-Etienne Baudouin, chapelain, ancien bibliothécaire.

C'est probablement lui qui, l'année de sa mort, proposait au chapitre d'acheter l'Encyclopédie pour la bibliothèque. Le chapitre répondit : Non.

1778. Laurent Desmazures, né à Marseille.

Il avait été nommé organiste de la Cathédrale, en 1758, fonctions qu'il exerça avec talent durant vingt années. Les gages de l'organiste s'élevaient, en 1674, à 400 livres. Neuf ans plus tard, sans qu'on en explique le motif, on les réduisait de moitié[2]. On ne dit point si l'on revint au premier chiffre pour Laurent Desmazures. Le registre capitulaire, auquel nous empruntons ces détails, nous apprend qu'il mourut, à la suite d'une année d'infirmités, le 6 mai 1778, sans indiquer le lieu de sa sépulture. Il dut être inhumé près de l'orgue.

1778. Claude-François Leblond le Sauchay.

Ce chanoine fut inhumé devant la grille de la chapelle du Saint-Esprit. Il est le dernier, en exceptant les cardinaux Cambacérès et de Croy, et l'archevêque Blanquart de Bailleul, qui ait reçu les honneurs de la sépulture dans l'enceinte de la Cathédrale, la déclaration de 1778 en ayant fait la défense dans les églises.

Le chapitre, en vertu de cette déclaration, appropria la cave, qui existait sous le bâtiment de la bibliothèque, pour la sépulture des chapelains et des simples clercs et desservants. Il fit disposer, pour celle des chanoines et des autres dignitaires, un caveau, sous le bâtiment de la scierie, à la droite du chœur ; lequel fut béni, le 20 novembre 1778[3].

[1] « Qu'on tire de partout, » de dessus tous les rayons, etc. — F. B.

[2] Au XIVe siècle, en 1386, les gages de l'organiste, un certain Labbé, n'étaient que de 10 livres (Reg. cap.).

[3] « La cave qui est dans la sacristie, à droite du chœur, fut appropriée à cet usage, et bénie par M. Lesueur, semainier, le 20 nov. 1779. Précédemment elle était louée et employée à des usages profanes. » (Reg. cap. 20 nov. 1779.) Note de M. l'abbé Langlois, dans ses *Recherches sur la Bibl. du chap.*, etc., au bas de la page 56.

1779. Louis-François Rimbert, chanoine.

Il y fut descendu le premier, à un an de là, pour ainsi dire jour pour jour, le 21 novembre 1779. Six années devaient s'écouler avant que ce caveau reçût un nouvel hôte.

1785. François-Christophe Térisse[1], connu sous le nom de l'abbé Térisse, né à Nantes, le 19 novembre 1704, mort à Rouen, le 30 mars 1785.

De l'abbaye de Saint-Victor-en-Caux, il passa, comme chanoine, en 1732, à la Cathédrale de Rouen ; puis, en 1739, il fut fait bibliothécaire ; en 1784[2], prince des Palinods. L'archevêque de Tressan l'avait choisi pour son grand-vicaire. Il était nommé doyen en 1750. Deux ans avant sa mort, en 1783, il donnait une médaille d'or de 300 livres pour le prix d'éloquence de la confrérie des Palinods.

L'antique et splendide grille de fer qui servait à clore l'entrée du chœur de la Cathédrale, plus heureuse que les grilles latérales, changées successivement, comme étant trop antiques, était restée, saine, en place jusque dans le dernier siècle. Elle devait partager le même sort.

Le chapitre, et son doyen, maître Térisse, avant tous, la voyaient d'un mauvais œil et aspiraient au moment de la faire disparaître, pour dresser à sa place un jubé dans le style moderne.

« Il sera immédiatement travaillé à l'ouverture du chœur en face de la nef, disait-on, en 1771. L'argent manquait, on ne fit rien. A deux ans de là, maître Térisse convoquait le chapitre et lui disait : « La compagnie désirait depuis longtemps voir l'entrée du chœur ornée *plus décemment* et d'une manière plus convenable à la beauté de l'église. Le défaut de moyens avait retardé jusqu'à présent l'exécution de ce projet, mais le zèle de monseigneur l'archevêque pour la décoration de l'église vient de lever cet obstacle, en assurant un secours considérable. » L'archevêque, le cardinal de La Rochefoucauld, donnait une somme de 20,000 livres : sous le rapport de l'art et du style de l'antique Cathédrale, il aurait pu mieux employer son argent : la vieille grille fut arrachée[3].

[1] Plus habituellement *Terrisse*. — F. B.

[2] Le manuscrit portait 1734. Il fut prince des Palinods trois fois de suite, en 1782, 1783 et 1784. — Voir la Notice historique de l'Académie des Palinods, par M. Ballin, p. 79.

[3] On peut voir un panneau de cette grille au Musée des Antiquités de Rouen, où j'ai pu le déposer.

1818. Etienne-Hubert Cambacérès, cardinal, archevêque de Rouen. (Voir p. 118-119).

1844. Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croy, cardinal, archevêque de Rouen. Inhumé dans la chapelle de la Vierge. (Voir p. 103-108).

1868. Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen. Décédé le 12 janvier 1868. (Voir p. 120-123).

TABLEAU RÉCAPITULATIF.

Inhumés, dans le sanctuaire	6
» dans le chœur	14
» dans la nef	25
» dans les bas-côtés	40
» dans la chapelle de la Vierge	62
» dans les chapelles	65
» dans le cloître et chapitre	3
Sépultures incertaines	29
	244

SUR CE NOMBRE IL EN APPARTIENT :

Au xe siècle	3
Au xie	2
Au xiie	8
Au xiiie	7
Au xive	12
Au xve	53
Au xvie	72
Au xviie	45
Au xviiie	39
Au xixe	3
	244

ON Y COMPTE :

Cardinaux	8
Archevêques	21
Evêque	1
Chanoines	135
Prêtres, Desservants	18
Rois, Reines	4
Princes, Princesses	5
Ducs, Comtes, Nobles	21
Laïques, dont huit femmes	31
	244

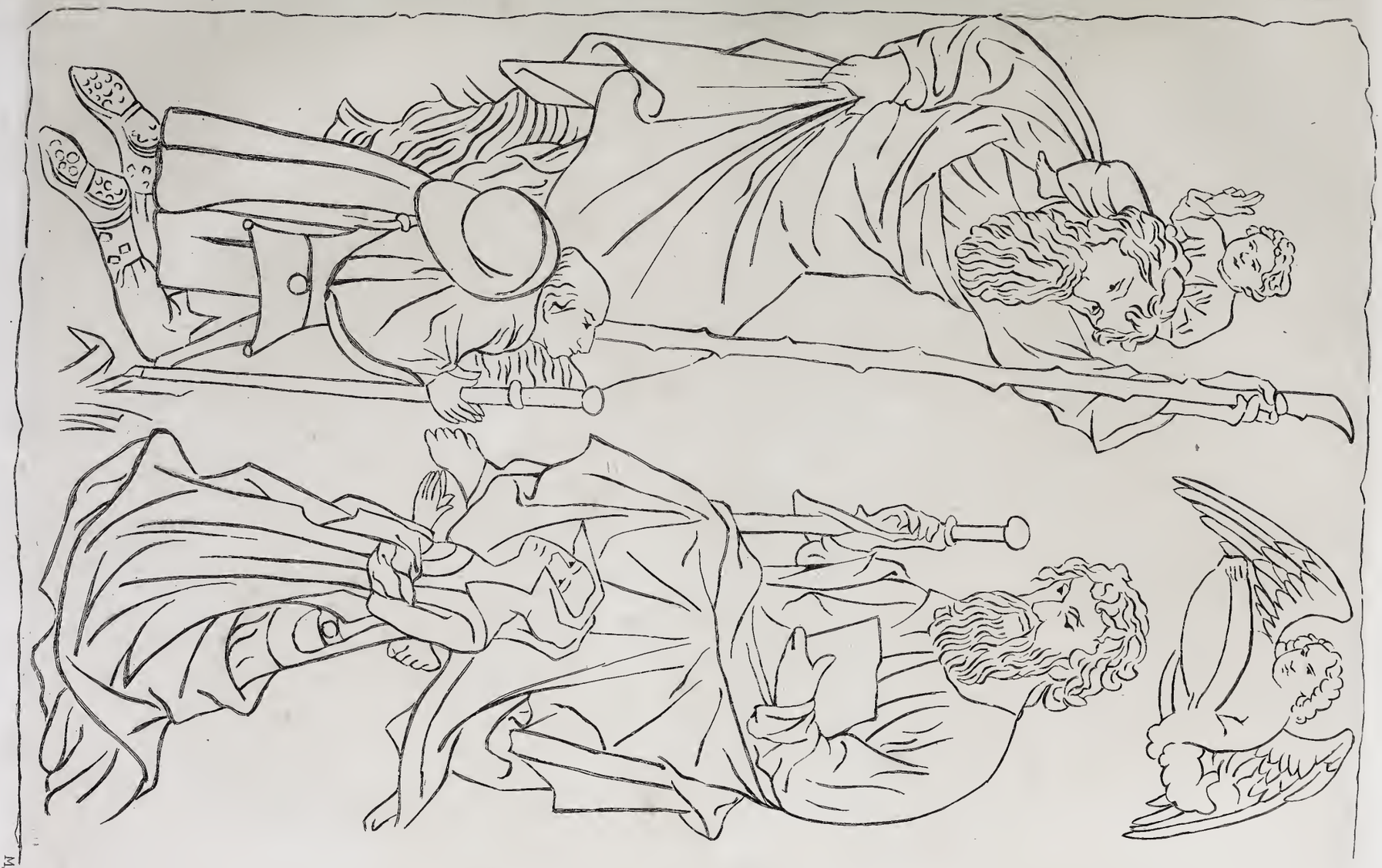

M.R. SC.

JEAN CAVÉ ET EMMELOT SA FEMME

Supplément.

Sous ce titre, nous joindrons ici, avec quelques documents, les noms de plusieurs personnages inhumés dans la Cathédrale de Rouen, inconnus à M. Deville, ou découverts depuis qu'il a mis la dernière main à son ouvrage et après sa mort. Le mérite de leur découverte appartient presque tout entier à divers membres de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure, nos savants collègues.

I.

Jehan Cavé et Emmelot sa femme.

Dans sa séance du 11 mai 1865, la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure s'est occupée de l'inscription relative à ces deux personnages, encastrée sur l'un des piliers de la chapelle Saint-Etienne, par les soins de M. le chanoine Robert, intendant de la Cathédrale.

« M. l'abbé Colas, lors de la démolition du chartrier dans la Cour de l'Albane, a constaté la présence d'une inscription du xve siècle à la mémoire de Jacques (Jean) Cavé, bourgeois de Rouen, et de sa femme, qui avaient rebâti le collège de l'Albane. Ils étaient inhumés dans la chapelle de Saint-Jacques où chaque jour une messe était célébrée pour le repos de leurs âmes. Cette chapelle est aujourd'hui la première travée de la chapelle Saint-Etienne. Le titre a été transféré à la première chapelle de gauche.

Cette inscription était placée sur la porte du collège.

La Commission émet le vœu qu'elle soit encastrée dans la chapelle Saint-Etienne, au-dessus de la place présumée où reposent les donateurs. »

(*Procès-verbaux*, t. II, de 1849 à 1866, pages 340-341.)

Nous devons cette pièce à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire, qui a bien voulu la transcrire sur place pour nous l'adresser, et que nous reproduisons ligne pour ligne.

Lan de grace nre S. mil CCCC et XI Jeh. Cave marchant et bourgeois de Rouen et Emmelot sa femme firent faire et commencier en cest lien cy dit Erbenne la maison et ma nentise appente telle comme elle appert et se pourporte en longe et en le pour estre et demourer VIII chappellains de l'eglise de nre dame de Rouen et leur ont fait faire les diz maries des biens que Dieu leur a prestez a chacun diceulx VIII chappellains son aler-salle chambre a gesir garde robe et cuisine et aisemens de corps et au dessus dicelles chambres et salles hault un galattas pour faire leur librairie ou estude commune ou ce quilz vouldront et pour et en guerredon du don et facon et ajusteemenz du lien et maison dessus diz du consentement de messieurs de chapitre les huit chappellains dessus diz sont et seront tenus et obligiez doresenavant eulx et leurs successeurs chappellains ordennez a demourer au lieu dit Erbenne faire dire et celebrer par lun deulx chacun jour perpetuelment une messe simple pour les ames des diz mariez en la chappelle S. Jaque et S. Rofre en leglise nre dame de Rouen devant laquelle ils seront enterrez et apres icelle messe celui qui la dira sera tenu dire et psalmodier sur la tumbe des diz mariez la pseaume de De profondis et loraison a ce afferant et sil avenoit que il eust faulte a ce que la dicte messe ne fust dicte cotidiennement comme dit est celui diceulx chappellains qui seroit ordenne sepmainier ou autrement sera tenu de lamender de III s. IIII d. t. au profit de l'oeuvre de nre dame de Rouen et lendemain icelle messe restituer avecques celle du jour sur paine de la dicte amende et de rechief iceulx chappellains seront tenus de chanter et faire dire annuel (?) a diacre et a soubs diacre en la dite chappelle pour les ames des diz mariez le premier jour de chacun moiz icelle messe dicelui jour a laquelle dire et chanter seront tous tenus estre tous les diz chappellains sur lamende de VI s. t. a lever sur chacun deulx deffaillans et paier a la communante et proffit diceulx huit chappellains et a ce faire bonnement et deuement comme ci devant est dit es devise iceulx chappellains en sont obligiez eulx et leurs successeurs et donnees et passees lettres soubs le seel du chapitre de Rouen et le transcript dicelles lettres escript au mathologe de nre dame de Rouen. Priez Dieu pour iceulx mariez.

Cette inscription a été connue de Dom Pommeraye, qui en a parlé dans l'Histoire de la Cathédrale, au chapitre de la *Fondation du Collége d'Albane*, et qui en a même donné une analyse en ces termes :

« Outre cette fondation ou institution primitive et ces rentes, ils (les chapelains), ont encore eu plusieurs augmentations ou autres nouvelles fondations, dont une des principales est celle qui fut faite par un nommé Jacques (Jean) Cavé, à cause de la réédification de leur college, ce qui paroit par l'inscription gravée sur une pierre audessus de la porte de leur maison. Pour cela ils sont obligez de dire tous les jours une messe basse en la chapelle S. Jacques S. Christophle en la dite eglise et le premier jour de chaque mois la celebrer haute, avec diacre et sous-diacre, et si le semainier y manque il sera tenu le lendemain de faire celebrer deux messes, afin que l'intention du Fondateur ne soit fraudée ; de plus il payera à la Fabrique trois sols d'amende. A l'égard de la grande messe où tous doivent assister, il a été ordonné que quiconque s'en absenteroit payeroit trois deniers pour la communauté. » Livre IV, chap. VII, p. 546.

Tel est bien le fond de cette inscription, placée aujourd'hui dans la chapelle Saint-Etienne, sur le côté gauche d'un pilier qui partage l'entrée de la chapelle en deux, et fait face à l'ouest, dans la partie où l'on a supposé que se trouvait la chapelle Saint-Jacques-Saint-Christophe.

A gauche de l'inscription, l'artiste du xve siècle a réservé, sur la pierre, une place qui en occupe environ le quart, où il a représenté, au trait, d'un côté, un saint Christophe, et, de l'autre, un saint Jacques, surmonté d'un ange. Au-dessous d'eux sont à genoux, à gauche, le donateur, en habit de pèlerin, et, en face de lui, sa femme.

Le dessin et l'inscription ont été ravivés, en les creusant et en mettant une peinture noire dans les contours de l'un et dans les lettres de l'autre. La Planche XXXIV reproduit ce dessin d'autant plus curieux que l'on possède peu de documents où se voient les costumes des bourgeois de Rouen, au début du xve siècle.

II.

Jeanne de Challenge.

C'est encore à un membre de la Commission des Antiquités qu'est due la note suivante sur la dalle tumulaire, placée dans la Cathédrale, où elle ne figurait pas primitivement, aussi bien que la pierre contenant la donation, dont il vient d'être question. (Séance du 19 février 1866).

M. Paul Baudry dépose sur le bureau la note suivante, que nous transcrivons en entier :

« L'église métropolitaine de Rouen, déjà si riche en monuments funèbres, vient de recevoir une nouvelle pierre tombale des plus remarquables, au point de vue de l'art et de l'histoire locale.

« Ayant primitivement appartenu à l'église de Saint-Etienne-des-Tonneliers, puis s'étant trouvée portée, à la suite de la Révolution, dans l'ancienne église de Saint-Sever, où elle fit longtemps partie du pavage, elle n'avait plus de raison d'être dans la nouvelle église à laquelle aucun souvenir ne la rattache ; il est donc tout naturel que, du consentement réciproque des deux fabriques intéressées, elle soit déposée dans la cathédrale, qui comprend actuellement la circonscription de l'église supprimée de Saint-Etienne.

« Elle a de longueur 2 mètres et demi, de largeur 1 mètre 30, et presque 15 centimètres d'épaisseur.

« La gravure, remplie de mastic noir, représente une femme richement vêtue, et dont la tête et les mains sont en marbre blanc. On retrouve, dans une brillante ornementation, les motifs nombreux et bizarres accumulés par l'architecture capricieuse de la Renaissance.

« Des quatre angles de la pierre, un seul a disparu ; les trois autres portent des armoiries, malheureusement assez frustes, qui partagent l'inscription suivante, tracée en caractères gothiques :

« Cy gist damoiselle Jehanne Callenge, en son vivât fème de noble hôme maistre Claude Leroux, conseiller du roy en son Parlement de Rouen, seigneur du Bourg-Theroulde, de Tilly et de Saincte-Beuve, laquelle décéda l'an de grâce mil cinq centz trente et ung, le premier jour de décembre. Priez Dieu qu'il lui fasse pardon à l'âme. »

« Les armoiries, encore visibles aux angles de la pierre, sont, en effet, celles des Leroux : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopards d'or 2 et 1.* Les autres armoiries devaient être celles des Callenge : *de gueules à trois soleils d'or 2 et 1.* »

« Jeanne de Callenge ou de Challenge, dont il est ici question, était dame de Cambremont et d'Infreville, et héritière en partie de Jacques de Callenge, président au Parlement. Claude Leroux, seigneur du Bourgtheroulde et de Tilly, dont elle fut la première femme, était le second fils de Guillaume Leroux, deuxième du nom. Il continua la construction du magnifique et célèbre hôtel commencé à Rouen par son père en 1506, continué vraisemblablement, à partir de 1520, par son frère Guillaume, troisième du nom, abbé d'Aumale, et il eut la gloire de la mener à bonne fin avant 1537, époque de sa mort. »

(*Procès-verbaux de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, de 1849 à 1866, pages 371-373.)

Il a été question d'un Guillaume de Chalenges, chanoine, enterré dans la Cathédrale. (Voir plus haut, p. 237).

III.

Charles Mallet, archidiacre du Vexin normand, et vicaire général.

M. Ch. de Beaurepaire, vice-président de la Commission des Antiquités, dans la séance du 12 avril 1876, a donné lecture d'une fort intéressante Notice sur le P. Commire et l'archidiacre Mallet. Nous en détachons un passage, d'autant plus volontiers que, suivant la remarque faite par M. Ch. de Beaurepaire lui-même, « l'inscription tumulaire qu'elle « relate aurait dû trouver sa place dans le savant ouvrage de notre vénéré et ancien collègue « M. A. Deville : *Les Tombeaux de la Cathédrale de Rouen.* »

« Cette inscription est consacrée à la mémoire d'un chanoine de Rouen, Charles Mallet, docteur de Sorbonne, archidiacre du Vexin normand, qui, pendant de longues années, fut vicaire-général des archevêques François de Harlay et Rouxel de Médavy. Les poursuites qu'il s'était cru obligé de faire contre le curé de Saint-Herbland et contre un nommé Pierre Vyc, chapelain de la cathédrale, pour leurs opinions jansénistes, l'avaient mis en opposition avec les chanoines ses confrères, suspects, au début, de complaisance pour les idées nouvelles. Leur mécontentement se traduisit par une mesure extraordinaire et violente : ils allèrent jusqu'à interdire à Mallet l'entrée du chapitre. Le Roi et le conseil d'Etat durent intervenir. Ce fut, bien entendu, en faveur de Mallet, et peut-être des ordres rigoureux eussent été lancés pour venger l'offense faite à ce dernier, si le duc de Longueville n'eût interposé ses bons offices, à la prière des chanoines. Pierre Vyc fut condamné à faire amende honorable en présence des chanoines et de l'archevêque. Celui-ci le renvoya avec ces mots : *Vade in pace, noli amplius peccare ne quid tibi deterius contingat.*

Huit ans après, Mallet engagea la lutte avec un champion plus redoutable, avec Arnaud, à propos de la traduction du Nouveau-Testament de Mons. L'ouvrage de Mallet, cité avec éloge par M. l'abbé Glaire, porte pour titre : *Traité de la lecture de l'Ecriture Sainte.* Il fut imprimé à Rouen en 1669. Arnaud se montra on ne peut plus sensible aux critiques de son adversaire ; il se laissa emporter aux reproches les moins mesurés et même à de grossières injures. « Il est vrai pourtant, dit d'Avrigny, dans ses *Mémoires chronologiques*, que ce Monsieur Mallet (avec lequel Arnaud l'avait pris de si haut) étoit infiniment estimé dans le diocèse pour sa doctrine et la pureté de ses mœurs, si austère dans sa vie que les plus saints prêtres le regardoient comme leur modèle, si désintéressé que, quoi qu'il ne fût pas pauvre, à sa mort, qui survint pendant cette contestation, il ne laissa pas de quoi faire ses funérailles. »

Il est fait allusion à cette polémique passionnée dans l'inscription rédigée par Commire et dont voici le texte :

EPITAPHIUM CAROLI MALLETI.

Sta, lege et luge.

Carolus Malletus socius Sorbonicus
Canonicus et Archidiaconus hujus Ecclesiæ
Archiepiscoporum trium per annos xxx. Vicarius generalis
Hic jacet :
Immò meliore sui parte superest in cœlo,
Spirat in libris,
Vivit in bonorum memoria nunquam interiturus.
His moribus fuit, quos jure diceres virtutum omnium normam.
Mirati sunt et qui noluerunt imitari.
Catholicæ veritatis contra novitates defensor acerrimus,
Clypeum religionis et gladium pro virili se præstitit.
Inimicitias ea causa aliquas patienter tulit,
Nullas exercuit, nisi in seipsum.
Compendio virum, lector, æstima :
In demortui loculis vix repertum quod funeri curando satis esset.
Opes in manu pauperum condiderat :

Relicta propinquis virtutum suarum hereditate.
Nihil legari ab eo melius, nihil ab ipsis amplius desiderari potuit.
Mondiderii natus, obiit Rothomagi ex febre putrida,
XIII kal. sept. an M. DC. LXXX. Æt...
Petrus Malletus in Parisiensi Curia Patronus,
Patruo benemerenti mœrens posuit.

Pommeraye a rendu, en termes moins relevés, le même témoignage au désintéressement de Mallet. « Il étoit, dit-il, frugal, désintéressé, aumônier et bien intentionné pour la discipline; ne recevoit aucuns présens, dont, en sa fonction, on est assez régalé, quand on est d'humeur à en prendre, et après avoir servy près de 30 ans, dans ce diocèse, il est mort peu accommodé. Il mourut le 20 d'aoust 1680[2]. » On voit par cette date que le P. d'Avrigny s'est trompé d'une dizaine d'années, en faisant survenir le décès de Mallet, dans le cours de sa contestation avec Arnaud.

Dans ses derniers jours, Mallet habitait un des pavillons de l'archevêché, ayant près de lui, suivant un antique usage qui voulait que chaque chanoine eût son clerc, Louis de Bertin, acolyte, bachelier en théologie de la faculté de Paris, son arrière neveu[3].

Il laissait pour héritiers trois neveux, Pierre Mallet, avocat au Parlement de Paris, résidant à Montdidier, berceau de la famille et lieu de naissance du défunt; Jean Mallet, domicilié à Paris, et dont la profession n'est point indiquée; et Jacques Mallet, commis à la recette des Aides à la Ferté-Aucolle. Le premier de ces trois frères, bien qu'il sût que la médiocre succession de son oncle était absorbée par ses libéralités, n'hésita pas à venir à Rouen pour lui rendre les derniers devoirs. Ce fut sur sa demande que Commire dut rédiger l'inscription que nous avons rapportée.

Au moment de son décès, Ch. Mallet était pénitencier du chapitre et procureur général des Hauts-Jours de cette compagnie, ce qui nous autorise à supposer que ses confrères, un moment égarés par l'esprit de parti, avaient fini par rendre justice à son caractère et à sa capacité. Son nom, pourtant, ne figure point dans l'obituaire de la cathédrale. Mallet était mort pauvre[4]; aucune fondation ne rappela son souvenir dans l'église où il avait passé plus de 30 années.

Il n'y a pas lieu de douter que son corps ne repose dans la chapelle de la Sainte-Vierge derrière le chœur, lieu affecté à la sépulture des dignités du chapitre. Mais, malgré le témoignage de Commire, il y a quelque raison de douter que l'inscription par lui rédigée ait été gravée sur la tombe de ce respectable chanoine. Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que les registres capitulaires n'en font aucune mention. »

(*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. IV, de 1876 à 1878, pages 38-42.)

[1] Joannis Commirii Carmina, éd. de 1714, p. 420, 421.

[2] *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 395.

[3] Archives de la S.-Inf. F. du Chapitre.

[4] Le testament de Ch. Mallet du 9 août 1680 se trouve à cette date dans les registres du tabellionage. Par ce testament, il exprimait le désir d'être inhumé dans la Cathédrale; il laissait 400 l. au chapitre, 300 à l'Hospice-Général, 60 l. avec un habit de deuil à ses trois serviteurs, 400 l. aux pauvres honteux; aux Religieuses du Refuge, ce qu'elles lui devaient; aux prêtres du Séminaire de Rouen, tous les livres de sa bibliothèque. Il nommait pour son exécuteur testamentaire M. de Touvent Fauvel, conseiller au Parlement. Peu de mois avant sa mort, il avait eu le malheur de perdre son frère, comme lui docteur de Sorbonne.

IV.

Le cardinal de La Rochefoucauld.

Le long du mur de droite de la chapelle de la Vierge, près du tombeau des cardinaux d'Amboise, et à droite de l'épitaphe de l'archevêque Blanquart de Bailleul, on lit une inscription en l'honneur du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

Dominique de La Rochefoucauld, né le 26 septembre 1713, à Saint-Ilpize, en Auvergne, successivement grand-vicaire de l'archevêque de Bourges, archevêque d'Alby, supérieur général de Cluny, archevêque de Rouen, en 1759, et cardinal le 25 février 1777, fut obligé de quitter son siège, et la France, à la Révolution, le 20 septembre 1791, et mourut à Munster, en Westphalie, le 23 septembre 1800.

Voici l'épitaphe placée près de son corps, rapporté en France, par les soins de Mgr le cardinal de Bonnechose, et inhumé dans la métropole, le 20 avril 1876 :

HIC JACET
DOMINICUS DE LA ROCHEFOUCAULD
S. R. E PRESBYTER CARDINALIS
ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS
TOTIUS ORDIN. CLUNIAC. SUP. ET ABBAS
REGII ORD. S. SPIRITUS COMMENDATOR
CLERI FORMA GREGIS PATER AC DELICIÆ
ECCLESIAM ALBIGENSEM PER ANNOS XIII
ROTHOMAGENSEM VERO PER ANNOS XLII
SUCCESSIVE, REXIT.
PRO RELIGIONE ET PATRIIS LEGIBUS
OCTOGENARIUS EXULARE COACTUS
OBIIT MONASTERII WESPHAL.
DIE XXIII SEPTEMBRIS A. D. MDCCC
ANNUM AGENS LXXXIX PONTIFICAT. LIV.
R. I. P.

V.

François de Pierre de Bernis, archevêque de Rouen.

Le même jour que le cardinal de La Rochefoucauld, on déposait aussi, dans la chapelle de la Vierge et dans l'ancien tombeau des cardinaux d'Amboise, le corps de François de Pierre de Bernis, né à Nîmes, le 29 novembre 1752, coadjuteur d'Alby, avec le titre d'archevêque de Damas, en 1784, quelques mois archevêque de Lyon, et enfin archevêque de Rouen, le 27 novembre 1819. Mort à Paris, le 4 février 1823, il avait été inhumé dans l'église Saint-Sulpice, et c'est par les soins de Mgr le cardinal de Bonnechose que son corps a été rapporté à Rouen, où il reçut les mêmes honneurs que celui du cardinal de La Rochefoucauld.

Voici l'épitaphe de Mgr de Bernis, placée dans la chapelle de la Vierge, à droite de celle du cardinal de La Rochefoucauld :

HIC JACET
FRANCISCUS DE PIERRE DE BERNIS
ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS
NORMANNIÆ PRIMAS
OLIM ARCHIEPISCOPUS ALBIGENSIS
PAR FRANCIÆ
QUI SEDEM ROTHOMAGENSEM
QUATUOR ANNIS TENUIT
OBIIT LUTETIÆ PARISIORUM
DIE IV FEBRUARII. A. D. M. DCCC. XXIII.

—

CUJUS CORPUS IN ECCLESIA S. SULPITII PARISIEN.
LIII ANNIS CONDITUM
HIC UNA CUM CORPORE E.E. AC R.R. CARDINALIS
D.D. DOMINICI DE LA ROCHEFOUCAULD
DIE XX APRILIS A. R. S. M. DCCC. LXXVI
REPOSITUM FUIT.
QUORVM ANIMABUS PROPITIETUR
DEUS.

Ces cinq noms et inscriptions du Supplément combleront autant de lacunes dans les *Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, en attendant celles que des découvertes postérieures ne manqueront pas d'y signaler.

Appendices, Pièces Justificatives,

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

I.

(Se rapporte à la page 13).

La confrérie religieuse de Saint-Romain, qui s'y réunissait, s'y trouvant trop à l'étroit, obtint du chapitre de la Cathédrale, en 1516, une autre chapelle située dans le transept du sud, laquelle prit le nom de Grand-Saint-Romain. La confrérie, qui s'était chargée de sa décoration, fit placer, dans cette dernière chapelle, de magnifiques vitraux, qu'on y voit encore et qui portent la date de 1521.

« Le tombeau de Rollon, dit un des historiographes de la Cathédrale, Gilbert, est placé dans un renfoncement pratiqué dans le mur de la chapelle, au couchant. Il consiste dans un sarcophage de stuc marbre portor, sur lequel est la statue couchée de ce prince. Au-dessus de l'arcade dans laquelle est le tombeau, on lit l'inscription suivante gravée en lettres d'or sur une tablette de marbre noir :

HIC POSITVS EST
ROLLO, etc. (voir p. 14).

Au-dessus de l'inscription se voit une urne en stuc marbre portor. L'archivolte de l'arcade est en stuc blanc veiné de gris, ainsi que le lambris qui décore le pourtour de la chapelle[1]. »

II.

(Se rapporte à la page 32).

L'usage de partager ainsi les restes des morts et de les faire inhumer en différents lieux ne paraît pas remonter, pour nos princes normands, au delà de Henri I, décédé en 1135. Voici les détails extrêmement curieux que nous a conservés, au sujet des obsèques de ce prince, un chroniqueur anglais :

« Corpus allatum est Rotomagum, et ibi viscera ejus et cerebrum et oculi consepulta sunt. Reli-

[1] Comme pour les notes du texte, les Appendices et Pièces justificatives tirés du manuscrit de M. Deville ne seront pas signés. Les autres seront suivis des lettres F. B.

« quum autem corpus cultellis circumquaque desecatum et multo sale aspersum, coriis tau-
« rinis reconditum est causâ fœtoris evitandi, qui multus et infinitus jam circumstantes
« inficiebat. Unde et ipse qui magno pretio conductus securi caput ejus diffiderat, ut fœtissi-
« mum cerebrum extraheret, quamvis linteaminibus caput suum obvolvisset, mortuus tamen
« eâ causâ pretio malè gavisus est. Hic est ultimus è multis quem rex Henricus occidit. »

« Son corps fut apporté à Rouen, et là furent ensevelis ensemble ses entrailles, sa cervelle et ses yeux. Le reste du corps, après avoir été disséqué sur toute la circonférence avec des couteaux, et avoir été aspergé de force sel, fut enfermé dans des cuirs de bœuf, afin d'éviter l'odeur infecte qui déjà saisissait les assistants. D'où il arriva que celui qui, par l'appât d'une forte récompense, lui avait ouvert le crâne avec une hache, afin d'en extraire la cervelle déjà en putréfaction, bien qu'il eût pris la précaution de s'envelopper la tête de linges, en mourut, peu satisfait sans doute de la récompense. Et ce fut là le dernier que tua le roi Henri, qui en avait tué plus d'un. »

III.

(Se rapporte à la page 33).

Ces trois vers de l'Epitaphe, donnée par la *Chronique de Normandie,* ont été bien diversement cités.

Taillepied, qui met en tête de l'épitaphe ces mots supprimés ici par M. Deville, mais cités par lui dans sa seconde édition (p. 161) :

EPITAPHIUM INCLITÆ RECORDATIONIS RICHARDI,
QUONDAM REGIS ANGLIÆ DICTI COR LEONIS,

Taillepied a donné ainsi ces trois vers :

Pictanis exta ducis sepelis rea terra *caduci,*
Neustria tuque *regis* cor inestimabile regis,
Corpus datur claudi sub marmore *fons Eberandi.*

ANTIQVITEZ DE ROVEN, édition de 1587, p. 170.

Il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de traduire littéralement le sens de ces mots, et de justifier la quantité du dernier vers, à moins de mettre :

Corpu' datur, etc.

Farin n'a cité de cette longue épitaphe que cinq vers, comme si ces cinq vers étaient l'épitaphe entière, et il donne de ceux-ci un texte différent que voici :

Pictavus exta Ducis sepel*it, tellusque Chalutis*
Corpus dat claudi sub marmore *fontis Ebraudi,*
Neustria tuque *tegis* cor inexpugnabile Regis.

Histoire de Roven, édition de 1688, t. II, p. 15.

Ici du moins on s'est préoccupé du sens et de la quantité exigée par la versification.

Enfin les continuateurs de Farin trouvent encore le moyen de changer deux mots et la ponctuation, et ce n'est pas au profit de la clarté.

Pictavus exta Ducis sepelit, tillusque Chalutis,
Corpus dat claudi sub marmore fontis *Ebrardi*.

Histoire de Rouen, 1731, IIIe partie, p. 12.

Tillus est une faute d'impression manifeste, et la virgule placée après *Chalutis* empêche de construire la phrase.

La difficulté de corriger le texte de M. Deville, d'après l'une ou l'autre de ces leçons, nous a déterminé à le laisser tel qu'il est dans le manuscrit, qui diffère encore de celui de la seconde édition (1837, p. 161).

M. Richard a donné « une version éclectique de ces vers étranges, » avec un essai de traduction libre qu'on retrouvera dans une note du rapport lu par M. Deville à l'Académie de Rouen, sur la découverte de ce tombeau. Voir REVUE DE ROUEN, 1838, IIe semestre, p. 66. — F. B.

IV.

(Se rapporte à la page 43).

Ces chartes, qui sont au nombre de quatre, et qui toutes ont conservé leur sceau, sont souscrites par Raimond V, comte de Toulouse, par Eudes, duc de Bourgogne, par le châtelain de Saint-Omer, et par Bertrand, évêque d'Agen. Elles sont adressées au pape Lucius III. La dernière, qui est comme toutes les autres en latin, s'exprime ainsi ; nous traduisons littéralement :

« A notre bienheureux seigneur et père Lucius, par la grâce de Dieu souverain pontife de l'église universelle, B..., par la miséricorde de Dieu, et par la sienne, humble ministre de l'église d'Agen, salut, etc ..... C'est pourquoi, à la demande du clergé de l'église de Rouen au sujet de la sépulture du roi Henri-le Jeune, de peur que notre silence ne soit dommageable à la justice, nous déclarons à votre béatitude la vérité du fait. Que votre paternité sache donc que quand, sur le mandement du roi Henri son père, dans le but de renouer la paix entre eux, nous nous fûmes transporté auprès de lui, nous le trouvâmes étendu sur le lit de douleurs. Après qu'il eut reçu, de nos mains, avec la plus profonde humilité et dévotion, l'extrême-onction et les autres ministères que réclament les mourants, il parla du choix de sa sépulture, nominativement, dans l'église de la bienheureuse Marie de Rouen. Et comme nous-même et plusieurs autres hommes de religion, eu égard à la difficulté du voyage et à l'éloignement du lieu, nous insistions pour qu'il choisît sa sépulture dans le monastère de Grandmont, nous ne pûmes en rien le faire revenir de sa détermination. »

On lit dans la charte du comte de Toulouse :... « *Qui ibi audientibus in ecclesia Rothomagensi sibi elegit sepulturam ;* dans celle du duc de Bourgogne : *Elegit sibi sepulturam Rothomagum rogans plurimum ut in civitate Rothomagensi in Cathedrali ecclesia sepeliretur ;* — enfin, dans la charte du châtelain de Saint-Omer : *In extremis agens elegit sibi sepulturam in Cathedrali ecclesia corpusque suum quousque deferri suppliciter exoravit.* »

V.

(Se rapporte à la page 54).

Voici quelques-unes des dispositions les plus remarquables qui y furent arrêtées :

« Défense expresse de porter devant le juge séculier les causes ecclésiastiques.

« Défense aux prêtres, sous peine d'excommunication, de laisser conduire des chœurs (danses avec chants) dans le cimetière ou dans l'église.

« Défense aux mêmes de porter de grands couteaux pointus, des épées ou des lances.

« Les concubines des prêtres seront amenées le dimanche dans l'église, et là tondues devant le peuple.

« Défense aux laïques de faire faire leur testament par un laïque, et de tester hors la présence d'un prêtre, à moins d'urgence, telle étant la coutume en Normandie, *maxime cùm in Normanniâ talis consuetudo existat.*

« Les Juifs, en outre d'un habit différent de celui des Chrétiens, devront avoir un signe particulier sur la poitrine, qui les rende reconnaissables. (Il consistait en une petite roue).

(Voyez *Concilia Rhotomagensis Provinciæ,* p. 134).

VI.

(Se rapporte à la page 66).

« Anno domini 1465, die martis 23 julii [1], Domini concluserunt pro loco sepulturæ corporis nobilis et potentis viri domini Petri de Brezé, militis, dum viveret, senescalli Normanniæ, domini temporalis de Maulevrier, baronis de Becco-Crespini et quod contemplatione domini nostri Regis et ipsius domini senescalli et suorum nobilium parentum, corpus ipsius domini senescalli inhumabitur in capellâ Beatæ Mariæ Virginis retrò chorum in parte sinistra. »

. . . . . .

« Eodem anno 1465, die veneris 26 julii, fuit inhumatum in capellâ Beatæ Mariæ in parte sinistrâ de releveia horâ quintâ corpus nobilis et potentis viri domini Petri de Brézé, militis, dum viveret, magni senescalli Normanniæ, capitanei Rothomag, baronis de Becco-Crespini et domini temporalis de Maulevrier, quod quidem corpus fuerat asportatum a castro de Montlehery ultrà Parisius per Sequanam, et devento (*sic*) corpore supra caya, Domini de capitulo perrexerunt cum cruce quæsitum corpus; ubi adfuit maxima quantitas populi utriusque sexûs. »

VII.

(Se rapporte à la page 78).

D'après un ancien usage, consacré par les archevêques de Rouen, son corps, avant d'être inhumé dans la Cathédrale, fut porté à l'église de Saint-Ouen, où il resta exposé un jour entier. Le doyen de la Cathédrale, en remettant le corps à l'abbé de Saint-Ouen, prononçait : « *Ecce,* voici ; » l'abbé répondait : « *Est hic?* Est-il là ? » Alors le doyen remettait à l'abbé l'anneau de l'archevêque. En même temps il plaçait sa main dans le cercueil et ajoutait : « Vous nous l'avez donné vivant, le voici mort ; » faisant allusion à ce que, d'après un autre usage, les archevêques de Rouen étaient sacrés dans l'église de Saint-Ouen. Le lendemain, le clergé de la Cathédrale venait chercher le corps qui lui était rendu. »

[1] Le mot *die* ne se trouve pas dans les registres capitulaires et les quantièmes sont en chiffres romains. — F. B.

VIII.

(Se rapporte à la page 80).

Voici la traduction de cette pièce, que j'ai découverte dans nos archives; elle est rédigée en latin :

« Constitués Richard Duhay et Léonard Feschal, peintres, ont reconnu et confessé avoir reçu et eu de vénérable homme maître Pierre Roussel, trésorier de révérendissime monsieur l'archevêque de Rouen, absent, la somme de trente livres tournois, pour la peinture et dorure et le parfait paiement du premier marché montant à la somme de cent quatre-vingts livres tournois ; et ce, pour la sépulture de feu révérendissime de bonne mémoire monsieur le légat, en son vivant archevêque de Rouen, laquelle sépulture a été élevée et établie dans l'église de Rouen. Sur quoi, ils ont promis, comme chacun d'eux promet, tenir quitte ledit révérendissime sieur, de ladite somme de trente livres tournois restant dudit premier marché, et n'avoir plus rien à répéter à l'avenir. Donné l'an de Notre Seigneur mil cinq cent vingt et un, le huitième jour du mois de juin, en présence de maître Jean de Beaunay et Louis Moynet, témoins des précédents. »

Visa. — Approuvé pour la teneur et la dorure *in glosa et de aurata.* Suit la signature.

IX.

(Se rapporte à la page 82).

Ce testament est conservé en original dans les archives du département. J'en extrais le passage relatif au vœu exprimé par Georges d'Amboise :

« Voullons nostre corps estre inhumé en nostre église de Rouen en la chapelle Nostre Dame au lieu et soubz la tombe et sépulture de marbre noir de feu de bonne mémoire monseigneur le legat d'Amboise que Dieu absolve nostre oncle et predecesseur archevesque de ladite avec telles obseques et funerailles que sera advisé estre honestes et raisonnables par nos executeurs cy apres nommez et pour ce *que nostre portreture de priant qui est de present pres celle dudict feu legat nest que en habit d'archevesque nous voullons que au lieu dicelle en soyt mise une aultre de marbre ou de albastre portant habit de cardinal.* »

X.

(Se rapporte à la page 96).

On lit au registre de la fabrique (de la paroisse Saint-Maclou), année 1541 :

« Le IXe jour d'aoust marche a este faict avecque le d. Gougon pour faire et asseoir deux coulonnes de marbre dont les chapitaulx et la basse seront de marbre blanc et la verge et pie destalle de marbre noir de Tournay et doibt avoir led. Gougon pour les d. deux coulonnes et fondements soixante dix escus soleil. Sur quoy lui a este baille comptant un pleige de monsr de la Riviere sur le d. marche le nombre de trente cinq escus sol vaillantz soixante dix huyt livres quinze solz pour ce..... LXXVIII l. XV s.

« Donne aud. Gougon pour son vin..... V. s. »

Je trouve encore deux autres articles relatifs à ce célèbre artiste. On sait si peu de chose sur les travaux de Jean Goujon, qu'on nous saura gré sans doute de donner ici ces détails :

« 1541. Donne a maistre Jehan Gougon pour sa peine davoir faict deux pourtraictz pour faire une custode pour porter le corps de Nostre Seigneur pour ce paie..... XXVI s. VIII d »

Même date : « Paie à maistre Jehan Gougon la somme de trente solz t^s pour avoir faict le deviz de paindre les orgues pour ce..... XXX s. »

A l'époque où Jean Goujon travaillait pour Saint Maclou, le sculpteur Nicolas Quesnel, dont nous avons parlé plus haut (p. 117), y exerçait son talent sous les yeux et pour ainsi dire sous la direction de J. Goujon, ce qui rend plus probable encore la coopération de cet artiste rouennais dans le travail du tombeau de Louis de Brézé.

Nous ferons remarquer que, dans les différentes pièces que nous avons parcourues, le nom de Jean Goujon est écrit indifféremment par un *j* ou par un *g*, mais beaucoup plus souvent de cette dernière manière. Une seule fois il est écrit *Gouyon*.

XI.

(Se rapporte à la page 98).

La même chose avait eu lieu lors des obsèques du cardinal d'Amboise I : on avait placé l'effigie de ce prélat sur son catafalque. Voici ce que je lis dans un manuscrit du temps :

« ... Et estoit led. deff^t faict au plus pres du vif en habit de archevesque ses mains joinctes, a gans violetz garnis de aneaux, les cendolles au piedz. Aux deulz costees deulz aureilletz sur lesquels estoient son chappeau de cardinal et une crosse. Et a ses piedz estoit debout sa croix. Et estoit led. feu legat tout plat couché sur ung grand drap dor de quatre lez de large et quatre aulnes de long a une croix de damas blanc aux armes dud. s^r bordé de veloux noir et bien richement accoustré [1]. »

L'usage de porter l'effigie du mort aux obsèques remonte à une époque assez reculée. Quelquefois on faisait choix d'un homme vivant, qu'on recouvrait des habillements et de l'armure du défunt, pour le représenter. C'est ainsi qu'on trouve, dans les comptes de la maison de Polignac, cités par D. Vaissette, dans son *Histoire de Languedoc*, qu'on donna, en 1300, cinq sous à un nommé Blaise, pour avoir fait le chevalier mort aux funérailles d'un Jean de Polignac.

XI *bis*.

(Se rapporte à la page 115).

Le 18 décembre 1869 eut lieu une communication de M. l'abbé Cochet, son président, à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, sur l'inscription tumulaire projetée des Groulart.

Après avoir rappelé la découverte de ces tombeaux et leurs pérégrinations successives, le procès-verbal ajoute :

« Aujourd'hui que les tombeaux sont en place, il ne manque plus que des inscriptions. Un projet, rédigé par M. l'abbé Cochet, et mentionnant les noms de l'inventeur des tombeaux, M. Floquet, et de M. le marquis de Belbeuf, qui est venu en aide au département pour une somme importante dans l'œuvre de la translation, n'a pas été admis. On propose un contre-

[1] Ce passage est extrait du deuxième feuillet de *La Pompe funerale de la mort de Monsieur le legat faicte a Lyon*, publiée par M. Frère pour la Société des Bibliophiles normands, sauf quelques légères différences de lecture.—F. B.

projet où les noms des historiens du Parlement et des Grands Pannetiers de Normandie cessent de figurer et où la Ligue est qualifiée crûment de *pravâ seditione*. Or, tout en rendant parfaite justice au candidat à la couronne de France, quand ce candidat s'appelle Henri de Bourbon et surtout en se souvenant qu'il est devenu plus tard Henri IV, M. l'abbé Cochet verrait sacrifier avec regret, pour ne pas dire plus, les simples égards dûs à la vérité historique, dans la personne du duc de Mayenne. Il exprime donc le désir que les mots *pravâ seditione* disparaissent de la future inscription et soient remplacés par les noms des deux hommes qui ont le plus contribué à la découverte et à la translation des sarcophages.

« La Commission entière s'associe au désir de son président.

« Aucune inscription, fait observer avec raison M. l'abbé Colas, ne devrait être apposée, dans un édifice ou sur un monument départemental, sans examen et adhésion préalables de la Commission. Est-ce que ce principe pourrait jamais être appliqué mieux que dans l'espèce ?

« Après en avoir délibéré, la Commission prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

« 1° La Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure émet le vœu que, en toutes circonstances, nulle inscription commémorative ne soit placée sur un monument public, sans avoir été préalablement soumise à M. le Sénateur-Préfet, qui prendra l'avis de la Commission.

« 2° Dans l'espèce, et vu, d'une part, l'intervention constante de la Commission, à titre tantôt individuel, tantôt collectif, en tout ce qui concerne les tombeaux des Groulard, depuis leur découverte, et, d'autre part, l'action de droit et de fait du département sur le transfert et l'installation desdits tombeaux, la Commission émet le vœu que M. le Sénateur-Préfet veuille bien exercer sur le contre-projet d'inscription son droit de révision ; qu'il supprime les mots *pravâ seditione* et qu'il rétablisse, sinon les trois noms raturés, au moins celui de M. Floquet.

« La Commission est d'avis, en outre, eu égard à l'urgence, qu'extrait de son procès-verbal, en date de ce jour, concernant la question d'inscription aux tombeaux des Groulard, soit fait et transmis à M. le Sénateur-Préfet le plus tôt possible. »

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. I, 1867 à 1869, pages 409 410.

Dans le procès-verbal de la séance du 27 janvier 1870, on lit ce qui suit :

« M. l'abbé Cochet donne ensuite lecture à la Commission des deux formules d'inscriptions à placer sur les tombeaux de Claude Groulard et de Barbe Guiffard, sa femme, formules rédigées par M. l'abbé Robert et par lui, et en ce moment soumises à l'approbation de Mgr l'Archevêque.

« Voici le projet d'inscription pour les tombeaux de Claude Groulard et de Barbe Guiffard, qui, en 1865, fut proposé par M. l'abbé Cochet à S. E. Mgr le Cardinal et qui fut approuvé par lui.

Hæc sepulcra et icones
Claudii Groulart, in inclyto Normanniæ senatu principis († 1607)
et Barbaræ Guiffard, uxoris ejus († 1599)
primum in capella Cœlestinorum hujus urbis posita,
Deinde, anno 1785, in ecclesiâ Sancti Albini-le-Cauf
canonicè translata sunt.
Tempore perturbationis Gallicæ tàm penitùs abscondita
ut, in anno 1841, tantum, a Dno Floquet detecta fuerint.
Rotomagum de novo adducta
In palatio curiæ regiæ, 24 annos, permanserunt.
Tandem, cunctis plaudentibus,

In hoc sacello Sancti Stephani ecclesiæ majoris,
Anno domini 1865, collocata sunt,
Annuente Eminentissimo Cardinale de Bonnechose
Rotomagensi Archiepiscopo
procurante Dno Bone Le Roy, Senatore,
Sequanæ-Inferioris præfecto,
favente Dno Mne Godart de Belbeuf, Senatore,
illustrium defunctorum pronepote.

« Cette inscription fut approuvée, la même année, par M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure.

« L'affaire dormit quatre ans, et voici le texte proposé, en 1869, par M. l'abbé Robert à S. E. Mgr le Cardinal qui, à ce que m'assure M. Barthélemy, le lui avait demandé.

Sepulchrum et effigies clarissimi viri Claudii
Groulart, quondam in Rotom. curiâ senatûs
principis, qui, justi et æqui vindex acerrimus,
Multas urbes à malâ factione revocavit.
Obiit Kal. Decembris Ao. Di. MDCVII,
Cujus animæ propitietur Deus.

Sepulchrum et effigies Barbaræ Guiffart
uxoris Claudii Groulart, quæ obiit,
Ao. Di. MDXCIX. Requiescat in pace.

Hæc sepulchra primum in ecclesia Sancti Clementis,
Monasterii Cœlestinorum, deindè in ecclesiâ
parochiæ vulgò dictæ S. Aubin le Cauf posita,
postremò in hoc sacello collocata sunt
Anno reparatæ salutis MDCCCLXV.

« La Commission n'ayant point d'avis à donner à cet égard, aucun vote n'est emis. »
Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 1870-1872, p. 4 et 5.

Enfin le procès-verbal de la séance du 23 février 1871 contient une lettre de M. Floquet où il est question encore de ces inscriptions.

« M. le Président rappelle à la Commission les phases diverses qu'a traversées la question de l'inscription du tombeau de Groulart, et regrette qu'elle n'ait pas encore été résolue. A ce sujet il fait part d'une lettre qu'il a reçue du savant et vénérable M. Floquet. Elle est ainsi conçue :

« Formentin, par Bonnebosq (Calvados), 21 novembre 1870.

« Monsieur et honoré Confrère,

« Le *Bulletin* reçu par moi, hier dimanche 20, et lu avec empressement, m'a intéressé plus encore que je ne me l'étais promis. Parmi les documents, très curieux, qu'il contient, je n'avais garde de ne point remarquer particulièrement ce qui se rapporte à l'illustre premier Président du Parlement de Normandie. Il signait invariablement ainsi :

« Claude GROULART. »

« Remarque de peu d'importance, sans doute, mais que, pour la plus entière exactitude, il serait néanmoins bon, peut-être, de signaler à l'attention des personnes qui rédigeront définitivement, et à celles qui auront charge de graver les inscriptions destinées à figurer sur le tombeau du très éminent magistrat.

« Un nom, bien obscur assurément, surtout si on le compare à celui du vénérable et docte président, sera-t-il inscrit sur sa sépulture [1] ? Fidèle à n'exprimer et même à n'oser former aucun vœu à cet égard, je me fais seulement un devoir très doux de témoigner mon affectueuse gratitude au bienveillant auteur de la proposition qui en a été faite, par l'éminent rédacteur de la *Notice du Bulletin*, relative à ce sujet. J'ai été extrêmement sensible à ce nouveau et touchant témoignage de son indulgente bonté.

« A vous, cher et honoré confrère, en toute gratitude et en tout respect.

« A FLOQUET. »

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, 1870-1872, p. 129.

L'affaire des inscriptions n'a pas été terminée. Le mieux ne serait il pas de rétablir simplement les inscriptions du temps, données par M. Deville ? — F. B.

XII.

(Se rapporte à la page 141).

Voici les mesures prises par le chapitre au sujet de la sépulture de Bedford :

« 18 Février 1436. — Item. (domini) ordinaverunt quod lathomi qui debent situare et edificare in ecclesia ista, intra pillaria chori, tumbam seu sepulturam, inclite memorie, Johannis ducis Bedfordie, regentis regnum Francie, hoc faciant, vocatis tamen secum magistris procuratore et lathomis fabrice, qui habeant servare ne lathomia ecclesie per hoc dampnificetur sed in sua integritate conservetur, et eciam quod per eosdem advisetur quo loco feretrum antiquum existens in loco quo dicta sepultura debet situari ponetur et situabitur. »

« De la sépulture de monsieur le régent ils ordonnèrent que les maçons qui doivent placer et édifier dans cette église entre les piliers du chœur la tombe ou la sépulture d'illustrissime mémoire Jean duc de Betford régent du royaume de France le fassent de sorte que la maçonnerie de l'église n'en éprouve aucun dommage, que les mêmes avisent en quel lieu on portera et placera l'antique châsse existant à l'endroit où ladite sépulture doit être située. »

Nous avons rétabli et complété le texte latin d'après celui que M. de Beaurepaire a donné dans les *Fondations pieuses du duc de Bedford à Rouen*, p. 34. De là vient que la traduction de M. Deville est incomplète. — F. B.

XIII.

(Se rapporte à la page 148).

Toussaint Duplessis, qui écrivait en 1740, dit que, lors des travaux pour l'exhaussement du sanctuaire, « on avait épargné le tombeau de Charles V ; qu'on s'était contenté d'enlever sa statue, qui fut déposée, dit-il, dans la chapelle de la Vierge. » *Description de la Haute-Normandie*, t. II, p. 28. On l'y voyait encore en 1752, si l'on en croit Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 26-27, traduction de M. Léchaudé d'Anisy. Tombeau et statue ont fini par disparaître.

On trouve le dessin de la statue de Charles V dans les *Monuments de la Monarchie française*

[1] Celui de M. Floquet lui-même. Voir plus haut, p. 295. — F. B.

de Montfaucon, t. III, p. 65, pl. XII, fig. 3. Mais le dessinateur ne paraît pas avoir été plus scrupuleux pour l'image de ce prince, qu'il ne l'a été pour celles de Richard-Cœur-de-Lion et de Henri-le-Jeune. Il n'a pas même figuré le cœur qui était placé dans la main du roi. C'est d'après le manuscrit d'Oxford (portefeuille de Gaignières) que nous avons restitué la figure, dont nous avons donné le dessin (Pl. XVIII).

XIV.

(Se rapporte à la page 248).

« Voici en quels termes touchants le pieux roi (Charles V) demande les suffrages de l'église de Rouen et fonde au milieu d'elle comme un foyer permanent de prières :

« Ardenti mentis desiderio affectamus ut in ecclesiâ Rothomagensi ad quam singularem et specialem devotionem gerimus et habemus, cum ipsa, velut lucerna super montem posita, tanquam major et metropolis ac primitiva precipuaque totius ducatûs nostri Normannie clarius elucescat, due misse submissa voce *Misse regis Karoli* nuncupande quamdiù vitam in humanis egerimus, unam videlicet de *Sancto Spiritu*, reliqua de dictâ *Virgine gloriosa* immediatè et absque ullo intervallo post illam de *Sancto Spiritu* finitam incipienda ; nobis vero sublatis è medio *Pro Defunctis* in Choro dicte ecclesie super altare, *Regium etiam altare* nuncupandum, juxta majus ipsius ecclesie altare, à sinistrâ parte constructum et erectum, statim finitis et completis in eâdem ecclesiâ matutinis, de cetero singulis diebus accensis et continuè ardentibus in dictis missis duobus *cereis*, quolibet duarum librarum cere., et in levatione corporis XPI in eis faciendâ duabus torchiis, quâlibet sex librarum ponderis, celebrentur. » Lettres de fondation du roi Charles V ; aux archiv. départ. de la Seine-Inf., fonds du chapitre, liasse n° 40 bis. — *Découverte, reconnaissance et déposition du cœur du roi Charles V* dans la Cathédrale de Rouen en mai et juin 1862, par M. l'abbé Cochet. — Le texte de cette fondation est mis comme note de la page 8.

En 1847, M. Ch. Grouet avait appelé l'attention du public sur cette sépulture, en résumant assez complètement les principaux faits qui s'y rattachaient, sous le titre de : *Tombeau de Charles V, dit le Sage, dans la Cathédrale de Rouen.* Voir la Revue de Rouen, 1847, pages 146-151. — F. B.

XV.

(Se rapporte à la page 160).

Dans l'édition de 1837, M. Deville, sur ce passage (page 191), avait mis une longue note en français et en latin sur le tombeau du cardinal d'Estouteville. Nous la donnons ici en entier, surtout à cause du texte latin, qui nous paraît avoir assez d'importance pour la construction de ce tombeau à jamais disparu.

« Les fondements de ce mausolée furent jetés dès l'année 1480, d'après le désir qu'en avait manifesté le cardinal d'Estouteville, même bien antérieurement, puisqu'en 1474, le chapitre était consulté sur un simulacre, *compositum de carlates*[1], qu'on avait fait placer à l'endroit

[1] Ce doit être plutôt *canlates*, mis, par le fait d'une mauvaise prononciation, pour *chanlates*, terme de couvreur, détourné ici quelque peu de sa signification ordinaire. — F. B.

désigné, pour juger la forme et les dimensions du futur mausolée. Voici le procès-verbal de la première opération que je viens de mentionner[1] :

11 avril 1480. — « Cum juxta olim concessa et nuper iterum accordata in facto erectionis sepulture reverendissimi domini cardinalis archiepiscopi Rothom. moderni, hac in ecclesia, loco videlicet qui vulgò la Tumbe saint Mauril appellatur, erigende, die hesterna post meridiem, operarii propterea assumpti ad evulsionem lapidum tumbe hujusmodi atque pavimenti neccessarii processuri venissent, et evulsis lapidibus, fodientes in terram, unum sepulcrum lapideum clausum et coopertum invenissent, quod cum postmodum vocatis et assistentibus pluribus de dominis appertum extitisset, repertis in eodem nonnullis ossibus humanis cum parte unius crucis lignee et aliquibus frustis unius casule que corpus unius archiepiscopi ibi sepultum fuisse designarent, quamobrem recluso sepulcro hujusmodi, opus ceptum ita dimissum nec ulterius processum fuisset donec alias per capitulum rebus cognitis ordinaretur, materia igitur in medium posita et super illa matura deliberatione habita, quoniam in appertura sepulcri hujusmodi aut in eo nichil videtur inventum aut visum esse quo possit aut debeat facta concessio retractari, a majori parte fuit conclusum opus inchoatum juxta eandem concessionem perfici et compleri. Sed quia locus ille et tumba antiqua desuper erecta vulgo *la Tumbe S. Moril* vocabatur, quod eciam pie creditur, ne fama et memoria ejus depereat, cum ipse vivens licet canonicus (canonizatus ?) non existat, vite sanctissime fuerit, atque, huic ecclesie, ut invenitur, bona maxima contulerit, fiat aliquod signum aut epitaphium vel sepultura quo ejus memoria et inhumatio perpetuo conservari valeat, et nichilominus per primum nuncium scribatur ad dominum archiepiscopum ea que in appertura loci et sepulcri predictorum fuerunt reperta. » Arch. de la S.-Inf.— F. du Chapitre, reg. cap. à la date indiquée. — Voir le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome II, 1870 à 1872, p. 421-422. — F. B.

XVI.

(Se rapporte à la page 181).

Il y a bien, dans l'inscription tumulaire de Nicole Gibouin : « M.CCC.ET.XX. V MOIS DAVRIL, » et non « XXV mois d'avril, » comme on lit dans les *Procès-Verbaux de la Commission de la Seine-Inférieure,* t. II, de 1849 à 1866, p. 318.

Toutefois, si M. Deville a mieux lu, sa conclusion laisse à désirer. « La date de la mort de Nichole Gibouin, dit-il, décédé le jeudi 15 avril avant le dimanche des Rameaux, doit être reportée au 5 avril 1321. »

1320 (vieux style) est bien 1321 (nouveau style). Mais, en cette dernière année, Pâques tombant le 19 avril, on n'arriverait jamais à prouver que « le 5 avril » correspond au « jeudi devant Pasques fleuries. » En effet, Pâques étant le 19, on a le 12 pour le jour des Rameaux, et le 9 pour le jeudi précédent.

Ces mots de l'inscription : « V mois d'avril » sont naturellement interprétés par « le 5 du mois d'avril. » Mais pour que le jeudi d'avant les Rameaux tombe à cette date, il faut que Pâques soit le 15 avril, ce qui n'eut lieu qu'en 1313 et en 1324. L'inscription devrait alors donner le millésime de 1312 ou de 1323 (vieux style), et non de 1320, comme on lit fort distinctement.

[1] Au lieu du texte donné par M. Deville, nous prendrons celui de M. de Beaurepaire, plus exact et plus complet, cité dans des *Notes extraites de l'ancien Chapitre,* qu'il croyait, avec raison, « pouvoir servir à compléter l'ouvrage de M. A. Deville sur les TOMBEAUX DE LA CATHÉDRALE. » — F. B.

Nous pensons que l'absence d'une seule lettre est la cause des difficultés de l'interprétation. Au lieu de : « V MOIS DAVRIL, » en intercalant un A, nous lirions : « AV MOIS DAVRIL. » Il paraît superflu, en effet, de mettre le quantième du mois, quand ce quantième est déjà indiqué par ces mots : « Le jeudi devant Pasques fleuries. »

Les contemporains, avec la connaissance qu'ils avaient de la date des fêtes mobiles, trouvaient facilement que le 9 avril 1320 (ancien style) était la date de la mort de Nichole Gibouin.

Ce ne serait pas la première fois qu'en refaisant une inscription on en aurait, par le changement de quelques lettres, altéré ainsi le sens. — F. B.

XVII.

(Se rapporte à la page 185).

Ce n'est pas à lui qu'on aurait pu adresser les éloges et les regrets de la longue épitaphe, portant le nom de Hugues (Hugues I), rapportée par l'historiographe de la Cathédrale de Rouen, Dom Pommeraye [1]. Citons-en quelques vers :

Hic in non pulchro pulcher jacet Hugo sepulcro,
Qui carus clero claruit in populo...
Tu, dùm vixisti, decus ecclesiæ micuisti....
. . . . . .
Non Rex, non Primas, mundi non ulla potestas,
Ut tu, tot lacrymis inferias meruit.
. . . . . .
Ac respergo tuum floribus his tumulum.

On apprend par cette épitaphe que Hugues I était d'un sang noble, qu'il avait été élevé à Cambrai, et qu'il fut enseveli à Rouen :

..... Claro quem sanguine pagus
Camaracus docuit, Rotomagus sepelit [2].

Nul autre souvenir, nulle autre trace de cette sépulture.

XVIII.

(Se rapporte à la page 231).

« Ce qui recommande Capel à notre souvenir, ce sont les fondations qu'il fit en faveur de l'église de Rouen, fondations qu'il prit soin de rappeler dans l'inscription suivante, écrite de sa propre main, et destinée à être gravée sur une plaque pour être mise près de sa sépulture.

« Cy devant gist venerable et discrete personne maistre Guillaume Cappel presbtre en son vivant par aulcun temps jusques à sa resignacion [3] chanoine de ceste Eglise de Rouen et con-

[1] *Histoire de l'Eglise cathédrale de Rouen*, pages 71-72.

[2] Nous citons plus loin l'épitaphe en entier, avec quelques remarques. Voir Appendice XX, page 311. — F. B.

[3] Le 8 mai 1509, il demande au chapitre la permission de pouvoir sortir de Rouen. On la lui accorde par considération de son grand âge (83 ans), de sa faiblesse et des services rendus à l'Eglise. Pendant le carême de 1512, on lui permit de faire usage d'œufs et de viande, si c'était l'avis du médecin, et de choisir son confesseur pour lui et pour sa *famille*. Note de M. Ch. de Beaurepaire.

seiller du Roy notre sire lequel, sans jactance, a fait et procuré en son temps plusieurs belles fondacions et dotacions dignes de memoire, et entre aultres choses y a fondé que le salut de *Ave cujus conceptio*, etc., y soit tous les ans chanté en cueur incontinent aprez complie au chant de *Eterne rerum Conditor* par les huit jours de Noel entiers, commencé chascun vers à genoux par deux des enfans de l'église au parmy du cueur; et lors après par le seigneur chanoine faisant le service y sera dit après *pro versiculo* en son siége *post partum* etc, et *pro oremus, Deus qui nos conceptionis* etc, et en partant de là sera dit par les assistens le salut *Ave Maria, ad intencionem fundatoris,* se il leur plest, et pour ce sera lors donné chascun jour aux singulliers chanoines à ce presents et continuez, à chascun chinq deniers, et aux chappellains des quatre principaulx collèges d'icelle église à chascun ung denier; et pour la continuacion de ceste fondacion icelluy Cappel a donné à la fabrique de la dicte église sa maison des Trois Mores assize devant ou prez du portail aux libratiers de lad. église de Rouen, ainsi que elle se comporte et aux charges en quoi elle est subgete jouxte les lettres sur ce faictes le xxvie jour de fevrier mil cccc. IIIIxx et quinze.

« Item y a fait mettre et asseoir de neuf les ymages de Monsr S. Michiel d'ung costé et de la Magdelene d'autre à l'entrée de la chapelle Nostre Dame derriere le cueur de l'église avec un chandelier à xIIj branches pour y servir etc., lesquelles trois parties la fabrique est tenue de entretenir deuement à ses despens à perpetuité tant de lumynaire que toutes aultres choses aux cinq festes Nostre Dame principalles, aux deux festes de Mons. S. Michel et à la feste de la Magdalene chascun an appertuité, aux despens de la fabrique d'icelle-église, pour laquelle chose ainsy faire icelluy Cappel a baillé et délivré à icelle fabrique une belle maison qu'il avoit en la paroisse S. Nigaise de Roen à l'ymage Notre Dame et en la rue d'Orberue[1]. » M. Ch. de Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* année 1875, t. III, pages 351-359. — F. B.

XIX.

(Se rapporte à la page 246).

« On sait toutes les difficultés auxquelles donna lieu l'inhumation de Jean Masselin, doyen du Chapitre, principalement connu comme auteur du Journal des États généraux de 1484. Il avait obtenu pour sa sépulture une place dans le chœur même de l'église; mais le chapitre se refusa à ce qu'aucune inscription fût mise sur la tombe, dans un endroit aussi saint et aussi vénéré. Le 4 juillet 1555, Robert Masselin, procureur du Roi, petit neveu du doyen, neveu d'un autre chanoine du même nom, décédé depuis peu, demanda la permission de faire placer autour de la tombe de ce dernier (près de l'*Ecce Homo*) l'inscription suivante qui rappelait le nom et le lieu de sépulture du personnage auquel sa famille devait sa notoriété :

« Johanni Masselino, patruo charissimo, viro integerrimo, in fani penetralibus proxime majus candelabrum sepulto, æneam hanc laminam decreverat, ejusque cineri aptabat Johannes Masselinus ex fratre nepos piissimus in hoc collegio cooptatus. Tandem et ipse octogenarius quinqua-

[1] Cette fondation remontait au 11 octobre 1503. Il est question, en effet, dans le contrat, « de deux ymages, l'une de S. Michiel et l'autre de la Magdaleine, posez et assis bien honnestement agreez, ainsi qu'ils sont de present, establis en deux piliers à l'encontre de la chapelle N. D. d'icelle église avec un benesquier de cuivre assis sous ledit ymage de S. Michel et aussi un grand chandelier de cuivre pendu et estably en l'entrée de lad. chapelle près la sepulture de defunt Me Jehan Le Cornu, archidiacre du Vexin françois, » dont Cappel avait été l'ami et l'exécuteur testamentaire. Note de M. Ch. de Beaurepaire.

La sépulture de Jehan Le Cornu a été inconnue de M. Deville. — F. B.

gintaque annos post mortem patrui nature satisfecit, illiusque sepulcro laminam hanc ad ejus patruique magni sempiternam memoriam, collegii permissu, Robertus Masselinus nepos mœstissimus instauravit. »

« Le Chapitre approuva cette inscription. Il s'était contenté de retrancher une ligne qui indiquait la qualité de procureur du Roi de Robert Masselin. » M. Ch. de Beaurepaire, *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, 1870-1872, p. 423. — F. B.

XX.

Nous consignons ici quelques-unes des pièces ou remarques que nous regardons « comme se rattachant intimement au sujet », ainsi que l'annonçait un passage de notre *Avertissement* (page IV), soit comme additions, soit comme corrections.

1° DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES SUR QUELQUES TOMBEAUX.

En parlant du tombeau de Pierre de Brezé, M. Deville a cité deux vers latins des *Eloges de la ville de Rouen*, etc., par de Lamare de Chesnevarin, en 1668. (Voir p. 64.) Ce même ouvrage contient une longue description des Tombeaux de la Cathédrale, en vers latins et français. C'est à la partie française que nous empruntons le passage suivant, où se lisent plusieurs détails complétant ceux que M. Deville a donnés sur ces mêmes tombeaux.

L'admirable beauté ne doit pas estre teuë,
De nostre Pyramide entrant dedans la nuë,
Et d'vn nombre de Tours aux sacrez Bastimens,
Dont pour l'architecture, et autres ornemens,
On ne voit leurs pareils dedans toute la France :
Taire la grande Eglise et sa magnificence,
Dont la sainte Vierge est Patronne de tout temps ;
Taire encor les bienfaits et superbes presents
Qu'ont fait les Cardinaux d'Amboise et Touteuille,
Roys, et autres Seigneurs, seroit chose inciuile,
Car les Chappes, ainsi que les Chasubles, sont
Si riches, que dans tout ce Royaume elles n'ont
Rien d'égal, comme aussi toute leur dépendance.
Ie ne prétens icy passer sous le silence
Les nompareils Tombeaux de l'Oncle et du Neveu,
Les Cardinaux d'Amboise, ausquels doiuent aueu
Tous autres monumens qui sont dedans la France,
Pour lesquels on a fait jadis tant de dépence :
Georges estoit leur nom, Amboise leur surnom,
Illustres de naissance, autant que de renom,
Archeuesques tous deux de Roüen, qui se vante
De leurs bienfaits, de qui la memoire est recente,
Ainsi qu'elle est ailleurs, et principalement
De l'Oncle qui seruit son Roy si dignement,
Qu'il merita l'honneur de Ministre fidelle,
Aucun n'ayant iamais seruy d'vn plus grand zelle :
Il ne fut seulement dans la France estimé,

Mais dans tous les païs estrangers tant aimé,
Que Rome l'honora non moins que le saint Pere,
Qui le fit son Legat, bref dans son ministere
Il establit icy la Cour de Parlement,
Où lors qu'il y venoit il rendoit sciemment
La Iustice, et séoit au lieu plus honorable.
Ce n'est donc sans raison qu'en cette longue table
Où l'Oncle et le Neueu sont de genoux prians,
Dans la frise on a mis ces vers qui sont suiuans :
I'étois Pere du Peuple, et Pasteur du Clergé,
I'auois le Roy toûjours, et le Pape obligé,
Toutefois en ce lieu la mort est triomphante
De mon corps, et se rit de toutes mes grandeurs,
Mais la vertu qui n'est sujette à ses rigueurs,
Se voit par mon trépas beaucoup plus fleurissante.
Voila le sens des vers grauez en lettres d'or :
Deux Epitaphes sont prés ce Sepulchre encor.
Pierre d'Amboise fut de ce Legat le Pere,
Grand Maistre et Mareschal de France, et pour sa mere
Il eut Anne de Büeil, de Sancerre autrement,
Son Neueu lequel gist au mesme Monument
Fut fils de Iean Marquis de Bussy, qui fut frere
Du Legat, et regit la Neustrie, eut pour mere
Catherine de saint Belin : Bref, ce Prelat
Combien qu'il ne fut pas autant homme d'Estat
Que son Oncle, il vescut neantmoins dans l'estime
D'vn Seigneur magnifique, et de vertu sublime :
Il fit ce Mausolée aussi beau qu'il est grand,
Où l'étoffe n'est rien, quoy que de marbre blanc,
Auprés de la beauté de toutes les sculptures
Qui font paroistre aux yeux mille belles figures,
Encor qu'il ne soit pas soûtenu de pilliers.
Mais voyons celuy que Diane de Poitiers
Fit bastir pour le grand Seneschal de Neustrie,
Pour Louys de Brezé, qui pour sa symmetrie
Et accompagnemens n'est pas moins réputé :
Sur vn grand marbre noir d'vn beau vase arresté
Se voit le corps d'vn mort estendu sans charnure,
Que l'on prend pour Brezé, quand on voit sa figure
Viuante prés de là, couuerte d'vn manteau
Ducal, sur lequel pend vn Collier d'or tres-beau
De l'Ordre, il montre au doigt cette figure nuë
A la Vierge debout, dont proche est la statuë,
Laquelle tient l'Enfant Iesus dans ses bras,
Qu'il paroist supplier de ne le punir pas,
Mais de luy pardonner chaque faute commise
Pendant qu'il a vécu : d'autre part on auise

Cette Diane auec vn voile, et de genoux,
Qui contemple le corps sans chair de son Epoux ;
Plus, au lieu de pilliers on a mis les statuës
Des Vertus, soûtenans auec leurs testes nuës
Des vases plains de fleurs, puis comme vn Conquerant
On voit ce Cheualier, lequel paroist fort grand,
Qui l'épée à la main comme dans les Batailles,
Picque vn Coursier bardé d'vne armure de mailles ;
Bref, contre la pareу toute de marbre blanc,
Sont quatre vers Latins, desquels tel est le sens :
Diane de Poitiers dressant ce Monument
Pour Louys de Brezé d'vn cœur ardant de zelle
Veut, puisqu'à son epoux elle fut tres fidelle,
Que son corps mort soit mis icy conjointement.
Diane à son mary ne tint pas sa promesse,
Car de Henry depuis elle fut la Maitresse,
Qu'il aimoit ardamment, ayant pour son sujet
Fait bastir le superbe et beau Chasteau d'Anet,
Où souuent elle est peinte en habit de Déesse,
Ou quand Diane estoit vestuë en chasseresse,
Et le Roy sous l'habit de Phœbus son germain :
Ce qui luy donna lieu de rompre le dessein
Qu'elle auoit eu jadis pour lieu de sepulture
Qu'elle prit dans Anet, où se voit sa figure
Priante en marbre blanc dessus un marbre noir,
Esleué sur vn vase où gravez on peut voir
Dans vn saint lieu construit par elle auec dépence,
Ces vers que je ne veux passer sous le silence :
Diane estant puissante en lignée et en biens,
Sous ce beau marbre noir des vers est la pasture,
Et quoy que son corps soit dans cette sépulture,
Son Ame est dans le Ciel franche de ses liens.
Qu'on ne me vante plus les antiques Sculpteurs
Praxitelle, et Mentor, qui furent les meilleurs,
Y compris Phydias, qu'eut autrefois la Grèce,
Ceux mesme de qui Rome est encor vanteresse :
Les deux premiers Tombeaux ja décrits passeront
Pour Chef-d'œuures parfaits, qui leurs pareils n'auront.
Allons outre pour voir ceux de cette Chappelle
De la Vierge, restez desquels celuy m'appelle
De Pierre de Brezé de ce Louys l'Ayeul.
Pour le representer faudroit voir le cercueil
D'un homme armé couché tout plat prés de sa femme
Catherine Crespin, dont le nom semble infame,
Mais de l'illustre sang de ceux du Bec-Crespin
Et d'Aurcher, dont estoient les grands biens, mais afin
De sçauoir la valeur de cet homme de guerre,

On sçaura que Louys onze soupçonnant Pierre
D'auoir intelligence auec ses ennemis
En la guerre du bien public où il fut mis
Pour commander l'auant-garde dit par franchise,
Qu'il joindroit les deux Osts si pres, que sans faintise
On sçauroit qu'il n'estoit de contraire party :
Ce qui fit que d'vn cœur masle et non alenty
Dans la fureur des coups dont enfin il succombe,
En mille endroits percé tout mort en terre il tombe.
Ensuite remarquons le Tombeau pour le Cœur
Du Comte de Randan tres-genereux Seigneur,
Colonel General, que sa femme Fuluie
Fit faire aprés qu'au Fort il eut perdu la vie,
De sainte Catherine en montant à l'assaut.
D'eux vint le Cardinal de la Rochefoucault,
Grand Aumosnier de France aussi pieux que sage,
Qui depuis peu d'anné's mourut dans vn vieil âge.
Pour Fuluie elle vint de la race des Pics,
Qu'on a toûjours au rang des plus illustres mis,
De l'Italie estans Princes de Mirandole
Et Concorde, de qui le nom en tous lieux vole,
Pour l'illustre Iean Pic, le phœnix des sçauans,
Et son Neveu François docte entre les viuans.
Aprés voyons au bout de la mesme Chappelle,
Vn grand treillis de fer ouuragé, qui recelle
Le Tombeau de Guillaume Archeuesque autrefois,
Du nom de Flauacourt dans le Vexin François,
Qui rebastit de neuf cette Chapelle antique,
Où chaque iour se chante vne Messe en musique :
Tout proche vn Archeuesque aussi de mesme nom,
Qui deuint heritier de l'illustre maison
De Flauacourt, auec son grand Oncle repose,
Lors qu'à l'Eglise il eust aumosné mainte chose :
A l'opposite on voit le Sepulchre ancien
De l'Archeuesque Odo Rigault homme de bien,
Lequel fit de grands dons à nostre Cathedrale
Par pieté, qui fut à sa doctrine égale ;
Il estoit Cordelier pour lors qu'il fut choisi
Du Chapitre pour son Prelat, il eut souci
De donner vne Cloche aussi grosse que bonne,
Qui fait boire et suer cependant qu'on la sonne,
D'où vient qu'on dit (il boit en tire-la-Rigault)
Il fut de Noble race ayant le cœur fort haut,
Mais c'étoit pour garder les droicts de son Eglise.
D'icy faut aller voir le beau Chœur, quoy que gise
Dans ce lieu mesme encor l'Admiral de Villars,
Dit André de Brancas, on voit aux Estandarts,

Et aux armes pendu's, que ce Seigneur repose
Sous ces marques d'honneur sans qu'on voye autre chose,
Pour enseigner l'endroit où repose son Corps,
Qui meritoit l'honneur d'vn beau Sepulchre alors.
Entrons dedans le Chœur de nostre grande Eglise,
Où d'abord au mitan d'iceluy l'on auise
Vn grand Tombeau de marbre, où Charles surnommé
Le Sage, tient son Cœur jadis tant renommé.
Contre vn Pillier qui sert aussi pour la closture
De ce lieu, gist enclos sans aucune figure,
Le Cœur du Roy Richard, nommé Cœur de Lyon,
Alors qu'il estoit Duc de nostre Nation,
Qui fut Prince vaillant; pour son corps il repose
Dans Fronteuault, ie n'en sçaurois dire autre chose,
Si ce n'est qu'au dessous on ait mis vn Tombeau
Pour ce cœur genereux, où rien ne paroist beau.
Le Duc Iean de Bethfort qui fut Regent en France,
Pour son jeune Neueu fit vne ample dépence
En magnifiques dons pour Ornemens de prix,
Gist en l'autre costé du Maistre Autel compris,
Dans vn Tombeau de marbre éleué sans figure,
Ce qui fait qu'apparoist triste sa Sepulture :
La cloison faite au Chœur ne se doit oublier,
Qui de chaque costé se ferme d'vn pillier
Qui la retient, estant de Bronze avec figures,
Comme du Maistre Autel sont aussi les clostures.
Je ne rapporte icy les Tombeaux de Rollon,
De Guillaume son fils, qu'on connoist par le nom
De Longue Espée, ils sont enterrez aux Chappelles
Les plus proches du Chœur, qu'on récõtre aux deux aisles
De la nef : Bref, par tout se trouuent Monuments
Rüynez ou mutilez alors des mouuemens
Des guerres, cependant que les Religionnaires
Maistres dedans Roüen furent nos aduersaires.

Les Eloges de la ville de Rouen et conioinctement de la Normandie. — *En vers Latins et François* (1668). — Edition de M. E. Frère, pour la Société des Bibliophiles normands, pages 24-31.

Le *Voyage archéologique et liturgique en Normandie, par l'abbé Bertin* (1718), que M. de Bouis a a publié, en 1863, dans la Revue de la Normandie, contient aussi quelques détails complémentaires sur le tombeau des d'Amboise et sur plusieurs autres tombeaux de la Cathédrale. (Voir pages 17-26 de l'Extrait.)

2° Une Epitaphe fort peu connue du cardinal Georges I d'Amboise.

(Se rapporte à la page 71-75).

On sait avec quelle magnificence furent célébrées, à Rouen, du 18 au 30 juin 1510, les funérailles de ce cardinal, mort, à Lyon, le 25 mai précédent. Un récit contemporain en a été publié, avec diverses autres pièces, par M. Ed. Frère, pour la Société des Bibliophiles normands (1864).

Mais ce qui est moins connu, c'est l'hommage rendu à sa mémoire, vers le même temps, le 23 juillet 1510, dans la même ville, par un certain Antonius Sylviolus, né à Paris, protégé du neveu du cardinal, qui a consacré à ce dernier une Elégie et une Epitaphe, imprimées à Rouen, en caractères gothiques, petit in-4°, de six feuillets non numérotés.

Cette pièce rarissime, M. L. Delisle, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, l'a acquise en 1875, où, placée dans la réserve des imprimés, elle n'a pu nous être communiquée qu'après les recherches personnelles et empressées, dont nous remercions M. Thierry, conservateur de cette partie de la Bibliothèque.

Le titre est : *De dolēdo sēperqz deplorando reuerēdissimi patris ac dñi Georgii ambasiani cardinalis galliarū legati archiepiscopiqz rotomagēsis obitu lamentabilis elegia.*

Epitaphium eiusdem.

Au-dessous se trouvent les armes du cardinal d'Amboise.

Le verso du titre contient une Epitre latine dédicatoire, précédée de ces mots :

« Antonius Sylviolus parrhisiensis reuerēdo dn̄o patronoqz suo georgio ambasiano insignis ecclesie rothomagensis archidiacono felicitatem. »

Elle se termine par ces mots :

« Rotomagi decimo Kalendas augusti anno salutis millesimo quingentesimo decimo. »

Georges d'Amboise, le neveu du cardinal, et son futur successeur sur le trône archiépiscopal de Rouen, avait été pourvu du grand archidiaconé par le décès de Pierre le Secourable, en 1508. Il en avait pris possession par procureur, le 2 décembre 1508, et en personne, le 18 août 1509. (Voir Dom Pommeraye, *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 367.)

L'Elégie, composée de trois à quatre cents vers latins, est consacrée tout entière aux regrets donnés au défunt, dont elle rappelle les dignités, les mérites et les vertus.

Ensuite vient une Epitaphe, où, comme dans celle de la page 72, le cardinal prend la parole, pour développer, en onze distiques, ce premier vers de la satire Ire de Perse :

O curas hominum ! O quantum est in rebus inane.

L'auteur commence par une exclamation calquée sur celle de Lucrèce :

O miseras hominum mentes ! O pectora cæca !
(*De Rerum natura*, l. II, V, 14.)

Voici cette curieuse épitaphe, faite moins d'un mois après les funérailles du cardinal d'Amboise, bien certainement antérieure à toutes celles qui ont été publiées, et connue seulement

par le titre donné dans le *Manuel du Bibliographe normand* de M. Frère, aux mots : « Amboise (Georges d') Ier du nom, » et : « Sylviolus (Ant.) ou Le Forestier. » Le vrai nom de ce Parisien, poète et orateur remarquable, était Forestier. Nous citons sa pièce avec la ponctuation de l'original.

EPITAPHIUM.

O vanas hominum curas : o pectora cæca :
O spes deceptas, falsaque vota nimis.
Mortales miseros lōgi spes decipit æui :
Temporis et rari damna dolenda serit.
Ille ego qui præsul vixi primarius : et qui
Ambasiæ gentis gloria magna fui :
Ille ego romanæ merui qui sedis honores ;
Quem sacrum emisit munera ad alta latus:
Ille ego qui summas regni moderatus habenas
Dulcis amor regum deliciæque fui :
En morior claris sed non inglorius actis !
Pluraque facturus si licuisset eram.
Sed vetuit lachesis, dum me nece pressit acerba :
Et nostrum inuidit perniciosa decus.
Errat qui seros benefacta retardat in annos :
Et benefacturus non bene distulerit.
Qui sapit in mūdo spem ponat nemo maligno :
In solo speret candida vita deo.
In te ego speraui semper deus optime semper :
Tu desiderii meta quiesque mei.
Dormio te expectans, in spe nunc ossa quiescunt:
A spe ne abducas me pie christe mea.

Le dernier feuillet porte ces mots :

« Impressum rothomagi pro ludouico bouuet cum priuilegio ne quis alius imprimere audeat sine iudicis auctoritate. »

La marque de l'imprimeur, également rejetée à la fin, est un *Ecce homo*, avec ces mots : « Spes mea deus. »

3° Sur les trois sibylles Simerie, Europe et Agripe dans le tombeau des cardinaux d'Amboise.

(Se rapporte à la page 78).

La présence de ces trois sibylles, dans la décoration du tombeau des cardinaux d'Amboise, s'explique par les traditions de l'Eglise et le goût des artistes de la Renaissance. « Les Pères de l'Eglise du deuxième et plus souvent encore ceux du troisième siècle se refèrent à des passages de la sibylle païenne. Ces oracles ont joui pendant le Moyen-Age d'une grande autorité. Saint Bernard s'écriait, en parlant des Juifs : « S'ils ne croient pas aux prédications de leurs pro-« phètes, qu'ils croient au moins à celles de leur sibylle. » L'Eglise a chanté longtemps : *Teste David cum sibylla,* et l'on sait que les sibylles se trouvent représentées avec les prophètes,

à Rome, dans les peintures de Michel-Ange et de Raphaël, et sur les vitraux des cathédrales d'Auch et de Sens. » BIBLIOTHÈQUE DE POCHE, *Curiosités littéraires*, p 192. — Autorisé par d'aussi fameux exemples, l'artiste a pu mettre des sibylles dans le couronnement du Tombeau des cardinaux d'Amboise. De plus, l'Eglise n'a pas repoussé leurs oracles, puisque le Paroissien romain a conservé le « *Teste David cum sibylla* » dans le premier verset de la prose : DIES IRÆ.

4° SUR LA NOTE 1, PAGE 126.

M. Deville a mis, note 1 : « Charles de Bourbon-*Vendôme*, nommé archevêque de Rouen, en 1594, par Henri IV, décédé en 1610. »

Il faut supprimer *Vendôme*, parce qu'il est question de Charles III de Bourbon, archevêque de Rouen (1594 à 1604), fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le père de Henri IV. Le nom de *Vendôme* ne peut s'appliquer qu'à Charles I de Bourbon, archevêque de Rouen (1550-1582), appelé d'abord *Cardinal de Vendôme*, puis Roi de la Ligue, sous le nom de Charles X ; et à Charles II de Bourbon, également archevêque de Rouen (1582-1594), créé *cardinal de Vendôme* en 1583.

5° SUR LE TOMBEAU DE DENIS GASTINEL, PAGE 156.

Un membre de la Commission des Antiquités de la Seine Inférieure, croyant à une méprise, de la part de M. Deville, dans la description de ce tombeau, « a proposé un erratum aux *Tombeaux de la Cathédrale* de M. Deville. A la page 118 (188, 2e édition), cet auteur signale au transept nord la tombe de Denis Gastinel, chanoine, docteur en théologie, chargé d'un riche dais gothique sous lequel se dessine la figure d'un ecclésiastique. Il relate l'inscription qui l'entoure. Pour être plus exact, il eût dû dire que la pierre porte la silhouette très-bien conservée d'un squelette qui a près d'un mètre de long. La légende est inscrite sur un phylactère. »

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, t. III, 1873 à 1875, p. 229.

M. Deville ne s'est pas mépris : c'est à la tombe voisine, celle d'Alain Olivier, placée à gauche de la tombe de Denis Gastinel, que s'applique la description ci-dessus. On y voit les seuls mots *Miserere mei Deus* sortant de la bouche du défunt, tandis que toute la légende est au-dessus de sa tête, comme nous l'avons rapportée. (Voir p. 156). M. Deville avait dessiné cette tombe (Pl. XLIII de son manuscrit) ; mais elle a été jugée trop peu remarquable pour être reproduite.

6° SUR JEAN DE BAYEUX ET LE VILLAGE DE SAINT-PHILBERT.

(Se rapporte à la page 186).

La note 2 de cette page porte : « Saint-Philebert-sur-Rille, où les évêques d'Avranches avaient une maison de campagne. » Ce n'est point pour ce motif que Jean de Bayeux ou d'Avranches l'occupait à sa mort, puisqu'il était archevêque de Rouen. Mais Farin nous apprend qu' « il estoit seigneur de S. Philebert. » *Histoire de Roven*, édit. de 1668, t. II, p. 23. En outre, l'édition de Du Souillet, en 1731, est plus explicite encore. « Jean de Bayeux mourut l'an 1079, au village de Saint Philbert dans un Manoir qui lui appartenoit en propre, et où il a fondé un Prieuré qui subsiste encore aujourd'hui. » T. I, 3e partie, p. 19.

7° Sur le Cardinal de Bourbon, roi de la Ligue.

(Se rapporte à la page 252 et 257).

Charles Ier de Bourbon, appelé d'abord *Cardinal de Vendôme*, archevêque de Rouen de 1550 à 1582, et roi de la Ligue sous le nom de Charles X, le 7 août 1589, mourut le 9 mai 1590, à Fontenay en Poitou. « Son corps fut apporté dans la Chartreuse de Gaillon; son cœur et ses entrailles furent enterrés à Fontenay, dans l'église Saint-Nicolas. » M. Jules Thieury, *Armorial des Archevêques de Rouen*. Notice sur Charles Ier de Bourbon.

Cependant ce cœur revint à Rouen, car il fut en la possession de Marien de Martinboz, chancelier de la Métropole, abbé de Jumiéges et conseiller au Parlement, comme l'a dit M. Deville, d'après M. l'abbé Langlois. « M. de Martinboz avait longtemps possédé toute la confiance du cardinal Charles Ier de Bourbon. Comme lui, il aimait passionnément les livres, et, lorsqu'ils résidaient à Saint-Germain-des-Prés, ils passaient ensemble de longues veilles dans la cellule de Dom Jacques du Breul, qui, plus tard, écrivit l'histoire du cardinal, et dédia à M. de Martinboz, qu'il appelle son Mécène, son édition des œuvres de saint Isidore de Seville.... »

M. de Martinboz étant mort, on vendit sa bibliothèque qui se montait à plus de sept cents volumes. « On trouva, parmi les livres, une boîte de plomb qui renfermait le cœur du cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue. Après la mort de M. de Martinboz (28 avril 1614), M. de Malaunay, son frère, la déposa à la sacristie. On ignore ce qu'elle devint dans la suite. » *Nouvelles Recherches sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen*, par l'abbé P. Langlois (1854), p. 10 de l'Extrait.

8° Sur l'Epitaphe de François II de Harlay.

(Se rapporte à la page 265).

Il n'est point question de la sépulture de ce prélat dans l'Histoire de la Ville de Roven, par Farin, 1668, où il ne parle que des *sépultures principales de l'Eglise cathédrale de Roüen*, t. II, pages 13-25. L'édition de Du Souillet, en 1731, répare cet oubli en ces termes : « François II. Archevêque de Roüen, de la famille *de Harlay*, et allié de par sa mere à la famille de Messieurs d'Amboise, étant décédé en son château de Gaillon, le 22. Mars 1653. son corps fut aporté à Roüen, et mis dans le tombeau de Messieurs d'Amboise, *mais sans inscription*. Son cœur et ses entrailles reposent dans la Chartreuse de Gaillon. » T. I, 3e partie, p. 21.

En 1731, il n'y avait donc pas encore d'inscription. Cependant « on finit par se contenter de placer, en regard du lieu de la sépulture, une simple tablette sur laquelle on avait fait graver l'inscription » rapportée par M. Deville (pages 264-265). La tablette, en marbre noir, de 70 centimètres de hauteur sur 35 à 40 de largeur et 3 d'epaisseur, donnait l'inscription en lettres d'or. Il a été permis d'en rétablir les dimensions et le caractère, d'après un fragment de 35 centimètres, hauteur et largeur, en possession de M. C. Lormier, avec cette partie de l'inscription :

IN
AMBASIORUM TUM
JACET
FRANCISCUS II DE HA
DNI CARD. LEG. DE AM
EX SORORE PRO
ARCHIEP. ROTH. ANN

Ce morceau a été trouvé chez un brocanteur, qui l'avait acheté avec le poêle auquel il servait de support, pour l'isoler du plancher en bois d'un appartement, conformément à l'arrêté municipal. Il a été scié dans la tablette, qui devait être moitié plus considérable en hauteur, pour contenir le reste de l'inscription (voir p. 265), et il n'en a été retranché qu'une faible partie dans la largeur, comme on le voit d'après l'autre marge. L'or des lettres est aussi vif que si l'inscription venait d'être faite, ce qui donne à penser qu'elle n'a peut-être jamais été mise en place, ou du moins qu'elle n'aurait figuré que peu de temps, dans la chapelle de la Vierge, à une place voisine du tombeau des d'Amboise, mais qu'il est impossible de préciser.

9° Sur l'Epitaphe d'un certain Hugues.

Dans l'Appendice XVIII (voir plus haut p. 300), M. Deville rapporte des vers latins qu'il cite à Hugues I, c'est-à-dire à l'archevêque de ce nom, saint Hugues, qui occupa le trône archiépiscopal de Rouen, en 720, plus de deux siècles avant Hugues II ; c'est une attribution complètement erronée. Il s'agit bien d'un Hugues, un ecclésiastique, enterré dans la Cathédrale de Rouen, mais qui ne fut point archevêque. Chez Dom Pommeraye, invoqué comme autorité, on ne trouve rien de semblable. « Je ne doute point, dit-il, qu'il n'y ait encore eu plusieurs autres personnes de grande condition enterrées anciennement dans cette Eglise dont le temps qui consomme tout nous a fait perdre la memoire. Je donne ce dernier Epitaphe quoique je sois incertain du lieu où a été enterré celuy pour lequel il a été fait l'an 986. Il a été tiré d'un ancien MS. de la Bibliotheque de Monsieur Bigot. » L'annotation mise en manchettes : *Autre Epitaphe d'un Hugues enterré dans la Cathedrale,* prouve bien que Dom Pommeraye n'en faisait pas Hugues I, archevêque de Rouen. (*Histoire de la Cathedrale de Rouen,* p. 71). Puis vient l'Epitaphe latine, que M. Léopold Delisle a retrouvée, dans un manuscrit de cette Bibliothèque Bigot, faisant aujourd'hui partie du fonds latin de la Bibliothèque nationale, et publiée par lui dans le *Catalogue des Manuscrits rassemblés au XVIIe siècle par les Bigot,* dont il a enrichi la collection de la Société des Bibliophiles normands, en 1877.

Le texte de cette Epitaphe, en vers léonins, diffère en quelques points de celui de Dom Pommeraye, ce qui nous engage à le reproduire ici.

« Sur le folio 128 v° (du Manuscrit 37), dit M. Léopold Delisle, une main contemporaine a ajouté l'épitaphe en vers d'un certain Hugues, originaire du pays de Hasbain, qui avait été élevé à Cambrai et qui fut enterré à Rouen :

Hic in non pulchro pulcher jacet Hugo sepulchro,
Qui carus clero claruit in populo.

Sermo suus ditem, pietas hunc fecit egentem,
Dum plures docuit, et sibi nil tenuit.
Martha ministerio, Paulus fuit ore profuso,
Corpora stipe fovens, ægraque corda medens,
At sextas decimas octobri dante Kalendas
Morte sua mestos deseruit populos.
Edidit Asbanus[1] claro quem sanguine pagus,
Camaracus docuit, Rotomagus sepelit.
Non fuit etati nostræ neque forte sequenti,
Officio verbi, par erit, Hugo, tibi.
Tu, dum vixisti, decus æcclesiæ micuisti;
Sic nemo docuit, aut inopes coluit.
Tu lumen patriæ, gentis tu gloria nostræ,
Pacem sevisti lacius in populis.
Nunc cedrus, spina, mirtus, te abies et oliva,
Buxus et ulmus egent teque carere dolent,
Quas olim crebro saciabas ymbre superno,
Ut sic quæque suo proficeret merito.
Non rex, non primas, mundi non ulla potestas,
Ut tu, tot lacrymis inferias meruit.
Si redimi posses, nobis non dicior esset
In dando precio Crœsus aut Salomon[2].
Jam valeas, Hugo, pax et tibi tempore longo!
Hoc datur extremæ munus amici [ci]æ.
Tali te titulo, te carmine dono pusillo,
Ac respergo tuum floribus his tumulum,
Quos non urat hyemps, non estas torreat ingens;
Autumno maneant, vere novo vireant.

(*Bibliotheca bigotiana manuscripta*, p. 8-9).

Cet Hugues, ecclésiastique distingué comme professeur et prédicateur, mourut un 16 septembre, d'après son épitaphe, faite en 986, mais n'indiquant point l'année de sa mort. — F. B.

XXI.

OBSERVATIONS SUR LES DEUX PLANS TUMULAIRES.

Ces deux Plans, dressés par M. Deville, à mesure qu'avait lieu la découverte des nouvelles tombes, sont incomplets pour les trois années qui ont suivi sa mort, et pour quelques placements postérieurs de dalles tumulaires, qu'il est indispensable de signaler.

Avant de le faire, la vérité veut que nous disions que notre auteur avait été aidé, dans la lecture des inscriptions de la plupart des tombes et tombeaux, par M. Billiard, comme il se plaisait à le reconnaître lui-même.

[1] Dom Pommeraye avait lu : *Albanus*. — F. B.
[2] Dom Pommeraye donne : *Crœsus aut ut Salomon*. Pour faire le vers, il faudrait : *Crœsus ut aut Salomon*. — F. B.

1° *Plan tumulaire de la Cathédrale.*

Il constate l'endroit que, d'après l'état des lieux et des documents positifs, M. Deville a pu désigner comme l'emplacement des tombeaux ou des tombes, dont parle le texte. Mais les pierres qui recouvraient quelques tombes ayant été déplacées, les indications du Plan ne sont pas toujours d'accord avec l'état présent des lieux. Ainsi la tombe de « Denis Gastinel, n° 87, » est indiquée dans le voisinage de l'autel Sainte-Cécile, et sa pierre tumulaire est maintenant près de celle « d'Alain Olivier, n° 79 *bis*. »

Il n'y est pas non plus question de quelques autres pierres encastrées nouvellement dans la chapelle de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, celle de Jehan Cavé et d'Emmelot sa femme, par exemple ; de Jeanne de Challenge et de quelques autres placées assez récemment ailleurs. (Voir *Supplément*, pages 281-284.)

De plus, M. Deville avait négligé, dans les chapelles de gauche de la nef, d'indiquer un passage au-dessous de la chapelle « T. De Saint-Nicolas. » Nous l'avons rétabli, et il a fallu reculer d'un rang toutes les autres chapelles, S, R, Q, P, O, et N, qui a dû prendre la place d'une partie des fondations de la Tour-Saint-Romain.

Après la constatation de cette erreur, due à une visite tardive des lieux, et suivie de la rectification du Plan pour le placement des chapelles de cette partie de la nef, il aurait fallu indiquer une autre correction, qui en était la conséquence, et qui n'a pas été faite. Les tombes : « 108. Guillaume de Sandouville. — 109. Guillaume Leparmentier. — 110. Gérard Folie, » placées dans la chapelle : « R. De Saint-Julien., » devaient être reportées dans la chapelle : « Q. De Saint-Sever dans la nef, » située immédiatement au-dessous de la précédente.

2° *Plan tumulaire de la chapelle de la Vierge.*

Sous le « n° 7. Les cardinaux d'Amboise, » il faut ajouter les noms du cardinal de la Rochefoucauld et de l'archevêque François de Pierre de Bernis, dont les cercueils ont été déposés, après la mort de M. Deville, dans le tombeau des cardinaux d'Amboise. Leurs épitaphes sont voisines de celle de l'archevêque Blanquart de Bailleul. (Voir le *Supplément*, pages 287-289.)

Le mérite de ces deux Plans est incontestable. C'est la première fois que l'emplacement des sépultures, tant du chœur, de la nef, des chapelles et des transepts, est donné dans un Plan, avec une Légende. Le travail a été considérable, puisque la chapelle de la Vierge contient quatorze noms, et que, pour le reste de l'église, il n'y a pas moins de cent quarante-cinq noms, puisqu'il y a un 79 *bis*.

Erratum. — A la page 14, ligne 15 du texte, il faut ajouter : (Planche III.) — F. B.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(TEXTE ET SUPPLÉMENT [1].)

A

ABÉLARD, 263.
ACARIE (Pierre), archidiacre de Rouen et bibliothécaire, 260-262.
ADAM (Laurens), maître sculpteur, 163.
ADELINE, aqua-fortiste, v.
AGRIPE, sibylle, 77, 78.
ALAVOINE (Jean-Antoine), architecte de la flèche en fer de la Cathédrale de Rouen, 180.
ALENÇON (Jean d'), duc, 141.
ALEXANDRE II, pape, 186.
ALEXANDRE VII, pape, 128.
ALIÉNOR D'AQUITAINE, femme de Henri II, roi d'Angleterre, 191, 193, 194.
ALLANT (Robert) orfèvre, 250.
ALLEAUME (Charles d') de Tresforest. *Voy.* Tresforest.
AMBOISE (Les cardinaux d'), 59, 78, 82, 84, 104, 125, 137, 244, 264, 265, 270, 271, 275, 288.
AMBOISE (Georges I d'), légat, cardinal, archevêque de Rouen, 1, 2, 4, 8, 59, 69, 84, 85, 104, 108, 118, 120, 123, 164, 176, 177, 178, 179, 214, 231, 232, 233, 244, 247, 249, 264, 265.
AMBOISE (Georges II d'), cardinal, archevêque de Rouen, 1, 4, 59, 69, 74, 75, 76, 79, 80, 81, 82, 83, 98, 104, 118, 123, 244, 247.
AMBROISE (Saint), 33.
AMOUR (L'), divinité mythologique, 101.
ANGERVAL, chanoine de Rouen [2], 275.
ANTIÉ (Milon), chanoine, 158.
ANTOINE, évêque d'Angoulême, 128, 232, 233, 235.
ARC (Jeanne d'), 156, 211, 212, 214, 215, 217, 220, 221, 222, 223, 224, 229, 275.
ARNOULD, comte de Flandre, 26, 27.
ARNAULD (Antoine), solitaire de Port-Royal, 285, 286.
ARNULPHE, évêque de Lisieux, 132.
AUBER (Guillaume), chancelier de la Cathédrale de Rouen, 160, 222, 223, 230.
AUBERT (Jean), chanoine, 235.
AUBERVILLE (Cavelier, sieur d'), chanoine, 259.
AUBIGNÉ (Claude-Maur d'), archevêque de Rouen, 59, 82, 104, 270-271.

[1] L'Index, dressé par M. Deville, a dû être remanié en entier, rectifié et complété en bien des endroits. — F. B.

[2] Désormais les mots *de Rouen* seront supprimés, quand le chanoine appartiendra au chapitre de cette ville.

AUDOUET (Philippe ou plutôt Philibert), curé de Courchant, 210.
AUGUSTIN (Saint), 6, 216.
AUMALE (Pierre d'), chanoine, 170-171, 199, 201.
AUMALE (Duchesse d'), fille de Diane de Poitiers, 100.
AVITIEN (Saint), archevêque de Rouen, 5.
AVRIGNY (Le Père d'), 285, 286.
AYMERY GUENAUT. (*Voy.* Guenaut) [3].

B

BAILLEUL (*Voy.* Blanquart de Bailleul).
BALLUE (Adrien), chanoine, 255.
BAPEAUMES (Robert de), chanoine, 235, 238.
BARBAZAN, capitaine français, 154.
BARBE (Sainte), 235.
BARBE (Guillaume), maître verrier, 220.
BARBEY, chanoine, 266.
BARBIER (Jean), horoscope de la Cathédrale de Rouen, 233.
BARDIN, poète, 260.
BARTHÉLEMY (Saint), 77.
BARTHELEMY, architecte diocésain, 38, 39, 45, 47, 104, 105, 107, 108, 120, 122, 133, 135, 151-153, 181.
BASSET (Jean), chanoine et chantre de la Cathédrale, 215.
BAUDOUIN (Guillaume-Etienne), chapelain, 276.
BAUDRIBOSC (Guillaume de), chanoine, 208.
BAUDRY (Demoiselle), femme de Charles Gueroult, 256, 257.
BAUDRY (Paul), membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 283-284.
BEAUREPAIRE (Charles de), archiviste de la Seine-Inférieure, v, 282, 284.
BECAILLE, plombier à Rouen, 152.
BEC-CRESPIN (Guillaume, sire du), 67.
BEC-CRESPIN (Jeanne du), fille du précédent, femme de Pierre de Brézé, 61, 64, 66, 67, 68, 217, 225.
BEC-DE-LIÈVRE (Guy de), chanoine, 244.
BECQUET (Charles), chanoine, 250.
BECQUET (Robert), maître charpentier, constructeur de la flèche en bois de la Cathédrale, 83, 180, 245.

[3] Quand le prénom sera placé devant le nom, il faudra chercher le nom suivi du prénom, sauf pour certains cas particuliers.

Bède, écrivain anglais, 6.
Bedford (Jean de Lancastre, duc de), régent de France, 2, 5, 8, 31, 138, 145, 208, 209, 211.
Benoît (Saint), 26.
Bérenger, hérésiarque, archidiacre d'Angers, 165.
Bernis (François de Pierre de), archevêque de Rouen, 288.
Bertaut (Marc-Antoine), chanoine, 274.
Bertin (Louis de), acolyte, 286.
Berville (Les de), 272.
Berville (Le marquis de), 274.
Betancourt (Jean de), chanoine, 237.
Betford, *Voy.* Bedford.
Bigot (Lanfranc), sieur de Tibermesnil, 257-258, 259.
Bigot, veuve. (*Voy.* Préaux).
Bigues (Jean), dit Saint-Desir, chanoine et archidiacre, 252-254.
Blaise (Saint), 155.
Blanche de Castille, mère de saint Louis, 55.
Blanchet, 149.
Blanquart de Bailleul (Louis-Marie-Edmond), archevêque de Rouen, 5, 39, 59, 83, 104, 106, 107, 108, 120-123, 132, 133, 276, 278, 287.
Blondel (Jean), chanoine, 217.
Bocace, 229.
Bonet, sculpteur à Rouen, 38, 108, 122.
Bonnechose (Mgr Henri-Marie-Gaston de), cardinal, archevêque de Rouen, 39, 45, 134, 135, 152, 153, 287, 288.
Bontems (Pierre), sculpteur, 4.
Bosquier, chanoine, 39.
Bosredon, graveur, v.
Bouchard (Elisabeth), première femme de Claude Groulart, 112, 113.
Bouillon (Robert de La Mark, duc de), 100.
Bouillon (La duchesse de), fille de Diane de Poitiers, 100.
Bouis (François de), chanoine, 272.
Boujou (Louis de), chanoine, 258.
Bourbon (Charles I de), archevêque de Rouen, cardinal de Bourbon, roi de la Ligue, sous le nom de Charles X, 247, 252, 253, 257.
Bourbon (Charles II de), archevêque de Rouen, cardinal de Vendôme ou Bourbon-Vendôme, 253.
Bourbon (Charles III de), archevêque de Rouen, 126.
Bourbon (Catherine de), femme de Jean II d'Estouteville, 224.
Bourdigal (Jacques de), chanoine, 257.
Bourgogne (Le duc de), 42.
Bourgogne (Anne de), première femme du duc de Bedford, 142.
Bourtheroude ou Bourgtheroulde (Dame de), 262.
Boyvin (Guillaume) du Valroy, chanoine, 130-131.
Bramtot (Le sieur de), 235.
Brancas (André de), sire de Villars, 254-255, 272, 274.
Brasdefer (Charles), chanoine, bibliothécaire, 267.
Bretel de Grémonville (Raoul), doyen, 268.
Bretteville (De), chapelain, 267.
Brézé (Pierre de), grand sénéchal de Normandie, 1, 2, 8, 59, 61-68, 85, 95, 128, 215, 217, 225, 243, 256, 262, 275.
Brézé (La veuve de Pierre de). *Voy.* Bec-Crespin (Jeanne de).
Brèze (Jacques de), fils de Pierre de Brézé, 66, 67.
Brézé (Louis de), fils du précédent, grand sénéchal de Normandie, 1, 2, 8, 59, 65, 85-101, 104, 114, 275.
Brice (Messieurs), 273.
Brice (Nicolas), chanoine, 262, 269.
Brice (Barthélemy), chanoine honoraire, conseiller au Parlement, neveu du précédent, 262, 269.
Brice (Barthélemy), chanoine et conseiller au Parlement, 270.
Brienchons ou Brianchons (Les), 205.
Bruneau de Leseau. *Voy.* Lezeau (Henry Bruno de.
Buffet (Vincent), chanoine, 264.
Bureau de la Rivière, capitaine français, 154.
Burnel (Etienne), chanoine, 125, 242.
Busquet (Jean), chanoine, 242.

C

Cambacérès (Etienne-Hubert), cardinal, archevêque de Rouen, 5, 59, 83, 104, 118-119, 120, 123, 276, 278.
Cambacérès, archi-chancelier de l'Empire, 83, 104.
Canappeville (Pierre-Jacques Papavoine de), archidiacre, 275.
Capelle, marbrier à Rouen, 108.
Cappel (Guillaume), prêtre, 233-234.
Captot (De). *Voy.* Petit de Captot (Louis-François).
Carrel (Guillaume), chanoine, 205, 225.
Carrey de Saint-Gervais *Voy.* Saint-Gervais (Carrey de).
Castignolles (Jacques de), chanoine, 249.
Cauchon (Pierre), évêque de Beauvais, 139, 211.
Caumont (Jean-Baptiste), clerc-musicien, 275.
Caumont, vicaire général du diocèse de Rouen, 39.
Caumont (De), antiquaire, I.
Cavé (Jehan), bourgeois de Rouen, 281-283.
Cavelier (Jacques). *Voy.* Auberville (Cavelier d').
Cécille, maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 31, 145.
Celestin III, pape, 200.
Chaillou (Jean), sculpteur, 80.
Chalançon (Hugues), chanoine, 201.
Challenges ou Callenge (Jacques de), président au Parlement de Rouen, 237, 284.
Challenges ou Callenge (Jeanne de), dame de Cambremont, 283-284.
Chalenges (Guillaume de), chanoine, 237.
Chalon (Alphonse de), chanoine, 269.
Chanoines innommés, 158, 197.
Chapuzot (Pierre), fondeur de cloches, 163.
Charcouville (De), 145.
Charlemagne, empereur, 6.
Charles III, dit le Simple, roi de France, 16, 17, 18, 28.
Charles V, id., 2, 5, 8, 31, 94, 98, 145-154, 199, 205, 208, 209, 275.
Charles VI, id., 205.
Charles VII, id., 61, 62, 156, 161, 162, 207, 214, 217, 221.
Charles VIII, id., 219, 237.
Charles IX, id., 150.
Charles X. *Voy.* Bourbon (Charles I de).
Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, 175-176.
Charolais (Comte de), 63.
Chateaubriand, 12.
Cheruel (A.), historien, I.
Christophe (Saint), 282, 283.

Chuffes (Renaud), chanoine, 232.
Clément (Eudes), archevêque de Rouen, 196-197.
Clément VI, pape, 203, 204.
Cochet (L'abbé), I, IV, 45, 143, 152.
Cochon (Jean) et Jeanne, sa femme, père et mère des deux qui suivent, 211.
Cochon (Pierre), chanoine et chroniqueur, 210-212.
Cochon (Jacques), chanoine, 210, 212.
Colas (L'abbé), chanoine, 39, 152, 181.
Come (Saint), 123.
Commire (Jean), jésuite, 284, 285, 286.
Conseil (Jean), chanoine, 242.
Coquerel (Hector), chanoine, 222.
Cousin (Jean), statuaire et peintre français, 4, 96.
Crespin (Antoine), archevêque de Narbonne, 217.
Croismare (Robert de), archevêque de Rouen, 2, 83, 203, 225-229, 232, 244.
Croismare (Pierre de), chanoine, 244.
Croy (Gustave-Maximilien-Juste, prince de), cardinal, archevêque de Rouen, 4, 5, 59, 103-108, 122, 276, 278.

D

Damien (Saint), 123.
Dampierre (Hector de), chanoine, 255.
Daniel, prophète, 77.
Daniel (Romain), coutre (bedeau) de la Cathédrale de Rouen, 251.
Daubeuf (Demoiselle), femme Caveron, 256, 262.
Davoult (Jean-Baptiste), grand-chantre, 273.
Dawson Turner, archéologue anglais, 53.
Delamare, chanoine, 267,
Delaplace (Jean de), chanoine, 256, 258.
Delaplace (Pierre), chanoine, 240-241, 243.
Delaplace de Fumechon. *Voy.* Fumechon (De la Place de).
De la Rivière (Charles de), 246.
Delastre (Jean), ou Delâtre, chanoine, 231.
Delorme (Philibert), architecte français, 4.
Desaubeaulx (Pierre), ou Desobeaulx, sculpteur de Rouen, 80.
Deschamps (Gilles), cardinal, 104, 205-206, 217.
Deschamps (Gilles), son neveu, chanoine et doyen, 217-219.
Deschamps (Mathieu), frère du précédent, 218.
Deschamps (Simon), frère du précédent, 218.
Désert (Guillaume du), chanoine, 24, 216-217.
Desmazures (Laurent), organiste, 276.
Desmay ou Demay (Jacques), vicaire général, pénitencier, 259, 260.
Desplanches, sculpteur rouennais, 254.
Dever (Louis), chanoine, conseiller au Parlement, 260.
Deville (Achille), auteur de l'ouvrage, ancien directeur du Musée d'Antiquités de Rouen, I, II, III, IV, V, 35, 38, 45, 152, 281, 284.
Diane, déesse, 101.
Diane de Poitiers, femme de Louis de Brézé, duchesse de Valentinois, 1, 65, 85, 87, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 101.
Dizy (Jean), boulanger du chapitre, 250.
Dombreville (Guillaume), chanoine, 241-242, 245.
Dorlienz (Jean), receveur général des aides en Normandie, 149.
Dorta (Fernando), Portugais, et sa femme, 259.

Doublet (Colinet), 175-176, 204.
Douville (Dame de), 209-210.
Dubos de Montbrisson (Antoine), chanoine, 271.
Dubosc (Nicolas), chanoine, doyen, 222, 224.
Dubosc (Noël), 273.
Dubec ou Dubuc (Jean), chanoine, 216, 222, 229-230.
Duclos (Gaspard), chapelain, 258.
Dudon de Saint-Quentin, historien, 18, 22, 27, 28.
Dufour (Gilles), doyen, conseiller au Parlement, trésorier et bibliothécaire, 270.
Duguesclin (Bertrand), connétable de France, 154.
Du Fay (Richart), chanoine, 183.
Duhay (Richard), peintre de Rouen, 80.
Dulys, chanoine honoraire, 274.
Dumesnil (Jean), 219.
Dumont (Dame Gabrielle-Angélique), 271-272.
Dumouchel, maître charpentier de la Cathédrale, 177.
Dunois (Jean-Bâtard d'Orléans, comte de), 61.
Duplessis (Dom Toussaint), bénédictin, historiographe, 117.
Duquesney (Robert), chanoine, 225.
Durefort ou Durfort (Guillaume de), archevêque de Rouen, 202.
Dutot (Etienne), bourgeois de Rouen, 208.

E

Emmelot, femme de Jehan Cavé, bourgeois de Rouen, 281-283.
Escoulanc (Pierre), chanoine, 225.
Esmangard (Adam-Charles), chanoine, 275.
Estaing (Famille d'), 232, 233.
Estouteville (Les d'), 234.
Estouteville (Guillaume d'), cardinal, archevêque de Rouen, 5, 94, 136, 160-164, 165, 221, 223, 224, 234, 250, 262.
Estouteville (Jean d'), sire de Villebon, 164, 250.
Estoutéville (Jean II d'), 224, 234.
Estouteville (La fille de Jean II d'), 234.
Estrepagny (D'). *Voy.* Ingerran d'Estrepagni.
Etienne de Sens, archidiacre, 171-172, 180, 181, 182, 200.
Eudes Clément. *Voy.* Clément, archevêque.
Eudes Rigaut. *Voy.* Rigaut, archevêque de Rouen.
Europe, sibylle, 77, 78.
Evode (Saint), archevêque de Rouen, 5.
Ezéchiel, 117.

F

Fabre (Guillaume), chanoine, 207.
Fabre (Robert), chanoine, 207-208.
Fallet, prêtre de la Cathédrale de Rouen, 135.
Fane (Le sieur), 235.
Farin, historiographe, II, III, 14, 65, 72, 143, 188, 223, 257.
Fayet (L'abbé), grand vicaire de la Cathédrale de Rouen, 35, 37, 38.
Féret (L'abbé), chanoine, 39.
Feschal (Léonard), peintre, de Rouen, 80.
Fiacre (Saint), 266.
Fieux (Estienne de), grand archidiacre, 269.
Fitz-James (Duchesse de), 113.
Flavacourt (Guillaume I de), archevêque de Rouen, 2, 65, 104, 105, 108.
Flavacourt (Guillaume II de), archevêque de Rouen, 199, 200-201, 212.

Fleury (Robert), chapelain, 266.
Flodoard, historien, 18, 27.
Floquet, historiographe, I, IV, 113.
Folie (Gérard), chanoine, 215.
Fontenelle (Bernard Le Bovyer ou Le Bovier de), le savant, 272.
Fontenelle (Joseph-Alexis), chanoine, frère du précédent, 272-273.
Fortin (Monsieur), 183.
Foubert, père, 235.
Foubert (Jean), fils, 235.
François I, roi de France, 82, 97, 150, 239, 240, 243.
François II, id., 248.
Francon, archevêque de Rouen, 15, 16, 17, 19.
Frémy (Raoul), chanoine, maître des travaux, 205.
Frère (Edouard), bibliographe, I.
Fresquiennes (Romé de), chanoine, 267.
Fulconis, statuaire, 106, 108.
Fulvie, femme du comte de Randan. *Voy.* La Mirande (Fulvie de).
Fumechon (De la Place de), chanoine, 268.

G

Gaignières (François Roger de), érudit, 34, 200.
Galland (Guillaume), chanoine, 229.
Galopin (Nicolas), orateur, 209.
Garnier (François), chanoine, 259.
Gastinel (Denis), chanoine, 156, 210.
Gaulde (Antoine), archidiacre de Rouen, 268.
Gautier de Bouquelout, 210.
Gautier de Coutances, dit le Magnifique, archevêque de Rouen, 3, 47, 133, 190, 193-195, 202.
Geoffroy Plantagenet, duc de Normandie, 8, 31, 131, 137, 138, 190.
Geoffroy de Bretagne, frère de Henri-le-Jeune, 44.
Geoffroy, comte de Conversane, 169.
Geoffroy, archevêque de Rouen, 189-190.
Georges (Saint), 241, 243.
Germain, capitaine au dépôt de remonte au Bec-Hellouin, 132.
Gervais (Saint), 232.
Gibouin (Nichole), clerc de la ville, 180-181, 201.
Gibout (Jean), et sa femme, 208.
Gilbert, historiographe, 65.
Girard (Jean), fondeur de cloches, 163.
Gisèle, fille de Charles-le-Simple, 18.
Glaire (L'abbé), 285.
Godard (Saint), archevêque de Rouen, 5.
Godefroy de Caen (René), chanoine, 224.
Godefroy (Robert), chanoine, 230.
Gombault (Guillaume), trésorier de la Cathédrale, 249.
Goscelin. *Voy.* Le Blasonnier.
Gouchard (Jean), chapelain, 215.
Goujon (Jean), statuaire et architecte français, 4, 81, 82.
Gouys (Jehan de) ou Jean de Gouis, 217, 222.
Grégoire IX, pape, 54.
Grémonville (De). *Voy.* Bretel de Grémonville.
Grossier (Eustache), chanoine et curé de Grainville-la-Teinturière, 242, 245.
Groulart (Claude), sieur de La Court, premier président du Parlement de Rouen, 108, 109-116.
Groulart (Claude), fils du précédent, 112.
Groulart (Henri), frère du précédent, mais d'une autre mère, 112, 113.
Guenault ou Guenent (Aimery ou Aymeri), archevêque de Rouen, 2, 104, 203-204.
Gueroult (Charles), sieur du Manoir, 256, 257.
Guiffart (Barbe), seconde femme du premier président Groulart, 108, 109-116.
Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie, 1, 7, 16, 21, 23-28, 185, 217.
Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie et roi d'Angleterre, 132, 165, 186.
Guillaume, fils de Geoffroy-Plantagenet et de Mathilde, dit aussi Longue-Epée, 8, 31, 137, 190.
Guillaume-Bonne-Ame, archevêque de Rouen, 169, 187-189.
Guillaume de Jumièges, historien, 169.
Guillaume, fils de Sibylle, 169.
Guillaume de Baudribosc. *Voy.* Baudribosc (Guillaume de).
Guillaume de Nangis, chanoine et historien, 201.
Guillaume de Vernon, chanoine, 216.
Guillaumot, graveur, V.

H

Hallier (Pierre), chanoine, 259.
Harald, roi de Norwège, 18.
Harcourt (Jean comte de), 175-176.
Harlay (François II de), archevêque de Rouen, 59, 82, 84, 104, 128, 261, 264-266, 267.
Harlay (François III de), archevêque de Rouen, 264, 266, 285.
Harlay, chanoine, 39.
Haro (Etienne), chanoine, pénitencier, 234.
Hays (Jean), chanoine, 249-250.
Hennequin, de Liège, ymaginier (sculpteur), 149.
Henri V, empereur d'Allemagne, 131, 134.
Henri I, roi d'Angleterre, 131, 134, 189.
Henri II, id., 8, 31, 32, 44, 48, 131, 134, 191, 192, 193, 194.
Henri IV, id., 138, 143, 208.
Henri V, id., 31, 143, 207, 208.
Henri VI, id., 143.
Henri-le-Jeune, dit Court-Mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, 2, 8, 31, 33, 35, 41, 137, 139, 143, 144, 191, 193, 213.
Henri II, roi de France, 94, 95, 100, 101, 110, 150.
Henri III, id., 108, 110, 252, 253.
Henri IV, id., 108, 110, 126, 150, 252, 254, 255, 256.
Henri, comte de Warwick, 192.
Homère, 265.
Horace, 190, 265.
Hrolf. *Voy.* Rollon.
Hugues I, archevêque de Rouen, 185.
Hugues II, id., 185.
Hugues d'Amiens, id., 190-191.
Huireau, chanoine, 24.

I

Ingerran d'Estrepagni ou Estrepagny, archidiacre d'Eu, 135-136, 200.
Innocent IV, pape, 196, 198.
Innocent VIII, id., 228.
Innocent X, id., 267.

INNOCENTS (Les Trois) condamnés par le Présidial d'Andely, 173-174.

J

JACQUELINE, veuve de Jean II d'Estouteville, 234.
JACQUES (Saint), 77, 282, 283.
JANNIN (Patrice), chanoine, 274.
JEAN (Saint), 77.
JEAN-SANS-TERRE, roi d'Angleterre, 47.
JEAN D'ANDELY ou ANDELI, doyen du chapitre de Rouen, 199-200.
JEAN II, dit le Bon, roi de France, 154, 175-176.
JEAN II, de Bayeux, plus ordinairement d'Avranches, archevêque de Rouen, 186-187.
JEAN, abbé de Saint-Ouen, 213.
JEHAN ou JEAN, de Rouen, sculpteur, 38, 80.
JEANNE D'ARC. *Voy.* Arc (d').
JEAN DE SAINT-LO, chanoine, 197.
JÉRÔME (Saint), 216.
JESSÉ, 264.
JOUGLET (Jean), chanoine, 224-225.
JOUVENET (Jean), peintre, 130.
JUVÉNAL, 190, 193, 265.

L

LABARATE (Jean de), archidiacre du Petit-Caux, 243.
LABARRE (Denise de), veuve de Jean d'Estouteville, sire de Villebon, 164-165.
LA BELLONNIÈRE (de) 145.
LA CHESNAYE (Thomas de), 235.
LA FONTAINE (Denis de), chanoine, 250.
LAGRUE (Jean), chapelain, 259.
LAIGNEL (Matthieu), sculpteur, 80.
LAISEMENT (Henri de), chanoine, 270.
LALIGNEY (Barthélemy), chanoine, 258.
LALONDE (Barthélemy Le Cordier de Bigars de). *Voy.* Le Cordier de Bigars de Lalonde.
LAMARCK (Robert de). *Voy.* Bouillon.
LAMARE (De) de Chesnevarin, 64, 88.
LA MIRANDE (Fulvie de), femme du comte de Randan, 248.
LANDRY (Jean-Baptiste), chanoine, 273.
LANGLOIS (Hyacinthe), peintre, antiquaire, I, 96.
LANGLOIS (l'abbé), 106, 132, 195, 260, 263, 270.
LA PLACE (De). *Voy.* Fumechon.
LA PUCELLE, *Voy.* Arc (Jeanne d')
LA QUÉRIÈRE (E. de la), antiquaire, I.
LA ROCHEFOUCAULD (Charles de), comte de Randan, 59, 82, 84, 247-249.
LA ROCHEFOUCAULD (De), cardinal, 118, 119, 277, 287, 288.
LA ROCHE-TAILLÉE (Jean de), archevêque de Rouen, 208, 209.
LA ROSE (Philippe de), chanoine, 221-222, 223.
LAURENT (Saint), 235.
LA VARENNE (Sire de). *Voy.* Brézé (Pierre de).
LE BAILLIF MESNAGER (Jacques). *Voy.* Mesnager.
LE BEL (L'abbé), chanoine, 39, 45.
LE BLASONNIER (Goscelin), 201.
LE BLOND LE SAUCHAY (Claude-François), chanoine, 276.
LE BRASSEUR (Charles), 173, 174, 259.
Le BRET (Michel), archidiacre du Vexin français, 247.
LE BRUN (Jean), prêtre de Rouen, 251.
LE CHARPENTIER (Guillaume), chanoine, 235.
LE CHEVALLIER (Louis-Dominique), chanoine, 274.
LE CLERC (Charles), docteur en Sorbonne, 145, 275.
LE CONTE (Guillaume), chanoine, 236.
LE CORDIER DE BIGARS DE LALONDE (Barthélemy), chanoine, 273.
LE COURTOIS (Jehan), orfèvre, 151.
LE DÉFUBLÉ, horoscope de la Cathédrale de Rouen, 236.
LEFÈVRE (Jean), chanoine, 209.
LE FÈVRE (Guillaume), chanoine, 210.
LE FLAMENT (André), sculpteur, 80.
LE FRANÇOIS (Pierre), chanoine, 223.
LE GOUPIL (Robert), chantre et chanoine, 224.
LE GRAS (Guillaume), doyen de la Cathédrale de Rouen, 238.
LE LIEUR (Jean), chanoine, doyen, 125, 238-240.
LE MACHON ou LE MAÇON (Jean), fondeur de Chartres, 176-180, 231.
LE MAÇON (La veuve de Jean), 231.
LE MAÇON (Richard), chantre et chanoine, 231.
LE MESGISSIER (Martin), imprimeur de Rouen, 125.
LENOIR (Alexandre), conservateur du Musée des Petits-Augustins, à Paris, 96.
LÉON X, pape, 111.
LE PARMENTIER (Guillaume), chanoine, 243-244.
LE PIGNY (les), 124, 128.
LE PIGNY ou LEPIGNY (Marin), 123, 125, 127, 260, 262.
LE PIGNY (Bernard I), chanoine et archidiacre, neveu du précédent, 124, 127, 266, 269.
LE PIGNY (Bernard II), chanoine et archidiacre, 123, 127, 128, 269.
LE PRÉVOST (Jean), chanoine, 263, 264.
LE PRÉVOST (Auguste), antiquaire, I, 53.
LE PRIEUR (Henry), 256.
LE ROUX (Jacques), maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 180, 233.
LE ROUX (Claude), seigneur du Bourgtheroulde et de Tilly, conseiller au Parlement, 284.
LE ROUX (Guillaume II), 284.
LE ROUX (Guillaume III), abbé d'Aumale, 284.
LE ROUX (Robert), sieur de Tilly, conseiller au Parlement, 113, 115, 116.
LE ROUX. *Voy.* Roullant Le Roux.
LE ROYER (Nicolas), chanoine, 262.
LESCOT (Pierre), sculpteur français, 4.
LESTMONDOYS (Thomas), chapelain, 240.
LESTRANGES (Guillaume de), archevêque de Rouen, 271.
LE SUEUR (Robert), chanoine, 217.
LE TELLIER, peintre, 268.
LEUVAIN (Guillaume), chapelain, 155, 217.
LEVAVASSEUR (Vincent), chanoine honoraire, 273.
LE VENEUR, évêque de Lisieux, 94, 95, 99.
LE VICONTE (François-Antoine), sieur de Saint-Hilaire, chanoine, 272.
LÉVESQUE (Jean), bénéficier de la Cathédrale de Rouen, 220.
LEVIF (Colette), 259.
LÉVY (A), éditeur, v.
LÉZEAU (Henri-Bruno de), chanoine, 274.
LICQUET (Théodore), bibliothécaire, historien, 57, 93.
LINANT (Florence), veuve de Charles Le Brasseur, 174.
LIVET (Robert de), chanoine, 207.

Lommet (Blanche), veuve Rollin, 230, 262.
Longueville (Le duc de), 235.
Louis d'Outremer, roi de France, 28.
Louis IX, id., ou saint Louis, 1, 33, 52, 55, 56, 157, 197, 198, 201.
Louis XI, id., 61, 62, 63, 66, 144, 145, 218, 219.
Louis XII, id., 75, 150, 179, 244.
Louis XIII, id., 262, 267.
Louis XIV, id., 150.
Luxembourg (Jacqueline de), seconde femme du duc de Bedford, 140.
Lyard (Denis-Claude de), chanoine, 272.
Lysias, orateur grec, 110.

M

Maine (Le comte du), 63.
Malherbe, le poète, 85
Mallet (Jean), sire de Graville, 175-176, 204.
Mallet (Charles), archidiacre du Vexin normand, 284-286.
Mallet (Pierre), avocat, neveu du précédent, 286.
Mallet (Jean), id., 286.
Mallet (Jacques), id., 286.
Marc (Antoine), chantre de la Cathédrale de Rouen, 256, 258.
Marette, chanoine, 263.
Marguerite de France, femme de Henri-le-Jeune, 41.
Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, 62.
Marguerite, femme de Henri, comte de Warwick, 192.
Martin (Saint), 190, 191.
Martin, abbé de Jumièges, 26.
Martin, chanoine, 256.
Martinbos (Marian de), chancelier de la Cathédrale de Rouen, 252, 256-257, 262.
Masselin (Jean), doyen de la Cathédrale de Rouen, 227, 230-231, 246.
Masselin (Jean), chanoine, neveu du précédent, 230, 246.
Masselin (Robert), procureur du Roi, neveu du précédent, 246.
Mathan (De), 99.
Mathieu (Saint), 77.
Mathilde (Impératrice), 5, 8, 131-135, 190.
Maubué (Le sire de), 175-176, 204.
Mauger (Jean), chanoine, 216.
Mauger (Richard), serviteur d'un chanoine, 242.
Maurice, archevêque de Rouen, 1, 49, 51-57, 67, 196.
Maurile ou Moril, archevêque de Rouen, 2, 7, 15, 16, 25, 160, 162, 165-169, 185, 187, 206.
Mayenne (Duc de), 255.
Mazarin (Le cardinal), 268.
Médavy (François Rouxel de), archevêque de Rouen, 269, 285.
Mellicourt (Pierre de), chanoine, 236.
Mellicourt, frère du précédent, 236.
Mellon (Saint), archevêque de Rouen, 5.
Merille, chanoine, 251.
Mesnager (Jacques Lebaillif), chanoine, 275.
Mette (Thomas), maître fondeur, 147.
Michel (Saint), 97, 123, 241.
Milner (Le docteur), 52.
Milon Antié. *Voy.* Antié (Milon).
Mirande (Fulvie de la), femme de Jean de La Rochefoucauld, 248.
Moïse, 77, 127.
Moncandon (Michel), 216, 220, 221.
Mondor (Philippe de), chanoine, 137, 243.
Monstrelet, historien, 62.
Montalembert, chanoine, 273.
Montbrisson (De). *Voy.* Dubos.
Montfaucon, Bénédictin, 33.

N

Nagerel (Les), 124, 128, 266, 269.
Nagerel (Robert), chanoine, archidiacre, médecin. 123, 125, 126, 244, 250, 260.
Nagerel (Jean), chanoine, auteur de la Chronique portant son nom, 123, 125, 126, 250.
Nicolas IV, pape, 35.
Nicolas V, id., 161, 162.
Nicolas, abbé de Saint-Ouen de Rouen, 168.

O

Olivier (Alain), chanoine, 156, 215, 221.
Orderic Vital, historien anglo-normand, 15, 18, 25, 169, 185, 186, 189.
Orphée, 260.
Osée, prophète, 77.
Ovide, 190, 193.

P

Pajot (Jean), chanoine, 215.
Palissy (Bernard de), artiste français, 4.
Paris (Mathieu). *Voy.* Mathieu Pâris.
Pâpavoine. *Voy.* Canappeville (de).
Paul (Saint), 77.
Pavyot, chanoine, 266.
Pellipart (Guillaume), chanoine, 206-207.
Pennyer (Jean), chancelier de la Cathédrale de Rouen, 245.
Pepin, roi de France, 7.
Perchart (Richard), chanoine, 232.
Périer (Jehan), maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 149.
Périer (E.), prêtre, secrétaire particulier du cardinal de Bonnechose, 134, 135.
Perse, poète latin, 265.
Petit de Captot (Louis-François), 272.
Pétrarque, 221.
Phidias, 82.
Philippe (Saint), 77.
Philippe-Auguste, roi de France, 47.
Philippe-le-Hardi, id., 201.
Picard (François), archidiacre du Grand-Caux, 281.
Picard (Pierre), chanoine, 215.
Pierre (Saint), 51, 77.
Pierre, archidiacre de Rouen, 221.
Pierre, évêque de Beauvais. *Voy.* Cauchon (Pierre).
Pierre d'Aumale. *Voy.* Aumale (Pierre d').
Pigny. *Voy.* Le Pigny.
Pigny (Robert-Marie-Antoine de), descendant des Le Pigny, 124.
Pilon (Germain), statuaire français, 4.
Pinchon jeune, architecte, 35, 38.
Pindare, 265.
Piscard (Daniel de), chanoine, 251.

PLANTAGENET. *Voy.* Geoffroy Plantagenet.
PLINE L'ANCIEN, 193.
POMMERAYE (Dom), historiographe, II, 65, 72, 87, 93, 143, 145, 162, 268, 282, 286.
PONTIFZ (Guillaume), maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 66, 233.
POTTIER (André), bibliothécaire et historiographe, I.
PRÉAUX (Veuve), sœur de Lanfranc-Bigot, 258.
PROTAIS (Saint), 232.

R

RAMBOULT (Jean), chanoine et professeur de médecine, 242.
RANDAN. *Voy.* La Rochefoucauld, comte de Randan.
REGNAULT. *Voy.* Therouyn.
REGNAULT (Barthélemy), chanoine, 204.
RESTOUT (Nicolle), chanoine, 243.
RIAUX, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 91.
RICHARD I, duc de Normandie, 7.
RICHARD-COEUR-DE-LION, roi d'Angleterre et duc de Normandie, 2, 8, 29, 31-39, 43, 44, 45, 46, 47, 94, 132, 133, 137, 144, 193, 194, 195, 200.
RICHIER (Guiffroy), maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 151.
RIGAUT ou RIGAUD (Eudes), archevêque de Rouen, 2, 104, 157, 197-199, 205.
RIMBERT (Louis-François), chanoine, 276.
RIQUIER (Armand), entrepreneur à Rouen, 39, 108.
ROBERT, archevêque de Cantorbéry, 189.
ROBERT II, duc de Normandie, 169.
ROBERT DE CROISMARE. *Voy.* Croismare (Robert de).
ROBERT DE NEUBOURG, doyen du chapitre de Rouen, 194.
ROBERT DE LIVET. *Voy.* Livet (Robert de).
ROBERT (L'abbé), chanoine, intendant de la Cathédrale, 39, 45, 134, 135, 152, 281.
ROBINET, doyen des médecins de Rouen, 126, 127.
ROBOAM, 77.
ROGER GUISCARD, duc de la Pouille, 169.
ROLLON, duc de Normandie, 1, 4, 7, 11, 13-19, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 185.
ROMAIN (Saint), archevêque de Rouen, 5, 77, 125, 189, 235, 241, 242, 245, 263, 264.
ROMÉ. *Voy.* Fresquiennes (Romé de).
ROS (Jean), 206.
ROSE (Claude-Louis), archidiacre, 274.
ROTROU, archevêque de Rouen, 3, 133, 190, 192-193, 194.
ROU. *Voy.* Rollon.
ROULLANT LE ROUX, maître maçon de la Cathédrale de Rouen, 79, 85.
ROUSSEL (Raoul), archevêque de Rouen, 2, 104, 105, 212-214, 221, 222.
ROUSSEL (Guillaume), chanoine, 222-223.
ROUSSIN, aumônier, 160, 233.
ROUXEL DE MÉDAVY. *Voy.* Médavy (François Rouxel de).

S

SAAS (Jean), chanoine, 275-276.
SAINTRAILLES (de), capitaine français, 61.
SALADIN, 34, 35.
SAMSON (Louis), sous-chantre, 263-264.
SANDFORD, historien anglais, 141, 142, 144.
SANDOUVILLE (Guillaume de), chanoine, 237, 243.
SARRAZIN (Nicole), archidiacre du Vexin français, 136, 232.
SAUCHAY (Le). *Voy.* Le Blond le Sauchay.
SÉBASTIEN (Saint), 123, 125.
SEBIRE (Jean), chanoine, 225.
SEDILLE (Mathurin), archidiacre, 243.
SELLIER, chanoine, 39, 274.
SENIER ou SINIER (Saint), 139.
SÉRAUCOURT (De). *Voy.* Y de Séraucourt.
SIBYLLE DE CONVERSANE, femme de Robert II, duc de Normandie, 5, 169-170.
SIMERIE, sibylle, 77, 78.
SIMON (Saint), 77.
SOZAI, chanoine, 275.
STACE, 193.
SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), 254.
SURREAU (Laurent), chanoine, 219-220, 222.

T

TAILLEPIED, historien normand, II, 176,
TALLEBOT (Pierre), 174.
TALLEBOT (Robert), fils du précédent, 173, 174, 259.
TALLEBOT, prêtre, frère du précédent, 174.
TARDIVEL (Michel), chanoine, 243.
TÉRENCE, 190, 229.
TÉRISSE ou TERRISSE (François-Christophe), dit l'abbé Terrisse, archidiacre, 277.
TERRIER (Pierre), chapelain, 274.
TESTART (Nicolas), 240.
THADÉE (Saint), 77.
THEROUYN (Regnauld), sculpteur, 80.
THIBAULT D'AMIENS, archevêque de Rouen, 54, 55.
THOMAS (Saint), apôtre, 136.
THOMAS (Saint), archevêque de Cantorbéry, 1, 192.
THOREL (Jean), chanoine et conseiller au Parlement de Rouen, 247.
TIERRY ou THIERRY (Richard), prêtre, 151.
TILLY (De). *Voy.* Le Roux.
TITELOUZE ou TITELOUSE (Jean), organiste de la Cathédrale de Rouen, 260, 268.
TOLET (Jean), jésuite, cardinal, 255.
TOUSSAINT-DUPLESSIS. *Voy.* Duplessis (Dom Toussaint).
TOUSÉ ou TOUZÉ (Robert), messager du chapitre, 182-183, 235.
TOUZÉ (Robert), fils du précédent, 183.
TRESFOREST (Charles d'Alleaume de), 273.
TULLES (Guillaume), chanoine, 242.
TURGIS (Jean), 174.
TURGIS (Jacques), fils du précédent, 173, 174, 259.
TURMEL (Martin), 220.
TURMEL (Jacqueline), veuve Moncandon, 216, 220-221.

V

VALENCE (Pierre), maître maçon, de Tours, 79.
VALENTINOIS (Duchesse de). *Voy.* Diane de Poitiers.
VARIN (François), 270.
VARIN fils, chanoine, 270.
VIGAND, chanoine, 202-203.
VILLARS (De). *Voy.* Brancas (André de), sire de Villars.

VILLEBON. *Voy.* Estouteville (Jean d').
VILLEBON (Dame de). *Voy.* Labarre (Denise de).
VIRGILE, 185, 190.
VITAL (Orderic). *Voy.* Orderic Vital.
VITRUVE, 193.
VITULI ou VEEL (Roger), dignitaire de la Cathédrale de Rouen, 229.
VYC (Pierre), chapelain de la Cathédrale, 285.

W

WACE (Robert), poète normand, 17.

Y

Y DE SERAUCOURT (Joseph de), grand archidiacre de Rouen, 128-130, 269.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Avertissement	I-V
Avant-propos	1-9
Sépultures dans le chœur	11-48
Tombeau de Rollon	11-19
Tombeau de Guillaume-Longue-Epée	21-28
Tombeau de Richard-Cœur-de-Lion	29-39
Tombeau de Henri-le-Jeune	41-48
Tombeau de l'archevêque Maurice	49-57
Sépultures de la chapelle de la Vierge	59-108
Tombeau de Pierre de Brézé	61-68
Tombeau des Georges d'Amboise	69-84
Tombeau de Louis de Brézé	85-101
Tombeau du cardinal prince de Croy	103-108
Tombeau de Claude Groulart et de Barbe Guiffart	109-116
Tombes et inscriptions diverses	117-188
I. La Chapelle de la Vierge et les collatéraux du chœur	118-136
II. Le Sanctuaire	137-154
III. Bras de la Croix ou Transepts	155-159
IV. La Nef	159-183
Liste des principaux personnages inhumés dans la Cathédrale de Rouen	185-279
Supplément	281-288
Appendices, pièces justificatives, additions et corrections	289 313
Index des noms de personnes (texte et supplément)	315-322

ROUEN, IMPRIMERIE H. BOISSEL.

TABLE DES PLANCHES.

I. — Plan tumulaire de la Cathédrale de Rouen.
II. — Tombeau de Rollon.
III. — Statue de Rollon.
IV. — Statue de Guillaume-Longue-Epée.
V. — Tombeau moderne de Richard-Cœur-de-Lion.
VI. — Tombeau moderne de Henri-le-Jeune.
VII. — Tombeau de l'archevêque Maurice.
VII *bis*. — Plan tumulaire de la chapelle de la Vierge.
VIII. — Tombeau de Pierre de Brézé.
IX. — Statues de Pierre de Brézé et de Jeanne du Bec-Crespin, sa femme.
X. — Tombeau des Georges d'Amboise.
XI. — Tombeau de Louis de Brézé.
XII. — Tombeau du cardinal prince de Croy.
XIII. — Tombeau de Claude Groulart.
XIV. — Tombeau de Barbe Guiffart, femme de Claude Groulart.
XV. — Cercueil du cardinal Cambacérès.
XVI. — Tombeau d'Ingerran d'Estrepagni.
XVII. — Tombe de Philippe de Mondor.
XVII *bis*. — Armoiries et Epitaphe du duc de Bedford.
XVIII. — Tombeau de Charles V.
XIX. — Caveau du cœur de Charles V.
XX. — Tombe de Guillaume Leuvain.
XXI. — Tombe de Denis Gastinel.
XXII. — Tombe d'un chanoine innommé.
XXIII. — Tombe de Milon Antié, chanoine.
XXIV. — Tombe de Roussin, prêtre.
XXV. — Tombe d'Etienne de Sens.
XXV *bis*. — Tombe des Trois Innocents.
XXVI. — Tombe de Nichole Gibouin.

XXVII. — Tombe de Robert Tousé, messager de la Cathédrale.

XXVIII. — Tombeau de l'archevêque Rotrou.

XXIX. — Statue et Sceau de l'archevêque Gautier de Coutances.

XXX. — Tombeau d'Eudes Rigaut.

XXXI. — Tombeau de l'archevêque Guillaume II de Flavacourt.

XXXII. — Tombeau de l'archevêque Gisles Deschamps.

XXXIII. — Tombeau de l'archevêque Raoul Roussel.

XXXIV. — Jean Cavé et Emmelot sa femme, donateurs d'une maison dans le collège d'Albane.

LÉGENDE DU PLAN TUMULAIRE (Planche I).

—

1° CHAPELLES.

A *De la Vierge.*

B *De la Sacristie ou du Revestiaire et de Saint-Barthélemy.*

C *De Saint-Etienne ou du Saint Esprit.*

D *Du Grand-Saint-Romain, ancienne chapelle des Innocents.*

E *De la Sainte-Trinité ou du Jardin, dite aussi des Brienchons.*

F *Du Petit-Saint-Romain.*

G *De Saint-Fiacre ou de Sainte-Marguerite.*

H *De Sainte-Catherine.*

I *Des Saints-Innocents ou de Sainte-Colombe.*

J *De la Chaire de Saint-Pierre.*

K *De Saint-Léonard ou de Saint-Jacques.*

L *De Saint-Firmin ou de Saint-Eustache.*

M *De Saint-Etienne-la Grande-Eglise.*

N *De Saint-Mellon*

O *De Sainte-Agathe.*

P *De Saint-Jean-dans-la-Nef ou des Belles-Verrières.*

Q *De Saint-Sever-dans-la-Nef.*

R *De Saint-Julien.*

S *De Saint-Eloi.*

T *De Saint-Nicolas.*

U *De Sainte-Anne.*

V *De Saint-Sever-dans-la-Croisée.*

X *De Saint-Jean-des-Fonts.*

Y *De Saint-Pierre-Saint-Paul.*

Z *Autel de Sainte-Cécile ou de Saint-Pierre-sous-le-Pupitre.*

Z b. *Autel de Notre-Dame-du-Vœu, dite de Saint-Dizier.*

2° SÉPULTURES.

1. Guillaume de Flavacourt.
2. Raoul Roussel.
3. Pierre de Brézé.
4. Louis de Brézé.
5. Prince de Croy.
6. Georges d'Amboise.
7. Robert de Croismare.
8. Aimery Guenaut.
9. Gisles Deschamps.
10. Eudes Rigaut.
11. Cardinal Cambacérès.
12. Nagerel et le Pigny.
13. Blanquart de Bailleul.
14. Charles Becquet.
15. Brancas de Villars.
16. Nicolas Dubosc.
17. Jacques de Castignoles.
18. De Y de Seraucourt.
19. Pavyot.
20. Gisles Deschamps neveu.
21. Guillaume Gallant.
22. Guillaume Cappel.
23. Philippe de Mondor.
24. Robert Duquesney.
25. Nicole Restout.
26. Pierre de Mellicourt.
27. Boyvin du Valroy.
28. Guillaume Tulles.
29. Richard-Cœur-de-Lion.
30. Jean Jouglet.
31. Marc-Antoine Bertaut.
32. Charles le Clerc.
33. Guillaume de Chalenges.
34. Mathurin Sedille.
35. Daniel de Piscard.
36. Louis-Dominique le Chevalier.
37. L'archevêque Maurice.
38. Jean Titelouze.
39. De la Place de Fumechon.
40. Robert le Sueur.
41. Duc de Bedford.
42. Guillaume fils de G. Plantagenet.
43 Henri le Jeune.
44. Marette.
45. Pierre Hallier.
46. Rotrou.
47. L'Impératrice Mathilde.
48. Gaspard Duclos.
49. Gautier de Coutances.
50. Guillaume de Durefort.
51. Ingerran d'Estrepagny.
52. Jacques le Baillif Mesnager.
53. Jean Saas.
54. Guillaume Dombreville.
55. Jean Aubert.
56. Jean-Baptiste Landry.
57. Denis de la Fontaine.
58. François Varin.
59. Dulys.
60. Jean Gouchart.
61. Jean de la Rochetaillée.
62. Charles V.
63. Jean Masselin.
64. Patrice Jannin.
65. Audouet de Courchan.
66. Bretel de Gremonville.
67. François de Sauchay.
68. Barthélemy Laligney.
69. Dubos de Monbrison.
70. Henri de Laisement.
71. Jean la Grue.
72. Fane.
73. Thomas de la Chesnaye.
74. Guillaume le Charpentier.
75. Henri le Prieur.
76. Jean-Baptiste Caumont.
77. Chanoine innommé.
78. Chanoine innommé.
79. Milon Antié.
79*b* Alain Olivier.
80. Guillaume Leuvain.
81. Jean Sebire.
82. Adrien Ballue.
83. Philippe de la Rose.
84. Nicolas Brice.
85. Jean Hays.
86. Barthélemy Brice.
87. Denis Gastinel.
88. Hector de Dampierre.
89. Bigot de Tibermesnil.
90. Laurent Surreau.
91. Cavelier d'Auberville.
92. Jean de la Barate.
93. Jean Ramboult.
94. Guillaume Pellipart.
95. Nicolas le Royer.
96. Cardinal d'Estouteville, Maurile.
97. Pierre Acarie.
98. Jean le Prevost.
99. Brasdefer.
100. Sibylle de Conversane.
101. Guillaume de Vernon.
102. Roussin.
103. Richart le Maçon.
104. Guillaume-Longue-Epée.
105. Gautier de Bouquelout.
106. (Voir Etienne de Sens, n° 127.)
107. Guillaume-Etienne Baudouin.
108. Guillaume de Sandouville.
109. Guillaume Leparmentier.
110. Gérard Folie.
111. Henri de Laisement.
112. Guillaume Carrel.
113. Rollon.
114. Robert Fleury.
115. Jean Dizy.
116. Colette le Vif.
117. Jean Pajot.
118. Turgis, Tallebot, Le Brasseur.
119. Guillaume Fabre.
120. Guillaume Lefèvre.
121. Bretteville.
122. Pierre Terrier.
123. Jean Gibout et sa femme.
124. Jean Dubuc.
125. Michel Moncandon.
126. Nichole Gibouin.
127. Etienne de Sens.
128. Gueroult du Manoir.
129. Claude Groulart.
130. Jacqueline Turmel.
131. Gabrielle-Angélique Dumont.
132. Gaspard Duclos.
133. Jean Ros.
134. Barbe Guiffart.
135. Romain Daniel.
136. Jean Barbier.
137. Jacques le Roux.
138. Le Défublé.
139. Jean le Maçon.
140. Guillaume Auber.
141. René Godefroy.
142. Pierre Escoulanc.
143. Robert Godefroy.
144. Jean Pennyer.

GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01642 9298